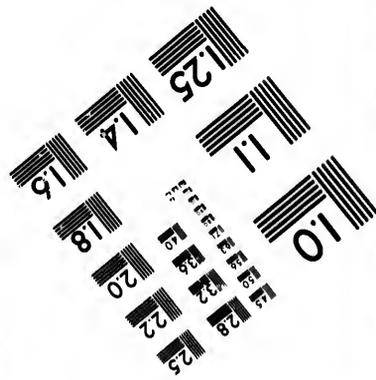
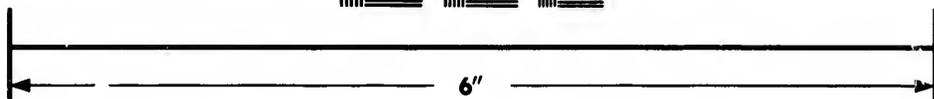
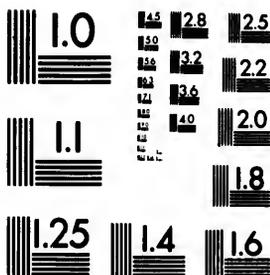


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
18 32
20 22
118

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
15
18

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.**
- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X		24X		28X		32X	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

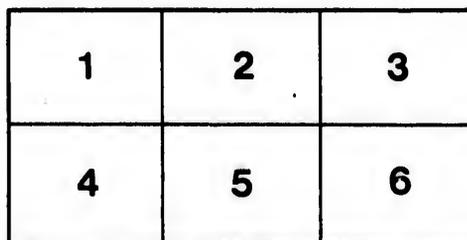
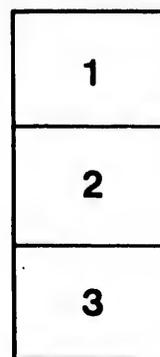
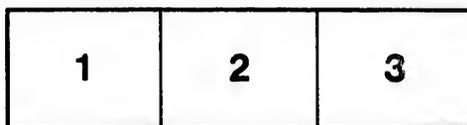
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
page

rata
o

elure.
à

✓
32X

LE

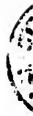
SUPERSTITIONS

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE.

Faint, illegible text or markings in the upper middle section of the page.

Faint, illegible text or markings in the lower middle section of the page.



235

54



SUPERSTITIONS

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE

OU

TABLEAU PHILOSOPHIQUE

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUEBEC

DES erreurs & des foiblesses dans lesquelles les Superstitions, tant anciennes que modernes, ont précipité les hommes de la plupart des nations de la terre; Ouvrage suivi d'un Précis sur la Mere - Folle, sur les Bacchantales & les Orgies, sur le Spectacle satyrique des Grecs & des Romains, & sur l'Origine de l'Association des Francs - Maçons.

NOUVELLE ÉDITION,

ENRICHIE de toutes les Figures comprises dans l'ancienne Edition en sept Volumes, & dans les quatre publiés par forme de Supplément.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

SUITE DES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

— — — — —
TOME QUATRIÈME.
— — — — —

*Séminaire
Strangers*



*Des Missions
de Québec*

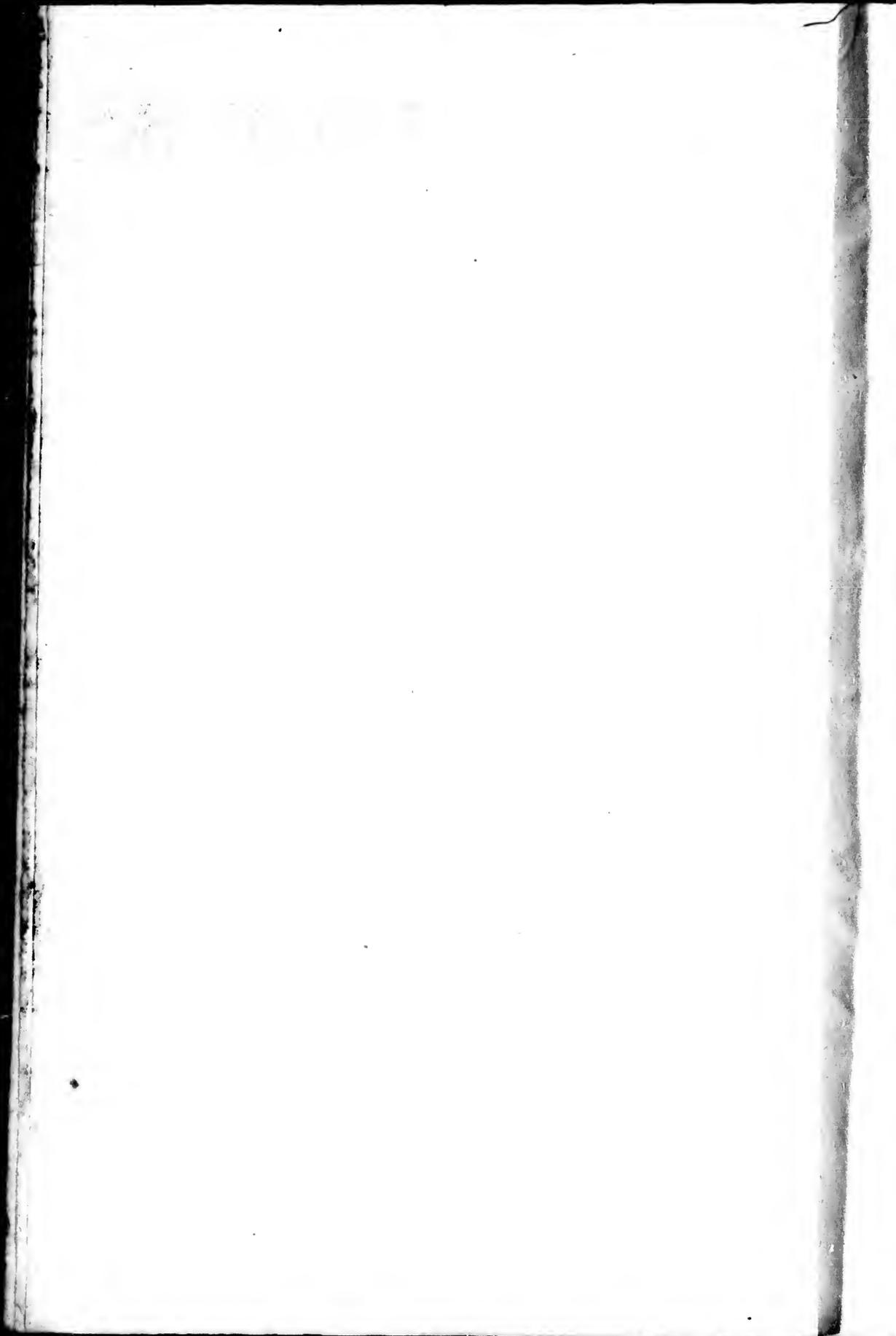


A A M S T E R D A M ,

Et se trouve à PARIS,

Chez LAPORTE, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, près l'Eglise de Saint-Yves.

— — — — —
M. DCC. LXXXIII.



INTRODUCTION.

QUAND je considère l'homme calculant les révolutions périodiques des astres, portant ses savans regards jusques aux plus élevées des étoiles, & sondant les plus profondes cavernes de la terre, afin d'arracher pour ainsi dire, à la nature, ses mystères les plus secrets, je vois en lui l'être le plus admirable, le plus parfait chef-d'œuvre qui pût sortir des mains du tout-puissant. Mais si, d'un autre côté, je le vois dans ses temples courber ses genoux tremblans devant des idoles que lui-même s'est fabriquées; si je le suis dans ses écoles, où s'agitent tant de questions frivoles, absurdes, contradictoires, impies même, touchant la divinité qu'il cherche à approfondir; si je parcours cette foule d'ouvrages, que tant de gens instruits ont publiés pour accréditer la magie, l'astrologie judiciaire, & tant d'autres folies de cette espèce; en un mot, si, en entrant dans le cabinet de Newton, je trouve cet incomparable géometre occupé à commenter l'apocalypse, mon admiration cesse, pour faire place au mépris, à la honte, à l'indignation, à la pitié; & cet être, qui me paroissoit, un moment auparavant, si sage, si pénétrant, & dont l'ame approchoit tant de l'intelligence divine, n'est plus à mes yeux, qu'un sophiste pointilleux, qu'un raisonneur souvent peu sensé, qu'un enfant livré à toutes les foiblesses de son âge. Enfin, la vie des hommes les plus doctes, les plus sages & les plus éclairés, toute étonnante qu'elle nous paroisse, étant tracée par une main habile, peut, si l'on prend la peine de l'approfondir, être comparée au tableau de cet artiste, qui peignit un borgne de profil, pour cacher aux spectateurs la difformité du portrait.

Quoique notre intention ne soit pas de tracer, dans cet ouvrage, toutes les foiblesses dont le genre humain s'est rendu coupable, nous en rapporterons cependant assez pour faire sentir à l'homme ce qu'il est, & quel est le degré d'élevation ou de bassesse auquel il peut atteindre. Placé sur la terre avec le germe de toutes les connoissances qui lui étoient nécessaires pour le rendre heureux, & portant dans son ame le caractère ineffaçable de l'être immortel qui le créa, ce n'est qu'en sophistiquant sur la simplicité de ses idées, en attribuant à son auteur

celles qui n'étoient que son propre ouvrage, qu'il parvint enfin à obscurcir ces divines impressions, & à dénaturer ses facultés intellectuelles; de sorte que cet être, qui sembloit avoir été créé pour rendre témoignage à l'univers de la puissance de celui dont il tenoit l'existence, devint, par sa propre faute, le plus foible, le plus méprisable & le plus insensé de tous les êtres.

Nous devons pourtant avouer à l'honneur de l'humanité, ou plutôt à la gloire de celui qui la forma, que jamais l'homme ne s'écarta assez de son devoir pour effacer entièrement de son esprit certains traits primitifs que le créateur y avoit tracés. Nous avons vu dans les trois volumes précédens, que toutes les nations ont reconnu une divinité au-dessus de tous les êtres. Toutes lui ont rendu leurs hommages, & adressé des prières au pied de son trône, chacune à sa manière & selon les rites prescrits par les prêtres (*voyez la vignette*). Cette théologie, qu'un philosophe appelle *le dogme du genre humain & la foi de la nature*, aussi évidente qu'il est visible que les trois côtés d'un triangle sont égaux à deux droits, s'est retrouvée chez tous les peuples, quels que fussent leur loix, leurs usages, leurs lumières, ou leur étendue. Envain Gassendi s'est-il efforcé de prouver que tous les philosophes de l'antiquité étoient des athées, parce qu'ils paroissoient s'accorder tous à soutenir l'éternité de la matière. Cette opinion, quelque absurde, quelque inconscéquente qu'elle soit, ne mérite certainement pas une pareille qualification; car il n'est pas impossible de la faire entrer dans un système religieux, & que celui qui la soutiendrait, ne fût très-dévoit envers la divinité. L'éternité de la matière, dit sensément M. de Bougainville, ne suppose pas nécessairement une existence indépendante de Dieu; elle peut être considérée comme l'effet nécessaire d'une cause éternelle, dont la nature est d'agir & de produire sans cesse. Telle étoit incontestablement l'idée de Pythagore & de Platon, & peut-être aussi celle de plusieurs philosophes de la secte ionique. Ce n'est point en tirant de loin des conséquences forcées d'une opinion souvent avancée au hasard, que l'on doit juger les philosophes qui l'ont soutenue; & surtout quand il s'agit d'un chef de croyance aussi important que l'est celui de l'existence d'un Dieu. C'est en étudiant leurs principes, en rapprochant leurs idées, en les suivant dans leurs raisonnemens, qu'on peut connoître le mérite ou la futilité de l'opinion qu'ils ont embrassée.

On apprend du philosophe Athenagore, que Thalès & ses disciples, divisoient en trois chefs leur théologie. Le premier objet de croyance qu'elle offroit, étoit un Dieu qu'ils appelloient *l'ame du monde*; le second étoit les démons ou les génies, substances spirituelles, répandues dans toutes les parties de l'univers; & le troisieme étoit les ames des grands hommes que la reconnoissance avoit sanctifiés après leur mort. On a vu dans tout le cours de notre ouvrage, que cette théologie n'étoit pas particuliere au philosophe de Milet, & qu'elle étoit généralement reçue dans une grande partie de l'Asie & dans toute l'Europe, où elle subsiste encore dans toute sa force. Homere & Hésiode, les plus anciens poètes & philosophes qui nous restent, l'avoient enseignée, en Grece, longtems avant Thalès. Les premiers hommes, frappés des impressions profondes que la divinité avoit faites dans leur ame, touchant son existence & ses principaux attributs, menant, d'ailleurs, une vie simple, solitaire, innocente & à l'abri des séductions qui sont tant à craindre dans les sociétés nombreuses, n'avoient qu'un très-petit nombre de dogmes primitifs dans leur code religieux. Un Dieu, un être unique, cause, moteur & conservateur des choses d'ici-bas; une ame immortelle, susceptible de récompense ou de punition dans une autre vie, selon les bonnes ou mauvaises actions qu'elle avoit faites dans ce monde; telle étoit, comme on l'a déjà dit ailleurs, la croyance que les familles réunies se prescrivoient. Ce ne fut que long-tems après la naissance du monde, qu'ils ajouterent à cette théologie les autres dogmes qui la surchargerent dans la suite; & l'on voit par l'exemple de toutes les peuplades peu nombreuses qui sont encore répandues dans les régions de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, éloignées des peuples civilisés & vivans en société réglée, que ce n'est pas sans peine que cette simplicité s'est altérée.

Le premier changement qui se fit sentir à cet égard, eut pour objet les génies, les anges & les démons, dont on crut que toute la nature étoit animée. Le tonnerre, les éclairs, les foudres, les météores, les aurores boréales, les trompes de mer, & une multitude d'autres phénomènes qui nous paroissent aujourd'hui fort naturels, furent autant d'objets qui échaufferent l'imagination des hommes. Les différentes phases de la lune, les éclipses du soleil, le flux & le reflux de la mer, dans les

endroits où ils pouvoient être connus, la végétation des plantes, le renouvellement de la nature dans le printems, tout cela leur fit croire que chaque portion de l'univers avoit son génie particulier, pour la conduire & pourvoir à sa conservation. Cette idée, dont tous les hommes furent bientôt pénétrés, donna naissance aux apparitions, aux rêves, aux révélations; & les choses allèrent si loin à cet égard, que peu de gens avoient la tête assez forte pour traverser une forêt, ou passer auprès d'une fontaine, d'un lac, d'une riviere, ou de tout autre lieu effrayant & ténébreux, sans croire avoir rencontré quelque génie sur sa route. Si les grecs & les romains, dont la mythologie nous est mieux connue que celle d'aucun autre peuple, avoient une grande multitude de ces génies, sous les noms génériques de démons, de satyres, de faunes & de sylvains, ils n'étoient en cela que les imitateurs des nations plus anciennes qu'eux (1); & l'on voit par ce qui se passe encore aujourd'hui chez tous les peuples civilisés ou non, que jamais croyance ne fut plus générale.

C'est à ce préjugé des anciens, qui donnoit à chaque ville, à chaque république, à chaque particulier, aux chemins, aux arbres, aux fontaines, aux animaux, en un mot, à tous les êtres, animés ou non, un génie qui les gardoit, que l'on doit attribuer les motifs qui engagerent la plupart de ces peuples à prodiguer leur encens aux objets les plus insensibles; car il ne faut pas croire que ce fut précisément à ces objets que s'adreffoient leurs vœux; c'étoient uniquement les génies, que l'on supposoit y faire leur résidence, qu'on avoit dessein d'honorer. Ainsi, lorsqu'en 583, de la fondation de Rome, les députés d'Alabande vinrent annoncer au sénat qu'ils avoient consacré un temple à la ville de Rome, ce n'étoient certainement pas aux romains que ces peuples se proposoient d'immoler des victimes; c'étoit à ce génie courageux auquel la république devoit ses victoires & qui présidoit au capitole; à cet ange tutélaire qui avoit élevé Rome, cette capitole du monde, à un si haut

(1) Léontius, qui écrivoit sur les sectes, sous l'empereur Maurice, a accusé les samaritains de ne pas croire aux anges; cependant S. Epiphane dit formellement le contraire; & l'on voit effectivement dans leur pentateuque, que leur croyance, à cet égard, étoit la même que celle des juifs, à moins que le mot *ange*, qui s'y trouve si fréquemment, ait comme quelques-uns le croient, une autre signification, chez eux, que celle que nous lui donnons.

degré de grandeur, & rendu ses citoyens si formidables à toutes les nations alors connues (1). On étoit si persuadé que chaque ville avoit son génie protecteur, dont dépendoit son élévation ou son abaissement, que les ennemis, lorsqu'ils affligoient quelque ville, employoient tout l'art de leurs devins qui faisoient des sacrifices évocatoires, pour se les rendre favorables & les engager à abandonner le lieu de leur refuge; & s'il arrivoit qu'on ne pût forcer les citoyens à rendre leur ville par composition & que l'armée se vit forcée d'en escaler les murs, on lui offroit des sacrifices d'expiation, on ordonnoit des prières dans tout le camp pour demander pardon à l'ange de la ville de la violence qu'on étoit obligé d'y commettre; mais ce qu'il y avoit de plus ridicule dans cette cérémonie, c'est qu'il falloit évoquer le génie par son propre nom si l'on vouloit le conjurer avec succès. Ce préjugé étoit caulé que chaque ville avoit un nom caché, & qui étoit proprement celui de l'ange qui l'a gouvernoit, & qu'on se donnoit bien de garde de découvrir aux étrangers, de crainte que quelque indiscret ne vint à l'indisposer contre ceux qui l'habitoient. Celui de la ville de Rome, par exemple, qui signifie *force* dans la langue des grecs, étoit *vatenita* en latin, & Valerius Soranus fut très-sévèrement puni pour l'avoir découvert. On portoit si loin la superstition à ce sujet, qu'on étoit accoutumé, en bien des endroits de l'Europe & de l'Asie, d'enchaîner la statue où le génie de la ville étoit censé résider, lorsqu'on étoit pressé par un siège. Telle fut la conduite des tyriens à l'égard d'Hercule, lorsqu'Alexandre faisoit le siège de leur ville. Souvent, pour n'être pas surpris au dépourvu, on avoit la précaution de les tenir toujours enchaînées; ainsi les lacédémoniens tenoient continuellement, dans cette bizarre captivité, le Dieu Mars qu'ils adoroient sous le nom d'*énalios*; & les athéniens avoient une victoire à laquelle on n'avoit pas donné d'ailes, pour la mettre dans l'impossibilité de prendre la fuite.

Cette opinion de l'existence des anges ou des génies, & de leur relation immédiate avec les hommes, reçue aussi chez les juifs, & que Platon

(1) C'est aussi ce qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut expliquer les médailles que l'on trouve assez fréquemment, où l'on voit *la déesse rome*, sous la figure d'une femme portant un casque en tête; & *le dieu sénat*, sous la figure d'un vieillard.

a si bien developpée dans la plupart de ses ouvrages, donna naissance au commencement du christianisme, à un système aussi absurde qu'il en fut jamais. Comme il est parlé dans la genèse des enfans de Dieu & de ceux des hommes, distinction uniquement établie pour faire connoître la postérité de Seth que Dieu paroît avoir accueillie préférablement aux autres, grand nombre de docteurs, tels que S. Justin martyr, S. Irénée, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Minutius Felix, S. Epiphane, S. Cyprien, Eusebe, Lactance, S. Ambroise, Sulpice Severe, Methodius & plusieurs autres, ont cru, sur l'autorité d'un livre apocryphe, attribué à Henoch, que les anges, étant corporels & sensibles aux attraits de la volupté, s'étoient alliés avec les filles des hommes & en avoient eu des enfans. Si l'on en croit S. Justin, dans sa première apologie pour les chrétiens, ces enfans sont les démons, qui s'occupent aujourd'hui, sous les ordres de Satan, à tourmenter le genre humain (1). Mais d'autres ont pensé que ce furent eux qui devinrent dans la suite, si formidables aux hommes, sous le nom de géants, dont il est fait mention si fréquente dans le pentateuque. Cette opinion que le savant Daniel Witby a si bien relevée pour outrager les peres qui l'ont soutenue, nous doit paroître d'autant moins surprenante, qu'on n'avoit pas encore alors approfondi la question importante de la spiritualité des substances célestes, & qu'on ne concevoit gueres Dieu, l'âme & les anges, sans un corps quelconque, qui leur donnoit une certaine analogie avec nous.

Ces génies, quoique tous de la même nature, n'avoient pas, comme nous l'avons déjà remarqué, la même puissance ni la même inclination; les uns courageux, vaillans & pleins de force, inspiroient la magnanimité à ceux qu'ils étoient chargés de conduire; & les autres lâches, pusillanimes & foibles, laissoient croupir leurs pupilles dans la paresse, l'indolence & la crapule, qui les rendoit méprisables sur la terre. Il y en avoit, outre ceux-ci, de souverains bons, continuellement occupés à secourir le genre humain qu'ils protégeoient; tels étoient ceux qui,

(1) Ce système s'accorde assez avec celui d'Hésiode qui a cru ces substances mortelles, & qui a été juiqu'à fixer la durée de leur vie à dix fois autant que le phœnix, c'est-à-dire, selon son propre calcul, à environ six cens quatre-vingt mille ans.

I N T R O D U C T I O N.

xj

au rapport de Clément d'Alexandrie, inspiroient les philosophes grecs ; & d'autres essentiellement méchans , qui ne méditoient que la perte des villes & des états , & ne pensoient qu'à tendre des embuches aux hommes. S. Justin , par exemple , au rapport de Tatien , son disciple , les croyoit si mauvais & si rusés , qu'il pensoit bonnement qu'ils cassoient les membres de certaines personnes , dans l'intention de s'attribuer le mérite de leur guérison. Ce fut ce système mal approfondi qui fit croire à bien des écrivains , que quelques nations , telles que les perses , reconnoissoient deux dieux , l'un bon & l'autre mauvais , & tous deux égaux en puissance. Zoroastre & Manès furent surtout les deux principaux sectaires , à qui l'on attribua ces idées ; mais s'il est impossible aujourd'hui de justifier ce dernier , sur cet article , le grand nombre de monumens qui nous restent de la croyance du docteur persan , ne nous permet plus de flétrir sa mémoire d'une si odieuse inculpation. On voit , il est vrai , dans tout le Zend-Avesta , le nom d'un être , dont la nature aussi perverse que celle de Dieu est excellente , se trouve toujours en opposition avec l'être suprême ; mais l'écrivain a toujours le soin de mettre autant de différence entre l'un & l'autre , quant à la puissance , qu'il doit naturellement y en avoir entre le créateur & sa propre créature. Le pouvoir que cet être malfaisant déploie contre les hommes qu'il veut séduire , n'est pas un pouvoir qui lui est propre ; cette puissance n'est que précaire ; & ce droit funeste de faire trébucher les justes , & qui n'est que d'emprunt , ne doit durer qu'autant qu'il plaira au Dieu bon , au souverain Ormusd de le lui conserver. Cette idée n'étoit pas propre aux perses ; elle fut reçue chez tous les peuples des deux hémisphères policés ou non , & il n'existe pas même un seul code religieux qui n'en contiennent des vestiges. Les égyptiens avoient leur typhon , qui jouoit le même rôle avec la divinité principale , qu'Orosmane & Arhimase , ou Ormusd chez les perses ; les grecs avoient leurs Dieux apotropées ; & les latins , leurs divinités averrunques , qui n'étoient autre chose que le diable des juifs & des chrétiens , le Tuquoa des hottentots , & le démon des autres nations , à qui chacune d'elles a donné un nom particulier & analogue à ses qualités malfaisantes.

Quant à l'apothéose des héros , qui s'étoient distingués dans leur patrie par leur force , leur courage ou leurs lumieres , je ne vois pas que

l'usage en ait jamais été aussi universel que la croyance des démons. L'histoire tant ancienne que moderne de l'Asie, nous apprend que cette cérémonie étoit très-rare dans quelques états, & que beaucoup d'autres ne l'ont jamais connue. La cause de cette différence entre cette belle partie de notre monde, & l'Europe où les apothéoses étoient si fréquentes, est, à mon avis, l'établissement du despotisme qui y domine dès l'origine des sociétés. Ce qui invita les peuples d'Egypte & de toute l'Europe à diviniser leurs princes, fut le grand nombre de bienfaits qu'ils en avoient reçus, soit par la publication de quelques loix sages & propres à rendre leurs sujets heureux, soit en maintenant, d'une main sévère & inflexible, la balance de la justice, & en veillant jour & nuit à l'exécution des reglemens fondamentaux de l'état. Ces princes qui se regardoient, dans ces tems d'innocence, comme les peres des nations qu'ils commandoient, cherchoient moins leur félicité personnelle dans leur administration, que le bonheur, le repos & la tranquillité de ceux qui leur étoient soumis. Aussi simples, aussi populaires dans leur maintien qu'ils étoient justes, vertueux & éclairés dans le maniement des affaires publiques, ce n'étoit qu'en méritant les noms de conservateurs de la patrie, & de peres communs des peuples, qu'ils savouroient les douceurs du commandement. Mais les despotes, qui ne connoissent des loix que les caprices de leur volonté, qui se croient d'autant plus en sûreté, que leur ame est plus roide, plus atroce, plus inflexible, & dont le trône paroît d'autant plus éclatant, que leurs esclaves sont plus soumis & plus opprimés, sont privés de ces heureuses ressources pour se faire aimer des peuples. En pays de despotisme ce seroit être prévaricateur, ennemi de soi-même & de sa dignité, que de ne pas tenir les rênes de l'état avec toute la roideur d'un tyran. Aussi l'histoire, qui nous a conservé la mémoire de tant de faits incroyables, ne nous parle-t-elle d'aucun despote qui ait reçu les honneurs de l'apothéose. Tous ceux qui ont forcé leurs sujets à brûler de l'encens sur leurs autels, ont vu finir leur culte avec leur vie; & les prières sacrilèges qu'ils voulurent exiger, pendant leur regne, furent, après leur mort, converties en imprécations, dont les peuples outragerent leurs mânes justement détestés.

La même cause qui ne permet pas aux peuples de placer les despotes aux pieds du tout-puissant, s'opposa à ce que la reconnoissance & l'ad-

miration chantassent la sanctification des hommes vertueux & des grands artistes. On fait que les talens distingués, soit dans les lettres, soit dans les arts, sont, aussi bien qu'une vertu éminente, les objets les plus frappans de la frayeur des tyrans. Tout homme qui porte en soi de quoi s'attirer l'estime & la considération de ses semblables, est réputé, chez eux, le rival du prince & l'ennemi de l'état. Ainsi il est, dans tous les pays où ils commandent, un ostracisme général, soit pour l'esprit, soit pour le cœur. Delà est venue cette sécheresse monotone, que nous remarquons dans la plupart des ouvrages des asiatiques, malgré l'imagination féconde, & l'esprit vif & créateur qu'ils ont presque tous reçus de la nature. S'ils ont développé le germe de quelques-unes des sciences que nous cultivons; s'ils ont fait quelques découvertes dans la nature, leurs progrès ont été si médiocres, & les fruits qu'ils ont retirés de ces études ont été si bornés, qu'on seroit tenté de croire que l'esprit lourd & pesant des gens du nord, seroit plus propre à reculer les bornes de nos connoissances, que l'imagination vive & pétillante des peuples du midi. Ce n'étoit donc pas dans de tels pays, & chez des nations gouvernées par de tels maîtres, qu'on devoit s'attendre à voir jeter des fleurs sur le tombeau des grands hommes, & récompenser leur mérite du précieux privilege de l'immortalité. Il n'en étoit pas ainsi chez les grecs, où les divinités du second ordre furent si nombreuses. Si un peuple tyran & excessivement jaloux de sa liberté, avoit porté une loi pour flétrir de la peine de l'exil les citoyens vertueux, c'étoit chez lui un honneur du premier ordre, de se distinguer par les qualités de l'esprit. Un Esculape, un Homere, un Apelles, un Phidias, un Praxiteles, y étoient si estimés, qu'on ne croyoit pas avoir assez payé leur mérite en leur élevant des autels. Tout le monde s'empressoit de donner à leurs mânes les honneurs qu'il eût voulu rendre à leurs personnes. En célébrant leurs fêtes par des sacrifices & par des jeux, on invitoit les plus beaux génies de la nation à se procurer les mêmes avantages après leur mort, en travaillant au bien commun de la patrie.

Une autre cause de la multiplication des divinités subalternes, fut l'imagination des poètes qui chanterent dans leurs vers & sur leurs lyres, les vertus, les lumieres & les exploits des grands hommes de leur nation. Mais cette source de tant d'erreurs chez les peuples d'Europe,

manque encore à la plupart de ceux de l'Asie. Comme dans les régions soumises à des despotes, il n'est gueres que le prince qui mérite de porter le titre d'homme, il n'y a non plus que sa famille qui puisse faire quelque figure dans l'état. Si les poètes qui sont fort communs & pleins de feu en Asie, vouloient donc entreprendre de chanter l'éloge de quelque héros, ils seroient forcés de choisir le despote que souvent ils détestent, ou d'exposer leur tête au plus grand danger, en jettant les yeux sur un autre. Le crime même seroit d'autant plus grand, & la grace d'autant moins à espérer, qu'il auroit chanté un personnage plus estimable & plus près du trône. Les anciennes nations de l'Europe, toujours vivant dans un gouvernement tempéré, se comporterent bien autrement à cet égard; les noms d'Achille, d'Ulysse, d'Aganemnon & des autres héros en tous les genres que chanterent Homere & les autres poètes qui les suivirent, furent toujours dans la plus grande vénération chez les grecs. Jamais les germains n'alloient à la guerre, qu'ils n'eussent entonné les hymnes qui contenoient les louanges du celebre Arminius; & les getes n'entreprenoient aucun sacrifice, qu'ils n'eussent précludé par le récit des vers qui contenoient la vie & les prodiges du héros Xamolxis. Toutes ces poésies, qui furent universellement reçues des nations du nord comme elles le sont encore, échauffoient l'imagination des peuples. Les vieillards & les femmes de chaque village ajoutoient encore, par leurs récits, à toutes ces fables que la poésie avoit suggérées à la verve des poètes dans la chaleur de la composition; & tous ces personnages, qui furent l'objet de tant d'éloges, reçurent de la postérité des honneurs d'autant plus distingués, qu'on s'éloignoit davantage du siècle où ils avoient vécu. Telle est l'origine du culte rendu à un grand nombre de héros, qui n'eurent souvent d'autre mérite que d'avoir eu pour amis des poètes enthousiastes ou d'habiles légendaires.

Au reste, ne croyez pas que ces peuples regardassent ces génies & ces héros comme de véritables divinités, ou comme des êtres égaux en gloire & en puissance à Dieu. Cette idée, j'ose le dire, ne tomba jamais dans l'esprit d'aucun peuple; & si la multitude n'avoit pas une opinion bien saine sur ce point, elle ne fut néanmoins jamais assez dépourvue de sens commun, pour attribuer à de pures créatures, certaines opérations qui n'appartiennent qu'au créateur. Toutes les accusations

que, dans les tems de barbarie, on a formées contre plusieurs nations, à ce sujet, paroissent aujourd'hui dépourvues de motifs; & les codes religieux de ces peuples qu'il nous est permis de consulter, suffisent pour démontrer clairement l'erreur où nous fumes long-tems à ce sujet.

Il faut néanmoins avouer que l'opinion que s'étoient faite certains peuples, tels que les grecs & les romains, de leurs saints ou demi-dieux, ne donne pas, au premier coup d'œil, une haute idée de leur sagesse & de leurs connoissances en morale. Vénus qui ne fut vraisemblablement d'abord que la divinité même, comme donnant à la nature la vie & la fécondité, devint la déesse tutélaire de la prostitution, & chaque matrone s'honoroit de l'avoir pour patronne. Bacchus, qui n'avoit reçu les honneurs de l'apothéose que pour avoir appris à ses compatriotes l'art de cultiver la vigne, fut invoqué spécialement par les ivrognes, & son culte, avili par la crapule, les brigandages & l'infamie, faisoit souvent rougir les gens les moins scrupuleux. Mercure, à qui les poètes, par une tournure d'imagination inconcevable, avoient fait tenir une conduite si peu digne d'un héros, pendant son séjour sur la terre, devint le patron des voleurs, & ses temples l'asile de la fraude & de la mauvaise foi. En un mot, la populace, sans se donner la peine de réfléchir sur l'inconséquence & la honte de ses procédés, prenoit pour protecteur celui de ces héros divinifiés dont les foiblesses avoient eu quelque chose d'analogue aux siennes.

Celles des anciennes républiques, dira-t-on, dont la croyance avoit éprouvé tant de ravages, étoient donc bien tranquilles & bien indifférentes sur leur propre bonheur, pour ne pas s'appliquer sérieusement à réformer un objet aussi important que la religion dont ils connoissoient les vices. On peut répondre à cela deux choses. La première, que le peuple toujours avide de fables, toujours entêté de ses vieilles maximes, ne se permettoit pas de les approfondir; & l'agrément qu'il goûtoit à entretenir un culte qui lui offroit tant de fêtes, de danses, de jeux & de spectacles, l'engageoit à perpétuer l'illusion. Secondement, les philosophes, les gens même les plus sensés parmi le peuple, qui appercevoient le ridicule dans tout son jour, ne pouvoient croire qu'il eût rien de dangereux, pourvu que la croyance, quelque absurde qu'elle fût, ne s'opposât point à l'observation des loix, & que les maximes du gou-

vernement n'en souffrirent point. Car, quoique la mythologie offrit des exemples peu décens à suivre, les principes publics, les maximes fondamentales des états, n'en recevoient que peu d'altération. C'est que, dans la pratique, on étoit obligé d'abandonner les poètes & de prononcer anathême à la mythologie, pour suivre la loi naturelle, base respectable de tous les gouvernemens policés. S'il se fût trouvé des gens assez ignorans ou d'assez mauvaise foi pour alléguer la conduite de certains Dieux, dans l'intention d'autoriser leurs crimes, la sévérité des loix & l'autorité des magistrats ne se fussent pas moins réunies pour punir rigoureusement le coupable. Les sages de l'antiquité étoient persuadés que toutes les religions, quels qu'en fussent les dogmes, étoient également agréables au souverain des êtres, qui tient compte à ses créatures de leur bonne intention à le servir; & c'est à cet esprit de concorde & de tolérance universelle qu'on doit attribuer les ménagemens que les conquérans témoignoiént pour la religion des peuples que la loi des armes leur asservissoit, & la paix profonde qui regna dans l'univers parmi les prêtres & les docteurs. On voit dans un passage d'Isocrate ce que pensoient les philosophes sur ce sujet. Conservez, dit cet orateur, le culte observé parmi vous & que vos ancêtres ont autorisé. Mais pensez que la religion la plus agréable à Dieu, est le sacrifice du cœur pur & d'une ame juste. Croyez surtout que le ciel recevra avec plus de bienveillance les vœux d'un homme ainsi disposé, que les sacrifices nombreux offerts par une ame vile & corrompue. Tel étoit le raisonnement des sages de l'antiquité. Un cœur droit, une ame pure, un attachement décidé pour la patrie; tels étoient les dogmes qu'ils proposoient à croire; ils permettoient, après cela, à l'imagination d'extravaguer à son aise. Les galanteries de Jupiter avec Semele, la jalousie de Junon pour Vénus, les cabrioles des Satyres, des Faunes & du Dieu Pan, tout cela étoit regardé comme autant des minuties qu'on abandonnoit au peuple sans conséquence.





SUPERSTITIONS

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE,

OU

TABLEAU philosophique des erreurs & des faiblesses dans lesquelles les Superstitions, tant anciennes que modernes, ont précipité les hommes de la plupart des nations de la terre; Ouvrage suivi d'un Précis sur la Mere-Folle, sur les Bacchanales & les Orgies, sur le Spectacle satyrique des Grecs & des Romains, & sur l'Origine de l'Association des Francs-Maçons.

ARTICLE PREMIER.

Tableau de quelques Pratiques Religieuses communes à tous les Peuples de la Terre.

AUTANT on vit toujours d'uniformité dans les principaux dogmes religieux des peuples du monde, autant il y eut d'analogie entre les pratiques extérieures de leur culte. Tous eurent des temples, des autels, des prêtres; tous imaginèrent diverses cérémonies propres à rendre la religion plus respectable, & dont l'objet étoit de fixer les regards de la divinité. Les anciens historiens nous apprennent que les perses furent

Tome IV.

C

^{1.} Figures. long-tems presque les seuls peuples de l'Asie, qui négligerent de faire construire des temples à l'éternel. Cette nation, marchant en cela sur les traces des patriarches qui offroient à Dieu leurs vœux sous des arbres (*fig. 1*), abandonna bientôt cette maxime, lorsque mêlée avec les grecs qu'elle s'étoit efforcée de subjuguier, elle emprunta leurs mœurs, leurs usages, & la plupart de leurs principes religieux; & jamais peuple ne mit plus de magnificence & de dignité dans la construction de ses sanctuaires, que ne le firent les perses postérieurs à Xercès.

Les premiers temples qu'on éleva à Dieu, furent tout aussi simples que l'étoient les premiers hommes. C'étoient des chaumières, souvent même des tentes ambulantes sous lesquelles on faisoit quelques offrandes à l'éternel; & les autels, construits en forme de table portative, n'avoient ^{2.} pour objet que de recevoir les prémices des fruits & des moissons (*fig. 2*). Ces édifices sacrés acquirent peu-à-peu une consistance plus éclatante, à mesure que les nations se civiliserent; & l'on parvint à les rendre le réceptacle du luxe & de l'opulence des peuples, souvent enrichis par la guerre & les brigandages. C'étoit-là qu'on dépoisoit la plupart des dépouilles prises sur l'ennemi. La reconnaissance & la piété se firent aussi long-tems un devoir de verser leurs trésors dans ces lieux sacrés.

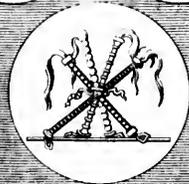
Hygin nous apprend que les temples des anciens furent d'abord construits de manière que le peuple avoit le visage tourné vers l'occident. On pensa ensuite qu'il étoit plus convenable de regarder l'endroit du ciel d'où la lumière est communiquée aux hommes; & les temples furent tournés vers l'orient. Ces temples n'avoient d'ailleurs qu'une seule entrée.

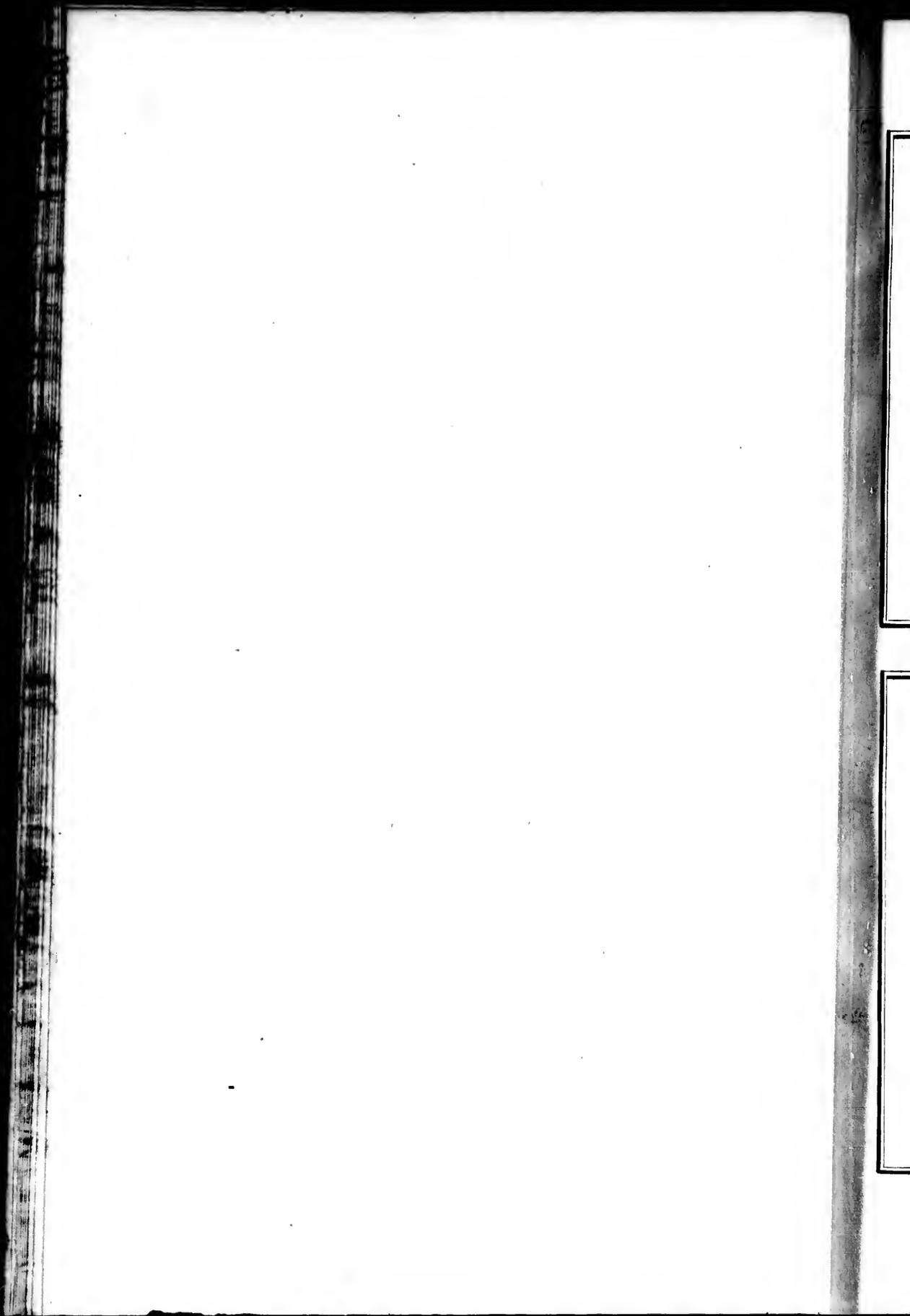
Chez les romains, ces édifices sacrés étoient presque toujours le fruit de quelque vœu fait par une personne riche, un consul ou un général ^{3.} d'armée (*fig. 3*). Lorsque le temple étoit construit, celui qui en avoit fait les frais, en faisoit aussi la dédicace. Cette cérémonie ne pouvoit se faire sans l'ordre du sénat, ou de la plus grande partie des tribus du peuple. Un pontife prononçoit la formule ordinaire de la dédicace, pendant que celui qui dédioit le temple, tenoit la porte. Les augures venoient ensuite en faire la consécration; & c'est ce qu'on appelloit *inauguration*. On apprend de Tacite que l'on mettoit communément de l'argent monnoyé, ou en lingots, dans les fondemens des temples; le frontispice de ces édifices étoit ordinairement revêtu de quelque figure propre à désigner les héros auxquels ils étoient dédiés. Tel étoit le temple de Janus, surmonté par une tête à trois faces, signe caractéris-

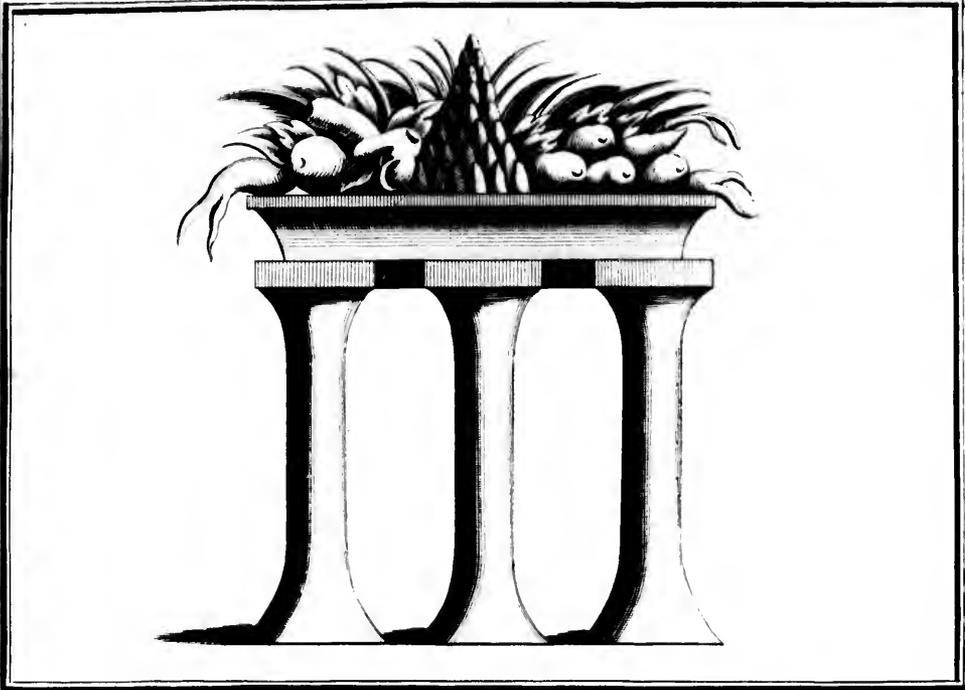
ent de faire
 en cela sur
 x sous des
 mée avec
 runta leurs
 ; & jamais
 onstruction
 à Xercès.
 ussi simples
 s, souvent
 es offrandes
 e, n'avoient
 ons (fig. 2).
 élatante,
 s rendre le
 nrichis par
 olupart des
 firent aussi
 acrés.

bord conf-
 l'occident.
 endroit du
 es temples
 u'une seule

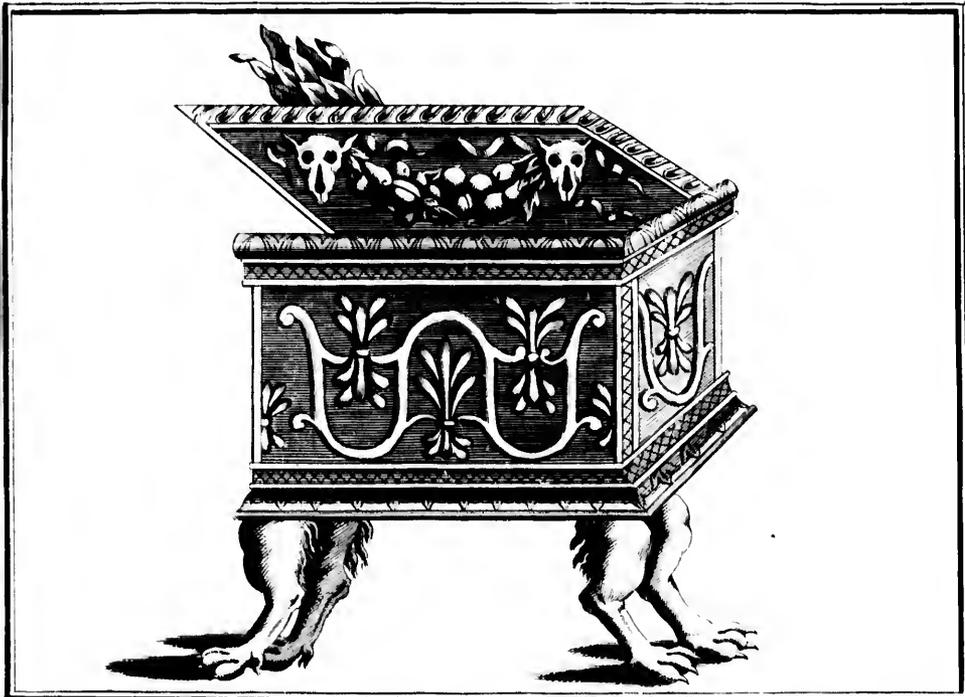
ours le fruit
 un général
 ui en avoit
 ne pouvoit
 des tribus
 dédicace,
 es augures
 appelloit
 nement de
 mples; le
 que figure
 étoit le
 caractéris-





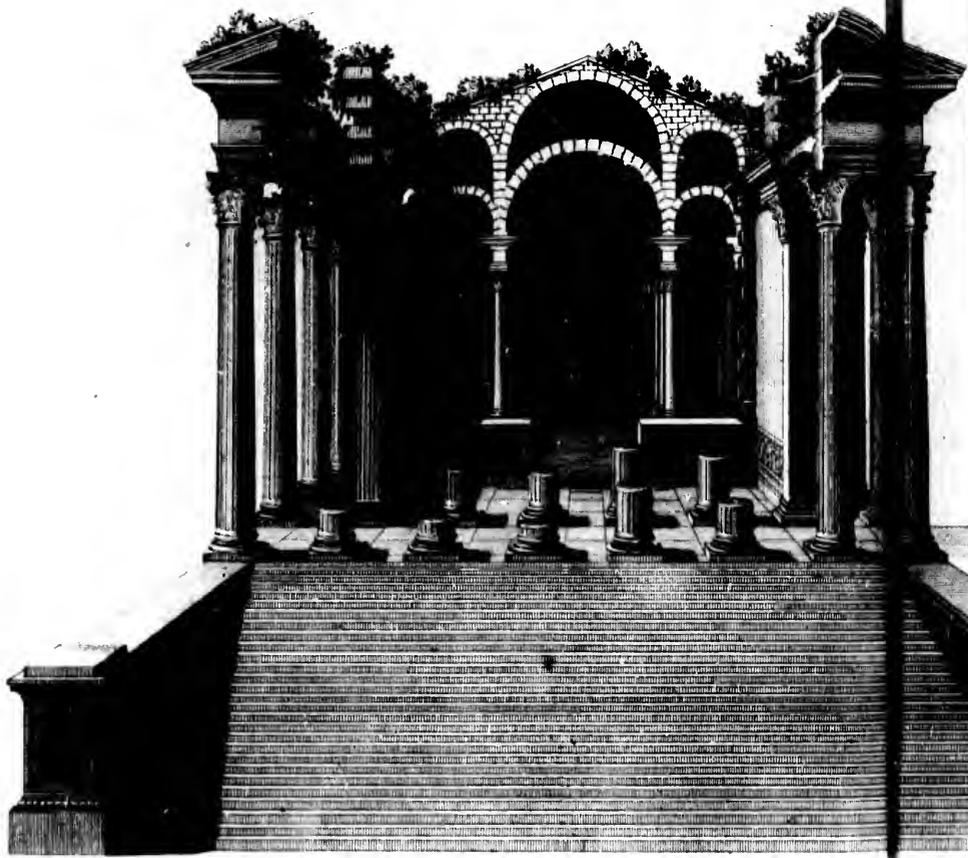


AUTEL sur lequel on mettoit les Premiers fruits offerts aux Dieux.



COPRET ou VASE dans lequel le PRETRE tenoit l'ENCENS.

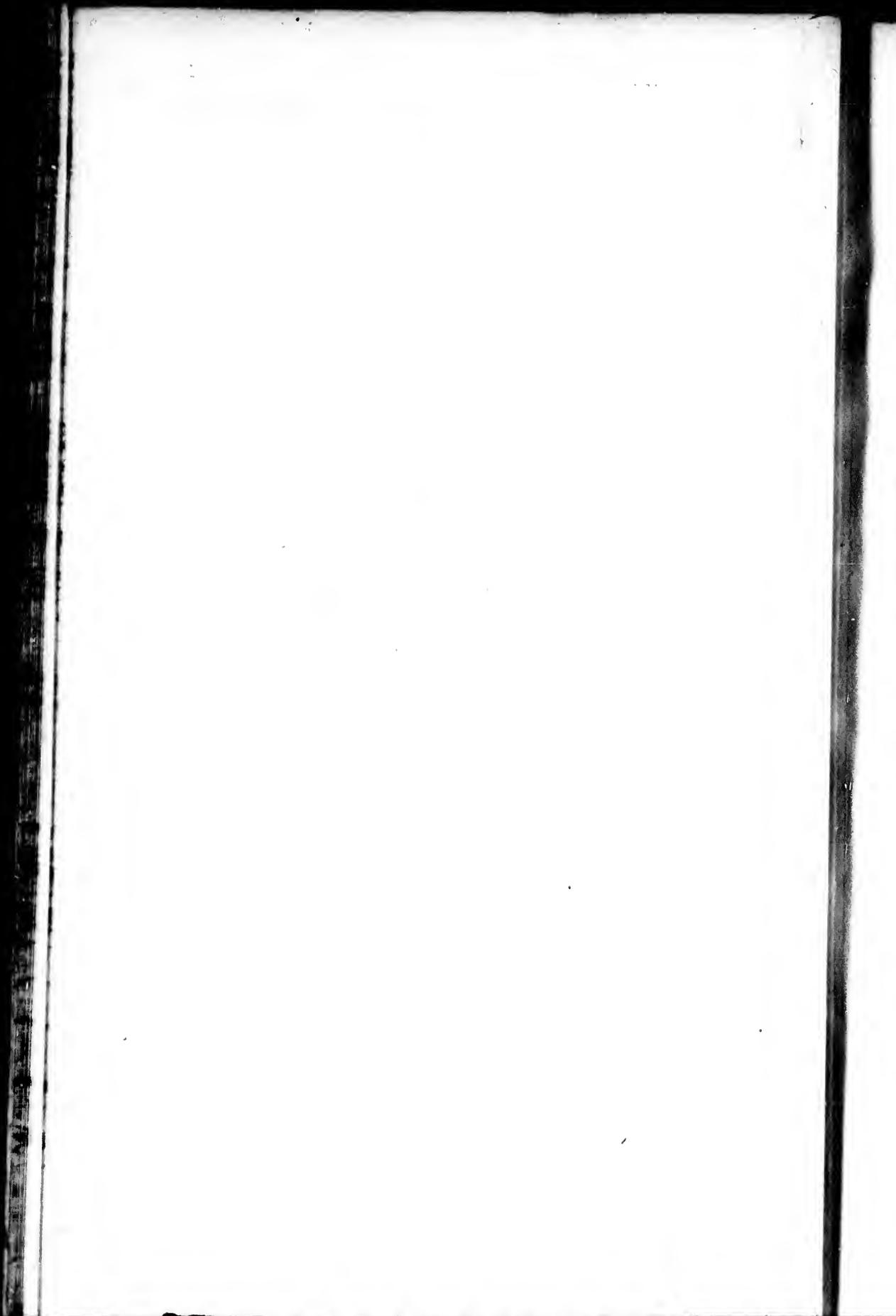
B. autre Temple des Romains



Romains

A. Temple de Janus







A. AUGURES avec les Enseignes de la Religion

B. BASTON, Augural des anciens Romains. C. Chapeau du grand pontife des anciens Romains

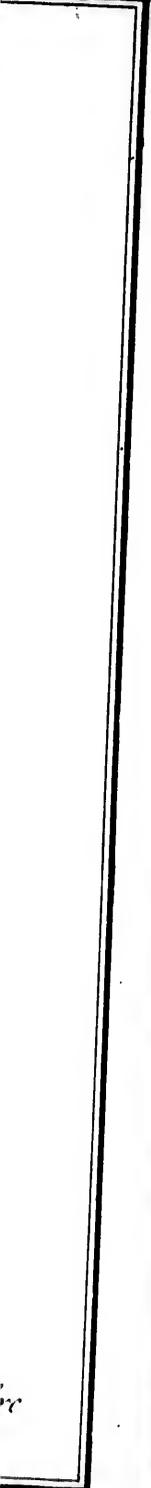


actions Romains

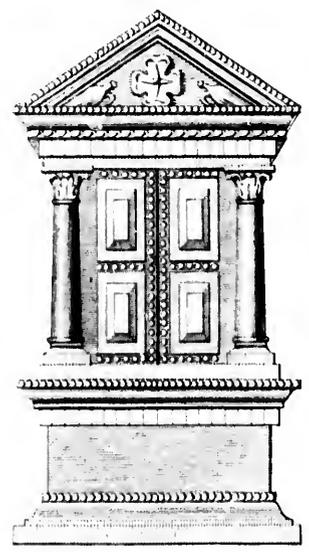


Figure antique d'un prêtre Romain avec son Clerc

in IX. N.º 8. 17.º parte.



or



Chaises et petits Temples portatifs des anciens

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 19

rique de cette divinité. Dans les premiers tems de la république, il Figures.
 n'étoit pas permis de consacrer un même temple à deux héros. On se
 relacha bientôt sur ce sujet. Les divinités subalternes qu'on adora dans un
 même temple, prirent le nom de *contubernales*. On adopta même l'usage
 d'en dédier à tous les habitans de l'Olympe. Tel fut le fameux temple
 de Rome, appelé *Pantheon*, dédié par M. Agrippa, gendre d'Auguste,
 & qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Sainte Marie la Ro-*
tonde. Indépendamment de ces temples, construits avec autant de goût
 que de délicatesse, les romains en avoient encore de portatifs, en forme
 de châsses, qui leur servoient à faire à Dieu des sacrifices lorsqu'ils
 étoient en voyage (*fig. 4*).

Les prêtres, chez la plupart des peuples de la terre, formerent un
 ordre séparé du reste des citoyens. Il n'en étoit pas ainsi parmi les ro-
 mains. On les choisissoit indifféremment pour administrer les affaires
 civiles & celles de la religion. On jetoit communément les yeux sur
 ceux des citoyens qui étoient les plus distingués par leurs emplois &
 par leurs dignités (*fig. 5*). On accordoit quelquefois cet honneur à
 des jeunes gens d'une illustre famille aussitôt qu'ils avoient pris la robe
 virile.

Les romains avoient divers ordres de prêtres, plus ou moins accré-
 dités, selon que leurs fonctions paroissent respectables aux yeux de
 la république. Les plus distingués de cet illustre college étoient les
 pontifes, les augures & les aruspices. Les pontifes tiroient leur nom du
 grand pouvoir qu'ils avoient dans les sacrifices, ou d'un pont de bois
 dont ils avoient seuls le soin de faire faire les réparations, parce qu'il
 ne passoit ordinairement sur ce pont que ce qui étoit nécessaire pour les
 sacrifices. La charge de ces pontifes étoit de juger de tout ce qui con-
 cernoit la religion, de porter les loix relatives à cet objet, & de con-
 tenir dans le devoir les autres prêtres qui leur étoient subordonnés.
 Quoique leur autorité fût fort étendue, ils étoient cependant soumis à
 la juridiction du censeur, & les tribuns du peuple avoient aussi le droit
 de les punir, lorsqu'ils prévariquoient dans leurs fonctions. Ce college
 des pontifes avoit pour chef un grand prêtre créé par Numa. Cette
 dignité devint si importante, que la plupart des empereurs ne firent pas
 de difficulté de s'en revêtir. Constantin, ce monarque qui paroissoit si
 zélé pour le christianisme, s'honoroit du titre de *pontifex maximus*.

Les augures étoient chargés de prédire l'avenir par le chant & le vol
 des oiseaux (*fig. 6*). Ces prêtres, dont le nombre fut porté à quinze 6.

Figures.

par Sylla, avoient cela de particulier, qu'on ne pouvoit leur enlever leur dignité. Aussi étoient-ils fort considérés à Rome. Ils portoient une robe teinte en pourpre & en écarlate ; & lorsqu'ils remplissoient leurs fonctions, ils étoient revêtus d'une espece de soutane, appelée *toga auguralis*, & ils portoient en main le bâton augural en forme de commandement.

Les aruspices étoient ceux qui consultoient les entrailles palpitantes des victimes. Ils ne jouissoient pas à Rome d'une considération aussi distinguée que les augures. Leurs fonctions même paroissent si viles aux romains, que longtems il fut défendu de les admettre dans le sénat. C'étoit à eux qu'il appartenoit de prédire l'avenir, en considérant les mouvemens de la victime avant le sacrifice, &, après l'immolation, par l'inspection des entrailles, du cours de la flamme, de la fumée, & des divers phénomènes qui pouvoient arriver pendant le sacrifice. Il étoit aussi de leur devoir d'expliquer les prodiges qu'ils appercevoient, & de faire les expiations propres à détourner les fâcheux présages. Ces sortes de puérilités furent imaginées, dit-on, par un certain Tagés, que la fable fait sortir d'une motte de terre ; & les romains les emprunterent des étrusques.

Tous ces prêtres, & divers autres dont il est fort inutile de tracer ici le tableau, avoient leur habillement particulier lorsqu'ils se livroient aux fonctions du sacerdoce (*fig. 7*). Tous avoient un revenu attaché à leur dignité ; revenu médiocre, mais qui, joint au patrimoine dont chacun d'eux jouissoit dans sa famille, suffisoit pour leur honnête entretien. Le culte que la plupart d'entre eux rendoient à la divinité, consistoit en prières & en sacrifices. Ceux qui prioient se tenoient debout, la tête voilée, afin que les yeux ne fussent pas occupés d'objets étrangers. Il y avoit un prêtre qui prononçoit les prières ; &, pour rendre plus formidable le serment que chacun faisoit de ne pas manquer de fidélité envers le ciel, le prêtre assistant tenoit une main sur l'autel. D'ailleurs, le rituel assujettissoit ces prêtres à diverses formalités avant de faire les sacrifices. Il exigeoit, par exemple, qu'ils fussent purs & chastes pour approcher de la divinité, & qu'ils s'abstinsent, la nuit précédente, des plaisirs du mariage. La loi vouloit aussi qu'ils se lavassent les mains ; & c'est pour cela qu'auprès des temples étoient des vases toujours pleins d'une eau fort claire. Les prêtres portoient aussi des couronnes faites de l'arbre consacré au héros à l'honneur duquel on alloit faire le sacrifice. Lorsque la cérémonie avoit quelque vœu pour objet, ils la remplissoient,



Albogalerus.



La Chausse.

*Prêtres Couverts de
L'Orarium ou Domini.*



Majesty.

Prêtres.



Beger.

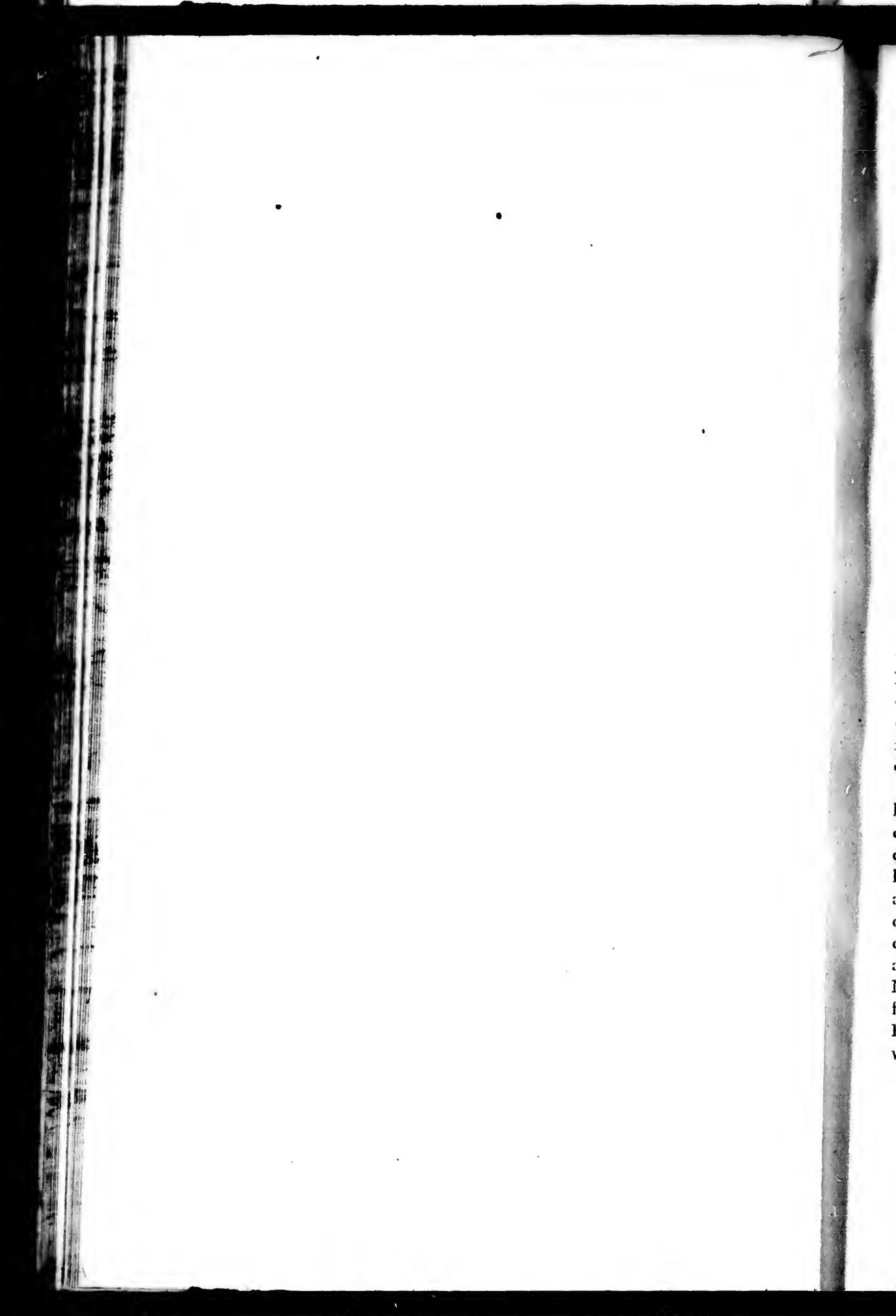


Narbonne.

eur enlever
toient une
oient leurs
pellée *toga*
ne de com-

palpitantes
on aussi dif-
si viles aux
ns le sénat.
sidérant les
mmolation,
fumée, &
sicc. Il étoit
oient, & de
Ces fortes
és, que la
aprunterent

e de tracer
se livroient
u attaché à
noine dont
nête entre-
nité, confis-
debout, la
étrangers.
rendre plus
r de fidélité
D'ailleurs,
de faire les
chastes pour
précédente,
t les mains;
jours pleins
es faites de
le sacrifice.
mplissoient,



les cheveux épars, leurs robes détroussées & les pieds nus, parce que cet extérieur désignoit celui des supplians.

Les romains employoient beaucoup d'encens dans leurs sacrifices ; & l'on fait que cet usage, qui tire vraisemblablement son origine de l'Arabie, fut généralement observé chez toutes les nations de la terre. On le faisoit brûler dans des encensoirs, ou on le jettoit dans le foyer. On tiroit des conjectures sur l'avenir par la fumée qu'il exhaloit, & par la manière dont il pétillait.

Il est peu de cérémonies religieuses qui aient été plus généralement pratiquée dans le monde, que les libations. Les libations de vin, d'huile, de lait, étoient en usage chez les grecs & chez les romains. Ils les offroient à la divinité en différentes occasions, mais surtout au moment du repas. C'étoit, dit M. Bailly, l'hommage d'une partie des biens qu'ils en avoient reçus. A la Chine, le maître du festin fait apporter du vin qu'il répand à terre, en levant les yeux au ciel, pour reconnoître que nous tenons tout de la faveur céleste. Lorsque les tartares s'assembent pour se réjouir, ils jettent quelques gouttes de liqueur sur la statue qui préside à leurs festins ; ensuite, un domestique en verse trois fois du côté du midi, à l'honneur du feu ; du côté de l'est & de l'ouest, à l'honneur de l'air & de l'eau ; & du côté du nord, à l'honneur des morts. Les mingreliens & les géorgiens, chrétiens schismatique du levant, ne commencent jamais leur repas qu'ils n'aient fait sur la table une libation de vin. Cette libation est accompagnée d'une prière à Dieu & d'une salutation réciproque entre tous les convives. Le même usage se pratique chez les habitans de Jedso, pays voisin du Japon.

Quoique l'usage des reliques ne fût pas si universellement reçu parmi les peuples de l'antiquité qu'il l'a été depuis en Europe, il est cependant certain qu'ils leurs attribuoient des prodiges & des guérisons miraculeuses. On se fut, par exemple, exposé à passer pour un impie chez les grecs, si l'on n'eût pas voulu croire que la lyre & la tête d'Orphée, après avoir été jettées dans l'Ebre, continuerent, l'une de chanter & l'autre de jouer, jusqu'à ce qu'une peste violente eût obligé à chercher de tous côtés les reliques d'Orphée, pour les porter dans le tombeau qu'on lui avoit préparé. Si l'on en croit le philosophe Athenagore, la statue de Neryllin, que la ville de Troye avoit élevée dans la place publique, faisoit journellement des miracles, & rendoit des oracles. Celles de Paris, le ravisseur d'Hélène, & d'un certain Protée, qui s'étoit jetté vivant dans un bucher, vers le commencement des olympiades, en fai-

- Figures.** soit autant. Sans parler de plusieurs prodiges que les romains ont attribués à Vefnalien & à Adrien , ne fait-on pas qu'il y avoit un écriteau grec , dans le temple d'Esculape à Rome , où l'on voyoit l'histoire de plusieurs malades guéris par l'intercession de cette divinité subalterne ? Si Pyrrhus , roi d'Epire , avoit le don de guérir les rateux , en sacrifiant un coq blanc , & en poussant doucement , de son pied droit , les viscères des malades couchés sur le dos ; le gros orteil de son pied droit qu'on trouva tout entier malgré la violence du feu qui avoit consumé tout le reste de son corps , sur le bucher , ne guériffoit-il pas tous les malades , qui , munis d'une foi fervente , se présentoient devant la châsse qui le renfermoit ? Enfin , les grecs & les romains , pénétrés de confiance envers leurs
7. héros (*fig. 7*) , n'étoient-ils pas dans l'usage de conserver les habits , le casque , la cuirasse ou quelque autre partie de l'armure de ceux qui s'étoient distingués dans les combats. Lorsque les vœux qu'ils formoient pour leur prospérité avoient été accomplis , ils exposoient dans les temples de la divinité , à laquelle ils s'étoient adressés , des tableaux qui représentoient les dangers dont ils étoient échappés , ou les maux dont
8. ils avoient été affligés (*fig. 8*). C'est ainsi que s'exprime Horace à ce sujet :

Me tabulâ sacer

Votivâ paries indicat uvida

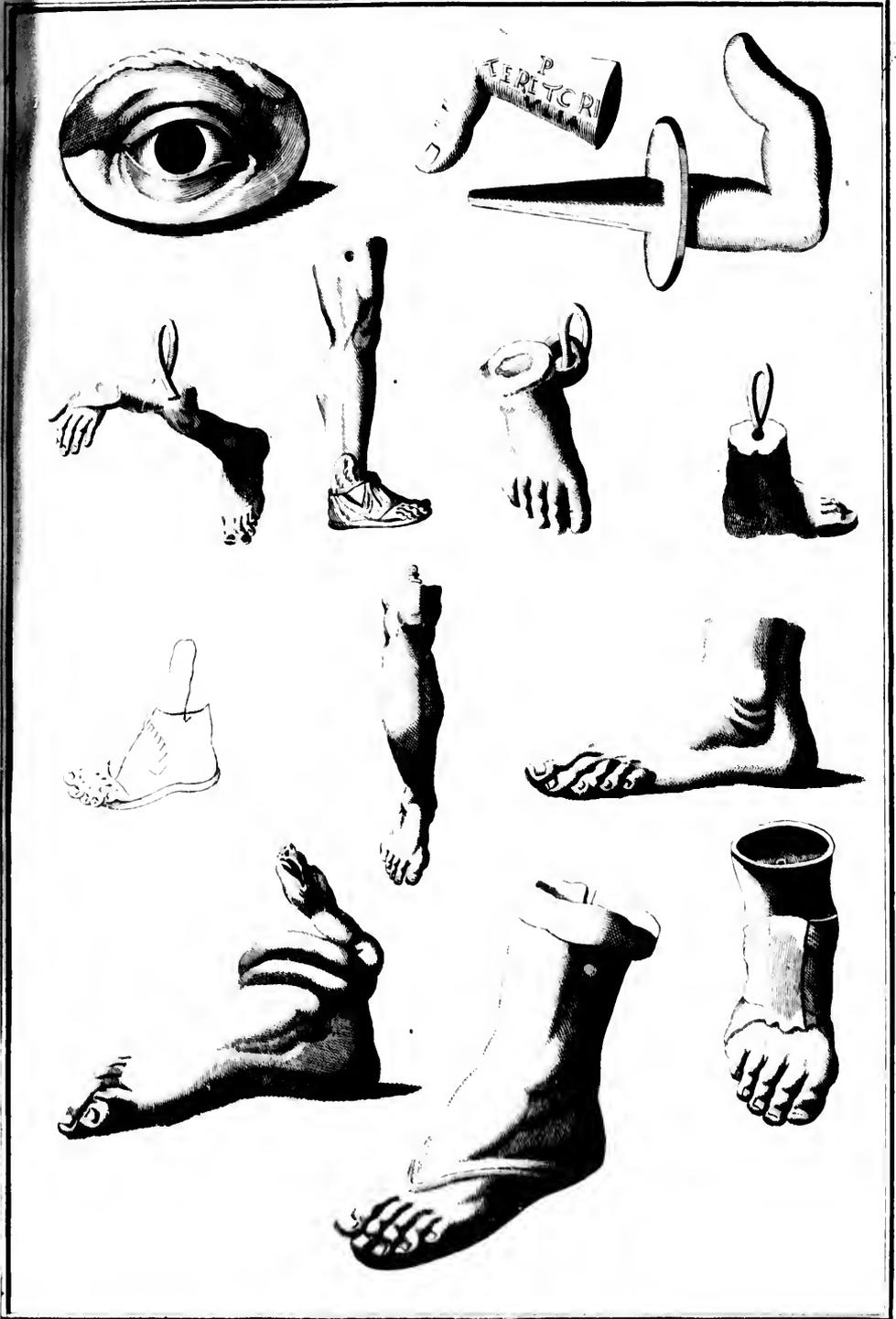
Suspendisse potenti

Vestimenta maris Deo.

- Un genre de dévotion qui paroît avoir été commun à toutes les nations primitives , c'est celui que témoignent les femmes au génie de la fécondité. Il y avoit un temple à Babylone , où elles demeuroient souvent plusieurs mois à adresser des vœux fervens à la divinité pour en obtenir des enfans. Il en étoit ainsi chez les égyptiens & les juifs.
9. Les romains avoient leur Dieu Priape (*fig. 9*) , divinité impudente & lascive à laquelle les femmes avoient recours , lorsqu'elles étoient menacées de stérilité. Ce Priape , fruit de l'amour & du vin , avoit pour pere Bacchus , & Vénus pour mere. La plupart des nations de l'Inde font encore dans l'usage d'adresser des vœux à certains héros , protecteurs de la fécondité. Chez tous les peuples où le grand nombre d'enfans fait la richesse des familles , où un pere , dégagé de cette foule d'impôts qui accablent les nations soumises au joug du despotisme , voit avec satisfaction la fécondité de sa femme , cette pratique fait une branche essen-

ains ont attri-
bit un écriteau
bit l'histoire de
subalterne ? Si
en sacrifiant un
es viscères des
t qu'on trouva
out le reste de
malades, qui,
qui le renfer-
e envers leurs
les habits, le
de ceux qui
ils formoient
dans les tem-
tableaux qui
s maux dont
ce à ce sujet :

outes les na-
au génie de
lemeuroient
vinité pour
& les juifs.
pudente &
oient mena-
pour pere
l'Inde font
tecteurs de
enfans fait
e d'impôts
t avec sa-
nche effen-



VOEUX des anciens ROMAINS.

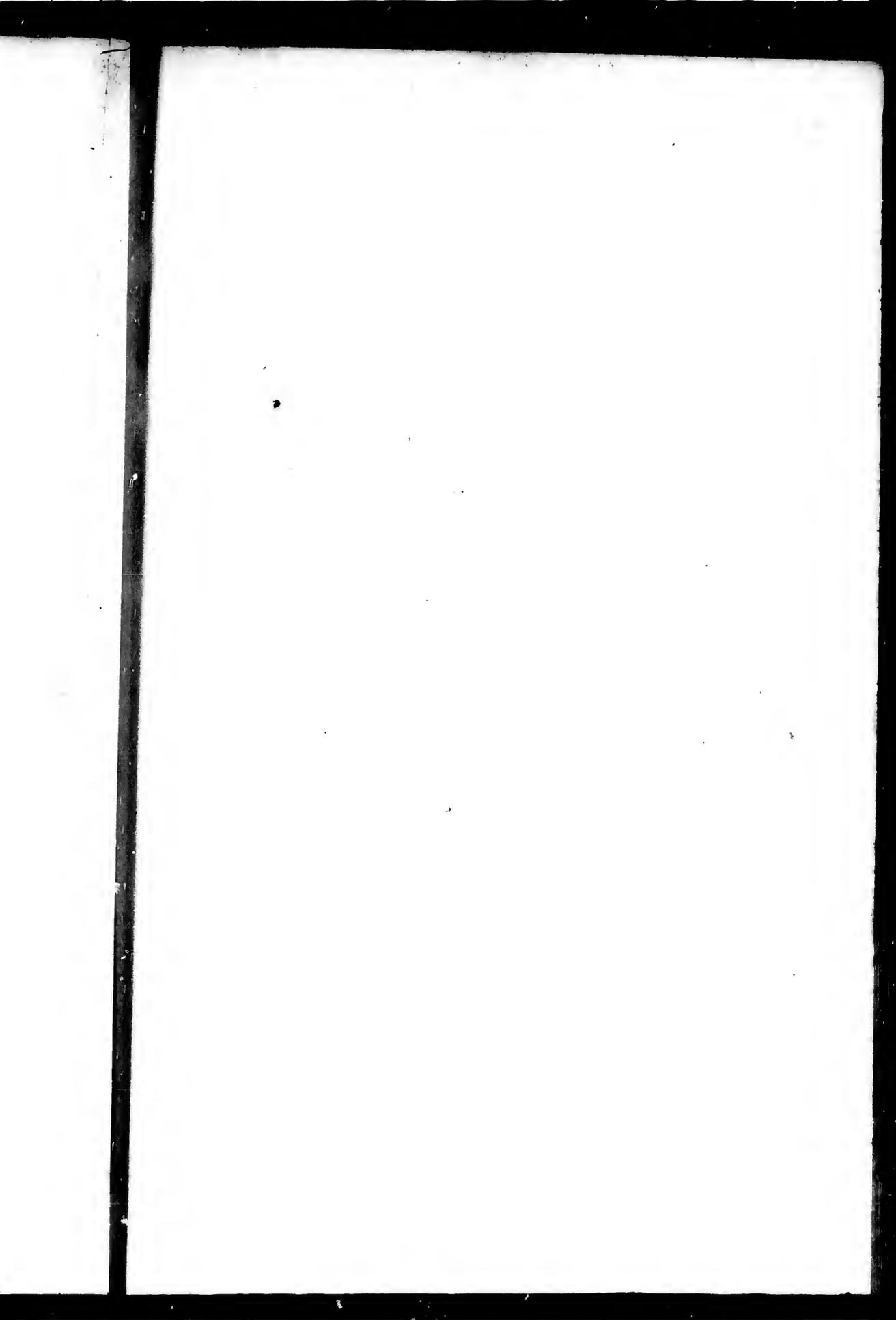


DEVOTION A P



OTTON A PRIAPE

St. Kitts 1788





Epreuve du Fer chaud.



Epreuve de l'Eau bouillante



1^{re} Epreuve de l'Eau froide



2^e Epreuve de l'Eau froide



brillante



divile



A. Coupillon des anciens Romains . B. Incien BENITIER. C. PETIT BENITIER PORTATIF.
 D. Medailles qui representent des Jeux entre les quelles il y en a 4 x DDDII. avec Chapetelets.
 E. SACRIFICE Pris d'un MARBRE antique qui est a Rome.

tielle de la religion ; & souvent les prêtres , toujours occupés de leurs intérêts , mettent en œuvre ce préjugé , soit pour s'enrichir , soit pour contenter leur luxure. Figures.

L'eau lustrale paroît avoir été aussi généralement reçue que l'usage de s'adresser à Dieu pour se préserver de la stérilité. Chez les romains , c'étoient les prêtres qui consacroient cette eau en y plongeant un tison allumé pris au feu des sacrifices. Dans le vestibule de chaque temple , il y avoit un grand bassin plein de cette eau lustrale. Les dévots , avant d'entrer dans le temple , avoient soin de se laver avec cette eau , & croyoient par-là effacer leurs péchés. A la porte de quelques temples étoit un ministre dont l'emploi étoit d'asperger avec l'eau lustrale ceux qui entroient (*fig. 10*). On versoit un peu de cette eau sur les mets qui étoient servis sur la table de l'empereur , afin de les sanctifier par cette cérémonie. Enfin , on faisoit usage de cette eau pour laver les corps des défunts ; & , lorsqu'on faisoit consumer leur cadavre , on en aspergeoit le bucher. 10

Les épreuves judiciaires , quelque bizarre , quelqu'injuste que soit cette institution , ont été reçues de presque tous les peuples de la terre (*fig. 11*). Ce moyen étrange de se laver d'une accusation , existoit chez les scythes , dès l'origine de leur puissance. L'accusé étoit obligé de marcher pied nud sur un fer chaud , ou de le porter dans ses mains. Les premières loix des scandinaves ordonnent que , dans le cas où les preuves ne seroient pas suffisantes pour convaincre le coupable , le juge doit ordonner l'épreuve du fer ardent. Le sort du coupable est abandonné à Dieu. 11

Si l'accusé n'est endommagé par aucune brûlure , il doit être absous. Si , au contraire , on apperçoit la plus légère altération , la moindre cicatrice , il doit être puni suivant l'énormité du crime.

On apprend de Sophocle , que cet usage étoit observé chez les grecs , dans les tems de leur plus grande prospérité ; & cet écrivain fait dire aux gardes de Créon , dans l'une de ses tragédies : « seigneur , pour vous » prouver que nous n'avons eu aucune part au crime dont vous nous » accusez , nous sommes prêts à subir , dès cet instant , l'épreuve du » feu , & à prendre la divinité à témoin de notre innocence. » L'empereur Julien , rapporte que , lorsqu'un gaulois soupçonnoit la fidélité de sa femme , il la forçoit à précipiter elle-même , dans les eaux du rhin , les enfans qu'il avoit eus d'elle. Si ces malheureux alloient au fond de l'eau , la femme étoit jugée coupable , & comme telle , mise aussi-tôt à

IX. N.º 6 1^{re} partie.



77



lets.

mort. Si les enfans pouvoient gagner le bord du fleuve à la nage, c'étoit le signe manifeste de l'innocence de la mere.

L'épreuve du fer chaud a été pratiquée, pendant plusieurs siècles, en Europe. En 803, Charlemagne fit ajouter aux loix saliques la disposition suivante : « *si quis accusatus de parricidio factum negaverit, ad novem vomeres ignitos, judicio Dei examinandus accedit.* » Louis I obtint du pape Eugene III, l'approbation de l'épreuve par l'eau froide. L'eau bouillante servoit d'épreuve en Espagne ; & cet usage y fut introduit par Flavius Egiga, roi des Wisigoths. Les empereurs grecs n'étoient pas plus raisonnables dans la maniere dont ils faisoient constater l'innocence. A Constantinople même, dans les formalités justificatives, on employoit le fer chaud. L'accusé prenoit d'une main hardie un fer rouge qu'on appelloit le fer saint. Il se préparoit à cette épreuve par un jeûne de trois jours, pendant lesquels il tenoit sa main enveloppée dans une écharpe, & scellée du sceau du prince, afin qu'on ne le soupçonnât pas d'user de quelque remede propre à arrêter ou à diminuer l'activité du feu.

On faisoit autrefois en Europe communier ceux qui étoient accusés de quelque crime, afin, ou de les convaincre, ou de les en purger ; & c'étoit là une des purgations que le droit canon appelle *canonique*, parce qu'elles furent introduites par les canons. Cette pratique étoit fondée sur le canon *sape contingit*, où il est dit que quand il a été commis quelque larcin dans un monastere, & qu'on ne sait pas qui l'a commis, l'abbé, ou quelqu'un de sa part, doit dire la messe en présence de tous les moines, & sur la fin de la messe, les moines doivent communier, en disant tout haut : *que le corps du seigneur me serve aujourd'hui d'épreuve.* Le canon, *si episcopo*, ordonne aux évêques & aux prêtres accusés de crimes capitaux, tels que sont l'homicide, l'adultere, le larcin & le maléfice, de se purger de la même maniere, & cela sous peine d'être privés, pendant cinq ans, de l'entrée de l'église.

L'histoire fournit d'ailleurs divers exemples de ces justifications canoniques pratiquées en Europe dans les temps de ténèbres & de barbarie. On voit dans Grégoire de Tours, que le comte Eulalius se justifia du parricide dont il avoit été accusé, & pour lequel il avoit été excommunié par Cautinus, évêque de Clermont, en recevant l'eucharistie de la main de ce prélat. En 870, le roi Lothaire étant allé à Rome pour se justifier de ce qu'on lui reprochoit qu'il n'avoit pas observé les traités faits avec Nicolas I, le pape Urbain II, l'obligea de communier, lui & tous

tous les seigneurs de sa cour. Le crédule Sigebert, qui rapporte cette histoire, assure que le roi & les seigneurs ayant commis un parjure, moururent tous dans la même année; Lothaire mourut le premier à Plaisance, en revenant en France.

Stibichon, évêque de Spire, accusé d'adultère, ne se purgea pas autrement devant l'empereur Henri III. Le pape Grégoire VII prit aussi l'eucharistie, pour se disculper des crimes dont on l'avoit chargé. L'empereur, Henri IV, n'eut pas tant de courage. Accusé de divers crimes, imaginés par la cour de Rome, pour lui enlever sa couronne, il refusa hautement de se justifier d'une manière canonique; & il préféra la honte de passer pour coupable à l'espérance certaine de rétablir sa réputation, en s'exposant à une épreuve qui ne pouvoit en imposer qu'aux ignorans.

Il y avoit autrefois, en Europe, six especes d'épreuves; celles de l'eucharistie, celle de la croix, celle de l'eau froide, celle de l'eau bouillante, celle du fer rouge & le combat en champ clos. On vient de dire, d'après le docteur Thiers, en quoi consistoit l'épreuve par l'eucharistie. Le jugement de Dieu par la croix se pratiquoit ainsi: deux personnes, étant debout, tenoient les bras étendus en forme de croix; & celui qui remuoit le premier le bras, ou quelque autre partie du corps, perdoit sa cause. Charlemagne ayant ordonné, en 788, que l'on rétablît les fortifications de la ville de Verone, qui étoient en fort mauvais état, il s'éleva une très-vive dispute à ce sujet, entre les ecclésiastiques & les bourgeois. Il s'agissoit de savoir lequel de ces deux ordres devoit contribuer davantage à la dépense de cette réparation. Cette contestation fut décidée par le jugement de la croix. On choisit deux champions; l'archiprêtre aregas pour la bourgeoisie, & l'archidiaque pacifique pour le clergé. Ils se placèrent tous les deux debout vis-à-vis un autel où l'on célébroit la messe. Lorsqu'elle fut achevée, le prêtre lut la passion, selon S. Mathieu; mais à peine étoit-il à la moitié, que le champion des bourgeois, ne pouvant plus résister à la fatigue, baissa insensiblement les bras, & accablé de lassitude, se laissa enfin tomber par terre; mais pacifique, plus vigoureux, plus déterminé, soutint jusqu'au bout une posture si gênante, & fut proclamé vainqueur. Cette fermeté fit que le clergé ne paya que le quart des réparations.

L'épreuve par l'eau froide consistoit à jeter l'accusé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, & la main gauche au pied droit. S'il enfonçoit, on le croyoit

innocent ; s'il furnageoit , c'étoit une preuve que l'eau , qu'on avoit la précaution de bénir , le rejettoit de son sein , étant trop pure pour y recevoir un coupable.

L'épreuve par l'eau bouillante consistoit à plonger la main dans un vase plein d'eau bouillante , pour y prendre un anneau béni , qui y étoit suspendu plus ou moins profondément. On enveloppoit ensuite la main du patient avec un linge , sur lequel le juge & l'accusateur apposoient leurs sceaux. Au bout de trois jours on les levoit ; & , s'il ne paroissoit point de marques de brûlure , on le renvoyoit absous.

L'épreuve par le fer rouge consistoit quelquefois à mettre la main dans un gantelet de fer rougi au feu , plus communément à porter une barre rouge , du poids de trois livres , l'espace de dix ou douze pas. On enveloppoit la main du patient , comme pour l'épreuve de l'eau bouillante ; & , si trois jours après , elle ne paroissoit point endommagée par le feu , il étoit déclaré innocent. Dans certain cas , l'épreuve consistoit à marcher pied nud sur des charbons ardents.

Une autre sorte d'épreuves , qui étoit en usage à l'égard de ceux qui étoient accusés de vol , consistoit à leur faire manger un morceau de pain d'orge & de fromage de brebis. Les cérémonies que l'on pratiquoit sur ce pain & sur ce fromage , avant de les faire manger à l'accusé , faisoient croire que , s'il étoit coupable , il ne pourroit l'avalier , & qu'il en seroit étranglé ; ensuite on faisoit l'épreuve. C'est delà , dit Ducange , qu'est venue cette imprécation vulgaire : « que ce morceau de pain m'étrangle , si , &c. »

Le combat en champ clos étoit plus terrible & plus effrayant que ces dernières épreuves. Lorsque deux particuliers avoient ensemble quelque différend , & qu'on ne pouvoit décider par les voies ordinaires de la justice , lequel des deux avoit raison , on leur permettoit de se battre judiciairement en duel. Il en étoit ainsi , lorsqu'une personne en accusoit une autre de quelque crime , & qu'elle n'avoit pas de preuves suffisantes pour appuyer son accusation. On ordonnoit alors le combat entre l'accusateur & l'accusé. Si ce dernier succomboit , il étoit réputé coupable ; ainsi , la force , la bravoure & l'adresse tenoient alors lieu d'innocence & de bon droit. Quiconque étoit habile dans l'art de l'escrime , pouvoit être impunément scélérat , pourvu qu'il n'eût aucun témoin de ses forfaits. Les papes & les prélats autorisoient ces maximes. Nicolas I appelloit le duel judiciaire *un conflit légitime & autorisé par les loix*. Le pape , Eugene III , auquel on demanda si l'on pouvoit , en

conscience, permettre ces fortes de combats, répondit qu'il falloit suivre la coutume. Il y a plus : les ecclésiastiques & les moines autorisoient, par leur exemple, la pratique des duels. Pierre le Chantre, qui écrivoit vers la fin du douzieme siecle, dit « que quelques églises jugent » & ordonnent le duel, & font combattre les champions dans la cour » de l'évêque ou de l'archidiacre. » Sous le regne de Louis le Jeune, les religieux de S. Germain des Près, ajoute M. de Saint-Foix, ayant demandé le duel, pour prouver qu'Etienne de Marci avoit eu tort d'emprisonner l'un de leurs serfs, les deux champions combattirent long-tems avec un égal avantage ; mais enfin, *à l'aide de Dieu*, dit l'historien, *le champion de l'abbaye emporta l'ail de son adversaire, & l'obligea de confesser qu'il étoit vaincu.* La superstition croyoit sanctifier ces combats en y mêlant plusieurs cérémonies religieuses. M. de Saint-Foix rapporte quelques articles des reglemens de Philippe le Bel sur les duels, où l'on voit ce mélange bizarre & sacrilege. Il y est dit : « qu'au jour désigné, les deux combattans partiront de leurs maisons à cheval, la » visiere levée, & faisant porter devant eux, glaive, hache, épée & » autres armes raisonnables, pour attaquer & se défendre ; qu'ils marcheront doucement, faisant de pas en pas le signe de la croix, ou » bien ayant à la main l'image du saint auquel ils ont le plus de confiance & de dévotion ; qu'arrivés dans le champ clos, l'appellant, » ayant la main sur le crucifix, jurera sur la foi du baptême, sur sa » vie, son ame & son honneur, qu'il croit avoir bonne & juste querelle ; & que d'ailleurs, il n'a sur lui, sur son cheval, ni en ses » armes, herbes, charmes, paroles, prieres, conjurations, pactes ou » incantations dont il veuille se servir. L'appelé fera le même serment. »

En Allemagne, continue M. de Saint-Foix, on mettoit un cercueil au milieu du champ clos. L'accusateur & l'accusé se plaçoient, l'un à la tête, & l'autre au pied de ce cercueil, & y restoient quelques momens en silence avant de commencer le combat.

La plupart des épreuves que l'on vient de passer en revue, subsistent encore dans une grande partie de l'Asie & de l'Afrique. A Siam, qu'une personne soit accusée d'un crime dont les preuves ne soient pas claires ; que deux citoyens ayent ensemble un différend civil, dont la décision soit difficile, le feu décide de l'innocence de l'un & du bon droit de l'autre. Sur la côte de Malabar, on fait usage de l'eau bouillante. Si un indien de Calicut se présente pour se justifier de quelqu'imputation grave, il est obligé de plonger deux doigts dans l'huile bouillante, ou

dans du beurre fondu. Trois jours après on défait l'enveloppe ; & malheur à l'accusé si l'on apperçoit des traces de brûlure. On le tue sans autre forme de procès. Si, au contraire, sa main est saine & intacte, l'accusateur subit la peine du talion.

L'épreuve du fer chaud est au Ti en usage chez les tonquinois & chez les negres de la Guinée. Ces derniers ne sont pas les seuls en Afrique qui nous fournissent des exemples de ces superstitions. Les cafres du Mosambique contraignent ceux qui sont soupçonnés de quelque crime capital, d'avalier du poison, de lecher un fer rouge, ou d'avalier de l'eau bouillante où l'on a fait cuire des herbes ameres.

Les negres de Loango & plusieurs autres des côtes occidentales de l'Afrique, donnent aux accusés un breuvage dans lequel ils font tremper des racines qui le rendent amer comme de la suie ; & chez les angolois, dans le Congo, rien de plus ordinaire que de voir subir l'épreuve du fer ardent.

En Amérique, lorsqu'un homme est accusé de vol & qu'il s'éleve de fortes préfontions contre lui, on l'oblige de prouver son innocence, en trempant sa main dans une chaudiere d'huile bouillante. Dès qu'il l'en a retirée, on l'enveloppe également d'un morceau de toile, & on y applique un cachet vers le poignet. Trois jours après, l'on visite sa main ; & s'il n'y paroît aucune marque de brûlure, il est déclaré innocent. Avant de commencer l'épreuve, on fait laver les mains à l'accusé, & on lui coupe les ongles, de crainte qu'il n'eût fait usage de quelque remede caché, pour se soustraire à l'activité du feu.

On prépare aussi, dans plusieurs autres parties de l'Amérique, un grand vase rond, avec une ouverture si étroite, que la main y entre à peine. On renferme dans ce vase un de ces serpens dont la morsure est mortelle. L'accusé est obligé de saisir cette vipere avec sa main ; ou souvent on verse dans le vase de l'eau bouillante, & l'on jette au fond un anneau que l'accusé est contraint de retirer.

Les devoirs de la sépulture furent en usage chez tous les peuples de la terre, marque certaine, dit M. Nieupoort, que c'est la loi naturelle qui les inspire. Les grecs & les romains faisoient de cet objet une branche essentielle de leur religion ; & ils étoient persuadés que les corps de ceux qui demuroient privés de sépulture, erroient, pendant plusieurs siecles, sur les bords du Styx, avant de pouvoir être admis dans la barque du nautonnier Caron. C'est pourquoi, lorsqu'on apprenoit qu'un mort n'avoit pas été inhumé, & qu'on ne pouvoit trouver son

oppe; & mal-
n le tue fans
e & inacte,

uinois & chez
ls en Afrique
Les cafres du
quelque crime
u d'avalier de

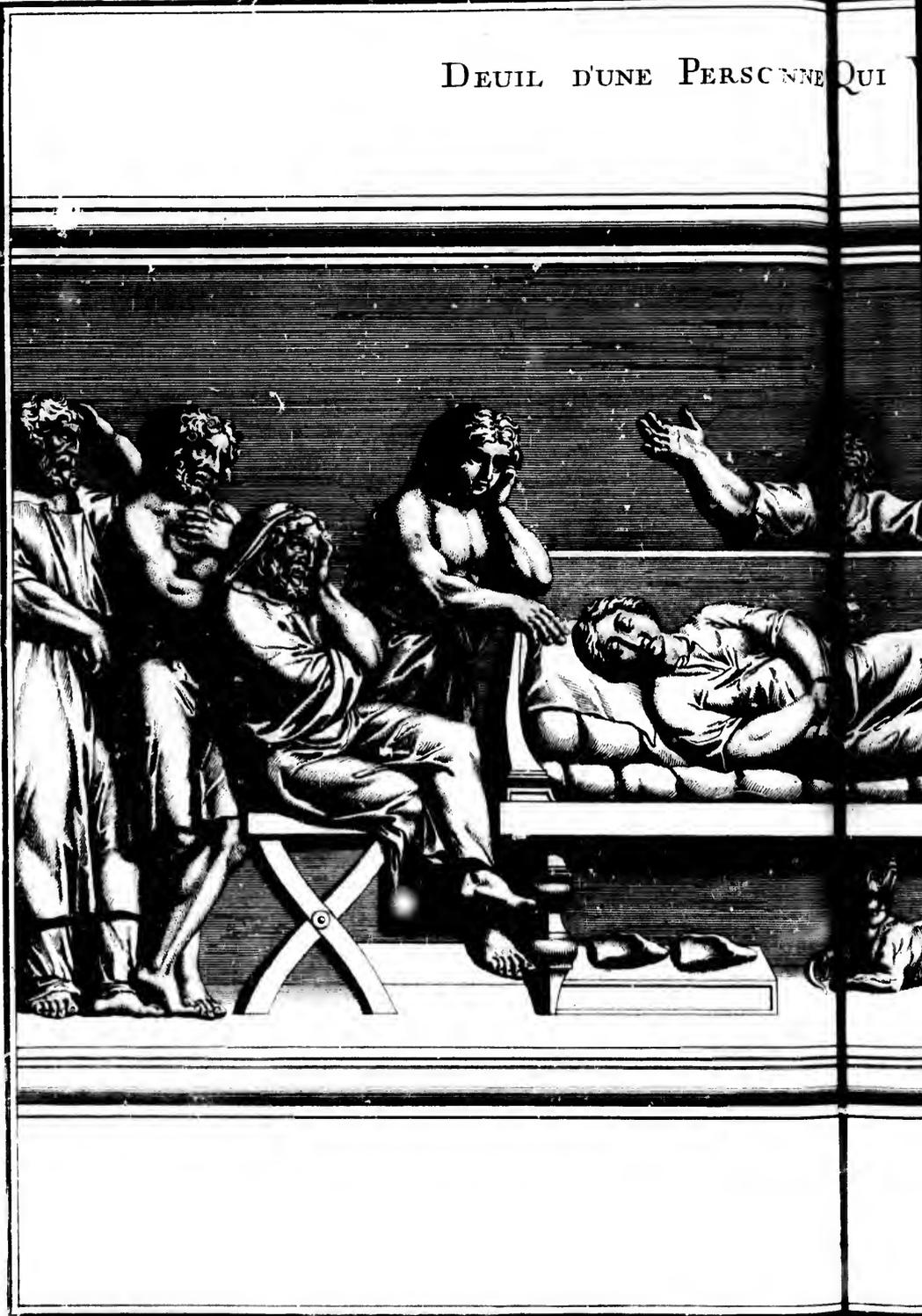
cidentales de
font tremper
les angolois,
l'épreuve du

qu'il s'éleve
er son inno-
uillante. D.
au de toile,
es, l'on vifite
t déclaré in-
mains à l'ac-
fait ufage de

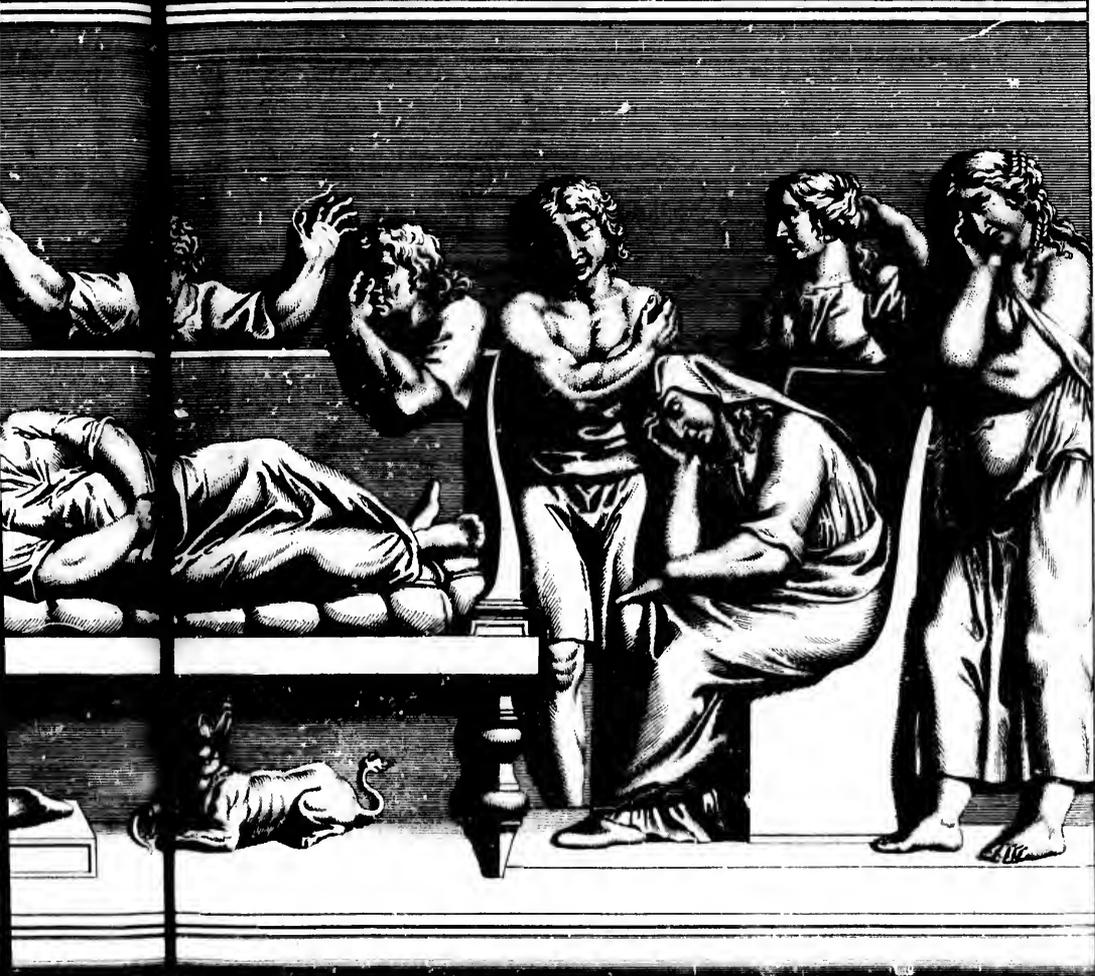
érique, un
ain y entre
la morfure
fa mai; ou
ette au fond

peuples de
oi naturelle
t une bran-
te les corps
ndant plu-
admis dans
apprenoit
rouver fon

DEUIL D'UNE PERSONNE QUI



PERSONNE QUI VIENT DE MOURIR



n
v
a
l
l
s
r
c
l
l
s
C
o
P
c
n
v
f
l
l

cadavre, on lui élevoit un cenotaphe. Si l'on trouvoit le corps, on l'en-
 terroit aussi-tôt. Celui qui manquoit à ce devoir de la religion, étoit
 considéré comme très-coupable ; & il immoloit une truie à Cerès pour
 expier son crime. La crainte qu'ils avoient de demeurer sans sépulture,
 faisoit qu'ils n'appréhendoient aucun genre de mort plus que le nau-
 frage ; & que, pendant leur vie, ils avoient grand soin de se procurer
 des endroits particuliers pour se faire enterrer. Voici l'ordre que les
 romains observoient dans leurs funérailles.

Lorsque quelqu'un étoit prêt d'expirer, ceux de ses proches qui
 étoient présens, recevoient son dernier soupir, & ceux qui en étoient
 le plus près, lui fermoient les yeux. On les lui ouvroit quand il étoit
 sur le bûcher. Après que les yeux du mort étoient fermés, on l'appel-
 loit trois ou quatre fois par intervalle. On posoit ensuite le cadavre à
 terre & on le lavoit avec de l'eau chaude. On le faisoit embaumer par
 un homme appelé *Pollinctor*, & dont la profession étoit d'embaumer
 ainsi les corps des morts. Cet embaumeur étoit subordonné à un autre
 particulier nommé *Libitinarius*. Celui-ci vendoit dans le temple de Vénus
 Libitine, tout ce qui étoit nécessaire pour les funérailles. Ceux qui
 gardoient le mort, ceux qui le portoient, les pleureurs qu'on louoit,
 & ceux qui le faisoient brûler, étoient autant de gens du libitinaire.
 Les jurés crieurs de Paris représentent parfaitement cet officier des
 romains.

Quand le mort étoit embaumé, on le revêtoit de l'habit qu'il avoit
 coutume de porter de son vivant, par exemple, de la toge pour les
 citoyens du commun, & de la prétexte pour les magistrats. Ensuite on
 le couronnoit & on l'exposoit sur un lit de parade dans le vestibule de
 la maison, les pieds & le visage tournés du côté de la porte, comme
 s'il eut été près de sortir, & l'on y plaçoit un homme pour le garder
 (fig. XII). On ne manquoit pas de mettre dans la bouche du mort une
 obole pour payer son passage sur le styx. Sans cela la superstition étoit
 persuadée que le nautonier Caron ne le passeroit pas.

Si le mort étoit un homme riche, on plantoit devant sa porte un
 cyprès consacré à Pluton, parce que cet arbre étant une fois coupé,
 ne repousse jamais. Quelques uns prétendent que cette coutume s'obser-
 voit de peur que le pontife n'entrât dans quelque maison qui pût le
 fouiller. On verra, en effet, dans le Sad-der des perses, que chez tous
 les peuples du monde, les prêtres furent fouillés par l'attouchement ou
 l'approche d'un cadavre.

Figures.

On laissoit le mort exposé pendant sept jours. Le huitieme jour étant arrivé, un crieur public convoquoit le peuple pour célébrer les funérailles, auxquelles il assistoit ordinairement en grand nombre. Le cadavre étoit porté dans un lit, ou sur une litiere couverte d'un manifique tapis (fig. XIII). Si c'étoit un homme riche, cette litiere étoit portée par les plus proches parens du mort; & même par les plus qualifiés de la ville, si çavoit été un homme d'un rang très-distingué. C'est ainsi qu'Auguste fut porté sur les épaules des senateurs, Jules César sur celles des magistrats, & que l'urne de l'empereur Severe fut portée par les consuls. Si le mort étoit pauvre, il étoit porté par quatre porteurs publics. Les funérailles les plus magnifiques étoient celles du censeur. Si le mort étoit de la lie du peuple, il étoit porté sur une espece de civiere, que Martial appelle *sandapila*.

Lorsque le héraut avoit fait sa derniere proclamation, la pompe funebre se mettoit en marche. Le désignateur, qui étoit à peu-près ce que nous appellons un maître de cérémonies, vêtu de noir, ainsi que les licteurs, distribuoit ceux qui assistoient à cette cérémonie. On voyoit d'abord marcher un joueur de flûte, qui chantoit un air. Les convois des grands étoient, outre cela, accompagnés de trompettes, qui marquoient que le défunt n'étoit mort, ni par le fer, ni par le poison. Des pleureuses louées exprès chantoient les éloges du défunt; elles rappor-toient quelquefois les passages des poètes les plus célèbres, qui convenoient aux circonstances présentes.

On portoit dans ce convoi les marques des honneurs que le mort avoit reçus pendant sa vie; comme les dépouilles qu'il avoit remportées sur les ennemis, les ornemens de son triomphe, les présens qu'on lui avoit faits à cause de sa valeur. Tous ces témoignages d'honneur paroissent renversés, comme cela se pratique encore parmi nous. On portoit aussi les portraits des ancêtres du défunt, & un grand nombre de torches éclairoient la cérémonie. Les esclaves que le mort avoit mis en liberté par son testament, augmentoient la pompe funebre, portant sur leurs têtes le bonet qui désignoit leur liberté. Suivoient ensuite les parens du mort. Si les enfans y étoient, les fils alloient la tête couverte, & les filles la tête nue. Les amis du défunt y assistoient aussi en deuil, les cheveux épars, en habit noir, sans aucun ornement. Les parens du mort tenoient leurs maisons fermées pendant quelques jours.

Si le défunt étoit une personne de distinction, on portoit son corps dans la place publique, ou son fils, ou quelqu'un de ses proches,

me pour étant
rer les funé-
re. Le cada-
n manifique
étoit portée
s qualifiés de
é. C'est ainsi
es César sur
e fut portée
quatre por-
s du censeur.
e espece de

a pompe fu-
peu-près ce
ainsi que les
On voyoit
Les convois
s, qui mar-
poison. Des
lles rappor-
qui conve-

que le mort
remportées
is qu'on lui
neur paroif-
s. On por-
nombre de
avoit mis en
portant sur
te les parens
erte, & les
uil, les che-
ns du mort

t son corps
es proches,

Convoi fu



et De hen



Convoi funebre



et Deher



montoit dans la tribune aux harangues & y prononçoit son oraison funebre. On apprend de Plutarque que ce fut Publicola qui mit le premier cette coutume en usage, afin d'inspirer le goût de la gloire & de la vertu. Après l'oraison funebre, le convoi se mettoit en marche vers l'endroit où l'on avoit élevé le bûcher ou le tombeau; & depuis la publication de la loi des douze tables, cet endroit fut toujours hors de la ville, & souvent sur les bords des chemins. Il y avoit cependant quelques citoyens qui avoient le droit de se faire inhumer dans la ville, à cause de leur valeur ou de la dignité dont ils étoient revêtus. Les vestales avoient surtout ce privilege.

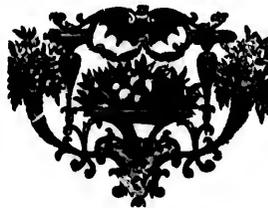
Au commencement de la république, les romains enterroient communément leurs morts; mais depuis Sylla jusqu'aux Antonins, les corps, surtout ceux des gens distingués, furent brûlés. On reprit dans la suite la coutume de les enterrer. Les enfans même qui mouraient à l'âge de sept mois, étoient inhumés.

Pour brûler le cadavre, on élevoit un bûcher en forme d'autel ou de tour, construit avec du bois fort combustible, autour duquel on mettoit des cyprès. Quand on étoit arrivé au bûcher on y plaçoit le corps, qu'on arrosoit des liqueurs les plus précieuses; & les plus proches parens y mettoient le feu en détournant le visage. On y jettoit aussi les habits les plus riches du mort, & ses armes. Ses parens coupoient leurs cheveux & les jettoient sur le bûcher.

Pendant que le corps brûloit, on répandoit devant le bûcher du sang humain, qui appaisoit, à ce qu'ils croyoient, les mânes du défunt. Ce sang étoit autrefois, comme on le dira plus bas, celui des prisonniers ou des esclaves. Mais dans la suite ce fut celui des gladiateurs.

Lorsque le corps étoit consumé, on éteignoit les flammes, soit avec du vin, soit avec de l'eau. Les parens du mort renfermoient alors ses os & ses cendres dans une urne, où ils mêloient des fleurs & des liqueurs odoriférantes. Après cela, le prêtre jettoit de l'eau pure sur l'assemblée pour la purifier; & tout le monde étant sur le point de s'en aller, on disoit un dernier adieu à celui qui venoit d'être brûlé. La formule étoit à peu-près celle-ci: « adieu pour toujours, nous vous » suivrons tous dans l'ordre où la nature nous a placés. » Enfin, l'une des pieuses ou quelqu'autre, congédioit tout le monde, en disant *licet*. On peut s'en aller. On enfermoit l'urne dans un tombeau, sur lequel on mettoit une inscription, avec une priere adressée à la divinité pour la prospérité de l'ame du mort.

Figures. Après le retour du convoi, on invitoit les parens & les amis du mort à un repas qu'on appelloit festin funebre. Avant de se mettre à table, les convives se baignoient pour se purifier. Si le mort appartenoit à une famille riche, on donnoit un festin au peuple, ou on lui faisoit distribuer de la viande crue. Le neuvieme jour après les funérailles, les romains célébroient une fête qu'ils appelloient *novem dialia*. Enfin, le dixieme jour, on purifioit la maison souillée par la mort de celui dont on avoit fait les funérailles. On célébroit pendant l'année plusieurs autres fêtes, dont l'objet étoit de soulager les ames des morts. On alloit alors pleurer aux pieds des tombeaux (*fig. XIV*). On adressoit à Dieu des prieres; on prodiguoit des aumônes; on faisoit des festins. Il y avoit à Rome, comme chez les catholiques romains, un jour consacré au soulagement des ames des trépassés. On célébroit toujours cette fête dans le mois de février. Nous avons remarqué dans nos *cérémonies religieuses*, que cet usage fut celui de tous les peuples de la terre.



les amis du
se mettre à
appartenoit
n lui faisoit
éailles, les
z. Enfin, le
e celui dont
é plusieurs
morts. On
n adressoit à
es festins. Il
i jour con-
oit toujours
é dans nos
peuples de

I C L E





L. AU SEPULCRE.

J. P. Salp. sculp.

ARTICLE II.

Tableau des foiblesses que la superstition inspira aux Egyptiens & aux autres Peuples de la terre pour les bêtes.

DE toutes les foiblesses qui deshonoreroient l'humanité, livrée à la superstition, les hommages que la plupart des nations rendirent aux bêtes, furent, sans contredit, l'objet le plus vil & le plus méprisable de leurs préjugés. On fait que les romains reprochoient vivement aux égyptiens de prodiguer leur encens au chat, au crocodile, aux plantes même. Tout le monde fait par cœur ces beaux vers du satyrique françois, l'inimitable Despreaux à ce sujet.

Jamais l'homme, dis-moi, vit-il la bête folle,
Sacrifier à l'homme, adorer son idole,
Lui venir, comme au dieu des saifons & des vents,
Demander à genoux la pluie & le beau tems ?
Non, mais cent fois la bête a vu l'homme hypocondre ;
Adorer le métal que lui-même il fit fondre.
A vu dans un pays, les timides mortels,
Trembler aux pieds d'un singe, assis sur leurs autels ;
Et sur les bords du Nil, ses peuples imbécilles,
L'encensoir à la main, chercher les crocodiles.

Boileau ne fait ici que développer les idées de Juvenal, de Virgile, de Martial, & surtout de Lucien, qui déploie en cent endroits de ses dialogues, les railleries les plus fines & les plus piquantes, contre les superstitions des égyptiens. Il faut avouer que les satyres de ces auteurs ne sont pas sans fondement, puisque tous les écrivains de l'antiquité nous assurent uniformément, que les dieux croissoient aussi facilement en Egypte, qu'ailleurs les hommes & les végétaux. Mais ne pourroit-on pas justifier ce peuple, que je regarde, d'ailleurs, comme le modèle des nations superstitieuses & fanatiques, d'une partie de cette foiblesse ? ou plutôt, ne pourroit-on pas, à l'aide de quelques sages conjectures tirées des monumens de l'ancienne histoire, annoblir la source de ces pratiques qui nous paroissent aujourd'hui si puérides ? Lorsqu'Herodote nous dit que les égyptiens, les premiers, selon lui, qui aient imaginé l'immortalité de l'ame, croyoient que cette substance,

condamnée à une migration continuelle, pendant trois mille ans, passoit successivement dans les corps terrestres, aquatiques, aériens, & revenoit animer le corps de l'homme, cet historien semble nous donner la clef de toutes les extravagances que le culte des bêtes occasionna en Egypte; car il étoit naturel que ces peuples, persuadés que l'ame de leurs parens faisoit mouvoir le corps d'un chien ou d'une cigogne, témoignassent pour ces animaux le même respect qu'ils auroient eu pour ceux qui étoient ainsi défigurés, s'ils eussent conservé la forme humaine. C'est ainsi que Pythagore, plus entêté de la metempsychose que ne le furent jamais les égyptiens, empêcha qu'on ne battit un chien, à l'aboiement duquel, dit Porphyre, il reconut l'ame d'un de ses amis. Mais bien des raisons sensées nous portent à croire que ce ne fut rien moins que ce motif qui donna naissance à cette théologie. 1°. On ne pourroit comprendre, en admettant cette idée, pourquoi les égyptiens avoient plus de vénération pour certaines bêtes, que pour d'autres. 2°. Pourquoi certains animaux singulièrement respectés dans un nom, étoient cruellement outragés dans un autre. 3°. Pourquoi tous les égyptiens s'accordoient à transporter chez l'étranger, toutes les bêtes & tous les végétaux que leur pays nourrissoit, pour y servir d'alimens, quoiqu'ils s'en abstinssent religieusement chez eux. Ne pourroit-on pas chercher, avec plus de succès, dans l'étude des propriétés de leur climat, dans le régime que bien des circonstances que nous ignorons aujourd'hui, les obligeoient d'embrasser, quelques lumieres qui nous aidassent à débrouiller ce cahos, & nous persuader, au moins, que toute une nation, à qui l'antiquité a attribué, peut-être un peu mal-à-propos, à la vérité, tant de connoissances, n'a pas été tout-à-fait dépourvue de sens commun? Ne pourroit-on pas dire que les prêtres de cette riche contrée, dont la principale occupation eut, au rapport d'Homere, d'Herodote & de Diogene Laërce, la medecine pour objet, étoient persuadés qu'il importoit infiniment à la santé du corps, d'approfondir son tempérament, d'observer un régime frugal & régulier, & de n'employer d'autres alimens que ceux qui pourroient être analogues à sa constitution? Il semble, en effet, que c'est à la faveur de ce principe qu'ils avoient appris à distinguer ceux des quadrupedes, des reptiles, des poissons & des végétaux, dont les qualités étoient salutaires ou dangereuses. Ces connoissances qu'ils avoient acquises par une suite d'expériences & d'observations, les engageoient à les proposer comme un objet de culte, à une multitude indocile, qui ne s'en seroit pas abstenue,

si elle n'eut eu un motif aussi puissant pour les respecter. Je le repete, si on suit de près les reglemens qui furent faits par les sacerdoce, à ce sujet, on aura lieu de se convaincre que la santé publique fut la seule fin qu'on se proposa, quoiqu'un grand nombre d'animaux & de végétaux, qu'aucun motif n'avoit obligé d'abord à désirer, entrèrent, dans la suite, dans la classe des objets sacrés. Ainsi, je crois qu'Isocrate, quoiqu'il fût plus à portée que nous de jeter du jour sur cette matiere, ne raisonnoit pas avec beaucoup de justesse, lorsqu'il attribuoit à *Busiris*, dans le pompeux éloge qu'il a fait de ce prince égyptien, la loi qui ordonnoit d'adorer les bêtes, afin d'accoutumer le peuple d'Egypte à respecter la volonté de son roi dans les choses les plus révoltantes. Outre la tache d'infamie dont il couvre, sans y faire attention, ce peuple pour lequel il paroît néanmoins avoir eu tant d'estime, en lui attribuant la plus sottise & la plus impardonnable pusillanimité, il est évident qu'un prince aussi sage & aussi éclairé que l'orateur athénien nous représente le Pharaon d'Egypte, ne pourroit agir ainsi, pour affermir son autorité. Ce n'est qu'à force de reglemens utiles, judicieux, bien conçus, qu'un souverain apprend à ses peuples à respecter ses ordres. Des manœuvres si avilissantes, des tournures si mal imaginées, démentiroient son caractère; & au lieu d'un monarque majestueux & respectable, il n'offriroit aux yeux du philosophe, qu'un vil tyran, qu'un infame sacrilege. Au reste, il seroit fort difficile de fixer l'époque où s'introduisit le culte des animaux en Egypte. L'histoire de ce peuple nous est trop peu connue, ses prêtres avoient trop de soin de ne payer que de fables absurdes, la curiosité de ceux qui voyageoient chez eux, pour que l'on puisse déterminer rien de bien certain sur ce point. Quelques-uns croient, sans beaucoup de fondement, que cette révolution importante arriva sous *Cachus*, second Pharaon de la dynastie des *Thynites*, qui regnoit environ dix-neuf cens ans avant notre ere; mais il paroît évident que cette superstition est beaucoup plus ancienne que le tems où vivoit ce prince; puisqu'elle étoit en vigueur, au moins en partie, dans l'Ethiopie, d'où il me semble incontestable que les égyptiens étoient descendus. On peut seulement assurer, avec quelque espece de certitude, que *Cachus* fixa le bœuf apis à *Memphis*, le taureau *Mneus* à *Heliopolis*, & le bouc à *Mendès*, sans autre innovation dans le culte, que de désigner l'endroit où l'on devoit adorer spécialement ces Dieux qui étoient reconnus comme tels bien des siècles avant son avènement à la couronne.

Quoi qu'il en soit de ces discussions chronologiques, qui me paroissent assez inutiles ici, développons, s'il est possible, les motifs qui porteroient le collège sacerdotal de l'Égypte, à imaginer ou à étendre le culte des bêtes, qu'il conserva toujours, jusqu'à son entière extinction, avec tant de courage & d'opiniâtreté. L'histoire ancienne & les voyageurs modernes nous apprennent, que les égyptiens étoient, & sont encore fort sujets à l'éléphantiasse, à l'ophtalmie, à la sporophthalmie, à la fièvre, aux hernies, à la galle, à la gonorrhée, &c. Ces dangereuses maladies sont le fruit d'un climat brûlant, où l'on respire un air enflammé durant le jour, & d'un froid souvent piquant pendant la nuit. Ce passage précipité du chaud au froid, empêchant la transpiration si nécessaire dans ces contrées, jette le corps dans une langueur qui se termine presque toujours par une ou plusieurs de ces cruelles indispositions (1). Les prêtres égyptiens, qui, comme autant d'empyriques, ne procédoient, dit-on, jamais qu'éclairés du flambeau de l'expérience, ne doutoient pas qu'aucune nourriture ne retarde davantage la transpiration, que la chair de poisson, comme on peut s'en convaincre, par l'exemple de tous les ichthyophages, dont la peau, toujours huileuse, n'offre qu'un très-petit nombre de pores propres à faciliter l'évaporation des humeurs; delà cette précaution de n'en jamais manger, soit qu'il eût des écailles, soit qu'il n'en eût pas, à la différence des juifs, qui ne s'abstenoient que des derniers. Ils détestoient si singulièrement cet aliment, que lorsqu'ils vouloient peindre la haine en hieroglyphe, ils crayonnoient un poisson. On a remarqué surtout dans le clergé d'Égypte, une aversion décidée pour les espèces qui se trouvent dans la méditerranée, tels que le rouget, le scarre & l'ortie. Cette répugnance étoit incontestablement fondée sur la mauvaise qualité des alimens salés, qui, dans les pays chauds principalement, rendent ceux qui s'en nourrissent, selon la judicieux remarque de M. de Boulinvilliers, très-susceptibles des maladies de la peau. Aussi Plutarque assure-t-il, que les prêtres égyptiens avoient la mer en horreur, qu'ils appelloient le sel de mer, l'écume de typhon, & qu'ils ne le faisoient jamais servir sur leurs tables. Ils faisoient plus; car dans le tems de leurs abstinences, imaginées, comme il est croyable, pour

(1) C'est à cette langueur naturelle aux habitans de l'Égypte, que l'on doit attribuer la cause de ce grand nombre de contemplatifs, qui ont de tout tems inondé ce beau pays, & dont le nombre étoit si grand, à la fin du quatrième siècle de ce siècle, qu'on y en comptoit plus de cent trois mille hommes & femmes, sans ceux, dit l'auteur de l'*History*, dont nous ne nous pas le dénombrement. (*Voy. Hist. eccléf. liv. XX, n°. IX.*)

réparer la fanté délabrée, ils ne goutoient pas même de sel faussile. Ariftagore, qui n'avoit pas faisi toute la sagesse de ce motif, croyoit bonnement que ces prêtres n'aimoient pas le sel, parce que, lorsqu'il se congele, il fait périr un grand nombre d'animaux dans sa substance. Mais je doute que l'on puisse goûter cette raison, au sujet d'un peuple, qui, quoique peut-être un peu métempsycofiste, n'avoit pourtant pas porté le système de la transmigration des ames, au point d'extravagance & de folie, ou les brachmanes des Indes l'avoient élevé.

En général, tous les peuples, dont les alimens sont visqueux, gras, huileux, salés ou putrides, sont fort sujets à une infinité de maladies inconnues dans les climats où cette nourriture est rare ou prohibée. Les Syriens avoient parfaitement pénétré ces dangereuses qualités de la chair du poisson; aussi s'abstinrent-ils, pendant fort long-tems, d'en manger. Cette loi diététique subsistoit encore chez eux du tems de Ménandre; & ce poëte comique, cité par Porphyre, observe que ceux qui, sans réfléchir aux inconvéniens dont leur glotonnie devoit être inévitablement suivie, ne faisoient pas difficulté de se nourrir de poisson, contractoient des incommodités dont la douleur violente les obligeoit de s'aller jeter aux pieds des statues de la divinité, couverts de cendre, avec les autres marques d'humiliation usitées dans les tems de pénitence, pour demander pardon de leur intempérance. Ce fut, sans doute, ce seul motif qui obligea Alexandre, qui, dans les nations nombreuses qui l'agitoient, consultoit quelquefois l'intérêt des peuples qu'il subjuquoit, à interdire l'usage du poisson à quelques indiens, qui, avant sa conquête, en faisoient leur principale nourriture. Sans parler de cette lepre cruelle & invétérée, à laquelle les juifs & les autres peuplades de la Palestine étoient sujets, & qui n'avoit vraisemblablement d'autre cause que la chair du poisson dont ils faisoient une grande consommation, ce qui se passe encore aujourd'hui en Islande, justifie assez la précaution des égyptiens & des syriens, & la détermination du prince de Macédoine. On fait que les islandois sont presque tous ichthyophages; & le poisson est si commun chez eux, que chaque habitant de l'isle est tenu d'en donner tous les ans dix au roi de Dannemarck, en forme de tribut qu'on appelle *gieffold*. Aussi sont-ils généralement en proie, au rapport de M. Morrebows, à cette espece de lepre ou d'éléphantiasé, qui étoit si à craindre en Egypte, & qui avoit occasionné tant de reglemens, tant de dietes, tant de purgations, tant d'abstinences, que le clergé avoit imaginés, pour la prévenir ou la rendre moins dangereuse.

Quelques-uns ont cru que les prêtres égyptiens s'abstenoient de manger des fèves, à cause de l'usage où l'on étoit chez la plupart des nations, de les offrir aux morts. Ils fondent cette conjecture, sur la conduite d'Orphée, qui n'eut pas d'autre motif de les exclure de ses suffumigations, qui devoient accompagner le chant de ses hymnes. Festus a même prétendu qu'il y a sur les fleurs de ce légume, une marque lugubre qu'il n'explique pas, & qui ne pourroit être, comme l'a remarqué M. Simon, qu'un ☉ que Martial appelle *mortiferum*, parce que cette lettre grecque étoit marquée sur les bulletins que les Juges mettoient dans l'urne, lorsqu'ils opinoient à la mort; ce caractère étoit, à la vérité, très-suffisant pour épouvanter les prêtres d'Egypte, si entièrement livrés à la superstition. Cependant il n'y a rien que de chimérique dans cette opinion. Il n'est pas vrai non plus que ce soit la crainte de la goutte que le fréquent usage de ce légume occasionne, selon l'école de Salerne, qui ait donné naissance à cette loi diététique. *Manducare fabam caveas, facit illa podagram*. On sait qu'il fait le mets le plus friand de la plupart de nos payfans françois, & que la goutte n'osa jamais même aborder leurs cabanes. Je crois qu'il n'y a personne qui ait mieux fait, que M. de Paw, le motif qui occasionnoit cette singulière aversion des égyptiens pour les fèves; car, il est certain que leur répugnance pour ce légume étoit si violente, qu'un prêtre égyptien, dit Sexus Empyricus, auroit plutôt mangé la tête de son pere, que de toucher au plat qu'on lui en auroit servi. L'odeur forte qu'exhale en Egypte, beaucoup plus qu'ailleurs, cette sorte de végétal, lorsqu'il est en fleur, l'auroit fait regarder comme pernicieux aux prêtres, toujours attentifs à la santé publique. Ceux qui ont voyagé dans les endroits marécageux des pays méridionaux, où on le cultive, n'auront pas de peine à se persuader, que si on excepte le chanvre, il n'y a peut-être pas de plante, dont l'odeur soit plus pénétrante, & qui soit plus propre à déchirer les fibres du cerveau, que celle dont il est question. J'ai moi-même éprouvé, sans sortir de la France, le mal dont je développe ici la cause; & je me rappelle avoir été atteint d'une fièvre assez dangereuse, pour avoir passé dans les marais de Marans, près la Rochelle, dans la saison où les fèves, qui sont fort communes dans cette province, étoient en fleur (1). Les prêtres égyptiens agissoient donc fort sagement

(1) C'est sans doute à cette dangereuse propriété de la fleur de ce végétal, qu'on doit ce proverbe ancien, qui porte que *les femmes sont folles, quand les fèves sont en fleur*; car l'expérience

en en défendant l'usage ; car si ce n'eût pas été le motif de leur exclusion, on auroit néanmoins pu les cultiver, pour les bêtes, comme l'observe M. de Paw, quoiqu'elles eussent été rejetées de la table des hommes. Bien que la religion défendit avec autant de rigueur, l'usage du cochon, si on en excepte le jour de la pleine lune ou cet aliment leur étoit permis, les égyptiens en nourrissoient pourtant des troupeaux nombreux, qui faisoient chez eux une branche assez considérable du commerce qu'ils entretenoient avec les nations voisines, qui n'avoient pas cru devoir se priver de la chair dangereuse de ce quadrupede. On fait qu'il y avoit parmi eux une caste ou tribu, qui étoit uniquement occupée à cette fonction. Les juifs qui avoient apporté d'Egypte, la même aversion pour le porc, ne se faisoient pas plus de scrupule sur cet article ; & l'on voit par cette multitude de démons que Jesus précipita dans la mer, avec la troupe de cochons qu'ils avoient choisis pour asile, que, s'il étoit défendu à Jérusalem de souiller son couteau dans le sang d'un de ces animaux, la loi permettoit pourtant d'en nourrir. Au reste, on fait, quoiqu'en ait dit Aristoxene, que Pythagore, instruit par les égyptiens, chez lesquels il se fit, dit-on, circoncire, afin d'être admis à leurs mysteres les plus secrets, avoit appris d'eux à s'abstenir de manger des fèves (1). Il interdisoit même fort rigoureusement ce légume à tous ses disciples ; & si l'on en croit Hermippe, que Joseph appelle le meilleur écrivain de la vie de Pythagore, ce philosophe aima mieux se laisser tuer par des gens qui le poursuivoient (2), que de se sauver au travers d'un champ de fèves ; tant il avoit d'horreur ou de vénération pour ce légume ! Ce trait seul, s'il étoit bien prouvé, seroit très-propre à nous faire croire que Pythagore, qui le premier se fit appeller *philosophe*, n'étoit rien moins que sage, dont il évita fort modestement de porter le nom.

avoit acquis à nos peres, tout bornés qu'ils fussent, d'ailleurs, des lumieres que notre philosophie est souvent obligée de respecter. Ils n'avoient pas besoin, au reste, d'une étude bien réfléchie, pour se convaincre de ces qualités pernicieuses dans les fèves. Ils ne durent pas être longtems à s'appercevoir qu'un panier de poisson transporté au milieu d'un champ semé de ce légume, est aussi-tôt gâté jusqu'à la putréfaction, par les fortes exhalaisons que la fleur répand ; ce qui les conduisit naturellement à des recherches plus étendues.

(1) Un des calomnieurs des pythagoriciens les accusoit d'avoir de l'aversion pour les fèves, parce qu'elles régloient les élections, & qu'elles établissoient dans l'administration de l'état ceux qui y parvenoient par le sort, c'est-à-dire, un grand nombre de gens qui n'avoient d'autre mérite que d'avoir été favorisés par la fortune ; mais ce motif est trop pitoyable pour qu'on puisse y faire la moindre attention.

(2) Après la bataille gagnée par les syracusins, contre ceux d'Agrigente.

Il est aujourd'hui, comme je l'ai remarqué ailleurs (1), une maladie cruelle dans l'Égypte, qui n'a pas dû être méconnue des anciens habitans de cette fertile région; je veux parler de cet épouvantable ravage que cause le ver solitaire, dont la nature & les propriétés exercent, depuis tant d'années, la sagacité de nos medecins (2). Si l'on en croit le jeune docteur *Hasselquist*, qui a observé les pays qu'il a parcourus, en homme sage & éclairé, les deux tiers des habitans du Caire y sont sujets. Ceux qui en sont le plus communément atteints, sont les juifs, le bas peuple & les coptes. Peu de turcs sont attaqués de ce dangereux fléau, que les gens instruits du pays attribuent généralement aux alimens dont on se nourrit au Caire. M. *Hasselquist* prétend que les melons, les concombres & les autres fruits dont les habitans de cette contrée font leur principale nourriture, ne contribuent pas peu à engendrer ce monstre, qui a quelquefois jusqu'à trente aunes de long. Mais d'autres veulent que la grande quantité de sucreries, dont on fait usage au Caire, soit la seule cause qui le produit. Pour moi, s'il m'est permis de dire mon sentiment sur ce sujet, je crois pouvoir avancer que rien de tout cela n'occasionne le mal dont il s'agit. On mange ailleurs, peut-être même avec aussi peu de ménagement, des concombres, des melons & des confitures, sans avoir rien à craindre de semblable. D'ailleurs, on trouve fréquemment la même maladie, en Afrique, depuis le cap Blanc, jusqu'à Sierra Liona, sur la côte de Guinée, dans les isles Caraïbes, dans les indes orientales, & dans beaucoup d'autres endroits, où l'usage des alimens que l'on suppose ici contenir le germe de ces vers, est peu

(1) Voyez le tableau du commerce & des possessions des européens en Asie & en Afrique. (Tome II, pag. 95.)

(2) Le ver solitaire ou *tania*, est un animal long, plat, fort mince, de la forme d'un ruban, & de couleur blanche. Son séjour est dans les intestins, où il dévore la substance la plus pure de l'homme, l'affame & le réduit, le plus souvent, à un état le plus déplorable de maigreur & d'épuisement. Après une multitude de tentatives inutiles, pour détruire ce dangereux insecte, M. *Herreschwands*, docteur en médecine, vient enfin de découvrir le plus heureux spécifique que l'on pût souhaiter à ce sujet. Ce qu'il y a encore de plus important dans ce remède, c'est qu'il chasse le ver & le fait sortir tout vivant; ce qui a donné occasion aux naturalistes & surtout à l'illustre M. *Bonnet*, d'observer la structure & la propriété de son corps. Il est à remarquer qu'il est assez probable qu'une seule personne a quelquefois deux vers solitaires qui la dévorent; car M. *Herreschwands* en a fait sortir deux à la fois, d'un même malade. Cependant on pourroit croire que ces deux corps n'étoient autre chose que la division du même *tania*. C'est ce qu'on ne peut encore décider. Ce qui m'engage à croire que ce monstrueux insecte ne doit sa naissance, qu'à certains œufs que l'on avale avec l'eau qu'on boit, & qui viennent éclore dans les intestins, c'est qu'on a remarqué que la plupart des poissons, & particulièrement les tanches, en nourrissent dans leurs corps.

commun, peut-être même inconnu. La véritable cause de ce dangereux phénomène, réside, selon moi, dans la qualité des eaux que boivent les habitans du Caire. L'Afrique recèle, comme on fait, dans ses sables brûlans, une multitude prodigieuse de bêtes venimeuses, tels que des crapaux, des scorpions, des serpens de toute espece, &c. Lorsque les fleuves, sortant de leurs lits, vont se répandre dans la campagne, ils entraînent avec eux ces dangereuses dépouilles, & leurs eaux, s'imprégnant du miasme contagieux qu'elles renferment, portent la langueur & la mort partout où elles coulent. Tel est le poison que charrie le Nil, de l'Abyssinie & de l'Ethiopie qu'il a parcourues, avant de venir fertiliser les campagnes de l'Egypte. La qualité des eaux de ce fleuve doit donc être fort dangereuse pendant la crue; & le peuple qui en boit comme auparavant, doit donc contracter les indispositions dont elles renferment le germe & la semence. Ajoutez que M. Redi a prouvé avec la sagacité qui lui étoit ordinaire, que les vers qui s'engendrent dans les intestins, s'y forment des œufs de quelques insectes mêlés avec ce que l'on mange; or, tout contribue à nous faire croire que le Nil entraîne avec lui, des milliers de ces œufs qui vont éclore dans l'estomac de ceux qui boivent de ses eaux pendant sa crue. C'est ainsi, sans doute, que l'on doit expliquer cette pernicieuse propriété qu'ont les eaux de la rivière, nommée *Zahual*, qui arrose la province des anciens *Uascalans*, de donner la galle à ceux qui en boivent & qui s'y baignent. Aussi observe-t-on que la plupart des égyptiens sont sujets, vers le mois de Juin, à une sorte de galle qui dure pendant les chaleurs, & dont la cause réside, selon les mêmes égyptiens, dans la qualité des eaux qu'ils boivent, tandis qu'il est dans sa crue. Cette conjecture aura tout le poids de la démonstration, quand on réfléchira que les eaux du Nil, les meilleures & les plus agréables à boire, que l'on connoisse, deviennent jaunâtres, pesantes, & d'un goût fétide, quand ce fleuve est débordé.

J'ignore si les prêtres d'Egypte avoient pénétré cette propriété pernicieuse, dans les eaux de leur fleuve chéri. On n'en trouve aucun vestige bien marqué dans leur dogmes religieux. Car il me paroît incontestable que l'usage dont je parlerai dans un autre endroit, de précipiter tous les ans une vierge dans les eaux du Nil, n'avoit d'autre objet que de remercier ce fleuve, par le plus pompeux des sacrifices, de l'abondance qu'il répandoit chez eux. Peut-être étoient-ils trop pénétrés de respect & de vénération pour un fleuve qui étoit, d'ailleurs, la source

une maladie
anciens habi-
table ravage
és exercent,
on en croit le
arcourus, en
y sont sujets.
juifs, le bas
ereux fléau,
alimens dont
ons, les con-
rée font leur
ce monstre,
veulent que
aire, soit la
ire mon fen-
out cela n'oe-
e même avec
& des confi-
, on trouve
Blanc, jus-
raïbes, dans
l'usage des
ers, est peu

Figure. (Tome II,

me d'un ruban,
la plus pure de
maigre & d'é-
eux infecte, M.
x spécifique que
nede, c'est qu'il
tes & surtout à
remarquer qu'il
dévorent; car
nt on pourroit
est ce qu'on ne
oit sa naissance,
e dans les intel-
anches, en nour-

commun,

de leur félicité, pour lui soupçonner des effets si contagieux. Peut-être aussi ces réservoirs sans nombre qu'ils avoient pratiqués dans tout le pays, avoient-ils pour premier objet de faire déposer ces eaux; afin qu'on pût les boire avec moins de danger. Peut-être, enfin, cette précaution qu'on avoit, au rapport de quelques auteurs, de faire filtrer cette eau dans des vases d'une terre poreuse, n'avoit-elle été imaginée que pour prévenir les dangereux effets qu'une longue expérience avoit appris à appréhender. C'est un objet dont les anciens écrivains ont négligé de nous instruire, & qui n'auroit pas peu contribué, par son importance, à exalter la pénétration des prêtres égyptiens, à la réputation desquels la plupart ont paru si vivement s'intéresser.

L'histoire nous parle néanmoins avec assez de confusion d'un usage pratiqué en Egypte, qui pourroit bien avoir tiré son origine de la maladie dont nous venons de parler. Elle nous apprend que les égyptiens avoient un Dieu *eau* (1), qu'ils représentoient par un vase qu'on remplissoit d'eau, à certaines solemnités, qu'on ornoit avec soin, & que l'on plaçoit sur une espèce d'estrade, pour l'exposer à la vénération des peuples. C'est cette même divinité qui remporta une victoire si éclatante sur celle des chaldéens, & qui exposa à des railleries si amères, les adorateurs du feu, sous l'empire de Constantin (2). Seroit-ce trop donner à la conjecture, que de dire que ce vase rempli d'eau, étoit le symbole du Dieu du Nil que l'on adoroit de la sorte, afin qu'il lui plût purifier ses eaux des qualités dangereuses qu'elles réceloient? Ce procédé eût-il eu quelque chose de plus extraordinaire & de moins naturel, que les cérémonies multipliées que faisoient les prêtres, soit en processions, soit en sacrifices, pour intéresser la divinité à la prospérité de leurs moissons? S'ils s'étoient aperçus du poison que le Nil couloit dans son lit avec ses eaux, n'étoit-il pas également important pour eux de prier Dieu d'éloigner cette contagion de leur pays, que de les conjurer de ne les pas faire périr par la faim? Ces deux dangers étoient également pressans & devoient exiger les mêmes remèdes. Ce qui se passe encore aujour-

(1) Je m'exprime ici à la manière des anciens écrivains; car les égyptiens, comme les autres peuples de la terre, ne connoissent jamais qu'un Dieu; ils rendirent seulement leurs hommages à la divinité sous différens emblèmes.

(2) On pourroit dire, s'il y avoit quelque fonds à faire sur ce qu'a écrit un auteur aussi méprisable que *Julius Firmicus*, que cet historien faisoit allusion à cet usage, lorsqu'il disoit: *Egyptii incole aquarum beneficia percipientes, aquam colunt, aquis supplicunt, aquas superstiosâ veterum continuatione venerantur.*

d'hui sur les bords du Nil, semble ajouter un nouveau degré d'évidence à mes conjectures. Les voyageurs nous apprennent que les peuples qui habitent les royaumes de *Bagameder* & de *Goiam*, en Abyssinie, & qui ont à se prémunir, comme les égyptiens, contre les maladies qu'ils pourroient éprouver de la part des eaux du Nil, dont ils font leur boisson, célèbrent tous les ans, avec beaucoup de cérémonies, une fête qui n'a pas d'autre objet. Dans cette solemnité, ces nations s'assemblent par tribu, & se rendent, avec beaucoup de dévotion, sur ses bords, où ils immolent, avec toute la pompe dont ces peuples incivils & peu disciplinés sont capables, une vache à la divinité du fleuve, en le conjurant de purifier ses eaux du poison qu'elles contiennent, & de ne réserver pour eux que la vertu salutaire de féconder leurs champs. Ne pourroit-on pas encore conjecturer que les romains avoient pris des égyptiens, l'idée d'une sorte de fête qu'ils célébroient à peu près de la même manière? On fait que tous les ans leurs pontifes marchent en pompe, accompagnés de vestales, vers les rives du Tibre, & faisoient des sacrifices à Saturne. Ceux qui sont versés dans la mythologie des anciens ne concevront pas facilement qu'elle analogie il pouvoit y avoir entre le pere du maître des dieux & le fleuve de Rome, pour que cette cérémonie ait dû naître dans cette capitale du monde. Il faut donc qu'elle y ait été introduite par quelque étranger. Or, personne n'ignore que ces républicains avoient adopté une multitude de dogmes & de cérémonies, de la religion égyptienne, quoique leurs philosophes & leurs prêtres témoignassent tant de mépris pour elle. Qu'y auroit-il donc d'étonnant, si celle-ci eut été du nombre? Il faut pourtant avouer que la cause qui l'avoit occasionnée en Egypte, ne subsistant pas à Rome, on n'avoit aucun motif de l'y recevoir. Mais en matière de superstition est-on toujours si conséquent?

On voit que le climat de l'Egypte, certaines situations pressantes, quelques motifs d'utilité réelle, peut-être même de nécessité, porterent les prêtres de cette région à introduire bien des pratiques superstitieuses dans le culte public. Mais si les circonstances semblent excuser ces ministres de leur condescendance & de la singularité de leurs expédiens, il faut avouer que ce que ce peuple, le plus pusillanime, le plus craintif & le plus crédule de l'antiquité, y ajouta dans la suite, & qui fut même autorisé par le sacerdoce qui retiroit le fruit de ses foiblesses, devint le modèle de la plus excessive extravagance. On cessa de distinguer les bêtes dont les regimens avoient ordonné de s'abstenir, d'avec

celles dont la chair n'offroit aucune qualité dangereuse. On les regarda toutes comme sacrées ; on leur donna des prêtres ; on leur offrit de l'encens ; on bâtit des villes en leur honneur ; on construisit des édifices aussi somptueux que l'intelligence égyptienne pouvoit le permettre , pour y déposer leurs os après leur mort ; en un mot on s'habituait tellement à encenser tous les êtres , qu'on alla jusqu'à adorer un homme vivant , dans un bourg nommé *Anamis*. Tant il est vrai qu'il ne faut que flater un moment la superstition , pour lui donner occasion de faire tomber les hommes dans les plus honteuses absurdités ! La multitude qui avoit perdu de vue , ou qui n'avoit peut-être jamais pénétré , les motifs qui avoient porté les anciens prêtres à lui ordonner le culte de certains animaux , imagina une métamorphose la plus indécente & la plus sacrilège , pour rendre raison de cette conduite. Elle publia que les Dieux immortels , poursuivis par les géants , ces fils de la terre qui s'efforcèrent de s'emparer de l'Olympe , n'avoient pu échapper à la fureur de leurs ennemis , qu'en se changeant en brutes , comme les grecs faisoient métamorphoser Daphné en laurier , pour éviter les attentats qu'Apollon menaçoit de commettre contre sa pudeur. Elle jeta autant de ridicule & de bassesse sur les principes religieux qu'on lui avoit inspirés , que les reglemens primitifs qui leur avoient donné naissance , supposoient d'expérience & de pénétration dans ceux qui les avoient portés. En soumettant la théologie de ses peres , au tribunal méprisable que l'ignorance & la vanité avoit élevé dans son ame , elle troubla les idées que l'en avoit eu de son premier culte ; elle dénatura les motifs qui l'avoient fait introduire ; elle substitua la plus dégoûtante mythologie à la plus haute sagesse. En un mot , elle confondit , elle brouilla tout.

Ne croyez pourtant pas que ces peuples , tout superstitieux , tout bornés qu'ils fussent , aient jamais regardé les animaux & les végétaux , comme autant de Dieux , dans le sens que nous donnons à ce mot. Ce seroit faire injure à l'humanité : que dis-je ? ce seroit porter la plus dangereuse atteinte à la sagesse de son auteur , que de penser qu'il y ait jamais eu d'individu sur la terre , assez stupide , pour croire que le chat , la cigogne , ou les poireaux , aient créé le monde & qu'ils le conservent. Quoique nous ne puissions pas aujourd'hui déterminer la sorte de culte qu'ils rendoient à tous ces objets , il seroit déraisonnable , absurde même de penser qu'ils les adorassent , comme parlent les théologiens , d'un culte de *latricie*. En voici la preuve. Rennetort , surpris de ne pas trouver des principes de religion bien développés chez les habitans de Madagascar , voulut

favoir d'un de leurs savans, sur quoi il fondoit l'adoration d'un aussi vil animal que le grillon (1). *L'Ombiasse*, tel est le nom dont on distingue les docteurs de cette isle, lui répondit fort gravement, que dans le sujet ils respectoient le principe, & qu'il falloit déterminer un sujet pour fixer l'esprit. Telle pouvoit être l'opinion des égyptiens; de ceux au moins qui avoient perdu la trace des institutions primitives du clergé; & si nous n'avons pas de lumieres plus décisives sur ce point, nous ne pouvons attribuer notre ignorance qu'à l'inattention de nos premiers guides, dans l'histoire des mœurs & de la théologie de ces peuples. Aussi voyons nous qu'Eusebe, tout porté qu'il fut à décrier le culte des égyptiens, dit qu'ils ne prenoient pas les animaux pour des Dieux, mais pour les symboles de la divinité (2). Il me semble encore entrevoir, parmi l'obscurité des monumens historiques qui ont échappé aux ravages des siècles, que ces peuples étoient persuadés que la *divinité*, ou la consécration de ces animaux ne s'étendoit pas au-delà de l'Égypte; car on ne se faisoit aucun scrupule d'en faire un objet de commerce qu'on entretenoit avec les étrangers, & de les exporter au loin pour servir d'alimens aux nations qui n'avoient pas le même intérêt à s'en abstenir. Cette espece de sacrilege n'auroit pas été tolérable chez une nation la plus superstitieuse & la plus crédule qui fut jamais, si elle n'eût été convaincue que tous ces animaux n'étoient sacrés qu'à son égard; & cette conduite étoit vraisemblablement un reste des ordonnances que firent les réformateurs de la religion, qui, en interdisant au peuple l'usage de certaines bêtes dont on ne pouvoit manger sans danger, permirent néanmoins, pour l'entretien du commerce, de les faire passer chez l'Étranger.

Quoique tous les égyptiens eussent à peu près le même respect pour les bêtes, chaque nome avoit néanmoins une espece favorite, à laquelle

(1) On croit assez communément que c'est le cri des grillons, qui est pour les africains la musique la plus délicieuse, qui a occasionné le respect qu'on lui porte dans presque toute l'Afrique. Les peuples de *Fet*, quoique mahométans, les achètent fort cher, pour avoir le plaisir de les nourrir dans des cages destinées à cet usage. On a remarqué que ce petit animal, quoique coupé en deux & décapité, ne laisse pas de chanter & de vivre longtems.

(2) C'étoit aussi le sentiment du philosophe Salluste, qui ne croyoit pas que l'on pût prendre tout cela pour autant de Dieux, sans être atteint de la plus violente manie. « C'est parler sage-ment, dit-il, dans son traité des Dieux & du monde, que de dire que toutes ces choses, les herbes, les pierres, les animaux, sont consacrés aux Dieux; mais dire, ajoute-t-il, que ce sont les Dieux eux-mêmes, c'est le comble de la folie, à moins que ce ne soit dans le sens où nous avons coutume de donner également le nom de soleil au globe de cet astre & aux rayons qui en émanent. »

il rendoit un culte de prédilection. Par exemple, la mouche à miel étoit spécialement adorée à Memphis; l'aigle, à Héliopolis; le bouc, à Mendès; le crocodile, aux environs du lac Mœris; le lion, à Leontopolis, &c. Il seroit fans doute fort difficile de pénétrer aujourd'hui la raison de cette préférence. Des circonstances que nous ignorons, peut-être le seul caprice de ce peuple toujours en proie à la superstition, furent la cause de ces bizarreries. Il est néanmoins certain que cette bigarure ne s'introduisit dans le culte, qu'après la défense que le college sacerdotal avoit faite de manger de la chair de certains animaux qu'il venoit de consacrer; car il n'est pas croyable que ces prêtres, qui n'avoient imaginé ce projet que dans le dessein de procurer la santé publique, eussent donné naissance à une si grande variété dans la croyance, quoique le climat qui l'avoit occasionnée, n'offrit pas, dans toute l'étendue de l'Égypte, une différence sensible. Si nous étions mieux instruits de la forme du gouvernement qui subsista en Égypte, depuis l'arrivée d'Osiris & de sa colonie, sur les bords du Nil, on pourroit peut-être trouver que le grand nombre d'états qui divisoient ce riche pays, & que l'ignorance où nous sommes de l'histoire ancienne, nous fait prendre pour autant de dynasties qui se succéderent à Memphis, introduisit cette diversité dans les dogmes, afin que les peuples ne pensassent jamais à se réunir sous un même souverain. Cette conjecture me paroît, au moins, plus raisonnable que celle de Plutarque, qui pensoit bonnement que c'étoit un roi d'Égypte qui avoit ordonné cette variété, dans le dessein de semer la discorde & la division parmi ses propres peuples, afin de régner sur eux avec plus d'autorité. Un procédé si étrange eût été plus propre à aliéner de lui l'esprit de ses sujets, & à les porter à se réunir contre lui, qu'à lui ménager leur obéissance par leurs divisions intestines. Il n'y a pas de lien plus fort & plus convenable pour retenir la multitude sous le joug de la soumission, que ceux de la religion; & plus son culte sera différent de celui des nations qui l'avoisinent, moins elle sera tentée de recourir à elles pour en obtenir du soulagement (1). L'histoire n'a pas laissé échapper les noms d'un assez

(1) *Magnum est enim, eadem habere monumenta majorum, iisdem uti sacris, sepulchra habere communia.* (Cic. offic. lib. 1, cap. XVII.) Ce fut cette sage politique qui porta Philippe II, à refuser constamment l'entrée d'aucune hérésie dans ses états. « Erasi mentenuto egli sempre sùlo » e immobile, dit le cardinal Bentivoglio, nel volere che la religione catholica sola regnasse in » tutti suoi stati; perciocche essendo colli divisi l'uno d'all'altro, stimava egli, che tanto piu facil- » mente fosse per unirgli sotto la sua obediencia quel vincolo, che gli stringesse con un zelo uni-

grand nombre de tyrans qui ont utilement mis en œuvre cette politique. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, que Diodore de Sicile a faites avant moi, il est certain que comme il y avoit des villes en Egypte, où l'on massacroit sans pitié les bêtes qui étoient l'objet du culte d'une autre ville, ce schisme occasionnoit des guerres cruelles & sanglantes, qui peuvent être regardées comme l'origine & le modèle de ces divisions funestes que le fanatisme a si long-tems entretenues parmi nous, & qui ont fait couler tant de torrens de sang. Les hermupolitains, par exemple, dans l'Eptanomide, pensoient bien différemment au sujet de l'hippopotame, des papremites qui habitoient une partie de la basse Egypte; puisque les uns le détestoient comme l'image de Typhon, le meurtrier d'Osiris; & les autres l'adoroient comme un Dieu. Tous les ans, à certain jour, on célébroit une fête à Hermupolis, où l'on représentoit l'hippopotame enchaîné, comme on croyoit que l'étoit Typhon dans les enfers. A Papremi, au contraire, on lui offroit des sacrifices, on lui adressoit des vœux, on le nourrissoit d'alimens sacrés. Les habitans de Tentyra étoient ennemis déclarés des crocodiles, & ne négligeoient aucune occasion de les détruire. Cette conduite sacrilège leur attira la haine de ceux qui adoroient ces reptiles, & surtout celle des citoyens d'Ombos, avec lesquels ils eurent des guerres longues & meurtrières à soutenir. Les ombonites étoient connus chez les égyptiens, par leur respect pour ces bêtes, qu'ils nourrissoient de viandes sacrées, par le ministère d'un collège de prêtres consacrés à cette étrange fonction, & dont le chef, qui portoit le nom de prophète, & dont la prélature passoit de droit à l'aîné de ses enfans, tenoit un rang très-distingué dans l'état. Les habitans de cette ville s'étoient si singulièrement familiarisés avec ces monstres, qu'ils bravoient, sans la moindre crainte, leur férocité naturelle dans les jeux publics que l'on célébroit à Rome.

Quoique je sois bien éloigné de me déclarer l'apologiste des superstitions égyptiennes, je suis néanmoins surpris que les grecs & les romains aient osé railler les égyptiens de cette pratique, qui, après tout, pouvoit avoir un motif d'utilité chez eux. Car comme le Nil est plein de ces cruels reptiles, il étoit prudent d'aguerrir le peuple contre leur cruauté, afin qu'il fût toujours en état d'opposer la ruse ou l'adresse à la dent meurtrière d'un si dangereux animal, quand il en étoit attaqué.

» forme tutti egualmente nella devotione verso la chiefa ». Si cette conduite ne lui réussit pas dans les pays-bas, elle n'en étoit pas moins évidemment sage.

ne à miel étoit
le bouc, à
on, à Leonto-
aujourd'hui la
morons, peut-
superstition,
ain que cette
que le college
animaux qu'il
êtres, qui n'a-
er la fanté pu-
s la croyance,
dans toute l'é-
s mieux inf-
e, depuis l'ar-
pourroit peut-
ce riche pays,
ne, nous fait
emphis, intro-
uples ne pen-
conjecture me
, qui pensoit
cette variété,
ni ses propres
Un procédé si
sujets, & à les
ince par leurs
venable pour
ux de la reli-
ns qui l'avoit
n obtenir de
ms d'un assez

, *sepulchra habere*
ria Philippe II. A
egli sempre fillo
ta sola regnasse in
ne tanto più facil-
con un zelo uni-

Ceux qui plaisantoient cette nation sur cette foiblesse, offroient souvent une bien plus juste carrière encore à la critique. Les grecs & les romains, ces peuples si graves, si philosophes, si éclairés, dit-on, dans leurs principes, n'avoient-ils pas aussi leurs serpens fétiches ? La forteresse d'Athènes, cette ville où régnoient, avec tant d'éclat, les sciences & les beaux arts, étoit gardée, dit Hérodote, par un énorme serpent, pour lequel les habitans avoient une vénération si profonde, un respect si religieux, qu'ils avoient institué le culte le plus pompeux en son honneur. Pour ne pas faire mourir de faim le génie tutélaire de leur ville, ils avoient le soin de mettre tous les jours dans un temple qu'on lui avoit élevé, des gateaux de miel, dont le reptile sacré faisoit sa nourriture (1). Tout le monde fait l'histoire de l'Esculape des romains, que ce peuple roi adoroit sous la forme d'un serpent, & les fêtes ridicules qu'occasionna ce reptile quand on l'alla chercher à Epidaure. N'y avoit-il pas auprès de Lanuvium, un vieux serpent auquel on fournissoit tous les ans en pompe, par le ministère d'une jeune fille réputée la plus chaste du pays, tous les alimens dont ce génie conservateur & bienfaisant avoit besoin pour sa nourriture (2) ? Au reste, si les romains avoient été de bonne foi, & qu'ils eussent envisagé de sang froid les objets ridicules de leur culte, le tissu bisarre & inexplicable de leur théologie, la bassesse & la futilité de leurs rits religieux, n'auroient-ils pas été forcés d'avouer qu'ils n'avoient rien à reprocher à cet égard aux égyptiens & aux autres peuples les plus superstitieuses & les plus barbares ? Quoi ! disoient-ils en plaisantant, les égyptiens ne reverent-ils pas comme un Dieu, leur

(1) Les romains n'avoient pas, comme les grecs, un serpent qui fût chargé de la conservation de leur ville. Le génie tutélaire de Rome, la maîtresse du monde, étoit bien plus distingué. C'étoit un figuier connu dans l'histoire sous le nom de *figuier de Navius*. Cet arbruste plus que divin, avoit été planté par Tarquin l'ancien, & la Sibylle, ou tout autre oracle, car les sçavans chronologistes nous assurent que cette fille incomparable étoit morte dès le tems de Numa, avoit prédit que Rome ne subsisteroit qu'autant qu'il continueroit de rapporter des figues.

(2) C'est de ce serpent que parle Properce dans la VIII élégie de son IV livre. On voit dans le cabinet du roi une belle pierre gravée, qui offre la représentation de la cérémonie, où une jeune fille lui donnoit à manger. Un jeune homme, dit M. Mariette, cité dans l'encyclopédie, se baïsse pour prendre la corbeille mystérieuse, dans laquelle est le serpent. Ce reptile va paroître ; & la fille, aussi modeste que timide, s'avance tenant une patere & un vase rempli de lait ou de miel. Son pere & sa mere qui l'accompagnent, semblent implorer sur elle l'assistance des dieux ; & le satyre qui les suit & qui leve les bras en signe d'acclamation, nous apprend le succès de l'épreuve & les avantages que les habitans de la campagne en vont retirer.

*Si fuerint castæ, & dent in colla parentum,
Clamantque agricolæ, fertilis annus erit.*

faint bœuf Apis ? oui, répond judicieusement Cicéron, tout aussi bien que nous reverons à Lanuvium, notre Junon tutélaire qui ne se présente jamais à nous, pas même en songe, qu'avec sa peau de chevre, sa javeline, son petit bouclier, & ses escarpins recourbés en pointe sur le devant. Mais, sans parler de cette singulière cérémonie, qui consistoit à planter un clou (1) dans un mur, quand les romains étoient menacés de quelque fléau, que pouvoient-ils alléguer de raisonnable pour justifier le culte extravagant qu'ils rendoient à la déesse de Pessinonte ? On apprend, en effet, dans Tite Live, que le sénat ayant été consulter les livres sybillins, pour savoir quels étoient les moyens qu'on devoit employer, pour éviter la guerre dont on étoit menacé de la part d'Annibal, il y trouva qu'il falloit aller chercher la mere des Dieux à Pessinunte & l'amener à Rome. Les ambassadeurs qui furent chargés de cette commission importante, apporterent à Rome, en grande pompe, une pierre que les habitans de cette ville de Phrygie leur avoient dit être la mere des Dieux. Sur le rapport des pessinuntins, cette pierre fut reçue avec tous les honneurs dûs à une si redoutable divinité. Scipio Masica, le plus vertueux des romains, fut solennellement député pour la recevoir. Ensuite on lui bâtit des temples, on lui consacra des prêtres, & on rédigea les cérémonies de son culte sur celui qu'on lui rendoit en Phrygie, son pays natal. Enfin, pour comble de ridicule & d'extravagance, on destina un jour de l'année, où l'on promenoit solennellement ce divin caillou dans les rues de Rome, comme le font encore aujourd'hui en Asie, les talapoins de *Siam* & de *Laos*, avec une divinité de la même trempe, à la pleine lune du cinquième mois de leur année. Après quoi on le lavoit fort religieusement dans une petite riviere, nommée *Almonie*, qui se dégorge dans le Tibre, peu au-dessous de la ville (2). Il y a plus, je crois que la plus ancienne divinité visible des romains, n'étoit autre chose qu'une pierre ; au moins voit-on dans

(1) L'histoire n'offre peut-être rien de plus extravagant & de plus puérile que cette cérémonie ; si ce n'est l'usage où étoient les irlandais du tems de *Camden*, de tirer un clou de la corne d'un cheval, pour guérir les différentes maladies dont ils étoient attaqués, & les préserver de tout malheur, en les pendant à leur cou, avec le commencement de l'évangile de S. Jean. *Si infans aegrotet*, dit cet auteur, *lotio veterimo aspergunt ; & contra infortunia non solum principium evangelii Joannis, sed clarum etiam obliquum ex equi ungula acceptum, aut lupinae pellicis particulam, pueris ex collo appendunt.*

(2) Il paroît que cette divinité étoit l'une des principales idoles de Julien ; car on voit dans une lettre qu'il écrivit à Artace, souverain pontife de Galatie, qu'il menace de toute son indignation ceux des pessinontains qui seroient assez impies pour négliger son culte. *Voyez Jul. Epit.* 49.

l'histoire, que ces républicains avoient un *Jupiter Lapis*, qui remontoit chez eux à la plus haute antiquité (1). Après cela, Lucain ne semble-t-il pas avoir mauvaise grace, de reprocher aux gaulois leur peu de délicatesse en fait de religion, lorsqu'il dit :

. . . . *Simulacra mæsta deorum*
Arte carent, castis extant informia truncis.
Ipse stius, patrique facie jam robore pallor,
Attonitos non vulgaris sacra figuris
Numina sic metuunt; tantum terroribus addit
Quos timeant non nosse deos.

Les romains n'étoient d'ailleurs pas les seuls dépositaires de cette incomparable pierre qui avoit peuplé l'olympé. Les lydiens, les phrygiens, les crétois foutenoient aussi fort opiniâtement qu'elle étoit chez eux. Les grecs qui faisoient une si haute profession de sagesse, n'étoient pas eux-mêmes exempts de cette foiblesse. Pausanias remarque que l'on rendoit anciennement dans toute la grece des honneurs divins, non à des idoles, non à des statues ou à des images, mais à des pierres brutes, à des cailloux informes. La fameuse divinité adorée au temple de Delphes, n'étoit même autrefois qu'une colonne; & Diogene Laërce, nous apprend que l'Aréopage condamna Stilpon à l'exil, pour avoir nié que la Minerve de la citadelle d'Athènes fût une déesse, disant qu'elle n'étoit qu'un morceau de sculpture, que le ciseau de Phidias avoit formé. La divinité du temple d'Hannou en Ethiopie, si célèbre chez les anciens, par les oracles qu'on y alloit entendre de toutes les parties du monde connu, étoit-elle autre chose, selon Diodore de Sicile & Quint Curce, qu'une statue composée d'émeraudes & de pierres précieuses? une pierre pyramidale n'étoit-elle pas la Vénus de Paphos, de Hercule à Hiete? Les syriens avoient aussi un Dieu pierre, qu'ils appelloient Héliogabale, & qu'ils prenoient peut-être pour l'emblème de la divinité du soleil, dont ils étoient les zélés admirateurs. Appollonius rapporte dans ses argonautiques, que dans son tems il y avoit dans une île voisine du pays des chosiniens, un temple dans lequel on voyoit une pierre noire qui avoit fait l'objet du culte des amazones (2). Il n'y a pas jusqu'au nou-

(1) *Quid igitur censes?* dit Apulée. *Jurabo per J. vem lapidem romano vetustissimo ritu.*

(2) Il n'y a personne qui n'ait entendu parler de la fameuse pierre noire, que les musulmans conservent religieusement à la Mecque. L'an 317 de l'egypte, les karmatiens, dans l'espérance d'attirer chez eux les trésors que les pèlerins portent continuellement à la Mecque, la transpor-

ET COÛTUMES RELIGIEUSES. 51

veau monde , où l'on n'aït trouvé ce culte absurde en vigueur. Certains caciques de l'isle d'*Haiti* , aujourd'hui S. Domingue , avoient trois pierres qu'ils conservoient religieusement , & dont chacune étoit revêtue d'une propriété particulière ; l'une , de faire croître les grains ; l'autre , de procurer aux femmes enceintes une heureuse délivrance ; & la troisième , de donner de la pluie ou du beau tems , selon que l'un ou l'autre étoit nécessaire. Enfin , pour ne pas fatiguer le lecteur par le détail d'un plus grand nombre d'exemples de cette foiblesse , que je pourrois encore lui offrir , je finirai par dire , qu'il y a plusieurs peuples de l'Arabie , qui adorent encore aujourd'hui une pierre qu'ils appellent *manah* , & à laquelle ils offrent des sacrifices. Le célèbre Dryden raisonnoit donc bien sensément , lorsqu'il disoit :

Que leur Dieu soit construit ou de pierre ou de bois ;
En esclaves soumis , ils rampent sous ses loix.
Avec le même zele , ils prennent sa défense ,
Que si l'or le plus pur composoit son essence.

Quand je place ici en parallèle la théologie de quelques peuples , dont la sagesse a tant fait de bruit , avec les dogmes des égyptiens ; je pense moins à disculper ceux-ci des extravagances qui s'étoient introduites dans leur culte , qu'à donner des exemples , pris chez toutes les nations , de ce penchant invincible qui nous entraîne tous dans les superstitions les plus blâmables. Si l'on n'avoit pas à se reprocher , sur les bords du Nil , la sottise foiblesse qu'on a trouvée en d'autres endroits pour de simples pierres , on y a voit d'ailleurs consacré des usages & des principes qui n'étoient pas moins absurdes ni moins révoltantes ; & l'on sait que parmi toutes les nations de l'antiquité , les plus fameuses par la multitude & la variété de leurs superstitions , celle-ci tint toujours le premier rang. On peut même dire , que si l'on en excepte les espagnols , à qui l'auteur des lettres cabalistiques a fort judicieusement comparé les égyptiens

terent dans leur pays ; mais s'étant aperçus que la piété des musulmans prenoit toujours la même route , ils envoyèrent la relique à ses premiers maîtres. Ils se repentirent bientôt de cette restitution , & publièrent qu'ils avoient substitué une fausse pierre , en place de la véritable qu'ils avoient conservée. Les mequois , à qui il importoit beaucoup de détruire l'imposture , inviterent les karmatians à se trouver à l'épreuve qu'on se propoisoit de faire , pour justifier les prétentions de l'un ou de l'autre peuple. Ayant mis la pierre dans l'eau , elle surnagea , dit l'historien , en présence d'une multitude de témoins , qui ne purent s'empêcher de se rendre à un miracle si évident ; & , depuis cette époque , les habitans de la Mecque ont toujours conservé ce précieux dépôt , qu'ils disent avoir servi de coussin à *Abraham* , tandis qu'il faisoit construire la *kaaba*.

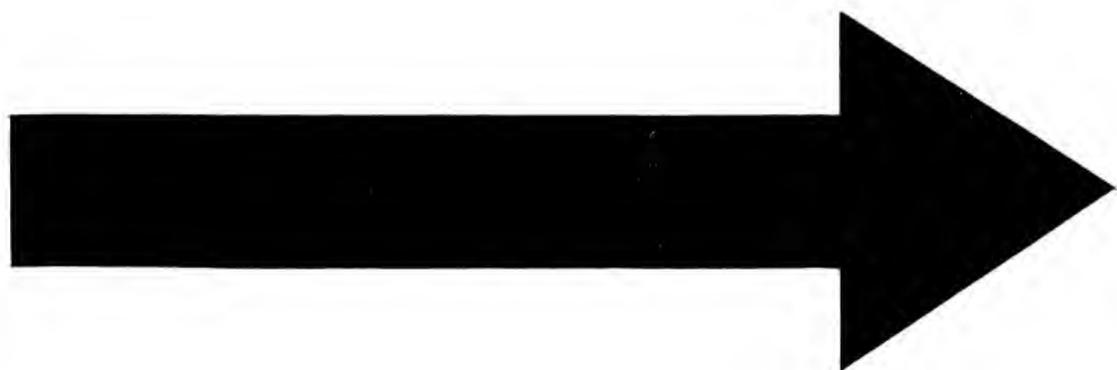
tiens, il n'y a pas de nation, parmi nos peuples modernes, quoique la superstition ait certainement chez eux un pouvoir fort étendu, qui puisse lui être comparée de ce côté-là. J'ai déjà dit que les prêtres jaloux d'entretenir le tempéramment de leurs concitoyens dans son état naturel, avoient proposé l'adoration de certains animaux, dont ils crurent devoir proscrire l'usage de dessus les tables. Cet expédient tout outré qu'il fut, n'étoit pas sans mérite, eu égard à la nature des circonstances. Mais si l'on peut pardonner en partie à ces ministres, d'avoir si étrangement défiguré le culte primitif, pour parvenir à un but si louable, ne doit-on pas regarder le peuple qu'ils conduisoient, comme le plus imbécile, le plus lâche, le plus craintif & le plus superstitieux des peuples, pour avoir embrassé sans résistance une théologie si bizarre & si extraordinaire? Quand je considère de sang froid cette étrange docilité, dans un peuple libre & vivant sous un gouvernement modéré, je ne puis concevoir comment les historiens tant anciens que modernes, & surtout l'éloquent & judicieux évêque de Meaux, ont eu le courage de publier les découvertes sans nombre qu'ils prétendent que cette nation a faites dans les sciences & dans les arts. C'étoit les prêtres, dit-on, qui se livroient aux sciences & aux beaux arts, & qui operoient toutes ces merveilles dont les écrivains font mention. Mais, quelque fût la précaution du clergé pour cacher ses mystères, quelque attention qu'il mit à concentrer dans son ordre toute les lumières qu'on lui prête, est-il vraisemblable que lui seul eut conservé des connoissances si profondes en tout genre, tandis que le reste de la nation croupissoit dans la plus honteuse ignorance? Est-il croyable qu'il ne se fût pas trouvé quelque nouveau prométhée qui eût dérobé sur l'autel de ces prétendues divinités, le feu qui animoit leur génie? Nos voyageurs ne trouvent aujourd'hui en Egypte, que des peuples barbares, incivils, fiers, menteurs, traîtres, grands voleurs, superstitieux à l'excès, & de la dernière avarice. Tels sont ceux qu'ont vû Gemelli Careri & M. Pockoke; & tel dût être le caractère de ceux que virent Solon, Hérodote, Platon & les autres grecs qui eurent la manie de vouloir aller chercher de la science & de la sagesse chez eux. Car les égyptiens modernes, comme l'a observé M. Pockoke, sont la véritable image des anciens. On trouve encore chez les égyptiens, dit ce savant voyageur, le même génie & presque les mêmes coutumes des anciens; tant il est vrai que le climat contribue aux bonnes & aux mauvaises inclinations des hommes, & que l'Egypte autrefois peu heureuse dans ses sujets, ne l'est pas aujourd'hui davantage. Il y a plus, les personnes que vous y transporterez, fussent-elle d'un

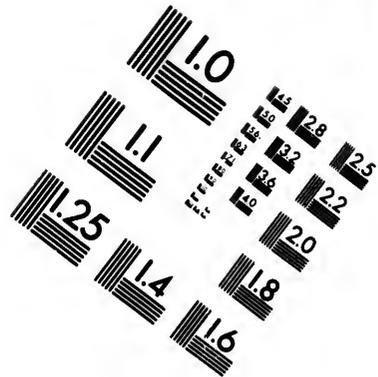
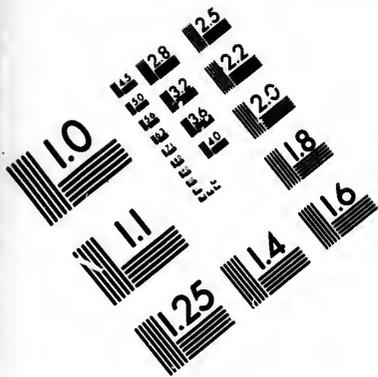
génie vifs & pénétrant, s'abâtardiront insensiblement jusqu'à la stupidité. Les hommes ne sont pas même les seuls qui dégèrent en Egypte; les animaux qui, des pays étrangers, passent dans cette région, y sont sujets à la même altération. Les chevaux Arabes y perdent absolument leur vigueur en acquiesçant plus de beauté; les lions y oublient leur courage; les levriers leur vitesse. Les éperviers n'y sont pas si bons que dans les pays montagneux, ni les aigles si forts. Ils s'énerment comme les hommes. Ces peuples, dit encore l'observateur Anglois, ont la même passion pour le voyage, le même goût pour la musique, le même penchant pour les processions, les fêtes, les spectacles, que les anciens; ils sont aussi devenus l'obriété de leurs peres.

Il résulte des observations de M. Pockoke, observations marquées au coin de la justice & de l'impartialité, que la nation d'Egypte ne fut jamais qu'un amas de peuples dégénérés, rabougris & de la plus excessive superstition. Incomparablement plus foibles & plus pusillanimes que ces nations, qui, s'étant laissées éblouir par un certain clinquant de sagesse qu'affectoient leurs prêtres, venoient, avec des peines incroyables & des frais immenses, consulter leurs oracles, ils méritoient, à beaucoup plus d'égards, le nom méprisant d'*enfants*, qu'ils leur prodiguoient. Il n'y a personne qui les ait mieux dépeints, que l'empereur Adrien, qui, avec assez d'esprit & d'intelligence pour étudier avec succès leurs talens, avoit fait un assez long séjour chez eux pour approfondir parfaitement leur caractère. Voici comment il en parle à Servien, son beau-frere, dans une lettre que Vopiscus nous a conservée. J'espère que l'on me pardonnera d'autant mieux cette digression, que ce chapitre a principalement les égyptiens pour objet.

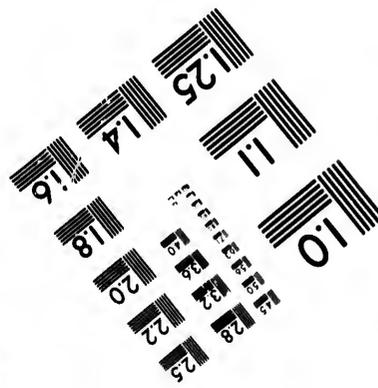
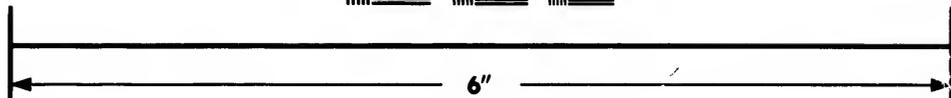
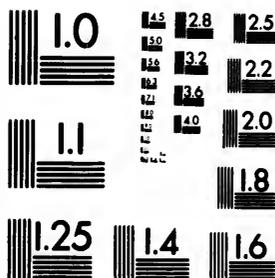
« Adrien, empereur, à Servien, consul. Vous me faisiez de grands éloges de l'Egypte, mon cher Servien; je l'ai étudiée, je la fais par cœur, & je n'y ai trouvé que légèreté, inconstance, caprice, volage, & toujours prête à changer de forme au premier souffle de vent. Les adorateurs de Sérapis sont chrétiens, & ceux qui se disent évêques de Christ, adorent Sérapis. Il n'y a pas un chef de synagogue judaïque, un samaritain, un prêtre chrétien, qui ne soit en même-tems astrologue (1), aruspice & charlatan en médecine. Le patriarche même

(1) Les astrologues & les diseurs de bonne aventure, étoient alors si communs en Egypte, qu'on les avoit assujettis à un certain impôt, qu'on appelloit *le tribut des foux*; parce que le produit en étoit assigné sur le gain que ces charlatans faisoient, à la faveur de la crédulité de leurs





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
1.0 3.2
0.8 2.2
0.6 2.0
0.4 1.8

1.0
0.8
0.6
0.4

» des juifs , lorsqu'il vient en Egypte , est forcé par les uns d'offrir son
 » encens à Christ , & par les autres à Sérapis. C'est une race séditieuse à
 » l'excès , inconsidérée , outrageuse. La ville d'Alexandrie est riche , puis-
 » sante , d'un grand commerce qui y amène l'abondance. Personne n'y vit
 » oisif. Les uns soufflent le verre ; d'autres font du papier ; le lin & la fa-
 » brique des toiles occupent plusieurs ; tous ont quelque métier. Il n'est pas
 » jusqu'aux gouteux , soit des pieds , soit même des mains , jusqu'aux aveu-
 » gles , à qui l'on ne procure un genre de travail proportionné à leur état.
 » Tous , soit chrétiens , soit juifs , ne connaissent qu'un Dieu , qui est leur
 » intérêt. Je voudrais bien que cette ville , digne par sa grandeur & son
 » opulence , de tenir le premier rang entre toutes celles de l'Egypte , eût
 » des habitans d'un meilleur génie. Rien n'égale leur ingratitude. Je leur ai
 » accordé tout ce qu'ils pouvoient désirer. J'ai rétabli leurs anciens privi-
 » leges , & je leur en ai ajouté de nouveaux. En conséquence , ils m'ont
 » rendu des actions de grâces , pendant que j'étois présent , mais à peine
 » ai-je été dehors , qu'ils ont attaqué insolemment mon fils Verus ; & je
 » crois que vous savez ce qu'ils ont dit contre Antonin. Je leur souhaite ,
 » pour toute vengeance , de se nourrir de leurs poulets qu'ils font éclore
 » d'une façon que j'ai honte de vous décrire (1). Je vous envoie des
 » verres de couleur changeante , qu'un prêtre d'un de leurs temples m'a
 » donnés pour vous & pour ma sœur. Servez-les-en aux jours de fêtes
 » seulement. Je vous conseille de prendre garde que notre ami Africanus
 » ne soit tenté , par leur beauté , d'en faire trop souvent usage. » J'es-
 » père que ceux qui voudront contester l'authenticité de cette lettre , ne
 » pourront au moins s'empêcher de confesser qu'on ne pouvoit peindre
 » d'une manière plus naturelle le caractère & le génie des égyptiens.

J'ai dit plus haut que chaque nom égyptien avoit une prédilection

sectateurs. Il est à croire que c'est de ces sortes de gens que veulent parler Honorius & Théodose ; dans la loi , insérée dans le premier livre du code , *tit. III* , qui ordonne de chasser les *mathématiciens* des terres de l'empire , & de brûler leurs livres. Les jongleurs & les comédiens n'étoient pas moins estimés en Egypte , que les astrologues , comme on le voit par la réponse que fit Cléomène à Nicegore , qui disoit à ce prince , en arrivant du Peloponèse en Egypte , qu'il amenoit des chevaux pour la guerre. Tu aurois bien mieux consulté tes intérêts , lui répondit vivement le roi de Lacédémone , si tu eusses amené de belles courtisanes , d'excellentes actrices , & des danseuses élégantes. Voilà ce qu'on estime en Egypte , & non pas des chevaux qui ne sont bons que pour la guerre.

(1) L'empereur désigne ici l'incubation artificielle , dans laquelle les alexandrins employoient du foin. Cette utile invention , que nous n'avons encore pu introduire parmi nous , ne mérite pourtant pas le mépris qu'en fait ce prince.

particulière pour certains animaux, dont l'espece étoit consacrée pour être l'objet de leurs adorations. Il n'y eut, si je ne me trompe, que le bœuf, libis & le chat, dont le culte y fût généralement reçu. Le respect que l'on portoit surtout au chat, dans toute l'étendue de l'Égypte, est inconcevable. Il est inouï, dit Ciceron, qu'aucun égyptien ait blessé aucun de ces quadrupedes. Un soldat romain ayant eu l'imprudenc d'en tuer un, sous le regne de Ptolomé Philadelphé, fut impitoyablement mis en piéces, quoique son crime fût involontaire; & que les seigneurs les plus distingués de la cour se fussent très-vivemens intéressés à la conservation de la vie du prétendu coupable. Si le feu prenoit à une maison, le premier soin de ceux qui s'opposoient à l'incendie, étoit de mettre la vie des dieux chats à couvert de tout outrage (1); & si malheureusement les flammes venoient à en dévorer quelqu'un, le chagrin & la frayeur qui s'emparoit incontinent de tous les esprits, empêchoient que l'on continuât les secours que la charité exige dans des dangers si pressans; lorsque la mort dont la faux tranchante n'épargnoit pas même cette espece de divinité, en moissonnoit un, l'égyptien & toute sa famille qui avoient éprouvé cette perte, se faisoient raser les sourcils, en signe du deuil qui régnoit dans leur maison. Ensuite on envoyoit les précieuses reliques du Dieu, dans la ville de Bubaste, où on les ensevelissoit dans des tombeaux sacrés, pratiqués pour cet usage. Mais ce qu'il y avoit de plus singulier dans cette espece de culte, & qui sert encore à démontrer les inconséquences dont la religion égyptienne étoit pleine, c'est qu'ils avoient un Dieu *Ælurus*, beaucoup plus puissant apparemment que toute la race des chats, sous la protection duquel ils mettoient spécialement ces animaux, tout Dieux qu'ils fussent eux-mêmes.

On trouve dans les voyageurs, que la superstition pour les chats, est portée presque au même point à *Vhida*. Si l'on étudie les principes de ce peuple negre, le plus sage d'ailleurs & le mieux civilisé de tous ceux que l'on trouve sur la côte occidentale d'Afrique, il paroît certain que la guerre que cet animal fait aux reptiles & aux autres bête: qui ravagent les fruits, est la source du respect qu'ils lui portent. Peut-être étoit-ce aussi la cause de celui que lui prodiguoient les égyptiens;

(1) Quand le modenais *Castelvetro*, vit sa maison en proie à l'incendie, il n'eut rien de plus pressé que de crier: *savez ma politique*. Les égyptiens, au contraire, conjuroient qu'on sauvât leurs chats. Chacun à ses foiblesses.

& l'universalité de son culte , qui n'auroit pas longtems subsisté , si l'utilité n'en eût pas été générale , semble autoriser cette conjecture ; car quelque capricieuse , quelque volage que fût cette nation , la plupart de ses usages avoient eu pour bafe , comme je l'ai déjà dit , certains principes d'utilité , que la superstition n'avoit pas totalement anéantis. On en peut dire autant de cette vénération qu'elle eut pour les bœufs , & qui fut commune à tous les peuples de l'orient. Les services que l'on retiroit de cet animal , dans les travaux du labourage , durent engager les premiers législateurs à le proposer au peuple , comme un objet de culte , afin qu'étant éloigné de la table des particuliers , on put s'en procurer autant que les besoins de l'agriculture l'exigeoient. Je ne doute pas que ce quadrupede n'eût été du nombre de ceux que le college sacerdotal avoit divinifiés en Egypte ; & quoique sa chair n'ait peut-être rien de pernicieux dans ces climats , les besoins qu'on en avoit pour la culture des terres , & pour séparer les grains de la paille (1) après la récolte , ne durent pas paroître à ces réformateurs , des motifs moins importans pour assurer sa conservation. Aussi lit-on dans Diodore de Sicile , que , lorsqu'on interrogeoit les égyptiens sur les honneurs qu'ils rendoient à cet animal , ils n'en apportoient d'autres raisons , que l'utilité qu'ils en retiroient. Ainsi Elien raisonnoit tort peu sensément , lorsqu'il disoit que Menès , roi d'Egypte , avoit proposé le culte de ce quadrupede , à cause de sa beauté. On trouve dans cette région , des animaux qui sont incontestablement plus beaux que le bœuf , & qui paroïtroient avoir mieux mérité que lui de recevoir de l'encens , s'il eut été possible qu'un motif si foible & si puérile eût engagé les égyptiens à en faire brûler sur ses autels. Ce furent aussi des raisons d'utilité & d'économie rurale , qui déterminèrent les phéniciens à regarder la vache comme sacrée , & à s'abstenir de manger de sa chair. Un phénicien , dit Porphyre , mangeroit plutôt de la chair humaine , que de goûter de celle d'une vache ; & il n'en rapporte pas d'autre motif , que la crainte de rendre l'espece trop rare , & de porter par-là une dangereuse atteinte à l'agriculture. Quoi qu'il en soit , il est certain que ce quadrupede étoit compté parmi les principaux Dieux de l'Egypte. Le bœuf Apis , que l'on gardoit fort honorablement à Memphis , étoit

(1) De tout tems , les bœufs ont eu en Egypte , en Palestine & dans plusieurs autres contrées de l'Orient , la fonction de séparer le grain de la paille , en foulant aux pieds le bled dans l'aire. On apprend des voyageurs que cet usage subsiste encore aujourd'hui.

regardé comme le Dieu tutélaire de la nation (1). Il devoit être sorti d'une vache qui, par quelque défaut ou par quelque avantage que ne nomme pas Hérodote, n'en pouvoit porter d'autre ; & les égyptiens, j'entens la multitude, car les prêtres n'étoient évidemment pas la dupe de toutes ces fofifes, les égyptiens étoient même persuadés que sa mere, sans avoir eu de commerce avec aucun taureau, ne l'avoit conçu que par un coup de tonnerre ; de sorte qu'elle demeurait vierge même après son accouchement. Le persan Cambyfes, après s'être fait instruire de la théologie des égyptiens qu'il venoit de subjuguier, voulut voir le grand Dieu Apis, dont on lui avoit tant dit de merveilles. Jamais surprise ne fut plus grande que ne fut la sienne, lorsqu'au lieu de lui offrir quelque prodige de la nature, comme il devoit naturellement s'y attendre, on lui amena un jeune bœuf noir avec une tache blanche, en forme de carré sur le front, portant sur le dos l'image d'un aigle, & sur la langue celle d'un escargot. « O insensés que vous êtes, s'écria le prince, en frappant de son épée la divinité sur la cuisse, les Dieux sont-ils donc composés de sang & de chair, & peuvent-ils être sensibles aux coups qu'on leur porte ? Allez, ce Dieu est digne des égyptiens ; mais votre supplice apprendra aux races futures quel danger on courut en me trompant. » Il eut à peine prononcé ces paroles, qui furent autant de coups de foudre qui mençoient d'écraser les adorateurs d'Epaphus, qu'il ordonna à ses licteurs de lier les prêtres de cette ignoble divinité, de les fustiger jusqu'au sang & de mettre à mort tous les égyptiens qu'on trouveroit à sacrifier au Dieu Apis. Ce seroit peu connoître la superstition, les égyptiens surtout, qui s'étoient, pour ainsi dire, amalgamés avec elle, que de croire que cette nation souffrit sans murmurer les attentats sacrilèges de Cambyfes, qui venoit de détruire par un édit solennel l'objet le plus ancien, peut-être même le moins déraisonnable de son culte. Heureusement la mort de ce prince qui arriva bientôt après à Ecbatane, ville de Syrie, lorsqu'il retournoit en perse, pour se venger des mages qui avoient usurpé sa couronne, lui permit de le rétablir dans son premier éclat ; & il a subsisté ainsi pendant plusieurs siècles depuis cette catastrophe.

(1) Strabon a prétendu que les égyptiens n'adressoient leurs vœux à ce taureau, qu'à cause de l'opinion où ils étoient qu'il étoit animé par l'ame de leur grand Osiris ; mais il est visible que ce savant géographe s'est trompé, & que ces peuples ne respectoient en lui que l'espèce des bœufs & des vaches, dont ils demandoient au ciel la fécondité.

Quelques étimologistes ont cru que les égyptiens adoroient sous la forme du bœuf Apis la personne de Joseph, fils de Jacob; parce que ce patriarche avoit expliqué le songe des sept vaches à l'un des Pharaons, & que le bœuf, par son travail à la culture des champs, est le symbole de la fertilité des bleds, dont Joseph leur procura l'abondance pendant le tems de stérilité qui affligea leur pays. Mais il est certain que cette conjecture n'a pas même l'ombre de vraisemblance. Aucun des historiens égyptiens, grecs ou romains, ne nous ont parlé, pas même implicitement de ce Joseph. Aucun d'eux n'a laissé échapper aucun terme qui puisse servir à prouver que les égyptiens des tems les plus reculés aient eu connoissance de ce patriarche. On voit même par le récit de Moïse qui nous a conservé son histoire, qu'il fut bientôt oublié de ceux qu'il avoit comblés de ses bienfaits. On parleroit, à mon avis, beaucoup plus raisonnablement si l'on disoit que cette superstition, si commune dans toute l'Asie & dans une grande partie de l'Afrique, ne pouvoit échapper aux égyptiens qui avoient fait de leur pays le réceptacle de toutes les puérités possibles (1). Les brachmanes, outre l'attention qu'ils donnoient généralement à la conservation de toutes les bêtes, témoignèrent toujours une prédilection singulière pour le bœuf. Les brames, leurs successeurs, & qui ont hérité d'un grand nombre de leurs visions, sont encore aujourd'hui si amis de ce quadrupède, que faisant valoir dans le dernier siècle la disette & la rareté des bœufs dont on étoit menacé dans l'Inde si l'on continuoit à s'en nourrir, ils offrirent des sommes considérables à deux empereurs mogols, *Iehan-Guir & Aureng-Zeb*, pour obtenir une treve de quelques années en faveur de ces animaux. Si nous avons les premiers codes religieux de ce peuple, l'un des plus anciens de l'univers, peut-être trouverions-nous que la doctrine de la metempsychose n'a pas seule opéré cette aversion pour la chair de bœuf, & que des motifs de santé, au moins dans l'Inde, y étoient entrés pour quelque chose. M. Anquetil, qui a demeuré trois ans dans cette partie de l'Asie, nous apprend que la chair de bœuf est une nourriture trop forte pour ces climats. Les françois, dit-il, en mangent rarement dans le Bengale. Ils s'en privent à la

(1) L'utilité qu'on retire du bœuf dans les travaux de la campagne, intéressa même la plupart des premiers habitans de l'Europe à sa conservation; car on fait que l'une des premières loix de la grece punissoit de mort quiconque en tuoit un. *Ab hoc antiqui, dit Varron, manus ita abstineri voluerunt, ut capite sanxerint, se quis occidisset. De re rust. lib. 2, cap. 5.*

Côte, & se trouvent bien de cette privation. Les anglois mangent du bœuf dans tous leurs comptoirs, & l'on voit quelquefois à Calcutta, dans le Bengale, le quart de la colonie périr en deux ans de dysenterie. Indépendamment des raisons de religion, ajoute M. Anquetil, les indiens sont donc bien de ne pas manger de bœuf.

Il n'y a pas jusqu'à Moïse qui n'ait témoigné l'estime distinguée qu'il faisoit de ce quadrupede. On en trouve des traces en plusieurs endroits de son pentateuque; mais on remarque surtout le soin qu'il voulut qu'on prit de sa conservation, en défendant aux juifs de lui lier la bouche lorsqu'il étoit occupé à triturer la paille dans l'aire (1). Je fais que les lévites, & après eux le clergé chrétien, ont regardé ces expressions du législateur hébreu, comme une allégorie qui n'avoit rien moins que le bœuf pour objet, & comme ne renfermant que l'ordre d'entretenir dans l'aisance les prêtres attachés au service des autels. Quoi qu'il en soit de cette interprétation du texte de Moïse, on trouve dans l'histoire que ce précepte a donné lieu, dans le treizieme siecle, à une fondation singulière, de la part d'un certain Enguerrand, sieur de Pequigny, dont l'anecdote ne sera peut-être pas déplacée dans cet essai, où l'on offre un si grand nombre de traits de la bifarrerie des hommes. Ce bon seigneur françois ayant appris de son chapelain ou de tout autre moine, car il n'étoit pas honorable alors à un noble de savoir lire, qu'il étoit écrit dans la bible: *vous ne lierez point la bouche au bœuf qui triture la paille*, fonda une chapelle dans son château de Hangeft, & donna au titulaire qu'il y fixa dix-huit septiers d'orge, & deux muets d'avoine, pour accomplir le précepte.

Quant à libis, espece de cigogne fort commune dans les régions marécageuses de l'Afrique, il ne faut qu'être tant soit peu au fait de ce qui se passe en Egypte, pour deviner quelle fut la cause de son apothéose. Il n'y a peut-être pas d'animal, sans même en excepter le bœuf, qui soit d'une plus grande utilité dans ces climats. Lorsque les eaux du

(1) *Non ligabis os bovis terentis in area fruges tuas. Deut. Cap. XXV. Vers. 4.* Si cet animal se montroit discolore, il étoit aussi grièvement puni, qu'il étoit honoré s'il étoit sage. Tuoit-il un homme, on l'assommoit sur l'heure à coup de pierres, & l'on ne mangeroit pas de sa chair. *Voy. Josyph. Antiq. Jud. Lib. IV. Cap. VIII.* Le bœuf au reste n'est pas le seul animal qui ait fixé l'attention de Moïse. Ce législateur veut que si l'on trouve un nid avec la mere sur ses petits ou sur ses œufs, on laisse aller cette mere sans lui faire aucun mal. *Si ambulans per viam, in arbore vel in terra, nidum avis inveneris & matrem pullis vel ovis desuper incubantem, non tenebis eam cum filiis; sed abire patieris, captos re-rens filios: ut bene sit tibi, & longo vivas tempore. Deut. Cap. XXII. Vers. 6.*

Nil, rentrant lentement dans leur lit, laissent à sec le terrain qu'elles viennent d'engraïsser, on trouve dans tout le pays une si prodigieuse quantité de grenouilles, que toute l'Égypte en paroît couverte. Libis, en cherchant la nourriture qui lui est propre, dévore ces dangereux hôtes, qui, s'ils venoient à se corrompre, ne manqueroient pas d'infecter l'air, & d'occasionner des maladies mortelles aux habitans du pays. Lorsque les grenouilles ne suffisent pas à son entretien, il se nourrit de serpens, de fauterelles, & d'autres vermines de cette espece, qui dévoreroient les productions de l'Égypte, si cet utile oiseau ne les détruisoit. Ainsi, il n'y a aucun doute que ce ne puisse-être qu'aux précieux avantages qu'il procure dans ces climats, qu'on doit attribuer la cause du culte qu'on lui rendoit. Cette vérité étoit parfaitement connue du tems de Cicéron, comme on le voit par le texte de cet orateur-philosophe que je cite en note (1). Les Thessaliens avoient conservé tant de reconnoissance pour ces oiseaux, qui les avoient délivrés, disoient-ils, d'une multitude de serpens qui infestoient leur pays, qu'ils avoient défendu, sous peine d'exil, d'en tuer un; & les turcs, maîtres aujourd'hui de l'Égypte, & dont la religion s'oppose fortement à l'idolatrie, sont si convaincus de l'utilité de ces animaux dans cette région, qu'ils sont dans l'usage de leur faire des legs, pour fournir à l'achat d'une certaine quantité de nourriture qu'on leur distribue par jour sous le sommet d'une tour; & si un chrétien s'avisoit d'en tuer ou d'en mutiler un, il courroit risque de perdre incontinent la vie. Les maisons où ils sont leurs nids sont regardées comme bénies & à l'abri de tout malheur. Un vrai musulman, dit M. Hasselquist, qui outre peut-être un peu l'affertion, fait plus de cas d'un pareil nid, que d'un troupeau de moutons ou de chameaux.

Je ne fais si l'on doit ajouter foi à Porphyre & à Eusebe qui a copié ce philosophe, lorsqu'ils nous assurent que les égyptiens rendoient des honneurs à un homme vivant, dans un bourg de l'Égypte, nommé *Anamis*. Ils lui offroient, disent-ils, des sacrifices, & faisoient brûler sur l'autel la victime entière; de sorte que ni la divinité, ni ceux qui étoient

(1) *Ipsi qui irridentur aegyptii, nullam belluam, nisi ob aliquam utilitatem quam ex ea caperent, consecrarunt. Vel ut ibis quæ maximam vim serpentium conficiunt, cum sint aves excelsæ, cruribus rigidis, corneo pro acroque rostro; avertunt pestem ab Ægypto, cum volucres angues ex vastitate lybia vento africo invehas interficiant, atque consumant; ex quo fit, ut illæ nec morsu vivæ nocent, nec odore mortuæ. Cic. de nat. deor. lib. 1. cap. XXIX.* C'est ce même motif qui rend aujourd'hui ces oiseaux presque aussi sacrés en Hollande, qu'ils l'étoient autrefois en Égypte.

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 61

présens à la cérémonie n'y participoient. J'avoue que, si ce fait est vrai, il seroit fort difficile d'en pénétrer le motif, à moins qu'on ne dise avec Eusebe, que les égyptiens prévenus du système extravagant, qu'a débrouillé depuis Spinosa, ayent voulu adorer la nature dans ses différentes modifications; mais nous verrons ailleurs que Jamblique; instruit de la théologie de ces peuples, les a parfaitement lavés de cette injurieuse imputation de l'évêque de Cesarée. Après tout, il étoit, ce me semble, assez naturel que l'homme, le plus noble & le plus distingué des animaux, participât à l'encens que l'on prodiguoit aux êtres les plus vils. Car le singe, ce dégoûtant quadrupede, qui semble être l'horreur de la nature, n'avoit-il pas ses autels en Egypte? Ne lisons nous pas dans Strabon, qu'il faisoit l'un des principaux objets du culte de Memphis? N'est-ce pas à ce sujet que le poète Prudence a dit :

Ibis enim, Serapisque; & longa semia cauda.

Après cela, il ne doit pas paroître étonnant que l'homme ait eu sa place dans le calendrier, même pendant sa vie.

A l'égard du culte religieux que l'on rendoit aux chiens en Egypte, & surtout à Cynopolis, le centre & peut-être le berceau de cette superstition; il est encore bien difficile d'en déterminer le motif. Il est assez croyable que cette espece de divinité fut du nombre de celles qui s'introduisirent insensiblement parmi le peuple, & que le sacerdoce, toujours disposé à se prêter aux foiblesses de la multitude, autorisa, quoiqu'elle ne fût pas comprise dans le reglement primitif qui avoit été fait pour la réformation de la religion; toujours est-il certain que ce quadrupede y étoit singulièrement honoré. Si un particulier avoit le malheur d'en perdre un, lui & toute sa famille se faisoient raser la tête & tout le reste du corps, pour témoigner le deuil dont ils étoient affligés. Juvenal, qui s'est montré l'ennemi cruel des superstitions, & qui avoit surtout déclaré la guerre à celles des égyptiens, leur reprochoit qu'ils avoient plusieurs villes entieres où cet animal étoit regardé comme le premier des Dieux; &, parmi les animaux que nomme Apollonius de Tyane, pour se moquer de la religion de ces peuples, on y voit le chien, avec le bouc & la cigogne. Il faut pourtant remarquer que l'on perdit beaucoup du respect que l'on avoit pour les chiens, lorsque l'un d'eux fut assez impie pour manger quelque portion du corps mort du bœuf Apis, que tous les autres animaux, beaucoup plus religieux & plus circonspects, n'avoient osé regarder qu'avec crainte & respect. Au reste il ne fera pas inutile d'observer ici que ceux qui, croyant

ex ea caperent,
celse, cruribus
vastitate lybia
viva nocent,
ad aujourd'hui

trouver quelque conformité entre les usages égyptiens & ceux des chinois, font venir les peuples de la Chine des bords du Nil, ne font pas attention que les chinois font de fort bons repas de la chair des chiens & des chats, que les égyptiens adoroient, de tems immémorial, comme des Dieux.

Si l'on ouvre l'histoire ancienne & moderne, on trouvera que le chien a été extraordinairement respecté de la plupart des nations. Ce sentiment a dû naître de l'attachement & de l'amitié que cet animal témoigne à l'homme, avec lequel il vit dans toute la familiarité, qu'on pourroit attendre d'un être intelligent. De cette idée à celle qui leur attribue quelque chose de divin, le passage est rapide, & pour peu qu'un peuple ait de penchant à la superstition, il n'en faut pas davantage pour lui assurer les honneurs de l'adoration. On fait, par exemple, que les mages qui, au rapport d'Hérodote, n'épargnoient le sang d'aucun animal que ce fût, ne faisoient jamais mourir celui-ci; & telle étoit la vénération de toute la nation des perses pour ce quadrupède, que le roi Darius Nothus fit ordonner aux carthaginois, vers la quatre-vingt-onzième olympiade, de ne plus manger de chiens à l'avenir, comme le pratiquoient & le pratiquent encore presque tous les peuples de l'Afrique.

Plutarque semble nous fournir la raison de cette opinion singulière que les perses avoient des chiens, dont la conservation parut d'une si grande importance aux mages, qu'elle devint l'objet d'une négociation sérieuse entre deux peuples puissans. Ce philosophe, dont je ne garantis pourtant pas l'assertion, nous apprend que l'ancien Zoroastre, ayant enseigné aux perses la doctrine du bon & du mauvais principe (1), distribua à chacun de ces deux êtres le département de l'univers & l'empire absolu sur tout ce qui étoit animé. Tout ce qui tomba dans le ressort du Dieu bienfaisant, selon la théologie du nouveau sectaire, fut, dans

(1) Par le bon & le mauvais principe, on doit entendre deux êtres, dont l'un étoit éternel & l'autre créé, tels que le Dieu & le démon des chrétiens; car on peut voir dans le Zend-avesta & le Sad-der qui en est l'extrait, que jamais les mages ne connurent cette doctrine des deux principes co-éternelles & tout-puissans, attribuée généralement à Manès, quoique peut-être assez mal-à-propos. Il est à remarquer que toutes les nations se font accordées à reconnoître deux êtres dont découloient le bien & le mal qu'elles resentoient. Les égyptiens avoient leur typhon qu'ils opposoient au Dieu suprême; les perses avoient, dit-on, leur Arhimane & leur Oromase; les grecs, leurs Dieux Apotropées, & les latins, leurs divinités Averrunques, qui n'étoient autre chose que le Diable des juifs & des chrétiens, le Tuqoa des hottentots, & le Démon des autres nations des deux hémisphères, à qui chacune d'elles a donné un nom particulier & analogue à ses qualités malfaisantes.

la fuite, aussi singulièrement respecté, que la haine que l'on portoit à tout ce qui étoit soumis à son rival étoit éclatante. Comme les chiens, au rapport du même Plutarque, appartenent au Dieu bon, il n'est pas étonnant que les sectateurs de Zoroastre s'intéressassent si vivement à leur sort, & qu'ils fussent compris dans un traité de paix fait avec une nation à qui les forces persannes ne laissoient d'autre ressource que la voie de l'obéissance. Il en étoit bien autrement des rats & des souris, pour lesquels ils avoient une aversion si décidée, parce qu'ils appartenoient au Dieu malfaisant, qu'à l'exemple des éthiopiens & des arabes, ils les cherchoient par tout pour leur donner la mort; & quiconque étoit assez heureux pour en faire une bonne chasse, se croyoit proportionnement déchargé d'un certain nombre de ses péchés. Ajoutez que les perses, choisissant communément, au rapport d'Hérodote, le corps d'un chien pour leur servir de sépulture, devoient avoir un certain respect, ou du moins une espèce de prédilection pour ces quadrupedes, qui étoient pour eux autant de tombeaux animés.

Quand Pline & Solin disent que quelques peuplades éthiopiennes, telles que les Ptoembares & les Ptoemphares, élifoient un chien pour leur roi, cela signifie & ne peut signifier autre chose, dit M. de Paw, sinon qu'elles rendoient un culte à cet animal. Cette interprétation, toute forcée qu'elle paroisse, est néanmoins assez vraisemblable; car il est certain que les éthiopiens ont adoré des bêtes, comme on pourroit le prouver par la figure du bélier, que portoit, au rapport de Quint-Curce, la statue de l'une de leurs divinités du temple d'Hammon, qui fut le berceau de leur religion. Il faut pourtant avouer qu'elle n'est pas à la décharge de ce peuple africain, qui auroit paru moins ridicule en élevant un chien à la dignité de son roi, que de l'adorer comme son Dieu. Néanmoins cela n'a peut être rien de plus étonnant dans un peuple naturellement livré à l'idolâtrie, que de voir aujourd'hui, dans l'Inde, une caste royale se glorifier, à l'imitation des rois de Dannemarck, dont parle la Mothe-le-Vayer, de tirer son origine d'un chien. On retrouve à peu près la même foiblesse chez les grecs, qui, pour qu'on ne leur disputât pas l'honneur d'être indigenes, ne faisoient point difficulté de publier qu'ils étoient descendus des fourmis de la forêt d'Egine.

Les romains qui avoient rassemblé dans leur ville tous les genres possibles de superstition, avoient une étrange opinion de la sagesse & du discernement des chiens. Si l'on ne peut leur reprocher la foiblesse d'avoir brûlé de l'encens sur leurs autels, il est néanmoins évident qu'ils leur

attribuoient une espece d'intelligence même plus parfaite que celle de l'homme. On fait que ces républicains en entretenoit auprès du capitolé pour la garde du lieu saint. A cause de cela, on ne trouvoit pas mauvais qu'il aboïassent pendant la nuit, quoique ce fussent qu'ils entendissent; parce qu'il étoit une heure indue, & qui autorise les soupçons. Mais si ces animaux eussent aboyé en plein jour contre les personnes qui venoient au temple pour faire leurs dévotions, on leur eût rompu les jambes sans aucune miséricorde, pour les punir d'avoir interrompu sans motif les citoyens dans leurs actes de piété. Le temple de Vulcain offroit encore une singularité bien plus frappante. Ce sanctuaire du Dieu des forgerons étoit confié, comme le capitolé, à la garde des chiens, qui avoient ordre de n'aboyer jamais, soit de jour, soit de nuit, que contre les sacrilèges; & si l'on en croit ce qu'assuroient à ce sujet les prêtres de Rome, il n'y eut pas d'exemple, depuis la construction du temple, que cette loi ait été transgressée.

On voit, au surplus, dans l'histoire que la plupart des nations confioient leurs temples à la garde des chiens; moins par l'idée qu'elles avoient de la vigilance naturelle à ces animaux, que par une opinion bizarre & tout-à-fait ridicule, qui leur attribuoit quelque chose de divin. Les crétois, dont on connoît le grand nombre des folies religieuses qui regnerent dans leurs isles, n'avoient pas ordinairement d'autres gardes pour leurs sanctuaires. On lit dans Philostrate, qu'Apollonius de Tyane, étant entré à une heure indue dans le temple de la Mere Dictée, ces animaux, par respect pour le grand homme qui visitoit le lieu saint, bien loin d'aboyer après lui pour l'éloigner, comme c'étoit leur ordinaire quand ils appercevoient des prophanes, lui firent beaucoup plus de caresses qu'ils n'étoient accoutumés d'en faire à ceux même dont ils recevoient leur nourriture. Les temples de Vulcain avoient assez ordinairement des chiens pour gardiens; soit que ce quadrupede parut aux anciens avoir quelque chose d'analogue au Dieu qui forgeoit les foudres; soit par la seule raison qu'une ancienne superstition, dont on ne savoit vraisemblablement l'origine, les lui eût consacrés. Outre celui de Rome, dont j'ai parlé, on en voyoit encore un dédié à ce Dieu sur le Mont Etna, & qui étoit peut-être le premier qu'on lui eût construit. Enfin on voyoit un sanctuaire dans la Pouille, consacré à la Minerve d'Achaïe, où la statue de la déesse & les choses sacrées étoient confiées à leur vigilance. Les argiens, l'un des peuples les plus puissans du Peloponnesse, pensoient pourtant tout autrement au sujet des chiens. Tous
les

les ans, ils célébroient, aux jours caniculaires, une fête appellée *Cynophantis*, pendant laquelle on massacroit sans pitié tous ceux que l'on rencontroit dans les rues.

Il faut avouer que si les historiens ne nous trompent point, comme c'est assez leur ordinaire, par la passion qu'ils ont de débiter du merveilleux, il y a des exemples si fréquents & si prodigieux du discernement & de l'intelligence des chiens, qu'il n'est pas étonnant que certains peuples, déjà livrés à tant d'autres foiblesses de cette espece, ayent adoré ces animaux comme des Dieux; car il paroît beaucoup moins déraisonnable d'offrir de l'encens à un chien, que de prendre, comme on faisoit à Rome & ailleurs, un simple caillou, une pierre brute, pour la mere de toutes les divinités. Plin, qui ne s'est que trop appliqué à rassembler des prodiges souvent sans vraisemblance, nous apprend des choses étonnantes de ce quadrupede. Tantôt, c'est une cohorte nombreuse de chiens des garamantes, qui, indignés que leurs maîtres, rebelles à leur roi, l'aient chassé de ses états, le ramenant en triomphe dans son palais, malgré la résistance & les efforts des mécontents. Tantôt ce sont les chiens des cimbres, qui, après la défaite de ces barbares, défendent opiniâtement les dépouilles de l'armée contre les efforts reboublés des romains. Ici ce sont les chiens de l'Ysimaque & d'Hieron, qui, pénétrés de douleur de la mort de ces princes, se précipitent généreusement dans le bûcher où ils vont être consumés, pour ne pas survivre à de si bons maîtres. Là, c'est celui de Sabinus, qui, tentant les moyens de ressusciter son maître dont le corps est exposé aux gémonies, porte sur la bouche du cadavre les vivres qu'on lui donne, quoique la faim la plus cruelle le dévore. Enfin, n'y eut-il que la dixieme partie de vrai dans tout ce que lui & bien d'autres historiens nous racontent de merveilleux, au sujet des chiens, il y en auroit assez pour engager une nation livrée à elle-même & privée des secours de la philosophie, à leur élever des autels. Sans parler de ce dogue intelligent, que le crédule Cedrenus, d'après certains faux actes de S. Pierre, a fait l'interprète de cet apôtre dans le commerce qu'il entretenoit avec Simon le magicien, que n'a-t-on pas écrit sur l'acharnement des chiens de l'Europe, contre les habitans du nouveau monde; comme si ces animaux eussent fait un traité avec leurs maîtres, de subjuguier & de ravager tout le pays? Il y a vraisemblablement peu de personnes qui ne sachent une anecdote assez curieuse, concernant le chien *Berezillo*, qui tient un rang si distingué dans l'histoire des brigandages & des cruautés, que

les aventuriers espagnols ont commis dans le nouveau monde. Cet animal, instruit dès sa jeunesse à dévorer les malheureux américains, secon-
doit admirablement ses maîtres, dans le dessein qu'ils avoient généreu-
fement conçu de les détruire. Il savoit distinguer les indiens ennemis
d'avec ceux que la politique espagnole croyoit devoir mettre pour quel-
que tems au nombre de ses amis. Aussi redoutoient-ils plus dix castillans
avec le chien, que cent de ces guerriers sans lui. Avant la guerre, ils
lui donnoient pour l'appaiser, car, à l'exemple de ses maîtres, il ne
respiroit que le sang & le carnage, la même ration qu'à un arbaletier,
non-seulement en vivres, mais en or, en esclaves (1), & autres choses
de cette espece. Cette conduite toute déraisonnable qu'elle paroisse,
n'étoit pourtant pas nouvelle; car telle étoit aussi, dit-on, la folle que
donnoient autrefois les colophoniens & les castabales, à ces cohortes
de chiens, qui formoient, au rapport de quelques auteurs, le premier
bataillon de leurs armées. Entre plusieurs preuves du discernement de
Berezillo, on rapporte que les castillans ayant résolu, selon leur
louable coutume, de faire dévorer une jeune indienne qui leur déplai-
soit, ils la chargerent d'une lettre qu'elle devoit porter à quelque dif-
tance; & lorsqu'ils la virent sortir, ils lacherent l'animal. L'indienne
le voyant venir avec fureur, prit une posture suppliante, lui montra
la lettre & lui dit: « seigneur chien, je vais porter cette lettre à des
» chrétiens; ne me faites pas de mal. » A ces mots, le chien pénétré
de respect pour la commissionnaire de ses maîtres, s'adoucit, la flaira,
leva la jambe, pissâ contre elle, & revint sans lui nuire (2). Si les
éthiopiens avoient trouvé tant de talens, tant de *grandeur d'ame* dans
les chiens de leur pays, ne méritent-ils pas, si l'on réfléchit au tems
où cette nation florissoit, qu'on les excuse de les avoir regardés comme
autant d'intelligences divines? Ajoutez, avec M. d'Ulloa, célèbre ma-
thématicien d'Espagne, que les chiens élevés dans l'Amérique, par les
espagnols & les métifs, continuent toujours d'avoir une haine si décidée
pour les indiens, que s'ils en voyent entrer un dans une maison, ils

(1) Bon Dieu! cette nation infortunée avoit-elle donc été placée là pour fournir des esclaves à des chiens? Au fond, il valoit encore mieux être l'esclave de ces animaux, que de leur servir d'alimens.

(2) Je donne ici cette anecdote telle que je la trouve dans les historiens du tems, sans prétendre en garantir l'authenticité. Ceux qui ont lu dans les nouvelles de la république des lettres du mois de septembre 1686, l'histoire du chien de Corbie, n'auront pas de peine à croire celle de Berezillo; à moins qu'on ne soit assez incrédule pour regarder l'un & l'autre comme apocryphe.

s'élançant dessus avec le plus furieux acharnement, & le mettent aussitôt en pièces s'ils ne sont pas retenus. D'un autre côté, les chiens des indiens comme pour prouver aux hommes qu'eux seuls ont assez de courage pour essayer de venger les maux que les exterminateurs du nouveau monde ont faits à leurs maîtres, déchirent à belles dents les espagnols & les métifs, partout où ils les rencontrent.

Quoique nos peres, les gaulois & les francs, n'ayent jamais eu que je sache la manie d'adorer des bêtes, on voit néanmoins en vingt endroits de leurs loix & de leurs ordonnances, qu'ils avoient une si haute estime pour les chiens, qu'ils passaient pour sacrés chez eux. Ce fut l'amour de la chasse, que ces peuples guerriers porterent jusqu'à la fureur, qui fut la source de cette prééminence qu'ils assurèrent à ces quadrupedes. On lit dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 803, que celui qui coupe le poil de l'épaule droite de son chien, doit être ajourné à la cour du roi. Le titre X de la loi gombette condamne celui qui sera convaincu d'avoir volé un chien, à lui lécher le derriere devant tout le monde; reglemens bisarres & qui caractérisent d'un seul trait la barbarie de ces tems nébuleux de notre monarchie. C'est peut-être le même motif qui assure à cet animal une prédilection pour le moins aussi singuliere au Monomotapa. On fait que le maître de ce vaste empire ne se croit jamais plus honorablement escorté, que lorsqu'il est environné de deux ou trois cens chiens, qui lui servent de gardes du corps, de mousquetaires, de chevaux légers & de tout cet attirail qui suit les princes. Cet usage paroît aussi n'avoir pas été inconnu de nos bons gaulois; au moins lit-on dans *Fulvius*, que les ambassadeurs qu'envoya *Bitulich*, roi des arvernes, à Domitien, l'an de Rome 632, pour ordonner à ce proconsul romain d'évacuer la Gaule, étoient suivis de gros chiens qui les accompagnoient par tout en bon ordre.

Je crois devoir dire à la justification des éthiopiens & des égyptiens, si tant est que l'on soit justifié quand on a des complices de ses foiblesses, que ces deux peuples ne furent pas les seuls de l'antiquité qui adressassent des vœux aux animaux. Les syriens, au rapport de Cicéron, adoroient un poisson (1). Les phéniciens & les philistins, s'il est vrai que ces deux noms désignassent deux nations différentes, avoient aussi la même divinité, qu'ils adorerent sous le nom de Dagon. Quelques peu-

(1) *Pisces Syri venerantur. Cic. de Nat. Deor. lib. 3, cap. XV.*

plades de la Palestine , & notamment les ascalonites , avoient un respect tout particulier pour les pigeons.

Alba palæstino sanctæ columba syro.

Les arabes , les hébreux même , si l'on en croit Dikenson , avoient tant de vénération pour les serpens , qu'ils les employoient dans leurs divinations & leurs augures , pour apprendre l'avenir par le mouvement de leur corps (1). Les thessaliens adoroient les fourmis , dont ils se vantoient ridiculement , comme la plupart des autres grecs , de tirer leur origine. Les habitans de l'isle de *Lemnos* avoient déferé les honneurs divins à l'alouette hupée , à cause de son talent merveilleux de détruire les fauterelles. Les anciens lithuaniens , qui habitoient cette partie de l'Espagne , connue aujourd'hui sous le nom de Portugal , n'eurent pas , pendant longtems , d'autre idole qu'un serpent à qui ils immoloient des coqs. Les éliens avoient leur Dieu Myagre qu'ils invoquoient , lorsque la multitude des mouches les menaçoient de la peste. Les romains & les cyrénéens avoient aussi , au rapport de Pline & de Clément d'Alexandrie , leur Dieu chasse-mouche , dont ils imploroient le secours , quand cet insecte se multiplioit assez chez eux pour les incommoder. Tout invite à croire que cette espece de divinité n'étoit , dès l'origine , que quelqu'animal ennemi de la mouche , que les fondateurs de ces nations avoient déifié , ou dont ils avoient emprunté le culte de quelqu'un de leurs voisins. Peut-être étoit-ce le scarabée ou l'escarbot que l'on fait avoir été adoré en Egypte. Les accaronites adoroient aussi Béalzébuth , le Dieu des mouches , qu'ils invoquoient contre cet insecte , & dont l'origine devoit être la même. On a vu de nos jours en France , la même foiblesse pour les chrysalides , qui auroient incontestablement acquis les honneurs de l'apothéose , si cette manie eût percé dans un siecle moins éclairé que le nôtre (2). Les habi-

(1) Ceci étoit fondé sur la croyance où étoient la plupart des juifs , que le serpent qui avoit eu autrefois l'usage de la parole , à l'aide de laquelle il s'étoit insinué dans l'esprit de la première femme pour la tromper , avoit toujours conservé une intelligence supérieure à celle des autres animaux. Paracelse , l'un des plus grands visionnaires qui se soient mêlés d'écrire , n'a-t-il pas assuré que ces reptiles ont une connoissance parfaite des plus profonds mystères , par une permission spéciale de la divinité ?

(2) Il n'y a que quelques années que des payfans françois commencerent à rendre une espece de culte religieux aux chrysalides de la chenille , qui vit sur la grande ortie ; parce qu'ils croyoient y voir des traces manifestes de la divinité ; & M. Dellandes assure que les curés même avoient orné les autels , comme on les orne en Espagne , de cigales renfermées dans de petites cages & des moineaux de Canaries , qui chantoient pendant la messe. *Rech. philos. sur les égypt. & les chin.*

Les rats de la Troade adoroient, dit-on, les rats, pour avoir rongé les cordes des arcs de leurs ennemis, dans un tems qu'un long siege les menaçoit de les ensevelir sous les débris de leur ville. Les thébains, tous grecs qu'ils fussent, n'avoient-ils pas à se reprocher le culte honneux qu'ils rendoient aux belettes ? Cette conduite étoit d'autant plus étrange & plus scandaleuse, qu'elle ne paroît pas avoir eu, comme en Egypte, le moindre prétexte d'utilité. Car dire, avec M. l'abbé Bannier, que cet animal étoit adoré à Thebes, pour avoir facilité les couches d'Alcmene, c'est vouloir laver un peuple d'une impertinence, en le couvrant d'une absurdité pour le moins aussi révoltante. Les hébreux n'adoroient pas, il est vrai, cet animal, mais ils n'en auroient pas mangé une seule bouchée pour tous les biens du monde ; & la raison qu'en rapporte Aristote, cité par Eusebe, c'est qu'il est naturellement forcier ; trait singulier, où l'on reconnoit parfaitement le caractère puéile & craintifs de la postérité d'Abraham (1).

On a déjà remarqué que les athéniens & les romains avoient leur serpent tutélaire, qu'ils adoroient aussi religieusement qu'on le fait aujourd'hui à Wida. Le coq étoit même si singulièrement respecté par les romains, que le culte qu'on lui rendoit alloit jusqu'à l'adoration.

Quod tepidum vigili provocat ore diem.

Cet oiseau dont la fonction principale semble être d'annoncer aux hommes l'arrivée des premiers feux de l'astre du jour, étoit à Rome l'emblème de Janus, le Dieu du tems. Enfin, si l'on en croit Gomara, écrivain, je l'avoue, très-suspect, les peuples du Mexique adoroient les fauterelles & les grillons, afin que leurs moissons n'en fussent pas dévorées ; les puces & les mosquitoes, pour n'en être pas piqués pendant la nuit ; & les grenouilles, afin qu'elles leur donnassent du poisson, dont

tom. 2, pag. 127. Ajoutez l'idée étrange qu'on s'étoit formée en France, des mulots & des chenilles que l'on croyoit susceptibles de moralité, comme on le prouve par cette sentence bizarre de Jean Milon, official de Troyes, par laquelle le bon prêtre champenois condamna, dit M. de Saint-Foix, les chenilles qui incommodoient les habitans de Villenoce, à être excommuniées. Il n'y a pas fort long-tems qu'un évêque catholique de Quebec a pris le même parti contre les tourterelles. Les juifs en avoient vraisemblablement usé de la sorte à l'égard des mouches ; car on apprend de Selden & de Scaliger, qu'elles ne touchoient jamais à la chair des victimes qu'on immoloit dans le temple de Jérusalem.

(1) L'Imposteur, qui, sous le nom d'Aristote, a fait le roman de la traduction des septante, & qui étoit visiblement un juif, ne dit pas que cet animal soit forcier ; mais il avance avec aussi peu de jugement, qu'il conçoit par les oreilles & fait ses petits par la gueule. Telle étoit la philosophie des hébreux.

il les reconnoissoient pour les déesses, parce que, dit-on, c'est le seul poisson qui ait une sorte de voix. Les perses de l'Inde pensent bien autrement à l'égard de ces dernières; car, au lieu de les adorer & de leur faire quelques sacrifices, ils ne manquent pas de consacrer tous les ans un jour, par un principe de religion très-ancien chez eux, où tous ceux de cette nation, hommes, femmes, enfans & vieillards, font un meurtre solemnel de toutes les grenouilles qui peuvent tomber sous leurs coups (1). Cette conduite me paroît d'autant plus sage, que cet animal est très-dangereux à la santé publique, par le miasme qu'il répand dans les pays-chauds, où les marais desséchés permettent au soleil de pomper librement leur poison.

Observez que quelques-uns des philosophes de l'antiquité, s'il n'avoient pas la foiblesse d'adorer des bêtes, comme la multitude, avoient néanmoins une étrange idée de leur nature. On croit que Parmenides, Empedocles, Démocrite & Anaxagore enseignoient que toutes les bêtes sont douées d'intelligence. Virgile, convaincu du système de l'ame universelle, pensoit comme eux sur ce point. Plusieurs personnes, dit-il, réfléchissant sur la conduite des abeilles, sur leurs travaux & leur prudence, ont cru qu'elles étoient douées d'un esprit divin, & qu'elles faisoient partie de l'intelligence suprême.

*Hi quidam signis, atque exempla secuti,
Effe apibus partem divinæ mentis, & hausus
Ætherios dixerè.*

Arnobé & Lactance, quoique fort attachés à la religion chrétienne dont ils étoient les défenseurs, bien loin de penser comme S. Augustin & Descartes, sur l'ame des bêtes dont ils ne faisoient que des automates, la regardoient comme de la même nature que celle de l'homme; & la seule différence, selon eux, qui distinguoit ces deux substances, différence purement accidentelle & de peu de considération, consistoit dans les organes des corps qu'elles animoient. De manière que la supériorité de celle de l'homme, qu'ils étoient obligés de reconnoître pendant le tems que duroit l'hypostase, ne tiroit son origine que de la délicatesse

(1) J'ai lieu de croire que ce jour est le cinquième du mois isphendarmaz, qui correspondoit anciennement à notre mois de Juin; car on sait que les perses étoient dans l'usage de faire certains enchantemens ce jour-là, pour chasser les scorpions & les autres animaux vénimeux de leur pays.

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 71

de son enveloppe qui lui permettoit plus facilement d'étendre & de donner de l'énergie à ses facultés, que celle d'un loup & d'un serpent. Ainsi l'ame d'un chien ou d'un hibou, dans la tête de Socrate ou de Platon, n'eut pas manqué d'acquérir les mêmes lumières qui ont fait tant d'honneur à ces deux grands hommes. Le carthaginois Xenocrate, Démocrite & Plin le naturaliste, alloient encore plus loin, puisqu'ils croyoient que les bêtes avoient des principes fixes & invariables de religion, selon lesquels elles offroient leurs vœux à la divinité. Plin en parlant des éléphants, dont, à son ordinaire, il raconte beaucoup de prodiges, assure, sans difficulté, que doués de probité, de justice & de prudence, ils adorent la lune, le soleil & les autres astres (1). Quelques-uns interprétant quelques expressions de Salomon, ont pensé que ce prince avoit enseigné que l'ame de l'homme & celle des bêtes, étoient de la même nature; & c'est vraisemblablement ce qui a donné lieu à Philon & à un grand nombre de rabbins, parmi lesquels on doit compter le fameux Maimoeides, de leur attribuer une intelligence si parfaite, qu'ils ont cru que Dieu les avoit honorés du libre arbitre. Le philosophe Celse, si connu dans les premiers siècles de l'église, par son acharnement à combattre la religion chrétienne, a eu des sentimens tout particuliers sur la dignité de la nature des bêtes. On voit qu'il s'efforce de prouver, par des principes, à la vérité, un peu ridicules, que bien loin de devoir être placées au-dessous de l'homme, elles ont même quelquefois sur lui une espèce de supériorité. Il parle avec beaucoup d'emphase, des loix & de l'espèce de gouvernement qui les unifient; & surtout de la justice, de la charité & du bon sens de la fourmi: « lorsqu'elles se rencontrent, dit-il, elles s'entretiennent ensemble, ce » qui fait qu'elles ne s'égareront jamais dans leur chemin; elles ont donc » la raison dans tous les degrés. Elles ont naturellement les idées de » certaines vérités universelles; elles ont l'usage de la voix; elles ont » la connoissance des choses fortuites, & elles le savent exprimer. Si » l'homme, continue-t-il, fait vanité de savoir les secrets de la magie, » les serpens & les aigles en savent encore plus que lui; car ils ont » plusieurs préservatifs contre les poisons & les maladies. Ils connois-

(1) *Maximum (animalium) est elephas, proximum que humanis sensibus: quippe intellectus ille sermonis patrii, & imperiorum obedientia, officiorumque, quæ dedicare, memoria, amoris & gloria voluptas, imo verò, (quæ etiam in homine rara) probitas, prudentia, aequitas; religio quoque siderum, solisque, ac luna veneratior. Plin. Hist. Nat. lib. VIII, cap. 1.*

» sent la vertu de certaines pierres pour la guérison de leurs petits ;
 » pierres dont les hommes font tant d'estime , que , quand ils en trou-
 » vent , ils s'imaginent avoir rencontré un trésor. Enfin , ajouté-t-il ,
 » si l'on prétend élever l'homme au-dessus des autres animaux , parce
 » qu'il est capable de connoître la divinité , & d'en recevoir l'idée &
 » l'impression , qu'on sache qu'il y en a parmi eux qui se peuvent at-
 » tribuer le même avantage & non sans fondement ; car qu'y a-t-il de
 » plus divin , que de prévoir & de prédire l'avenir ? Or , les autres ani-
 » maux & les oiseaux surtout , sont en cela les maîtres des hommes , &
 » l'art de nos devins ne consiste qu'à entendre ce que nos animaux en-
 » seignent. Les oiseaux donc & les autres animaux propres à la divi-
 » nation auxquels Dieu découvre l'avenir , nous le montrent par des
 » signes & par des symboles : ce qui est une preuve qu'ils ont naturel-
 » lement plus de commerce , & un commerce plus étroit avec la divi-
 » nité , que nous n'avons , qu'ils nous passent en savoir , & qu'ils sont
 » plus chers à Dieu que nous. Les hommes les plus éclairés disent aussi
 » que ces animaux communiquent ensemble d'une manière bien plus
 » sainte & plus noble que nous le faisons ; & que , pour eux , ils en-
 » tendent leur langage , comme ils le justifient ; lorsqu'après nous avoir
 » avertis que les oiseaux disent qu'ils iront en tel lieu , & qu'ils y feront
 » telle chose , ils nous les montrent qui y vont , & qui le font en effet.
 » A l'égard des éléphants , dit encore le philosophe qu'on entend depuis
 » si long-tems extravaguer , il n'y a pas d'être qui paroisse plus religieux
 » pour les sermens , ni qui garde à Dieu une fidélité plus inviolable ;
 » ce qui ne sauroit venir d'ailleurs , sans doute , que de ce qu'ils le
 » connoissent. »

Plusieurs écrivains modernes , distingués d'ailleurs par leurs lumières
 & leur érudition , ont débité à ce sujet presque autant de rêveries , que
 notre philosophe épicurien. L'adresse , la police & la sorte de subordi-
 nation qui paroît regner chez les castors , dont les anciens , privés des
 secours qui nous ont portés chez les peuples du nord , n'avoient qu'une
 très-foible connoissance , ont surtout offert une vaste carrière à l'imagi-
 nation de ceux qui se sont appliqués à combattre sur ce point , les car-
 thésianisme. Les *ourang-outangs* , espèce de singe , que l'on trouve fré-
 quemment dans Barneo , & qui servent de domestiques aux habitans de
 cette île , mangent à table avec autant d'adresse & de propreté que les
 européens , & imitent parfaitement les manières des hommes qu'ils fré-
 quentent , ont encore ajouté de nouvelles preuves au système qui donne
 de

de l'intelligence aux bêtes. Si le poëte Ennius eût pu lire les savantes choses qu'à écrites l'illustre M. de Buffon, sur cet animal vraiment singulier, combien n'auroit-il pas été autorisé à nous dire :

Simia quam similis, turpissima bestia, nobis!

Mais rien n'a donné plus de crédit à l'opinion de Celse & de ses semblables, que les exagérations & les mensonges, que la plupart des voyageurs, malins ou peu instruits, ont repandus dans leurs relations. A quoi pensoit, par exemple, le pere l'Escalopier, lorsqu'il écrivoit, sur la foi du pere Nieremberg, que les singes du Pérou vivoient familièrement avec les hommes; qu'ils ne formoient ensemble qu'une même société; que leurs amusemens étoient aussi communs que leurs passions? Ils jouent, dit-il, sérieusement de l'argent ensemble; ils vont au cabaret où ils se divertissent comme des comperes, & payent leur écot en commun. N'est-ce pas là, je vous prie choquer ouvertement le bon sens? Qu'auroit répondu ce bon pere à celui qui lui eût dit: « ces bêtes dont vous parlez ont donc des ames aussi raisonnables que les nôtres? Elles sont donc comme elles susceptibles de mérite & de démerite? En un mot, semblables en tout à celles des hommes, elles ont aussi une vie future à craindre ou à espérer? » Remarquez que l'auteur ne rapporte pas cette anecdote comme un fait isolé dans l'histoire, sans preuves, sans authenticité quelconque. Ses garans sont des témoins oculaires, des observateurs irréprochables. Le moyen après cela de ne pas souscrire à son évidence (1)? Cicéron me paroît s'expliquer bien plus sensément que tous ces raisonneurs, lorsqu'il dit avec son éloquence ordinaire: « ce qui montre l'excellence de l'homme par-dessus la bête, c'est que celle-ci, uniquement dépendante des sens & n'agissant que par eux, ne reçoit d'impression que par ce qui la frappe actuellement, n'a gueres d'instinct, ni pour le passé, ni pour l'avenir. Mais l'homme éclairé des lumieres de la raison, qui lui montre les causes & les effets, les progrès des choses & leurs signes antécédens, compare les objets, recherche leurs différences & leurs rapports, lie ensemble le présent & l'avenir, embrasse

(1) *Oculatis testibus & certis nuntiis compertum est, in peruana regione, simias tantam cum incolis familiaritatem contraxisse, ut cum iis pro argento colludant: ubi eos vicerint, unâ tabernam petunt bibendi causa, & pretium numerant ex lucro parto.* L'Escalop. comment. pag. 146. Cette assertion peut fort bien figurer avec celle d'Elie, qui nous dit que les égyptiens apprenoient aux cynocéphales, especes de singes dont ils avoient fait leur anubis hieroglyphique, à jouer régulièrement de la guitare & de la flûte. Voyez Elie. *De Nat. Animal. Lib. 6, cap. 10.*

d'une vue générale tout le cercle de la vie ; & prépare tout ce qui est nécessaire pour en fournir le cours. » Ces peu de mots du philosophe romain , ne détruisent-ils pas tous les sophismes de Celse des tems anciens & modernes ?

Quand Moÿse donna des loix aux juifs qu'il avoit retirés d'Egypte , où ils gémissaient depuis longtems , sous le joug impérieux des Pharaons , il eut soin d'y insérer la défense de manger certains animaux , dont la plupart avoient déjà été consacrés par les superstitions égyptiennes. Ce fut cette conformité d'idées sur l'abstinence des bêtes , joint à l'opinion où l'on étoit alors , que les juifs n'étoient que des égyptiens exilés (1) , qui fit confondre à Rome les religions de ces deux peuples , quoiqu'en effet elles ne pussent être plus différentes. Tacite & Suétone , en rapportant le decret du sénat , donné sous Tibere , qui chassoit de Rome les profelytes des égyptiens & des juifs , traitent expressément ces deux religions sur le même pied (2). Cependant pour peu qu'on eût examiné de près & avec toute l'impartialité que la matiere sembloit exiger , on eut bientôt apperçu l'énorme différence qui les distinguoit. Comme Moÿse étoit trop sage pour proposer ces bêtes à son peuple comme l'objet de son culte , il se contenta de lui en défendre l'usage de la part du tout-puissant dont il étoit l'organe & l'interprète. Ayant affaire à une nation idiote , sans lettres & d'une excessive ignorance , il n'eut besoin d'autres raisons , pour appuyer ses préceptes , que de dire que les bêtes dont il défendoit l'usage étoient immondes. Autrement il lui eut été vraisemblablement assez difficile d'exposer les motifs qui l'avoient engagé à donner la préférence aux quadrupedes , dont la corne du pied est fendue , & qui ruminent , sur ceux qui n'ont pas ces qualités , qui humainement parlant , nous semblent aujourd'hui si indifférentes (3). Si nous examinons en philosophes , & en faisant abstraction du caract-

(1) Manethon & plusieurs autres écrivains , que Joseph a refutés , dans son livre contre Appion , avoient publié que Moÿse étoit un prêtre apostat d'Heliopolis , qui s'étoit mis à la tête d'une troupe d'Égyptiens affligés de la lepre , qu'il avoit conduits en Palestine.

(2) *Actum est de sacris egyptiis judaicisque pellendis. Tacit. Annual. lib. 2 , cap. 85. Externas ceremonias , aegyptios judaicisque ritus compefcuit , coactis qui superstitione eâ senectantur , religiosus vestes cum instrumento comburere. Suet. in Vitâ. Lib. cap. 36.* Le même Suétone , qui vivoit sous Adrien , au second siècle de notre ère , confond aussi les juifs avec les chrétiens , lorsqu'il dit , dans la vie de Claude : *judaos impulsos christo assidue tumultuantes Româ expulit.*

(3) Si l'on étoit curieux de connoître le sens mystique , que l'on attribuoit à ces préceptes , on pourroit consulter l'épître de S. Barnabé , dont on trouve l'extrait dans l'histoire ecclésiastique de M. Fleury. Tom. 1. pag. 328 , in-4°.

tere dont Moÿse étoit revetu, & qui le dispensoit de rendre aucun compte de sa conduite, les autres especes de bêtes qui furent déclarées immondes dans le lévitique & le deuteronomie, je ne crois pas que nous puissions mieux approfondir ce qui le porta à faire ce choix. La chair du lapin, du lievre, de l'autruche, du cigne, de l'aigle, de la cigogne & du heron, n'offre rien au physicien attentif qui puisse obliger un législateur d'en prohiber l'usage (1). Quant au pourceau dont l'abstinence a exposé les juifs depuis tant de siècles à la raillerie des nations, on fait par expérience que la loi qui le proscriit des tables, est fort sage, dans la plupart des climats d'Afrique & d'Asie. Sanctorius a observé que la chair de cochon se transpire peu, & que cette nourriture s'oppose même à la transpiration des autres alimens; & la diminution qu'elle occasionne, il l'évalue à un tiers (2). Or, on sait que rien n'est plus dangereux que le défaut de transpiration. Il forme ou aigrit les maladies de la peau; il enflamme les parties nobles, & jette le corps dans un abattement & une langueur qui lui empêchent de bien remplir ses fonctions. La chair de cochon doit donc être severement défendue dans les climats où l'on est sujet à ces maladies, comme ceux de l'Egypte, de l'Arabie, de la Palestine, &c.

Il faut observer, que bien que les égyptiens eussent une loi formelle qui leur interdit l'usage du porc, ils étoient néanmoins dans l'habitude de célébrer tous les mois une fête en l'honneur de la lune, le jour que cette planete est dans son plein, pendant laquelle il leur étoit permis, ordonné même, d'en faire servir sur leurs tables. Les juifs n'avoient aucune solemnité de cette espece, & la sanction qui leur défendoit cet aliment, ne souffroit aucune interprétation (3). Les chrétiens qui succé-

(1) Cependant comme tout ce qui se trouve dans l'ancien testament doit paroître respectable à nos yeux, je me donnerai bien de garde de croire que cette défense n'ait pas eu quelque sage motif dans les decrets de Dieu qui l'a faite. Il n'en est pas ainsi d'une lettre écrite par le pape Zacharie à Boniface, archevêque de Mayence, où, par une espece de piété qu'on ne peut traiter que de superstition, ce pontife ordonne à tous les chrétiens de s'abstenir surtout de la chair de geais, de corneilles, de cigognes, de lievres, de castors & de chevaux sauvages.

(2) Personne ne doit être plus croyable, dans ces sortes de matieres, que le médecin italien. On sait qu'il avoit inventé une espece de chaise mathématique si artilement suspendue en l'air, par des ressorts, qu'on y pouvoit tout peser, comme à des balances. De cette maniere, il savoit combien il perdoit de sa nourriture par la transpiration ou par les autres voies de la nature, & ce qui se convertissoit en sa propre substance. Ainsi il pouvoit, par une longue suite d'expériences, déterminer celles des viandes qui étoient plus ou moins propres à la transpiration. Cette maniere de philosopher a fait dire de lui, qu'il avoit passé sa vie dans une balance.

(3) Plutarque qui n'est pas toujours un guide fort sûr, quand il parle de la religion des peuples,

derent aux juifs, & qui, en adoptant leurs dogmes, crurent avoir contracté l'obligation de suivre à la lettre la plupart de leurs points de discipline, se firent longtems un scrupule de toucher à ce que la loi mosaïque avoit consacré ou proscriit des tables. S'il ne paroît pas qu'ils s'abstinissent entierement de la chair de cochon, on trouve au moins dans l'histoire, qu'ils étoient fort embarrassés sur les qualités qu'elle devoit avoir pour être mangée en sûreté de conscience. « Vous me » demandez, disoit le pape Zacharie à Boniface, archevêque de » Mayence, combien il faut garder le lard avant de le manger, les » peres n'ont rien ordonné là-dessus. L'avis que j'ai à vous donner sur » votre demande, est cependant qu'il ne faudroit pas le manger qu'il » n'eût été séché à la fumée ou cuit au feu. Si l'on veut pourtant le » manger crud, il fera à propos d'attendre pour cela que les fêtes de » pâques soient passées. » Ne croiroit-on pas, à la lecture de cette lettre, si l'on ne connoissoit d'ailleurs le caractère ingénu du bon Zacharie, que ce pontife ennuyé des minuties sur lesquelles l'inquiet & dévot Boniface ne cessoit de le consulter, s'amusoit agréablement aux dépens de l'apôtre de la Germanie.

Ce qui me surprend le plus, c'est que je trouve chez les hottentots, peuple negre qui habite le cap de Bonne-Espérance, l'image de cette défense de manger certains animaux, observée en Egypte & en Palestine. Cette nation a d'anciennes traditions, dont on ne peut découvrir ni l'origine, ni le motif, parce qu'elle ne connoît pas l'écriture, qui l'obligent à s'abstenir de certains mets déterminés; mais ce qui différencie le reglement du peuple moderne, de celui des deux anciens dont je viens de parler, c'est que la loi n'y est pas la même pour les deux sexes. Les lievres & les lapins, par exemple, sont défendus aux hommes & permis aux femmes; & le pur sang des animaux & la chair de taupe, sont permis aux hommes & défendus aux femmes. Il n'y a, si je ne me trompe, que la chair de porc & celle de poisson sans écailles, qui soient également défendus aux deux sexes. Un bon hébraïsant, tel que M. l'abbé Guérin, en rapprochant ces usages de l'espece de circoncision que les hottentots observent, ne manquera pas de dire avec assurance,

qui pensoient à ce sujet tout autrement que les grecs & les romains, a prétendu bonnement que la religion des juifs, leurs fêtes, leurs cérémonies, étoient les mêmes à peu près que celles qui étoient reçues dans la grece. C'est conséquemment à cette opinion, qu'il a avancé qu'ils s'abstenoient de la chair de porc, à cause qu'Adonis avoit été tué par un sanglier.

que ce sont là des restes de la religion judaïque, que ces africains ont ainsi défigurée. Il prouvera de la manière la plus lumineuse, que les hottentots, issus d'Abraham, ont autrefois habité la Judée (1). Il fera plus; il nous apprendra les motifs, l'époque de leur émigration; car il est des gens qui, à l'aide de la bible ou d'une érudition orientale, ont l'art de savoir rendre compte de tout sans aucune difficulté. Mais un observateur plus judicieux & dont la critique sera plus saine & plus dégagée de préjugés, croira sans peine que les hottentots, que les voyageurs nous représentent comme n'étant pas ignorans dans les procédés de la médecine & de l'anatomie, s'étant aperçus des qualités dangereuses de la chair de quelques-uns de leurs animaux & de leurs poissons, en auront défendu l'usage par une sanction publique. Ce ne peut être qu'un motif de cette espèce qui a obligé la nation qui habite le royaume de *Loango*, à porter une loi qui défend à la sœur du roi, aussi-tôt qu'elle a mis au monde l'héritier présomptif de la couronne, de manger de la chair de porc (2). Comme elle vient de donner à l'état le sujet qui doit lui être le plus cher, sa personne devient précieuse au peuple qui a intérêt d'écarter tout ce qui peut contribuer à nuire à sa santé. Au reste, j'ignore ce qui a obligé les hottentots à permettre à un sexe ce qu'ils défendent rigoureusement à l'autre. Je ne vois pas assez de différence entre le tempérament de l'un & celui de l'autre, pour qu'elle puisse autoriser un pareil règlement. Je pense que le discernement de ces peuples, & leur expérience sur différentes sortes de maladies auxquelles ils sont sujets, & sur les causes qui les aigrissent ou les font naître, auront donné ouverture à quelque loi diététique, à de certaines abstinences, qui se feront dénaturées dans la suite par les effets de la superstition, qui est dans la funeste possession de bouleverser les principes les plus sages & les plus solides.

A l'égard de la défense que fit Moïse aux hébreux, de manger le sang des animaux, on sait qu'elle n'eut pour cause que la croyance où

(1) Il seroit pour le moins aussi bien fondé à former cette conjecture, que l'étoit le pere Lafiteau, à donner aux peuples de l'Amérique septentrionale une origine grecque, parce que ces nations fument du tabac avec une pipe qu'il croit être de la même forme que le caducée de Mercure.

(2) Il faut observer qu'à *Loango*, comme dans plusieurs autres endroits d'Afrique & d'Amérique, c'est la sœur du roi qui doit lui donner un successeur au trône. Cette loi, qui est contraire à nos usages, a été portée pour que la nation soit plus assurée de la légitimité du sang de la maison qui regne sur elle.

étoit ce législateur , que l'ame résidoit dans ce fluide. Cette opinion qu'il exposé tant de fois dans son lévitique & dans son deuteronomie , a eu quelques partisans dans la grece. Plusieurs philosophes anciens , comme Empedocles & Critias , faisoient du sang , au rapport de Cicéron & d'Aristote , le siege de l'ame. Ce sentiment devoit être celui de Dicearque , d'Aristoxene , de Descartes même , qui , n'admettant dans les animaux que des especes d'esprits vitaux qui leur donnoient le mouvement & la vie , ne pouvoient en fixer ailleurs le principe que dans la masse du sang. D'ailleurs Moÿse ne fit qu'introduire dans ses loix un systême déjà universellement établi dans l'Orient où il subsiste encore , dit l'anglois Ovington , dans toute sa force. Les chrétiens même , dont les principes eurent , comme je le disois tout à l'heure , beaucoup de conformité avec ceux de la synagogue , adopterent cette défense de Moÿse , de ne manger ni le sang , ni la chair d'un animal suffoqué. Cette loi , dit M. de Fleury , est expressément marquée dans le nouveau testament ; & se trouve confirmée par plusieurs constitutions ecclésiastiques. Elle ne subsiste plus depuis plusieurs siècles ; & j'ignore quelle est la raison qui a obligé l'église à l'abroger , ou à le laisser tomber en désuétude.

Si l'on considère de bien près la conduite & les idées des hommes , je doute que l'on puisse s'empêcher de conclure , avec M. Bailly , que la conformité qui se présente , au milieu même de la variété qui regne dans leurs procédés , à quelque chose de si étonnant , qu'il semble nécessaire d'admettre un point commun , un centre unique , qui soit l'origine & la source de ce phénomène. Il est des usages qui , enfans isolés de l'imagination en délire , n'ont aucune espèce de rapport avec la nature , & que l'on trouve néanmoins répandus sur toute la surface de notre globe. Qui a pu apprendre , par exemple , aux égyptiens , aux grecs , aux juifs , aux romains , aux chinois , aux américains , & à une multitude d'autres peuples , dont aucune offre aucune trace de la communication qu'ils peuvent avoir eue entre eux , qu'il falloit faire des libations de certaines liqueurs pour rendre grâces à la divinité de tous les bienfaits dont elle nous comble dans la distribution des dons qui enrichissent la terre ? Quelle est la source de cette coutume si généralement reçue de conserver du feu sur les autels , comme le parfait symbole du Dieu qu'on y adore ? D'où vient cette opinion si universelle qu'il n'y a pas une nation qui s'en soit préservée , de peupler le ciel , la terre & les eaux , d'intelligences spirituelles , de génies heureux &

malvaisans , créés pour servir de médiateurs entre Dieu & les hommes , ou pour éprouver ici bas leur patience ? Ne faut-il pas dire pour expliquer d'une manière satisfaisante , des problèmes si intéressans , ou qu'il n'y a qu'un certain nombre borné d'idées primitives , dont la sphère est accessible à tous les hommes , & dont la variété ne peut consister que dans leur développement ; ou que le genre humain , dispersé sur la surface de la terre après avoir contracté la plupart de ses usages & donné une certaine forme à son esprit , a porté dans toutes les régions où chaque peuplade s'est fixée , les principes & les préjugés qu'il avoit enfantés dès le berceau ? On a déjà vu combien de nations anciennes , même parmi les plus respectables & les plus éclairées , furent assez foibles & assez superstitieuses pour offrir de l'encens aux bêtes , qu'elles regardoient vraisemblablement comme autant d'intelligences que la divinité avoit choisies , pour manifester aux hommes , trop bornés pour atteindre plus haut , les decrets & les opérations de sa toute-puissance. Ce préjugé bizarre , né dans certains pays de la météorologie , le plus ancien & peut-être le plus conséquent dont les codes religieux des nations fassent mention ; & dans d'autres de la sage précaution des prêtres ou des princes , de préserver leurs compatriotes des maux que certaines viandes entretenoient inévitablement avec lui , étoit reçu dans les trois parties de l'ancien monde. On l'a même trouvé , comme je l'ai dit en parlant du Mexique , dans les régions dont les anciens , j'entens ceux dont les écrits nous sont restés , ne paroissent pas avoir jamais entendu parler. Si vous jetez les yeux sur les relations que les voyageurs nous donnent de l'état actuel des opinions qui regnent sur la terre , vous vous persuaderez que cette théologie , toute insensée , toute inconcevable qu'elle soit , n'a pas encore perdu tous ses partisans. J'ai déjà dit que les negres de Madagascar , quoique convaincus de l'existence & de la nécessité d'un premier être , adorent encore aujourd'hui les grillons. Si les lapons n'adorent pas les chrysalides comme les égyptiens , parce qu'elles ne sont peut-être pas connues sous leur climat , ils ont les *nans* , espece de mouche fort commune chez eux , qui fait le principal objet de leur culte. Les hottentots honorent aussi comme une divinité un certain insecte de l'espece des cerfs volans , qui est particuliere à cette région. Dans quelque lieu qu'ils puissent l'apercevoir , ils lui témoignent les plus grandes marques de respect ; lorsqu'il paroît dans un *kraal* , c'est ainsi qu'ils nomment leurs villages , tous les habitans s'assemblent pour le recevoir , comme un Dieu descendu du ciel , pour verser sa bénédic-

tion sur les humains. Un des articles de leur symbole consiste à croire que toutes les iniquités dont ils se sont rendus coupables jusqu'à ce moment, sont entièrement effacées. Ils tuent par reconnaissance une ou deux brebis en son honneur, & prennent sa visite pour le plus heureux présage de bonheur & d'abondance. Un hottentot sur qui l'insecte viendrait se reposer, & traité dans la suite avec des égards extraordinaires. Pour répondre à cette faveur, on tue le bœuf le plus gras du *kraal*, on foupoudre de *bukku* la coëffe du ventre de la victime, & on la suspend au col de l'habitant favorisé, qui est obligé de la porter en cet état jusqu'à ce qu'elle tombe en pourriture.

Parmi les autres peuples du continent de l'Afrique, qui se livrent à cette antique superstition, on remarque ceux de *whida*, dont les loix, la morale & l'urbanité les font regarder comme les plus éclairés des negres, qui adressent leurs vœux au bœuf, à la vache, au crocodile, au chat, au serpent, &c. Ils ont surtout une telle vénération pour leur serpent fétiche, qu'on ne trouve rien de semblable dans toute l'antiquité. Leur fanatisme pour ce reptile est si outré, le culte qu'ils lui rendent est accompagné de cérémonies & d'étiquettes si ridicules, si bizarres, si nombreuses, qu'elles offrent l'image de la plus complète extravagance. Rien de tout cela pourtant n'approche du respect insensé que les banians portent à toutes les bêtes, sans en excepter aucune espèce, pas même les plus féroces & les plus dégoûtantes. Ces peuples quoique divisés en quatre-vingt-trois sectes, qui ont chacune leurs dogmes & leur croyance, sont néanmoins tous opiniâtement entêtés de la métempsychose, & croient appercevoir l'ame de leurs parens ou de leurs amis dans tous les êtres animés. De là le ménagement, la vénération & la déférence qu'ils témoignent pour les insectes les plus hideux & les plus sales. Leur charité pour les bêtes est si prévoyante & si étendue, qu'ils entretiennent à un mille de Surate, un grand hôpital destiné à l'entretien des bœufs, des vaches, des chameaux, des chevres, des chiens & d'autres semblables animaux qui sont malades, estropiés, ou trop vieux pour travailler. Ces animaux sont proprement entretenus dans cet asyle jusqu'à ce que le destin vienne trancher la trame de leurs jours. Par une tournure d'esprit pour le moins aussi originale que celle de S. Macaire, qui fit, dit-on, une pénitence publique, pour avoir tué une puce ou un moucheron qui l'avoit piqué, ils ont fondé près de cet édifice un autre hôpital, en faveur des punaises, des puces & d'autres semblables vermines qui sucent le sang des hommes. Pour nourrir ces animaux de la manière qui leur convient,

convient, on loue de tems en tems un pauvre homme pour passer une nuit sur un lit dans l'endroit où ils font, avec la précaution atroce d'attacher ce malheureux, de crainte que la douleur que lui cause la morsure de ces insectes ne le force à s'échaper (1). Les charitables banians ont au surplus un jour dans l'année, consacré au festin solemnel qu'ils font à toutes les mouches qui se trouvent dans le pays. Leur attention s'étend aussi jusques sur les fourmis, qu'ils vont nourrir dans la campagne avec des sacs de riz & d'autres denrées propres à la nourriture de cet insecte économe. Ils ne manquent jamais de racheter les oiseaux qu'ils voyent prendre aux filets des musulmans leurs maîtres. Les plus dévots d'entre eux font même difficulté d'allumer pendant la nuit du feu ou de la chandelle, de peur que les mouches & les papillons qui voltigeroient autour, ne vinssent s'y brûler. Mais la plus rigide des sectes qui divise les banians, & la plus attentive à l'observation du dogme qui défend l'effusion du sang, est celle des *curawates*. Leurs bramines se couvrent habituellement la bouche d'un linge, dans la crainte qu'une mouche n'y entre, & portent sur eux un petit balai pour écarter toutes sortes d'insectes. Ils ne s'assèyent point sans avoir soigneusement nettoiyé la place qu'ils veulent occuper, pour ne pas se rendre coupables, par leur négligence, de quelque *zooicide*. Ils ne font jamais de feu dans leur maison; ils n'y allument pas même de chandelle (2). Il ne boivent point d'eau froide, de peur d'y rencontrer des insectes à qui ils donneroient la mort; & s'ils la font bouillir, c'est dans quelque maison voisine, dans le dessein sans doute de se décharger sur d'autres du péché qu'ils commettent en échaudant quelques moucherons. Enfin, ce sera avoir peint d'un trait la sottise & humiliante foiblesse de ces sectaires asiatiques, quand j'aurai dit qu'il y a parmi eux un certain ordre de bramines si

(1) Le cardinal Bellarmin semble avoir été encore plus charitable envers ces pauvres insectes. Muni de beaucoup de patience & de résignation, il livroit son propre corps en proie aux puces & à toutes sortes de vermines, en disant : *nos offrandes seront recompensées dans le ciel : les pauvres créatures n'ont que la jouissance de la félicité présente*. Au reste, si l'on étoit tenté de traiter de fable ce que j'avance ici de l'hôpital que les banians ont construit pour les bêtes, on pourroit consulter le discours préliminaire que M. Anquetil a mis à la tête de son *zend-avesta*, tom. 1, pag. CCCLXII. Comme cet académicien a vu tout récemment ce singulier édifice, personne n'en pouvoit parler plus pertinemment que lui. Aussi a-t-il porté l'exacritude jusqu'au point de nous donner le plan & la distribution des différens logemens qu'il contient.

(2) Les talapoins siamois, dont les dogmes sont émanés de ceux des brames, sont un peu moins scrupuleux sur ce point. La loi leur ordonne de ne se lever que lorsqu'il fait assez jour, pour pouvoir discerner les veines de leurs mains, dans la crainte de s'exposer pendant l'obscurité à tuer quelque insecte, en mettant le pied dessus sans s'en apercevoir.

austères, si dévots, si attachés à l'esprit de la loi, qu'ils renoncent pour toujours au mariage, de peur d'écraser quelq'un animal dans les embrassemens qu'exige l'amour dans ses transports. *O curas hominum!*

A R T I C L E I I I.

Tableau des forfaits que la superstition fit commettre autrefois envers les vieillards & les enfans.

UNE foule d'auteurs ont accusé des peuples entiers d'anthropophagie. J'ai prouvé ailleurs que ce crime atroce ne subsista jamais que parmi quelques individus qu'un caractère malfaisant & sanguinaire porta à des extrémités si révoltantes. Il fut une autre abomination contre laquelle la nature entière se souleva avec presque autant de force, & dont l'existence, nous osons le confesser à la honte de nos semblables, ne peut être aujourd'hui révoquée en doute. Je veux parler de ces cruautés réfléchies que la piété mal-entendue de la plupart des nations envers leurs peres, leur faisoit commettre. On fait que les thraces & les massagetes étoient dans l'usage de tuer leurs vieillards, par motif de piété, afin de leur épargner la douleur de languir dans la décrépitude. Les tibaréniens précipitoient leurs peres du haut des rochers. Les hircaniens & les casspiens les exposoient aux bêtes féroces pour en être dévorés. On apprend de Procope que les hérules, nation germane que l'empereur Anastase reçut inconsidérément sur les terres de l'empire, pratiquoient aussi cette barbarie. Dans la Taprobane, que l'on croit être aujourd'hui Ceylan (1), île de la grande mer des Indes, il y avoit une loi, rapportée par Diodore de Sicile, qui défendoit de vivre au-delà d'un certain nombre d'années; il falloit alors, de gaieté de cœur, se coucher sur une herbe venimeuse, qui avoit la vertu de faire mourir peu à

(1) Cette île, si l'on en croit quelques savans, a porté successivement plusieurs noms. Son premier nom a été *Lamead* ou *Lamca*; le second, *Isanare*; le troisième, *Tratane*, dont les grecs ont fait *Taprobane*. Enfin, elle n'est plus connue dans nos voyageurs modernes, que sous celui de Ceylan. Voyez les notes sur les petits géographes; tom. 1, pag. 76. Edit. d'Oxford. Pour moi, je crois que cette île ne fut que médiocrement connue des anciens. Peut-être même ne la connoissoient-ils pas du tout. Le peu de rapport que l'on trouve entre la description de celle qu'ils appelloient *Taprobane*, & les lumières que nous ont données les voyageurs modernes sur Ceylan, me confirment dans cette opinion. Voyez sa description dans mon tableau du commerce de l'Asie & de l'Afrique.

peu & fans douleur. Les sogdiens & les bactriens observoient à peu près le même usage, avant qu'Alexandre de Macédoine, après les avoir subjugués, leur eût donné des loix plus humaines. Porphyre ajoute même, que Stasanor, gouverneur de la Bactriane, pour Alexandre, pensa perdre cette province, pour avoir défendu ces barbaries, tant cette nation y étoit attachée. Les berbiques, peuple féroce & voisin des hircaniens, assommoient, chez eux, les hommes qui passoient soixante-dix ans, & l'on étrangloit les femmes qui étoient parvenues à cet âge. Les céens, nation grecque, pour ne pas paroître si barbares, employoient un peu plus de méthode dans l'exécution de ces parricides. Ils avoient assez de délicatesse pour ne pas vouloir teindre leurs propres mains du sang de leurs peres; mais lorsqu'ils étoient valétudinaires ou décrépits, il les obligeoient de faire entre eux des sacrifices soleuels, & de s'empoisonner ensuite, la couronne sur la tête en signe de triomphe, avec du jus de cigue. Cet usage, tout monstrueux qu'il fût, étoit autorisé par une loi authentique, fondée, dit-on, sur la population extraordinaire de l'isle. Je laisse au lecteur à décider, si un pareil prétexte peut justifier ce peuple d'une pratique aussi barbare. Cette nation avoit encore une autre coutume qui décele des cœurs atroces gouvernés par la plus mauvaise législation; c'étoit celle qui permettoit aux citoyens de l'un & de l'autre sexe, qui étoient ennuyés de la vie, d'aller trouver les magistrats, pour leur représenter les motifs qu'ils avoient de se faire mourir. Ceux-ci ayant murement pesé les raisons des supplians, leur donnoient une dose de poison, que la ville avoit toujours en réserve pour cela, & qu'ils avaloient avec la plus grande tranquillité. Valere Maxime, qui rapporte un exemple de cette coutume passé sous ses yeux, assure, au même endroit, que les habitans de Marseille l'avoient reçue dans leur ville, où elle étoit fort à la mode de son tems (1). Les sardes, peuples illustres de l'ancienne Lydie, étoient pourtant encore plus cruels que les céens à l'égard de leurs vieillards, puisqu'ils forçoient ces malheureux de rire, lorsque leurs propres enfans leurs mettoient le coutEAU dans la gorge, ou les assommoient; d'où vient l'origine du *ris*

(1) La législation actuelle de Balle me paroît bien plus sage que ne l'étoit celle de Ceos & de Marseille. On y est dans l'usage, conformément à une loi expresse, de suspendre dans l'arsenal les instrumens dont les personnes se sont servies pour s'ôter la vie, avec une inscription qui transfère leur infamie à la postérité. Quel énorme arsenal n'en eût-il pas fallu en Angleterre, si on y eût adopté cet usage!

sardonien, proverbe si connu dans l'antiquité, pour exprimer le ris d'un homme dont le cœur est déchiré de douleur.

Tous les auteurs qui nous parlent de ces usages, ajoutent encore que c'étoit une fête pour ces vieillards de se voir ainsi délivrés de la vie d'une manière violente; car il est bon d'observer que les préjugés étoient tels alors dans beaucoup d'endroits, que l'on ne pouvoit croire qu'un homme pût atteindre à la souveraine félicité dans l'autre monde, s'il mourroit dans son lit. Cette opinion pouvoit être fondée sur la constitution même de ces nations, qui ne respiroient que la guerre & les combats. Aussi voit-on qu'on avoit toujours le soin de chanter l'apothéose de ceux qui laissoient leur vie dans le champ de bataille. Les poètes de toutes les nations ne cessoient de s'occuper à composer des odes, qui contenoient dans un langage aussi noble que la rudesse des tems pouvoit le permettre, la louange des grands hommes qui s'étoient distingués par leur bravoure. Ces odes se chantoient dans les festins, dans les assemblées, & lorsqu'on étoit sur le point de livrer combat. Que ne dirent pas par exemple, les grecs toujours portés à parler de tout avec emphase, de ces généreux guerriers qui combattirent à Marathon? Quels pompeux éloges ne firent-ils pas de la valeur déterminée de ces vertueux spartiates, qui, commandés par Léonidas, arrêterent Xercès & son armée formidable de barbares, au passage des Thermopyles? Enfin, Marathon, Salamine, Platée, les Thermopyles, Leuctres, étoient, comme le dit Cicéron, autant de sujets d'enthousiasme & de poésie, qui exerçoient tout ce qu'il y avoit de plus distingué sur le parnasse de la grece (1). Quels honneurs ne rendirent pas les germains à la mémoire de leur courageux Arminius, qui avoit tant de fois sacrifié son sang pour sa patrie? Les Sesostris, les Osiris, les Bacchus, les Mars & la plupart des autres divinités du paganisme, étoient-ils autre chose que des hommes extraordinaires, dont la valeur, souvent féroce, n'avoit succombé qu'en se noyant dans des torrens de sang ennemi?

Tantus amor laudum, tanta est victoriæ cura!

C'étoit donc atteindre au plus haut degré de bonheur, que de laisser la vie sur le champ de bataille, où des milliers de gens destinés à distribuer à chacun la place qu'il méritoit dans les annales de l'immorta-

(1) *Hinc rhetorum campus de Marathone, Salamine, Plataeis, Thermopylis, Leuctris. Cic. offic. lib. 1, cap. XVIII.*

lité, étoient spectateurs de la bravoure des combattans. Cependant, comme l'état avoit toujours besoin d'un nombre d'hommes hardis & courageux qui le fit respecter de ses voisins, on favoit aussi récompenser ceux qui, en ménageant leurs jours, causoient plus de dommages à l'ennemi. Ainsi les grecs ne permettoient à personne d'offrir à Jupiter Ithomate le sacrifice appelé hécatomphonie, qu'on n'eût tué cent ennemis de sa propre main dans le combat (1); & les germains, les thraces & les gaulois d'Italie, défendoient à leurs jeunes gens, sous les peines les plus rigoureuses de se faire raser la tête avant d'avoir mis à mort un ennemi. Il y avoit même une loi chez les fauromates, si l'on en croit Hyppocrate, qui condamnoit les filles à demeurer vierges jusqu'à ce qu'elles eussent tué trois hommes de leur propre main; mais, après cette courageuse expédition, on les marioit & on les exemptoit de toutes les fonctions militaires, excepté le cas de nécessité. Quand les glaces de la vieillesse ne permettoient plus à ces guerriers de servir utilement la patrie, ils regrettoient les occasions éclatantes qu'ils avoient perdues, de mourir dans les champs de l'honneur. Ils se désespéroient d'être menacés d'être mis, après leur mort, au nombre de ces ames lâches & molles, qui n'avoient été d'aucune utilité sur la terre. C'est ce qui leur fit imaginer la ressource d'une mort violente sur le déclin de leur âge; mort qui produisoit le même effet, dans leur esprit, que celle qu'ils auroient pu recevoir dans les bras de la victoire. Ce préjugé bizarre, qui montre au moins que les peuples les plus barbares & les moins civilisés crurent l'immortalité de l'ame, se trouve parfaitement consacré dans *l'edda*, espece de code théologique des peuples du nord, rédigé dans le treizieme siecle. Tous les hommes, y lit-on, qui ont été tués à la guerre, depuis le commencement du monde, vont trouver *Odin*, dans le *Valhalla*; c'est-là que les héros s'ényvrant de toutes sortes de voluptés, reçoivent le prix de leur bravoure. Cette idée, comme l'a remarqué M. Pelloutier, subsiste encore parmi les ostiaques, peuple

(1) Cette loi singuliere me rappelle une coterie dont parle M. Addison, dans son spectateur, qui s'établit en Angleterre sous Charles II, dont les membres portoient le titre de *duellistes*, & à laquelle on n'admettoit personne qui ne se fût battu pour le moins une fois en duel. Le président de l'assemblée, ajoute notre ingénieux moraliste, y tenoit le haut bout à la table, où les autres se plaçoient ensuite, à proportion du nombre d'hommes que chacun d'eux avoit tué. Ceux qui ont étudié dans l'histoire, l'esprit inquiet, turbulent, souvent même féroce des grecs, croiront aisément qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre l'hécatomphonie & la societé anglaise, quoique le motif de celle-là soit en apparence, beaucoup plus noble & plus relevé.

ner le ris d'un
 •
 nt encore que
 de la vie d'une
 és étoient tels
 qu'un homme
 , s'il mouroit
 titution même
 combats. Aussi
 è de ceux qui
 de toutes les
 ai contenoient
 le permettre,
 leur bravoure.
 s, & lorsqu'on
 exemple, les
 ces généreux
 oges ne firent-
 es, qui, com-
 formidable de
 n, Salamine,
 dit Cicéron,
 oient tout ce
 ce (1). Quels
 leur courageux
 à patrie? Les
 art des autres
 mmes extraor-
 mbé qu'en se

que de laisser
 destinés à dis-
 de l'immorta-

Leuctris. Cic. offic.

scythie , établi le long de l'Obi. Stralemberg ayant demandé à un homme de cette nation, ce que leur ame devenoit après leur mort ; ceux , répondit l'ostiaque , qui meurent d'une mort violente ou à la guerre des ours , entrent d'abord dans le ciel ; mais ceux qui ont le malheur de mourir dans leur lit , ou d'une autre sorte de mort naturelle , sont obligés de servir sur la terre , auprès du Dieu rigoureux , avant qu'ils puissent être reçus dans le ciel (1). Telles sont les idées que ces peuples guerriers ne cessent d'inspirer à leurs enfans dès le berceau , & qui en firent autant de forcés prêts à braver tous les dangers.

*Certe populi , quos despiciat arctos
Fidices errore suo , quos ille timorum
Maximus haud urget lethi metus ! Inde ruendi.
In ferrum mens prona viris , animaque capaces
Mortis , & ignarum reditura parcere vita.*

Aussi voit-on que la nécessité de montrer de la bravoure , étoit , après celle d'adorer la divinité , le dogme le plus important que les anciens enseignassent. Leurs prêtres quoique exempts , pour la plupart , d'aller au combat , se trouvoient néanmoins toujours à la tête des armées , pour rappeler aux soldats les engagemens qu'ils avoient contractés avec la patrie , & les récompenses éclatantes qu'ils devoient espérer dans l'autre monde , s'ils mourroient en gens de cœur. C'est là qu'ils devoient voir les ombres de leurs ennemis enchaînées à leur char , & servir à leur triomphe. C'est-là que buvant le délicieux nectar des immortels , dans le crâne de ceux qu'ils auroient tués de leur propre main (2) , ils devoient jouir à jamais , dans un parfait repos , de toute la gloire qu'ils auroient acquise par leur valeur. Quel devoit être le courage de la jeunesse

(1) Les russes , au rapport de M. Algaroti , croyent encore voler à la gloire éternelle ; s'ils viennent à perdre la vie sur le champ de bataille , ou d'une toute autre manière pourvu qu'elle soit violente & forcée. J'aimerois beaucoup mieux l'ancienne théologie des marianais , qui enseignoit que ceux qui mourroient naturellement , alloient jouir de l'immortalité , dans un lieu de délices , une espèce de *valhalla* , où ce peuple paisible & bienfaisant plaçoit son paradis. On voit par-là quelle différence il y a entre une nation douce & tranquille qui vit sous la zone torride , & des peuples barbares & féroces endurcis sous les climats rigoureux du nord.

(2) M. Mafcau rapporte une ancienne chanson danoise , où le roi *Regnerus Lodbrock* parle des plaisirs de l'autre vie en ces termes : *bibemus cervisiam bresi , ex concavis craniorum poculis , presstantis Odini domicilio*. On voit par-là que ces barbares comptoient au nombre des plaisirs que l'on goûtoit à la cour du grand Odin , celui de boire dans le crâne de ses ennemis. Ce préjugé féroce subsiste encore chez presque tous les sauvages d'Amérique , & chez la plupart des peuples de l'Archipelague Indien.

athénienne, lorsqu'elle se rappelloit avoir fait un serment solennel, dans le bois d'Agraule, qu'elle ne reconnoîtroit de bornes à l'Attique, qu'au delà des bleds, des vignes & des olives, ou pour tout dire en un mot, qu'au-delà des terres habitées? Car on fait qu'il y avoit une loi à Athenes, qui ordonnoit ce serment à toute la jeunesse, avant de prendre le parti des armes. Ne devoit-elle pas autant redouter la colere des dieux vengeurs des parjures, si elle venoit à violer son serment, qu'attendre avec confiance, le prix de sa fermeté, si elle mouroit courageusement pour son pays? Il est à croire que les spartiates étoient éclairés par un principe de cette espece, & qu'aucun d'eux ne doutoit que les délices d'une autre vie ne dussent-être la récompense de leur intrépidité; car il n'est gueres concevable, comme l'a dit Cicéron, que le seul amour de la gloire soit assez puissant pour échauffer l'ame d'un enthousiasme pareil à celui qui régnoit à Lacédemone (1). Quelque violent que soit le patriotisme, quelqu'aveugle que soit la passion de se distinguer parmi ses égaux, on se sentira toujours intéressé à ménager ses jours, si des motifs plus pressans, l'espoir flatteur de l'immortalité, ne soutiennent le courage. On fait que chez ces peuples de héros, les femmes ne souhaitoient autre chose à leurs enfans que la gloire de mourir à la guerre. Une mere qui apprenoit la mort d'un fils unique qui venoit d'expirer en brave sur le champ de bataille, s'écrioit avec le plus grand transport de joie : *voilà pourquoi je l'avois mis au monde* (2). *Idcirco genueram.*

Ne croyez pas que la coutume de faire mourir les vieillards, toute abominable, toute criminelle qu'elle soit, ait été uniquement pratiquée dans l'ancien monde. Elle subsiste encore dans toute sa force chez plusieurs nations que le commerce nous a fait découvrir. C'est même, je l'avoue, ce qui se passe de nos jours à ce sujet, qui m'a déterminé à ajouter foi aux relations des anciens écrivains que j'aurois voulu pouvoir recuser sur une matiere aussi flétrissante pour le genre humain. Mais

(1) *Nemo unquam sine magna spe immortalitatis se pro patria offeret ad mortem.* Tuscul 1, XV. Le chevalier de Forbin ayant eu une querelle tres-vive contre une troupe de macassars, à l'occasion d'une conspiration formée en 1686, contre la vie du roi de Siam, eut la douleur de laisser sur le champ de bataille 366 hommes, tandis que ses ennemis à qui leurs prêtres ne cessent de crier que tous ceux qu'ils tueroient leur serviroient d'éclaves dans l'autre monde, ne perdirent que dix-sept combattans.

(2) *Qualis tandem lacæna? Que cum filium in prælium misisset, & interfectum audisset; idcirco, inquit, genueram, ut esset qui propatria mortem non dubitaret occumbere.* Ib. ut sup.

leur témoignage s'accorde si parfaitement avec celui de nos voyageurs, les circonstances, les motifs de tant de parricides, sont tellement les mêmes chez les uns & les autres, que ce seroit tenter d'introduire un pyrrhonisme dangereux dans l'histoire, que de ne pas se rendre à tant de preuves multipliées.

M. Ellis, dont le mérite est si connu, qu'on ne peut sans témérité l'accuser d'ignorance, de mensonge ou de prévention, assure que chez les eskimaux, peuple barbare qui habite la baie d'Hudson, quand les peres & meres sont dans un âge qui ne leur permet plus de se livrer au travail, ils ordonnent à leurs enfans de les étrangler. Cette atroce exécution est de la part des enfans un devoir d'obéissance auquel ils ne peuvent se refuser sans crime. La vieille personne entre dans une fosse qu'on a préparée pour lui servir de tombeau. Elle y converse quelque tems avec eux, en fumant du tabac & buvant quelques verres de liqueur. Enfin, sur un signe qu'elle leur fait, ils lui mettent une corde au cou, & chacun tirant de son côté, ils l'étranglent en un instant. Ils sont ensuite obligés de la couvrir de sable, sur lequel ils élevent un amas de pierres qui leur sert de mausolée. Les vieillards qui n'ont point d'enfans, exigent le même service de leurs amis. Mais comme la coutume n'en a pas fait à ceux-ci un devoir, ils ont souvent le chagrin de se voir refuser, & sont forcés de prolonger la carrière de leurs jours, jusqu'à ce qu'une main charitable vienne leur rendre ce dernier service. Mais ce qui est plus étonnant & qui démontre toute la force de cet affreux préjugé, c'est que ces peuples, à qui l'indigence & la misère causent tant de dégoûts pour la vie, ne pensent jamais, dit M. Ellis, à s'en délivrer par leurs propres mains.

Les sauvages de l'Acadie & les hottentots du cap de Bonne-Espérance, ont à ce sujet un usage, qui, quoique moins barbare en apparence, révolte néanmoins assez souvent l'humanité des européens, sous les yeux desquels il se pratique. Parmi eux, aussi longtems qu'un homme ou une femme est capable de fortir de sa hute, en rampant pour y apporter une plante d'herbe, une racine ou un morceau de bois, il est traité par sa famille avec beaucoup d'égards & de tendresse; mais lorsque les forces l'abandonnent entièrement, ses amis & ses propres enfans le laissent périr de foiblesse, de faim & de misère. Quelque riche que soit un acadien ou un hottentot, quelque distinction qu'il ait dans son village, quelques services qu'il ait rendus à la peuplade ou à sa famille, il ne peut éviter ce funeste sort, s'il survit à ses forces & à son industrie.

Souvent

Souvent même si la mort tarde trop à s'emparer d'un vieillard, on l'aide à emporter sa proie. Lorsqu'on reproche à ces peuples une pratique si détestable, ils répondent, comme les eskimaux, que c'est l'œuvre la plus méritoire & l'action de piété la plus noble qu'ils puissent faire. Ne vaut-il pas bien mieux à cet âge, s'écrient-ils, sortir de la vie par les mains de ses amis & de ses parens, que de mourir de faim dans une cabane ou devenir la proie des bêtes féroces? Comme il y a peu de raison à espérer de ces peuples si étrangement livrés à leurs usages, il est à craindre que les exhortations des européens qui commercent continuellement avec eux, n'ayent pas un meilleur effet, que celles des anglois sur les eskimaux de la baie d'Hudson.

Observons en passant, jusqu'à quel point les préjugés des hommes peuvent altérer ou obscurcir les principes de la pure nature. Une mere à Sparte étouffe le cri de son cœur, pour aller plonger le poignard dans le sein de son fils, qui a négligé de faire son devoir dans le combat. Un vieillard renonce à la vie, qu'une foule de motifs, malgré l'abattement de la décrépitude, l'engagent à regretter, pour courir après des chimères qu'on lui a prêchées dans son enfance. Enfin ce fils inhumain, les mains dégoutantes du sang de son pere qu'il vient d'égorger, repousse les sanglots qui le suffoquent, pour faire trophée du parricide par lequel il croit avoir procuré l'immortalité à celui dont il tient le jour. Croiroit-on l'homme capable de pareilles foiblesses? Pour suivons & nous trouverons d'autres forfaits sur notre route, qui n'exciteront pas moins notre compassion en faveur du genre humain.

Quelques auteurs ont cru que cet usage cruel de prévenir la mort dont les vieillards sont menacés, tire son origine de l'état pastoral dont les premiers hommes faisoient profession. On sent en effet de quelle incommodité devoient être des vieillards à des peuples nomades, & chaque jour exposés à changer de demeure. L'exemple même des hottentots & des acadiens, que l'on ne croit pas être fort éloignés de l'état de pasteurs, semble appuyer cette conjecture. Mais j'ai démontré plus haut que cette manie, toute exécrable qu'elle soit, a une origine en apparence plus noble & plus imposante. On paroît raisonner plus conséquemment aux monumens de l'ancienne histoire, lorsqu'on assure que c'est dans cet état primitif des hommes que l'on doit chercher la source de ce système monstrueux, qui condamne à la mort tous les enfans dont les membres débiles & mal formés ne leur permettent pas d'offrir à la société l'espoir de quelque secours. Un peuple errant & vagabond n'a

nos voyageurs,
tellement les
l'introduire un
rendre à tant

sans témérité
assure que chez
on, quand les
de se livrer au
cette atroce exé-
quel ils ne peu-
une fosse qu'on
quelque tems
es de liqueur.
corde au cou,
Ils sont ensuite
mas de pierres
nfans, exigent
n'en a pas fait
oir refuser, &
u'à ce qu'une
ais ce qui est
eux préjugé,
usent tant de
s'en délivrer

Bonne-Espé-
pare en appa-
ropéans, sous
qu'un homme
nt pour y ap-
le bois, il est
é; mais lorf-
propres enfans
que riche que
ait dans son
à sa famille,
son industrie.

Souvent

besoin que d'hommes agiles & bien constitués. Un aveugle, un boiteux, un manchot, lui seroit fort à charge sans lui être d'aucune utilité. Il est donc naturel de croire qu'il a imaginé l'horrible expédient de s'en défaire dès le berceau. J'ose pourtant assurer que malgré toute la vraisemblance qu'un raisonnement, poussé encore plus loin, pourroit donner à ces conjectures, rien ne me paroît plus contraire à l'idée qu'on doit se former du caractère des nations placées à ce degré de civilisation, que le système sanguinaire & dénaturé dont il est ici question. Je l'ai déjà dit ; je ne saurois trop répéter une si importante vérité ; les peuples nomades furent dans tous les tems les plus doux, les plus humains, les plus compatissans de tous les peuples. Ceux qui voyagent encore aujourd'hui parmi eux, nous assurent, d'une voix unanime, qu'ils témoignent sous un dehors rustique & grossier, tout l'attachement & l'amitié possibles, non seulement à leurs semblables, mais à leurs bœufs, à leurs vaches, à leurs chevaux, à leurs moutons, avec lesquels ils vivent en société. Ce ne peut donc être chez des nations si humaines & si bien-faisantes, qu'il faut chercher l'origine des forfaits qui souillent en tant d'endroits la société. Je ne crois pas m'écarter beaucoup de la vérité, en conjecturant que cet usage a été introduit par quelque législateur cruel, dont la politique sanguinaire rejettoit de la république, tous les membres, qui, causant à la patrie beaucoup de frais pour leur nourriture & leur éducation, ne pourroient leur être d'aucune utilité pendant tout le cours de leur vie, par rapport au vice de leur conformation. On voit, en effet, que Lycurgue, ce législateur si célébré dans l'antiquité, & dont les loix, par un phénomène unique en Europe, ont duré, dit-on, pendant sept cent ans sans aucune altération considérable, avoit ordonné de se défaire de tous les enfans dont on n'avoit aucuns services à espérer. C'est en conséquence de ce reglement, que dès qu'il étoit né un garçon à Lacédémone, on le portoit, dit Plutarque, dans un certain endroit où les anciens de chaque tribu le visitoient. S'il leur paroissoit délicat, foible & d'un tempéramment peu vigoureux, on le condamnoit impitoyablement à périr ; & aussi-tôt des hommes destinés à cet horrible exécution, le précipitoient dans une fondrière, située au bas du mont Taygete. Mais, ce qui est encore plus extraordinaire, Aristote, ce philosophe éclairé, qui a été notre oracle pendant tant de siècles, n'a-t-il pas eu la foiblesse de publier la même doctrine ? « Quant » aux enfans qu'on doit nourrir & exposer, disoit-il, il faut faire une » loi qui défende d'en nourrir aucun imparfait ou mutilé de ses mem-

le, un boiteux,
cune utilité. Il
pédient de s'en
toute la vrai-
, pourroit don-
à l'idée qu'on
de civilisation,
uestion. Je l'ai
té; les peuples
s humains, les
encore aujour-
ils témoignent
l'amitié pos-
ceufs, à leurs
ils vivent en
es & si bien-
illent en tant
de la vérité,
que législateur
ique, tous les
r leur nourri-
utilité pendant
conformation.
ré dans l'anti-
pe, ont duré,
lérable, avoit
ucuns services
qu'il étoit né
dans un cer-
l leur paroif-
, on le con-
es destinés à
e, située au
traordinaire,
dant tant de
me? « Quant
aut faire une
de ses mem-



AUTEL et SACRIFICE des anciens ROMAINS.



ENFANT NOUVEAU NÉ que l'on consacre à APOLLON.



ET COUTUMES RELIGIEUSES. 91

» bres ; & dans les lieux où cette loi seroit contraire à celles du pays ; Figures.
 » il faut faire blesser les femmes , avant que les enfans aient sentiment
 » de vie (1). » Si je ne puis comprendre comment Aristote , qui
 montre ailleurs tant de jugement & de bon sens , s'est assez oublié ici ,
 pour souiller sa philosophie d'une opinion si abominable , je ne suis pas
 étonné que Romulus l'ait adoptée dans son code. Il est même à croire
 qu'elle n'effraya pas les romains , qui y avoient apperçu , sans murmurer ,
 beaucoup d'autres choses presque aussi condamnables que celle-ci ; car
 on fait que la plupart des loix de Romulus surpasserent en atrocité
 celles même de Dracon , contre lesquelles toute l'antiquité a tant dé-
 clamé (2). J'ai déjà dit ailleurs , qu'il y en avoit une qui donnoit aux
 peres une puissance si absolue sur leurs enfans , qu'il leur étoit permis
 de les vendre ou de les tuer , sans être obligés de rendre compte à
 personne de leur conduite , & c'est pour cela qu'en naissant , ils les
 consacroient à telle divinité qu'il leur plaisoit de choisir (fig. XV.) XV.
 Par une seconde loi du même Romulus , il étoit permis aux peres d'ex-

(1) Ces vices & plusieurs autres que l'on trouve fréquemment dans les écrits des philosophes de l'antiquité , ont fait dire à M. Barbeyrac , qu'ils n'étoient pas , en plusieurs points , des modeles à suivre dans la composition des loix ; & voici l'exemple qu'il en donne d'après Diogene Laerce : Les arcadiens , dit-il , prièrent Platon de venir leur enseigner les loix qu'il jugeroit nécessaires pour une nouvelle ville qu'ils vouloient fonder à la persuasion des thébains leurs alliés. Ce fameux athénien fut ravi de l'honneur qu'on lui faisoit , & il se dispoisoit à partir ; mais il changea tout d'un coup de sentiment , quand il eût compris , par un entretien avec les députés d'Arcadie , que ce peuple ne seroit pas d'humeur à laisser introduire la communauté des biens & des femmes , que le philosophe regardoit comme un rare secret du gouvernement , & qu'il a établi dans sa république imaginaire , faute de trouver un état réel qui voulût la recevoir. *Voyez Barbeyrac disc. sur la permiff. des loix ; imprimé à la fin de la traduction des devoirs de l'homme & du citoyen , par Puffendorff.*

(2) Je ne citerai pour preuve de la cruauté des loix de Romulus , que celle que l'on trouveoit dans les douze tables , au sujet des débiteurs insolvables & qui étoit incontestablement émanée des reglemens primitifs faits par ce fondateur de la capitale de l'ancien monde. Par cette loi il étoit permis aux créanciers d'un homme insolvable , de le tuer & de le mettre en pieces pour partager ses membres. La voici telle que nous la conservée Aulu-Gelle : *Tertius. nudinis. paris. secanto. si. plus. minus. ve. securrunt.* M. Bynkershock , dans ses observations sur le droit civil , & M. Barbeyrac , dans son beau discours sur le bénéfice des loix , ont prétendu que le législateur a voulu permettre , dans la loi dont il s'agit , non de faire mourir le débiteur , mais de le vendre à l'encan , afin que les créanciers partageassent entre eux le prix de sa liberté. L'humanité se prête volontiers à cette interprétation , mais malheureusement elle se trouve démentie par une foule d'auteurs anciens , tels que Quintilien , Cœcilius , Favorin & autres , qui sont censés avoir mieux entendu leur propre langue que nous. Voici comment en parle Quintilien : *Sunt enim quædam non laudabilia naturæ , sed jure concessa : ut in duodecim tabulis , debitoris corpus inter creditores dividi licuit. Quam legem nos publicus repudiavit.* Bodin , savant jurisconsulte du seizieme siecle , en rapportant cette loi , dans le premier livre de sa république , dit que , s'il ne se trouvoit qu'un créancier , il ne lui étoit pas permis d'ôter la vie à son débiteur.

poser leurs enfans , à l'exception des garçons & des aînées des filles , qui ne pouvoient subir ce funeste sort , qu'ils n'eussent été jugés de l'avis de cinq voisins , monstrueux ou d'une complexion cacochyme. Cette inique disposition fut transmise avec les autres qui concernoient la puissance paternelle , dans la loi des douze tables. La modification apportée par Romulus , tomba même insensiblement en désuétude ; & l'on voit dans Tacite & Suétone , que rien ne fut plus fréquent sous les empereurs , que d'exposer des enfans nouveaux nés , sans y apporter d'autre formalité que la volonté du pere & de la mere ; & , quoiqu'en dise M. Bynkershock , cet usage étoit encore dans toute sa vigueur sous le regne de Constantin ; & les premiers reglemens sérieux qui furent faits pour l'anéantir , sont incontestablement dûs aux empereurs Valentinien , Valens & Gracien. Il y a plus : cette autorité despotique que les loix romaines accordoient aux parens sur la vie de leurs enfans , donna naissance à l'abus le plus funeste dont la nation ait jamais eu à se plaindre : je veux dire cet usage criminel qui fut si fréquent parmi les femmes romaines , de se faire avorter , soit pour éviter les douleurs de l'accouchement , soit pour jouir du plaisir du mariage sans partager les soins des meres. Il est étonnant que ces républicains , qui ménageoient assez peu les femmes , pour permettre à leurs maris de les tuer , quand ils apprenoient qu'elles eussent bu du vin , ayent laissé une pratique si détestable impunie jusqu'au regne de Severe & d'Antonin (1).

Quoi qu'il en soit de toutes ces atrocités commises dans l'ancien monde , il est certain que l'on trouve encore en beaucoup d'endroits des principes tels que ceux de Lycurgue , de Romulus & d'Aristote , au sujet du choix que l'on doit faire des enfans avant de les élever. Si ces maximes affreuses sont si généralement mises en pratique à la Chine , si la législation de ce pays , d'ailleurs si sagement gouverné , tolere un abus si contraire à l'humanité & si opposé à l'esprit des sociétés , qui doit être de protéger le foible & le pusillanime contre la violence du plus fort , tout contribue à nous faire croire qu'elles doivent leur origine à

(1) Les empereurs Severe & Antonin , furent en effet les premiers qui penserent à déraciner un abus si criminel , comme on le voit par un rescrit de ces princes , inséré dans le quarante septieme livre du digeste , tir. XI, liv. IV. Quant aux femmes qui buvoient du vin , il est certain qu'il étoit permis à leurs maris de les tuer aussi librement que s'ils les eussent surprises en adultere. Plinè raconte , à ce sujet , qu'un certain Egnatius Mecennius ayant tué sa femme pour avoir bu du vin , fut déclaré innocent par Romulus , qui donna par-là pouvoir aux autres époux d'en faire autant.

la morale relâchée de quelque sophiste dangereux , qui n'aura point rougi de fronder les loix les plus sacrées de la nature , pour procurer un bien imaginaire à sa patrie , en lui permettant de se défaire de ceux des jeunes citoyens qui ne pourroient être comptés au nombre de ses défenseurs. On en doit dire autant , sans doute , des habitans de *Paragon* , qui sont dans l'usage d'enterrer vivans tous ceux de leurs enfans que le hasard fait naître aveugles , borgnes ou boiteux ; & cette criminelle habitude semble tellement tenir à la constitution de ce peuple asiatique , que le christianisme même dont il fait aujourd'hui profession , n'a pas encore pu la déraciner. Mais les jakoutes , peuple de la Sibérie , ont un tout autre motif pour en agir ainsi à l'égard des leurs. Imbus des mêmes principes superstitieux qui deshonoreroient autrefois les romains , qui jetoient tous les monstres dans le Tibre , pour ne pas exposer la république à quelque malheur , ils prennent le parti de détruire tous les enfans qui naissent avec quelque difformité , parce qu'ils sont persuadés que ces petits monstres , comme ils les appellent , sont autant d'esprits malins employés sur la terre , pour la perte & la séduction du genre humain. Aussi-tôt après leur naissance , ils les brûlent sans miséricorde , pour empêcher qu'ils ne s'occupent à tourmenter les hommes , s'ils venoient malheureusement à trouver le moyen de s'enfoncer dans les entrailles de la terre. On sent bien que les loix civiles , ni aucun prétexte d'utilité réelle n'ont eu de part à ces institutions barbares. C'est la superstition , ce sont les préjugés , presque toujours cruels , qui en ont fait tous les frais. J'en vais rapporter d'autres exemples qui ne paroîtront pas moins étonnans. On est malheureusement toujours fécond , quand on puise à la source des erreurs du genre humain.

Quelques-unes des tribus sédentaires des arabes , observoient , jusqu'au septième siècle de notre ère , un usage approchant de celui des jakoutes , & qu'une très-ancienne superstition avoit consacré parmi eux. Ces peuples féroces , regardant les filles comme autant de monstres , par l'inclination au déreglement & à la débauche qu'ils prétendoient appercevoir en elles , n'en reservoient qu'autant qu'ils en avoient besoin pour entretenir la population de leur pays. Quelquefois ils conduisoient leurs femmes sur le bord d'un fossé , lorsqu'elles ressentoient les douleurs de l'enfantement , & toutes les filles dont elles accouchoient étoient inhumainement enterrées vivas. Souvent même on portoit encore la barbarie plus loin. On élevoit une fille jusqu'à l'âge de cinq ou six ans ; on la paroît alors de tout ce qu'elle avoit de plus riche ; on la parfumoit

des filles ,
jugés de l'avis
hyme. Cette
oient la puis-
tion apportée
& l'on voit
us les empe-
porter d'autre
quoiqu'en d'ise
gueur sous le
ni furent faits
Valentinien ,
que les loix
, donna nais-
à se plaindre :
i les femmes
s de l'accon-
ager les soins
geoient assez
r , quand ils
ratique si dé-

dans l'ancien
d'endroits des
Aristote , au
lever. Si ces
à la Chine ,
olere un abus
és , qui doit
ence du plus
ur origine à

rent à déraciner
le quarante sep-
in , il est certain
surprises en adul-
sa femme pour
ux autres époux

d'essence d'ambre & d'aromates, & le pere lui-même, ministre exécrationnable & dénaturé du plus affreux des sacrifices, la conduisoit sur le bord d'une fosse, & saisissant le moment où elle y portoit attentivement ses regards, il la précipitoit dedans; & combloit le trou avec de la terre. Mahomet qui s'occupa avec tant d'ardeur à civiliser ses compatriotes, abolit cette infâme coutume, & apprit aux arabes, en déracinant de leur cœur la superstition qui les maîtrisoit à cet égard, à aimer plus tendrement leurs enfans, sans aucune exception de sexe.

Les hottentots & les madagascarois auroient grand besoin aujourd'hui que quelque législateur, avec des raisons aussi persuasives qu'en avoit Mahomet à la tête de son armée, vint rectifier leurs maximes à ce sujet; car j'avoue naturellement qu'ennemi déclaré de toute espece de violence, en fait d'opinions, je suis convaincu que l'on pourroit, sans crime, employer la force pour abolir, chez ces pauvres peuples, victimes de leurs préjugés, peut-être même de l'artifice de leurs prêtres, toutes ces pratiques affreuses qui consistent à verser le sang humain. Il est, en effet, des chefs de croyance, qui, sortant du cercle des spéculations ordinaires, intéressent de trop près les sociétés, pour qu'on ne puisse mettre à profit la force & l'autorité, afin de réprimer les abus qu'ils occasionnent. Qu'on ait disputé, qu'on se soit battu même autrefois, parmi nous, pour savoir si l'on prononceroit en sûreté de conscience, *paraclet* ou *paraclet*, ou pour toute autre fadaïse de cette espece, on sent parfaitement qu'il n'y a que l'esprit de chicane & de minutie, qui puisse autoriser de pareilles querelles; mais qu'une nation, qu'une peuplade, ait reçu dans sa théologie des principes meurtriers, des préjugés destructeurs, qui arment incessamment le plus fort contre le plus foible, & font commettre tous les jours de nouveaux forfaits, je soutiens que tout état voisin qui en a connoissance, peut, doit même réunir toute sa puissance, pour déchirer le bandeau qui empêche un tel peuple d'appercevoir ses intérêts. Ne seroit-ce donc pas rendre un service vraiment important & tout à fait digne de l'humanité, que de persuader aux hottentots, de déposer cet esprit de superstition & de férocité qu'ils témoignent dans certaines occasions où leurs femmes accouchent de deux jumeaux? Car on apprend des voyageurs que, malgré les efforts qu'ont faits les européens, depuis grand nombre d'années, pour les civiliser & détruire jusqu'au germe de certains préjugés homicides qui les deshonnorent, ils conservent toujours une coutume fort bizarre & très-cruelle à l'égard de l'objet qui nous oc-

cupe. Ils font des réjouissances extraordinaires à la naissance de deux jumeaux mâles, parce que leur république fondée sur des principes de chasse, de pêche & de brigandages, ne sauroit être trop abondamment pourvue d'individus de ce sexe courageux. Mais si ce sont deux filles, l'usage exige que l'on mette à mort la plus laide. Si c'est une fille & un garçon, la fille est exposée, comme un objet de mauvais augure, sur une branche d'arbre & ensevelie vive, avec le consentement & la participation de tout le village qui se fait une fête d'assister à cette cérémonie lugubre. J'ai lieu de croire que ces peuples persuadés qu'un homme avec ses deux testicules doit nécessairement devenir pere de deux jumeaux, ont imaginé leur circoncision douloureuse, par le moyen de laquelle il ne leur en reste plus qu'un, afin d'éviter les malheurs que ces accouchemens prétendus sinistres, souvent répétés, ne manqueroient pas, selon eux, d'attirer sur leurs têtes. Cette superstition est si profondément enracinée chez eux, que, quoiqu'ils soient persuadés que ce soit un bien de multiplier les mâles, ils aiment mieux se priver de cet avantage, qui, dans leur opinion, deviendroit commun s'ils abrogeoient l'usage de leur circoncision, que de s'exposer à voir des femmes mettre au monde un garçon & une fille, ou deux enfans de ce dernier sexe. Quant aux madagascarois, leurs préjugés me paroissent encore plus cruels & plus dangereux, parce que l'occasion d'exercer leur cruauté doit s'offrir plus souvent. Comme il n'y a jamais eu de pays au monde, si l'on en excepte l'ancienne ville de Rome, où l'on ait été plus attentif qu'on ne l'est aujourd'hui à Madagascar, à distinguer les jours heureux d'avec ceux qui leur sont opposés, il arrive qu'on y a fixé certains jours aux femmes pour accoucher. Celles qui ont assez peu de précaution pour se délivrer dans un de ceux que le calendrier a marqué d'une couleur malheureuse, ont aussi-tôt la douleur de voir massacrer sous leurs yeux l'innocent qu'elles viennent de mettre au monde. En vain une mere voudroit-elle témoigner quelque tendresse pour l'enfant qu'on lui enleve; ce seroit s'exposer à se faire soupçonner de vouloir être l'instrument de la perte de tous les negres de l'isle, qui croiroient n'avoir plus que quelques jours à vivre, si un monstre échappoit à leur fureur.

Je ne fais si l'on doit ajouter foi à la relation étonnante que nous a donnée le capucin Antoine Cavazzi, de la législation du royaume de Matamba, sur le sujet que je traite. Selon ce religieux italien, la reine *Temba-N-Dumba*, qui régnoit dans cet empire, l'un des plus florif-

sans de l'Afrique, imagina des loix qui durerent plus d'un siecle après sa mort, & qui peuvent être comparées, par leur atrocité, à tout ce que l'histoire nous offre de plus remarquable à cet égard. La premiere défend d'élever aucun enfant mâle dans l'enceinte du Chilombo, qui est le nom de leurs habitations, ordonne aux peres & meres de les tuer, ou de les exposer aux bêtes féroces, aussi-tôt après leur naissance, & déclare infâmes & incapables de succéder à leurs parens, ceux qui auroient été nourris & élevés secrettement par leurs meres. La troisieme loi ordonne, sous peine de mort, aux femmes grosses & sur le point d'accoucher, de sortir du Chilombo, pour ne pas le souiller par leur enfantement. Elle repete l'ordre de tuer les mâles, & veut qu'au cas qu'il s'en trouve quelqu'un, il n'entre point dans le Chilombo, qu'il n'ait deux dents arrachées; que si les dents de dessus lui sortent plutôt que celles de dessous, on le tue sans rémission, aussi bien que les jumeaux, & ceux qui auroient quelque chose de monstrueux, ou quelque défaut naturel, de peur qu'étant devenus grands, ils ne causent la ruine des *Jaguas*; tel est le nom des peuples du Matamba. La quatrieme punit de mort les femmes qu'on trouveroit accoucher dans le Chilombo, & contraint les peres & meres qui voudroient sauver leur enfant mâle, d'en donner un autre pour être sacrifié, & de l'élever hors du Chilombo, jusqu'à ce qu'il ait obtenu le privilege d'avoir les deux dents arrachées, & d'être admis dans la république de jaguas. Ce qui me fait douter de l'authenticité de ces loix, c'est que le bon pere qui les rapporte, assure sérieusement que les peuples du Matamba, chez lesquels elles étoient en vigueur, sont antropophages, & se livrent avec beaucoup de succès à la magie & aux enchantemens, arts qu'il n'eut pris, s'il eût été plus judicieux, que pour de vraies chimeres (1).

(1) Le P. Cavazzi, entr'autres prodiges de la magie des jaguas, rapporte le secret de leur *Ganga Matombolas*, à ressusciter les morts. Un homme, dit-il, étant mort ou enseveli, si les parens prient ce prêtre de le ressusciter, il leur commande de le déterrer & de le porter dans un bois. Là, en présence de ses plus grands confidens, il tourne plusieurs fois autour du corps, & fait différentes contorsions, invocations & autres cérémonies, jusqu'à ce que le mort commence à donner quelque signe de vie. Alors le prêtre redouble ses conjurations, qu'il ne cesse point jusqu'à ce que le mort se leve sur ses pieds, qu'il fasse quelques pas, qu'il prononce quelques sons articulés, & qu'il reçoive de la viande dans la bouche. On seroit tenté de croire que des peuples qui possèdent un si rare secret, doivent être immortels. Point du tout. Lorsque le *Ganga* rend le ressuscité à ses parens, il les charge de tant de préceptes impraticables, à l'observation desquels la vie du régénéré est pourtant attachée, qu'ils sont à peine quelques pas, sans en enfreindre quelqu'un, & que le cadavre mouvant tombe par terre & ne se releve plus. Ainà plus d'un amant est forcé de subir le même sort que l'impitoyable Pluton fit subir autrefois au

Encore un préjugé barbare, & je permets au lecteur de respirer, après avoir passé en revue tant d'énormités. Je me crois d'autant plus obligé de l'insérer ici, que je fais profession dans cet ouvrage, de ne rien dérober aux curieux de tout ce que l'opinion peut faire commettre de plus cruel & de plus abominable. Celui-ci mériterait, j'ose le dire, d'être à la tête par son atrocité. Ceux qui ont lu M. de Buffon, deviennent déjà que je veux parler d'une coutume généralement reçue à Formose, & dont l'authenticité a paru si bien constatée à notre incomparable naturaliste, qu'il n'a point fait difficulté de lui donner place dans ses écrits. On permet dans cette isle aux femmes de se marier à quel âge elles le jugent à propos; c'est à elles de consulter leur goût, leur inclination, les loix ne s'en mêlent pas. Mais elles ne peuvent mettre d'enfans au monde, avant l'âge de trente-cinq ou trente-sept ans. Quand elles deviennent grosses avant cet âge, leurs prêtresses, especes de furies, plus cruelles que ne fut Mégere, vont leur fouler le ventre avec les pieds & les font avorter avec autant ou plus de douleur qu'elles n'en souffriroient en accouchant. Ce seroit non-seulement une honte, mais un péché presque irrémissible de laisser venir un enfant avant l'âge prescrit. J'en ai vu, ajoute le voyageur hollandois, qui sert de guide à M. de Buffon, j'en ai vu qui avoient déjà fait périr quinze ou seize fois leur fruit, & qui étoient grosses pour la dix-septieme fois, lorsqu'il leur étoit permis de mettre un enfant au monde.

Couronnons ce chapitre par une réflexion que nous fournit Cicéron, & qui vient ici fort à propos. Cet orateur nous apprend que Dicéarque, l'un des plus éloquens disciple d'Aristote, avoit composé un livre sur la mort. Après avoir parcouru toutes les causes de mort, comme sont la peste, un cataclisme, une calamité extraordinaire, l'insulte des bêtes féroces & meurtrieres, qui, fondant par troupes dans un pays, l'ont quelquefois dépeuplé, il vient enfin à l'homme, & il prouve que lui seul a plus détruit que tout le reste. Ce philosophe, instruit du grand nombre de guerres qui ont affligé le genre humain depuis sa naissance, des séditions, des discordes intestines, qui ont fait répandre tant de torrens de sang, étoit fort en état de mettre dans tout leur jour les

pauvre Orphée à l'égard de sa chere Euridice. Ce qu'il y a de plus étonnant, ajoute M. le Clerc, c'est que le P. Cavazzi ne rapporte pas cela comme un conte, ou comme un événement fort rare, mais comme une chose certaine, arrivée de son tems & en plusieurs lieux. *Che questi incantatori disforeerino i corpi e cosa indubitatamente accaduta à mio tempo, in piu luoghi, quando trascorsi le provincie di sogno, di Boenza, di Sondi e altre,*

horreurs dont l'homme a souillé la terre. Mais tout ce qu'il pouvoit dire ne devoit pas approcher de ce que l'histoire, mieux développée depuis son siècle, & la découverte des pays qu'il ne connoissoit pas, nous ont mis à portée d'apprendre, sur cette multitude d'attentats, que la superstition, le fanatisme, l'ambition, en un mot, toutes les passions réunies, ont fait permettre aux hommes. Que n'eût-il pas dit, s'il eût su qu'il y eût des nations qui entassoient par milliers les cadavres des hommes égorgés sur leurs autels? Quel torrens d'invectives n'eût-il pas distillé contre le genre humain, s'il eût vu les parvis des temples décorés des ossemens de ses freres, & les prêtres ne croire honorer leurs Dieux, qu'en plongeant leurs idoles dans des mers de sang? Quelle n'auroit pas été son indignation s'il eût vu un autre peuple, non moins féroce que celui-ci, porter le fer & le feu, la rage & le sacrifice, dans le pays où se commettoient ces abominations, & disputer, avec les vaincus, de cruauté & de barbarie, sous prétexte de leur donner des mœurs plus sociables & plus humaines? Quelle vaste carrière n'auroit pas eue sa fureur à parcourir, si elle eût pu dépeindre la férocité de ces nations dénaturées, privés de la lumière du jour des enfans renfermés dans le sein de leurs meres, ou peu de tems après leur naissance? Croyez-vous qu'il eût osé compter pour quelque chose le petit nombre de ravages & de calamités que le bouleversement de la nature, ou l'irruption précipitée des bêtes féroces, a pu causer, en comparaison de tous les maux que l'homme s'est faits à lui-même?



Superstitions des nations pour l'Astrologie Judiciaire.

L'ASTROLOGIE judiciaire est l'art de prédire les événemens moraux par l'inspection des astres. Cette science est, pour ainsi dire, aussi ancienne que le monde. Née du desir qu'ont naturellement tous les hommes de percer les ténèbres obscures de l'avenir, elle avoit pour objet l'étude du cours des astres, le calcul de leurs révolutions périodiques, l'examen de leur rapport avec les corps sublunaires, & de l'influence que l'on prétendoit que chacun d'eux avoit sur tous les événemens moraux (1).

Perpetuis fr̄anis atque uni servit astro.

Selon les astrologues, les plus dangereux charlatans dont une société ait jamais pu être infectée, tous les hommes, privés de liberté, agissant en aveugles, n'étoient heureux ou malheureux, bons ou mauvais, qu'autant que l'astre sous lequel ils étoient nés, ou qui présidoit à leurs actions, avoit une influence sinistre ou avantageuse (2). Saturne, par exemple, rendoit les hommes prudents, graves, lents, avares & taciturnes; Jupiter leur donnoit de la bonté, de la maturité, de la douceur & de la modestie; Mars les rendoit cruels, perfides & féroces; le soleil, religieux, nobles & superbes; Vénus, luxurieux, beaux & agréables; Mercure, adroits, fins & brouillons; la lune, subtils, beaux, bienfaits & chéris des peuples; en un mot, tel individu qui est un scélérat, parce qu'il est né sous la constellation du cancer, auroit été un parfait honnête homme, s'il eût été assez heureux pour naître sous celle du capricorne. Caton, par exemple, ce défenseur intrépide de la liberté républicaine, eût forgé, comme fit César, des fers à sa patrie, s'il eût vu le jour sous la constellation de ce fameux dictateur; comme celui-ci auroit versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour les romains si son astre eût été d'un plus heureux présage. Une opinion si détestable,

(1) *Adoque obnoxia sumus fortis, ut fors ipsa pro Deo sit, quia Deus probatur incertus. Pars alia & hanc pellit, astroque suo eventus assignat, & nascendi legibus, semelque in omnes futuros unquam Deo decretum. In reliquum verò otium datum. Plin. lib. 2, cap. VII.*

(2) O trop heureux l'enfant qui n'aît sous la balance!
De son cruel voisin, détestons la puissance.

Rac. Pot. sur la relig. chant. V, vers 85 & 86.

si funeste aux sociétés par la justification dangereuse qu'elle fournit aux criminels, mérite assurément d'éprouver toute la rigueur des loix ; on ne sauroit s'élever avec trop de force pour la rejeter ; cependant ne pourroit-on pas l'expliquer, la modifier en quelque sorte, & la représenter sous un jour moins ténébreux, en lui ôtant tout ce que la plupart des anciens lui donnoient de surnaturel & de choquant, pour la concilier avec la saine physique ? Je suis bien éloigné de me constituer le défenseur de l'astrologie ; je ne crois pas, par exemple, comme quelques auteurs, que Pyrrhus ne mourut d'un coup de tuile à Argos, & Alexandre d'une potion empoisonnée dans Babylone, que parce que ces deux conquérans étoient nés sous des constellations qui présageoient cette funeste fin ; mais pensez-vous que je m'éloignerois beaucoup de la vérité, si je disois, que si tout autre ascendant eut présidé à la naissance de ces deux princes, ils auroient peut-être eu l'esprit plus rassis, & la manie des conquêtes ne leur ayant point troublé la tête, ils auroit pu mourir d'une toute autre manière, l'un en Epire & l'autre en Macédoine ? si l'on ne réfléchit sur le tissu délicat & tendre du cerveau des enfans naissans, sur la facilité que trouve tout corps étranger à faire impression sur la contexture lisse & moelleuses de leurs fibres, on ne fera pas surpris que ces énormes coups, suspendus sur sa tête, au moment de sa naissance, ne déterminent, pour le reste de ces jours, le cours violent ou pacifique des passions qui doivent l'agiter. Ne voyons-nous pas tous les jours des gens faits, & dont les organes ont pris toute leur existence, suivre invariablement les phases de la lune, quoique leur âge dut les rendre à l'épreuve de l'influence des astres ? Et si nous nous donnions la peine d'examiner attentivement ce qui se passe chez nous, combien de changemens, de vicissitudes, ne verrions nous pas éprouver à nos âmes, selon que les corps célestes influent plus ou moins sur nos organes ? Les femmes surtout qui sont plus faciles à émouvoir que les hommes, ne sont-elles pas presque toutes sensiblement sujettes à ces variations ? Leurs goûts, leurs penchans, leurs affections, ne tiennent-ils pas visiblement à l'état où sont ces masses qui errent sur notre tête ? Prenez garde que cette opinion, fondée sur un grand nombre d'expériences des gens les plus sensés, n'a rien de commun avec le système des anciens que je viens d'exposer. Ceux-ci admettoient dans les astres une sorte de fatalisme, une détermination nécessaire, qui forçoit les uns au vice & les autres à la vertu. Moi, au contraire, je soutiens que l'homme n'est pas moins libre dans son choix, qu'il peut même par des

actes répétés, par une habitude continue, par une éducation suivie, effacer jusques aux traces que les esprits animaux ont formé dans son cerveau à l'instant de sa naissance, & que, si les astres ont quelqu'influence sur nous, leur action se fait moins sentir sur notre volonté que sur notre imagination.

On croit assez communément que l'astrologie judiciaire, originaire de la Chaldée, s'étoit glissée chez les égyptiens, d'où elle avoit passé chez les grecs qui en avoient infecté les autres peuples de l'Europe. Ce qui donne lieu à cette conjecture, est l'air toujours pur, le ciel toujours serein de la Mésopotamie, qui a engagé, dit-on, de tout tems, les chaldéens à se livrer à l'astronomie, mere sage de la plus folle des filles, l'astrologie judiciaire. Je suis d'autant moins disposé à me prêter à cette filiation, que je suis persuadé que le clergé chaldéen tiroit son origine de l'Egypte; comme tous les peuples de la Mésopotamie me paroissent avoir anciennement habité les bords du Nil, il me sembleroit beaucoup plus raisonnable d'en aller chercher le berceau en Ethyopie, la source, comme on l'a vu, de plusieurs autres superstitions; aussi, sans parler des prêtres du temple d'Hammon qui en faisoient une profession particulière dès la plus haute antiquité, Pline assure-t-il que ce fût Atlas, fils de Lybie & roi de ces contrées, qui l'inventa. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette manie avoit tant fait de progrès dans le monde, que les nations les plus sages & les mieux civilisées ne purent s'en garantir. Chacune d'elles étoit convaincue que le ciel étoit un livre immense où la destinée des hommes étoit écrite, & où les événemens futurs étoient tracés d'une manière très-sensible, à l'égard de ceux qui faisoient profession de les déchiffrer. Les chaldéens & les brachmanes paroissent en avoir été fort entêtés; soit que l'ignorance où ils étoient de la saine astronomie, leur fit effectivement attribuer aux astres une influence meurtrière qui nécessitoit les actions des hommes; soit, comme il est plus croyable, qu'ils fussent flattés d'émouvoir par-là, la superstition du peuple, pour la maîtriser à leur aise & satisfaire leur cupidité. On ne sera pas surpris d'apprendre que les égyptiens ayent adopté cette folie. Cependant, si l'on en croit Hérodote, leur manière de procéder à ce sujet, étoit beaucoup plus sage que celle des autres nations. Les moyens qu'ils employoient pour acquérir toutes les connoissances dont ils pensoient que cette matière fut susceptible, étoient, à peu près, les mêmes que ceux qu'emploie aujourd'hui notre académie des sciences pour parvenir à former un système céleste. Ils observoient avec la plus grande

exactitude tous les phénomènes de la nature, tâchoient d'en pénétrer la cause & en étudioient les suites; &, après une foule d'observations répétées de cette manière, ils crurent pouvoir prédire les événemens de la vie, & fixer même le moment de la mort de chaque individu. Si cette conduite étoit défectueuse, illusoire même à bien des égards, elle étoit, au moins, très-propre à donner aux égyptiens une idée juste du système du monde, à reculer les bornes de leur esprit, & à leur faire faire des découvertes que nous ne soupçonnons pas nous-mêmes, & qui sont peut-être réservées à nos neveux. On voit dans un grand nombre des passages du Pentateuque, que les juifs n'en cédoient pas, sur ce point, aux égyptiens leurs anciens maîtres. Les romains avoient une inclination si décidée pour ces sortes de présages, qu'ils entretenoient chez eux une multitude de charlatans, qui faisoient profession d'astrologie & de climatérisme, & qui s'engraissoient aux dépens de ceux qui vouloient bien prêter l'oreille à leurs prédictions. Les fourberies qu'ils mettoient en œuvre, devinrent enfin si odieuses & si manifestes, que les empereurs & le sénat furent souvent obligés de réprimer leurs brigandages, & de porter des loix sévères pour purger l'Italie de ces dangereux sans-fues. On apprend de Valere Maxime, de Dion Chrysostome & de Tacite, que les années de Rome 614, 721 & 769, tous les astrologues & les magiciens furent honteusement chassés de l'Italie par des arrêts du sénat. Mais la manie étoit trop ancienne, trop séduisante & trop analogue au caractère du peuple, pour qu'il fût possible de l'anéantir entièrement en ne la punissant que par l'exil & le bannissement. C'est pourquoi la loi *cornelia de Sicariis*, ordonna enfin que tous ceux qui mettroient en œuvre les fortileges & l'astrologie judiciaire, fussent punis du dernier supplice.

Les chrétiens eux-mêmes, jusques dans les derniers siècles, ne furent pas exempts de cette foiblesse, qui avoit été honorée plus que jamais en Europe par les arabes, durant l'anarchie du bas empire. Albert le Grand, qui, dans le treizième siècle, écrivoit des *in-folio* pour servir de commentaires aux ouvrages d'Aristote, développa toutes les rêveries des musulmans sur ce point, & y devint si habile, que son nom seul fit long-tems frémir ceux qui appréhendoient les forciers, & que les gens de la campagne regardent encore aujourd'hui tous les grimoires qui contiennent quelques prédictions, comme autant d'ouvrages de sa main. On fait que l'opinion de ceux qui croient que toutes nos actions sont soumises à l'influence des corps célestes, devint si générale parmi

les docteurs de ce même siècle, qu'Étienne Tempier, évêque de Paris, fut obligé de la condamner solennellement dans un synode de sa province. Sans parler des tems nébuleux de la monarchie françoise, où toutes les superstitions dominoient paisiblement & avec le plus grand empire dans les Gaules, ne trouve-t-on pas dans l'histoire que Charles V, ce prince qui honora si singulièrement les sciences pendant tout le cours de son regne, eut les plus humiliantes foiblesses pour les astrologues? Parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, est le livre d'un certain Simon de Phares, où cet écrivain nous apprend que Charles V aimoit tellement l'astrologie judiciaire, qu'il fit traduire en françois tous les livres qu'on avoit écrits jusqu'alors sur cette science; tels que le *Quadrupartitum Ptolomei*, le *Ceniloque*, *Guido bonati*, *Aben-ragel*, &c. Il y a plus: on fait qu'il fonda une chaire d'astrologie en faveur d'un nommé Gervais, qui passoit alors pour l'un des plus grands maîtres en cette profession; & qu'il fit venir de Bologne à Paris, Thomas de Pisan, qui étoit le plus savant astrologue d'au-delà les monts.

La protection que donna ce prince aux astrologues, multiplia prodigieusement cette engeance dans tout le royaume. On est même souvent étonné, en jettant les yeux sur l'histoire de ces tems-là, de la sottise crédule avec laquelle les gens les plus distingués, les personnes même les plus éclairées, se prêtoient à leurs impostures; car jamais les grecs ni les romains, tout foibles qu'ils fussent de ce côté-là, n'eurent à se reprocher des erreurs aussi avilissantes que celles que nos annales mettent sur le compte de nos peres. La séduction alla si loin, qu'on fut enfin obligé de prendre le même tempéramment auquel on avoit eu recours à Rome en pareille occasion. Comme il étoit trop difficile d'éclairer assez le peuple pour lui faire sentir les inconséquences & la stupidité de sa conduite, & lui faire abandonner volontairement ses charlatans, il fallut employer la force & l'autorité des loix pour les extirper du royaume. Charles VIII, par une ordonnance de 1490, chargea tous les juges à faire la plus exacte perquisition dans toute l'étendue de la France, de tous ceux qui faisoient profession d'astrologie, & de les punir rigoureusement & sans miséricorde (1). Cette ordonnance fut renouvelée

(1) *Ordinamus omnes carminatores, divinatores, malignorum spirituum invocatores, necromanticos, & omnes aliis malis artibus & scientiis, acque sceleris reprobatis utentes, per judices ordinarios, ad quos directa cognitio pertinet, cum diligentia capiantur. Ordin. Carol. VIII. An. 1490.* Le trente-fixième art. de l'ord. de Blois y est parfaitement conforme.

soixante-dix ans après par celle d'Orléans, portée par Charles IX, où l'on fait expresse défenses à tous libraires & imprimeurs de publier aucuns livres où l'art des pronostics soit développé. Il est à croire que ces édits, tout sages, tout nécessaires qu'ils fussent, n'eurent aucun effet: car on fait que jamais siècle ne fut plus fécond en toutes sortes d'imposteurs que celui où regnerent Charles IX & ses deux freres. Catherine de Medicis, leur mere, femme craintive & superstitieuse à l'excès, donna tant de vogue à tous les préjugés populaires, par la grande quantité d'astrologues & de magiciens de toute espece, qu'elle fit venir d'Italie, pour porter leurs prédictions à la cour, qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de gens sensés qui s'en moquassent. On voit dans la célèbre Argenis de Barclay, dédiée à Louis XIII, que la fureur pour l'astrologie étoit fort à la mode en France sous le regne du fils d'Henri IV, & qu'il étoit encore nécessaire alors de recourir à la voie de la dialectique pour en démontrer la futilité (1). C'est ce qui obligea cet élégant & ingénieux écrivain d'insérer dans son second livre cette judicieuse digression que nous allons transcrire. Quoiqu'il y ait vraisemblablement peu de gens aujourd'hui en Europe, qui accordent aux astres assez de force pour nécessiter nos actions, & qui ne se moquent de l'art absurde des chaldéens, je crois devoir faire d'autant plus de plaisir au lecteur, en lui mettant ici sous les yeux l'extrait du raisonnement que fait l'auteur écoffois, pour le refuter & le tourner en ridicule; que l'Argenis dont le fond ne nous intéresse pas aujourd'hui, comme il faisoit nos ayeux, n'est pas lu d'un grand nombre de personnes. J'employerai la traduction de M. l'abbé Joffe.

« Vous assurez, devin prétendu, dit M. Barclay, que c'est l'influence
 » des astres qui ont présidé à notre naissance, que dépendent les diffé-
 » rentes circonstances heureuses ou malheureuses de notre vie & de
 » notre mort. Vous avouez d'un autre côté que les cieux ont un cours
 » si rapide, qu'un seul instant suffit pour changer les dispositions des
 » astres. Comment concilier ces deux choses? Et puisque ce mouvement
 » si prompt, qu'on ne peut concevoir, entraîne avec lui tous les corps
 » célestes, les promesses ou les menaces qui y sont attachées, ne doi-
 » vent-elles pas aussi changer selon leur différente situation? Pour lors

(1) Le Cardinal Mazarin, ce fameux ministre qui a tant fait de bruit au commencement du regne de Louis XIV, n'avoit-il pas fait tirer son horoscope, à Salamaque, par un astrologue qui lui prédit qu'il seroit pape.

» comment fixer les destinés? Vous ne pouvez savoir, connoissance
 » pourtant, selon vous nécessaire, sous quel astre une personne sera
 » née. Vous croyez peut-être que le premier soin des sages femmes est
 » de consulter, à la naissance d'un enfant, toutes les horloges, de mar-
 » quer exactement les minutes, & de conserver à celui qui vient de
 » naître, ses étoiles comme son patrimoine; mais le péril des meres sou-
 » vent ne laisse pas lieu à cette attention. Quand on le pourroit, com-
 » bien y en a-t-il qui négligent de la faire étant au-dessus de pareilles
 » superstitions? En supposant même qu'on ait étudié ce moment, les
 » cadrans sont-ils toujours justes & exacts? Les horloges quelques
 » bonnes qu'elles soient, ne se démentent-elles pas, par un tems ou
 » trop sec, ou trop humide? Qui peut donc assurer que l'instant auquel
 » des personnes attentives auront placé la naissance d'un enfant, soit le
 » véritable moment qui répond à son étoile? »

« Je suppose encore avec vous qu'on ait trouvé ce point juste, l'étoile
 » qui a présidé, sa situation, sa force. Pourquoi faire émaner des astres
 » un pouvoir absolu, je ne dis pas seulement sur les corps, mais aussi
 » sur les volontés? Ceux qui s'engagent dans le parti des armes, & qui
 » paroissent dans une même bataille, sont-ils nés sous la même constel-
 » lation? Et peut-on dire qu'un vaisseau qui doit échouer, ne recevra
 » que ceux que leur mauvaise étoile aura condamnés en naissant à faire
 » naufrage? L'expérience nous fait voir tous les jours que des personnes
 » nées dans des tems bien différens, se livrent au combat, ou montent
 » un vaisseau où ils périssent, n'ayant de commun que l'instant de la
 » mort. Tous ceux qui viennent au monde sous la même disposition du
 » ciel, ont-ils pour cela une même destinée pour la mort? Vous voyez
 » ici le roi, croyez-vous que ceux qui sont nés sous la même étoile,
 » possèdent des royaumes, où pour le moins des richesses, qui prou-
 » vent l'heureuse & favorable influence des astres dans leur naissance?
 » Croyez-vous même qu'ils aient vécu jusqu'à présent? Voilà Cléobule,
 » ceux qui sont nés sous la même planète ont-ils sa sagesse en partage?
 » Sont-ils comme lui honorés de la faveur du prince? Et ceux qui sont
 » nés dans le même instant que vous, sont-ils tous astrologues, pour
 » ne rien dire de pis? Que si quelqu'un périt par la main d'un voleur,
 » son fort, dites-vous, exigeoit qu'il fût tué par la main de ce misé-
 » rable. Quoi donc ces mêmes astres qui avoient destiné le voyageur,
 » dans le moment de sa naissance, à être un jour exposé au fer d'un
 » assassin, ont aussi donné à l'assassin, peut-être longtems avant la nais-

» fance du voyageur, l'intention & la force pour vouloir & pouvoir
 » exécuter son mauvais dessein; car les astres, à ce que vous prétendez,
 » concourent également à la cruauté de celui qui tue, & au malheur
 » de celui qui est tué. Quelqu'un est accablé sous les ruines d'un bâti-
 » ment, est-ce donc parce qu'il est condamné par sa destinée à être
 » enseveli dans sa propre maison, que les murs en sont tombés? On
 » doit raisonner de même à l'occasion des dignités où l'on n'est élevé
 » que par suffrage. La planète ou les astres qui ont présidé à la nais-
 » sance d'une personne, & qui, dans vos principes, lui ont destiné
 » des grandeurs, ont-ils pu aussi étendre leur pouvoir jusque sur d'au-
 » tres hommes qui n'étoient pas encore nés, de qui dépendoit l'effet
 » de ces heureuses influences? J'appellerois cette science vaine & ridi-
 » cule, si ces noms pouvoient en donner une assez juste idée. Ce qui
 » est certain, est qu'elle ne prend sa source que d'une très-dangereuse
 » superstition. Quelle seroit la liberté des hommes? En quoi la seroit-
 » on consister, s'il leur étoit impossible de détourner ce que les astres
 » auroient une fois arrêté à leur égard? Pourquoi désormais prendrai-je
 » soin de ma santé? Pourquoi rechercherai-je les honneurs, fuirai-je le
 » vice & m'appliquerai-je à la vertu, puisqu'en recevant la vie, j'ai
 » reçu des loix qu'il faut nécessairement que je subisse? Outre la liberté
 » de l'homme ravie par ces prétendus décrets, le culte des Dieux se
 » trouve anéanti. Je ne leur offre plus d'encens, je ne les crains ni ne
 » les aime, puisqu'ils ne peuvent ou ne veulent point détourner un sort
 » qui m'est préparé & que je ne puis éviter. Ce ne sera plus que pour
 » des enfans à naître que nous leur adresserons nos vœux & nos prières,
 » afin que ces mêmes astres qui nous auroient été contraires, devien-
 » nent pour eux favorables. Voici ce qui se passa dans la Merganie, dans
 » le tems que j'y étois. Un homme attaché à cette superstition ne vou-
 » loit pas entrer dans la chambre de sa femme, qu'il n'eût auparavant
 » consulté les astres. Si le dragon enveloppoit les étoiles dans les replis
 » de sa queue, si le scorpion les embrassoit avec ses pattes envenimées,
 » ou s'il appercevoit au ciel quelqu'autre signe, qui, selon lui, pou-
 » voit être de mauvaise augure, pour lors il couchoit seul. Qu'en ar-
 » riva-t-il? Il fut pere de plusieurs enfans, mais qui furent tous
 » insensés.»

« Nous accordons pourtant aux astres quelque puissance. Nous savons
 » qu'ils contribuent à rendre les hommes plus paresseux ou plus labo-
 » rieux, plus fins ou plus grossiers, plus gais ou plus mélancoliques,

» & qu'ils les font même incliner, par une pente secrète qu'ils leur
 » communiquent, au vice ou à la vertu. Aussi ma proposition n'est-elle
 » pas d'ôter aux astres certaine puissance qu'ils exercent sur les hommes.
 » Nous sommes d'accord si vous prétendez seulement que celui qui,
 » par l'influence de son astre, a reçu en naissant un tempéramment plus
 » doux, vivra d'une façon tout-à-fait différente de celui à qui une conf-
 » tellation moins favorable aura donné un tempéramment vif & bouil-
 » lant, ou que celui qui aura reçu sous un ciel plus serein une humeur
 » plus gaie & plus agréable, aura dans le cours de sa vie d'autres ma-
 » nieres que celui à qui le noir Saturne aura donné une humeur sombre
 » & chagrine. Je ne rejette point ces dernieres connoissances; mais
 » elles sont plutôt le fruit d'une expérience consommée, que d'un art
 » infailible. Entre plusieurs choses sur lesquelles nous pensons diffé-
 » remment, j'en vais rapporter quatre principales. Premièrement, je
 » crois que les astres peuvent remuer & non pas forcer les volontés,
 » comme vous le prétendez, à suivre de bonnes ou de mauvaises im-
 » pressions. Secondement, je ne comprends pas que par le rapport
 » que l'on trouve entre les astres qui ont dominé à notre naissance, &
 » nos passions, on puisse sûrement conjecturer ce qui doit nous arriver
 » dans le cours de notre vie, & quelle est la mort qui nous attend.
 » Troisièmement, je crois que l'on ne peut expliquer comment les
 » astres influent sur des enfans ces différentes affections. J'ajouterai, en
 » dernier lieu, que je regarde comme une vraie folie, & même comme
 » une impiété, de mettre des choses produites par le hasard, & prin-
 » cipalement des causes libres, dans la dure nécessité de suivre ce que
 » les astres auront une fois prescrit. »

« Je tiens pour certain que les astres ne forcent point notre volonté.
 » N'arrive-t-il pas tous les jours que nous domptons nos passions? C'est
 » cette état de liberté, jusqu'au milieu même des passions les plus vio-
 » lentes dont nous sommes sans cesse assaillis, qui nous distinguent des
 » bêtes; c'est aussi à leurs écoles que l'esprit du sage est exempt de fer-
 » vitude, qu'il peut même, pour ainsi dire, commander aux astres.
 » C'est là le solide fondement de ces louanges qu'on donne tous les
 » jours à ceux qui savent modérer les mouvemens les plus vifs de la
 » colere & de l'amour. La raison que nous avons en partage, sert de
 » digue au torrent des passions dont les astres inondent notre cœur; ce
 » qui n'auroit pas lieu, si nous dépendions de leur influence. D'ailleurs,
 » comme le soleil produit des effets différens sur les choses différentes

» de la terre , quoique ce soit toujours les mêmes rayons & la même
 » lumière , il échauffe & entretient quelques semences , il en fait mourir
 » d'autres , il desséchera des petites herbes , tandis que d'autres , qui
 » qui auront plus de suc , résisteront davantage. De même aussi dans
 » plusieurs enfans qui naissent en même-tems , je considère un champ
 » préparé de différentes manieres , selon la différence du naturel , du
 » tempéramment & des habitudes de ceux à qui ils doivent le jour.
 » Cette puissance des astres , qui est une pour tous les enfans , ne doit
 » point dans tous produire les mêmes effets. Si le naturel de l'enfant a
 » quelque rapport avec cette puissance , elle y dominera s'il y est op-
 » posé , je doute même qu'elle le corrige ; de façon que pour juger
 » sagement quel doit être le caractère d'un enfant , il ne faut pas seu-
 » lement s'arrêter à considérer les astres , il faut encore remonter aux
 » parens , faire attention à la condition de la mere , pendant qu'elle
 » étoit enceinte , & à beaucoup d'autres choses qui vous sont incon-
 » nues. Ces mêmes raisons sont beaucoup pour l'autre proposition que
 » j'ai avancée , qu'on ne peut sûrement établir par les astres , ce que
 » les mortels doivent faire & ce qui doit leur arriver. En effet , puisque
 » nous pouvons modérer les affections que nous apportons en naissant ,
 » pourquoi n'éviterons-nous pas également les maux que ces affections
 » nous auroient causés si nous les avions suivies ? Et cette force des cieux
 » agissant plus ou moins selon les différens sujets sur qui elle tombe , pour-
 » quoi , sans délibérer davantage , regarder une chose qui n'a pas agi sur tous
 » avec une égale puissance , comme un effet infallible ? Outre qu'on
 » ne peut raisonnablement définir qu'elle est la séparation ou la conjonc-
 » tion des astres , qui produit dans les enfans les différentes passions ,
 » doit-on considérer ceux qui dominoient pendant que le fruit s'ani-
 » moit dans le ventre de la mere , ou ceux qui paroissent pendant
 » que le corps encore tendre & l'ame ignorante d'elle-même , apprenoit
 » dans sa prison à supporter patiemment la vie ? Je croirois ce dernier
 » tems plus essentiel que celui de la naissance. »

« Pour la dernière proposition , que les choses libres ou fortuites ne
 » peuvent , sans sacrilege , être supposées assujetties à la puissance ab-
 » solue des astres , il me serait aisé de la prouver , si je ne craignois
 » qu'un long discours ne devint ennuyeux. Je ne puis cependant m'em-
 » pêcher de dire hautement que c'est être fou ou impie , que de sou-
 » tenir le contraire. Y a-t-il rien , en effet , de plus libre de se marier
 » ou de vivre dans le célibat ? Y a-t-il rien qui dépende plus du hasard

» que de périr par le fer, par l'eau; que d'avoir des ennemis; que
 » d'être attaqué de certaines maladies en certains tems; que d'être bien
 » reçu chez les grands; que d'être élevé à des dignités ou exposé à
 » quelque infamie? C'est pourtant sur des événemens si incertains que
 » vous autres astrologues entreprenez de répondre. Ce sont là les oc-
 » casions où vous décidez si hardiment, & où vous trouvez tant de
 » dupes. Un valet vola son maître; il disparut. Le maître le fit chercher;
 » il ne dépendoit que du hasard qu'il fût pris ou qu'il se sauvât; en un
 » mot, il se sauve. Un de ces interpretes se crut assez habile pour pé-
 » nétrer dans le passé, & rapporta que le larron n'étoit échappé que
 » parce que la lune qui s'étoit rencontrée avec Mercure, le protecteur
 » des voleurs, l'avoit mis à couvert de toutes les recherches qu'on en
 » avoit faites. Je ne puis jamais m'imaginer qu'il eût voulu parler sérieu-
 » sement. Ainsi ce n'est point aux soins des Dieux, à la vigilance du
 » maître, ni à la subtilité du larron qu'on doit imputer ou le bonheur
 » d'avoir échappé, ou le malheur d'avoir été pris; c'est à la seule puis-
 » sance des astres qu'il faut rapporter ce qui est arrivé. Si nous y recon-
 » naissons ce suprême pouvoir, pourquoi se donner tant de soins, pour-
 » quoi tant de peines inutiles? Car, selon vos principes, ce qu'ils ont
 » une fois prescrit, doit arriver malgré nous; & avec toute notre in-
 » dustrie, nous ne pouvons jamais réussir dans les choses qu'ils ont
 » réglées devoir nous être contraires. Mais pour ne point m'arrêter à
 » toutes les raisons qui détruiraient aisément l'injure que vous faites
 » aux Dieux & à la nature; je vous demande, Chaldéen, si cette in-
 » fluence qui présage à un enfant une vie heureuse ou une mort vio-
 » lente, à l'âge de trente ans, par exemple, si, dis-je, cette influence
 » que vous regardez comme la cause du bonheur ou du malheur, de-
 » meurera toujours au ciel jusques au tems marqué, pour ensuite des-
 » cendre sur la terre, & y faire agir les instrumens propres à ce que les
 » astres avoient arrêtés, ou si, renfermée dans l'enfant, entretenue &
 » croissant avec lui, elle doit en certaine occasion se faire jour, pour
 » accomplir les decrets irrévocables des astres; si vous prétendez qu'elle
 » demeure au ciel, il y a dans vos principes une contradiction mani-
 » feste, car puisque le bonheur ou le malheur de celui qui vient au
 » monde, dépend de la manière dont les astres étoient joints dans le
 » moment de la naissance, le cours de ces mêmes astres semble avoir
 » détruit cette première forme, & en avoir donné une autre peut-être
 » entièrement opposée. Dans quelle partie du ciel se sera conservée cette

» premiere puissance, qui ne doit paroître & jouer, pour ainsi dire,
 » son rôle que plusieurs années après? De croire, d'un autre côté, que
 » le destin qui ne doit avoir son effet que quand cet enfant sera parvenu
 » à un âge plus avancé, lui soit attaché dès son enfance, c'est une im-
 » pertinente rêverie. Quoi donc ce sera lui, qui, dans un naufrage où
 » il doit périr, sera cause que les vents s'éleveront, ou que le pilote,
 » s'oubliant lui-même, ira échouer contre des bancs? Le laboureur
 » dans la campagne aura été l'auteur de la guerre qui l'appauvrit, ou du
 » tems favorable qui doit lui donner une moisson abondante? Et ceux
 » que la terre aura engloutis dans son sein, auront eux-mêmes séparé
 » ses solides fondemens, pour remplir malheureusement le sort auquel
 » ils ont été condamnés par leur mauvaise étoile? J'aime mieux me
 » taire ici & ne rien dire contre une si dangereuse folie, qui réduit
 » dans une même servitude les hommes & les Dieux; qui, sans être
 » appuyé de la raison, souvent même reconnu fausse & ridicule par les
 » événemens, ne laisse pas de jeter dans certains esprits des espérances
 » ou des craintes vaines & impies en même-tems.»

« Il est vrai que quelques-uns parmi vous publient hautement des
 » oracles que l'événement a justifiés, & prétendent par-là établir leur
 » art comme un art nécessaire; mais je nie premierement que ce qui est
 » arrivé à une personne conformément à ce qui lui aura été prédit,
 » soit arrivé par la nécessité du destin ou par la force absolue des astres.
 » Je rejetterois plutôt l'accomplissement de cette prédiction, sur une
 » permission particuliere de quelque divinité, qui, pour punir une fu-
 » perstition impie, rendra quelquefois présent aux mortels, ce qu'ils
 » ont appréhendé plutôt de la part des astres, que de celles des Dieux;
 » & de même que les songes, sans aucun ordre & produits le plus sou-
 » vent par le hasard, sont quelquefois les véritables images de ce qui
 » doit arriver, & qu'un aveugle qui jettera plusieurs pierres, peut tou-
 » cher un but proposé; ainsi Chaldéen, on ne doit pas être surpris, si,
 » parmi plusieurs mensonges que vous avancés ordinairement, il s'y
 » rencontre quelque vérité; mais c'est plutôt l'effet du sort, que celui
 » de la certitude de votre art; & si l'on vante avec tant de soin cer-
 » taines prédictions qui ont eu lieu, cela même fait contre vous. C'est
 » une preuve que la vérité n'est pas inséparable de vos oracles, puis-
 » qu'on rapporte comme quelque chose d'extraordinaire l'accomplisse-
 » ment qu'ils ont eu. Au reste, ne croyez pas que j'aye une déférence
 » aveugle pour tout ce que reprend la renommée sur ce sujet. Fait-on le

ET COUTUMES RELIGIEUSES. III

» récit de quelque prodige : on ne trouve que trop de personnes portées
» à y ajouter foi ; & , tout faux qu'il est , un auteur en fait mention.
» Plusieurs le lisent d'abord avec plaisir ; à ce premier plaisir , succède
» un certain respect que l'admiration produit ; & enfin ce même pro-
» dige , par succession de tems , acquiert un degré de certitude. On
» n'ose plus l'examiner ; tout le monde le croit. C'est ainsi qu'ont eu
» cours tant de fables. »

L'astrologie judiciaire , dont une grande partie de l'Europe est actuelle-
ment purgée , fait une partie essentielle de la croyance des asiatiques ;
les préjugés pour la magie , les enchantemens & les influences des astres
sont les principaux ressorts , qui , dans ces régions ignorantes , sont
le mouvoir les gouvernemens. Si les chinois , ce peuple ignare & crédule ,
cultivent avec tant de soin l'astronomie , c'est moins par une véritable
connoissance de l'utilité réelle de cette science , que par un entêtement
frivole & superstitieux pour l'astrologie. Ils n'examinent les astres avec
tant d'attention , ils n'ont élevé avec tant de travaux & de dépenses le
fameux observatoire de Pekin , que pour découvrir dans le ciel ce qu'on
n'y trouve jamais. Ils croient que la divinité , pour me servir des ex-
pressions de la fontaine : a

Imprimé sur le front des étoiles ,
Ce que la nuit des tems enferme dans ses voiles.

Le tribunal d'astronomie , érigé à la Chine , n'est dans le vrai qu'une
société d'astrologues. Tous les quarante-cinq jours , il faut qu'ils mon-
trent à l'empereur une figure ou soient annoncées les variations des fai-
sons , & les divers changemens qu'elles doivent opérer dans l'air. On
exige qu'ils marquent exactement quel jour il pleuvra ; quand il doit
y avoir du vent , de la neige ou du tonnerre. Il faut qu'ils prédissent
quelle sorte de maladie aura cours parmi le peuple ; s'il y aura guerre ,
sécheresse ou famine ; toutes choses absolument inconnues au plus habile
astronome.

Perfuadés que les astres influent sur tous les événemens , ils distin-
guent des jours heureux & des jours malheureux. Il y a chez eux un
grand nombre de charlatans qui vendent bien cher des almanachs & des
calendriers , où sont marqués exactement les jours , les heures & même
les momens qui sont favorables ou non pour les choses qu'on veut entre-
prendre. Il y a toujours dans chaque maison quelqu'un de ces calendriers
que l'on consulte comme un oracle. Les chinois en font la règle de leur

conduite; mais ils ne sont pas trompés impunément : on fait mourir impitoyablement un astrologue dont les prédictions se trouvent fausses.

A l'exemple des chinois, leurs voisins, les japoisois ont une table sur laquelle sont marqués les jours heureux ou malheureux. Ils ont une grande confiance dans cette table, & disent qu'elle a été composée pour leur utilité, par un fameux astrologue, nommé *Seimei*, qui avoit passé toute sa vie à étudier les astres & leurs influences diverses. Ils racontent que cet homme célèbre étoit fils d'un roi & d'une fée, qui, ayant pris un jour la forme d'un renard, & se voyant poursuivie par des chasseurs, se réfugia auprès de ce prince, & reprenant devant lui sa forme naturelle, le charma par sa beauté : *Seimei* fut le fruit de l'union du roi avec cette fée. On prétend que ce *Seimei* inventa un vers composé de paroles magiques, pour l'utilité de ceux qui se trouveroient dans une nécessité d'entreprendre quelque affaire dans un jour malheureux : il ne faut que réciter ce vers pour se préserver de quelq' accident fâcheux.

Les siamois ajoutent beaucoup de foi aux astrologues; & l'on est si persuadé de la certitude de leur art, que lorsque leurs prédictions sont démenties par l'événement, ils sont rigoureusement punis, non pas à cause de leur fourberie, mais à cause de leur ignorance. Le roi de Siam prend toujours l'avis de ses astrologues, lorsqu'il sort de son palais, & il n'y rentre jamais sans leur permission. Les almanachs sont presque aussi respectés des siamois, que les livres qui contiennent leur religion; & souvent on observe beaucoup plus exactement ce qu'ils prescrivent.

Les insulaires des maldives, n'entreprenent rien sans avoir consulté les astrologues. S'ils veulent construire une maison, entreprendre un voyage, il faut auparavant que l'astrologue leur enseigne le jour, l'heure & le moment favorables pour commencer ce qu'ils ont dessein de faire.



ARTICLE IV.

La superstition suggera-t-elle aux peuples l'usage abominable de l'antropophagie ?

JE pense que l'usage où ont été toutes les nations, d'immoler des hommes à leurs Dieux, joint à l'ignorance où devoient être la plupart des écrivains, des mœurs & des coutumes des peuples dont ils parloient, a occasionné l'erreur où sont tombés ceux qui ont publié que quelques peuples mangeoient réciproquement leurs propres chairs. M. Petit a prétendu que le pays de Chanaan, aussi dangereux que l'ancienne Sicile, qui nourrissoit les cyclopes, a été habité par des nations de taille gigantesque, telles que l'on nous représente les patagons du midi de l'Amérique, & dont le naturel étoit si féroce, que les cadavres humains faisoient leur nourriture ordinaire. On fait quel effrayant récit Juvenal fait de certains peuples de l'Égypte, qui, à la manière des tigres, déchiroient avec les dents des corps encore tout fumans. Si l'on en croit Hérodote & plusieurs autres écrivains qui l'ont suivi, les scythes effectivement étoient si cruels, qu'ils mangeoient la chair de leurs propres pères, qu'ils hachotent avec d'autres viandes. Un si monstrueux mélange faisoit, dit-on, chez eux, le mets le plus exquis & le plus délicat. On invitoit même les parens, les amis & les voisins de la maison où il se préparoit, à prendre part à la réjouissance. Les getes, les massagets, les gaulois; en un mot, tous les peuples du nord, au rapport d'une multitude d'auteurs cités par Aulugelle, renouvelloient souvent ces festins, ou la joie & la sérénité qu'on voyoit peintes sur le visage des convives, témoignent la satisfaction dont ils jouissoient en cette occasion. C'est apparemment chez ces gens-là que S. Mathieu, si l'on en croit Nicephore, alla prêcher le christianisme; car si l'on ajoute foi à cet historien étrangement crédule, cet évangiliste s'efforça de convertir certains peuples qui ne vivoient que de chair humaine.

Quoique le climat rigoureux du nord, les forêts & les lacs qui couvroient alors le pays, le peu de civilisation qu'il y avoit dans les sociétés, rendissent ceux qui l'habitoient plus féroces & moins traitables que partout ailleurs, tout invite pourtant à croire que ces relations ne sont que le fruit de l'ignorance & des préjugés des écrivains. C'étoit assez l'ordi-

naire des anciens auteurs , de publier beaucoup de merveilleux sur les nations qui leur étoient inconnues ; que n'ont-ils pas dit des arifmaspes, des hippopedes, des hellusiens, des fatmales, des catifes, des agripæens, des oxiones, des grillons, & d'un millier d'autres peuples qui n'existerent vraisemblablement jamais que dans leurs écrits ? Lisez Pline, Philostrate, & une foule d'autres écrivains qui parlent des peuples qui habitoient des régions éloignées & où les armes romaines n'avoient pas encore pénétré ; quelles pitoyables romans, quelles absurdités dégoûtantes, n'en ont-ils pas publiés ? Tous les auteurs avoient d'autant plus de facilité à tromper ainsi leurs compatriotes, qu'on étoit alors universellement persuadé que les nations qui habitoient des terres inconnues, étoient des especes de monstres, nuds, couvert de poil, vivans dans les forêts, comme les ours & les renards, & n'ayant avec l'homme, comme le singe, qu'une ressemblance imparfaite. C'étoit l'idée qu'on s'étoit formée à Carthage, des nations qui habitoient le Mont Atlas, au retour du fameux voyage de leur amiral Hannon. Cet officier ayant reçu ordre, de la part de sa république, de chercher des nouvelles terres, en rangeant les côtes d'Afrique, pour étendre la carrière du commerce, rapporta de son expédition des peaux fort velues qui étoient apparemment celles de quelques singes monstrueux, tels que l'Orang-Outang, ou l'homme des bois, que l'on trouve abondamment dans l'isle de Borneo & dans celle de Java, & les fit passer pour des peaux de femmes sauvages. C'est pour cela qu'on les plaça, comme une rareté, dans le temple de Vénus. Il paroît même qu'on étoit encore dans la même opinion sous le regne de Charles VI ; comme on le voit par la mascarade, où l'on représenta, dit Juvenal, des ursins, des hommes sauvages enchaînés & tout velus, à l'hôtel de la reine Blanche, & qui coûta la vie au roi. On en peut dire autant aujourd'hui des chinois. Quand leurs docteurs, aussi ignorans dans la géographie qu'on l'étoit en France sous Charles IX (1),

(1) On étoit dans une si profonde ignorance, sous Charles IX, de tout ce qui concerne la géographie, que le foible Antoine de Bourbon, père de notre incomparable Henri IV, ne put trouver un seul homme qui le détrompât sur les promesses que lui avoit faites le fourbe Manviquez, de la part de Philippe II, son maître, de lui donner en échange de son royaume de Navarre, l'isle de Sardaigne, que l'espagnol représentoit comme la plus grande & la plus fertile de l'univers, dans la carte qu'il fit fabriquer tout exprès. Cette manœuvre qui auroit été facilement déconcertée dans un siècle plus éclairé, ne contribua pas peu à allumer dans le royaume le feu des guerres civiles qui l'ont défolé pendant plus d'un siècle. Cette ignorance étoit pourtant encore plus remarquable sous le roi Robert ; car on lit dans la vie du comte Bouchard, qu'un abbé de Cluni, invité par ce seigneur à venir mettre des moines à S. Maure-des-Fossés, regardoit le

veulent donner au public quelques cartes de leur composition, on voit tous les peuples qui avoisinent leur empire, comme jetés au hasard sur le bord de la carte, sous les noms d'hommes monstrueux, de nains, d'acephales, de cynocephales; telle est la marche de l'ignorance; aussi remarque-t-on que tous les Auteurs que j'ai cités plus haut, n'assurent pas avoir été témoins de ces atrocités dont ils ont accusé les nations des parties septentrionales de l'Europe. Le seul S. Jérôme nous apprend qu'étant allé dans les gaules, il y avoit vu des écossais manger de la chair humaine; ils trouvent, dit le S. Prêtre, des troupeaux entiers de pourceaux & d'autre bétail dans les forêts; néanmoins ils préfèrent la chair des bergers & les mammelles des femmes, qu'ils coupent partout où l'occasion s'en présente; c'est-là pour eux le plus délicieux des mets. On sent d'abord de quelle foiblesse doit être le témoignage de S. Jérôme, sur un usage que n'auroient pu oublier César, Tacite & tous les autres écrivains qui ont parlé des gaulois, des bretons & des écossais, s'il eût eu quelque espèce de fondement. Il ne paroît pas même que S. Germain & S. Loup, que la légende dit avoir tant fait de miracles chez ces peuples encore barbares, ayent jamais pensé à mettre un si horrible forfait sur leur compte. S. Jérôme, tout pénitent qu'il fût, pouvoit fort bien avoir quelque intérêt à nous débiter ces fables. Ne nous assure-t-il pas, dans une de ses lettres que S. Antoine avoit vu dans son désert des hypocentaures & des satyres (1)? L'histoire offre plus d'un exemple de ces dispositions intéressées des écrivains. Tite Live n'a-t-il pas dit qu'Annibal faisoit manger de la chair humaine à ses soldats, pour les rendre plus fiers & plus intrépides dans les combats, quoiqu'il soit évident que ce carthaginois, tout cruel qu'il fût, n'a jamais mis & ne pouvoit même mettre, sans courir risque de perdre la confiance de ses troupes, un si abominable expédient en usage? Cedrenus & Theodore n'ont-ils pas eu le front de nous assurer que l'empereur Julien consultoit souvent les entrailles des enfans qu'il faisoit égorger pendant la nuit au milieu des opérations magiques, quoiqu'on sache aujourd'hui, à n'en pas douter,

voyage comme très-pénible & très-dangereux, & qu'il se plaignoit très-amerement qu'on l'obligeât d'aller en pays étranger & inconnu. D'après cela, croyez-vous qu'il eût été alors fort difficile de faire croire en Europe que toute l'Afrique étoit peuplée d'antrophages?

(1) *Conspicit Antonius hominem equo mixtum, cui opinio patarum hypocentauro vocabulum indidit. Nec mora, inter saxosum convallem laud grandem, homunculum vidit, aduncis naribus, fronte cornibus asperata, cujus extrema pars corporis in caprorum pedes desinebat. Hieron. Epist. lib. 3, de vita pauli primi eremita.*

que ce prince, malgré l'infamie dont on s'est efforcée de le couvrir, étoit le plus humain, le plus doux, le plus bienfaissant de tous les hommes (1) ? Il est souvent de la prudence de se tenir en garde contre certaines petites anecdotes, que les écrivains, d'ailleurs les plus respectables, ont cru devoir imaginer, pour des motifs que l'on entrevoit assez facilement. Ainsi on fait du premier coup d'œil ce qui fait dire à S. Augustin, ou à quiconque est l'auteur du sermon qu'on lui attribue, avoir vu un fort grand nombre d'acephales, en Ethiopie, de l'un & de l'autre sexe, qui avoient même parmi eux des prêtres de leur espece, d'une si grande vertu & d'une si rare continence, que, quoiqu'ils fussent mariés, ils n'approchoient jamais de leurs femmes qu'une fois l'année. On doit encore placer au rang de ces pieuses rêveries ce que nous raconte Simon Mayole, évêque de Volture, dans ses *jours caniculaires*, de certaines familles d'Angleterre qui ont une queue, en punition de la plaisanterie que firent leurs ayeux à un S. Augustin (2), qui prêchoit l'évangile dans le Dorset-Schire, à la robe duquel ils attachèrent des queues de grenouille. Il a été un tems où l'on pouvoit, sans crainte, publier tous ces prodiges. L'ignorance dont la terre étoit couverte, ne laissoit aucune issue à la critique. Les exagérateurs n'ont pas aujourd'hui tant de facilité à faire adopter leurs chimères. Si le Commodore Byron & M. de Bougainville, ont eu à peine assez de crédit pour faire croire à un très-petit nombre de gens, que les patagons ont ordinairement six ou sept pieds de haut, quoiqu'ils eussent des preuves évidentes de ce fait; je doute que S. Augustin, s'il vivoit parmi nous, voulût s'exposer à la juste critique que mérite ce qu'il dit dans son livre de la *Cité de Dieu*, de la dent d'un géant, dont il compare la grosseur à cent de nos molaires. Et croyez-vous que le bonhomme Hérodote eût pu se résoudre à dire, si son siècle eût été éclairé du flambeau de la vraie philosophie, que les voyageurs n'osoient s'exposer à passer le Danube, de crainte que les abeilles, maîtresses du pays & jalouse de leurs états, ne leur fissent payer cher la hardiesse avec laquelle ils viendroient reconnoître leur territoire ?

Je crois donc, d'après tant d'exagérations ou de faussetés avancées par les historiens, qu'on ne doit faire aucun fond sur le dénombrement des

(1) On fait que l'abbé de la Bletterie a parfaitement rétabli de nos jours la réputation de ce prince.

(2) Ce fut ce Saint missionnaire que M. Spelman a accusé d'avoir porté Ethelbert, roi de Kent, à faire massacrer douze cens bretons, qui, dans un concile, refusoient de reconnoître les dogmes qu'ils leur prêchoit. Voyez *Spel. M. Concil.* pag. 3.

peuples antropophages que nous ont donné les auteurs de l'antiquité ; & que , quoiqu'en dise M. l'abbé Fraguier , jamais Orphée ni aucun autre n'a vu les hommes assez brutaux pour se manger de sang froid les uns les autres. Car il est évident qu'on ne peut mettre raisonnablement au rang d'antropophages, ceux qui, pressés par la faim qu'un long siege avoit occasionnée, se sont vus forcés de manger leurs morts, ou de tirer entre eux au sort pour savoir quels seroient ceux qui serviroient de nourriture aux autres. Si les saguntins, réduits à cette cruelle extrémité, ont fait cesser pendant quelques instans le cri de la nature pour se repaître de la chair de leurs compatriotes ; M. de Voltaire devoit au moins ménager la mémoire de ce peuple généreux, & ne pas l'accuser pour cela d'antropophagie. Les rebelles, qui fermerent les portes de Paris à Henri IV, étoient-ils des antropophages, parce que les moines & les autres fanatiques qu'ils avoient à leur tête, leur persuaderent d'employer des ossemens humains pour faire du pain ? Si l'on excepte l'usage où furent quelques uns d'entre les peuples, de manger un petit nombre de leurs prisonniers, après les avoir sacrifiés à leurs Dieux ; il n'y eut jamais de nation assez féroce pour faire de la chair humaine sa nourriture ordinaire. La nature toujours attentive à la conservation de notre espece, ne permet pas de pareils attentats. Je trouve seulement dans l'histoire un fait dont l'authenticité ne peut gueres être révoquée en doute : c'est que la piété mal raisonnée des fils envers leurs peres, faisoit conserver dans quelques peuplades, les cranes des vieillards qu'on entourait d'un cercle d'or, pour servir de coupes dans les fêtes d'éclat. Cet usage barbare, reçu surtout des scythes, des thraces, des bulgares & des autres nations du nord, subsistoit encore dans le sixieme siecle. On apprend de Paul Diacre, qu'Alboin, roi des Lombards, but un jour dans un festin & fit boire Rosemonde, sa femme, dans le crâne de Cunimond son beau-pere (2). Voila, je crois, à quoi se terminoit cette cruel antropophagie

(1) *Alboinus cum poculo, quod de capite cunimundi regis, socii sui, fecerat reginae ad bibendum vinum dari præcepit, atque eam, ut cum patri suo extanter biberet, invitavit. Ego hoc poculum vidi. Paul. Diae. Hist. Langob. Lib. 2, cap. 14.* On buvoit aussi dans les crânes des principaux ennemis qu'on avoit trouvés morts sur le champ de bataille, comme firent les boyens, au rapport de Tite-Live, à l'égard de Posthumus. *Boii, dit-il, caput posthumii præcisum ovantes templo, quod sanctissimum apud eos est, insulere, purgato inde capite, ut mos iis est, calvam auro calavere : idque sacrum vas iis erat, quo solemnibus libarent poculumque idem sacerdotibus esse, ac templi antistitibus. Tit. liv. liv. XXIII, cap. 24.* On voit dans la vie de S. Théodore Studite, que Chrumne, roi des Lombards, en fit autant du crâne de l'empereur Nicephore, tué sur le champ de bataille en 811. Cet usage est encore reçu de la plupart des peuples d'Asie, qui ne font pourtant rien moins qu'antropophages.

dont on a tant parlé. Au reste, cet usage de nos peres encore barbares n'offre rien de plus étonnant que ce qu'on lit dans l'histoire dogmatique & morale du jeûne, que *les premiers feuillans réformés se servoient, pour se mortifier, de crânes humains dans leurs repas au lieu de tasses.*

On en doit dire autant des peuples modernes, soit de l'Afrique, soit de l'Amérique, dont les mœurs & les usages nous font d'autant mieux connus aujourd'hui, que la plupart reçoivent tous les jours chez eux des européens éclairés, qui s'attachent à approfondir leur caractère & à s'instruire de leurs coutumes. Ces nouvelles lumieres nous étoient forts nécessaires; car on fait que les premiers navigateurs qui découvrirent ces contrées, n'étant pour la plupart que des matelots & des marchands, sans goût, sans génie, sans bonne foi, ne débitoient souvent à toute l'Europe attentive, que des fables & des absurdités. N'avoit-on pas écrit, par exemple, qu'il falloit au grand Macoco, prince puissant vers le Congo, des centaines de personnes par jour, pour sa table & la nourriture de sa maison? N'a-t-on pas publié mille fois parmi nous, qu'il y avoit, en Afrique, des haras d'hommes & d'enfans que l'on va tuer, comme nous faisons en Europe les moutons & les bœufs? Si l'on en croit M. de Paw, M. Toynard n'avoit-il pas appris en Portugal, qu'on exposoit, chez les negres, des hommes au marché tout vivans, qu'on marchandoit, l'un l'épaule, l'autre la cuisse, l'autre la tête, & que les portugais qui avoient besoin d'esclaves, alloient là en acheter? On fait pourtant aujourd'hui que tous ces faits n'ont eu d'existence que dans l'imagination maligne de ceux qui les ont forgés. Les peuples de l'Afrique ont pour le moins autant d'humanité les uns pour les autres, que nous pouvons en avoir envers nous-mêmes. Il faut que la superstition déploie toutes ses forces, pour obliger quelques peuplades d'entre eux à sacrifier des hommes sur les autels de leurs dieux fétiches; & s'ils ont contracté l'usage atroce & criminel de se vendre eux-mêmes, c'est nous qui le leur avons porté. Avant que nous leur eussions fait part de nos raffinemens & communiqué nos crimes, ils étoient plus tranquilles, plus sages, plus raisonnables; ils s'aimoient; ils se respectoient; ils se regardoient tous comme des freres. L'union la plus tendre & la plus étroite régnoit parmi eux. La cupidité qui leur fait commettre aujourd'hui tant de foiblesses, leur étoit absolument inconnue. C'est nous qui avons versé, si j'ose ainsi parler, cette passion honteuse dans leur sein. Malgré les ténèbres épaisses dont nous nous sommes efforcés de couvrir, chez eux la nature qui y régnoit dans presque tout son éclat, quand nous y

hommes-abordés, ils savent néanmoins nous reprocher qu'ils ne doivent leur corruption qu'au commerce que nous entretenons avec eux.

Ce que je dis ici des africains doit s'entendre aussi des peuples sauvages de l'Amérique; pour peu qu'on ait de bon sens, on ne fera aucune difficulté de rejeter la relation des écrivains espagnols, qui assurent bonnement que l'empereur Montezuma II, se faisoit continuellement servir de la chair humaine sur sa table, & que ce prince mexicain n'abandonna cet horrible aliment, qu'à la sollicitation de Cortez, qui cherchoit à lui inspirer des sentimens plus humains. L'intérêt qu'avoient les espagnols à dénigrer ainsi cet empereur infortuné, ne permet pas qu'on ajoute plus de foi à cette anecdote, d'ailleurs absolument incroyable, qu'à celle qu'on vient de lire, touchant le grand Macoco. Des historiens qui ont eu le front de nous assurer qu'il portoit le despotisme, jusqu'à mettre des impôts sur les poux (1); & qui ont cru, qui plus est, nous persuader d'une si étrange absurdité, ne devoient pas rougir d'imaginer des faits d'une autre espèce, pour flétrir la mémoire d'un prince, dont le sang indignement répandu, ne cesse de reprocher à leur nation, la cruauté des Cortez & des autres assassins ses complices. On fait d'ailleurs que plusieurs historiens de l'antiquité ont formé, avec aussi peu de fondement, la même accusation contre une reine des scythes, nommée *Lamia*, qui ne faisoit, dit-on, jamais servir sur sa table, que la chair des enfans nouveaux nés. Fables absurdes, s'il en fut jamais, & que le sage Aristote n'auroit pas dû accrédi- ter en le rapportant sérieusement! Ce que dit Vespuce, à ce sujet, ne mérite pas plus de confiance que toutes ces historiettes. Ce fameux voyageur raconte avoir vu dans la partie australe du nouveau monde, des hommes & des femmes tout nus, sans aucune précaution pour ménager la pudeur, manger indifféremment la chair des uns des autres, selon que la force ou la ruse le permettoit; le fils rongean- t avec avidité le cadavre de son pere, & tirant une gloire d'avoir dévoré le plus grand nombre d'hommes. Je n'exige, pour preuve manifeste de cette relation, que l'horreur & le

(1) Dans le palais, dit Herrera, où Cortez fut logé en arrivant à Mexico, on trouva quantité de sacs & de besaces bien liées. Ojeda en prit une & l'ouvrit. Elle étoit pleine de poux. Les espagnols apprirent que c'étoit un tribut que les pauvres payoient à l'empereur. Telle étoit, ajoute l'historien, la sujétion où Montezuma retenoit son peuple. Le lecteur peut avoir vu dans les scholies de Pline, que certains princes, tels que Michel le Paphlagonien, ont mis un impôt sur l'air que l'on respire. Mais je ne sache pas qu'il y ait encore eu d'exemple qu'aucun d'eux ait eu dessein d'en mettre sur les vermines, avec ordre de les payer en nature.

frémissement qu'éprouveroit inévitablement la nature, dans l'homme le plus barbare & le scélérat le plus déterminé, au moment même qu'il méditeroit de pareils attentats. Car n'alléguez pas l'usage, l'éducation, les préjugés ; tous ces motifs sont impuissans, quand ils sont à combattre ces sentimens précieux que l'auteur de tous les êtres a gravés dans notre cœur, & qui nous donne la plus violente répugnance pour la chair de nos semblables, & surtout celle de ceux pour qui nous nous sentons naturellement du respect. Pierre Cieça, auteur d'une histoire du Pérou, que je trouve cité dans M. Bayle, rapporte que certains caciques, d'un canton appelée la *Vallée de Nore*, jouissoient indistinctement de toutes les femmes qu'ils pouvoient enlever, qu'ils nourrissoient avec beaucoup de soin les enfans qu'elles leur donnoient ; & , qu'après les avoir bien engraisés, ils les mangeoient à l'âge de douze ou treize ans ; c'étoient pour eux le mets du monde le plus délicieux. Ils traitoient, ajoute, l'auteur avec la même inhumanité, les hommes qu'ils faisoient esclaves ; ils les marioient ; ils mangeoient les enfans qui provenoient de ces alliances ; & , lorsque les meres cessioient d'être propres à la génération, on les mangeoit aussi. Le récit de l'écrivain espagnol n'a besoin que d'être exposé pour être pleinement réfuté. Le bon sens ne nous dit-il pas, que quelques puissans qu'eussent été les caciques, toute le pays se seroit soulevé, auroit uni ses forces pour les exterminer ? Monstres mille fois plus redoutables & plus féroces que cet infame Buiris, qui immoloit, dit-on, à ses dieux tous les étrangers qui avoient le malheur d'être jettés sur les bords de ses états par la tempête, toute l'humanité n'avoit-elle pas intérêt d'en délivrer la terre, en les noyant dans leur sang ? Je fais quels inconvéniens entraîne avec lui le système féodal, qu'on a trouvé établi en Amérique, tel, à peu près, que les goths & les vandales l'avoient autrefois apporté en Europe. Je fais avec quelle insolence les seigneurs, despotes d'autant plus cruels qu'ils sont moins puissans, traitent le peuple qu'ils regardent comme un tas d'esclaves soumis à tout ce que leur brutalité peut leur suggérer d'humiliant & de pénible ; mais la nature, encore une fois, à des droits sacrés & qui sont inaliénables. Un tyran qui compte pour rien la vie de cent mille de ses sujets, conserve pourtant assez d'humanité pour pleurer la mort d'un fils qu'il vient de perdre ; & ce fils fut-il né d'un esclave, ne dût-il le jour qu'à l'un de ces transports si communs chez les despotes, il doit énuoyer les entrailles de son pere, & exciter en sa faveur les sentimens de tendresse que la nature nous a donnés pour tout ce qui nous doit la

vie (1). Peut-on donc raisonnablement croire qu'il y ait eu des hommes assez dénaturés, des sociétés assez débordées, un peuple assez vicié, pour faire des enfans dans le dessein de les manger? Ajoutez que l'écrivain Cieça est d'autant moins croyable sur ce qu'il raconte des américains, qu'il semble avoir pris à tâche de couvrir ces pauvres peuples de toutes les infamies qui pourroient tomber sous sa plume. Son animosité va même si loin, qu'il leur reproche d'avoir exercé dans leurs temples le détestable crime de Sodome, comme un acte de religion; abomination dont l'antiquité la plus corrompue, & qui semble avoir voulu consacrer tous les vices & toutes les débauches, n'offre point d'exemple (2).

Que n'a-t-on pas écrit des caraïbes & des cannibales? Quelles abominations, quelles barbaries n'a-t-on pas publiées de ces peuples, dont le plus grand crime étoit peut-être la hardiesse & le courage qu'ils furent opposer à la férocité des espagnols & des autres européens, qui avoient juré de les exterminer avec les tristes restes du nouveau monde? N'a-t-on pas écrit sans aucune preuve, sans même aucune espèce de vraisemblance, que les indiens, plus cruels que des armées de Phalaris & de Nerons, arrachent, de sang froid, les enfans du sein de leurs meres, parce qu'ils trouvoient plus de goût, plus de faveur dans cette chair tendre & naturelle, que dans tout autre aliment? Je l'ai déjà dit, je ne me lasse pas de le répéter; on ne sauroit trop se tenir en garde contre les relations des voyageurs. La plupart sans charité, sans foi, sans pudeur, chargent des peuples qu'ils n'ont souvent jamais vus, des plus abominables atrocités; les uns, pour favoriser certains intérêts nationaux pour appuyer une cabale, un parti; les autres uniquement dans le dessein de donner à leurs journaux, une vogue qu'ils n'auroient pas parmi

(1) Au plus barbare époux la tendre épouse est chère;
Il chérit son enfant, il respecte son père.
La nature sur nous ne perd point tous ses droits.

Rac. poème sur la relig. chant 1, vers. 395 & suiv.

(2) Je fais que quelques écrivains, & notamment Arthur Young, ont accusé les juifs d'avoir exercé ces abominations dans leurs synagogues; mais je doute que ce fait puisse être bien constaté. Voici comment en parle l'auteur anglois que je viens de citer: « les juifs, dit-il, étoient parvenus à un tel excès de malice & d'impiété, qu'ils avoient des tentes ou des chapelles, ou si vous voulez des colleges auprès de leurs temples, habités par des personnes des deux sexes, dont la principale profession étoit de prostituer leurs corps, de la manière la plus horrible, à l'honneur de leurs infâmes divinités. » *An histor. diff. on idolat. corrupt. in relig. from the beginning of the worl. 8, tom. 2, pag. 100.* Eusebe en dit autant dans sa vie de Constantin, des douze pretres du temple de Venus, bâti sur le mont Liban.

la multitude, s'ils ne contenoient rien d'extraordinaire & de merveilleux. Je trouve un exemple bien frappant & vraisemblablement de cette dernière espèce dans Marcopaulo, dont la relation a été très-longtems, comme tout le monde fait, dans la plus grande vénération parmi nous. Ce fameux vénitien avoit écrit que, de son tems, les tartares étoient dans l'usage, aux funérailles de leurs *khans*, de tuer tous ceux qu'ils rencontroient en chemin, jusqu'au tombeau des successeurs des Genghiz-Khan; & que peu de tems avant qu'il fût arrivé dans la Grande Tartarie, il y avoit eu vingt mille personnes massacrées à l'enterrement de Mangukhan, petit fils de ce conquérant. Voilà assurément une terrible exécution, qui avoit du faire assez de bruit, pour que Marco Paolo eût pu l'apprendre d'un millier de témoins. Ce n'est pas là un sacrifice domestique qui se consomme entre un petit nombre de prêtres & la famille qui l'ordonne; ce sont des milliers de parricides qui s'exécutent au son du tocsin, & sur un théâtre d'une centaine de lieues d'étendue. Cependant le croiriez-vous? Bentink, qui a examiné avec attention cette anecdote du voyageur italien, la croit fautive & sans vraisemblance; & la preuve convainquante qu'il en donne, c'est qu'on ne voit rien aujourd'hui, dans aucune tribu des tartares, qui ressemble à cette exécration barbare; & que, de tous les auteurs orientaux qui ont traité de leurs usages, il n'y en a pas un qui les ait chargés d'une si détestable pratique, qui ne seroit pas certainement du nombre de celles qu'un écrivain peut oublier dans la chaleur de la composition. Il paroît même si impossible, ajoute-t-il, que l'on ait immolé un si grand nombre d'hommes trouvés sur le chemin, que tous les voyageurs assurent que les tartares vivent tellement dispersés dans leurs huttes, qu'on pourroit faire aisément cent lieues sans en rencontrer mille.

Si l'on en croit Jérémie, qui semble devoir être d'autant moins suspect, qu'il avoit pu s'instruire à fond des mœurs & des usages des eskimaux, parmi lesquels il a fait un séjour de plusieurs années; il n'est pas rare, chez ces peuples sauvages, que les peres & meres, lorsqu'ils sont pressés de la faim, tuent leurs enfans pour les manger; & si cet aliment ne suffit pas, le plus foible des deux est forcé de subir le même sort. J'en ai connu un, dit-il fort attentivement, qui, après avoir dévoré sa femme & six enfans qu'il avoit eus d'elle, avouoit qu'il n'avoit eu le cœur attendri qu'au dernier; qu'il lui avoit donné ce rang, parce qu'il l'aimoit plus que les autres; qu'en ouvrant la tête pour manger la cervelle, il s'étoit senti touché, & qu'il n'avoit pas eu la force de lui casser

les os pour en succer la moëlle. M. Ellis, dont l'exacritude & les lumieres qui percent dans toute sa relation, semblent avoir plus de droit à notre confiance, rapporte une anecdote, qui, par le contraste frappant qu'elle forme avec celle de Jérémie, paroît justifier pleinement les eskimaux d'une imputation atroce, que le commandant françois ne fait peut-être à cette nation que parce qu'il avoit eu quelque sujet de s'en plaindre. Deux canots, dit-il, passant une riviere fort large, arriverent au milieu de l'eau. L'un qui n'étoit que d'écorce, & qui portoit un indien, sa femme & leur enfant, furent renversés par la violence des flots. Le pere, la mere & l'enfant passerent heureusement dans l'autre; mais il étoit si petit & si foible, qu'il ne pouvoit les sauver tous trois. Une contestation s'éleve. Il ne fut pas question entre l'homme & la femme de mourir l'un pour l'autre, mais uniquement de sauver l'objet de leur affection commune. Ils employerent quelques momens à peser lequel des deux pouvoit être le plus utile à sa conservation; l'homme prétendit que dans un âge si tendre, il avoit plus de secours à tirer de sa mere; mais elle soutint, au contraire, qu'il n'en pouvoit espérer que de son pere, parce qu'étant du même sexe, il devoit prendre de lui des leçons de chasse & de pêche; & recommandant à son mari de ne jamais négliger les soins paternels, elle se jeta dans le fleuve où elle fut bientôt engloutie & l'homme atteignit le rivage avec son enfant. Est-il donc croyable que chez des peuples où l'on remarque tant de tendresse & d'attachement pour les enfans, où les peres & meres sacrifient leur propre vie à la conservation de celle de ces innocens, deviennent dans les crises d'indigence & de famine, assez barbares, assez dénaturés pour faire servir leurs membres palpitans sur leurs tables? Les lions, les tigres & les pantheres, tous féroces & carnassiers qu'ils soient, respectent toujours ceux de leur espece, quelque soit la faim qui les presse; & l'homme qui peut faire servir à son usage les animaux, les poissons, les végétaux; l'homme à qui Dieu a fourni tant de moyens pour se pourvoir de quoi vivre, se verra souvent forcé de dépeupler la société, de tuer ses propres enfans pour son entretien! Que de mal-adresse, que de méchanceté dans cette accusation (1)!

(1) Le moine Glabert, qui vivoit vers le milieu du onzieme siecle, assure que vers l'an 1030; le dérèglement des saisons occasionna une si grande famine en France, que plusieurs furent brûlés publiquement pour avoir mangé de la chair humaine. Voilà assurément une preuve bien terrible contre ce que j'avance ici: mais ce fait est-il bien certain? Ce moine qui écrivoit si pitoyablement l'histoire, ne se fera-t-il pas laissé tromper ici, comme ailleurs, par des oui-dire?

On s'apperçoit assez en lisant les plus judicieuses relations qu'on nous a donné de ces contrées, que tout ce que l'on peut reprocher à quelques-uns des peuples qui les habitent, est l'usage où ils sont de manger un ou deux de leurs prisonniers de guerre; moins pourtant par le goût qu'ils trouvent dans un si monstrueux repas, que pour observer une ancienne coutume, reçue de tout tems chez eux, par laquelle ils témoignent la haine qu'ils portent à leurs ennemis, en goûtant de leur sang; & c'est delà, sans doute, qu'est venue cette expression qui leur est familière, pour signifier qu'on va faire une guerre sanglante & meurtrière: *allons manger cette nation*. Le pere Dacunna qui avoit voyagé en Amérique, & qui paroît avoir parfaitement saisi le caractère, les mœurs & les usages des peuples qu'il a eu occasion de fréquenter, n'a pas fait difficulté de défavouer les portugais, ses compatriotes, qui avoient malignement publié que les *aguas* refusoient de vendre leurs esclaves, parce qu'ils les engraissoient pour les manger. « Je ne doute point, dit-il fort » sensément, qu'il ne se trouve dans ces régions quelques barbares, qui » n'ont pas horreur de manger leurs ennemis, mais ils sont en petit » nombre. On peut compter, d'ailleurs, qu'il ne s'est jamais vendu de » chair humaine dans les boucheries de cette nation, comme l'ont écrit » les portugais, qui, sous prétexte de venger cette barbarie, en com- » mettent néanmoins une plus grande, lorsqu'ils réduisent en esclavage » des peuples nés libres & indépendans. »

C'est d'après des voyageurs si éclairés, des observateurs aussi courageux à dévoiler la vérité, qu'il convient d'étudier les mœurs des peuples qu'on veut connoître; c'est d'après la lecture de ces relations qu'on sera forcé d'avouer que chez tous les peuples d'Amérique, depuis le détroit de Magellan, jusqu'à la baie d'Hudson, si on en excepte quelques peuplades qui ne sont d'aucun considération, les étrangers qui les abordent avec des termes de paix & de confraternité, n'ont jamais rien à craindre pour leur sûreté. Avec quelle douceur, avec quelle aménité les brigands d'Espagne, qui, la torche du fanatisme à la main, menaçoient de tout incendier, ne furent-ils pas reçus des nations même qu'ils venoient détruire? Leurs femmes, leurs filles, leurs vieillards, tout s'offroit à les servir ou à les amuser. Rien ne fut caché pour eux, jusqu'à ce que les peuples infortunés se fussent enfin apperçus qu'ils nourrissoient dans leur sein autant de vipères qui ne cherchoient qu'à les abreuver du poison meurtrier qu'elles réécloient. Ces sentimens sont encore les mêmes aujourd'hui dans les malheureux débris de ces nations. Elles s'attachent

avec la plus scrupuleuse sincérité à celui qui a su mériter leur estime ; & l'on voit par ce qui vient de se passer sous nos yeux , dans la guerre d'Angleterre contre cette colonie , que rarement la force a le pouvoir de leur faire commettre une perfidie. On doit avoir remarqué , pour peu que l'on soit versé dans l'histoire tant ancienne que moderne , que les peuples les plus sauvages , les nations les plus isolées , ont toujours respecté inviolablement les étrangers qui invoquoient le droit sacré de l'hospitalité. Car l'homme , comme l'a observé l'un des meilleurs princes qui fut jamais , est naturellement bienfaisant , il n'y a que les préjugés qui puissent altérer le fond de noblesse & de désintéressement qui forme son caractère ; & ces préjugés , avouons-le de bonne foi , ne sont souvent que le fruit d'une civilisation en apparence plus cultivée. Il ne faut qu'ouvrir César & Tacite (1) , pour se convaincre , que les gaulois & les germains , dans un tems où ce qu'il nous plaît d'appeller *politesse* & *urbanité* , étoit ignoré chez eux , regardoient le droit d'hospitalité comme si inviolable , que c'eût été le plus grand des crimes , de refuser sa maison & sa table à tous ceux qui se présentoient. Quiconque eût été assez insensible pour éluder cette loi sage , étoit non-seulement accablé de l'exécration de ses concitoyens , mais condamné à une amende pécuniaire & flétrissante par le magistrat. Diodore assure des celtiberes , l'un des peuples les plus féroces de l'Espagne , ce que César & Tacite disent ici des gaulois & des germains. Le droit de propriété étoit si peu connu dans le nouveau monde , quand Christophe Colomb y aborda , & la confraternité , par conséquent fruit précieux de la communauté des biens , y régnoit si généralement , que cet amiral vit , avec le plus grand étonnement , que les indiens qui l'accompagnoient dans les courses qu'il faisoit aux environs de la colonie d'Isabelle , entroient sans difficulté dans les maisons qu'ils trouvoient sur la route , & prenoient librement

(1) *Hospites violare fas non putant , qui quaque de causâ ad eos venerunt , ab injuriâ prohibent : iis omnibus domus patet , vicus communicatur* *Cæsar* , lib. VI , bell. gall. *Convitiis & hospitibus non alia gens effusus indulget , quemcumque mortalium avere tecto , nefas habitur. Pro fortuna quisque apparatus epulis excipit. Cum deserit qui modo hospes fuerat , monstrator hospitii & domus , proximam domum non invitati adeunt , nec interest , pari humanitate accipiuntur. Notum ignominique , quantum ad jus hospitii , nemo discernit. Abeunti si quid poposceris , concedere moris , & poscendi invicem eadem facilitas. Tacit. Germ. cap. 21.* Ajoutons à ces deux textes une loi du code des Bourguignons. *Quicumque hospitii venienti circumant focum negaverit , trium solidorum in latrone multetur . S. in causâ privatâ iter agens , ad burgundionis domum venerit , & hospitium petierit , & ille domum romani ostenderit , solidos tres , & nomine multræ solidos tres. Leg. Burgund. p. 282.* Cette loi seule vaut les trois cents coutumes différentes , tant générales que locales , dans lesquelles la législation françoise est noyée.

ce qui les accommodoit, sans que les habitans qu'on expolioit ainsi, donnassent les moindres marques de surprise ou de mécontentement; ils en usoient de même dans les habitations des espagnols, & l'on n'eut pas peu de peine à leur faire perdre une habitude, dont ils n'apprirent à se corriger, dit sagement l'abbé Prévost, qu'aux dépens de leur simplicité & de leur innocence. Quel tableau attendrissant les voyageurs ne nous font-ils pas de l'hospitalité qu'exercent les arabes nomades & les foulis! Avec quelle tendresse, avec quel empressement ils tâchent de vous fournir vos besoins si vous passez chez eux! avec quel désintéressement, avec quel zèle il vous protègent contre les invasions des ennemis ou des brigands! Lisez les journaux de ceux qui ont voyagé parmi les kamshadales, les jakoutes, les irlandois, les tartares nomades, les iroquois, les fouriquois, & tous les autres peuples solitaires des deux hémisphères, & vous verrez qu'ils attestent tous uniformément les mêmes usages; & si quelques-unes de ces nations ont témoigné quelquefois de la cruauté envers les européens, ce n'a pu être que la connoissance qu'elles ont eu de notre penchant cruel à tout piller, à tout exterminer, qui les a forcées d'aigrir leur caractère.

Il faut pourtant avouer que si nous avons des monumens respectables qui nous apprirent qu'il y ait eu véritablement des peuples antropophages, ce procédé n'offriroit rien, en lui-même, de bien étonnant, après avoir vu quels torrens de sang humain la superstition a fait couler sur les autels. L'action de celui qui tue un homme pour le sacrifier, me paroît infiniment plus atroce que celle de celui qui s'en nourrit, quoiqu'il ait pourtant moins d'efforts à faire pour étouffer le cri de la nature; parce que la superstition le maîtrise & le rend forcément sanguinaire. La vie est ce que l'homme a de plus précieux, & ce qu'il ne doit par conséquent pas perdre injustement. Celui qui s'en prive est un forcené, contre lequel toutes les loix, de concert avec la nature, se réunissent à ordonner les plus rigoureux châtimens. Celui, au contraire, qui se nourrit de la chair d'un homme, ne fait, tout au plus, s'il ne la pas tué de sa propre main, qu'outrager un cadavre, une matiere brute & insensible, à qui il est indifférent, comme le disoient Theodore de Cyrene, & Diogene le Cynique, de se nourrir dans la terre, d'être dévoré par les oiseaux, ou d'être servi sur les tables. Le crime de celui qui donne la mort à son semblable, est-il pris au milieu du combat où les loix de la guerre & la nécessité d'une juste défense lui permettoient de s'en défaire, est donc aussi grand, aussi atroce, aussi funeste à la société,

que l'
comm
la tue
que no
de mo
& dor
tanée.
mere
Guyon
n'est p
si proc

Usage
leur
du

L'AR
plus r
verfel
lemer
ustenc
penda
de no
de se
être c
mond
M.
veme
trouv
les P
un ce
princ
l'on é
tomb
Les v

que l'action de celui qui se nourrit de sa chair est indifférente. Mais comme celui qui mange la victime, est coupable du forfait de celui qui la tue, il en résulte qu'une nation antropophage, dans toute l'étendue que nous donnons à ce terme, seroit une société de scélérats, un peuple de monstres qui se détruiroient eux-mêmes par leurs propres principes, & dont l'association, si elle étoit possible, ne pourroit être que momentanée. En un mot, je crois qu'une république si dangereuse est une chimère propre à figurer avec celles des amazones de M. Petit & de l'abbé Guyon, & que l'homme, capable de tant de foiblesse & d'extravagances, n'est pourtant pas encore parvenu dans aucun lieu du monde, à dégrader si prodigieusement sa nature & la noblesse de son origine.

A R T I C L E V.

Usages où la superstition suggéra à toutes les nations d'ensevelir dans leurs tombeaux des richesses, des animaux, des hommes & l'épouse du mort.

L'ARGUMENT le plus convainquant, la preuve la plus évidente & la plus raisonnable, que l'on puisse fournir en faveur de la croyance universellement reçue de l'immortalité de l'âme, est cette coutume généralement établie chez les nations, d'enterrer avec les morts la plupart des ustensiles, des esclaves, des officiers même qui leur avoient appartenu pendant leur vie. Car, s'il étoit vrai qu'elles fussent persuadées que rien de nous ne survit à la destruction du corps, à quoi bon la précaution de se faire suivre par un si nombreux équipage, dont l'objet ne pouvoit être que le service ou la gloire qu'elles en espéroient tirer dans l'autre monde.

M. Mailet & quelques autres voyageurs, qui ont examiné attentivement la structure intérieure de la plus grande des pyramides que l'on trouve en Egypte, ont conjecturé, avec assez de vraisemblance, que les Pharaons avoient coutume d'exiger qu'on ensevelit auprès d'eux un certain nombre de leurs officiers. Moins cruel en apparence que les princes de l'Ethiopie dont ils descendoient, qui ordonnoient toujours que l'on égorgéât quelques-uns de leurs esclaves pour les accompagner au tombeau, les monarques égyptiens ne leur faisoient pas donner la mort. Les victimes étoient seulement condamnées à passer leurs jours dans le

caveau où reposoit le corps embaumé de leur maître ; & chaque jour on leur faisoit passer , aux dépens de l'état , toute la nourriture dont elles avoient besoin , par une espee de soupirail pratiqué dans la pyramide pour cet usage. On avoit le soin de leur donner , lorsqu'on les renfermoit dans cet affreux maïnoir , tout ce qui leur étoit nécessaire , soit en habillemens , soit en ustenciles , pour couler le reste de leurs tristes jours , & surtout un cercueil où ces infortunés s'ensevelissoient les uns après les autres , à mesure qu'ils mourroient , jusqu'au dernier qui étoit seul privé de cette consolation. Cette pratique étoit bien barbare & bien deshonorante , pour un peuple dont la prétendue sagesse a fait tant de bruit dans l'antiquité ; cependant elle n'approchoit pas en cruauté de celle que les scythes mettoient en usage en pareille occasion. On apprend d'Hérodote , que quand le roi de cette nation étoit mort , on le portoit avec de grandes cérémonies au lieu de sa sépulture ; là , ils le couchoient sur un lit , environné de tous côtés de javelots plantés en terre , qui servoient comme d'autant de petits pilliers , pour soutenir des pieces de bois que l'on couvroit d'un drap noir , & qui formoient une espee de catafalque. On plaçoit dans ce qui restoit de vide dans ce tombeau , une des concubines du roi , après l'avoir étranglée , un échançon , un écuyer , un maître d'hôtel & le référendaire de l'état. On y ajoutoit encore des chevaux , beaucoup de petits meubles à l'usage du mort , & surtout un certain nombre de coupes d'or , apparemment pour servir au prince la liqueur qui devoit le défaltérer sur la route ; car on fait que les scythes , en réputation de bien boire , n'oublioient jamais cette provision dans leurs voyages. Ils couvroient ensuite la fosse de terre , sur laquelle ils formoient une espee de terre , le plus haut qu'il leur étoit possible. Après l'année de cet horrible enterrement révolue , on choisissoit cinquante pages du feu roi , qu'on étrangloit avec pareil nombre de ses meilleurs chevaux , à qui on ôtoit les entrailles qu'on remplaçoit par de la paille hachée , pour leur conserver leur forme ordinaire , en les dégageant de tout ce qui pouvoit précipiter leur corruption. Après cette opération , ils plaçoient autour de ce tertre plusieurs cercles sur deux pieces de bois , pour soutenir les chevaux embrochés dans de grosses perches. Chacun de ces animaux étoit monté par un des pages étranglés , qu'on empaloit avec un pieu attaché , par une de ses extrémités , à la piece de bois qui soutenoit les chevaux , afin de les faire tenir droits , malgré la violence des vents. Ce cortège lugubre , qui annonçoit aux passans le lieu de la sépulture du prince , inspiroit

une

une certaine frayeur religieuse, qui faisoit respecter les rois scythes, même après leur mort. Ce n'étoit pourtant pas là le seul motif qui les déterminoit à repandre tant de sang. La vanité de ces monarques, qui croyoient s'attirer, dans l'autre monde, une considération d'autant plus éclatante, que leur cour seroit plus brillante & plus nombreuse, occasionnoit surtout ces sanglantes exécutions. La même manie est encore dans toute sa vigueur à Loango, l'un des plus puissans royaumes des negres. On y construit sous terre un caveau bien vouté, dans lequel on place le corps du roi avec ses plus riches habits, assis sur une sellette de bois, avec quantité de meubles & d'ustenciles autour de lui, le long des murs, on arrange de petites statues de bois & de terre rouge, qui représentent les dieux domestiques & les officiers du prince mort. Ensuite on met en partie dans le même lieu, en partie dans un caveau voisin, les corps d'un grand nombre d'esclaves & de courtisans qu'on ne manque pas de sacrifier pour le service du roi dans l'autre monde, & pour rendre compte à dieu, de la part de l'état, de la conduite qu'il a tenue dans l'administration des affaires.

Il est inutile de parler ici des romains; tout le monde connoît cette abominable coutume qu'observoient ces républicains, de faire égorger des milliers de gladiateurs, à la mort des personnes riches & de qualité (1). Tout ce qui distinguoit ces sacrifices de ceux que faisoient les autres nations, consistoit en ce que, chez celles-ci, les particuliers qui offroient ces victimes, & les prêtres qui les égorgeoient sur les autels ou sur les tombeaux, se rendoient seuls coupables de ce crime; au lieu qu'à Rome, toute la république tranquille & froide spectatrice des combats qui se livroient dans l'arene, devoit être réputée complice des meurtres qui s'y commettoient. On prit même, dans cette capitale du monde, un goût si décidé pour ces tragédies sanglantes, qu'il fut un tems où un citoyen à son aise eût passé pour un impie, ou au moins, pour un avaro, s'il fut mort, sans avoir ordonné qu'on fit combattre un certain nombre de gladiateurs, dans les jeux funebres que ses parens devoient faire célébrer en son honneur. On fait que cet usage, introduit dans la répu-

(1) Rome qui prodiguoit par un mépris bizarre,
A tout peuple étranger le titre de barbare,
Ne repaissoit ses yeux que des pleurs des mortels,
Et de sang inondoit ses théâtres cruels.

Rac. épit. 11, sur l'hom. au chev. Ramsai, vers 102.

blique romaine , par Junius Brutus , qui honora les mânes de son pere par la mort de plusieurs de ces malheureux , fut substitué à la coutume qu'on y pratiquoit , au rapport de Servius & de Tertullien , d'immoler des prisonniers de guerre ou toutes autres victimes , par ceux des citoyens qui avoient le moyen de se les procurer. Cette innovation au lieu d'arrêter les fleuves de sang qui couloient aux funérailles , ne fit que donner un nouvel aliment à la barbarie romaine. On fit bientôt par ostentation ce que le fanatisme avoit suggéré seul jusqu'alors. On vit s'établir au milieu de Rome , des maîtres appellés *Lanistes* , qui apprenoient à leurs élèves , par le moyen d'un long & pénible exercice , à mourir de manière que les assistans pussent jouir du spectacle agréable de leur agonie. Un couple de ces malheureux bien instruits , couroit des sommes immenses ; & cette sorte de luxe fut porté si loin , sous le regne de Tibere , que le sénat fût obligé de faire un reglement pour défendre à tout citoyen de faire combattre des gladiateurs sur l'arene , à moins que son revenu n'eût été porté à quatre cents mille sesterces par les censeurs. Ce sénatus-consulte , qui fait au moins sentir qu'on appercevoit alors à Rome toute l'inhumanité d'une si abominable pratique , n'eut pourtant pas l'effet qu'on s'en étoit promis. La vanité , un reste même de superstition , tourna tous ses efforts à imaginer des expédiens pour éluder la loi. Cela étoit d'autant plus facile , que le sénat étoit , pour ainsi dire , sans autorité , dans ces tems affreux , où se succédoient tour à tour le despotisme & l'anarchie. On continua donc dans tous les ordres des citoyens d'abreuver les ames des morts du sang des victimes qui se devoient par profession à cette horrible exécution. Heureusement Theodoric , roi des goths , étant venu donner des loix à l'Italie , proscrivit pour jamais ces abominations ; & le peuple de Rome dut à un prince barbare , la sanction la plus salutaire qui eût peut-être été faite depuis son établissement sur les bords du Tibre (1).

Quant aux grecs , je ne trouve aucun monument dans l'histoire , qui prouve qu'ils ayent connu ces affreuses pratiques. S'ils célébroient des jeux à la mort de leurs parens , comme le fait Achille à l'occasion de celle de son ami Patrocle , il ne paroît pas qu'il y eût de sang humain répandu. La douceur naturelle à ces peuples , la philosophie & l'urba-

(1) C'est ce même Théodoric que Procope suppose fortement être mort de peur en dinant , pour avoir cru voir la tête de Symmaque , sénateur , qu'il avoit fait mettre à mort pour crimes d'état , dans un plat de poisson qu'on lui avoit servi. *Proc. goth. cap. 1.*

nité dont la plupart d'entr'eux faisoient profession, les auront, sans
 doute, portés à déposer ces préjugés féroces qu'ils avoient vu pratiquer
 chez les nations dont ils étoient fortis, en ne conservant que l'usage de
 sacrifier sur leurs autels un certain nombre de victimes humaines dans
 les occasions les plus éclatantes; car la superstition ne se dépouille pas
 tout d'un coup de tous ses droits. Mais un philosophe me fournit un
 trait qui m'engageroit assez à croire qu'on n'étoit pas encore si sage en
 Macédoine, & que le sang humain y baignoit quelquefois la tombe des
 morts, si je ne savois que le personnage qu'il intéresse, capable de tous
 les crimes, quoiqu'en ait dit la multitude de ses panégyristes, n'avoient
 pas besoin d'exemple pour le fouiller de celui-ci. On apprend de Plu-
 tarque, que lorsqu'Alexandre eut la douleur de perdre son cher Ephe-
 sion, ce prince ordonna que l'on coupât les crins à tous les chevaux
 & à tous les mulets, pour marque du deuil qui régnoit dans son ame;
 que l'on abattît les crénaux de toutes les villes des environs, & qu'on
 immolât le pauvre Glaucus, son médecin, aux mânes du mort. Cette
 ordonnance jetta toute l'armée dans la tristesse & l'amertume, & l'al-
 larme ne se dissipa dans le camp, que lorsque ce conquérant eût jugé
 à propos de publier un oracle de Jupiter, qui vouloit qu'on placât
 Ephefion au nombre des Dieux. Cherchant ensuite de la consolation
 dans les occupations de la guerre, il partit, dit Plutarque, comme à la
 chasse des hommes, & ayant subjugué la nation des Culléens, il passa
 tous ces malheureux au fil de l'épée, sans épargner ni femmes ni enfans,
 ni vieillards; & ce monstre couronné, bravant Dieu & les hommes,
 appella cette infâme boucherie, *le sacrifice de la consécration*
d'Ephefion.

Les peuples du nord, si accoutumés à verser le sang des hommes sur
 leurs autels, n'oublioient jamais d'immoler un grand nombre de per-
 sonnes aux mânes de leurs parens ou de leurs amis défunts. Souvent
 même les gens riches désignoient avant de mourir, ceux de leurs esclaves,
 de leurs chevaux & de leurs ustenciles dont ils vouloient être suivis dans
 l'autre monde. Les gaulois avoient, sur ce point, un usage qu'on auroit
 peine à croire, si les auteurs accrédités n'en parloient. A la tête des
 victimes que l'on sacrifioit sur les tombeaux, se voyoient les liens qui
 s'étoient attachés à la fortune du défunt pendant sa vie, avec la triste
 condition de ne pas lui survivre. On s'étonnera peut-être qu'il y eût de
 ces sortes de gens, dans des lieux où l'on observoit des institutions si
 barbares; car comment s'attacher à un homme, dont le trépas occasionné

peut-être par la luxure , la gourmandise , la mollesse ou tout autre vice , doit être le terme de notre vie ? Mais l'amour du gain , l'appas de la considération & de la grandeur , fait tant faire de bassesses , tant commettre d'inconséquences , tant avaler d'opprobres , que , tout bien considéré , cela ne doit peut-être pas paroître extraordinaire. On fait que les courtisans du roi d'Ethiopie étoient dans l'usage de se mutiler , si le prince qu'ils servoient étoit borgne , boiteux ou bossu ; parce qu'ils étoient sûrs d'en être d'autant plus estimés , qu'ils auroient avec lui une conformité plus parfaite. C'étoit à la vérité une coutume assez gênante ; mais croiriez-vous que le monarque en fût bien moins escorté dans son palais (1) ? Jetez les yeux , par exemple , sur ce qui se passe encore aujourd'hui en Allemagne , & vous verrez que l'esprit humain , livré à l'intérêt , n'est pas moins aveugle que lorsqu'il est guidé par l'ambition. Les mines de Freyberg sont , au rapport de M. Algarotti , si dangereuses par les vapeurs malignes qu'elles exhalent , que les ouvriers qu'on y occupe , sont sûrs de ne pas passer quarante ans , & le plus souvent de ne pas les atteindre ; cependant accoutumés dès l'enfance à ce travail meurtrier , enchaîné , pour ainsi dire , dans les bras de la mort , par l'appas d'un salaire un peu plus considérable que celui qu'ils pourroient espérer ailleurs , les mineurs sont aussi gais , en tirant l'argent des entrailles de la terre , que le sont nos moissonneurs en recueillant une riche récolte. Que d'exemples , pour le moins aussi frappans , ne pourroit-on pas produire de la cupidité des hommes !

L'usage de sacrifier du sang humain aux mânes des morts , n'étoit pas particulier aux habitans de l'ancien monde ; cette monstrueuse superstition s'est trouvée , comme beaucoup d'autres de cette espece , chez presque toutes les peuplades qui composoient le nouveau , avant qu'on en eût fait la conquête. Au Mexique , chaque seigneur ou cacique avoit une espece de chapelain , destiné à régler les cérémonies religieuses de la maison , & à prier Dieu pour la prospérité de sa famille. Lorsque le maître mouroit , on égorgoit ce prêtre domestique , avec les principaux officiers attachés à la personne du défunt ; pour aller disposer le Dieu des enfers , ou plutôt le souverain juge des actions des hommes , à recevoir favorablement son ame. Mais à la mort de l'empereur , outre le cortège ordinaire , qui étoit d'autant plus nombreux , que le prince

(1)

*O imitatores, servum pecus, ut mihi sepe
Bilem, sepe jocum vestri moyere tumultus?*

Horat. épiſt. lib. 1, épiſt. XIX.

l'emportoit en puissance sur ses vassaux ; on jettoit encore un chien sur le bucher , pour annoncer , par ses aboiemens , l'arrivée du monarque , dans tous les lieux où son ame devoit passer , pour atteindre au séjour de l'éternité. Cet usage subsiste encore , d'une manière plus étendue , chez les sauvages du nord de l'Amérique , qui pourroient fort bien l'avoir appris des mexiquains , s'il n'est pas vrai que ceux-ci , issus anciennement du pays des hurons & des algonquins , ayent porté la plupart des pratiques de ces peuples , leurs freres , sur le lac du Mexique ; lorsqu'ils voyent que quelqu'un de leurs parens ou de leurs amis va mourir , ils tuent tous les chiens qu'ils peuvent rencontrer , afin que leur ombre précède l'ame de l'agonisant , & qu'elle lui prépare la liberté du passage. Si ce préjugé est ridicule , il est au moins plus conséquent que celui des mexiquains qui ne lâchoient le courrier , qui devoit annoncer l'arrivée de l'ame , que plusieurs jours après le départ de celle-ci.

Ce qui me paroît plus singulier , & qui démontre clairement que l'ostentation avoit porté ses raffinemens dans toutes ces pratiques que les préjugés superstitieux n'avoient qu'ébauchées , c'est que les peuples de l'ancien & du nouveau monde , ne manquoient jamais , lorsqu'ils sacrifioient ainsi des esclaves , de choisir ceux qui paroissoient les mieux faits & les plus propres à honorer leurs maîtres. Leur attention se portoit toujours à ce que les mânes fussent servis , dans l'autre monde , d'une manière qui répondit à la figure que le défunt avoit faite dans celui-ci. A Rome les gladiateurs les plus robustes & les plus vigoureux , étoient toujours les plus chers ; & tel qui eût honoré les ombres de son père d'une dizaine de couples de champions décharnés , auroit donné un témoignage de piété moins éclatant , qu'en versant sur l'arène le sang de quatre jeunes gens , d'une taille élégante & bien proportionnée. Ce préjugé étoit le même dans toute l'Europe , & plus la victime étoit noble , plus le sacrifice étoit censé honorable à celui qui en étoit l'objet ; c'est pourquoi les gaulois , les germains & tous les peuples scandinaves avoient toujours le soin de conserver les principaux officiers des ennemis pris en guerre , pour ces sortes d'occasions , avec l'attention surtout qu'ils ne fussent mutilés d'aucuns de leurs membres , & qu'ils n'eussent aucun défaut corporel. M. Oexmelin rapporte un trait qui prouve que les mosquites ont encore aujourd'hui la même délicatesse. Un portugais étant devenu leur esclave , après avoir perdu un œil dans le combat , eût le malheur de survivre à son maître , & d'être nommé pour l'accompagner au tombeau. Il touchoit au moment d'être égorgé , lorsqu'il lui vint à l'esprit,

de représenter à ses bourreaux que le mort seroit bien peu considéré dans l'autre monde, s'il y paroïssoit avec un borgne à sa suite. Ces barbares, qui, dans la chaleur de leur zele, n'avoient vraisemblablement pas apperçu cette infirmité, gouterent facilement cette raison, & firent aussitôt choix d'une victime plus honorable & plus pure.

Ce qui s'observe encore aujourd'hui à la Chine, annonce que les habitans de cette vaste région n'étoient pas autrefois plus sages, à cet égard, que les égyptiens, les scythes, les gaulois & les américains. Leurs convois commencent ordinairement par des figures de carton, qui représentent des esclaves, des tigres, des lions, des chevaux, qui sont autant d'images des êtres que l'on immoloit aux mânes des morts. Outre cela, on range encore sur plusieurs lignes, autour du tombeau des grands du royaume, une certaine quantité de figures d'officiers, d'eunuques, de soldats, de lions, de chevaux de selle, de chameaux, en différentes attitudes; ce qui a été certainement substitué à l'usage où l'on étoit anciennement, de faire mourir tous ces personnages, avec les animaux, pour accompagner l'ame du mort dans le tombeau. La trace des motifs qui ont donné lieu à cette cérémonie bizarre, est trop évidente pour que l'on puisse la méconnoître. C'est ainsi qu'Hercule avoit substitué, dans l'Italie, des figures de paille, aux hommes qu'on étoit accoutumé avant ce héros de précipiter tous les ans dans le Tibre. La vanité chinoise ne pouvant plus signaler sa puissance & ses richesses par ces pompeux sacrifices, parce que les loix, sans doute plus sages qu'autrefois, ont proscrit toutes ces abominations, se dédommage de cette privation, par la simple représentation des hommes & des animaux, dont le sang inondoit autrefois ses tombeaux. Quelques voyageurs ont néanmoins assuré que les chinois tuent encore des hommes pour accompagner l'ame de ceux qui ont tenu un certain rang dans l'état, soit par leurs dignités, soit par leurs richesses. Mais il est croyable que cette accusation est dénuée de toute espèce de fondement; au moins n'en trouve-t-on aucune trace dans les écrits des plus judicieux de ceux qui ont recueilli les usages & les préjugés de cette nation. Les plus superstitieux se contentent seulement de faire brûler des figures d'hommes, de femmes, de chevaux de selle, & d'autres substances qu'ils croient être changées en bien réels dans l'autre vie, pour l'usage du mort. Ce procédé renfermé dans ces bornes par les loix, & peut-être même par le caractère assez pacifique de ce peuple, n'offre rien de cruel. Il sert à prouver combien la force de la coutume est puissante, & quel joug impérieux la superstition se conserve sur les

esprit
le m
cette
qu'un
en fe
malgr
tion,
ques
toutes
faven
lumie
n'est
tructi
dotes
que l
fois le
matier
lecteu
mand
le dix
en Fr
noien
qu'il
qu'on
appere
cent
quitte
en mē
l'arriv
dire q
les irl

(1) C
sénateur
soutenoit
de ce qu
venoit d
temple,
anciens

esprits qu'elle a une fois subjugués. D'après ces dispositions, que tout le monde fait être propres au cœur humain, je ne serois pas étonné, si cette manie étoit démontrée par des preuves incontestables, que quelqu'un d'entre eux fut assez extravagant pour immoler quelques victimes en secret, dans le dessein de soulager ou d'honorer l'ame de leurs morts, malgré la profonde sagesse qui paroît régner dans l'ensemble de la nation, & les loix rigoureuses qui ont réprimé ces barbaries. Quand quelques préjugés ont trouvé le secret de prendre racine chez une nation, toutes les loix du monde ne sont pas assez fortes pour les extirper; ils savent toujours se soutenir en dépit d'elles & du bon sens; & si les lumieres & la réflexion mettent enfin leur turpitude en évidence, ce n'est encore qu'à la succession des siècles qu'on doit leur entière destruction. M. de Sainte-Foix, qui a recueilli, comme on fait, tant d'anecdotes curieuses & intéressantes, rapporte un trait, à ce sujet, qui prouve que les chinois ne seroient pas les seuls à qui l'habitude ait eu quelquefois le droit d'égarer la raison. L'espece d'analogie qu'il offre avec la matiere qui nous occupe, nous porte à le mettre ici sous les yeux du lecteur, d'après cet aimable écrivain. Rollon, ce fameux chef des normands, à qui Charles le simple céda une partie de ses domaines, dans le dixieme siècle, avoit fait profession du christianisme, en s'établissant en France. Cependant l'habitude & les préjugés de l'éducation le retenoient tellement attaché au culte qu'il avoit solennellement abandonné, qu'il faisoit tous ses efforts pour le concilier avec la nouvelle religion qu'on lui avoit fait embrasser. Ce système de conciliation se fit surtout appercevoir au moment que ce prince étoit au lit de la mort. Ayant légué cent livres d'or pur aux principales églises de Normandie, pour s'acquitter de ce qu'il croyoit devoir à la religion chrétienne, il fit couper en même tems la tête à cent de ses anciens captifs, pour aller annoncer l'arrivée de son ame aux Dieux du pays de sa naissance (1). On pourroit dire que ce prince normand avoit stipulé en se faisant chrétien, comme les irlandois l'avoient fait avant lui, de continuer de sacrifier à ses

(1) Ce trait ne ressemble pas mal à la conduite que tinrent vers la fin du cinquieme siècle le sénateur Andromaque & les autres romains, contre lesquels le pape Gélase écrivit un traité, qui soutenoient, quoiqu'ils fussent chrétiens, que les maladies dont Rome étoit affligée, venoient de ce qu'on n'appaisoit pas le Dieu Februarius, & qu'on ne rétabliroit pas les lupercales que l'on venoit d'abolir. Environ cent ans après, l'Angleterre vit aussi le roi Redwald faire construire un temple, dans lequel il y avoit deux autels, dont l'un étoit consacré à Jesus-Christ, & l'autre aux anciens dieux de la Germanie.

anciennes divinités. C'est une circonstance dont l'histoire ne parle pas. Mais ce qui paroît évident, c'est que cette conduite n'offrit rien de bien étrange aux moines de ce tems-là, instruits sans doute de la quelle maniere l'habitude fait tyranniser les hommes, puisque dans leurs annales & leur chroniques, ils ne lui en ont pas moins donné le titre de prince très-pieux & très-dévoit.

Quant à l'époque où l'on commença dans le monde d'enterrer des richesses avec les morts, ou d'égorger des victimes en leur honneur, je ne crois pas que l'on puisse statuer sur cet article. A considérer les monumens qui nous restent de l'histoire du genre humain, il semble que cette pratique remonte presque jusqu'à la naissance des siècles; car il est peu d'auteurs anciens, qui, en parlant des cérémonies funebres des peuples, ne fasse mention de quelque folie de cette espece. Les uns ensevelissoient les armes du défunt dans le tombeau, d'autres y ajoutoient de l'or, des pierreries & d'autres précieux joyaux. Ceux-ci vouloient être suivis d'esclaves & de femmes, pour être honorablement servis dans l'autre monde; & ceux-là se contentoient d'un cheval ou d'un chameau, pour éviter la peine d'aller à pied dans les enfers. Lorsqu'en 1653, on découvrit dans la ville de Tournay, le tombeau de Chilperic I, prince chrétien, on trouva qu'il renfermoit beaucoup de choses à son usage, telles que son coutelas, sa hache d'armes, son baudrier, avec une multitude d'ornemens d'or & de rubis enchassés, le squelette même de son cheval de bataille. Tel a été constamment l'usage des rois françois, à l'imitation des princes gaulois, leurs prédécesseurs; & l'on fait que c'est à cette manie que l'on est redevable de quelques monumens antiques que l'on voit au *trésor de S. Denis*, le chef lieu de leur sépulture (1). Les anciens égyptiens, qui n'avoient peut-être pas le privilege comme leurs Pharaons de se faire suivre par leurs esclaves, emportoient ordinairement, en allant dans le séjour des morts, une plaque d'or sur la langue, dont le poids & la valeur répondoient aux facultés du mort & au rang qu'il avoit tenu dans la nation; ce qui prive aujourd'hui, pour le dire en passant, nos curieux d'antiquailles des plus belles momies, que les arabes vont déterrer dans la plaine de Manof, pour profiter de ce qui se

(1) Cet usage étoit encore général dans tout l'empire romain au milieu du cinquieme siecle de notre ere; c'est ce qui résulte de la loi de Valentinien III, pour renouveler les anciennes peines contre ceux qui fouilloient dans les tombeaux, pour en tirer les effets précieux qu'on y renfermoit avec les morts. *Nos. valent. tit. 5.*

trouve avec leurs cendres. Les grecs étoient aussi dans l'usage de mettre dans la bouche de leurs morts, une pièce de monnaie, nommée *Danaqué*, Parakn, qui devoit être employé à payer au nautonier Caron, leur passage eux enfers. Cette coutume, attestée par Plutarque, & que les grecs avoient évidemment apportée de l'Égypte, le berceau de leur nation, est encore observée aujourd'hui à la Chine; preuve nouvelle, dira M. de Guignes, que les chinois sont issus des bords du Nil. Il y avoit des égyptiens qui, outre la précaution de se munir d'argent pour la route, ordonnoient, par motif de piété, que l'on placât auprès des caisses qui devoient renfermer leurs momies, de petites idoles qui représentoient la divinité à laquelle le mort avoit eu plus de dévotion pendant sa vie. De là vient apparemment, dit l'auteur des lettres juives, la coutume qu'ont les turcs de faire enterrer avec eux certaines sentences de l'alcoran, & celles que pratiquent quelquefois les plus fervens & les plus timorés des chrétiens, de mettre dans les cercueils de leurs proches ou de leurs amis, les images des saints auxquels le défunt s'étoit spécialement attaché. La conduite des anciens romains prouve que ces conquérans, quoique persuadés, comme on l'a vu, que leurs âmes passoient en mourant dans un autre monde, avoient pourtant beaucoup moins de piété de ce côté-là que les égyptiens. Bien loin de mettre les effigies de leurs idoles, dont ils eussent pu implorer la protection auprès du juge des enfers, dans le tombeau de leurs morts (1); ils remplissoient souvent ces monumens d'imprécations contre leurs Dieux qu'ils maudissoient ouvertement pour les avoir privés de ce qui faisoit l'objet de leur tendresse. Cela se pratiquoit surtout quand leurs enfans mouroient dans la fleur de l'âge; témoin cette inscription qui se trouvoit à Rome dans la maison des Porcari, où l'on voyoit une fille, les mains levées vers le ciel, avec ces mots: *A Procope, manus lebo contra Deum, qui me innocentem sustulit, quæ vixit annos XX, pos. proclus*. Les premiers chrétiens qui découvrirent ces honteux monumens de l'impiété romaine, se contenterent, dit M. le Clerc, de mettre au-dessous *contra votum*.

Outre l'usage d'inhumer dans les tombeaux des esclaves & différens ustensiles; on fait que la plupart des peuples ont eu celui de se faire accompagner par leurs femmes dans l'autre monde. Si cette pratique

(1) Je trouve seulement dans l'histoire, que Scipion l'africain ordonna que l'on mit dans son tombeau la petite statue du poëte Ennius, en témoignage de l'estime qu'il avoit toujours faite des écrits de ce grand homme. Voilà à peu près à quoi se bornoit la piété romaine à cet égard.

suppose incontestablement autant qu'aucune autre qu'ils crussent tous l'immortalité de l'ame ; elle montre en même-tems que l'homme ne connoit ni douceur, ni bienséance, quand la superstition a dénaturé ses facultés. Quelques auteurs ont soupçonné assez raisonnablement que cette coutume avoit eu l'Inde pour berceau ; & la preuve dont ils appuyent cette opinion, est que les femmes des banians qui paroissent être les plus anciens habitans de cette agréable partie de l'Asie, & qui sont les plus opiniâtres de tous les peuples, à conserver les usages de leurs peres, sont encore livrés à cette antique superstition, qu'elles se croient privées de l'immortalité si elles survivoient à leurs maris, & si elles oublieroient de se jeter dans le bucher dans lequel ils doivent être contumés. Quelques-unes, il est vrai, sont revenues d'une si étrange opinion, soit que les obstacles qu'opposent depuis longtems les mahométans à ces honteux dévouement, ayent ébranlé leurs constances, soit que les lumieres de la raison, qui tôt ou tard viennent enfin à percer, ait déchiré le voile qui cachoit toute l'atrocité d'un si horrible préjugé. Cependant la force de l'ancienne superstition est encore telle, que celles qui prennent le parti de vivre sans avoir stipulé dans leur contrat de mariage qu'on ne pourra les forcer à faire ce sacrifice (1), contractent une espece de honte & de souillure, dont elles ne se lavent que très-difficilement. On les oblige de se faire raser la tête, & de demeurer dans cet état d'opprobre & d'humiliation, jusqu'à ce que quelqu'un bravant le préjugé, veuille les épouser ou les prendre à titre de concubines. Des voyageurs éclairés ont souvent fait des informations dans l'Inde, pour savoir quelle pouvoit être l'origine d'un procédé si barbare ; mais leurs soins n'ont produit aucune lumiere sur un point si important ; parce que les indiens, dont la plupart croupiissent dans la plus profonde ignorance, & les autres cachent obstinément aux nations étrangères leurs connoissances, ne sont pas des gens que l'on puisse interroger avec succès. Quelques-uns croient que cet usage a été imaginé par un prince dont l'humeur chagrine & mélancolique lui faisoit craindre continuellement quelque mauvais tour de la part de ses femmes ; & que ce fut pour les intéresser à sa conservation, qu'il porta une loi qui fut bientôt suivie dans toute l'étendue de ses états. Mais ce récit porte trop évidemment le caractère d'un roman, pour que l'on puisse y ajouter foi.

(1) Il faut observer que cette précaution ne les deshonne point, lorsqu'elle a précédé l'union conjugale.

Quoi qu'il en soit de cette discussion que nous n'éclaircirons vraisemblablement jamais, il est certain que la coutume de se faire suivre après la mort par ses femmes, n'a pas été concentrée dans l'Inde. Les scythes, les getes, les herules, les massagetes, & une multitude d'autres nations de l'ancien monde, l'avoient aussi embrassée. Comme la fonction d'accompagner son mari dans le séjour des ombres, étoit regardée comme infiniment honorable parmi tous ces barbares, on voyoit souvent dans les endroits où la polygamie étoit reçue des différens vigoureux entre plusieurs rivales, pour savoir laquelle devoit être préférée. On assembloit communément toute la famille du défunt pour juger la querelle; & si les parens ne pouvoient seuls terminer la contestation, on avoit recours au magistrat, qui prononçoit son arrêt en faveur de l'une des contendantes. On s'attachoit toujours à donner la palme à celle que l'on favoit avoir été la plus tendrement aimée du mort. Ce choix étoit d'autant plus juste, eu égard aux idées de ces pauvres gens, que n'ayant d'autre objet en vue que d'honorer les mânes du défunt, on devoit le faire d'une manière qui fût censée leur devoir être agréable. Ces étranges contestations jettoient aussi quelquefois l'allarme dans les funérailles. Au Pérou où l'usage étoit de renfermer avec le mort deux ou trois femmes qu'on choisissoit parmi celles qui lui avoient été les plus attachées, c'est ce qui occasionna cette loi, qu'on a trouvée dans cet empire, qui ordonnoit aux maris de décider eux-mêmes la question avant d'expirer. Ainsi, dans ces régions, la mémoire d'un homme qui fût mort sans avoir déclaré ses dernières volontés à cet égard, n'eût pas été plus ménagée par les prêtres du soleil, que ne l'étoit dans les derniers siècles, en France, celle de celui qui étoit assez impie pour ne pas faire de testament en faveur du clergé. Dans les endroits où ce règlement ne subsistoit pas, les époux pour éviter tout démêlé après leur mort, qui auroit pu causer quelque trouble à leur ame, statuoient souvent en santé, quelles devoient être celles qui auroient l'honneur de partir avec eux. On remarque qu'à la Louisiane, les femmes s'y prenoient quelquefois dix ans auparavant, pour mériter, par leur attention & leur amour pour leurs maris, cette honorable préférence; & il falloit pour comble du plus étonnant aveuglement, que celles à qui elle étoit accordée, filassent elles-mêmes la corde qui devoit les étrangler. Il n'y a pas jusqu'aux tartares mancheoux, aux chinois même, chez qui la morale a tant fait de progrès, qui ne fussent dans cette abominable habitude jusqu'au dernier siècle. En 1668, un tartare de distinction étant mort à Pekin, une de

ses concubines , âgée de dix-sept ans , se dispoisoit à se pendre selon l'usage ; mais ses parens qui l'aimoient beaucoup & qui avoient du crédit à la cour , présenterent une requête à l'empereur pour le supplier d'abolir une si affreuse coutume. Ce prince ouvrant enfin les yeux , ordonna aussitôt par un édit solennel , qu'elle fût abandonnée comme un ancien reste de barbarie. Cependant malgré la rigueur des loix & les violentes déclamations de Confucius , contre une pratique si cruelle , on en voit encore des exemples dans l'empire & fors les yeux même de la cour. Des missionnaires que rien n'invite à regarder comme suspects à cet égard , nous assurent avoir été témoins , qu'au convoi du prince *Ta-vang-ye* , frere de l'empereur *Kan-hi* , mort en 1722 , on porta encore deux cercueils qui contenoient les corps de deux de ses concubines , qui s'étoient pendues , dans le dessein de servir son ame dans l'autre monde. On doit croire que la haute sagesse & la philosophie de *Kan-hi* n'ayant pas eu la force de détruire jusques aux traces d'une superstition si sanguinaire , elle n'est pas prête à être totalement extirpée de ce beau pays.



ARTICLE VI.

Quels furent les peuples à qui la superstition suggéra de faire couler le sang des hommes sur les autels.

DIGRESSION SUR LES FLAGELLANS.

TANT que nos peres conserverent sans altération leur simplicité primitive, ils n'offrirent à la divinité, dit Porphyre, que de l'herbe & des fruits de la terre. Parfaitement convaincus que la pureté du cœur, l'innocence des mœurs & la candeur de l'ame, étoient ce qu'elle paroïsoit préférablement exiger de ses adorateurs, ils s'occupèrent davantage à acquérir ces vertus, qu'à mettre de l'éclat & de la recherche dans son culte. Mais quand le faste eût pris la funeste possession de diriger toutes les opérations publiques, & que la cruelle intempérance, source empoisonnée du plus grand nombre des maux qui nous accablent, eût appris aux hommes à tuer les bêtes pour se nourrir de leur chair, les autels des nations fumerent du sang des victimes qu'elles substituèrent à des offrandes si pures & si dignes de l'homme innocent. Bientôt un faux zele, armé de tout ce que le fanatisme a de plus barbare & de plus féroce, fit entendre aux hommes la nécessité d'offrir au ciel des sacrifices d'un plus haut prix encore, dans l'intention d'appaïser plus efficacement son courroux, ou pour obtenir avec plus de certitude l'objet des vœux qu'on lui adressoit. L'homme, comme le plus noble, le plus distingué, le roi des animaux, fût dès-lors réputé la victime la plus précieuse & la plus digne d'être offerte en sacrifice. Cet arrêt cruel, rendu, comme de concert, par toutes les nations, prouve lui seul jusqu'à quel point de férocité, l'homme, en proie à la superstition, peut se porter. Car ce qui est peut-être le plus étonnant phénomène dont l'histoire fasse mention, les auteurs les moins suspects nous apprennent qu'il n'y eut, dans l'univers entier, aucune nation, aucune peuplade, aucune société, si on en excepte celles à qui le dogme suggéra des loix plus douces & plus sociables, qui puisse se vanter d'avoir eu assez de bon sens & d'humanité, pour n'avoir jamais fait couler le sang des hommes sur les autels. Ainsi Philon se trompoit, lorsqu'il disoit que cet usage n'avoit jamais subsisté chez les chaldéens, ni dans toute la mésopotamie. Disons mieux,

les éthiopiens, les égyptiens, les assyriens, les pheniciens, les juifs, les carthaginois, les perses, les indiens, les grecs, les romains, les thraces, les scythes, les gaulois, les bretons, les germains, les espagnols, les africains negres, les mexicains, les péruviens & les chinois, mirent en pratique une coutume si atroce, si inhumaine & si diamétralement opposée à la loi immuable du tout-puissant qu'on outrageoit ainsi, au lieu de l'adorer. *Ista toto mundo consensere, quanquam discordi & tibi ignoto.*

Le pere Jacques Martin, trouve l'origine des victimes humaines au sacrifice d'Abraham; ce religieux confirme son sentiment par l'action que fit Jephthé, en sacrifiant sa fille unique, afin de s'acquitter d'un vœu indiscret & sacrilege qu'il avoit fait, avant de livrer bataille aux ammonites (1). Mais il est certain que la source de ce culte homicide remonte plus haut que le siecle où vivoit ce patriarche des juifs. On ne la chercheroit pas, par conséquent, avec plus de succès, sous le regne de Lycaon, que les grecs, jaloux de tout faire naître chez eux, quoiqu'eux mêmes n'existassent que depuis deux jours, disoient avoir offert le premier des hommes aux Dieux. S'il est vrai, comme il est assez probable, que les cérémonies religieuses ayent pris naissance chez les éthiopiens, il faudra nécessairement en conclure qu'ils furent aussi les premiers à faire expirer des victimes humaines sur leurs autels. Ce procédé dû fuivre de près l'introduction du paganisme, ou le mélange des idées grotesques de la superstition, aux impressions simples & honorables que le souverain des êtres a gravées dans tous les cœurs. Car il est à remarquer que ce ne fût qu'après que l'idée d'un Dieu souverainement bon se fût obscurcie dans l'esprit des peuples, qu'ils deshonorèrent ainsi leur culte; on ne fit que très-peu de ces sacrifices à l'honneur du Dieu

(1) Quelques-uns assurent que Jephthé, ayant eu la foiblesse de faire un vœu si exécrationnel, étoit obligé, aux termes de la loi, de l'accomplir. Ils appuyent cette opinion sur le vingt-neuvieme verset du vingt-septieme chapitre du lévitique, où il est dit: *omnis consecratio qua offertur ab homine, non redimetur, sed morte morietur.* Mais il me paroît visible qu'il n'est question ici que des bêtes qu'on avoit destinées aux sacrifices. Quoi qu'il en soit, cette fille infortunée fut, en effet, immolée, quoiqu'en disent quelques rabbins qui contredisent Josèph, S. Epiphane, S. Jérôme, S. Thomas & plusieurs autres écrivains éclairés & dignes de foi. On en trouve la preuve dans l'usage qui s'observa régulièrement depuis chez les juifs, selon lequel en certaine saison de l'année, les filles s'y assembloient pour pleurer la fille de Jephthé pendant quatre jours. C'est vraisemblablement cette coutume qui a occasionné la méprise où est tombé S. Epiphane, copié par M. Delvaux, lorsqu'il assuroit qu'à Sichem & à Samarie on en avoit fait une déesse à laquelle on sacrifioit tous les ans.

vivant ; rarement même à celui du soleil. Or, le polythéisme & les pratiques abominables qui l'accompagnerent, étoient déjà si solidement établies du tems d'Abraham, qu'au rapport de Nicolas de Damas, le zèle que témoigna ce grand homme à les proscrire, pensa causer sa ruine. Il y avoit donc alors plusieurs siècles qu'on ne brûloit plus, sur les autels de l'éternel, d'encens pur & sans mélange ; & peut-on douter qu'après avoir dénaturé l'objet du culte jusqu'à le rendre méconnoissable, on ait tardé longtems à condamner l'abomination ? Je le repete : ce furent être les éthiopiens qui commencerent à offrir du sang humain à leurs Dieux ; aussi apprenons nous d'Heliodore, qui paroît d'ailleurs avoir été l'admirateur de ce peuple africain, que l'on sacrifioit en Ethiopie, des garçons au soleil, & des filles à la lune (1). Les égyptiens, leurs descendans, apporterent cet usage sur les bords du Nil, d'où il se répandit, sans doute, successivement dans toutes les autres parties de la terre. Quoi qu'il en soit de cette filiation que je ne donne que comme une conjecture, il est certain, malgré ce qu'en dit Hérodote, & après lui, M. Morin, que les égyptiens firent souvent couler le sang des hommes sur leurs autels. Manethon avoit écrit au rapport de Plutarque, qu'ils brûloient tous les ans, aux jours caniculaires, des hommes qu'ils appelloient *Typhons*, & dont ils jettoient les cendres au vent. Les rois même, ces princes dont la crédule antiquité a tant vanté la sagesse, étoient dans l'usage d'égorger de leur propre main, sur le tombeau d'Osiris, un certain nombre d'hommes à cheveux roux, comme étoit Typhon, l'ennemi de cet ancien chef des égyptiens ; ce qui prouve que ce ne furent point les conquérans arabes qui instituerent ces fêtes, comme l'a cru M. Jablonski, mais les Pharaons & le peuple égyptien eux-mêmes. Tous les ans on sacrifioit encore trois hommes à une Déesse, que les grecs appellent *Junon*, dans la ville d'Héliopolis, pendant trois

(1) Voici comment cet évêque de Tricea, qui vivoit sous Théodose le Grand, fait parler le roi Hydaspes à la reine Persina, qui lui demandoit la grace de la belle Chariclea qu'on avoit condamnée à périr sur un autel : « au demeurant, dit-il dans le vieux langage d'Amyot, il est impossible de la sauver, combien je le desirerois fort ; car je me sens ne t'ais comment affectonné envers elle, & en ai grand pitié. Mais vous savez que la loi & coutume veut que l'on offre & sacrifie un jeune fils au soleil, & une jeune fille à la lune. Et pour autant qu'elle a été la premiere prisonniere qu'on l'on m'a amenée, & qu'elle a été incontinent destinée à ce sacrifice, le peuple ne souffriroit jamais qu'elle en fût exemptée. Il n'y a qu'un seul point qui lui put aider, c'est qu'en montant sur l'autel de l'épreuve que vous savez, elle fût trouvée non entiere ; parce que la loi veut & commande, que celle qui est offerte à la lune soit vierge, & semblablement celui immolé au soleil. » *Hist. d'Ethiop. liv. X. Trad. d'Amyot.*

jours consécutifs, jusqu'au regne de Pharaon Amosis (1), qui fut bstitué trois images de cire à ces trois victimes. Enfin, il est incontestable que sous le regne des anciens Pharaons, &, après eux, sous celui des grecs & des romains, jusqu'à la conquête de l'Egypte, par *Omar*, l'an 21 de l'égire; la coutume étoit, dans ce pays, de parer une jeune fille que l'on sacrifioit au Nil, en la précipitant dans ses eaux, pour remercier ce fleuve de l'abondance & de la fécondité qu'il fait germer dans cette belle région. Le kalife musulman, ayant horreur d'un usage si détestable, l'abolit pour jamais. Il en reste encore aujourd'hui des traces qu'on ne peut méconnoître. Vis-à-vis le réservoir d'eau qui est sur le Nil, on voit le canal qui la conduit au grand Caire, que *M. Pockoke* soupçonne être le même que *Trajan* fit ouvrir. Son embouchure est fermée par une levée de terre que l'on perce tous les ans avec beaucoup de cérémonies & de réjouissances, lorsque le Nil est monté à une certaine hauteur. Comme la tradition porte, ajoute le voyageur dont j'emprunte ici les termes, que l'on sacrifioit anciennement une vierge lors de cette cérémonie, on me montra une espèce de pillier de terre, couvert de gazon, que l'on couronne de fleurs, après que le canal est ouvert, & que l'on détruit ensuite, au lieu de la vierge que l'on offroit au dieu du fleuve.

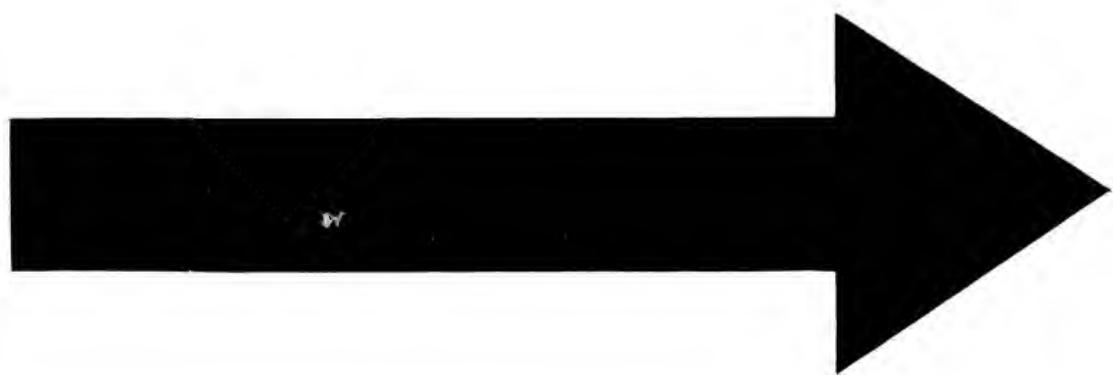
Il semble que l'on crut dans ces contrées que le sacrifice fait à la divinité d'un garçon ou d'une fille, fut d'un plus haut prix que celui d'un homme ou d'une femme; car la prothyrie y étoit fort commune. Je soupçonne même que ce fut par ces tendres victimes que l'on commença à inonder les autels du sang humain. Au moins voit-on dans *Sanchoniaton*, cité par *Eusebe*, que *Saturne*, nommé *Israël* par les phéniciens, & qui paroît avoir régné en Phénicie dès la plus haute antiquité, sacrifia son fils unique, appelé *Jeud*, sur un autel qu'il avoit eu le courage de dresser lui-même, pour éloigner de son pays les maux qu'une guerre longue & meurtrière occasionnoit chaque jour à ses sujets. La raison de cette étonnante bisarrerie est, qu'outre la vie des victimes, on avoit encore à offrir la virginité de ces infortunés, objet digne d'être présenté à la divinité, aux yeux de ces peuples sensuels & voluptueux; car il est à remarquer qu'il y avoit des endroits, comme en *Ethiopie*, ou une

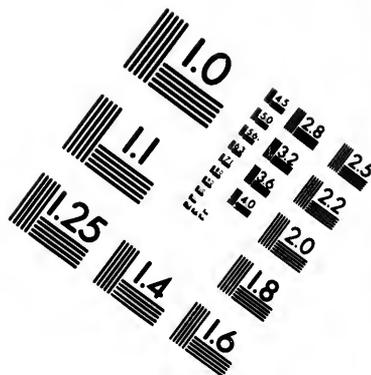
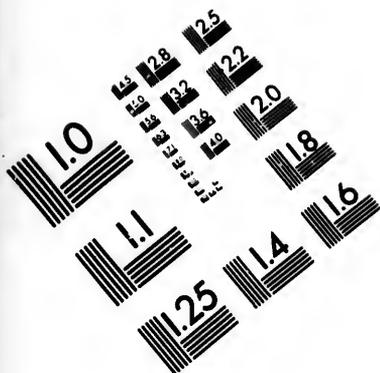
(1) C'est vraisemblablement cet Amosis, qu'*Appollonius de Tyane*, le don *Quichotte de Philostrate*, trouva en Egypte changé en lion. Il semble que quand ce prince n'eut fait d'autre bien que celui dont je parle ici, il n'auroit pas dû éprouver le triste sort du *Nabucodonosor* de l'écriture. Voyez *philost. in visâ apoll. lib. V, pag. 254.*

jeune victime qui avoit donné atteinte à la chasteté, ou qui étoit engagée dans les liens du mariage, ne pouvoit être légalement sacrifiée. Je trouve chez les anciens arabes, nation voisine de l'Égypte & de l'Éthiopie, un exemple qui confirme cet usage. Il vient d'autant plus à propos, que je ne serois pas surpris qu'ils l'eussent adopté de l'un ou de l'autre de ces deux peuples. Les koreishites, tribu Arabe, de la part de laquelle Mahomet eut, ce qu'on a fait, tant à souffrir dans la publication de son alcoran, avoit pour divinité subalterne, une idole nommée *aluzza* ou *aluzza*. Cette espèce de fétiche n'étoit autre chose, au rapport d'Albufeda, qu'un acacia, sur lequel on avoit bâti un temple qui rendoit un son chaque fois qu'on y entroit. Les koreishites, dans la ferveur de leur zèle barbare, lui sacrifioient leurs propres filles (1) sur une montagne de la Mecque, qui servoit de tombeau à ces tendres victimes de la piété cruelle de leurs peres dénaturés. Mahomet, la huitième année de l'égire, ordonna de réduire en cendre le temple & l'idole; & la prêtresse fut condamnée à mort par le législateur de l'Arabie, comme complice, ou plutôt comme l'auteur des abominations qui se commettoient au nom du fétiche. On trouve dans la bible, qu'un roi de Moab, se voyant pressé dans sa capitale par les hébreux, prit son fils aîné, qui devoit lui succéder, & l'offrit en holocauste sur les murs de la ville. Si l'on étoit mieux instruit de ce que veut dire Moysé, lorsqu'il défend aux juifs de profaner le sanctuaire du Dieu vivant, en offrant à *Moloch*, selon la coutume des nations étrangères, leurs fils & leurs filles, on pourroit assurer que cet usage sacrilège de sacrifier ses enfans dans un âge encore tendre, étoit originaiement reçu dans presque tout l'Orient, d'où il passa dans le reste du monde, où l'on s'habitua aussi à immoler, par concurrence, des hommes faits (2).

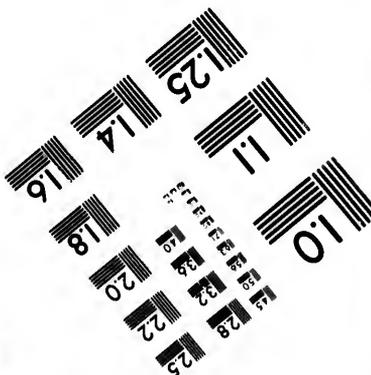
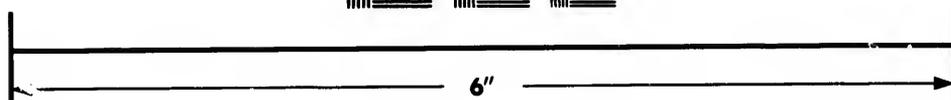
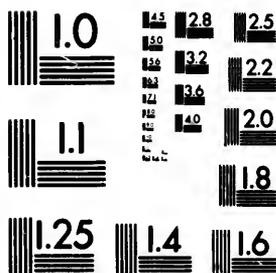
(1) On doit penser que ces sacrifices n'étoient pas communs; c'est ce qui en rend l'histoire croyable. Quant à ce que dit le pape Honorius III, de ces peuples de Prusse, qui tuoient toutes les filles qui leur naissoient à l'exception d'une seule pour chaque famille, c'est un conte absurde, & que le poutife n'eut pas avancé si légèrement, s'il eût sérieusement réfléchi sur toutes les conséquences qui en résulteroient. Voy. *hist. ecclésiast.* liv. 97, n°. VI.

(2) Les écrivains juifs ne font pas d'accord sur la manière dont on offroit autrefois ses enfans à Moloch. Aben Ezra a cru qu'on ne faisoit que les passer rapidement dans la flamme d'un bucher allumé en l'honneur de ce Dieu; mais Moysé de Gerunde & Isaac Abravanel, ont soutenu, au contraire, que ces victimes étoient effectivement brûlées. Voici comment en parle le rabin Moses Maimonides. *Quomodo (id. fiebat) accenso igitur magno, partem sui accipiebant seminis, quam dein sacerdotibus igni servientibus tradebant. At sacerdotes, ubi filium accipissent, cum patri restituebant; quo ipse ex sententia sua cum per ignem traduceret: igitur pater filium, permissu sacerdotum, per ignem agebat. Pelibus autem jubebat transfere, donec flamma quidquid erat, emensus foret. Non enim Moloch*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6

10
15
20

Les grecs , ce peuple qui porta la philosophie à un si haut degré de grandeur & de perfection , n'eurent pas , à cet égard , des idées plus saines que les éthiopiens , les égyptiens & les arabes , dont ils étoient , en bien d'autres choses , les imitateurs , quoiqu'ils ne s'en doutassent pas. Il y eut peu de villes parmi eux qui n'eussent à se reprocher d'avoir trempé le couteau sacré dans le sang des hommes ; tant il est vrai que la superstition dénature les ames les plus fortes & les plus vigoureuses , quand elle est une fois parvenue à les subjuguier ; ce qui prouve la source impure où cette nation avoit puisé cet abominable préjugé , c'est que comme en Orient on sacrifioit communément & par préférence de jeunes personnes aux Dieux. Je ne dirai rien du sacrifice de la tendre Iphigénie , dont l'histoire , comme celle de la fille de Jephthé , est connue de tout le monde (1). On voyoit à Patras , un temple dédié à la diane *Triclasia* , à laquelle on sacrifioit tous les ans un jeune homme & une jeune fille , dans la vue d'expier le crime de deux jeunes amans , qui , du tems de

cum comburebant , quomodo liberos suos aliis exurebant diis ; sed cultus ille Molochi , tantum in transitu consistebat. Ideoque qui hunc cultum alteri quam Molochi , exhiberet , absolvatur. Voy. Moses Maimonides de idololat. cap. VI, trad. de Vossius. D'après cela , il paroît que ce passage dans le feu ser-voit d'initiation ou de consécration à ces enfans , & que le feu produisoit le même effet , que l'eau ou le baptême chez la plupart des autres nations.

(1) Il n'y a personne qui n'ait lû dans les écrivains de l'antiquité , l'histoire du sacrifice abominable qu'Agamemnon fut obligé de faire , de sa propre fille Iphigénie , à la tête de l'armée des grecs dont ce prince avoit été déclaré le chef , pour l'expédition projetée contre la ville de Troye. Mais ce qui n'est pas si universellement connu , est la peinture attendrissante que Lucrece en a faite , & qu'un aimable poëte françois a rendue dans ces beaux vers.

On maltraite en Aulide une jeune princesse ;
Et qui font les bourreaux ? Tous les chefs de la grece ,
Son pere. Mais Diane a soif de ce beau sang :
Agamemnon le livre , & Chalcas le répand.
La belle Iphigénie au temple est amenée ;
Et d'un voile autliû : la victime est ornée ;
Tout un grand peuple en pleurs , s'empresse de la voir ,
Son pere est auprès d'elle , outré de désespoir ;
Un prêtre auprès de lui couvre un ser d'un étole ,
A ce spectacle affieux elle perd la parole ,
S'agenouille en tremblant , se soumet à son sort ,
Et s'abandonne toute aux horreurs de la mort.
Il ne lui sert de rien , à cette heure fatale ,
D'être le premier fruit de la couche royale ,
On l'enleve de terre , on la porte à l'autel ,
Et bien loin d'accomplir un hymen solemnel ;
Au lieu de cet hymen , sous les yeux de son pere ,
On l'égorge , on l'immole à Diane en colere ,
Pour la rendre propice au départ des vaisseaux.
Tant la religion peut enfanter de maux !

Hesnault.

Diane, s'étoient mariés sans l'aveu de leurs parens. S. Augustin nous apprend que les arcadiens sacrifioient des enfans dans le temple fameux qu'ils avoient élevé à Jupiter, sur le mont Lycé. On lit dans Suidas, que lorsque Lycurgue commença à civiliser Lacédemone, il trouva qu'on y étoit dans l'usage d'immoler des victimes humaines à une autre Diane, surnommée *Orthofia*. Cette coutume paroissant trop barbare à ce législateur, il l'abolit par une sanction authentique, comme Eurypile avoit déjà fait de la première. Pour conserver l'image d'une inhumanité qui avoit si longtems deshonoré les spartiates, peut-être même pour ménager leurs préjugés, il y substitua l'usage de faire fouetter des jeunes gens jusqu'au sang sur l'autel de la déesse; pratique peu moins atroce, à mon avis, que celle qu'il venoit d'abolir, puisqu'elle causoit la mort à ces malheureux. Pausanias semble insinuer que cette idole avoit été apporté à Sparte, du pays de Tauride, où l'on pratiquoit le même sacrifice. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, que tous les auteurs s'accordent à nous assurer que l'on offroit à la Diane de ce pays, tous les étrangers & surtout les grecs, que les tempêtes, fréquentes sur la mer noire, jetoient sur cette côte. Toute la philosophie de Lycurgue n'eut pas assez de force pour corriger le reste de la grece de ces coutumes scandaleuses qu'il venoit d'abolir dans Lacédemone qui avoit reçu ses loix; car nous apprenons de Porphyre, que la coutume d'immoler des hommes dans l'Arcadie, pendant les fêtes des lupercales, subsistoit encore de son tems. Nous avons lieu de soupçonner que les oracles, ces affreux réceptacles d'impostures & de fourberies, avoient accredité ces cruautés. Au moins lit-on dans Plutarque, que les lacedemoniens & les phalériens ayant été consulter Apollon, pour savoir quel remede ils pourroient employer contre la contagion qui les opprimoit; ce Dieu répondit, par la bouche de ses prêtres, qu'il n'y avoit pas de remede plus efficace contre ce mal, que de sacrifier tous les ans une jeune fille. Il y a plus, on fait que les athéniens, ce peuple si renommé par sa douceur & son urbanité, célébroient tous les ans la fête des targelies, instituées en l'honneur du soleil, pendant laquelle on sacrifioit un homme & une femme que l'on avoit eu le soin de faire engraisser auparavant. On ornoit le cou de ces victimes infortunées, de colliers de figes seches; on leur en chargeoit les bras & les mains: & pendant la marche, car on leur faisoit faire une longue procession dans la ville, on les sustigeoit avec des branches de figuier; ensuite on les brûloit en forme d'holocauste, & leurs cendres, chargées de toute

la malédiction publique, étoient jettées au vent. On voit encore par la conduite que tint Themistocles, dans le sacrifice qu'il offrit aux Dieux, pour les remercier de la grace qu'ils lui avoient faite en lui donnant la victoire à Salamine, que l'effusion de sang humain n'avoit rien de bien extraordinaire aux yeux des athéniens. On est d'autant plus surpris de trouver dans l'histoire une pareille anecdote, que l'on fait que Themistocles, quoique sans lettres, étoit l'un des plus judicieux & des plus éclairés de son tems (1), comme le témoigne Thucydide qui avoit saisi avec tant d'art le caractère & le génie de ceux dont il parle dans son ouvrage. On pourroit dire, sans prétendre pourtant justifier le général italien d'une action si atroce & qu'on pardonneroit à peine à la multitude, qu'il ne fit ce sacrifice que dans le dessein d'imiter les peuples barbares qu'il venoit de vaincre; car il est à remarquer que les perses ne faisoient aucune difficulté d'offrir des victimes humaines sur les autels, comme on le voit par le sacrifice que fit Xercès, dans l'endroit appelé les *Neuf Chemins*, de neuf garçons & d'autant de filles, que ce prince eut la cruauté de faire enterrer tout vifs, pour satisfaire sa dévotion barbare. Hérodote, dont on tient l'histoire de cette sanglante exécution, nous apprend encore qu'Amestris, épouse du roi Xercès, étant parvenue à une extrême vieillesse, immola quatorze enfans des meilleures maisons de Perse, pour aller rendre grâces de ce bienfait au dieu des enfers.

On voit encore ici ce que j'ai marqué plus haut; c'est que tous ces barbares choisissent ordinairement des jeunes gens pour les immoler à leurs Dieux. Les phéniciens, les carthaginois, les illyriens, & si l'on en croit Acofta, les péruviens au nouveau monde, n'en emploient pas d'autres, parmi le grand nombre de victimes humaines que les historiens leur ont reproché d'égorger au pied de leurs autels. Outre leur virginité, qu'ils se faisoient un mérite, comme je l'ai déjà dit, d'offrir à la divinité, ne pourroit-on pas ajouter que cet usage étoit une suite du préjugé qui exigeoit que l'on offrit à la divinité ce dont la privation étoit plus douce & plus mortifiante? Çà toujours été le langage de la superstition, qui, sans se mettre en peine de cultiver la vertu, par

(1) *Quis clarior in gratiâ Themistocles?* Cic. de amic. cap. XII. L'auteur des lettres cabalistiques; dit, lett. XCIII, que Themistocles, qui se distingua autant par les lettres que par les armes, fut un des plus excellents élève du philosophe Anaxagore, qui ne philosophoit certainement pas encore, quand le général Athénien, persécuté par des concitoyens ingrats & turbulents, fut obligé de passer chez les perses où il mourut. En substituant le nom de Periclés à celui de Themistocle, vous reparerez la faute du marquis d'Argens.

des actions de bienfaisance, croit avoir tout fait, quand elle a consenti le sacrifice de quelques-uns de ses besoins. Comme les jeunes gens font la douce espérance de leurs peres, & que l'état a droit de les regarder comme les appuis de sa grandeur, les colonnes de sa liberté; on ne croyoit pouvoir offrir une victime plus noble, d'un plus haut prix, & qui dût être, par conséquent, plus agréable aux immortels, qu'on représentoit aux yeux de ces peuples aveugles, comme toujours occupés à apprécier les dons qu'ils recevoient des humains (1).

On remarque à ce sujet un usage qui subsistoit à Carthage, & qui n'a été aboli qu'avec cette impérieuse république (2), quoique le vertueux Gelon, tyran de Syracuse, en eût expressément stipulé la suppression, dans un traité de paix fait avec elle, dont l'inhumanité & la barbarie surpassent tout ce qu'on en pourroit dire. Il étoit commun que le moindre événement, quelque danger dont on étoit menacé dans le commerce, portât les peres & meres à égorger leurs enfans sur les autels de Saturne ou de tel autre Dieu, dont les attributs répondoient apparemment à cause de celui-ci, pour obtenir de plus heureux présages. Mais ceux qui étoient privés d'enfans qu'ils pussent offrir à cette divinité féroce, achetoient d'une mere pauvre ou avare la malheureuse victime de cet épouvantable sacrifice; & ce qu'il y avoit de plus horrible dans ce marché, la mere étoit obligée de voir égorger son fils, sans frémir, sous peine de perdre le prix dont on étoit convenu. On reproche encore aujourd'hui aux tonquinois, une coutume, qui, quoique moins barbare en apparence, ne mériteroit pas moins, pour l'honneur de l'humanité, d'être abolie pour jamais. Ces peuples au rapport de Jean Ovington, dans la persuasion où ils sont, qu'ils ont le pouvoir de disposer de leur vie & de celle des personnes qui leur appartiennent, empoisonnent tous les ans une noix d'areca, & la font manger, avec beaucoup de solennité, à un enfant; bien convaincus que la mort de cet innocent, offert pour expier leurs péchés, rendra l'année suivante plus heureuse & plus abondante.

Observons ici en faveur de ceux qui ne pourroient comprendre que

(1) *Ideo dicit (varro) à quibusdam pueros ei (Saturno) solitos immolari, sicut à pœnis, & à quibusdam etiam majores, sicut à gallis, quia omnium seminum optimum est genus humanum. August. de civ. dei. Lib. VIII, cap. IX.*

(2) Si l'on en croit l'apologie pour les chrétiens, par Tertulien, cet usage subsista même jusqu'au proconsulat de Tibere, qui fit crucifier, dit-il, les sacrificateurs sur les mêmes arbres dont le temple de Saturne étoit couvert.

de pareilles atrocités ayent pu être pratiquées dans des états bien disciplinés, & gouvernés par des loix, que les constitutions primitives de presque toutes les nations, donnerent aux peres le droit indiscret, dirais-je même funeste, de disposer arbitrairement de la vie de leurs enfans. On voit Ruben, chez les juifs, dire à son pere Jacob, en partant pour l'Égypte, de faire mourir tous ses enfans, s'il ne lui ramene son cher fils Benjamin; Judas, frere puiné de ce Ruben, prononcer l'arrêt de mort contre sa belle fille Thamar, & Jephthé sacrifier sa propre fille, sans que les tribunaux s'y opposent, sans qu'aucun des anciens, préposés à la conservation des loix & au maintien du bon ordre, réclame l'autorité de la magistrature. Ces procédés étoient fondés sur le XXI chapitre du deuteronomie (1), qui permettoit au pere & à la mere, de faire lapider leur fils, s'il se rendoit coupable de désobéissance & d'opiniâtreté envers eux; & si Moysé ordonne au même endroit, que ce fils rebelle soit mené aux anciens de la ville, ce n'étoit, comme l'a remarqué M. Barnage, que pour notifier à ces magistrats le jugement domestique que les parens avoient rendu, & pour le faire exécuter plus solemnellement; en un mot, c'étoit plus pour servir d'exemple, que pour obtenir leur approbation. On voit par un passage du XXX^e livre des hypotiposes pyrrhoniennes de Sextus Empyricus, cité par Jacques Loisel, dans ses notes sur les institutes de Caius, que les athéniens eurent pareillement le droit de vie & de mort sur leurs enfans. Chacun connoît toute la rigueur des loix romaines à ce sujet. Romulus pour assurer plus efficacement aux peres l'obéissance qui leur est due par leurs enfans, leur donna le droit déraisonnable de les tuer, de les vendre, de les mutiler, en un mot, d'en disposer arbitrairement comme de leur propre chose. On trouve encore une foible image de cette disposition, du fondateur romain, qui fut renouvelée par la loi des douze tables (2),

(1) *Si genuerit homo filium contumacem & protervum, qui non audiat patris aut matris imperium, & coercitus obedire contempserit, apprehendent eum & ducent ad seniores civitatis illius, & ad portam judicii, dicentque ad eos: filius noster iste protervus & contumax est, monita nostra audire contemnit, comessationibus vacat, & luxuriæ atque conviviis. Lapidibus eum obruet populus civitatis. Deuter. cap. XXI, vers. 18, 19 & 20.*

(2) Voici les termes de cette loi, tels qu'ils sont rapportés par le jurisconsulte Ulpien. *In frag. tit. 10, endo liberis justis jus vitæ & necis vnumdandique potestas est.* Selon cette même loi, il étoit permis aux peres de vendre jusqu'à trois fois leurs fils. Ce n'étoit qu'après la troisieme vente consommée, qu'ils sortoient enfin de la puissance paternelle; ce qui donna lieu à un usage observé pendant plusieurs siècles dans la république, selon lequel ceux qui vouloient émanciper leurs enfans, les aliénoient par vente simulée en faveur d'un acheteur supposé, que Caius appelle *pera*

das
d'è
Da
ver
fan
eux
dor
qua
dan
jug
l'ex
pun
indu
a fo
mer
à qu
légis
dans
puiss
Trop
semb
ils n
peut
phén
de c
pare
brass
requ
de fe
céléb
des c
les a

fiducia
avoit
une fo

(1)

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 151

dans les pays de France, régis par le droit écrit, où les enfans ne cessent d'être soumis à l'autorité paternelle, jusqu'à ce qu'ils soient émancipés. Dans le ressort du parlement de Toulouse, par exemple, on voit souvent des hommes de soixante ans & plus, qui sont encore sous la puissance de leurs peres. Les gaulois, au rapport de César, avoient chez eux la même jurisprudence; &, sans parler des chinois, chez qui la loi donne la liberté au pere de famille d'exposer ou de tuer leurs enfans, quand l'indigence ne leur permet pas de les nourrir. Il est certain que dans l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, les enfans sont presque toujours jugés au tribunal de leurs parens, avant que les officiers préposés à l'exécution des loix, prennent connoissance de leurs délits. Aussi y punit-on ordinairement avec sévérité le pere assez aveugle ou assez indulgent pour négliger de corriger son fils, qui, par un crime d'éclat, a forcé la loi à sévir contre lui. L'attachement naturel des peres & meres pour leurs enfans, la vive tendresse que chacun sent pour ceux à qui il a donné le jour, ont dû être les motifs qui ont déterminé les législateurs à conserver des reglemens qu'ils avoient trouvés en vigueur dans l'état de pure nature. Ils pensoient qu'aucun intérêt, quelque puissant qu'il fût, ne pouvoit balancer ces mouvemens de la nature. Trop humains peut-être ou trop peu éclairés pour soupçonner dans leurs semblables des vices & des foiblesses que leur ame ne connoissoit pas, ils n'avoient pas prévu jusqu'à quel point d'extravagance & de férocité peut conduire le fanatisme, quel que soit son objet (1). Les législateurs phéniciens, carthaginois, illyriens, étoient vraisemblablement éloignés de croire que la superstition fût assez forte pour étouffer dans l'ame des parens ce feu naturel & divin dont chacun se sent naturellement embrasé pour ses enfans. Quand Lycurgue, pour abolir les sacrifices humains reçus dans sa patrie, ordonna que les peres & meres se contenteroient de fouetter leurs enfans dans les temples, est-il croyable que cet homme célèbre ait jamais pensé qu'il y auroit à Sparte des ames assez féroces, des cœurs assez barbares, pour faire ruisseler le sang de ces innocens sur les autels, jusqu'à les faire expirer dans les supplices? Ainsi Romulus

fiduciaire. Il faut observer que Numa, pour tempérer la sévérité des lois de Romulus à ce sujet, avoit ordonné que les peres n'auroient pas le droit de vendre leurs enfans lorsqu'ils leur auroient une fois permis de se marier. Voyez Denis d'Harlicarnasse. *Antiq. rom. liv. 2, pag. 58.*

- (1) Un cœur franc ne sauroit soupçonner en autrui,
La fourberie & la malice
Qu'il ne sent point en lui.

en disci-
tives de
ndiscret,
de leurs
en par-
i ramene
rononcer
sa propre
anciens,
, réclame
XXI cha-
nere, de
& d'opi-
que ce fils
l'a remar-
nt domes-
cuter plus
mple, que
XX livre
ar Jacques
athéniens
as. Chacun
ulus pour
e par leurs
es vendre,
me de leur
disposition,
tables (2),

*tratis imperium,
, & ad portam
dire contemnit,
vitatis. Deuter.*

Ulpien. *In frag.*
e même loi, il
troisième vente
n usage observé
manciper leurs
ius appelle *pera*

ne pensoit à rien moins, en portant sa loi, qu'aux Brutus, aux Torquatus, aux Cassius, aux Manlius & à plusieurs autres fougueux romains, qui, enthousiasmés de la gloire de leur patrie, condamnerent avec un œil sec leurs enfans qui auroient peut-être trouvé grace devant des juges plus équitables & moins sévères.

Ce fut à la faveur de ce principe qui donne aux parens le droit de vie & de mort sur leurs enfans, que les juifs, à l'exemple des peuples dont ils étoient environnés, étoufferent plus d'une fois dans leur ame le cri de la nature & de la raison, pour offrir aux dieux étrangers, leurs propres fils en holocauste. Ceux qui ne voudroient pas convenir qu'elle se fût jamais rendue coupable de pædothyfie, pourroient consulter la plupart des livres de l'ancien testament, écrits postérieurement au tems de Moÿse, & dont les auteurs lui font fréquemment à ce sujet les reproches les plus amers. « Ils se sont mêlés parmi les nations, lit-on dans » les psaumes, & ils ont appris leurs œuvres; ils ont servi les idoles » de Chanaan; ils leur ont immolé leurs fils & leurs filles; la terre a » été inondée de sang innocent & souillée par leurs abominations. Va, » dit le seigneur à Jérémie, va dans la vallée du fils d'Ennon, & tu » diras: écoutez la parole du seigneur, rois de Juda, & vous habitans » de Jérusalem; voici ce que dit le seigneur des armées, le Dieu » d'Israël: je vais répandre sur ce lieu mes vengeances, des fléaux tels » que tous ceux qui en entendront parler en seront épouvantés; parce » qu'ils m'ont abandonné pour servir des Dieux étrangers que leurs » parens n'ont point connus; qu'ils ont rempli ce lieu de sang innocent, & bâti des hauts lieux pour y brûler leurs enfans & les offrir » en holocauste à ces Dieux; choses que je n'ai point ordonnées, dont » je n'ai point parlé, & qui ne sont jamais montées dans mon cœur. » Les jours viennent, dit le seigneur, & la vallée d'Ennon sera appelée » la vallée du carnage. » Ces deux textes suffisent pour prouver d'une manière évidente, que les juifs eurent aussi l'usage abominable de sacrifier des hommes, & que cette pratique, reprouvée par la loi & par les plus honnêtes gens de la nation qui en étoient les interprètes, s'étoient furtivement introduite parmi eux après la mort de leur législateur. Je reviens aux peuples payens.

On a vu, peut-être sans étonnement, chez les égyptiens le monstrueux usage des victimes humaines. Cette nation, l'asile & le réceptacle du fanatisme & de la superstition, ne devoit pas se garantir seule d'un abus qui s'étoit généralement glissé chez tous les autres peuples. Mais,

ce qui doit avoir surpris un lecteur éclairé, c'est d'avoir trouvé la même atrocité chez les grecs ; & cela dans un tems où la philosophie , toujours amie de l'humanité qu'elle protege , auroit dû proscrire pour jamais ces abominations, d'un pays où elle régnoit avec tant d'éclat. Un exemple si frappant de l'autorité qu'exerce la superstition , avec une sorte de despotisme , sur les nations les plus douces & les plus éclairés, prépare le lecteur à lui faire croire ce que les historiens nous apprennent à ce sujet des romains. Ce peuple brigand dans sa naissance, formé de la lie des nations, n'eut d'autre loi, pendant des siècles, si on en excepte quelques préliminaires de constitutions civiles, que la volonté brutale d'une populace aussi fougueuse & barbare, qu'elle étoit superstitieuse & craintive. Formée à répandre le sang des hommes dans les combats, accoutumée à repaître ses yeux homicides du spectacle dégoûtant de tant de malheureux, qui s'entretoient pour l'amuser sur l'Arene, pouvoit-elle manquer d'intrépidité quand il s'agissoit d'ensanguanter ses autels ? Un peuple guerrier, autant par caractère que par profession, a naturellement assez de férocité pour commettre les plus grands forfaits. Aussi voit-on que celui-ci n'eut pas de peine à trouver chez lui une troupe de scélérats déterminés, prêts à braver tous les dangers, à expirer l'un après l'autre dans les affreux tourmens, pour poignarder le roi des étrusques, qui incommodoit leur ville ; mais si le zele de la religion s'en mêle, & que l'enthousiasme vienne à exalter l'imagination d'un tel peuple, il exécutera de sang froid, & avec une sorte de satisfaction, ce qu'une nation tranquille & civilisée ne pourra même envisager sans frémir. Nos guerres religieuses, où les peuples du nord, plus grands guerriers & moins disciplinés que ceux du midi, se sont toujours distingués par leur atroce acharnement à répandre le sang de leurs freres, prouvent assez combien il est dangereux à une nation belliqueuse, de permettre au fanatisme de prendre pied chez elle.

Nous apprenons de Denis d'Halicarnasse, qu'avant les romains, les habitans de l'Italie étoient dans l'usage de sacrifier des victimes humaines à Saturne. J'ai déjà dit que cette coutume étoit observée chez les carthaginois qui l'avoient sans doute apportée de Phénicie. S'il étoit démontré, comme il ne l'est pas, que le Saturne des phéniciens fût le même que celui d'Italie, on seroit assez fondé à croire que les peuples marchands, qui avoient fixé des colonies sur toutes les côtes de la Méditerranée, avoient porté sur les bords du Tibre, des habitans tirés du sein de leur ville, avec leur religion & leurs usages. Quoi qu'il en soit de cette

conjecture que j'abandonne aux Bochards de notre siècle, on fait que les italiens rougirent pendant plusieurs siècles leurs autels de sang humain. Mais Hercule qui voyagea dans ces contrées, voulant abolir ces sanguinaires institutions, bâtit un autel sur la colline de Saturne, sur laquelle s'éleva dans la suite l'édifice immortel du capitolé, & apprit aux habitans du pays à y offrir par le feu des victimes permises. Cependant pour ôter de leur esprit toute espèce de scrupule, & pour empêcher qu'ils ne se reprochassent de négliger les cérémonies religieuses établies par leurs ancêtres, il jugea à propos de conserver une image de cette superstition, en ordonnant que pour appaiser le courroux de Saturne, on jetteroit à l'avenir dans le Tibre trente hommes de paille, au lieu de trente vieillards qu'on y avoit précipités jusqu'alors, pieds & poings liés. Les romains qui avoient retenu la plupart des usages de ce peuple conquis, observoient encore cette cérémonie du tems de Denis d'Halicarnasse, & la célébroient peu après l'équinoxe du printems aux ides de mai. Ce jour-là les pontifes, selon la coutume, se rendoient sur le pont sacré, d'où l'on précipitoit dans le Tibre trente hommes de paille, que l'on appelloit *Argeos*; ce qui donnoit le nom d'*Argei* à cette fête (1).

Quoiqu'Hercule eût aboli, comme on l'a vu, ces usages, il paroît néanmoins évident que les romains qui habiterent dans la suite le pays où ce conquérant avoit fait de si salutaires réformes, ne profiterent pas des maximes sages qu'il y avoit établies. Ce peuple qui n'étoit jamais plus fat' fait que lorsqu'il voyoit ruisseler le sang, ne put se résoudre à perdre l'occasion de le répandre. Sans renouveler la même pratique qu'Hercule avoit abrogée, il en établit d'autres qui n'étoient pas moins atroces. Chaque événement qui menaçoit la république de quelque

(1) Ceci me rappelle une cérémonie assez bizarre que j'ai vu observer à Montreuil-Bellay, petite ville d'Anjou, placée à trois lieues de Saumur. Les bénédictins qui y ont, selon leur usage, un couvent fort riche, ayant jugé autrefois de rompre par violence la digue que le seigneur du lieu avoit fait construire sur le Touet, pour ménager l'eau à ses moulins, essayèrent de la part de celui-ci un très-gros procès, dont ils furent définitivement la victime; par arrêt du parlement, il fut ordonné, pour réparation de l'injure commise envers leur seigneur, que tous les ans, à certains jours, on jetteroit solennellement dans la rivière, un des moines du couvent, après l'avoir promené dans les rues de la ville, & lui avoir fait faire trois fois le tour du château, précédé par un héraut, criant à haute voix: *on va jeter le moine dans l'eau*. Cette cérémonie, qui peint au naturel le siècle qui la vit naître, a subsisté très-longtems telle que l'arrêt l'avoit prescrite. Cependant le crédit des moines, d'accord pour cette fois avec la raison, avoit obtenu que sans changer rien à la tête, ils fussent autorisés à mettre un paysan à la place du religieux. Il y a quelques années que le couvent a enfin transigé avec le seigneur, pour abolir jusqu'aux traces de cette humiliante comédie.

malheur, étoit marqué par le sacrifice d'un certain nombre de victimes humaines qu'on immoloit en pompe à Pluton, Dieu des enfers. Souvent même un motif moins important occasionnoit une si exécrable cérémonie. On voit dans Plutarque, que dans le siècle le plus florissant & le plus éclairé de la république, on ne rougit point d'enterrer vivans, dans le marché aux bœufs, deux grecs & deux gaulois, homme & femme de chaque nation, à l'occasion de la mort d'une vestale, nommée *Helvia*, qui avoit été écrasée par le feu du ciel, & de l'inceste commis par trois autres de ces filles, nommées *Emylia*, *Licina* & *Marcia*, qui s'étoient laissées séduire par un certain chevalier étranger, nommé *Buterius*. On ne peut sans doute imaginer un motif plus extravagant & plus ridicule ; car il étoit assez inutile d'immoler des hommes pour rendre les vestales plus chastes. Il ne falloit que redoubler d'attention sur leur conduite, si on étoit si jaloux de leur virginité. Il n'y avoit rien que de naturel dans la foiblesse de ces filles, & la crédulité romaine en vouloit faire un mystère. La mort de la vestale *Helvia* ne devoit pas occasionner plus de mouvemens que la foiblesse des trois autres, si les romains eussent été moins superstitieux & plus éclairés. Mais les préjugés sans nombre qu'ils avoient puisés chez les étrusques, sur les événemens sinistres que ces peuples croyoient appercevoir dans la chute de la foudre ; & les sottises qu'eux-mêmes ajoutèrent à toutes les pieuses fadaïses, ne leur donnoient aucun repos qu'ils n'eussent apaisé la divinité, qui avoient montré son courroux par le feu du ciel qu'elle avoit fait pleuvoir sur la terre. Mais s'il est vrai que ces prodiges annoncent que le ciel est irrité, est-ce en versant le sang de plusieurs innocens, qu'on le fléchit ? N'en coute-t-il donc que des crimes, pour expier ses forfaits ? Quel aveuglement dans nos législateurs ! Que ces traits sont mortifians pour nous, qui ne cessons d'admirer la sagesse, la prudence & la politique de ce peuple roi !

Le sacrifice dont je viens de parler, n'étoit pas le premier que les romains eussent fait à l'occasion de l'infidélité des vestales. Tite Live en rapporte un autre exemple qui eut lieu pendant la seconde guerre punique. Il dit qu'il arriva, après la trop fameuse bataille de Cannes, un grand nombre de prodiges, dont le plus effrayant fût le crime des vestales *Opimia* & *Florentia*, qui eurent la foiblesse de se laisser corrompre, malgré leur engagement au célibat. On fit, dit-il, quelques sacrifices extraordinaires, tels qu'ils étoient marqués dans les livres qui contenoient la destinée des romains. Entr'autres, on immola un gaulois &

une gauloise, un grec & une grecque, qui furent enterrés tout vifs dans une partie du marché aux bœufs, qu'on avoit renfermée dans une enceinte de pierre. Ce lieu, ajoute l'élégant historien de Rome, avoit déjà été arrosé de sang humain, selon un rit que les romains avoit emprunté des nations étrangères.

Il seroit bien difficile de déterminer l'époque où l'on cessa d'immoler des victimes humaines à Rome. Quoique les empereurs & le sénat eussent porté plusieurs édits & sénatus-consultes, pour abolir cette pratique dans toute l'étendue de leur empire, elle ne laissa pas de subsister sous leurs yeux; puisqu'il est certain qu'on enterra encore vivans dans le marché aux bœufs, au rapport de Pline, un grec & une grecque, l'an 830, de la fondation de Rome, qui tombe à la fin du regne de Vespasien. On fait que le furieux Héliogabale, ayant bâti dans Rome un temple dont il avoit été consacré prêtre, avant son élévation à l'empire, lui sacrifioit les plus beaux enfans qu'il pouvoit trouver en Italie; & que pendant que les magiciens immoloient ces jeunes victimes, il faisoit ses prières à son idole, & regardoit lui-même les entrailles des hosties, pour y remarquer les présages de ses prospérités (1). On lit même dans l'histoire que l'empereur Aurélien, qui régnoit sur les romains, au milieu du quatrième siècle, c'est-à-dire, plus de cent ans après Héliogabale, ayant écrit au sénat, pour le prier de consulter les livres sybillins, offrit de fournir pour les sacrifices des prisonniers de telle nation qu'on le jugeroit à propos, si l'oracle l'ordonnoit. Il faut avouer que le peuple romain étoit singulièrement superstitieux, pour avoir conservé pendant tant de siècles une institution contre laquelle l'humanité réclame avec tant de force. Ce qui est le plus étrange, c'est que ce n'étoit pas à Rome, comme ailleurs, les prêtres seuls qui sollicitoient de telles cérémonies; c'étoit le sénat en corps, accompagné de tout ce que la ville avoit de plus distingué dans tous les ordres, qui alloient consulter les livres des sybilles, où l'on trouvoit, comme on le croira aisément, tout ce que l'intérêt ou la superstition des consultants vouloient leur faire dire. Je ne fais, d'ailleurs, si la gravité du sénat, de cette compagnie si respectable à tant d'égards, l'arbitre de l'univers, n'étoit pas un peu déconcertée, quand il s'agissoit d'aller en pompe feuilleter des vieux livres à demi rongés par les vers, pour décider de

(1) *Omne denique magorum genus aderat illi, operabaturque quotidie, hortante illo & gratias agente quod amicos coram invenisset, cum inspiceret exta puerilia, & excuteret hostias ad ritum gentilium.*
Lamprid. in Heliogab.

la vie de plusieurs innocens. Il est même assez vraisemblable qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de membres dans cet auguste corps, qui ne se moquât en secret de la crédulité publique à ce sujet. Mais les guerres continuelles que le peuple romain avoit essuyées depuis sa naissance, les nombreux combats des gladiateurs, qui formoient son spectacle journalier, avoient tellement endurci le cœur de ces républicains, que la vie de quelques misérables étrangers pris en guerre, & sur lesquels, par conséquent, selon la coutume absurde qui régnoit alors, ils croyoient avoir le droit de vie & de mort, ne leur paroissoit pas d'une assez grande importance, pour faire cesser des usages que leur religion avoit anciennement consacrés.

De toutes les anciennes nations de l'univers, celles du nord de l'Europe paroissent avoir été le plus généralement livrées à cet esprit de fanatisme & de cruauté. Ailleurs, on avoit une ou deux fêtes dans l'année, où l'on célébroit le sacrifice de quelques jeunes gens, ou d'un petit nombre de prisonniers; ici c'est le fanatisme lui-même en personne, qui égorge à chaque instant des milliers de victimes. Si l'on doit ajouter foi au grand nombre d'auteurs qui ont parlé de ces régions, il faut se représenter les sythes, les thraces, les farmates, les gaulois, les celtiberes, même habitans de l'Espagne, comme autant de bêtes féroces, continuellement occupées à verser le sang des hommes pour en abreuver leurs Dieux. La moindre maladie, le plus petit danger, quelque événement imprévu, une foule de circonstances; en un mot, souvent les plus puérides, étoient, dit-on, toujours suivis du vœu sacrilege & meurtrier, d'offrir sur leurs autels le plus grand nombre de victimes qu'ils pouvoient trouver. C'étoit de la même manière que l'on rendoit grâces aux Dieux des bienfaits qu'on en avoit reçus, soit dans les combats, soit dans les entreprises générales ou particulières que l'on formoit. Ces sortes de vœux étoient aussi quelquefois reçus chez d'autres nations, comme on le voit par ceux qui couterent la vie à la fille de Jephthé (1) &

(1) *Si tradideris filios ammon in manus meas, quicumque egressus fuerit de foribus domus mea, nihique occurrerit in pace eum offeram in holocaustum domino. Jud. cap. XI, vers. 30 & 31.* « Dieu n'approuve par ces dévouemens, dit le pere Calmet, dans sa dissertation sur le vœu de Jephthé, » mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fut ce que pour punir ceux qui les faisoient, ou pour réprimer la légèreté qu'on auroit eue à les faire, si on en avoit pas craint l'exécution. » Cette décision est un peu choquante; aussi Cicéron, qui n'étoit qu'un philosophe payen, mais plein de bon sens, dit-il beaucoup plus judicieusement : *promissum potius non faciendum, quam tam tetrum facinus admittendum fuit. Cic. de offic. lib. 3, cap. XXII.* S. Jérôme s'expliquoit encore mieux, lorsqu'il disoit de Jephthé : *in vovendo fuit stultus, quia discretionem non habuit & in reddendo impius.*

à celle d'Agamemnon. Mais jamais le sacrifice n'étoit plus solennel, ni les victimes plus nombreuses, que quand le ciel en courroux paroïssoit menacer les hommes de quelque fléau universel. Car ces peuples s'imaginoient, dit César, en parlant des gaulois, que les Dieux immortels ne pouvoient être apaisés, à moins qu'on ne rachetât la vie d'un homme par celle d'un autre homme. Ainsi, dans les expiations publiques, on multiplioit le plus qu'il étoit possible le nombre des victimes, afin que la satisfaction que l'on offroit à la divinité irritée, parut avoir plus de proportion avec l'énormité des crimes qu'elle devoit effacer, & la grandeur des maux qu'elle devoit racheter. Ce préjugé bisarre, né de l'idée qu'on s'étoit formé de la majesté redoutable des Dieux, qui n'avoient d'égard aux vœux qu'on leur adressoit, qu'à proportion du prix de la victime qu'on leur offroit, étoit le même chez toutes les nations. Ce fut lui qui porta les decemvirs, qui, après la funeste journée de Trasimenes, visiterent les livres de la sybille, à ordonner que pour se rendre le Dieu Mars plus favorable, on lui immolât des victimes plus grasses que celles qu'on lui avoit offertes jusqu'alors.

Outre les circonstances particulieres ou les besoins de l'état, ou ceux des particuliers, sembloient aux prêtres exiger des victimes humaines, chaque nation avoit encore de certains jours réglés où l'on célébroit des fêtes solennelles, dans lesquelles on répandoit des torrens de sang humain. Ainsi les getes envoyoiënt tous les ans un d'entre eux aux enfers, pour porter les nouvelles de l'état de leurs affaires à leur Dieu Xamolxis. Les semnons avoient, au rapport de Tacite, un jour marqué où ils célébroient une pareille fête; & les germains ainsi que toutes les différentes peuplades qui habitoient les gaules, préludoient toujours dans leurs assemblées générales, qu'ils tenoient annuellement vers le printems, par cette espece de sacrifice. Mais l'une des plus cruelles de ces fêtes étoit celle que les peuples de la Scandinavie appelloient *Juut*, & qu'ils célébroient tous les neuf ans à *Lethra*, lieu de la Zelande. Là, ces peuples barbares étoient dans l'usage d'immoler à leurs Dieux, quatre-vingt-dix-neuf hommes avec un pareil nombre de chevaux, de chiens & de coqs. Ces monstrueuses solemnités paroïtroient sans doute incroyables, si l'on n'en avoit trouvé de plus sanglantes encore dans le nouveau monde. Sans parler des mexicains dont on a pu voir précédemment qu'elle avoit été la barbarie, on trouve dans la relation du moine anglois Thomas Gage, que les traxcallans, peuplade américaine, sacrifioient dans le temple de leur Dieu *Camantlo*, pour le moins huit cens personnes

tous les ans. Si ce nombre n'est pas exagéré, comme c'est assez l'ordinaire de ce voyageur un peu trop crédule, il faut avouer que la férocité des prêtres de Ttaxcalla étoit plus à craindre dans ces régions, que ne l'est la fureur des tigres & des léopards dans les déserts de l'Afrique.

Mais la mort que l'on donnoit à ces victimes infortunées des préjugés publics, n'étoit pas encore ce qu'il y avoit de plus affreux dans ces sacrifices abominables; c'étoit le soin cruel que l'on employoit à multiplier leur supplice. La plupart des nations, surtout celles du nord de l'Europe, non satisfaites d'égorger tout simplement la victime, lui arrachoit la vie par les tourmens les plus aigus, dans l'intention de proportionner davantage la satisfaction au nombre & à la grandeur des crimes que l'on vouloit expier. Il faut croire que ces prêtres avoient pour cela une forte d'exercice, tel que celui que faisoient ceux qui instruisoient les gladiateurs à Rome, afin que l'agonie de la victime étant plus longue & plus cruelle, les spectateurs pussent la voir expirer à leur aise. On déchiqeroit leur corps par lambeaux, on leur ouvroit le crâne, on les perçoit de flèches, on les frossoit sur des épines, on les jetoit en l'air pour être reçus sur des lances; on les assommoit, on les enterroit tout vivans, on les brûloit à petit feu; en un mot, toutes les cruautés que les nations sauvages de l'Amérique exercent, dit-on, comme par une espèce de permission tacite, sur ceux des prisonniers qu'ils croyent devoir abandonner à la vengeance publique, n'ont rien qui puisse être comparé à la peinture effrayante que les auteurs nous ont faite de ces abominations.

Il n'y a personne qui ne frémissé à la lecture de tant d'atrocités réfléchies, commises pour honorer la divinité. Mais pourroit-on croire que le sexe le plus foible, cette portion du genre humain qui fait parmi nous les délices de la société, par sa douceur & son extrême sensibilité, ait eu chez nos peres l'ame assez féroce, le cœur assez barbare, pour se charger de ces affreuses exécutions? C'est pourtant ce que nous apprend Strabon, dont l'exactitude & le jugement ont mérité l'usage de tous les écrivains qui l'ont étudié. « Comme les femmes des cimbres les » suivoient à la guerre, dit ce savant géographe, cité par M. Poullétier, » ils avoient aussi dans leurs armées des prophétesses qui étoient toutes » grises, habillées de blanc, couvertes d'un sage de toile, attaché par » le haut avec des boucles. Elles avoient autour des reins une ceinture » de cuivre, & marchaient les pieds nus. Ces femmes couroient l'épée » au poing, au-devant des prisonniers que l'on amenoit au camp; &

» après s'en être rendues maîtresses, elles les menaient à la cuve d'airain,
 » qui pouvoit contenir environ vingt seaux. Il y avoit sur la cuve
 » un banc ou la prophétesse montoit, & tiroit à foi les prisonniers l'un
 » après l'autre. Elle leur coupoit la gorge, & fondoit ses divinations sur
 » la maniere dont le sang couloit dans le vaisseau; d'autres disséquoient
 » le cadavre des prisonniers que l'on venoit d'égorger, & examinoient
 » leurs entrailles; elles en tiroient des divinations qui promettoient la
 » victoire à leur armée. » Telle étoit la religion de ces peuples, tels
 étoient leurs préjugés. En réfléchissant sur ces pratiques barbares, instituées pour honorer l'être des êtres, ou pour approfondir ses divins mystères, doit-on trouver étrange que Plutarque ait mis en problème si l'athéisme est préférable à la superstition ?

Nous observerons ici que la plupart des nations employoient les femmes, comme Strabon le dit ici des cimbres, dans tout ce qui concernoit la magie, les sortilèges, les divinations, & la plus grande partie des autres branches du sacerdoce. Cette idée que la divinité se communique plus aisément aux femmes, comme l'a remarqué M. Thomas, a été presque universellement répandue sur toute la terre. Les germains, les bretons, les celtes & presque tous les peuples scandinaves l'ont eue. Les gaulois ne décidoient jamais rien, soit sur la paix, soit sur la guerre, qu'il n'eussent auparavant consulté leurs femmes. Il y en avoit même un certain nombre parmi elles destinées à administrer solennellement la justice dans les assemblées les plus importantes. On voit dans le traité fait entre Annibal & les gaulois, que les carthaginois stipulerent que s'ils avoient à se plaindre de ceux-ci, ils porteroient leur cause devant les femmes gauloises, qui seroient les juges du différend. On connoît le respect des romains pour les sybilles; on connoît les pythonisses des hébreux, les prophétesse des branchides. Les grecs avoient leurs pythies, qui n'étoient pas moins célèbres, & dont l'art subsiste encore dans la grece moderne, dans un certain nombre de vieilles décrépites qui interpretent les songes & prononcent des oracles. La Thessalie étoit si féconde en forcieres, que le nom de *thessalienne* étoit celui que l'on donnoit communément en Italie aux femmes qui se mêloient de ce métier. Si les égyptiens avoient jugé à propos de ne pas initier leurs femmes au sacerdoce, on fait quel crédit elles acquirent à Rome sous les empereurs, & quel cas on y faisoit de leurs prédictions. Enfin dans toute l'Asie, soit dans le continent, soit dans les îles; chez les sauvages, tels que ceux de l'Amérique septentrionale; au Kamtschatka, en Tartarie,

Norwege, tout ce qui a ou pourroit avoir quelque chose de surnaturel, les cérémonies religieuses, la médecine, la magie, les oracles, sont entre les mains des femmes (1).

On a du s'appercevoir, d'après tout ce que nous avons dit jusqu'ici des sacrifices humains, que la plupart des peuples qui faisoient couler le sang des hommes sur leurs autels, choissoient rarement des victimes parmi eux. Si on en excepte ceux qui étoient assez dénaturés pour immoler leurs propres enfans. C'étoit assez ordinairement des prisonniers faits à la guerre, qu'on égorgeoit de la sorte aux pieds des idoles. Tel fut le sacrifice que les tarquiniens, peuple d'Italie, vers l'an 397 de la fondation de Rome, de trois cens sept romains, pris à la bataille que leur livra Fabius, & où ce consul fut vaincu. Il y avoit même une loi chez les éthiopiens, qui ordonnoit d'offrir au soleil & à la lune les premiers des prisonniers faits sur le champ de bataille; & c'est ce règlement qu'Heliodore avoit lu, sans doute, dans quelque ancien auteur, qui a donné à ce prélat, comme on l'a vu plus haut dans une note, occasion d'insérer la plus ingénieuse fiction dans son histoire romanesque, mais

(1) C'est vraisemblablement à cette croyance que la divinité se communique plus facilement aux femmes qu'à l'autre sexe, que l'on doit attribuer la cause de la vénération que l'on porte en bien des endroits, à cette portion aimable du genre humain. Au Monomotapa, le respect qu'on y a pour ce sexe est si grand, que si le fils aîné du roi rencontre une femme, il est obligé de lui donner le pas, & de s'arrêter jusqu'à ce qu'elle soit passée, quelque soit sa naissance. Cette déférence est la même à Ceylan. Les terres dont les femmes héritent ne payent rien au roi. Elles sont exemptes de la douane dans les ports & sur les passages. Leur sexe est respecté jusques dans les animaux; & par une loi, dit M. l'abbé Prévôt, qui est peut-être sans exemple, on ne paye rien non plus pour ce que porte une bête de charge femelle. Il faut avouer qu'il a été un tems où nous pensions bien autrement en France. Un évêque ayant soutenu dans le concile de Maçon, dit fort agréablement M. de Saint-Foix, qu'on ne pouvoit qualifier les femmes de créatures humaines, la question fut agitée pendant plusieurs séances. On disputa même vivement sur un point si important. Les avis furent longtems partagés; mais enfin les partisans du beau sexe l'emportèrent, & il fut permis aux fideles de ne pas reléguer leurs femmes dans le cercle des bêtes. On dirait que Sarrafin avoit hérité de la mauvaise humeur de quelques-uns des peres à ce concile, lorsqu'il exhaloit sa bile contre les femmes dans ce beau sonnet:

Cher Charleval, alors en vérité
 Je crois qu'il fut une femme fidele;
 Mais comme quoi ne l'auroit-elle été?
 Elle n'avoit qu'un seul homme avec elle.
 Or, en cela nous nous trompons tous deux,
 Car bien qu'Adam fut jeune & vigoureux,
 Bien fait de corps & d'esprit agréable,
 Elle aimait mieux pour s'en faire conter,
 Prêter l'oreille aux fleurettes du diable,
 Que d'être femme & ne pas coqueter.

favante de l'Ethiopie. On remarquoit, à ce sujet, au Mexique une loi peut-être unique dans son espece, c'étoit celle qui défendoit sous peine de la vie de couronner les rois sans avoir sacrifié quelques prisonniers, que ces princes devoient faire eux-mêmes après leur élévation à l'empire. Presque tous les anciens peuples du nord de l'Europe, vouaient à leurs Dieux, avant de commencer le combat, un certain nombre de captifs, qu'ils ne manquoient pas d'égorger aussitôt après la bataille. C'étoit toujours le chef, & les officiers les plus distingués de l'armée, que l'on destinoit à cette barbare exécution; car peu de ces nations avoit l'ame assez atroce pour immoler indistinctement tout ce qui tomboit entre leurs mains. Leur intérêt, d'ailleurs, réprimoit leur férocité, parce qu'ils étoient accoutumés de réduire en esclavage les prisonniers que le couteau sacré avoit épargnés (1). L'histoire fournit pourtant des exemples de ces atrocités. Les hermundures & les gallogreos, plus cruels & plus sanguinaires que des tigres, ne faisoient jamais grace à personne. Tout étoit impitoyablement sacrifié aux Dieux; hommes, femmes, enfans, chevaux, rien ne survivoit à la défaite du vaincu. Il n'y avoit pas jusqu'au bagage qu'on ne brûlât à l'honneur de la divinité. Les juifs au commencement de leur séjour en Palestine, agissoient ainsi à l'égard des peuples que Dieu leur avoit ordonné de détruire, pour s'emparer de leurs dépouilles. Le roi Saul marchant contre les amalécites, reçut ordre de la part de Samuel de tout exterminer, *depuis l'homme jusqu'à la femme, petits enfans, & ceux qui sont encore à la mamelle* (2). Agag, roi de cette nation, ayant été pris dans le combat, Saul se proposoit de lui conserver la vie, comme il le lui avoit promis en le recevant prisonnier; mais Samuël qui, comme prophete & prêtre de la nation, devoit être plus instruit que personne des desseins de Dieu, s'opposa à la volonté pacifique du prince hébreu; & ce pontife, s'armant lui-même du couteau sacré, *coupa, dit l'esprit saint, le roi Agag en morceaux devant le seigneur, à Galgal* (3).

(1) Aussi préféroient-elles souvent le service qu'elles en pouvoient retirer, à la triste satisfaction de contenter leur faux zele, selon le conseil d'Horace :

*Vendere cum possis captivum occidere noli,
Serviet utiliter.*

(2) *Nunc ergo vade, & percutite Amalec, & demolire universa ejus non parcas ei . . . sed interfice à viro usque ad mulierem, & parvulum atque lactentem, bovem & ovem, camelum & asinum.* 1 Reg. cap. 15.

(3) *Et in frustra concidit eum (Agag) Samuel coram domino in Galgalis.*

Ce dut être cet usage où étoient toutes les nations de sacrifier un certain nombre de leurs prisonniers, qui fit naître & entretint dans l'esprit de nos peres, ce généreux mépris qu'ils témoignent pour la vie. Comme chacun étoit tous les jours exposé à tomber entre les mains de l'ennemi & de voir couler son sang sur un autel, on se faisoit en quelque sorte un métier de s'apprendre à mourir. Le duel, les petites guerres, & une foule d'autres exercices violens & meurtriers, étoient, comme on fait, fort communs chez les nations féroces du septentrion de notre hémisphère. Les festins, les spectacles, les assemblées, les fêtes même de la religion, fournissoient fréquemment à des peuples indisciplinés & barbares, les occasions de se mutiler ou de s'arracher mutuellement la vie. Le suicide, ce monstre qui semble avoir fixé son trône dans le cœur billieux & mélancolique des gens du nord, y faisoit souvent les plus affreux ravages; les vieillards, les valétudinaires & les infirmes, qui croyoient être à charge à l'état où incommodes à eux-mêmes, prenoient souvent le parti de débarrasser le monde de leurs personnes, & tranchoient sans la moindre difficulté, la trame de leurs jours. Mais ce qui paroîtroit incroyable si les sauvages du nord ne retraçoient à nos yeux l'image de ces atrocités, c'est que la jeunesse même, quelqu'attachée qu'elle soit à ses jours parmi nous, craignoit si peu la mort, qu'elle se livroit souvent avec joie à des jeux où les acteurs ne risquoient rien moins qu'à perdre la vie. Seleucus avoit remarqué, dit Athénée, que quelques-uns des thaces jouoient dans leurs festins à un certain jeu qu'ils appelloient *le jeu du pendu*. On attachoit dans un lieu élevé une corde, sous laquelle on mettoit perpendiculairement un caillou rond & uni. Après avoir choisi par le sort celui qui devoit être le premier acteur, on le faisoit monter sur le caillou armé d'une faux. Il étoit obligé de se mettre lui-même la corde au cou, pendant qu'un autre ôtoit adroitement la pierre. Si celui qui demouroit suspendu n'avoit pas le bonheur & l'adresse de couper à l'instant la corde avec la faux qu'il tenoit des deux mains, il étoit étranglé & périssoit au milieu des risées de tous les spectateurs qui se moquoient de lui, comme d'un sot & d'un maladroit. Si cette anecdote est véritable, on doit avouer que des gens de cette trempe ne devoient pas regretter beaucoup la vie, quand leurs ennemis, usant du pouvoir que donnoit alors le droit des gens mal digéré, les faisoient expirer dans les temples de leurs Dieux. Ce qui m'engage à croire que ce fait peut fort bien être tel qu'Athénée le rap-

une loi
sous peine
prisonniers,
à l'empire.
ouaient à
nombre de
la bataille.
e l'armée,
es nations
qui tom-
r férocité,
prisonniers
urtant des
plus cruels
personne.
es, enfans,
as jusqu'au
commen-
es peuples
leurs dé-
ordre de la
la femme,
ng, roi de
oit de lui
prisonnier;
levoit être
la volonté
du couteau
e seigneur,

de satisfaction

sed interfectio
finum. i R. 2.

porte, c'est que les anciens habitans de l'isle du Sumatra, dont le climat n'est pourtant pas si propre à former des ames de bronze que celui du nord, ont une espece d'amusement encore plus extraordinaire. Ils ne font aucune difficulté de jouer la vie les uns contre les autres. Le gagnant lie, dit-on, son adversaire, & attend pendant un jour que quelqu'un vienne le racheter. Si personne ne se présente, il le tue comme ils en font convenus par les préliminaires du jeu.

Outre le grand nombre de captifs que les nations immoloient à leurs Dieux, il y en avoit néanmoins parmi elles qui n'auroient pas cru offrir au ciel des victimes propitiatoires, si elles n'eussent choisi chez elles, celles que l'on destinoit aux sacrifices. Nous avons dit plus haut que les phéniciens, les perses, les carthaginois, prenoient ordinairement de leurs propres enfans, pour ces cruelles cérémonies. Le même usage subsistoit aussi en plusieurs endroits du nord de l'Europe. On lit dans une chronique de Norwege, qu'un certain *Aunus*, roi de Suede, immola ses neuf enfans l'un après l'autre à son *Oden*, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait à l'occasion d'un oracle qui lui promettoit autant de dixaines d'années, qu'il égorgeroit de ses fils en sacrifice. Les getes étoient si jaloux de la prérogative d'être l'ambassadeur de la nation dans l'autre monde, qu'il n'y avoit personne, dit-on parmi eux, qui ne priât ardemment Xamolxis, de faire tomber le sort sur sa tête. Quelques-uns des peuples scandinaves avoient une si haute idée de cette espece d'acte de dévotion, qu'ils regardoient comme le plus favorable de tous les auspices, quand le sort tomboit sur le roi, qui étoit immolé au milieu des applaudissemens & de la joie de toute la nation. Le pays ayant été affligé d'une longue famine, on ne fit point de difficulté, dit Lorcenius, d'immoler le roi *Domalder*, pour fléchir la colere des Dieux, qu'on avoit déjà tenté inutilement d'appaîser par le sang de quelques victimes moins nobles. On sent bien, sans que je le fasse observer, que ce prince devoit avoir d'autant plus à craindre, s'il n'étoit pas jaloux de repandre son sang sur un autel qu'il étoit plus mal avec le college des prêtres; car il est assez croyable que dans ces régions hyperborées, comme partout ailleurs, ces ministres étoient à la tête de ces opérations, & qu'ils traçoient la marche du peuple sur ces articles. Ils étoient sans doute assez habiles pour se rendre maîtres du sort qui décidoit de la victime; car, pour peu qu'ils eussent d'autorité parmi leurs concitoyens, il leur étoit toujours aisé d'imposer silence à quiconque eût entrevu la fraude, & se fût mis en devoir de la publier. On verra dans un autre

endroit , que les prêtres d'Ethiopie ont conservé pendant longtems le même ascendant sur leurs princes.

Les germains avoient un usage qui approchoit assez de celui-ci , mais qui caractérise beaucoup mieux encore le naturel féroce & imdomptable d'un peuple libre , qui exige avec rigueur de la bravoure , du bonheur même dans ses généraux. Tous ceux de leurs principaux officiers que l'on accusoit de n'avoir pas fait leur devoir , étoient ignominieusement traînés au lieu de l'assemblée générale , où ils étoient condamnés à expirer aux pieds de leurs Dieux que l'on portoit toujours dans les combats. Souvent sans que les actions lâches dont on les accusoit fussent prouvées , ces malheureux payoient de leur sang les caprices de la fortune. La cruauté de ces peuples alloit même jusqu'à étendre leur vengeance aveugle jusques aux enfans de leurs princes , quelle que fût l'espérance qu'ils devoient naturellement concevoir de leurs personnes. Nous avons encore un cantique lugubre , en vieux saxon , où le fils d'un roi qui devoit être immolé pour avoir perdu la bataille , déplore son sort en ces termes : « me livrera-t-on entre les mains du ministre de la divinité dans mes plus beaux jours , & finirai-je ma vie d'une manière si misérable. Ah ! que je suis à plaindre , parce que la fortune ne m'a pas favorisé , & que le combat a été malheureux , on veut appaiser le ciel , en me faisant sa victime , & détourner sa colère par mon sang ! »

Il n'est pas jusqu'aux prêtres , chose étonnante , qui n'aient été exposés , en certains endroits , à se voir immoler sur les autels des Dieux dont ils étoient les ministres & les favoris. Les albanais , peuple scythe , qui habitoient entre le pont Euxin & la mer Caspienne , observoient une pratique , à cet égard , qui n'avoit pas d'exemple dans le reste de l'univers. Lorsque quelqu'un de leurs prêtres , saisi d'une frayeur panique , que l'on attribuoit à l'esprit de la divinité qu'il servoit , se mettoit à courir seul , comme une bacchante , les forêts , on le lioit d'une corde sacrée , comme une victime que le Dieu s'étoit choisie lui-même ; & après l'avoir nourri avec toute la délicatesse possible , pendant une année , on l'immoloit , en pompe , à la lune. Ce dévouement , s'il n'étoit pas l'effet de quelque philtre adroitement ménagé par les principaux pontifes , paroitra d'autant plus généreux , qu'on sait que les prêtres ont eu la louable attention d'abandonner aux peuples le soin d'appaiser le ciel par leurs vies. S'ils se sont mêlés en quelque chose des superstitions qu'ils inspiroient & dont la plupart d'entr'eux reconnoissoient

l'extravagance & la folie, ce n'étoit jamais que pour recueillir en paix le fruit de la crédulité de la multitude, qu'ils favoient si habilement rançonner au nom de la divinité. Ouvrez l'histoire & vous trouverez, comme l'a sagement remarqué M. Hume, que le fanatisme est en possession, depuis bien nombre de siècles, de n'exercer ses fureurs que sur les laïques, & de ne répandre jamais sur l'ordre sacré que des douceurs & des bienfaits. Les prêtres des albanais, qui, au reste, pouvoient bien avoir chez eux quelques calanus & quelques zarmanochegas (1); ne peuvent faire exception à une règle si générale.

Appliquons ici une réflexion judicieuse & sensée de Plutarque, qui forme le reproche le plus humiliant que l'on put faire à tous les peuples qui se souilloient de tant d'abominations. Quoique ce philosophe suppose mal à propos l'existence des athées, opinion invraisemblable & qu'un examen plus approfondi lui eût fait abandonner, le fond de sa pensée n'offre pas moins une critique saine & éclairée des manœuvres infamantes de la superstition, & qui auroit dû faire crever de honte la plupart de ses contemporains. « C'est la superstition, dit-il, qui a donné » naissance à l'athéisme, & qui lui donne tous les jours de quoi se jus- » tifier & se défendre, sinon justement au moins avec beaucoup de pré- » texte & d'apparence. Car les premiers qui ont embrassé l'athéisme, ne » l'ont pas fait pour trouver quelque chose à redire, ni au ciel, ni aux » saisons, ni aux révolutions du soleil, qui fait par son mouvement les » jours & les nuits. Ce n'a pas été non plus pour avoir remarqué quel- » ques désordres ou quelque défaut dans la nourriture des animaux, ou » dans la production des fruits. Rien de tout cela, c'est la superstition » qui en a été la cause. Ses actions étranges, ses passions ridicules, ses » paroles, ses mouvemens, ses forcelleries, ses enchantemens, ses tours, » ses retours, ses purifications impures & abominables, ses tambours, » sa vilaine & sale continence, ses mortifications barbares, & les outrages » qu'elle se fait à elle-même dans les temples. Ce sont toutes ces belles » choses qui ont donné sujet à quelques-uns de dire qu'il vaudroit mieux » que les hommes n'eussent aucuns Dieux, que d'en avoir qui approu-

(1) Calanus & Zarmanochegas étoient deux fanatiques de l'Inde qui se dévouerent généreusement aux flammes, l'un pour faire irer Alexandre & l'autre pour amuser Auguste. On mit sur le tombeau du dernier cette fastueuse épitaphe: *ci gît Zarmanochegas, indien de Bargoza, qui, selon l'usage ancien de sa nation, s'est donné la mort à lui-même.* Si l'on en croit Eusebe, un certain Peregrin, philosophe cynique, donna le même spectacle en grece, la première année de la 236^e. olympiade, c'est-à-dire, la 165^e. année de notre ere. Voy. *Euf. Chron. an. 166.*

» vassent de telles choses, qui prissent plaisir à un service si étrange,
 » qui maltraitassent leurs dévots, qui se chagrinaient pour rien, & qui
 » se missent en peine de bagatelles. En effet, les gaulois & les scythes
 » n'eussent-ils pas été plus heureux de n'avoir jamais oui parler des Dieux,
 » de n'en avoir jamais eu la moindre pensée ou la moindre idée, que
 » de croire qu'il y en eût, mais qui prenoient plaisir à l'effusion du sang
 » humain dont on arrosoit les autels, & qui recevoient les sacrifices
 » pleins de barbarie & d'inhumanité, comme la chose du monde qui
 » leur étoit la plus agréable & la plus digne de leur grandeur? Et com-
 » bien encore eut-il été meilleur pour les carthagiinois, d'avoir eu pour
 » premiers législateurs un Critias & un Diagoras, qui ne croyoient ni
 » dieux, ni esprits, que de faire à Saturne les sacrifices qu'ils lui fai-
 » soient. »

Il convient pourtant de remarquer que la dépravation & le fanatisme n'étoient pas si généraux, qu'il n'y eût toujours quelqu'un dans ces tems reculés, qui ne sentit chez lui frémir l'humanité de ces pratiques affreuses qu'un faux zele avoit introduites dans le culte divin. Plusieurs grands hommes de l'antiquité s'efforcèrent d'abolir des coutumes si barbares. Pythagore fut le premier, dit-on, en Europe, qui opposa la raison & la philosophie à ce délire de l'esprit humain, & qui tenta d'obtenir par pure persuasion; ce qu'Hercule avoit fait longtems avant lui, les armes à la main. Les ménagemens que ce Samien professoit pour tout ce qui étoit animé, devoient nécessairement l'y porter. Mais il paroît que moins heureux de ce côté-là qu'à l'égard des crotoniates à qui ses instructions avoient fait abandonner la vie voluptueuse & débordée qui les deshonoroit, ses efforts n'eurent pas le succès qu'il auroit du naturellement s'en promettre; & ce sage élève de Benarès, qui, comme le dit Thomassin, changea la police d'un grand nombre de villes en Italie, & attacha à sa philosophie plus de deux mille hommes dans une seule exhortation, ne put gagner sur le genre humain, ce que la nature seule, si elle n'eût pas été si considérablement dépravée, eut dû faire de son propre mouvement. On voit que par la plus étrange des bizarreries, Xamolxis, son esclave, qui avoit été mis par les getes au rang des Dieux, étoit honoré tous les ans par la mort d'un homme que ces barbares immoloient en le faisant tomber sur leurs piques.

Le plus grand malheur que les crétois souhaitoient à leurs ennemis, étoit que les Dieux les fissent tomber dans quelque mauvaise habitude. Si ce sentiment du peuple grec blessoit la charité, on peut dire, au

r en paix
 abilement
 rouvrez,
 t en pos-
 ts que sur
 douceurs
 oient bien
 s (1); ne

arque, qui
 es peuples
 phe sup-
 blable &
 iond de sa
 manoeuvres
 e honte la
 ai a donné
 uoi se jus-
 up de pré-
 éisme, ne
 el, ni aux
 vement les
 qué quel-
 maux, ou
 superstition
 eules, ses
 ses tours,
 tambours,
 es outrages
 ces belles
 toit mieux
 ai approu-

nt généreuse-
 On mit sur le
 sa, qui, selon
 certain Pere-
 de la 23^e.

moins, qu'il fa voit parfaitement connoître ce qui pouvoit mieux servir son animosité ; car rien, à mon avis, n'est plus funeste & plus pernicieux qu'une coutume criminelle qu'on a contractée sans s'en appercevoir. Quand une nation, une société, un corps, en a épousé quelqu'une, fût-elle la plus extravagante, la plus folle ou la plus cruelle que l'on puisse imaginer, il n'y a gueres que la force, ou quelque événement imprévu qui soit capable de la détruire, surtout si elle a quelque branche de superstition pour objet. Le raisonnement le plus sage, le plus conséquent, a même rarement le pouvoir de fixer pour un moment l'attention de ceux qu'un tel procédé deshonne (1). J'en citerai un exemple, qui en fortifiant ce raisonnement, fera sentir ce qui a soutenu pendant tant de siècles, parmi les nations, l'infame usage où elles étoient de noyer souvent leurs idoles dans le sang de leurs semblables. Les otomies, peuple barbare qui habitoit les montagnes du Mexique, avoient embrassé avec beaucoup de résignation la religion chrétienne ; & les progrès qu'ils y avoient faits, sembloient répondre au zèle ardent des missionnaires qui avoient entrepris leur conversion, lorsqu'une maladie contagieuse, qui faisoit beaucoup de ravage parmi eux, les porta à s'assembler sur une haute montagne pour y renouveler une ancienne cérémonie, oubliée pendant quelque tems. Cette fête consistoit à sacrifier une jeune fille à leur vieille divinité. Les missionnaires s'efforcèrent en vain de les arrêter. On leur répondit fort ingénument, qu'en embrassant un nouveau culte, on n'avoit pas cru s'engager à ne pas renouveler quelquefois les anciennes cérémonies du premier ; & , sans autre explication, on ouvrit le sein à la jeune victime, qui expira sous les yeux des religieux. Après cette pieuse opération, les otomies pensant avoir apaisé la colère de leurs dieux, revinrent tranquillement au catéchisme.

Les romains avec leurs légions, étoient plus propres à purger une grande partie de la terre de toutes les abominations qui s'y commettoient, que la philosophie de Pythagore & de ses disciples, armée de tous ses argumens. Aussi ces républicains donnerent-ils plusieurs senatus consultes, dont le plus remarquable est de l'an six cents cinquante-sept

(1) Après la cérémonie qui constitue les hottentots à l'âge de dix-huit ans, dans leur condition d'hommes faits, ils peuvent sans scandale, maltraiter leurs meres, pour lesquelles ils ont témoigné jusqu'alors la plus respectueuse obéissance. C'est même un honneur parmi eux de ne les pas ménager. Si l'on entreprend, dit Kolben, de faire sentir aux anciens de la nation, l'absurdité de cette pratique, ils répondent avec un sang froid qui vous étonne : *tel est l'usage des hottentots,*

de Rome (1), sur cette importante matiere. Mais comment pouvoient-ils espérer d'être obéis; tandis qu'ils donnoient eux-mêmes l'exemple de ces atrocités qu'ils proscrivoient chez les autres? On a vu que l'Empereur Aurelien proposoit au Senat de lui envoyer tels prisonniers qu'il jugeroit à propos, pour être employés aux sacrifices; preuve évidente que ces expédiens avoient continué jusqu'alors à être mis en usage dans certaines circonstances! car il n'est pas croyable que ce prince si intéressé à se concilier l'amitié du Sénat, eût ouvert un avis qui auroit été capable de le décréditer pour jamais aux yeux d'une nation dont le culte auroit été plus innocent. Une conduite aussi scandaleuse dans une République qui fixoit l'attention de l'Univers, n'étoit pas propre à encourager les nations qu'elle avoit subjuguées, à se former des maximes moins sanguinaires. Aussi voit-on dans les écrivains du moyen âge, que ces pratiques subsistoient encore chez les Francs, les Goths, les Danois, les Islandois & les autres peuples du Nord, jusqu'au-delà du sixieme siècle; & si l'on en croit Procope, les Francs qui avoient passé en Italie, sous la conduite de leur roi Theudebert, étoient encore assez barbares, quoique chrétiens, pour immoler des victimes humaines, & sur-tout leurs prisonniers, dont ils jettoient le corps dans les fleuves auxquels ils les offroient, comme les premices de leur victoire. Pline le Naturaliste ne raisonnoit donc pas fort juste, lorsqu'il écrivoit que l'on devoit, aux réglemens rigoureux qu'avoient fait publier les Romains sur ce point, l'abolition de tous ces sacrifices. (2) On a vu, par l'exemple des Ottomies dont j'ai parlé plus haut, que ces préjugés, tout atroces qu'ils sont, ne sont pas si faciles à déraciner; & l'on peut même conclure par ce qui se passe encore aujourd'hui chez la plupart des Africains, qu'ils tiennent, pour ainsi dire, à la constitution des peuples barbares & superstitieux, car, malgré les vives représentations des voyageurs européens, & les lumieres que ces nations retirent du commerce qu'ils entretiennent avec nous depuis deux ou trois siècles, on a encore la douleur de voir, que les regrets de Koëtre, de Wida, de Benin, de Bissad, ne sont pas plus sages sur cet article, que ne l'étoient nos peres.

(1) *Sexcentesimo quinquagesimo septimo anno urbis C. Cornelio Lentulo, P. Licinio Cofo. senatus-consultum factum est, ne homo immolaretur, palamque in tempus illud sacra prodigiosa celebrata.* Plin. Hist. Nat. Lib. XXX. Cap. 1.

(2) *Non satis estimari potest, quantum Romanis debeatur qui sustulere monstra in quibus hominem occidere religiosissimum erat, mandata verò etiam saluberrimum.* Plin. lb. ut sup.

Les voyageurs ont même remarqué un usage observé dans les royaumes de Tangut & de Bazantola en Asie, qui surpasse en atrocité, tout ce qu'on a lu dans ce chapitre & celui qui l'a précédé. On choisit disent-ils, un jeune homme vigoureux, à qui l'on accorde, pour certains jours de l'année, la liberté de tuer sans distinction d'âge ni de sexe, toutes les personnes qu'il rencontre; dans la supposition que tous ceux qui meurent de sa main, sont autant de victimes consacrées à la divinité tutélaire du pays, & assurées d'acquérir la vie éternelle, en lavant de leur sang, les crimes dont leurs compatriotes peuvent être coupables. Ce jeune homme porte le nom de *trait*, qui signifie, dans l'idiome de la nation, *celui qui tue*. Il est vêtu d'un habit fort lesté, & d'une couleur propre aux jours de fête. Ses armes sont l'épée, l'arc & les flèches. Il sort de sa maison aux jours marqués, en faisant des gestes qui annoncent la rage & la fureur; &, courant dans toutes les rues, il fait main-basse sur le peuple, sans que personne entreprenne de lui résister, dans la crainte de se rendre coupable d'un sacrilège. En un mot, ce monstre retrace parfaitement l'image de la furie religieuse des prêtres de Cybèle, que Lucrèce a peints dans ces trois vers.

*Tela præportant violenti signa furoris ,
Ingratos animi , atque impia pectora volgi ,
Conterere metu quæ possunt numina divæ.*

Je place ici ce fait tel que nous le donne l'auteur de la collection des voyages, qui copie en cet endroit le P. Grueber. Il seroit peut-être de la prudence de suspendre son jugement à ce sujet, jusqu'à ce que quelques observateurs plus éclairés & moins partiaux, que ne paroît l'avoir été le missionnaire Jésuite, nous aient confirmé ce qu'il avance ici sans preuve. Cette anecdote me paroît d'autant plus suspecte, que le pays que l'on suppose être le théâtre de ces scènes extraordinaires, sont dans la dépendance du Grand Lama, dont la religion douce & peu conséquente ne permet pas de pareilles horreurs. Ajoutez que le Capucin Horace de la Benna, qui s'est vanté en Europe d'avoir entretenu une étroite correspondance d'amitié avec le Grand Lama (1),

(1) Voici la lettre que le bon pere Italien assure lui avoir été écrite de la part du Grand Lama:
" Ce n'est pas un médiocre plaisir, ni une petite consolation pour moi, d'apprendre par votre lettre que vous êtes en bonne santé. Puisque vous conservez toujours des entrailles d'un pere

ne parle pas de cet usage dans sa relation que la Congrégation de la Propagande fit imprimer en 1742.

Quoique j'aie compté , après M. de Paw , les Chinois au nombre des nations qui ont sacrifié des hommes , je dois pourtant confesser ; à la justification d'un peuple dont la morale (1) paroît si pure , que je ne trouve rien dans son histoire qui prouve , que ses loix tant civiles que religieuses , permissent ces attentats. Je l'ai déjà dit ; les peuples véritablement théistes n'ont eu que rarement de pareilles abominations à se reprocher. Il paroît seulement , comme je l'ai dit plus haut des Juifs , que les plus superstitieux de la nation , ceux-là seuls , vraisemblablement , qui , à la religion du pays , avoient ajouté certains préjugés étrangers , faisoient quelquefois couler le sang humain sur les autels , sans que le reste de leurs concitoyens y participât , & que le code national autorisât aucunement ces barbaries. C'étoit sur-tout les grands de l'état qui sont , depuis long-temps en possession de fronder les loix & la raison , qui se rendoient coupables de ces crimes. Quelquefois même la foiblesse les suggéroit à l'empereur. Ainsi , l'empereur *Sun-Chi* fit tuer trente hommes , au rapport du P. Couplet , pour appaiser les manes d'une maîtresse favorite , qu'il avoit eu la douleur de perdre dans le printems de l'âge. Mais , je le répète , ces foibleses sont des faits isolés qui ne tenoient en rien à la constitution de cet empire , & qui ne peuvent raisonnablement être reprochés qu'à ceux qui s'en sont personnellement rendus coupables.

Je dois dire , avant de terminer l'histoire de tant d'horreurs , que tous ces usages de sacrifier des hommes , dont on vient de lire les effrayans détails , n'ont eu pour base que la confiance impardonnable avec laquelle les peuples ont toujours crû pouvoir charger leurs victimes de tout le poids de leurs crimes. La république se trouvoit-elle

» pour votre cher ami , je ne doute pas que votre vie ne soit toujours heureuse. Tous vos discours sont gravés dans mon cœur. Cette lettre est enveloppée dans une piece de brocard jaune , qui se nomme Torcheselam. Donné le bon jout , premier du sixieme mois de l'année du bœuf d'eau » Le Capucin entretenoit encore un commerce très-reglé entre le roi du Tibet & ses principaux ministres. *Credat Judæus Apella.*

(1) Il faut pourtant avouer que , malgré la pureté de la morale des Chinois , on peut encore leur reprocher certains traits qui ressemblent fort à la barbarie des anciens *Wigoths* ; témoin cet atroce assassinat qu'a fait commettre l'empereur regnant , au rapport de la gazette de France du 27 Avril 1778 , en la personne de l'infortuné roi de *Fio-Kia-Sivan* , pris en défendant son pays , & en celle de sa femme & de ses enfans.

furchargée de forfaits : elle ne pensoit à rien moins qu'à former de nouveaux réglemens pour les mœurs, à exhorter les citoyens à la vertu. Elle choisissoit un répondant que l'on dévouoit à la mort avec la plus horrible exécration ; & cette singulière cérémonie mettoit au large la conscience de tous les citoyens, jusqu'à ce que la dose des crimes étant remontée au même point, exigeât que l'on recommençât la même opération (1). Ainsi les Carthaginois voulant, après avoir été taillés en pièces par Agathocles, expier d'une façon éclatante les crimes qu'ils avoient à se reprocher & à qui ils attribuoient la colere des dieux, qui s'appesantissoit de plus en plus sur leurs têtes, offrirent en sacrifice, au nom de toute la nation, deux cents enfans de la noblesse, & trois cents personnes qui s'avouèrent volontairement coupables d'avoir soustrait précédemment les leurs à cette horrible exécution.

Les Romains inventerent, vers l'an 652 de la fondation de leur ville, une fête à ce sujet, qui avoit été jusqu'alors inconnue dans cette Capitale de l'ancien monde. Comme ces républicains étoient parvenus alors au plus haut degré de dépravation où ils pussent atteindre, ils crurent que, pour expier tant de crimes dont ils se fouilloient tous les jours, les formulaires prescrits par leur liturgie ne suffisoient plus. Ils imaginèrent de choisir un bouc, dont on environna les cornes de matières embrasées, & que l'on chassa de la ville par la porte *Nevia*, chargé de la malédiction publique. Après une régénération si salutaire, les Romains se crurent quittes envers la justice du ciel qu'ils avoient si cruellement outragé, & les choses continuèrent d'aller leur train. On sait que les Juifs, dont les rites expiatoires étoient en si grand nombre, étoient aussi dans l'usage, long-tems avant l'expiation du coq dont nous avons parlé dans le II^e volume, d'envoyer le bouc émissaire, ou *hazaël*, dans le désert, où il portoit les crimes de la cité. Ce peuple avoit encore une sorte d'expiation commune avec les Romains : c'étoit de faire brûler une vache, dont les cendres jettées sur la tête de tous les assistans, les purifioient de leurs péchés. A Rome, cette cérémonie étoit confiée à la plus ancienne des Vestales, & à Jérusalem, au souverain pontife.

On voit dans le sixième chapitre de Michée, l'exposition de ce préjugé de la plupart des nations, avec un conseil court, mais salu-

(1) *Expedi unum hominem mori pro populo*, s'étoient les Juifs dans l'évangile.

taire,
férico
» Di
» ge
» de
» de
» m
» O
» gn
» qu
» du
C'
victin
répub
quen
phasé
mis a
Codr
pas d
si gé
toyer
recom
espér
ordo
se co
» il
» Sal
» cel
» d'a
» ma
» ter
» dé
» gi
» rép
» to
Il
qu'un
que

taire, de solliciter plus efficacement que par l'effusion du sang, la miséricorde du Seigneur en faveur des coupables : « Qu'offrirai-je à Dieu qui soit digne de lui, dit le Prophete ? Fléchirai-je les genoux devant le Dieu très-haut ! Lui offrirai-je des holocaustes & des veaux-d'un an ? L'apaiserai-je en lui sacrifiant mille beliers, ou des milliers de boucs engraisés ? Lui sacrifierai-je pour mon crime mon fils aîné, & pour mon péché, quelqu'autre de mes enfants ? O homme ! je vous dirai ce qui vous est utile, & ce que le Seigneur demande de vous ; c'est que vous agissiez selon sa justice ; que vous aimiez la miséricorde, & que vous marchiez en la présence du Seigneur, avec une vigilance pleine d'une crainte respectueuse ».

C'est à cette opinion où l'on étoit généralement autrefois, qu'une victime pouvoit se charger d'expier par sa mort les péchés de la république, que l'on doit attribuer l'origine de ces dévouemens si fréquens chez les anciens, & que les écrivains ont loués avec tant d'emphase, quoique leurs auteurs ne méritassent effectivement que d'être mis au rang des plus furieux fanatiques. La mort de Ménéce & de Codrus chez les Grecs, de Curtius & de Décius à Rome, n'avoient pas d'autre motif. Persuadés que les dieux, envisageant le mérite d'un si généreux sacrifice, oublieroient tous les crimes dont leurs concitoyens s'étoient rendus coupables : ils se faisoient ainsi une gloire de reconcilier leur patrie avec ceux dont elle avoit tant à craindre & à espérer. Il ne faut que jeter les yeux sur la formule que le Pontife ordonna au premier Décius, de prononcer avant son dévouement, pour se convaincre que telle étoit en effet leur croyance. « Janus, s'écrie-t-il, Jupiter, Mars, Quirinus, Bellone, Lares, dieux des anciens Sabins, dieux de la patrie, dieux qui disposez de notre sort & de celui des ennemis, dieux des enfers, je vous prie, je vous conjure d'accorder, comme je me promets que vous ferez au peuple romain, la victoire, & de tourner contre ses ennemis la crainte, la terreur & la mort. En vertu des paroles que je vais prononcer, je dévoue aux dieux manes & à la terre ma personne, avec les légions & les troupes auxiliaires des ennemis, pour le salut de la république des Romains, de leurs armées, de leurs légions & de tous ceux qui leur donnent du secours ».

Il ne fera pas inutile d'observer ici que ce fut d'après cette idée qu'une personne quelconque put se charger de la dette d'une autre ; que s'établit dans les dixième & onzième siècles l'opinion bizarre, &

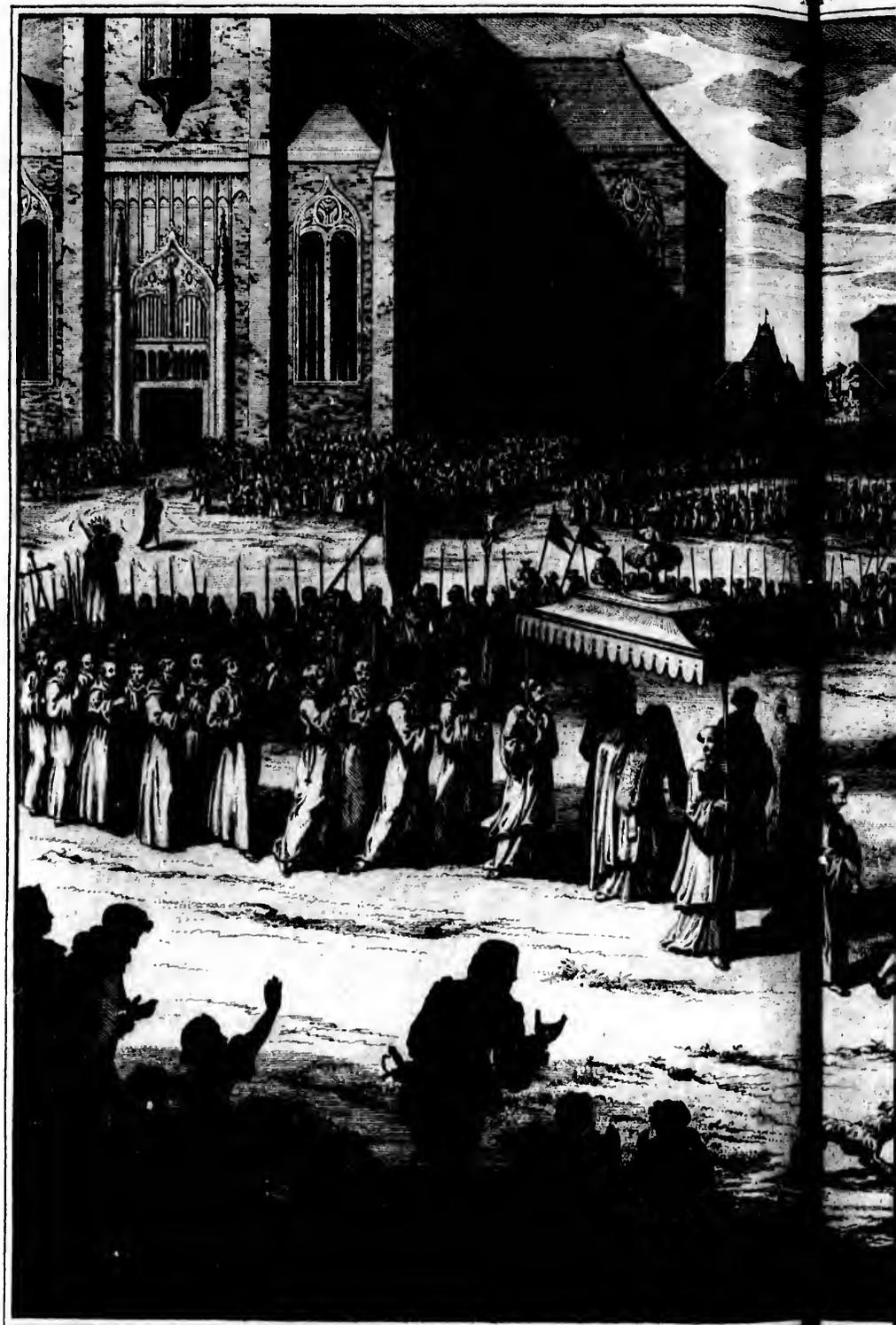
Figure. & digne de ces tems ignorans & barbares ; qu'on pouvoit faire acquitter par d'autres les pénitences auxquelles on avoit été soumis pour expier ses crimes. Ce que dit, à cet égard, l'abbé Fleury, en parlant des macérations étonnantes de Dominique le Cuirassé, célèbre Hermite du onzieme siecle, ainsi surnommé, parce qu'il portoit une cuirasse de fer sur la chair, m'a paru assez curieux par sa singularité, pour mériter d'être placé ici : « Ce » n'étoit pas seulement pour lui-même, dit l'historien ecclésiastique, » que Dominique se mortifioit ainsi : c'étoit encore pour acquitter les » pénitences des autres ; car on étoit alors persuadé que, pour cha- » que péché, on étoit obligé d'accomplir la pénitence marquée par » les canons : en sorte que, s'il avoit dix ans pour l'homicide, celui » qui en avoit commis vingt, devoit deux cents ans de pénitence ; » & comme il étoit impossible de s'acquitter, on avoit trouvé le » moyen de la racheter (1). Or, Pierre de Damien, ajoute l'abbé » Fleury, dit avoir appris de Dominique, que l'on accomplissoit cent » ans de pénitence par vingt psautiers, accompagnés de discipline ; » car trois mille coups de discipline valaient un an de pénitence, & » mille coups se donnoient pendant dix psauces ; par conséquent les » cent cinquante psauces valaient cinq ans de pénitence ; & les vingt » psautiers en valaient cent. Dominique accomplissoit facilement en six » jours cette pénitence de cent ans, & en acquittoit ainsi les pécheurs ».

16. En Espagne comme en Italie (fig. 16), on voit assez communément, sur-tout devant la Semaine-Sainte, marcher en procession dans les rues plusieurs pénitens, les uns s'écorchant les épaules avec des chaînettes de fer, les autres avec des hameçons. Polydore Virgile en rapporte l'origine aux anciens Romains & aux Egyptiens : Ceux que nous voyons, dit-il, aux processions publiques marcher par ordre, ayant le visage découvert & les épaules déchirées, qu'ils frappent impitoyablement à coups de fouets, comme il est convenable à de vrais pénitens, ont suivi l'institution des Romains, qui, lorsqu'ils célébroient la fête des Lupercales, marchaient nuds & maf-

(1) Cette opinion étoit d'autant plus absurde, qu'elle avoit été expressément condamnée par le 17^e canon du concile de Cloveshou, de l'an 747. La même chair, disent sensément les peres de ce concile, qui a porté au péché, doit être punie ; & , s'il étoit permis de satisfaire par autres, les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'évangile. Voyez Tom. 6, Concil. pag. 1565. Au reste, le premier monument authentique que je trouve dans l'histoire ecclésiastique, portant permission de racheter ses péchés ou sa pénitence par de l'argent, est une loi du roi Edgar, publiée vers la fin du X^e siecle, Voy, Tom. 9, Concil. Pag. 680.

u'on pouvoit
on avoit été
gard, l'abbé
Dominique le
urnommé,
a paru assez
ici : « Ce
ecclésiastique,
acquitter les
e, pour cha-
marquée par
nicide, celui
e pénitence ;
oit trouvé le
ajoute l'abbé
mplissoit cent
e discipline ;
énitence, &
onféquent les
& les vingt
lement en six
es pécheurs ».
ffez commu-
en procession
épaules avec
olydore Vir-
Egyptiens :
ques marcher
nirées, qu'ils
l est conve-
nains, qui,
uds & mal-

condamnée par le
ément les peres de
re par autres, les
l'évangile. Voyez
trouve dans l'his-
ur de l'argent, est
680.



PROCESSION DES DISC



MISSION DES DISCIPLINANS.

qués de
l'origin
qui avo
avec b
dans q
ges (1)

La v
des pay
chrétien
la persé
comme

« Penda

» aux r

» la pe

l'ordinai

société

se conf

l'humeu

de la so

» *difoie*

» même

» nous

» Ce f

paroitre

fougueu

leur rel

habitans

l'Italie é

les vit a

d'un fou

ruiffeler

(1) Bello
même qu'il

En Italie
dévots se re
fouets qu'on
après on for
chandelles é

qués dans les rues avec des fouets ; & si l'on veut chercher plus loin l'origine de cette pénitence , on verra qu'elle vient des Egyptiens qui avoient accoutumé , suivant le témoignage d'Herodote , d'immoler avec beaucoup de cérémonies une vache au grand demon , & pendant que le sacrifice brûloit , ils se frapportoient tous à coups de verges (1).

La vie austere & même sauvage des Hermites est aussi une imitation des payens. On fait que dans les premiers siècles de l'église , divers chrétiens ayant été contraints de s'enfuir dans les deserts , pour éviter la persécution , s'accoutumerent insensiblement à ce genre de vie ; comme entr'autres Paul surnommé l'Hermite , dont S. Jérôme dit : « Pendant que la tempête de la persécution tonnoit , il s'enfuoit » aux montagnes & aux deserts ; & tandis qu'il attendoit la fin de » la persécution , il changea la nécessité en volonté » : mais pour l'ordinaire les chrétiens n'en usoient pas ainsi. Ils vivoient dans la société des autres hommes ; & pour les choses de la vie civile , ils se conformoient aux coutumes des lieux où ils séjournoient. C'est de l'humeur hypocondre des philosophes payens , qu'est venu l'amour de la solitude & la recherche des deserts. « Nous vivons parmi vous , » disoit Tertulien aux Payens , nous usons de mêmes viandes , & des » mêmes habits que vous ; nous avons tous été élevés de même & » nous avons les mêmes besoins.

Ce fut dans ces temps de ténèbres & de profanations que l'on vit paroître en Europe le fanatisme sanguinaire des Flagellans , chrétiens fougueux & insensés , qui faisoient consister toute la perfection de leur religion , à se déchirer les épaules à coups de fouets. Quelques habitans de Pérouse , touchés des affreux désordres dans lesquels toute l'Italie étoit plongée , résolurent d'en faire une pénitence publique. On les vit avec étonnement marcher à demi-nuds dans les rues , armés d'un fouet avec lequel ils se fustigeoient impitoyablement , & faisoient ruisseler leur sang. Ce spectacle , capable d'attendrir , produisit quel-

(1) Bellone avoit aussi des dévots qui se déchiroient le corps à la maniere des flagellans , de même qu'Isis en Egypte.

En Italie , il existe même dévotion , qui se pratique ordinairement en temps de carême. Des dévots se rendent vers le soir dans les églises , où ils trouvent une distribution toute prête de fouets qu'on leur distribue à la ronde ; ensuite de quoi on recite quelques prieres. Immédiatement après on sonne une petite clochette qui est le signal de la pénitence qu'on exécute sur soi-même , chandelles éteintes environ l'espace d'une heure.

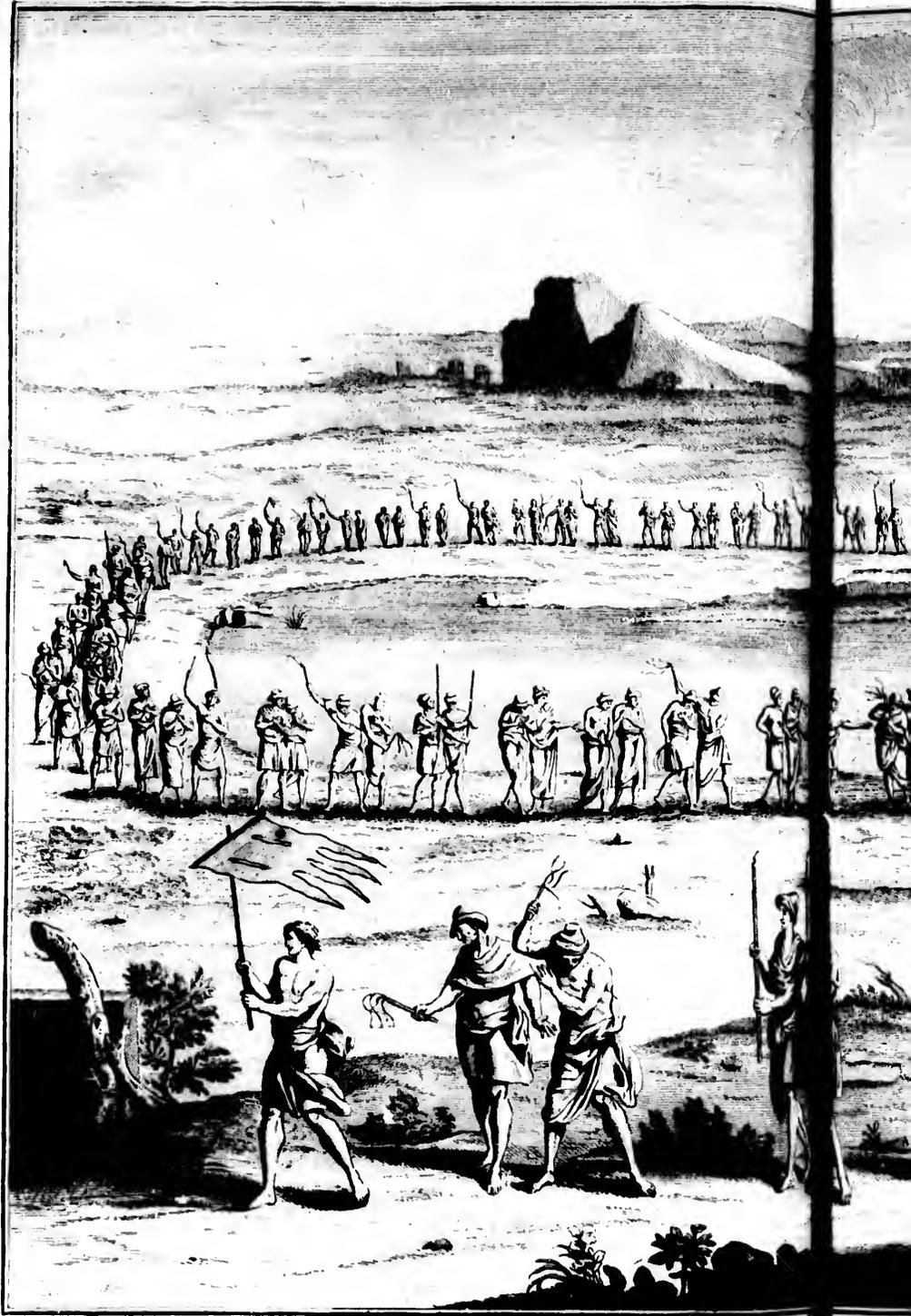
Figure.

ques bons effets, & inspira des sentimens de componction à plusieurs pécheurs. L'exemple de ces premiers flagellans fit beaucoup d'imitateurs. La maniere de se fouetter se communiqua d'abord de Pérouse à Rome; &, circulant ensuite de ville en ville, elle parvint enfin à infecter toute l'Italie. Mais, le pape ayant désapprouvé ce genre de dévotion, & les princes n'ayant pas voulu admettre les pénitens dans leurs états, cette secte s'affoiblit & tomba peu-à-peu. On la vit reparaître près d'un siècle après, c'est-à-dire, vers l'an 1345, en Allemagne, à l'occasion d'une peste qui affligea cet empire. Plusieurs troupes, d'hommes réunis sous certains chefs, parcouroient les villes & les bourgs, en se fouettant de toutes leurs forces, pour appaiser, disoient-ils, la colere celeste. A la tête de chaque troupe, on portoit un étendard de soie cramoisie (fig. 17). Ils joignoient l'imposture au fanatisme, & supposoient une lettre apportée du ciel par un ange, & qui déclaroit expressément que Jesus sollicité par la Vierge de pardonner les péchés de son peuple, avoit répondu qu'il feroit grace aux pécheurs, à condition qu'ils courroient le pays en se flagellant pendant l'espace de trente-quatre jours. Cette fourberie attira beaucoup de partisans à la fête des flagellans; mais le pape Clément VI, & tous les prélats d'Allemagne s'étant élevés contre elle, vinrent à bout de la dissiper. Elle se releva une troisième fois en Misnie, vers le commencement du XV^e siècle, par les soins d'un nommé Convard, qui fit revivre la prétendue lettre apportée du ciel, & joignit divers dogmes scandaleux à cette imposture. L'inquisition sévit avec rigueur contre ces fanatiques extravagans, & fit brûler ceux qu'elle ne put convertir. Depuis cette époque, la secte des flagellans a cessé d'affliger l'Europe par ses brigandages & ses maximes indécentes.



à plusieurs
d'imitateurs.
Pérouse à
vint enfin à
ce genre de
énitens dans
n la vit re-
1345, en
re. Plusieurs
nt les villes
pour appai-
troupe, on
noient l'im-
du ciel par
par la Vierge
qu'il feroit
s en se fla-
rberie attira
ape Clément
e elle, vin-
s en Misnie,
d'un nommé
du ciel, &
quisition sévit
brûler ceux
les flagellans
aximes indé-

CHAPITRE



Procession of Magdalen



Conversion of the Flagellants

CE

seul n

pas to

quel a

que c

ils se

rende

Leur

Leurs

articul

les ap

col ;

dans l

pour

enfans

du di

quelq

se ter

fance.

dignit

cérém

aussi n

ni de l

donc

que d

avoir

Il f

qu'elle

qu'un

furdes

le mi

stition

rieure

7

ARTICLE VII.

Superstitions des peuples pour les Sorciers.

CE sont des méchans bien stupides que ces sorciers ! Ils n'ont qu'un seul moyen pour faire du mal , encore même ce moyen ne leur réussit pas toutes les fois qu'ils veulent l'employer. Quel métier cependant , quel art , quelle profession plus pénible , quelle condition plus dure que celle des sorciers ? les malheureux se donnent des peines infinies , ils se tourmentent , ils s'agitent , ils font des périlleux voyages , ils rendent au demon l'hommage le plus insipide & le plus fatigant. Leur culte & leurs cérémonies sont de la plus étrange grossièreté. Leurs invocations ressemblent plus à des rugissemens , qu'à des prières articulées. Emportés dans les airs par les temps les plus orageux , sur les appuis les plus fragiles , & prêts à chaque instant à se rompre le col ; toujours dans l'épaisseur des ténèbres , dans l'infection du soufre , dans la puanteur des boucs , toujours dans l'indigence ; & tout cela pour faire peur à quelques hommes timides , à des vieilles , à des enfans ; ou tout au plus dans les grandes occasions , pour tâcher d'obtenir du diable quelque prétendu maléfice , quelque brouillard empesté , quelques tonneaux de grêle , qui les font détester , qui le plus souvent se terminent par les forcer d'aller ailleurs exercer leur chimérique puissance. Il y a du moins quelque chose de noble , un certain ton de dignité & de grandeur dans les fonctions des magiciens & dans leurs cérémonies : mais dans la sorcellerie , tout est mesquin , ignoble & bas , aussi n'en voit-on guère dans les villes. Cette science , qui ne donne ni de l'honneur ni des richesses , ne me semble guère attrayante. Pourquoi donc est-elle , ou la croit-on si puissante & si bonne à étudier ? C'est que dans tous les états on aime à être craint , on aime à dominer , à avoir de l'ascendant sur l'esprit de son voisin.

Il faut avouer que la sorcellerie à éprouvé bien des variations , & qu'elle a bien perdu de son ancienne autorité. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un art très-malfaisant , qui par des invocations excessivement absurdes , emprunte , dans l'épaisseur des ténèbres , le prétendu secours & le ministère du diable. Autrefois c'étoit bien autre chose ; aussi la superstition donnoit-elle de la considération aux Sorciers , du moins extérieurement ; car au fond , il me paroît que cette espece a constamment

été plus méprisée encore & plus avilie qu'elle ne s'est cru redoutée. Orphée & Tirésias font, si je ne me trompe, les premiers Sorciers que l'antiquité nous présente. Homère dans son *Odyssée*, & Virgile dans son *Enéide*, nous apprennent que la principale fonction de ces deux prêtres étoit d'évoquer les ames des enfers. On ne trouve point qu'ils aient eu aucune espece de puissance sur les divinités du ciel ; c'étoit à eux qu'il falloit s'adresser quand on s'étoit proposé de consulter les morts. Or cette évocation par Pluton & les Parques, n'étoit autre chose qu'un acte de magie noire ou de forcellerie.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut Médée qui, des extrémités du Pont-Euxin, apporta la forcellerie en Thessalie. Héliodore atteste qu'il y avoit alors en Egypte un très-grand nombre de Sorciers & de Sorcieres, très-méprisés par les magiciens, & fort détestés par le peuple, & dont toute la science consistoit à servir d'un culte ridicule des idoles qui leur étoient particulieres, à errer pendant la nuit aux environs des cimetières, à exhumer les cadavres, à chercher & cueillir certaines herbes, auxquelles ils attribuoient quelques vertus malfaisantes; à diriger enfin & à commettre quelques mauvaises actions, ou à procurer pour de l'argent la jouissance des sales plaisirs. Plutarque, Apollonius, & d'après eux, Erasme, ont parlé beaucoup aussi d'une Aglatonice de Thessalie, Sorciere qui s'étoit rendue si célèbre parmi les femmes, qu'elles étoient persuadées qu'à ses ordres & par la force de ses conjurations, la lune descendoit sur la terre; à moins que par un bruit horrible de voix & d'instrumens, on n'empêchât les paroles mystérieuses de l'invocation de pénétrer jusqu'au Ciel. Cette erreur se répandit de la Grèce en Italie, & delà dans tout l'univers: comment a-t-elle pénétré dans les forêts de l'Amérique, dans la Chine, au Japon & dans les Indes? Je l'ignore & je crois qu'il seroit très-difficile d'indiquer comment & dans quel temps cette communication a eu lieu. Ce qu'il y a de prouvé, c'est qu'on a vu les sauvages de l'Amérique & des Indes le plus récemment découvertes, observer, lors des éclipses de lune, exactement les mêmes cérémonies que pratiquoient du temps d'Aglatonice les femmes de Thessalie: ce que m'apprennent encore tous les auteurs qui ont écrit sur les coutumes & les préjugés de nos peres, c'est que la même erreur à très-long-temps subsisté dans le christianisme, en Europe & même en France, où à force de cris, de hurlemens & de bruit pendant les éclipses, on croyoit donner à la lune un puissant secours contre les conjurations des Sorciers; tant il est vrai que rien ne peut arrêter & détruire la super-

flitic
que
cont
toute
mon

Le
a vu
celle
un se
les a
on le
rioier
comm
Hora
tyriq
fort
& à
& tou
mot

J'ai
ceper
racon
eut re
& be
même
rats de
étioier
muta
ciere
prenoi
mettre
ou ter
l'autre
lacre
un br
rempli
mench
le rest
T

flition, qui une fois introduite & reçue dans quelque coin de la terre que ce puisse être, gagne de proche en proche, pénètre dans tous les continens, franchit les mers, & qu'ensuite on la trouve repandue chez toutes les nations, accréditée, impérieuse dans toutes les parties du monde habité.

Les romains, dont je parlois dans le chapitre précédent, & qu'on a vu pénétrés de respect pour les magiciens, croyoient aussi à la sorcellerie, & cependant ils traitoient, ainsi que nous, les Sorciers avec un souverain mépris; ils ne les brûloient pas à la vérité, comme on les a brûlés en France & en Allémagne, mais on les accabloit d'injures, on les tournoit en ridicule; le peuple les détestoit; les littérateurs en rioient, & les grands, à l'exception de quelques-uns qui pensoient comme le peuple, les regardoient comme une vile espece. Voyez comme Horace se joue de leur science & de leur profession dans ses vers satyriques sur l'horrible Canidie, qu'il a peint sous les traits d'une vieille fort méchante, acariâtre & toujours disposée à nuire, à faire du mal & à tout entreprendre pour de l'argent: en un mot, telle à peu-près & tout aussi méprisable que ce que nous entendons chez nous par le mot de *vieille Sorciere*.

J'ai dit que malgré ce mépris pour les Sorciers, les romains croyoient cependant aux secrets de la sorcellerie. Tibulle dans une de ses élégies, raconte qu'une fois éperdument amoureux de la femme d'un jaloux, il eut recours à une fort habile Sorciere, qui, après quelques conjurations, & beaucoup de cérémonies, le fit jouir de sa maîtresse, sous les yeux même de son mari, qui ne vit ni l'infidélité de sa femme, ni les attentats de l'amant. Ovide a aussi décrit le sacrifice funebre que les romains étoient dans l'usage de faire pour les morts à la déesse Taciturne, *dea muta*, environnée, dit-il, d'un essain de jeunes filles; une vieille sorciere remplissoit en cette occasion, les fonctions de prêtresse; elle prenoit de trois doigts seulement, trois grains d'encens, qu'elle alloit mettre mystérieusement dans un trou de souris, auprès de la porte ou temple; elle portoit alors à sa bouche sept fèves noires l'une après l'autre; & après avoir collé avec de la poix la tête d'un petit simulacre, qu'elle perçoit d'une aiguille d'airain, elle jettoit cette tête dans un brasier couvert de feuilles de menthe: ensuite elle soulevoit un vase rempli d'excellent vin; elle en repandoit quelques gouttes sur cette menthe, en donnoit très-peu à boire aux jeunes filles, & reservoit tout le reste pour elle: puis quand l'ivresse commençoit à s'emparer de ses

fens, elle renvoyoit l'assemblée, & chacun se retiroit, persuadé que par ce fortilege, la vieille venoit d'enchaîner la langue de la médisance & de la calomnie.

L'indulgence du sénat, qui peut-être par un excès de crédulité toléroit ces cérémonies, enhardit les Sorciers, & bientôt, à l'exemple des magiciens, ils rendirent leurs cérémonies plus nobles & plus imposantes. Leur audace s'accrut à proportion de l'autorité que leur donnoit la crainte qu'ils avoient inspirée au peuple. Leurs assemblées furent plus mystérieuses, & ils s'y occupèrent d'objets plus importants. La vie des princes & la destinée des empires, furent quelquefois soumises à leur examen.

Le mal que faisoient ces imposteurs, & les troubles qu'ils occasionnoient dans les états, exciterent néanmoins la vigilance du législateur, & souvent on vit proscrire leurs professions par des loix rigoureuses. Les loix des douze tables condamnoient au dernier supplice ceux qui prononçoient des enchantemens contre les biens de la terre. L'empereur Caracalla, ce prince d'ailleurs si crédule & si superstitieux, condamna en 214 de la fondation de Rome, tous les astrologues & les Sorciers. Tandis que Marius étonnoit l'univers par ses conquêtes, le sénat prononçoit des peines sévères contre les Chaldéens & les conteurs de bonne aventure; & ce fut en ce temps-là, que cette compagnie chassa de Rome une prophétesse Syrienne, nommée Marthe, vivement protégée par la femme de ce fameux rival de Sylla. En 721 & 769, le sénat proscrivit encore tous les charlatans qui se mêloient de forcellerie; & Lucius-Pituanus, le plus célèbre d'entr'eux, fut précipité du haut du roc Tarpeien. Justinien décerna des punitions capitales contre ceux qui useroient de fortileges pour faire du mal. Enfin, Constantin, qui, malgré les lumières qu'on lui attribue, ne laissoit pas d'être fort superstitieux, ordonna que ceux qui emploieroient la forcellerie, pour attenter à la vie des hommes ou à la pudeur des femmes, seroient punis; mais qu'on ne poursuivroit pas ceux qui feroient usage de cet art pour guérir les malades, ou pour détourner les vents, les tempêtes, la grêle, &c.

Tandis qu'à Rome & dans l'empire, on sévissoit avec tant de rigueur contre les fortileges, cet art fleurissoit dans les Gaules, & sur-tout dans la Grande-Bretagne, où, comme l'observe Pline, les Druides l'avoient porté à la plus haute perfection. Mais ces Druides si fameux ne savoient faire tout au plus que quelques évocations, & toute leur puissance se bornoit à prier les esprits infernaux d'accourir à leurs voix. C'étoit aussi

é. que par
liffance &

ulité tole-
mple des
ppofantes,
la crainte
us myfté-
es princes
r examen.

occasion-
gillateur,
goureufes.
ceux qui
l'empereur
condamna
s Sorciers.

énat pro-
de bonne
chaffa de
protégée
, le sénat
llerie ; &

u haut du
ceux qui
ctin , qui,
ort super-
our atter-
ent punis ;
et art pour
pètes , la

de rigueur
-tout dans
s l'avoient
ne favoient
uiffance fe
l'étoit auffi



DESCRIPTION DE L'ASSEMBLÉE DES SORCIERS QU'ON APPELLE SABBAT

toute
 ception
 autres
 indiqu
 le diab
 de ces
 que b
 noctur
 tant d
 demon
 & les
 les un
 sion, u
 Tou
 l'opini
 démon
 & les
 le sabb
 Bourd
 les gr
 au cur
 en 15
 magifi
 « U
 interro
 comm
 jeune
 premie
 dans u
 en ma
 opérat
 tout n
 en pré
 qu'il l
 faire e
 comm
 le der
 du sabb

toute la science des Sorciers romains, grecs & égyptiens. Car, à l'ex-ception d'Orphée, de Thésée, d'Hercule, d'Enée & de quelques autres qui ont vu face à face le prince des ténébres; l'antiquité ne nous indique aucun lieu de rendez-vous où se tinssent les conférences entre le diable & les Sorciers. Aucun ancien démonographe ne fait mention de ces assemblées nocturnes, connues sous le nom de *sabbat*. Ce n'a été que bien long-temps après que la superstition a inventé ces entretiens nocturnes, ce *sabbat*, où le préjugé des gens de campagne fait commettre tant d'abominations, tant de crimes, tant de débordemens; où les demons s'unissent si vilainement à de vieilles femmes, où les incubes & les succubes oublient la différence des deux sexes, se prostituent les uns aux autres avec tant de brutalité, où regne enfin tant de confusion, tant de bêtise, tant d'horreur, tant de profanations.

Tous les Sorciers; si l'on en croit les vieilles femmes de village, dont l'opinion a été vivement soutenue par Bodin, Thiers, & plusieurs autres démonomanistes aussi judicieux, s'assembloient autrefois les mercredis & les vendredis de chaque semaine; & ce vénérable synode s'appelloit le *sabbat* (fig. 18). Florimond de Raymond, conseiller au parlement de Bourdeaux, a décrit les cérémonies mystérieuses qui s'observoient dans les grandes assemblées. Son témoignage paroît d'autant moins suspect au curé de Vibraye, qu'il est fondé sur l'aveu d'une Sorciere, brûlée en 1594, en vertu d'un arrêt du parlement de Bourdeaux. Ce bon magistrat raconte ainsi naïvement cette histoire :

« Une jeune femme, dit-il, nommée Jeanne Bosdeau, ayant été interrogée en la chambre criminelle du parlement de Bourdeaux, avoua, comme elle l'avoit déjà fait devant le juge de Sallagnac, qu'en son jeune âge, un Italien l'avoit débauchée; que quelques jours après ce premier crime, il l'avoit conduite la veille de S. Jean, vers le minuit, dans un champ, où il traça avec une verge de houx un grand cercle, en marmottant quelques paroles qu'il lisoit dans un livre noir. Cette opération fut à peine finie, qu'on vit paroître un bouc, grand & cornu, tout noir, accompagné de deux femmes, & peu après un homme habillé en prêtre. Le bouc s'étant informé quelle étoit cette fille, il lui répondit qu'il l'avoit amenée dans l'intention de l'enrôler sous ses étendards. Il fit faire ensuite à la néophite le signe de la croix de la main gauche. Il commanda ensuite à tous ses sujets de venir respectueusement lui baiser le derriere; & cet ordre fut ponctuellement exécuté. Ce bouc, souverain du *sabbat*, avoit entre les deux cornes une chandelle noire allumée, à

Fig. 18.

laquelle les autres alloient allumer les leurs ; & lorsque ses adorateurs se prosternoient à ses pieds, ils jettoient de l'argent dans un bassin ».

« Jeanne Bosdeau s'étant depuis retrouvée au *sabbat*, le bouc lui demanda un bouquet de ses cheveux, que l'Italien coupa pour les lui donner. Les mercredis & vendredis de chaque mois, ajoute notre magistrat bourdelais, le chapitre général se tenoit au puits du dôme, où cette fille s'étoit trouvée plusieurs fois avec une soixantaine de personnes, qui toutes portoient une chandelle allumée à celle du bouc, que celui-ci allumoit, dès le commencement du synode, à un feu qui se trouvoit sous sa queue. Lorsqu'on avoit instruit de ses devoirs chaque membre de l'assemblée, on procédoit à une danse circulaire, où chaque personne tournoit le dos à son voisin. On commençoit ensuite la messe, pendant laquelle on tournoit le dos à l'autel. Celui qui y officioit, étoit revêtu d'une chappe noire sans croix. Une tranche de rave teinte en noir lui tenoit lieu d'hostie, & négligeant d'employer du vin dans son sacrifice, il ne verfoit que de l'eau dans son calice. Pour faire de l'eau bénite, le bouc pissait largement dans un trou ; & le célébrant en arrosoit les assistans avec un asperfoir noir. C'étoit dans cette assemblée, ajoute Florimond de Raymond, qu'on distribuoit les charges, & que chacun rendoit compte des progrès qu'il avoit faits dans l'art de la forcellerie. L'objet de l'emploi de chacun étoit d'empoisonner, d'enforceller, de faire usage des charmes pour faire périr les fruits de la terre, ou pour guérir les maladies ».

On peut dire, à l'honneur des écrivains françois, que, parmi eux, un seul peut-être a cru sérieusement à la forcellerie & à tous les récits que la superstition s'est permis au sujet du *sabbat*. C'est Bodin, ce magistrat, qui d'ailleurs avoit des lumières & beaucoup d'érudition, ne se contente pas d'ajouter foi à ces imbécilles rapports ; il trouve mauvais & fort impie qu'on ne veuille pas croire qu'il y a une prodigieuse quantité de Sorciers, qui vont réellement au *sabbat*, & qui, par la vertu de leurs sortilèges, & le pouvoir exprès qu'ils ont reçu du diable, quand il leur a imprimé la marque de forcellerie, opèrent des choses surprenantes, font pleuvoir, tonner & grêler ; enforcellent, envoient & le diable & la mort à quiconque ose les offenser, & mille autres rêveries, mille autres puérités de ce genre, qu'il a gravement insérées dans son très-extraordinaire traité de la *Démonomanie*.

Cette opinion de Bodin, & qui lui fait si peu d'honneur, étoit aussi le préjugé de bien des gens en France, où l'on crut que le plus sûr

moye
exter
une l
parle
Herv
Janvi
fame
Janvi
suppl
tence
ciere
parle
innom
Quinz
super
des en
plus
lerie,
de ma
jamais
mens
& de

L'A
de la
très-ri
qui co
fortile
rigueu
pour
aimer
ministe
premie

Heu
diviser
fortit
cellerie
les So
Les au

moyen d'empêcher les Sorciers de se rendre au *sabbat*, étoit d'en exterminer l'espèce. L'expédient étoit cruel. Il fut mis en usage avec une barbarie qui fait frémir l'humanité. Bodin rapporte deux arrêts du parlement de Paris, dont l'un, de l'an 1578, condamna la nommée Hervillier, Sorciere de Verberi, à être brûlée vive; & l'autre, du 11 Janvier 1578, qui prononça la même peine contre Barbe Doré, fameuse Sorciere de ce temps-là. Le P. Crespet en cite un, du 15 Janvier 1577, contre une autre Sorciere qui fut condamnée au même supplice. André Dubreuil en rapporte un autre qui confirme la sentence du lieutenant de Verlus, contre Colette Jacquart, insigne Sorciere d'Essai, près la Ferté-sur-Aube. Enfin, Daneau assure que le parlement de Paris condamna, de son temps, en trois mois, une foule innombrable de Sorciers, parmi lesquels il remarque un aveugle des Quinze-Vingts. Ce siècle-là fut, en effet, celui des Sorciers, & la superstition ne voyoit alors que fortileges, enchantemens & suppôts des enfers. En 1577, le parlement de Toulouse, seul, en précipita plus de 400 dans les flammes. Quiconque étoit soupçonné de forcellerie, étoit enveloppé dans la proscription. Une étonnante multitude de malheureux, qui n'avoient jamais vu le diable, & qui n'avoient jamais pensé à faire aucun pacte avec lui, expirèrent dans les tourmens, pour avoir eu le malheur d'être nés dans un siècle de fanatisme & de superstition.

L'Angleterre, cette île aujourd'hui si éclairée, gémissoit sous le joug de la même erreur. Aussi trouve-t-on dans son code diverses loix très-rigoureuses contre les Sorciers. Il existe une loi de Henri VIII, qui condamne à la mort tous ceux qui se sont rendus coupables de fortileges, sans qu'ils puissent prétendre au *bénéfice de clergie*. La même rigueur se retrouve dans une loi de Jacques I. « Quiconque, dit-elle, pour découvrir un trésor ou recouvrer un effet perdu, pour se faire aimer ou nuire à son semblable, même à un animal, aura recours au ministère d'un Sorcier, sera emprisonné, & mis au pilori pour la première fois, & condamné à mort en cas de récidive ».

Heureusement on vit s'élever dans cette île deux factions, qui y divisèrent les cœurs & les opinions; & du choc de ces deux partis sortit un foyer de lumières qui dissipèrent la superstition pour la forcellerie. Les uns soutenoient que la forcellerie étoit une chimère, & les Sorciers, des malheureux qu'il falloit plaindre, détromper & guérir. Les autres prétendoient qu'il falloit les enchaîner & les faire périr sur

l'échaffaud & dans les flammes. Scott, littérateur célèbre & profond mathématicien, prouva l'insuffisance de la forcellerie, la puérité des sortilèges, le mépris & l'indifférence que les Sorciers méritoient du public. Jacques I, qui n'étoit pas Sorcier, prit la plume, écrivit contre Scott un traité de *Démonologie*, dans lequel il prétendit prouver la puissance de la magie noire, & le pouvoir surnaturel des Sorciers. Cette dispute ne produisit dans la Grande-Bretagne que quelques écrits polémiques; tandis qu'en France, les bourreaux ne pouvoient suffire au nombre des victimes qu'on leur donnoit à immoler.

On se trompoit en France, on se trompoit en Angleterre. Les Sorciers méritent d'être punis, mais non pas d'être brûlés. La forcellerie, qui en elle-même n'est rien, devient très-dangéreuse par cela même que la superstition la croit pernicieuse. C'est déjà un crime punissable que celui de profiter de la foiblesse des petits esprits, pour leur faire du mal; parce que l'imagination allarmée suffit pour produire réellement tous les pernicieux effets que l'on suppose pouvoir être opérés par la force des sortilèges. Ainsi, s'il existe des gens assez stupides pour se persuader qu'en faisant quelque pacte avec l'esprit infernal, ils pourront nuire & se faire craindre, & s'ils agissent conséquemment à leur erreur, ce sont des citoyens malfaisans dont il faut délivrer la société, soit en les enchaînant, soit en les obligeant à renoncer au penchant détestable qu'ils ont d'offenser leurs semblables.

Ceux qui ont voyagé en Irlande, savent qu'il n'y a pas de Sorcier dans cette île, non plus qu'ailleurs. Cependant, il y a peu d'étrangers qui n'aient été frappés des effets extraordinaires qu'opère sur l'esprit de la populace irlandaise, la crainte des Sorciers, & de la grande autorité dont jouissent parmi leurs compatriotes, ceux qui se mêlent de cette profession. Les vieilles Sorcieres y jouissent sur-tout de la plus haute réputation. Leurs sortilèges offrent un mélange bizarre des cérémonies chrétiennes avec les différens formulaires prescrits par les soppôts du *sabbat*. Rarement elles font leurs évocations, sans prononcer le *Pater noster* & l'*Ave Maria*. Elles ont de certaines herbes, par le moyen desquelles elles se vantent de pouvoir guérir toutes les maladies. Elles ont des secrets pour rendre les femmes fécondes, & pour les faire accoucher aisément. Elles se piquent aussi de connoître le passé & l'avenir. Pour acquérir cette connoissance, elles prennent une épaule de mouton qu'elles dépouillent de la chair. C'est à travers l'os décharné, qu'elles découvrent les plus importans secrets: par exemple, quel

que
& d
mor
voye
mag
» la
» to
» E
» av
» un
» fo
» la
» au
La
grand
une h
chent
titieu
l'une
veut
heur,
» yeu
» reg
» Esp
Les
Gang
meme
tout
perdre
idée i
chée,
danser
font p
Plu
On pr
faire v
peuver
accide
7

quel est le premier qui doit mourir dans une famille, dans quel lieu & dans quelle compagnie se trouvent les ames des morts dans l'autre monde. Dans un livre intitulé, *Mémoires & observations faites par un voyageur en Angleterre*, on trouve la description d'une autre cérémonie magique qui est en usage parmi ces peuples. « Quand quelqu'un s'est » laissé tomber, après s'être relevé le plus vite qu'il a pu, il fait trois » tours à droite & un saut sur l'endroit même où il est tombé. » Ensuite il y fait une petite fosse & en enleve une motte de terre » avec son couteau; &, quand il lui survient une maladie, il envoie » une enchanteresse, qui, mettant la bouche en terre sur la petite » fosse, prononce certaines paroles avec un *Pater* & un *Ave*, évoque » la nymphe qui a envoyé la maladie... & la conjure de remédier » au mal qu'elle a fait ».

La Livonie est un pays de Sorciers. Les sortilèges font la plus grande partie de l'éducation qu'on donne aux enfans. Quand ils tuent une bête, ils en jettent toujours quelque chose, persuadés qu'ils empêchent par ce moyen l'effet des sorts. Les finlandois, non moins superstitieux font un mélange impie de religion & de magie, & emploient l'une pour détruire l'autre. Lorsqu'ils soupçonnent qu'un enchanteur veut enforcer leurs troupeaux, ils croient pouvoir prévenir ce malheur, en prononçant certaines paroles dont voici le sens: « Deux » yeux t'ont regardé malignement. Puissent trois autres yeux jeter un » regard favorable sur toi! Au nom du Pere & du Fils & du Saint- » Esprit ». Ces trois yeux déignent la divinité.

Les habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, ajoutent beaucoup de foi aux Sorciers, & craignent extrêmement leurs maléfices. Ils sont persuadés que les sortilèges font surtout beaucoup de mal aux femmes en couche; qu'ils leur font perdre leur lait, & causent quelquefois la mort de l'enfant. Dans cette idée ils s'assemblent dans la maison d'une femme nouvellement accouchée, & y demeurent l'espace d'un mois. Ils emploient ce temps à danser & à se divertir; ils croient que ce concours & ces réjouissances font peur aux Sorciers & les éloignent de la maison.

Plusieurs insulaires de Ceylan, se piquent d'être grands enchanteurs. On prétend qu'avec le secours de certaines paroles, ils ont l'art de faire venir à eux les serpents, & de les apprivoiser si bien, qu'ils peuvent les caresser & les prendre en main sans qu'il leur arrive aucun accident. Ils ont aussi des secrets pour guérir la morsure des serpens.

Il est probable qu'une longue expérience leur a découvert la propriété de certaines herbes que le peuple ne connoît pas & qui opèrent de pareilles guérisons. Mais un remède simple & naturel n'en imposeroit pas assez au vulgaire ; & pour relever le mérite de leur remède , ils y joignent certaines paroles mystérieuses , que sans doute ils n'entendent pas eux-mêmes. Les enchanteurs ont pareillement trouvé le moyen d'endormir les crocodiles ; & quand quelqu'un veut aller se baigner dans la riviere , pour prévenir tout accident , il va les consulter , & achete une recette contre ce reptile. Mais il faut qu'il soit bien fidele à observer de point en point tout ce qu'elle prescrit ; car , sans cette précaution , il seroit infailliblement dévoré. Ces imposteurs se mêlent aussi de guérir certaines coliques violentes , auxquelles les habitans du pays sont fort sujets. Ils sont étendre le malade sur le dos , lui pressent le creux de l'estomac avec la main , & dans cette attitude , ils marmottent une espece de priere. On prétend qu'ils ne l'ont pas plutôt achevée , que le malade se sent soulagé. Il est clair que le soulagement qu'il reçoit , ne peut venir que de la situation qu'on lui fait prendre & de la pression qu'éprouve son estomac. Les américains , dans de pareilles coliques , se servent d'un remède à peu-près semblable. Ils s'étendent à terre sur le dos , se font souler à deux pieds le ventre. Mais les enchanteurs chirurgois , ne trouveroient pas leur compte en administrant un remède si simple , que toute personne pourroit pratiquer sans leur secours. C'est aussi à ces imposteurs qu'on s'adresse lorsqu'on a été volé. Ils se vantent de pouvoir connoître , par le moyen d'une noix de coco , quel est celui qui a commis le vol. Le voyageur Knox décrit ainsi la maniere dont ils font ce charme. « Ils prononcent , dit-il , quelques » mots sur cette noix , puis l'enfilent dans un bâton qu'ils mettent à » la porte , ou au trou par où le voleur est sorti. Quelqu'un tient le » bâton au bout duquel est la noix , & suit les traces du voleur. Les » autres suivent celui qui tient le bâton , & observent de répéter tou- » jours les paroles mystérieuses. . . . Le bâton les conduit enfin au lieu » où le voleur s'est retiré , & tombe même sur ses pieds. Quelquefois » la noix qui dirige le bâton tourne de côté & d'autre ou s'arrête ; » alors on recommence les charmes & l'on jette des fleurs de coco ; » ce qui fait aller la noix de coco & le bâton. Cela ne suffit pas » encore pour convaincre le voleur ; il faut pour le déclarer coupable , » que celui qui a fait le charme jure que c'est lui ; & c'est ce qu'il » fait souvent sur la confiance qu'il a en son charme : en ce cas-là le

» ve
rema
» ra
» bi
» ch
D
on v
lege
gang
il le
il pré
moki
de qu
frappe
défun
frappe
fortile
le cou
il faut
lumier
Le
dental
aussi
tenter
magiq
meuré
de qu
faisoit
qu'ils
avant
Le gra
côtés.
voltige
tenoie
de fen
dre bl
ces po
des Ja
7

» voleur est obligé de faire serment du contraire ». Le même voyageur remarque qu'il se trouve quelquefois des voleurs « qui , ayant du courage & de la vigueur, se pourvoient de bons bâtons & frottent » bien l'enchanteur & tous ceux qui sont avec lui ; de sorte que le » charme perd son effet ».

Dans le royaume de Loango, lorsque quelqu'un vient à mourir, on va consulter l'enganga pour savoir s'il est vrai que ce soit un sortilège qui ait ôté la vie au défunt, & qui est l'auteur de ce crime. L'enganga, assis à terre derrière sa hutte, tient en main un grand couteau : il le presse souvent entre ses doigts, & demande à l'esprit avec lequel il prétend avoir commerce, si une telle personne a été tuée par son mokisso, pour l'avoir offensé, ou si elle a perdu la vie par la force de quelqu'enchantelement. Il se frotte les mains, & s'il arrive qu'il les frappe l'une contre l'autre & cesse de les frotter, cela signifie que le défunt a été tué par son mokisso ; mais s'il se frotte les mains & les frappe alternativement, c'est une marque que le défunt est mort par sortilège. L'embarras est alors de savoir quel est le forcier qui a fait le coup : c'est ce que l'enganga se hasarde rarement à dire, & souvent il faut consulter tous les engangas du royaume pour avoir quelques lumières sur ce point.

Le chef des Jagas, peuple sauvage & belliqueux de la côte occidentale d'Afrique, a coutume de consulter le diable, qu'il appelle aussi *mokisso*, lorsqu'il est sur le point de livrer bataille, ou de tenter quelques nouvelles entreprises. Le détail de cette cérémonie magique nous a été transmis par un anglois nommé *Batel* qui a demeuré quelque temps parmi ces peuples. Il dit l'avoir appris sur le rapport de quelques Jagas. Car il n'en a jamais été témoin lui-même. On le faisoit toujours retirer auparavant, parce que les Sorciers disoient qu'ils n'aimoient pas sa présence. C'étoit ordinairement de grand matin, avant le lever du soleil, que commençoit cette infernale cérémonie. Le grand Jaga étoit assis sur une selette : deux Sorciers étoient à ses côtés. Il étoit environné d'une cinquantaine de femmes qui faisoient voltiger, en chantant, des queues de zèbre ou de cheval, qu'elles tenoient en main. Un grand feu étoit allumé au milieu de ce cercle de femmes ; on mettoit sur la flamme un pot de terre rempli de poudre blanche, ou de quelqu'autre couleur. Les Sorciers teignoient avec ces poudres le front, les tempes, l'estomac & le ventre du chef des Jagas. Ils mêloient à cette formalité plusieurs termes & des céré-

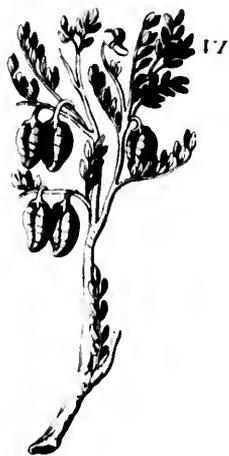
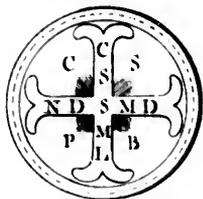
monies très-longues qui duroient jusqu'au coucher du soleil. Après quoi ils mettoient dans la main du grand Jaga sa hache d'armes, appellée *catangola*, en l'exhortant à ne faire aucun quartier à ses ennemis, parce qu'il étoit assuré de la protection de son *mokisso*. D'horribles cruautés terminoient cette consultation diabolique. Le grand Jaga tuoit de sa propre main trois hommes qu'on lui amenoit; & il en faisoit tuer deux hors du camp. On immoloit aussi cinq chèvres & autant de chiens; un pareil nombre de vaches étoient égorgées au dedans & au dehors du camp. On arrosoit le feu avec le sang de ces animaux & leur chair servoit pour le festin. Les autres chefs de la nation des Jagas faisoient aussi quelquefois cette cérémonie. Ils prétendent tous avoir un *mokisso* ou diable qui les protège, qui souvent se fait voir à eux, & avec lequel ils s'entretiennent.

Voilà quels sont les préjugés des principaux peuples de notre hémisphère; voilà à quoi se réduit, à peu-près, tout l'art de leurs Sorciers. Les nôtres ne sont ni moins habiles ni moins féconds en sortilèges. Je dis les nôtres, parce qu'il est très-vrai que cette superstition regne encore dans nos campagnes, où elle continuera d'allarmer l'imagination des payfans & des villageois, jusqu'à ce qu'au lieu d'inspirer de la haine contre les Sorciers, & de décerner des peines contre les maléfices, on ait employé le seul remède raisonnable & salutaire pour extirper toute apparence, tout vestige de sorcellerie. Ce remède est bien simple; c'est de persuader au peuple que sa crédulité fait toute la science des Sorciers, qui ne peuvent rien, qui ne reçoivent aucune vertu du démon; que l'on peut braver impunément leurs sortilèges & les effets de leurs pactes: enfin, qu'il n'y a nulle part & qu'il n'y eut jamais de *sabbat*. Cette vérité une fois bien établie, toute l'autorité des Sorciers seroit ruinée; ils ne seroient plus craints; & l'imagination de ceux à qui ils voudroient nuire, ne leur fournissant pas les moyens de faire du mal, on n'entendrait pas plus parler de sortilèges & de Sorciers dans nos villages qu'on n'en entend parler en Hollande, à Genève, à Paris, à Londres, &c., où personne n'ajoutant foi à ces superstitions, personne aussi n'y est soupçonné d'aller au *sabbat*, ou de faire du mal en prononçant quelques mots inintelligibles.



il. Après
d'armes ,
à ses en-
s. D'hor-
rand Jaga
il en fai-
& autant
dedans &
animaux
nation des
dent tous
ait voir à

tre hémif-
s Sorciers.
ortileges. Je
ion regne
l'imagina-
nspirer de
contre les
itaire pour
remède est
fait toutc
ent aucune
ortileges &
il n'y eut
l'autorité
magination
les moyens
ges & de
ollande , à
foi à ces
sabbat , ou



C
de l'
tour
qui
reme
& l'
raiso
l'ame
blem
perfu
en u
enfla
ques
les fi
elle
qui r
fiere
mala
C
des e
reco
invo
mèm
mèm
mèm
égy
(fig.
avoic
ment
infe
& il
plant
pour
une

ARTICLE VIII.

Superstition des Peuples pour les Enchantemens.

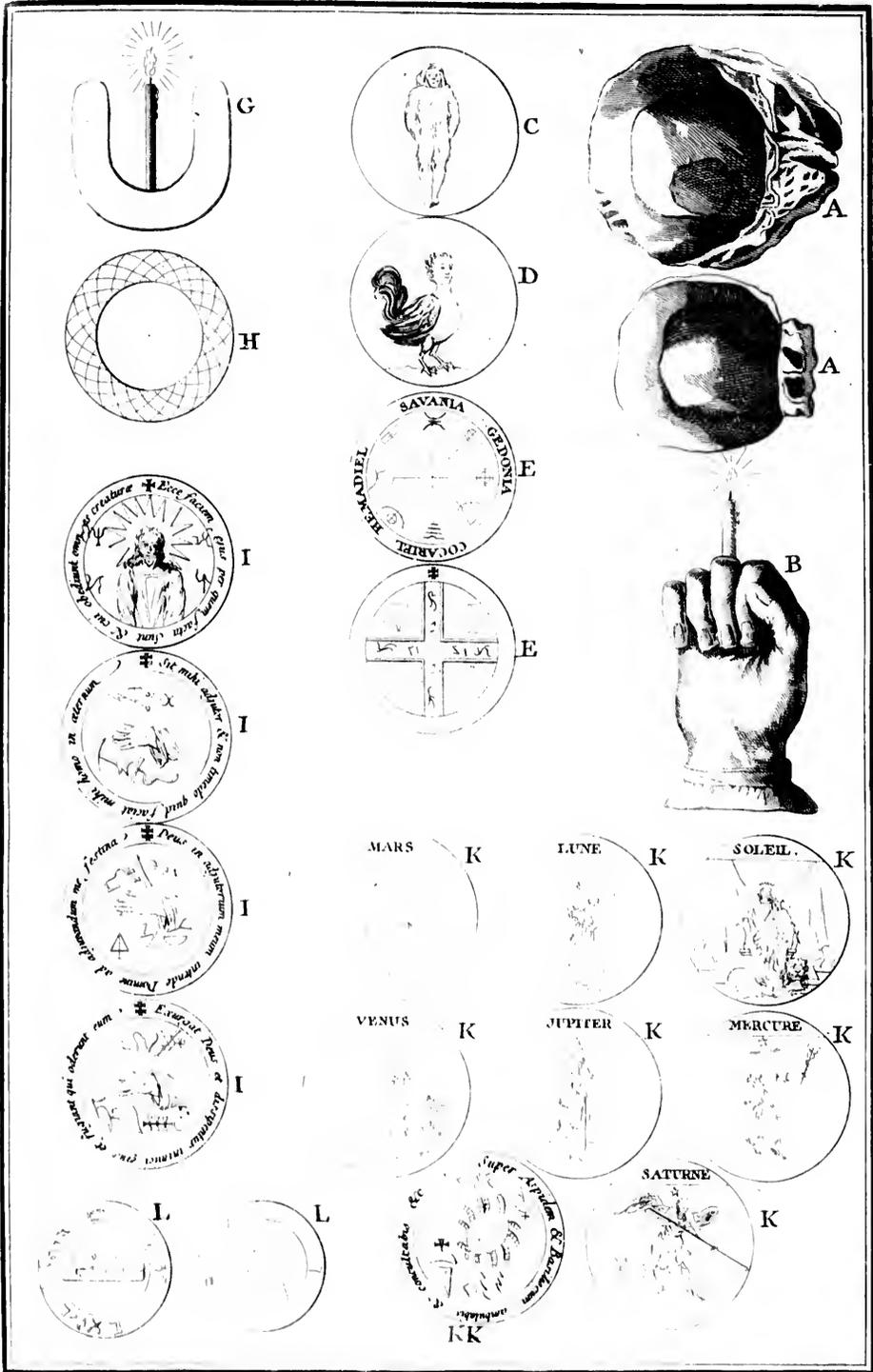
C'EST de tous les empires, le plus despotique sans doute, que celui de l'imagination. Que de biens, que de maux, que de plaisirs & de tourmens elle procure à l'homme ! C'est-elle, c'est son effervescence qui crée la magie, qui fait les sortilèges, les maléfices & les enchantemens ; & ces enchantemens, ces illusions, ces rêves, elle les réalise, & leur donne une force, un poids, une autorité qui entraînent la raison, qui accablent les sens, qui abattent le cœur, qui troublent l'ame, engourdissent, enchaînent toutes ses facultés, & changent visiblement le cours de la nature aux yeux de ceux qui se font une fois persuadés qu'elle est bouleversée, ou du moins qu'elle peut l'être. C'est, en un mot, cette puissante & vraie enchanteresse, qui tour-à-tour irrite, enflamme & calme les passions, qui inspire à l'esprit les terreurs paniques de la crédulité, les craintes & les puérités de la superstition, les frissons de la peur, ou le flegme & l'héroïsme de la valeur ; c'est elle qui dérange les fibres des cerveaux foibles ou mal organisés, & qui même dans un corps sain, allume par degré le feu brûlant de la fièvre, les transports du délire, qui lui fait ressentir les douleurs des maladies & les horreurs du désespoir.

Ce fut aussi l'imagination qui changea autrefois le culte en imposture, des cérémonies très-simples en opérations magiques, les prières de la reconnaissance en blasphèmes, les vœux de l'humble confiance en invocations aux enfers, en imprécations & en enchantemens. Et si la même cause subsiste depuis plus de six mille ans, toujours dans le même degré de force & de pouvoir, ne seroit-il pas étonnant que les mêmes effets ne subsistassent pas aussi ? Dans les premiers temps, les égyptiens couronnoient les têtes d'Isis & d'Osiris de feuillages, d'herbes (fig. 19) ou de plantes ; symboles de l'abondance des moissons qu'ils avoient recueillies ; & les prêtres prononçoient des prières de remerciement devant ces statues ainsi couronnées. Les égyptiens perdoient insensiblement le souvenir du motif respectable de cette institution, & ils prirent, observe M. Pluche, « l'idée de l'union de certaines plantes & de quelques paroles, devenues surannées & inintelligibles, pour des pratiques mystérieuses éprouvées par leurs peres. Ils en firent une collection & un art par lequel ils prétendoient pourvoir presque

Figures. infailliblement à tous leurs besoins. L'union qu'on faisoit de telle ou de telle formule antique avec tel ou tel feuillage arrangé sur la tête d'Iris autour d'un croissant de lune ou d'une étoile, introduisit cette opinion insensée, qu'avec certaines herbes & certaines paroles on pouvoit faire descendre du ciel en terre la lune & les étoiles. Enfin la connoissance de plusieurs simples, bien ou mal-faisants, vint au secours de ces invocations & imprécations assurément très-impuissantes, & le succès de la médecine ou de la science des poisons aiderent à mettre en vogue les chimères de la magie & des enchantemens ». Ceux qui furent introduites par la médecine furent les amulettes, les talismans (fig. 20), les philactères, des pierres précieuses, des os de mort, des préparations superstitieuses de simples, c'est-à-dire des philtres & toujours, & presque toujours, des mots barbares que l'on portoit écrits sur soi. L'astronomie ajouta aussi beaucoup à ces superstitions criminelles. Les signes du zodiaque représentés de diverses manières (fig. 21), figurèrent les biens ou les maux qui devoient arriver sur la terre. A ces représentations naturelles succéderent des figures grotesques (fig. 22), que l'ignorance & la superstition imaginèrent pour tromper la multitude; delà ces signes célestes (fig. 23), si singulièrement révé-
 21. révés, dit-on, par les hébreux, & dont ce peuple asiatique faisoit si grand cas dans ses divinations, dans ses sortilèges; delà cette table
 22. des dix séphirotes (fig. 24); delà ces marques superstitieuses dont les indiens font usage dans l'exercice de l'art magique (fig. 25); delà ce rapport que la crédule antiquité croyoit appercevoir entre l'homme
 23. & les signes du zodiaque (fig. 25); delà cette roue de Bias qui désignoit les diverses vicissitudes de la vie; delà en un mot, la plupart des folies qui ont agité les hommes depuis la création du monde.

Après les prêtres égyptiens, perses, grecs & romains, après les médecins & les astronomes, les hommes qui contribuèrent le plus aux progrès & à la durée de cette superstition, ce furent les poètes par leurs fictions & les récits enthousiastes des prodiges dont ils entretenoient le peuple; & il faut avouer que les enchantemens qu'ils racontaient, étoient bien séduisants, & qu'il eût été bien difficile de se refuser au desir de les croire réels. Je ne parle point du tison enchanté que les parques jetterent au feu chez Albée, quand elle eut accouché de Méléagre, tison fatal & qui

... Postquam carmine dicto
 Excessere deæ.

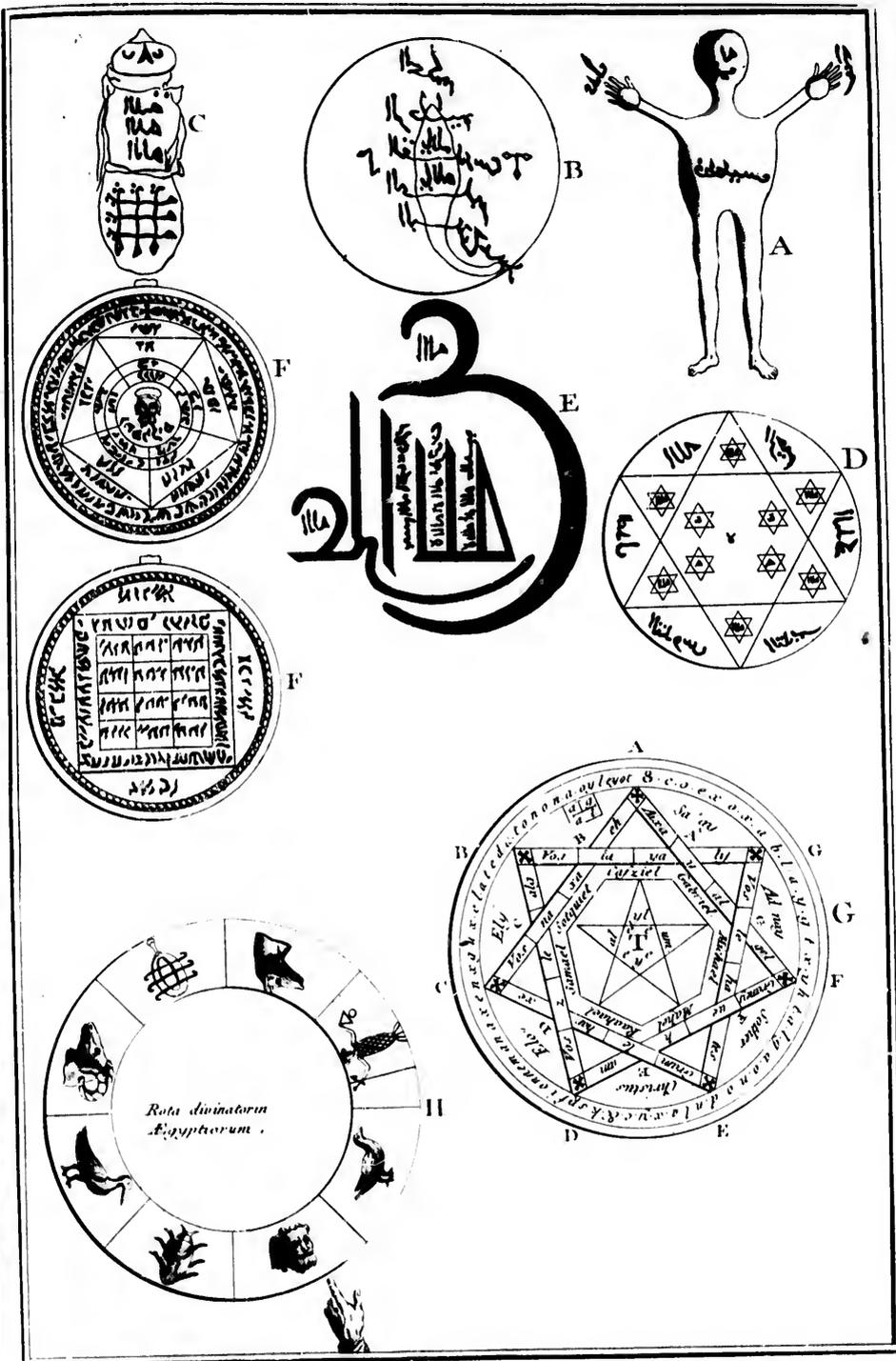


AA HIPPOCRANES B MAIN de gloire ou MAIN dependa dont les Volours se servent pour voler la nuit C MANDRAGORE faite avec une Racine de Bysson D Pour faire Monstres EE TALISMANS fabriquez par des imposteurs fute G CHANDELE de Cardia H ANNEAU I ABANO III TALISMANS montez par des CHARLATANS d'ALLEMAGNE KKKKKKK TALISMANS des PLANETTES KK TALISMAN pris de la CLAVICULE de SALOMON LL TALISMANS d'Arbatel

e telle ou
 sur la tête
 uist cette
 areles on
 ales. Enfin
 s, vint au
 puissantes,
 aiderent à
 temens ».
 letes, les
 des os de
 e des phil-
 e l'on por-
 perfections
 s manieres
 rriver sur la
 grotesques
 ur trois
 ulieres. En
 que faisoit
 cette table
 ses dont les
 25); delà
 re l'homme
 as qui dé-
 la plupart
 onde.
 s les mede-
 aux progrès
 s fictions &
 euple; & il
 toient bien
 desir de les
 rques jette-
 agre, tison



A Titkomi
D SE.A
superthlen
ausci dan



A Talisman Arabe de forme humaine B. Autre qui a la forme d'un Scorpion C. Autre qui a celle d'un Haneton
 D. SEAU de SALOMON. E. SEAU ou CACHEET dont les Princes se servent pour se faire aimer. F. F. Medailles
 superstitieuses appellees Boucliers de David et sceaux de Salomon G. Amule le heptagone Cabalistique qu'on trouve
 aussi dans la CHARIVOLE H. ROUE des EGIPTIENS

●
4
●
●

Am. Cent.
Indones.



A



B



B



B



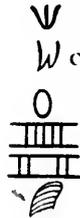
B



E

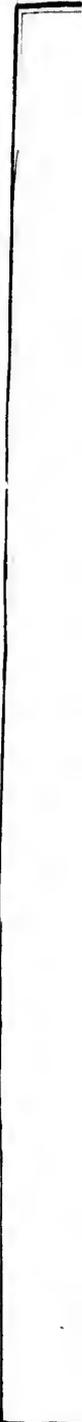


D



B

Aut tenant le Mezoth W. Marques superstitieuses des Indiens avec leurs couleurs C. Autres D. Pallégar. Idole des Indiens, qui protège les nouveaux mariés E. Tahman qui aide à découvrir des Trésors.



T

XXIII
TABLE ORDINAIRE DES DIX SEPHIROTHS.

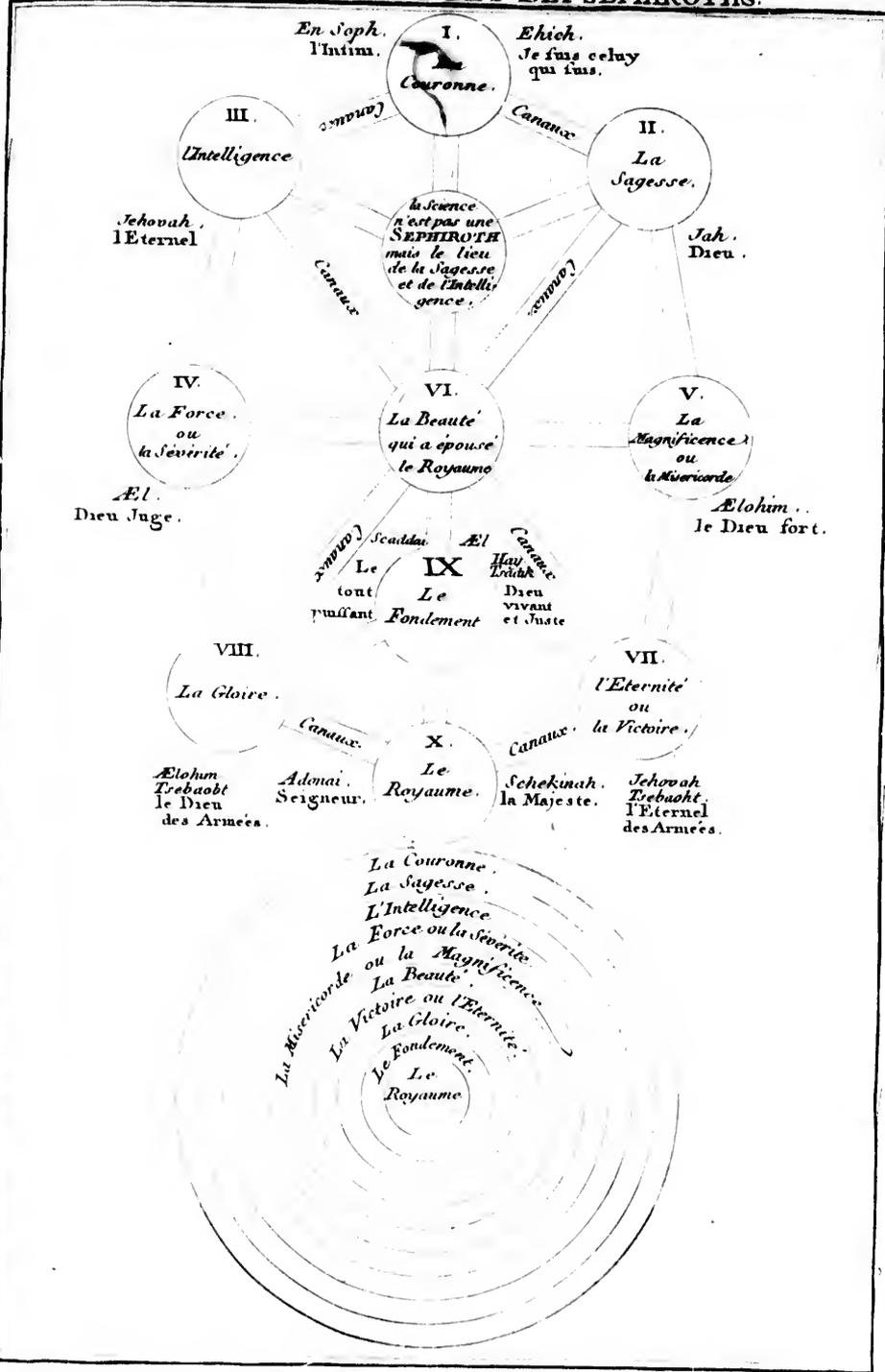


TABLE DES DIX SEPHIROTHS EN FORME DE CERCLE

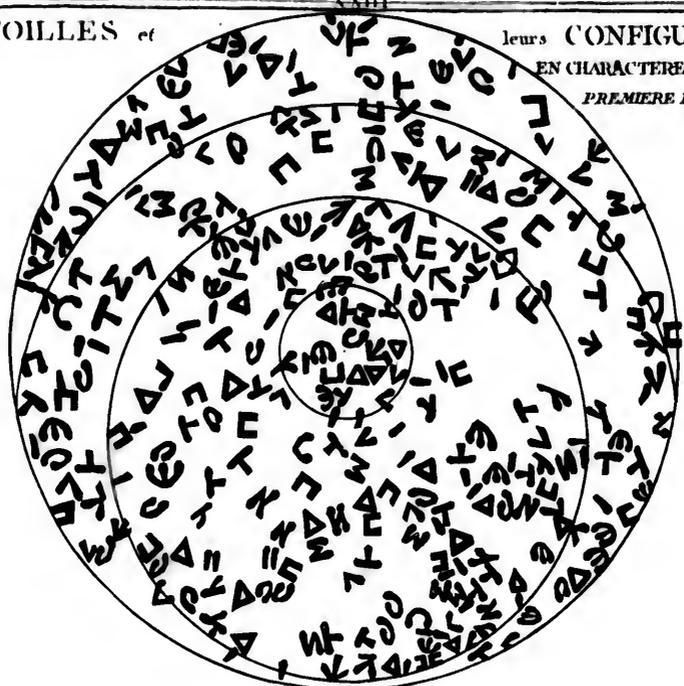
LES E

LES ETOILLES et

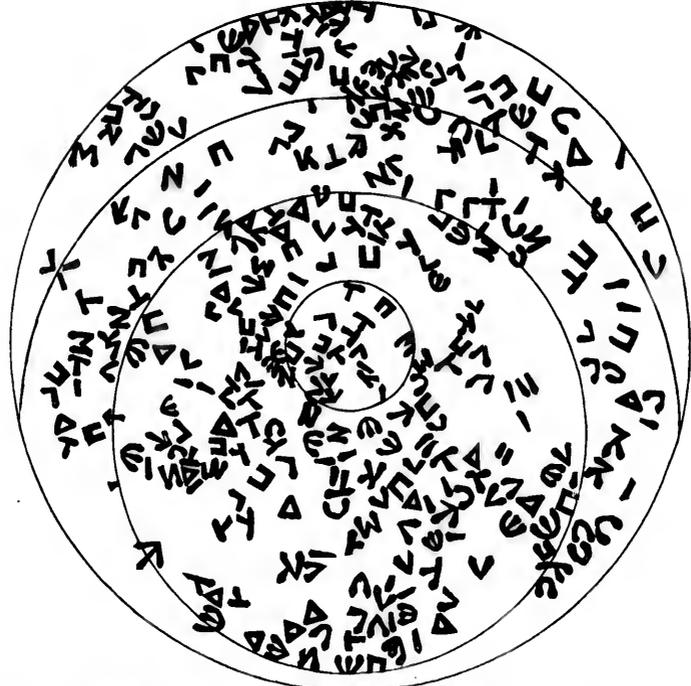
leurs CONFIGURATION

EN CHARACTERES CELESTES

PREMIERE FIGURE .

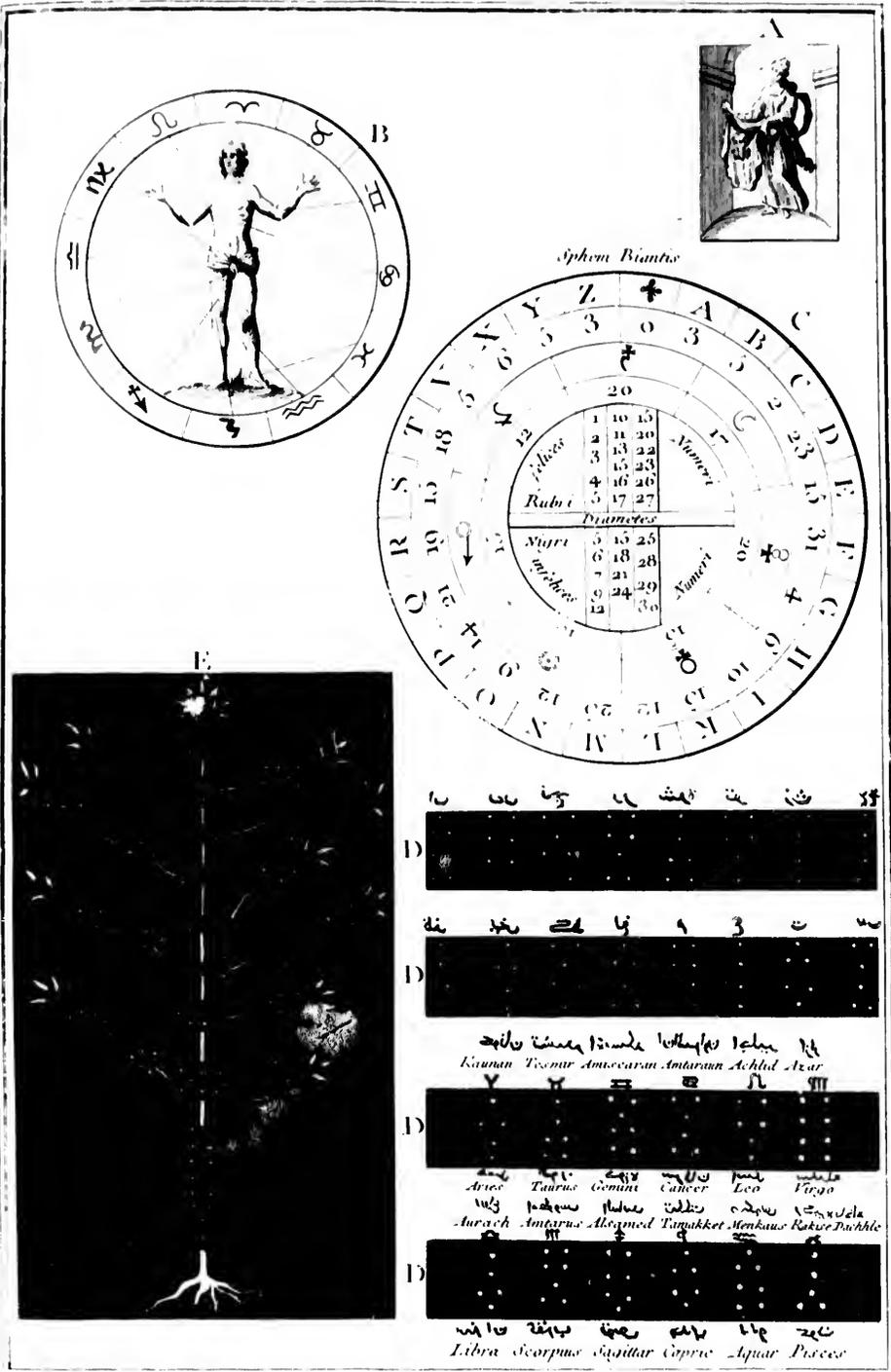


SECONDE FIGURE



ALPHABET HEBREU CELESTE

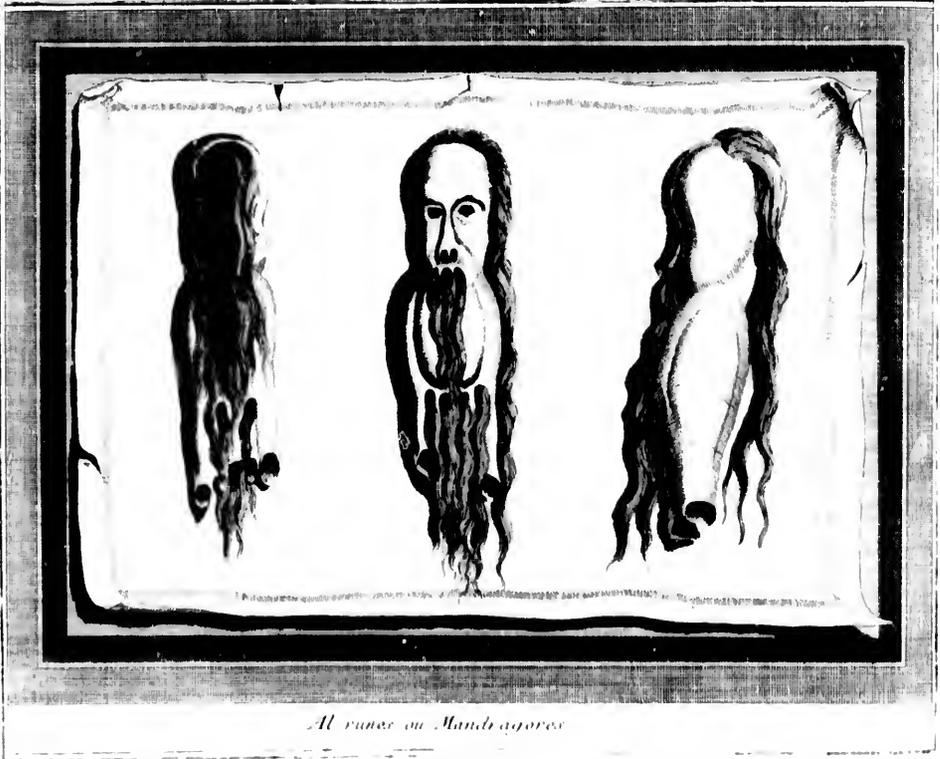
K	M	C	P	H	V	N	Δ	∇
∇	M	N	∇	AGH	P	TS	∇	∇



A Image de la Veronique B Rapport de l'homme aux signes du Zodiaque C ROUE de la VIE et de la MORT, ou la SPHERE de BIAS D SECRETS de la GEOMANCIE Arabesque E ARBRE Geomantique



Les Muses ou les trois parques Septentrionales .



Al ronce ou Mandragores

devin
nonp
comm

Ils
de ce
mant
fureur
ses no
Cette
l'acari
le coe
temps
tiale ;
de fes
dans c
encha
il par
taurea

Pou
les ho
nulle
bienfa
plus r
Médée
modè
je vo
Aurel
après
part e
les e
péné

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 191

devint la mesure trop courte des jours de Méléagre. Je ne parle pas ^{Figure.} non plus des noirs enchantemens de Médée, qui farouche & barbare, comme dit le poëte

*Per tumulos errat passis discincta capillis ,
Certaque de tepidis colligit ossa rogis.
Devovet absentes simulacraque cere a fungit ,
Et miserum tenues in jecur urget acus.*

Ils sont trop effrayans, trop cruels ces enchantemens. Je parle de cette brillante ceinture de la mere des amour; de ce tissu charmant qui inspiroit aux dieux un amour éperdu, & aux hommes la fureur & la rage des plaisirs effrénés; de ce tissu qui renfermoit dans ses nœuds séducteurs la vertu des sorts, des philtres & des caractères. Cette ceinture avoit tant de puissance, elle étoit si éblouissante, que l'acariatre Junon qui s'en étoit parée embrâsa de la plus vive ardeur; le cœur de son époux. Il ne put, dit Homère, contenir plus longtemps la violence de ses feux; le mont Ida lui servit de couche nuptiale; & au milieu de son ivresse, il s'écria, que jamais dans les bras de ses maîtresses il n'avoit ressenti autant de volupté qu'il en goûtoit dans cet instant sur le sein de son épouse. Quel charme aussi & quel enchantement que celui de Jupiter, quand pour jouir de la belle Leda, il parut à ses yeux sous la forme d'un cygne, ou quand déguisé en taureau il enleva la jeune Europe!

Pourquoi les récits de ces charmes ont-ils eu moins d'attraits pour les hommes que ceux des maléfices attribués aux dieux? On ne lit nulle part que personne ait ajouté beaucoup de foi aux enchantemens bienfaisants; mais on a constamment imité ceux que l'on a cru les plus nuisibles. Le tison de la parque (*fig. 26*), les simulacres de Médée ont été dans tous les temps & chez toutes les nations, les grands modèles des enchanteurs. Un empereur fort éclairé, très-sage & dont je voudrois bien pouvoir me dispenser de citer les foiblesses, Marc-Aurele, consacra une statue enchantée qu'il fit enterrer, suivant l'usage, après beaucoup de conjurations; parce qu'il pensoit, ainsi que la plupart des romains de son temps, que ces sortes de statues enchaînoient les ennemis, qui étant arrêtés par la force du charme, ne pouvoient pénétrer tout au plus que jusqu'aux lieux où elles étoient en-

Figure. terrées. Plutarque raconte que Crassus ayant méprisé la défense qu'un tribun lui avoit faite de s'éloigner de Rome, le tribun irrité courut à la porte par où Crassus devoit passer; il y plaça, dit cet auteur, un réchaud plein de feu; « ensuite Crassus approchant le tribun, jetta des parfums dans le brâsier, & fit dessus quelques effusions, en prononçant des imprécations horribles, épouvantables, & invoquant des dieux barbares, dont les noms seuls remplissent de terreur. Ces imprécations, continue Plutarque, sont si formidables, que celui contre qui elles sont prononcées ne peut point éviter les funestes effets de l'enchantement; l'enchanteur lui-même est, & reste malheureux dès cet instant: aussi ne se sert-on de cet enchantement que dans les circonstances les plus désespérées, dans les plus grandes occasions ».

Les Druides, ces prêtres de la Gaule, & dont Cesar nous a tracé le portrait, passoient aussi pour les plus adroits enchanteurs de l'ancien monde. Vivant continuellement dans les forêts, uniquement occupés, comme les Brachmans, à étudier la nature, ils employoient les plantes dans leurs opérations magiques; le gui de chêne sur-tout, cette plante parasite dont ils faisoient tant de cas, leur servoit à guérir les malades, à éloigner de la nation les fléaux dont elle étoit menacée, à lui procurer des moissons abondantes, & à entretenir la communication qu'ils prétendoient avoir avec le ciel. Jamais les Juifs n'eurent plus de vénération pour la mandragore (*) que les Druides n'en montrèrent pour le gui de chêne. Jamais ils ne célébroient de fêtes, ne faisoient de sacrifices, n'offroient de vœux au ciel, qu'ils n'eussent en main un bouquet de cette plante. Ils la regardoient, si l'on doit en croire Pline, comme un don du ciel; & s'ils en trouvoient dans un chêne, c'étoit pour eux une preuve manifeste que la divinité avoit pris spécialement cet arbre sous sa protection, & qu'elle

(*) La mandragore est une plante baccifère sans tiges (fig. 27). Il y en a de deux especes, dont l'une est appelée mandragore mâle & l'autre mandragore femelle. Les vertus de l'une & de l'autre sont d'être rafraichissantes, desiccatives, émouliques, narcotiques & somnifères; mais il faut être Juifs pour leur attribuer la qualité de procurer du bonheur à ceux qui les possèdent, & de préserver de la malice des magiciens & des enchanteurs. Rachel, l'une des femmes de Jacob, en faisoit un si grand cas, qu'elle permit volontiers à Lia sa rivale de coucher avec son mari, aux conditions qu'elle lui céderoit un paquet de mandragores, que Ruben avoit trouvées dans un champ. Voyez le XXX^e chap. de la Genèse. Il est pourtant bon de remarquer que le mot *mandragoras*, dont le traducteur de la vulgate a rendu le *dudaim* du texte hébreu, pourroit fort bien signifier aussi des truffes ou des cerises. Gogué, tom. 2 pag. 32.

vouloit

se qu'un
té courur
teur, un
jetta des
pronçant
es dieux
écations,
elles font
ntement;
nt : aussi
ances les

s a tracé
de l'an-
iquement
ployoient
sur-tout,
t à guérir
étoit mé-
retenir la
s les Juifs
s Druides
roient de
el, qu'ils
doient, si
en trou-
e que la
& qu'elle

eux especes,
de l'une &
nifères; mais
es possèdent,
s femmes de
her avec son
voir trouvées
er que le mot
pourroit fort

vouloit



A. Mandragore artificielles nues et velues
B. Mandragore avec ses fleurs et son fruit C. Ginseng

vouloir
offrir. R
l'on cue
se céléb
ramenoie
nation,
fenter,
leur ind
aux env
gieuses
trente a
ce qui é
élevait
blancs,
alors liés
une pro
conduisa
des can
Druides
blanc, l
en mair
que l'on
l'un por
& le tr
représent
couvert
dessus, &
pagné d
les armes

La pr
cateur, a
de pain
offroit le
par serm
gui avec
couper a
en pren
tité desc

Tom

vouloit qu'il servît de temple aux sacrifices qu'on se propofoit de lui offrir. Rien n'étoit plus pompeux , plus magnifique , que la fête où l'on cueilloit le gui , au renouvellement de l'année. Cette cérémonie se célébroit le fixieme jour de la lune de Mars , auquel les gaulois ramenoient la révolution de leur année & de leurs fiecles. Toute la nation , ou du moins ceux qui n'avoient pas de justes motifs de s'absenter , étoient obligés de se trouver au lieu que le souverain pontife leur indiquoit par le ministere des Vacies. Ce lieu étoit ordinairement aux environs de Chartres , le théâtre de toutes les cérémonies religieuses des Druides. Là , on cherchoit le gui sur un chêne d'environ trente ans , & lorsqu'on l'avoit trouvé , on préparoit au pied tout ce qui étoit nécessaire pour le sacrifice & le festin du clergé ; on y élevoit un autel de gazon , & l'on faisoit approcher deux taureaux blancs , qui n'ayant jamais été employés à aucun travail , étoient alors liés pour la premiere fois. La cérémonie commençoit ensuite par une procession autour de l'arbre. Les Eubages marchaient les premiers conduisant les deux victimes , & les Bardes qui suivoient , chantoient des cantiques analogues à la fête. Les novices & les disciples des Druides marchaient ensuite , suivis d'un hérault d'armes , vêtu de blanc , la tête couverte d'une chapeau orné de deux ailes , & portant en main une branche de verveine , entourée de deux serpens , tel que l'on peint le dieu Mercure. Les trois plus anciens Druides , dont l'un portoit le pain qu'on devoit offrir , l'autre un vase plein d'eau , & le troisieme une main d'yvoire attachée au bout d'une verge , représentant la juridiction du clergé , précédoient le grand prêtre , qui , couvert d'une robe blanche rayée de pourpre , avec une tunique par-dessus , & le front ceint d'un diadème , marchoit à pied , accompagné de Vacies & de la principale noblesse qui l'entouroit sous les armes.

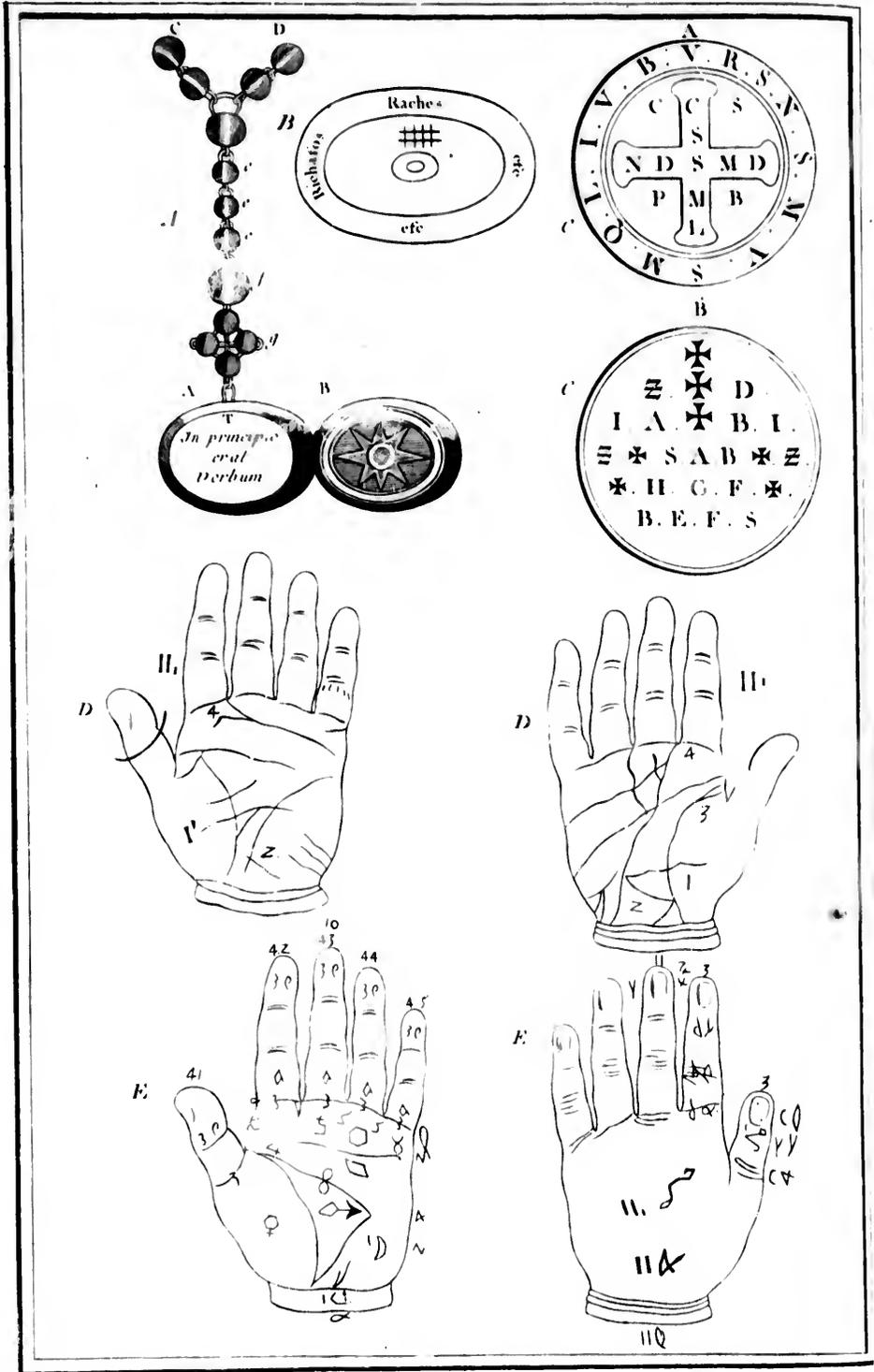
La procession étant revenue au pied du chêne , le grand sacrificateur , après avoir récité quelques prieres liturgiques , mettoit un peu de pain dans le feu , versoit quelques gouttes de vin sur l'autel ; offroit le pain & le vin en sacrifice , & les distribuoit aux assistans , par forme de communion. Il montoit ensuite sur l'arbre , coupoit le gui avec une faucille d'or , car il étoit expressément défendu de le couper avec un instrument de fer , & le recevoit dans un saie blanc , en prenant la précaution qu'il ne touchât pas la terre. Le pontife descendoit alors ; immoloit les deux taureaux , & donnoit le

signal aux Bardes d'entonner des hymnes & des cantiques, qui contenoient des actions de grâces au Souverain des êtres, de leur avoir donné le gui, qui leur présageoit la prospérité la plus complete. On terminoit la cérémonie, en priant Dieu de rendre ce présent salutaire à son peuple, de lui donner la vertu de rendre la fécondité aux femmes, & aux animaux stériles, qui le prendroient en infusion, & d'être un préservatif contre toutes sortes de poisons & de maladies dangereuses. Enfin, cette précieuse relique ainsi consacrée, étoit distribuée à tout le peuple par le pontife lui-même qui donnoit à chacun sa bénédiction, en le renvoyant dans sa maison.

Les Druides avoient encore certaines herbes, telles que la *salago* & la *samole*, pour lesquelles ils avoient beaucoup de vénération. Ces charlatans, pour se donner plus de crédit parmi le peuple & pour se ménager un moyen de s'enrichir, se vantoient d'avoir le pouvoir, de donner de la fécondité aux femmes, de rendre l'homme invulnérable, & de le préserver de toutes sortes de maladies, & de le prémunir contre tous les maux & les accidents qu'il auroit à craindre, par le moyen de certaines opérations magiques, qu'ils exerçoient sur ces herbes. Il faut même remarquer que ces plantes acquéroient surtout leur vertu par la manière mystérieuse dont le prêtre la cueilloit. Celui, par exemple, qui devoit cueillir la *salago*, habillé de blanc, les pieds nus & bien lavés, commençoit par un sacrifice de pain & de vin, qu'il devoit faire à jeun. Marchant ensuite dans l'endroit où il savoit bien la trouver, il la cueilloit sans aucun ferrement, de la main droite, en observant de tenir la main cachée sous sa tunique, & passée sous la manche du bras gauche, comme s'il eût voulu cacher à ses propres yeux l'action qu'il alloit faire. Il l'enveloppoit ensuite dans un linge blanc, & cette herbe cueillie, de la sorte, préservoit celui qui la portoit sur soi de toutes sortes de dangers. Ce qui est plus étonnant, c'est que tous les peuples de la Gaule, les princes même étoient les dupes de ces charlataneries, quelque grossières qu'elles fussent; & l'on étoit si convaincu alors que ces herbes avoient en effet la vertu que les prêtres leur attribuoient, que l'on trouve dans le code des lombards, une loi de Lotharis, roi de cette nation, par laquelle il est défendu aux champions, convenus de se battre en champ clos, de porter sur eux aucunes de ces plantes, qui rendoient invulnérables. Nous observerons ici que cette manie, qui attribue certaines vertus surnaturelles à des plantes, à des huiles ou à

qui con-
leur avoir
complete.
présent fa-
ondité aux
fusion , &
maladies
étoit dif-
it à chacun

salago &
ration. Ces
& pour se
pouvoir ,
me invul-
, & de le
à craindre ,
rçoient sur
roient sur-
la cueilloit.
de blanc,
ice de pain
l'endroit où
ment , de la
sa tunique,
eût voulu
enveloppoit
de la forte,
de dangers.
Gaule , les
quelque gros-
ces herbes
t , que l'on
roi de cette
venus de se
plantes, que
manie, qui
huiles ou à



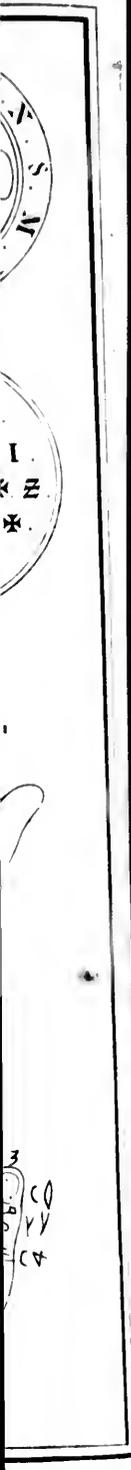
A Rosaire superstitieuse B Charme qui fut perdre la vue C C. Médaille de St Benoît DD. Mains au lin découvre des présages de mort violente E. E. Description des parties de la main qui servent à la Chromancie.

d'autre
& n'e
fin du
forte c
usage
faifoie
la pui
divine
qui fu
priétés
nomm
dératio
aux te
qui , p
gardée
la stér
Zoroas
logue
pénétr
diar ,
rendre
faifoie
main u
mervei
Inde
sur le
bois o
nuire
d'avoir
taines
qu'elle
Munm
Marig
lippe-l
du roi
nomm
de lan
mort.

Ta

d'autres choses de cette espece, a été universelle dans l'ancien monde, & n'est pas à beaucoup près abolie dans le nôtre. On trouve à la fin du traité d'Iris & d'Osiris par Plutarque, la description du kyphi, sorte de parfum, dont les Chaldéens & les prêtres égyptiens faisoient usage dans leurs initiations. Ces fourbes, aussi adroits que les Druides, faisoient croire aux peuples, que cette plante étoit un préservatif contre la puissance des démons, & qu'il conféroit à l'ame une vertu toute divine. On lit dans Suidas, que Julien le philosophe, pere de celui qui fut surnommé le Théurge, avoit composé un livre sur les propriétés de ce parfum miraculeux. Diodore parle d'une autre herbe, nommée *agrostis*, pour laquelle les égyptiens avoient tant de considération, qu'ils en portoient dans les mains chaque fois qu'ils alloient aux temples faire leurs prieres. Je viens de parler de la mandragore, qui, parmi plusieurs qualités que les Juifs lui attribuoient, étoit regardée par ce peuple crédule comme le plus puissant préservatif contre la stérilité. Si l'on en croit une piece aussi ridicule que la vie de Zoroastre, ce prophete persan fut présent à *Gjamasp*, fameux astrologue du temps de Darius, une rose, par le moyen de laquelle on pénétrait distinctement le passé, le présent & l'avenir; & à *Isphendiar*, fils du roi, une grenade, dont les pepins avoient la vertu de rendre invulnérable. Enfin on apprend de Strabon, que les magés ne faisoient jamais leurs imprécations & leurs prédictions, sans avoir en main un faisceau de verges de tamarin à qui ils attribuoient les plus merveilleuses propriétés.

Indépendamment des plantes qui furent pendant si long-temps l'objet sur lequel les charlatans exercent leurs impostures, les simulacres de bois ou de cire (*fig. 28*), furent aussi employés, dans l'intention de nuire à ses ennemis. Grégoire de Tours assure que Munmol fut accusé d'avoir donné la mort au fils du roi Childeric, par le moyen de certaines forcieres parisiennes, qui avouerent bonnement à la reine, qu'elles avoient sacrifié la vie de son enfant pour conserver celle de Munmol. Si l'on en croit Robert Gaguin, la femme d'Enguerand de Marigny, comte de Longueville & surintendant des finances sous Philippe-le-Bel, fut accusé & convaincu d'avoir fait jeter en cire les figures du roi Louis le Hutin, & de Charles, comte de Valois, par un forcier nommé Paviot, & par une forcier appellée Claude, afin de faire périr de langueur ces deux princes, parce qu'ils poursuivoient son mari à mort. Nos annales quelque imparfaites qu'elles soient, en rapportent



divers autres exemples; mais cette foiblesse deshonorante ne se montra jamais en France avec tant d'éclat qu'au XV^e siècle. Gilles de Laval, seigneur & baron de Retz, fut condamné en 1440, comme magicien, occupé continuellement à faire des figures de cire ou de bois pour faire périr ses ennemis. « On le chargea, dit d'Argentré, » de plusieurs grands & atroces crimes, comme de sodomie, sortilege, » enchantement, hérésies & homicide; & fut vérifié, que pour se » servir de cette méchanceté, il avoit fait mourir par le moyen de » deux de ses serviteurs, nommés Henriette & Poton, plusieurs petits » enfans, les corps desquels furent trouvés, pour en avoir le sang, » & en écrire des caractères pour invoquer le malin esprit. » Le journaliste d'Henri III raconte, qu'à Paris furent faites par les ligueurs, force images de cire qu'ils tenoient sur l'autel, & les piquoient à chacune des quarante messes qu'ils faisoient dire durant les quarante heures en plusieurs paroisses de Paris; & à la quarantième, piquoient l'image à l'endroit du cœur, disant à chaque piquure quelque parole de magie, pour essayer à faire mourir le roi. Aux processions pareillement, & pour le même effet, ils portoient certains cierges magiques qu'ils appelloient par moquerie, cierges bénits, qu'ils faisoient éteindre aux lieux où ils alloient, disant je ne sais quelles paroles que des sorciers leur avoient apprises. La fureur & l'empressement des ligueurs pour nuire à Henri III, les avoient, ce me semble, bien aveuglés dans l'exercice de leurs superstitions, puisqu'ils avoient négligé les cérémonies les plus essentielles dans ces sortes de consécérations: elles sont exactement rapportées dans les mémoires de l'Académie des belles lettres par M. Lancelot, dans le compte qu'il rend d'un procès fait sous Philippe de Valois, contre Robert d'Artois & son épouse, convaincus l'un & l'autre d'avoir usé d'enchantement contre le roi & la reine. Robert, est-il dit dans le récit de cette procédure, envoya chercher frere Henri Sagebrang, de l'ordre de la Trinité; & après l'avoir obligé de jurer qu'il lui garderoit le secret sous le sceau de la confession, Robert lui montra une image de cire, enveloppée en un querrechief érespe, laquelle image estoit à la semblance d'une figure de jeune homme, & estoit bien de la longueur d'un pied & demi. Et si le vit bien clèrement frere Henri par le querrechief qui estoit moult deliez, & avoit entour le chief semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chief. N'y touchiez, frere Henri, dit Robert, il est tout fait, y cestui est tout baptisiez; l'en le m'a envoyé de France tout fait & tout

baptisiez
en son
je vou
vous p
baptis
metier
enfant

Le
de la
d'encl
villag
Henri
d'une
que c
on cr
sinus,
terres
sonnal
en Ar
& la
périss
toute
Les tr
en Bu
en Sc
œil; e
pide
triball
& Ph
racont
des fa
conqu
du ter
& des
à un

Un

baptisiez. Il n'y faut rien à cestui, & est fait contre Jehan de France & en son nom & pour le grever ? Mais je en voudroye avoir un autre que je voudroye qu'il fut baptisié. C'est contre une deableffé, contre la Royne. Si vous prie que vous me le baptisiez, quar il est tout fait, il n'y faut que le baptesme. Je ai tout prêt les parains les maraines, & quant que il y a metier, fors le baptisement, il n'y faut à faire fors aussi comme à un enfant baptisic, & dire les noms qui y appartiennent, &c.

Le patriotisme & la philosophie semblent avoir banni pour jamais de la France la fureur de cette superstition & l'atrocité de cette espece d'enchantement. Ce n'est pas que dans la plupart des bourgs & des villages, on ne croie encore tout aussi fortement que sous Philippe & Henri III à la vertu des charmes, mais ce sont des enchantemens d'une toute autre nature, aussi anciens, mais beaucoup moins affreux que ceux des simulacres de Medée. Ce sont précisément ceux auxquels on croyoit du temps de Pline, & dont on accusa, dit-il, Furius Crefinus, qui par la force de ses enchantemens, faisoit passer dans ses terres les recoltes de ses voisins. Le même auteur, le sage & raisonnable Pline, assure d'un ton persuadé que de son temps il y avoit en Afrique des enchanteurs, qui d'un simple regard portoient la mort & la désolation : hommes, femmes, enfans, tout languissoit, tout périssoit sous leurs yeux exterminateurs ; les maisons s'écrouloient ; toute végétation cessoit ; les fleurs, les fruits, les plantes se desséchoient. Les triballes, dit toujours ce savant & très-crédule auteur, les triballes en Bulgarie ont des yeux tout aussi meurtriers. C'est bien autre chose en Scythie, les femmes plus terribles ont deux prunelles à chacune œil ; en sorte que l'effet de leurs enchantemens est deux fois plus rapide & deux fois plus funeste que les regards des enchanteurs des triballes. Dydime, le philosophe le moins superstitieux de son siecle, & Philarche, dissertateur fort grave & sur-tout rempli de bon sens, racontent à-peu-près les mêmes faits. Dydime assure même avoir connu des familles entieres d'enchanteurs, dont l'haleine empestée tuoit quiconque avoit le malheur de les approcher de trop près. Les romains, du temps d'Auguste, croyoient si fortement aussi à la vertu des charmes & des regards empoisonneurs, que Virgile dans ses églogues fait dire à un berger,

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Un auteur, à l'abri de tout soupçon, de préjugé, de foiblesse d'es-

Figure. prit, & qui, à quelques erreurs près, est regardé comme infallible, n'a-t-il pas dit également quelque part dans ses ouvrages, qu'il n'est pas éloigné de croire à la malignité des enchanteurs oculaires? On en est beaucoup moins éloigné en Perse, en Turquie, en Grece, en Arabie. Le voyageur Dumont raconte à ce sujet des choses étonnantes. La puissance des enchanteurs ici est telle, dit-il, que pour se garantir de leurs homicides regards, chaque particulier est dans l'usage de placer sur la porte de sa maison de petites statues de cire, qu'on croit très-propres à détruire la force des charmes, & à intercepter tout magique venin.

Il y a une autre espece d'enchanteurs bien plus terribles, bien plus pernicieux; on leur donne le nom *d'empoisonneurs par éloge*; parce que tous ceux qu'ils flattent, & qu'ils louent, pour si peu qu'ils en disent du bien, tombent & meurent aussi-tôt, à moins que celui à qui la louange est adressée, ne réponde en même temps, *Dieu me le conserve*; car dans tout l'Orient, il est démontré que ces mots sont l'infaillible antidote du vénéin distillé par ces sortes de panégyristes.

Il est un genre de sortilege, qu'on appelle *chiromancie*, ou divination par la main, (*fig. 28*). On en distingue de deux especes; la chiromancie physique & la chiromancie astrologique. La premiere a pour objet de découvrir le rapport qu'elle croit appercevoir entre les linéamens de la main & le tempérament du corps, & s'éleve par ce moyen jusqu'à la connoissance des affections de l'ame. La chiromancie astrologique s'occupe de l'examen des influences des planetes sur les lignes de la main, & croit pouvoir déterminer le caractère d'une personne, & prédire ce qui doit lui arriver, en calculant les effets de cette influence. Delrio condamne cette derniere sorte de chiromancie, mais il a la foiblesse d'approuver la premiere.

Les plus formidables de tous ces forciers, aux yeux de la crédule antiquité, furent ceux qui prétendoient empêcher par leurs malélices la consommation du mariage. On les appelle encore dans nos provinces *nouveurs d'aiguillette*. Les historiens rapportent sérieusement une foule d'exemples de ces sortes de malélices, source du malheur de plusieurs époux; le crédule Herodote assure qu'Amasis, roi d'Egypte, fut tellement enforcé, qu'il ne put consommer son mariage avec Laodicée son épouse. Stylicon ayant marié sa fille à Honorius fils de Theodose, une vieille forcierie, dit Sozomene, leur noua l'aiguillette & les empêcha d'accomplir leur mariage. La mere de Theodoric charma

tellem
femme
une fil
bines
riage.
Pierre
fionné
pour
Louis
leace
lui fuc
moyen
mariag
prince
Bod
de gran
pas tro
fice. V
Démor
» de p
» l'em
» lier
» imp
» vant
» dote
» Lao
» cauti
» dori
» lifor
» riens
» nou
» mais
» rias
» copu
» les t
» tenc
» d'un
» gidi

tellement ce prince, au rapport d'Aimoin, qu'il ne put jouir de sa femme Hermemberg. Gregoire de Tours assure que Lasius ayant épousé une fille qu'il avoit enlevée d'un monastere de Langres, ses concubines eurent recours au demon, & l'empêcherent d'accomplir son mariage. Quelques historiens d'Espagne prétendent que le divorce de Pierre, roi de Castille & de Leon, avec la reine Blanche, fut occasionné par un charme, dont usa Marie de Padille, concubine du roi; pour rendre la reine odieuse à son mari. Si l'on en croit Paul Jove, Louis Force fit usage d'un fortilege qui énerva tellement Louis Galeace son neveu, que ce jeune prince ne put avoir d'enfant, propre à lui succéder dans la principauté de Milan. Enfin ce fut un semblable moyen qui empêcha Jean, comte de Bohême, de consommer son mariage avec Marguerite sa femme, & c'est ce qui détermina cette princesse à demander au Saint-Siege la dissolution de son contrat.

Bodin, que Thiers qualifie sérieusement *d'homme de bon esprit, de grand sens, de grande érudition & de grande expérience, & qui n'étoit pas trop crédule*, Bodin ajoutoit beaucoup de foi à ce genre de maléfice. Voici comme il s'exprime à ce sujet dans le second livre de sa *Démonomanie*. « De toutes les ordures de la magie, il n'y en a point » de plus fréquentes par-tout, ni de gueres plus pernicieuses, que » l'empêchement qu'on donne à ceux qui se marient, qu'on appelle » lier l'aiguillette, jusqu'aux enfans qui en font métier, avec toute » impunité & licence qu'on ne s'en cache point, & plusieurs s'en » vantent, qui n'est pas chose nouvelle. Car nous lisons dans Hero- » dote que le roi d'Egypte Amasis, fut lié & empêché de connoître » Laodicée sa femme, jusqu'à ce qu'il fût délié par charmes & pré- » cautions solemnelles. Et en cas semblable, les concubines de Theo- » doric userent de même ligature envers Hermemberg, comme nous » lisons en Paul Emil, en la vie de Clotaire. Les philosophes épicu- » riens se moquent de ces merveilles, si sont-ils étonnés de ces » nouveautés d'aiguillettes qui se trouvent par-tout, & n'y peuvent ja- » mais donner aucun remede. C'est pourquoi du canon *si per sortia-* » *rias*, on peut tirer quatre ou cinq choses notables. 1°. Que la » copulation se peut empêcher par art maléfique, en quoi s'accordent » les théologiens & même Thomas d'Aquin sur le IV^e liv. des sen- » tences, dist. 24, où il est écrit qu'on peut être lié pour le regard » d'une femme, & non pour les autres, & au dernier chapitre *de fri-* » *gidis*. 2°. Que cela se fait par un secret, & toutefois juste juge-

» ment de Dieu qui le permet. 3°. Que le diable prépare tout cela.
 » 4°. Qu'il faut avoir recours à Dieu par jeûne & oraison.

» Or, ce quatrième point est bien notable, d'autant que c'est une
 » impiété de s'efforcer d'être délié par les moyens diaboliques, comme
 » plusieurs sont : car c'est avoir recours au diable & aux superstitions
 » diaboliques. Encore est-il plus étrange que les petits enfans qui n'ont
 » aucune connoissance des forcèleries, en usent, en disant quelques
 » paroles & nouant une aiguillette. Et me souvient avoir oui dire à Riolé,
 » lieutenant général de Blois, qu'une femme à l'Eglise aperçut un
 » petit garçon nouant l'aiguillette sous chapeau, qu'on épousoit deux
 » personnes, & fut surpris avec l'aiguillette & s'enfuit. Etant aussi à
 » Poitiers aux grands jours, le substitut du procureur du roi l'an 1562,
 » on m'apporta quelques procès de forciers. Comme je recevois le fait
 » d'un procès à mon hôtesse, qui est damoiselle en bonne réputation,
 » elle discourut comme fort savante en cette science, en la présence
 » de Jacques de Beauvais, greffier des insinuations & de moi, étant
 » logés ensemble, qu'il y avoit plus de cinquante sortes de noueurs
 » d'aiguillette. L'une pour empêcher l'homme marié seulement, afin
 » que l'un ennuyé de l'impuissance de sa partie, commette adultère
 » avec d'autres. Davantage elle disoit qu'il n'y avoit gueres que
 » l'homme qu'on liait. Puis elle disoit qu'on pourroit pour un jour,
 » pour un an, pour jamais, ou du moins autant que l'aiguillette
 » dureroit, s'ils n'étoient déliés, & qu'il y avoit une telle liaison,
 » que l'un aimoit l'autre, & néanmoins étant haï à mort : l'autre
 » moyen qu'ils s'aimoient ardemment, & quand c'étoit à s'approcher,
 » ils s'égratignoient, battoient outrageusement ; comme de fait étant à
 » Toulouse, on me dit qu'il y avoit eu un homme & une femme
 » qui étoient ainsi liés, & néanmoins, trois ans après ils se rallierent
 » & eurent de beaux enfans.

» Et ce que je trouve plus étrange est, que la demoiselle disoit,
 » que tandis que l'aiguillette demouroit nouée, on pouvoit voir sur
 » icelle, qu'il y venoit des enflures, comme verruques, qui étoient,
 » comme elle disoit, les marques des enfans qui fussent procréés, si les
 » personnes n'eussent été nouées ; & qu'on pouvoit aussi nouer pour em-
 » pêcher la procréation & non pas la copulation. Elle disoit encore, qu'il
 » y a des personnes qu'il est impossible de nouer, & qu'il y en a qu'on peut
 » nouer devant le mariage & aussi après qu'il est consommé, mais plus
 » difficilement. Et passant outre, elle disoit qu'on peut empêcher les
 » personnes

» pe
 » pl
 » m
 » fa
 » ci
 » fel
 » qu
 » ni
 » lan
 » gu
 » gi
 » ta
 » fur
 » vo
 » me
 » ap
 » au
 Le
 dans
 aime
 qu'ap
 phie
 payfa
 son e
 que d
 comm
 établi
 & de
 sieurs
 poison
 ne fin
 mont
 les fe
 sans y
 en fu
 quelq
 & les
 soit a
 qu'on

» personnes d'uriner , qu'ils appellent *cheviller* , dont il advient que
 » plusieurs en meurent , comme j'ai fu que un pauvre garçon cuida
 » mourir , & celui qui l'avoit chevillé , ôta l'empêchement pour le
 » faire uriner en public & se moquer de lui ; depuis le maître sor-
 » cier , quelque temps après , mourut furieux & enragé. La demoi-
 » selle nous récitoit aussi les diverses paroles propres à chacune liaison ,
 » qui ne sont ni grecques , ni hébraïques , ni françoises , ni espagnoles ,
 » ni italiennes ; je crois qu'elles ne tiennent rien non plus des autres
 » langues , & de quel cuir , de quelle couleur il falloit que fut l'ai-
 » guillette. Jamais tous les docteurs qui ont écrit sur le titre de *fri-*
 » *gidis* & *maleficiatis* n'ont rien entendu au prix de celle-là. Et d'au-
 » tant que cela étoit commun en Poitou , le juge criminel de Niort ,
 » sur la simple déclaration d'une nouvelle épousee , qui accusoit sa
 » voisine d'avoir lié son mari , la fit mettre en prison l'an 1560 , la
 » menaçant qu'elle ne sortiroit jamais , si elle ne le délioit. Deux jours
 » après , la prisonniere manda aux mariés qu'ils couchassent ensemble ;
 » aussitôt le juge étant averti qu'ils étoient déliés , lâcha la prisonniere »

Les noueurs d'aiguillette jouissent encore de quelque considération dans nos provinces. On les craint encore beaucoup plus qu'on ne les aime ; & la plupart des peres de famille ne marient leurs enfans , qu'après s'être assurés de leur discrétion. Ce préjugé , que la philosophie a relegué parmi les gens de la campagne , cette superstition des payfans pour les sortileges & les enchantemens , subsiste dans tout son entier en Espagne ; & ce seroit s'exposer à une punition certaine , que de nier , devant le Saint-office la puissance des forciers. Ce n'est pas , comme chez nous , une simple opinion , c'est une vérité constante , établie & confirmée par une quantité prodigieuse de moines éclairés , & de femmes dociles aux instructions de ces savans religieux. Plusieurs d'entr'eux assurent qu'il y a des espagnoles dont les yeux sont empoisonneurs. Les preuves qu'on en rapporte , sont si multipliées , que je ne sùirois pas , si je voulois m'y arrêter. Un Espagnol , dit M. Dumont dans ses voyages , avoit l'œil si malin , que regardant fixement les fenêtres d'une maison , il en cassoit tout le verre. Un autre , même sans y songer , tuoit tous ceux sur qui la vue s'arrêtoit. Le roi qui en fut informé , fit venir cet enchanteur & il lui ordonna de regarder quelques criminels condamnés au dernier supplice. L'empoisonneur obéit , & les criminels expiroient à mesure qu'il les fixoit. Un troisieme faisoit assembler dans un champ toutes les poules des environs & celle qu'on lui désignoit , il ne faisoit que la fixer , & elle n'étoit plus.

Un quatrieme Mais c'est assez rapporter des exemples ; qu'il fuffit au lecteur de favoir que la source où je puife est une source intariffable : qu'on y remonte , on verra.

Figure.

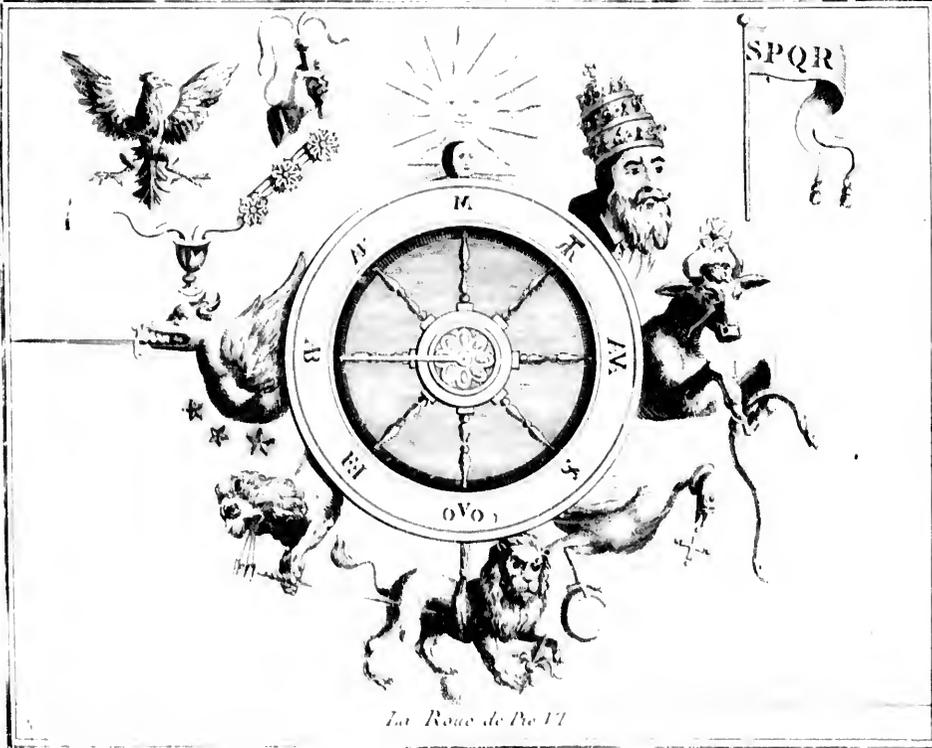
Que conclute de ces faits , ou fi l'on veut de ces contes ? Bien des chofes. D'abord , qu'en Espagne on pensoit autrefois à cet égard , comme on pense en Turquie , quoiqu'il y ait en Espagne beaucoup plus de docteurs , qu'il n'y a de derviches & de kalenders chez les turcs : enfuite , qu'en Perfe , chez les grecs , en Arabie , en Aïrique , dans la prefqu'île de l'Inde , &c. on a , des enchanteurs , exactement la même idée qu'on en avoit en France , il y a deux fiecles , & que même actuellement on en a dans bien des villages où les charmes ne ceflent d'opérer fur les troupeaux , les pâturages , les moissons & fouvent fur les laboureurs. Enfin , je conclurai que peut-être il y a quelque chofe d'utile dans cette fuperftition , puifqu'elle est fi ancienne , puifqu'elle est fi fortement accréditée chez tous les peuples policés ou fauvages , ftupides ou instruits.

Nous terminerons cet article par deux prophéties , fameufes dans les derniers fiecles , & qui ont affez de rapport à la matiere qui nous occupe. La puiffance étonnante que les Pies avoient acquife en Europe , & la réputation que les turcs s'étoient faite par leurs armes , avoient donné naiffance à deux oracles prononcés par les devins de chacun des deux partis , & qui leur promettoient l'empire du monde. La premiere étoit figurée par une roue , appellée roue de Pie IV (*fig. 29*) ; là étoient les attributs du pouvoir papal , le fouet , le calice & le glaive. Divers pontifes , tels que Pie IV , Pie V , Grégoire XIII & Sixte V , étoient désignés par les emblèmes qui convenoient à la maniere dont ils avoient exercé leur autorité. La réunion du foleil & de la lune fignifioit la foumiffion prochaine de toutes les nations à la thiare de l'évêque de Rome.

L'oracle des turcs avoit pour bafe une prophétie qui s'exprimoit ainfi : « Notre empereur s'emparera du royaume du prince idolâtre & » de la pomme rouge enflammée , qu'il tiendra dans fa puiffance. Si » la feptieme année de fon regne , le glaive des chrétiens ne fe tire » pas , il regnera douze ans fur eux. Il bâtira des maifons , plantera des » vignes , murera fes jardins , mettra des enfans au monde. Mais , » douze ans après qu'il fe fera rendu maitre de la pomme , le glaive » du chrétien partant de la rue , chaffera le turc , & le réduira à » l'extrémité dans toutes les parties du monde ».



Oracle Turc



La Roue de Pie VI

qu'il fuf-
ce inta-

Bien des
égard ,
aucoup
chez les
Afrique ,
ement la
& que
armes ne
& sou-
a quel-
acienne ,
blicés ou

ans les
qui nous
Europe ,
avoient
e chacun
onde. La
fig. 29);
ce & le
& Sixte
iere dont
la lune
hiare de

exprimoit
olâtre &
lance. Si
ne fe tire
ntera des
e. Mais ,
le glaive
réduira à

ON
se for
bâti
lesqu
peupl
les p
fatyre
ques,
origin
fique
voile.
maint
les in
inpar
par le
Rabbi
ne se

Ma
que le
miner
propo

L'E
marqu
s'allie
si bien
gendr
par le
rer les
embra

On
nables
ils te

ARTICLE VIII.

Superstitions des Peuples sur l'apparition des Esprits:

ON a toujours estimé les hommes qui dans la paix ou dans la guerre, se font distingués par leur génie, ou par leur valeur. L'antiquité a fait bâtir des temples & élever des autels à la mémoire de ces héros, pour lesquels elle commandoit même d'avoir de la vénération, d'où les peuples ont aisément passé jusqu'à cet excès de superstition, que de les prendre pour des dieux. Les pénates, les faunes, les silvains, les satyres, les naïades, les hamadryades, les esprits follets & domestiques, aussi-bien que les incubes & les succubes, ont pris delà leur origine; & les plus importantes vérités de la politique, de la physique & de la morale des anciens philosophes ont été cachées sous ce voile. Les prêtres même, pour se faire valoir, se sont efforcés de maintenir l'existence de ces divinités. Les rabbins ont cru que les faunes les incubes & les dieux turelaires étoient des créatures que Dieu laissa imparfaites le vendredi au soir, & qu'il n'acheva pas, étant prévenu par le jour du sabbath. C'est par cette raison, selon le sentiment de *Rabbi Abraham*, que ces esprits n'aiment que les montagnes, & qu'ils ne se manifestent que de nuit aux hommes.

Mais laissons ce que la cabale a avancé de superstitieux, & ce que le paganisme a inventé de ridicule sur cette matière, pour examiner les questions que les théologiens & les juriconsultes chrétiens proposent.

L'Écriture-Sainte semble favoriser la première, lorsqu'elle nous marque que les anges ayant trouvé les filles des hommes belles, ils s'allierent avec elles, & que de cette alliance naquirent les géans: si bien qu'on peut inferer de là que, puisque les anges peuvent engendrer des enfans, les demons qui ne sont différens des anges que par leur chute, peuvent aussi (selon le sentiment de *Lactance*) attirer les femmes dans des plaisirs impudiques, & les fouiller par leurs embrassemens.

On assure que les enfans qui naissent de ces conjonctions abominables, sont plus pesans & plus maigres que les autres, & que quand ils teteroient trois ou quatre nourrices tout à la fois, ils n'en devien-

droient jamais plus gras : c'est la remarque qu'a fait *Sprenger*, dominicain, qui fut l'un des inquisiteurs qu'envoya le pape *Innocent VIII* en Allemagne pour faire le procès aux forciers. Si le corps de ces enfans est donc différent du corps des autres enfans, leur ame aura sans doute des qualités qui ne seront pas communes aux autres; c'est pourquoi le cardinal *Bellarmin* pense que l'Antéchrist naîtra d'une femme qui aura eu commerce avec un incube, & que sa malice fera une marque de son extraction.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a douté de l'accouplement des démons avec les femmes ou les hommes, & que l'on a douté encore s'ils pouvoient engendrer. Ces questions furent autrefois agitées devant l'empereur *Sigismond* : on y allegua tout ce qu'on put de part & d'autre; enfin on se rendit aux raisons & aux expériences qui parurent les plus convaincantes & les plus certaines. Il fut donc décidé que ces accouplemens extraordinaires étoient possibles.

On peut encore ajouter à cela la confession que font une infinité de forcieres, qui disent avoir été caressées du démon & en être devenues grosses. Les livres de *Delrio*, de *Sprenger*, de *Délancre* & *Bodin*, sont pleins de semblables histoires; si bien qu'après tant de preuves authentiques, & tant de confessions de forciers & de forcieres qui l'avouent de bonne foi & presque de la même sorte, il y auroit de l'opiniâtreté à tenir un sentiment opposé: car les histoires que l'on nous fait paroître si assurées, qu'il semble que l'on ne doive pas douter de la vérité de ces conjonctions diaboliques; témoin *Benoît de Berne*, âgé de 75 ans, qui fut brûlé tout vif après avoir avoué que depuis quarante ans il avoit commerce avec une succube qu'il appelloit *Hermeline*. *François Pic*, prince de la *Mirandole*, nous est garant de la vérité de cette histoire.

Toutes ces preuves paroissent fortes, si nous n'avions la raison & l'expérience qui nous font connoître le contraire; & pour m'expliquer plus clairement sur cette matiere, on me permettra de raisonner de la sorte:

La curiosité est naturelle à tous les hommes. Celle qui est blâmable est une maladie de l'ame, qui s'empare principalement des esprits foibles. Le monde est plein de gens qui veulent pénétrer dans les mysteres les plus cachés, & jusques dans les secrets de l'autre monde. Si on leur parle de quelque chose d'extraordinaire, incontinent la

joie
qui
D'
& si
ignor
& de
fera
que l
nous
Il par
des ja
imagin
qu'il
convai
de rép
foi à c
appuye
fier des
C'est
encore
de pro
J'avo
si les ar
n'y aur
que ce
l'Ecritu
nent à
de Dieu
hommes
des mo
se faire
Ces
par la g
senteme
a donné
jamais e
autrefoi
tout le

joie réjaillit sur leur visage, & ils témoignent que c'est là l'endroit qui les flatte le plus.

D'ailleurs on est souvent rempli de joie de trouver l'occasion de plaire; & si un homme d'esprit se rencontre parmi des personnes foibles & ignorantes, il ne manquera pas de fomenter leur desir d'apprendre, & de prendre plaisir lui-même à se faire écouter & admirer; il leur fera des histoires qu'il aura lui-même adroitement inventées: & quoique les choses que nous entendons nous fassent de l'horreur, si elles nous sont pourtant inconnues, nous nous plairons à les ouïr réciter. Il parlera des *démons*, des *incubes*, des *succubes*, des *esprits follets*, des *forçiers*, &c. selon l'adresse de son esprit & la fertilité de son imagination. Il persuadera si bien ce qu'il aura avancé, par des raisons qu'il s'étudiera à chercher, que tous ceux qui l'écouteront seront convaincus de la vérité de sa fable. Plus cette histoire se fera acquis de réputation, ou par son autorité ou par son mérite, plus on ajoutera foi à ce qu'il aura dit; on cherchera même ensuite d'autres raisons pour appuyer sa fable, & l'on trouvera sans doute des preuves pour justifier des choses si surprenantes.

C'est ce qui s'est passé dès les premiers tems, & c'est ce qui se passe encore tous les jours, mais qui n'est pas capable de nous empêcher de prouver que ces opinions ne peuvent être soutenues de bonne foi.

J'avoue que la conséquence que l'on tire de l'Ecriture sainte seroit juste, si les anges pouvoient habiter avec les femmes; car il me semble qu'il n'y auroit pas plus de difficulté à croire le commerce des démons, que celui des anges avec les femmes. Mais outre que le passage de l'Ecriture peut bien s'expliquer sans admettre ces alliances qui répugnent à la nature, elle nous dit que les saints (qu'elle appelle les Fils de Dieu) s'étant joints avec les filles des autres (qu'elle appelle hommes) engendrèrent des hommes puissans, c'est-à-dire des rois & des monarques, qui avoient la puissance & l'autorité en main pour se faire craindre & respecter des autres hommes en cette qualité.

Ces hommes puissans étoient sans doute alors appelés des *géans*, par la grandeur de leur autorité; au lieu que ce terme marque présentement la grandeur du corps, & cette équivoque du mot de *géant* a donné lieu sans doute à l'une des plus grandes erreurs qui aient jamais eu cours. C'est ainsi que les mots de *tyran* & de *parasite* étoient autrefois fort honorables, au lieu que présentement ils sont odieux à tout le monde.

D'ailleurs les enfans peuvent être lourds par la pesanteur & la grosseur de leurs os; & ceux qui ont de grandes entrailles & le foye chaud peuvent tarir deux ou trois nourrices de suite, pour s'humecter & se rafraîchir. Si ces mêmes enfans ont un jour l'esprit malicieux (ce qui est un effet de leur temperament), on ne doit pas conjecturer delà qu'ils soient engendrés par un démon.

A l'égard de l'assemblée qui se tint devant l'empereur *Sigismond*, je ne m'étonne pas qu'elle décidât que les démons pouvoient avoir commerce avec les femmes, & qu'ils pouvoient même engendrer; puisqu'elle n'étoit presque composée que d'ignorans, qui donnerent leur sentiment en faveur de ces générations qui sont si opposées aux loix de la nature. Si cette illustre compagnie eût été composée de philosophes & de médecins, ou qu'elle se fût réglée sur le sentiment de saint *Chrysofome*, je suis fort persuadé que ces questions n'auroient pas été décidées de la sorte.

Si nous voulions croire tout ce qui nous est tous les jours dit & assuré par nos malades qui ont l'imagination égarée, & qui semblent pourtant l'avoir juste, nous tomberions souvent dans de pareilles erreurs; les vapeurs noires d'une bile brûlée troublant quelquefois tellement leurs ames, qu'ils pensent que leurs songes sont des vérités.

C'est donc par une cause à-peu-près semblable, que les forcieres se persuadent avoir été au sabbath & y avoir eu commerce avec les démons, sans que pourtant ces misérables femmes soient parties du lit où elles s'étoient endormies.

Mais pour ne point m'opposer à une opinion qui semble être reçue de presque tous les théologiens & de tous les peres, & sans alléguer de puissantes raisons pour la combattre, examinons la chose avec toute l'application possible, mais aussi sans préoccupation.

Je ne saurois me persuader, non plus que *Cassien*, illustre disciple de *S. Chrysofome*, que les démons étant de purs esprits, & par conséquent des substances différentes de la nôtre, qui n'ont ni chair, ni sang, ni parties naturelles, puissent avoir commerce avec les femmes. La raison qu'en apporte *Philastrus*, évêque de *Bresse*, c'est que si cela s'est fait quelquefois, il doit encore présentement arriver; mais parce que nous savons que cela n'arrive pas maintenant, nous devons conclure que ces conjonctions & ces productions abominables n'ont jamais été.

Mais ce qui est encore plus pressant sur cette matiere, c'est la

décision
les for
la terre
abomin
réverie

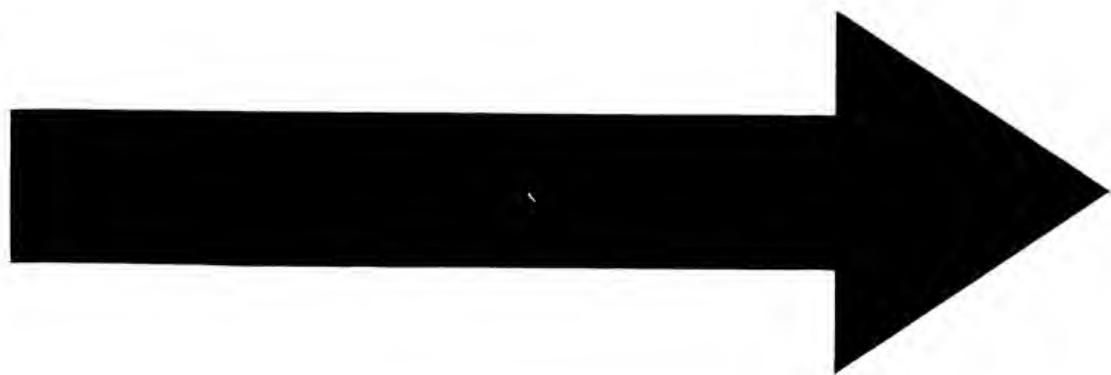
Je n
gèreme
demeur
gendré
Rachel
aient é
lui vou
La folie
rance d
famille
courtisa
enfin la
duisent
Jamais
s'en fust
venu de
l'imprud

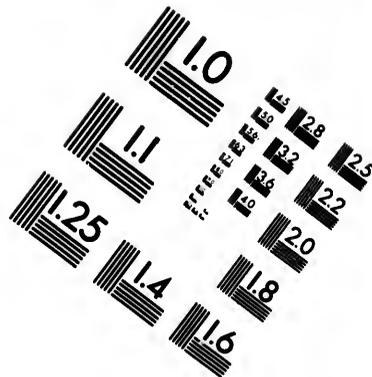
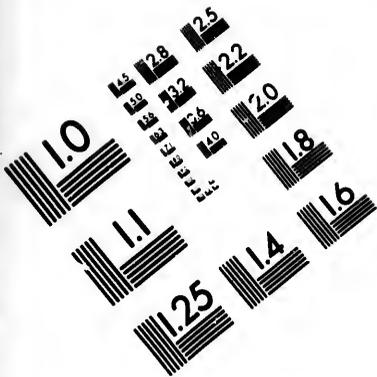
Léon
nous ass
avec les
aux dém
femmes
historien
coup de
dire des
femmes
le prix
qu'a leur
même ce
leur lang
la forcie
Tribades
démon

décision du concile d'Ancyre, qui blâme & déteste la créance qu'ont les forcieres d'être portées de nuit au sabbath jusqu'à l'un des bouts de la terre, de se joindre aux démons, & de prendre avec eux des plaisirs abominables; puisque toutes ces choses, ajoute-t-il, ne sont que des rêveries & des illusions, bien loin d'être des vérités.

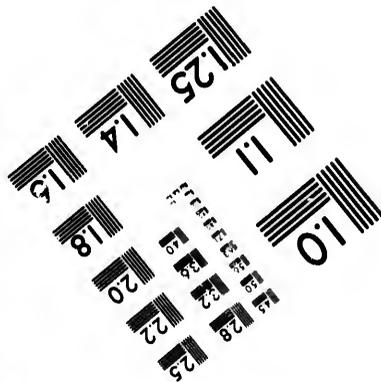
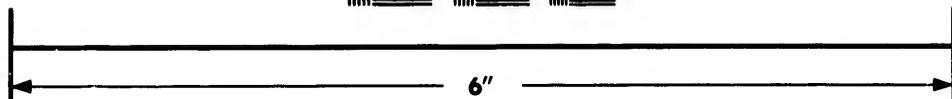
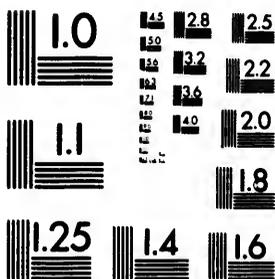
Je ne saurois trop m'étonner de ce que les chrétiens croient si légèrement ce que les payens avoient de la peine à croire; car tous ne demeurent pas d'accord que *Servius Tullus*, roi des romains ait été engendré d'un incube, & que *Simon le Magicien* fût le fils de la vierge *Rachel*; non plus que dans les siècles suivans, quelque grossiers qu'ils aient été, *Merlin* n'a pu être sur sa parole, quoique sa mere & lui voulussent persuader à *Vortigerne* qu'il étoit fils d'un démon. La folie & la foiblesse des hommes, le desir de la nouveauté, l'ignorance des causes naturelles, la honte que l'on a de l'obscurité de sa famille, la crainte qu'un adultere ne se découvre, les flateries des courtisans pour les princes, les ressorts de l'avarice & de la vanité; enfin la passion violente de l'amour, sont les puissantes causes qui produisent ordinairement ces fortes d'opinions dans l'esprit des hommes. Jamais *Mundus* n'auroit joui de *Pauline*, si l'avarice & l'amour ne s'en fussent mêlés; jamais on n'auroit douté que l'enfant qui seroit venu de cette conjonction n'eût été le fils de l'incube *Anubis*, si l'imprudence de *Mundus* n'eût découvert tout le mystere.

Léon d'Afrique nous faisant l'histoire de ce qui se passe en son pays, nous assure que tout ce que l'on dit de la conjonction des démons avec les femmes n'est qu'une imposture, & que ce que l'on attribue aux démons n'est commis que par des hommes lascifs, ou par des femmes impudiques. Les forcieres du royaume de Fez, ainsi que cet historien le rapporte, veulent bien que l'on croie qu'elles ont beaucoup de familiarité avec le démon, & pour cela elles s'efforcent de dire des choses surprenantes à celles qui les vont consulter. Si de belles femmes les vont voir, ces forcieres ne veulent point recevoir d'elles le prix de leur art, mais elles leur témoignent seulement le desir qu'a leur maître de les caresser pendant une nuit. Les maris prennent même ces impostures pour des vérités, & ils abandonnent souvent, selon leur langage, leurs femmes aux dieux & aux vents. La nuit étant venue; la forcierie, qui est du nombre de ces femmes que les latins nomment *Tribades* ou *Fricatrices*, embrasse la belle, & en jouit au lieu du démon dont elle pense être caressée.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28

10
01

Au reste, si les forcieres n'étoient pas folles ou intimidées par l'horreur des tourmens, jamais elles n'auroient découvert le commerce qu'elles disent avoir eu avec le démon. Il y en a eu même qui en ont fait gloire en Béarn aussi-bien qu'en Allemagne, & on en a vu qui se vantoient hautement d'être reines du sabbath. L'ellébore ou les petites maisons seroient des remedes plus proportionnés à leurs maladies, que le feu & les tourmens dont on s'est servi jusques ici. Mais pour connoître plus parfaitement la vérité de cette opinion, examinons ce que les medecins disent de la maladie qu'ils appellent *incube*.

Cette maladie n'est qu'une suffocation nocturne, dans laquelle la respiration & la voix sont interrompues : il nous semble, quand nous en sommes surpris, que le démon (comme parle le vulgaire) nous presse la poitrine & nous empêche de crier au secours. Si une femme amoureuse & mélancolique en est attaquée, elle croit fortement que le démon la caresse ; & si avec cela elle a la mémoire embarrassée de contes que l'on fait ordinairement des forcieres, son imagination se trouvant alors dépravée, fait qu'elle raconte ensuite sa rêverie comme une vérité.

Une femme effroyable à voir, vieille, sèche & mélancolique, qui a l'esprit imbu des fables du siecle ; un vieillard atrabilaire, qui a passé toute sa vie dans les plaisirs illicites, & qui, dans l'âge où il est, conserve encore un vif souvenir de sa lascivité passée, ne sauroit mieux entretenir ses voluptés que dans sa mélancolie amoureuse : si bien qu'étant tout occupé de ses plaisirs impudiques quand cette maladie l'attaque, sa folie amoureuse va souvent jusques-là, qu'il lui semble voir & caresser un démon en forme de femme, comme se l'imaginait le vieillard de 80 ans que l'on apelloit *Pinet*, qui parloit par-tout où il étoit à son incube *Florine*, selon le rapport de *Pic de la Mirandole*.

Le dormir sur le dos, le travail que souffre l'estomac à digérer des viandes dures, la foiblesse de la chaleur naturelle, la fermentation d'une humeur atrabilaire, sont les véritables causes de ces illusions nocturnes & démoniaques. Une vapeur épaisse, qui s'élève & qui se mêle parmi le sang, cause la difficulté de respirer & la privation de la voix ; cette vapeur noire étant ennemie de notre vie, empêche le libre mouvement du cœur & du poumon, & retarde ainsi l'ébullition naturelle qui s'y fait, en embarrassant les conduits de l'une & de

l'autre

l'au
ni
ble
qui
emp
les
n'y
en
ord
cell
trou
qui
les
I
péra
qu'e
l'ob
font
barr
pas
man
ses
mau
que
avec
T
par
imp
que
mél
arriv
l'his
lang
fava
& l
noir
S

l'autre de ces parties, de sorte que non-seulement on ne peut alors ni parler ni respirer, mais que même tout le corps languit par la faiblesse de ces deux parties principales.

Cette vapeur obscure étant portée au cerveau, offusque les esprits qui s'y sont depuis peu fabriqués, & puis se mêlant parmi le cerveau empêche l'ame d'agir selon sa coutume : l'imagination en est dépravée, les sens en sont troublés & les nerfs embarrassés ; tellement qu'il n'y a pas d'apparence que le cœur, le poumon, le diaphragme, en un mot toutes les parties du corps soient dans leur tempérament ordinaire. La difficulté de respirer en est augmentée, aussi-bien que celle de se mouvoir ; car cette vapeur épaisse, & ennemie de nous, trouble si fort la fermentation naturelle du suc nerveux, que l'ame, qui s'en sert comme d'un instrument prochain, ne peut faire toutes les belles actions que nous lui voyons faire tous les jours.

La maladie incube est quelquefois si commune, soit par l'intempérature de l'air, ou par la mauvaise qualité des alimens & des eaux, qu'elle devient comme épidémique, & populaire, ainsi que *Lisimacus* l'observa autrefois à Rome ; & si parmi toutes les personnes qui en sont attaquées, il y en a encore quelques-unes qui aient l'ame embarrassée d'un amour impur, ou des fables des forcieres, il ne faut pas douter que sa passion ou sa créance ne lui fassent voir en dormant, ou même en veillant, des objets capables de l'entretenir dans ses rêveries. L'amour & la maladie incube joints ensemble, sont des maux qui sont deux especes de folie, & qui peuvent causer tout ce que l'on nous dit de surprenant touchant le commerce des démons avec les femmes.

Toute l'antiquité n'a pas cru ces bagatelles, puisqu'elle nous a laissé par écrit des remèdes pour guérir ceux qui sont possédés d'un esprit impur & qui sont attaqués des terreurs paniques, croyant bien que ce que l'on pensoit être un démon n'étoit ordinairement qu'une humeur mélancolique qui étoit la cause de tous les désordres que l'on voyoit arriver à ces sortes de personnes ; jusques-là que *Pomponace* nous fait l'histoire de la femme d'un cordonnier, laquelle parloit plusieurs langues sans les avoir jamais apprises, & qui fut ensuite guérie par le savant médecin *Calceran*, qui avec l'ellébore lui chassa ses rêveries, & lui ravit en même temps la science par l'évacuation de la bile noire dont le démon se servoit.

S'il est vrai, comme l'expérience de tous les jours nous le fait

connoître, qu'après avoir préparé la bile noire & l'avoir purgée, après avoir corrigé l'intemperie des entrailles, ôté les obstructions qui s'y trouvent, & provoqué le sommeil, nous rétablissons la santé de ceux qui ont l'imagination dépravée & qui se persuadent d'être agités par un démon; nous pouvons dire hardiment qu'en combattant l'humeur mélancolique & en les chassant du corps de ces sortes de malades, nous en faisons sortir en même tems le démon. Cela arriva de la sorte à un apotiquaire, qui accompagnoit un médecin dans un des hôpitaux d'Auvergne. Cet apotiquaire protestoit, si nous en croions *Houllier*, qu'il avoit vû pendant la nuit le démon figuré d'une manière qu'il dépeignoit, & qu'il en avoit été maltraité; cependant ce démon imaginaire fut chassé par les soins du médecin de l'hôpital, qui guérit l'apotiquaire de la maladie incube dont il étoit attaqué.

On pourroit à tous ces raisonnemens en ajouter une infinité d'autres, qui ne seroient pas d'un moindre poids, pour prouver la fausseté du commerce des incubes & des succubes avec les hommes & les femmes. Mais comme ce que nous venons d'en dire paroît plus que suffisant pour détruire ce préjugé, passons à la seconde partie, & voyons si nous réussirons également à prouver l'impossibilité de l'apparition des esprits.

Les esprits sont de telle nature, que nous pouvons dire que c'est *illud quod neque oculus vidit, neque auris audivit, neque manus tetigit*; & néanmoins tout le monde dit qu'il a vu un esprit, qu'il a oui un esprit, un esprit a battu; & l'on fait si peu ce que l'on dit touchant cette matiere, que l'on parle d'un esprit en pensant parler d'un esprit. On me dira peut-être que les esprits peuvent se former des corps d'air, ou prendre des cadavres pour se faire appercevoir. Je le veux: mais puisqu'ils ne peuvent rien faire de sensible sans l'aide du corps, voyons si l'artifice humain, ou la nature, ou le hasard n'ont point la meilleure part en tous ces mystères. Il y a eu de tout tems des hommes plus fins que les autres. Les premiers se sont servi de toutes sortes d'artifices pour tromper les derniers; & quand le pouvoir humain leur a manqué, ils ont mis en usage tout ce qui leur a pu servir, pour abuser de la simplicité de ceux dont ils se sont voulu rendre les maîtres, jusques à leur persuader que ce qu'ils leur propofoient étoit la volonté du ciel. Les payens n'ont pas manqué de ces sortes d'adresses, comme nous l'avons déjà prouvé évidemment. Ils ont eu leurs dieux, ils ont eu leurs oracles. *Numa Pompilius*, qui assurément avoit découvert

quelq
son p
s'en f
Moyse
nymph
d'histo
dire q
yeux
fer pa
quelq
M.
dont l
un spe
toi, d
fort,
spectre
il en
songea
Le
moins
il n'y
& le
que se
tion tr
qui lui
dans so
fils une
ferie,
laquell
le dire
ture,
ficiel d
quel a
Voyon
ruse: d
Une
remont
voir un
To

quelques vérités dans la bible , au lieu de s'en servir pour instruire son peuple & pour le conduire dans le chemin du ciel , aime mieux s'en servir pour la gloire de ce monde , & en faisant le signe de Moÿse , faire accroire aux romains qu'il recevoit les conseils de la *nymphé Egerie* pour le gouvernement de l'état. Il y a une infinité d'histoires qui ont embarrassé les plus incrédules ; & l'on peut bien dire qu'il en est , comme des tours de gobelets , qui surprennent les yeux les plus perçans , mais qui font rougir ceux qui se laissent abuser par des choses si simples , lorsque l'artifice en est découvert. Voici quelques histoires qui vous prouveront ce que je dis.

M. L. B. D. N. me racontoit un jour qu'un jeune prince d'Italie , dont les mœurs étoient déréglées , étant dans sa chambre aperçut un spectre qui lui dit d'un ton fier & d'une voix menaçante , *corrige-toi* , & puis disparut aussi-tôt. Ce jeune prince voulut faire l'esprit fort , & croire que ce n'étoit qu'une imagination ; mais après que le spectre lui eut apparu une seconde fois & lui eut redit la même chose , il en fut tellement épouvanté , qu'il changea entièrement de vie & ne songea plus qu'à faire son salut.

Le lecteur peut être aisément convaincu par cet exemple , du moins pendant un instant , de l'apparition des esprits. Cependant il n'y a rien moins dans toute cette aventure que de l'extraordinaire , & le fait est des plus simples. Le pere de ce jeune prince voyant que son fils , dont il connoissoit le génie , portoit son ambition trop avant , & craignant qu'il ne manquât de piété envers celui qui lui avoit donné le jour , se servit de cet artifice pour le retenir dans son devoir : pour cet effet , il fit disposer dans la chambre de son fils une porte dérobée , à l'endroit de laquelle on avoit coupé la tapisserie , afin d'y faire passer une machine en forme de spectre , dans laquelle il y avoit un homme enfermé , lequel , comme je viens de le dire , menaça ce jeune prince , qui étoit alors attaché à la lecture , & qui par sa surprise donna assez de loisir à ce fantôme artificiel de se retirer , & de rajuster subtilement la tapisserie. Voilà par quel artifice ce pere ingénieux fit rentrer son fils en lui-même. Voyons si le hasard n'y contribue pas quelquefois , aussi-bien que la ruse : deux histoires vont le prouver.

Une servante de la rue S. Victor étant descendue dans la cave , en remonta avec une frayeur sans égale , en s'écriant qu'elle venoit de voir une ame entre deux tonneaux. On se moqua d'elle. Les plus

hardis y descendirent ; mais ils en remonterent aussi promptement , & avec autant de frayeur que cette pauvre servante. Tout aussi-tôt le bruit courut par tout le quartier , qu'un esprit revenoit dans cette cave , & il se trouva plus de vingt témoins , *de visu* , qui tous le rapportèrent comme la chose du monde la plus assurée. Tant de témoignages étoient bien capables d'embarrasser des esprits foibles : néanmoins admirez les effets du hasard & de la foiblesse humaine. Le chariot de l'Hôtel-Dieu ayant versé près de cette maison où l'on disoit que l'esprit revenoit , & les corps étant tombés sur le pavé , il en passa un par le soupirail de la cave , lequel tomba entre deux muids & y demeura tout droit. Voilà ce qui donna lieu à cette fausse croyance.

Tout le monde peut encore lire dans *Cardan* ce qui donna sujet à un françois de croire qu'un esprit l'avoit voulu perdre au moment que ce françois vouloit passer de nuit par un lieu qu'il ne connoissoit pas ; & comment après qu'il eut demandé en ces termes , peut-on passer ici , l'écho lui répondit aussi-tôt *si si* , qui veut dire en italien *oui oui* : De sorte qu'après cela il ne fit aucune difficulté d'avancer ; mais il se jeta dans une riviere où sans doute il auroit été noyé ; si l'on ne fût venu bien vite à son secours ; & quoiqu'après cela on put lui dire pour lui prouver que l'écho seul lui avoit joué ce mauvais tour , jamais on ne lui put ôter de l'esprit la croyance qu'il avoit conçue qu'un démon l'avoit voulu faire noyer : tant il est vrai que les apparences nous impriment de puissantes idées très-mal aisées à dissiper. Voici encore une autre aventure qui ne surprendra pas moins que les autres & qui fit perdre à un des plus courageux hommes du monde , son courage & sa fermeté , ainsi qu'il l'a dit lui-même. C'est M. le marquis de C. qui s'est tant signalé dans les guerres , & qui avoit fait paroître un esprit solide & inébranlable dans quelques desseins qu'on avoit eu de lui faire peur par des apparitions artificielles.

Ce brave marquis étant en garnison dans une petite ville de Dauphiné , entendit , une nuit , lorsqu'il étoit couché , marcher à grands pas dans sa chambre , & comme qui diroit quelqu'un qui traîneroit des chaînes. Il prêta l'oreille à ce bruit , & il ouit que cela alloit droit à la cheminée : il ne voyoit rien , à cause de la grande obscurité ; mais comme cela eut frappé de la pelle sur une bûche mal éteinte , le feu se ralluma un peu : ce qui fit une lumière à la faveur de laquelle ce seigneur vit un grand homme sec , qui avoit les

jou
pied
pisto
le re
du r
la te
mir ,
fit e
lui d
effet
jetter
donn
de pa
qui p
comm
donne
dans
il cess
embra
cours
mania
avoit l
ce jou
taisie
avant
roit p
n'auro
noissoi
ni de
Il e
consta
à Lyo
pouva
vue d
bres e
écoulé
maison
répano

joues cousues, un regard effroyable, & des chaînes aux mains & aux pieds. Ce spectre s'approcha ensuite d'une table où il y avoit deux pistolets chargés; il en prit un & le banda en le regardant; & puis le remit brusquement sur la table; ensuite de quoi il fut droit au lit du marquis, à qui d'un ton de voix lugubre & capable d'inspirer de la terreur à Mars lui-même il dit : que fais-tu là ? Je tâche de dormir, lui répondit ce seigneur avec assez de peine. Le fantôme lui fit encore quelques demandes, toujours du même ton de voix, & lui dit enfin, retire-toi, afin que je me couche : & il se coucha en effet auprès du marquis qu'il pouvoit toujours comme s'il l'eût voulu jeter hors du lit. En cet état, la générosité & la solidité d'esprit abandonnerent notre marquis & donnerent prise à la peur, s'il est permis de parler de la sorte. Il faut avouer aussi qu'il n'y a que la brutalité qui puisse donner de l'assurance dans une pareille renéontre. Toutefois, comme ce marquis avoit un fond de courage qui ne pouvoit l'abandonner pour long-tems, aussi-tôt qu'il eut oui du monde qui crioit dans une cour prochaine : *Le fou est échappé, le fou est échappé*; alors il cessa d'avoir peur, & se jeta sur cette hideuse figure, qu'il tint embrassée de toutes ses forces, jusques à ce qu'on fût venu à son secours pour le délivrer d'un si vilain camarade. En effet c'étoit un fou maniaque, pere du maître de la maison. On le tenoit enfermé, il y avoit long-tems, le plus secrètement qu'on pouvoit; & il s'étoit échappé ce jour-là, ou plutôt cette nuit-là. Je demande au lecteur si la fantaisie eût pris à ce maniaque de s'en retourner en son lieu ordinaire avant qu'on se fût apperçu de sa sortie; je demande si M. de C. n'auroit pas été fortement persuadé de l'apparition des esprits, & si cela n'auroit pas été capable d'en convaincre entièrement ceux que le connoissoient pour un homme qui ne manquoit ni de fermeté de courage ni de solidité d'esprit.

Il est arrivé un trait à peu près semblable, quoique les circonstances en soient bien différentes. Les locataires d'une maison située à Lyon, dans la place des Terreaux, furent obligés d'en sortir, ne pouvant plus résister aux frayeurs que leur causoit toutes les nuits la vue d'un spectre épouvantable, qui faisoit la ronde de toutes les chambres en poussant des hurlemens affreux. Déjà plusieurs années s'étoient écoulées, que personne n'osoit non-seulement habiter dans cette fatale maison, mais même en approcher, tant la peur étoit universellement répandue. Les propriétaires avoient presque renoncé au droit qu'ils y

avoient ; quand cette nouvelle vint aux oreilles d'un soldat du régiment d'Artois. C'étoit un jeune homme intrépide ; & qui bien loin d'avoir peur des esprits , disoit sans cesse qu'il ne seroit jamais plus satisfait que lorsqu'il en pourroit voir. Il y avoit de quoi contenter son envie. On lui proposa une grande récompense , s'il pouvoit apprendre du fantôme le sujet qui l'amenoit dans cette maison , & les moyens qu'il falloit employer pour l'engager à ne plus rendre visite à des gens qui vouloient bien s'en passer. Il n'en falloit pas tant pour déterminer notre généreux soldat à entreprendre l'aventure : il porte dans la maison une bonne provision de vin , de tabac & de chandelles , & attend de pied ferme l'arrivée du spectre. Déjà le jour étoit prêt à paroître , & il désespéroit de rien voir , quand il entendit tout-à-coup un bruit effroyable & des mugiffemens furieux. Il se tient sur ses gardes , met le pistolet à la main , & sans s'émouvoir il regarde tranquillement avancer l'esprit. La contenance du soldat effraya le revenant ; il n'étoit pas accoutumé à trouver de pareilles sentinelles ; & celui qui faisoit peur aux autres , eut pour le coup peur à son tour : il s'enfuit. Le soldat le poursuit ; il descend les montées , l'autre en fait de même , lui tenant toujours le pistolet dans les reins. L'esprit se jette enfin dans une cave qui étoit au bas de la montée d'un caveau par où il avoit fallu passer. Notre intrépide n'hésite point de s'y jeter après lui. Quel fut son étonnement d'y rencontrer , au lieu d'une assemblée de sabbath , une fort bonne compagnie & quelques-uns de sa connoissance ! Le spectre se démasque sur le champ , se dépouille du lugubre vêtement dont il étoit revêtu , & se jette aux pieds du soldat qui lui faisoit une frayeur inconcevable avec son pistolet. On sera sûrement curieux d'apprendre le dénouement de cette aventure : c'étoient de très-honnêtes faux-monnoyeurs , qui , pour travailler en sûreté à leur petit commerce , s'étoient avisés de se servir de ce stratagème pour faire fuir les gens de la maison dont le voisinage les inquiétoit. On fit asseoir le soldat ; il but & mangea avec eux le reste de la nuit , & dès le grand matin il leur conseilla d'aller chercher gîte ailleurs ; disant que pour lui , il alloit découvrir tout le mystère , & se faire payer de la somme dont on étoit convenu.

On voit de quelle maniere le hasard & l'imposture se jouent de la crédulité des hommes. Il faut montrer aussi que la nature a voulu être de la partie , & qu'elle ufoit pour cela des moyens qui sont encore plus difficiles à découvrir que les tromperies des hommes même.

Un jeune
qu'il aime
pas si-tôt
de son
souvenir
& lui de
pondit d
Mais il s
qui dispa
vue ne lu
nairement
Un hom
plaisirs d
dis-je de
les traits
délicate ,
& même
qu'ils en
long-tems
encore qu
tir que p
ment qu'i
pas croire
objets ne
long-tem
idées de
voyoit m
dans son
l'empêcho
firent qu'i
même cho
pression se
lement éb
au cerveau
communiqu
que seroie
même cho

Voici une autre histoire qui confirmera de plus en plus ce que je dis. Un jeune homme ayant passé une partie de la nuit avec une femme qu'il aimoit, s'en retourna coucher dans son lit ordinaire; mais il n'eut pas si-tôt dormi une heure ou deux, qu'en s'éveillant il aperçut près de son lit sa maitresse, qui lui dit quelque chose dont il ne put se souvenir, & puis disparut. Ce jeune homme appelle aussi-tôt son valet, & lui demande si toutes les portes sont bien fermées: son valet lui répondit qu'il n'y avoit rien d'ouvert; & notre amoureux se rendort. Mais il se reveilla encore, & revit pour la seconde fois sa demoiselle, qui disparut. Il ne faut pas demander s'il en fut épouvanté, & si cette vue ne lui causa pas alors autant de frayeur, qu'elle lui donnoit ordinairement d'amour & de joie. Je ne m'étonne point de cette apparition. Un homme encore tout enflammé, & qui vient de goûter tous les plaisirs dont on peut jouir avec une beauté qu'on aime; un homme, dis-je de cette sorte a pu conserver quelque tems dans son imagination les traits de l'objet de son amour; la substance du cerveau qui est fort délicate, peut demeurer ébranlée par l'impression que fait un tel objet; & même les amoureux voyent continuellement ce qu'ils aiment, bien qu'ils en soient séparés. Ne voyons-nous pas aussi que ceux qui ont long-tems porté un fardeau sur les épaules, ou sur les bras, le sentent encore quelques tems après l'avoir quitté? Si les objets ne se font sentir que par l'impression qu'ils causent sur l'organe, & par l'ébranlement qu'ils font de petites fibres de ces mêmes organes, ne peut-on pas croire que cet ébranlement peut durer quelque tems après que les objets ne sont plus présens? La douleur d'un coup de pierre demeure long-tems après le coup. Ce jeune homme avoit la tête remplie des idées de sa demoiselle, il pensoit continuellement à elle, & il la voyoit même toujours étant éveillé: ainsi n'étant qu'à moitié éveillé dans son lit, ses esprits, qui étoient encore dans une confusion qui l'empêchoit de connoître distinctement ce qui remuoit son imagination, firent qu'il crut voir au dehors de soi ce qui n'étoit que chez soi. La même chose peut arriver à un homme parfaitement éveillé, si l'impression se fait sentir si avant dans le cerveau, qu'il en soit continuellement ébranlé. De plus, si le mouvement des organes se communique au cerveau, pourquoi le mouvement du cerveau ne pourra-t-il pas se communiquer aux organes, & les mouvoir avec la même modification que seroient les objets extérieurs pour leur faire voir au dehors la même chose qui seroit empreinte dans le siege de l'imagination? Il se

peut faire aussi, comme nous avons déjà dit, qu'une rate pleine d'humours brûlés & un sang épais envoyent des vapeurs grasses, ou (pour mieux dire) des exhalaisons à la tête, qui prennent telle ou telle figure, ainsi que les nuées représentent à l'imagination des objets différens. Ces figures peuvent paroître à certaines heures réglées, selon que l'humeur s'échauffe; & cela fait des apparitions quotidiennes, tierces ou quartes, ainsi que des fievres.

Voic une expérience qui donnera lieu au lecteur d'imaginer une autre cause naturelle de ces apparitions. Une femme à qui une cataracte étoit remontée après avoir été abbatue, me vint trouver il y a quelques années. Je regardai son œil, & je remarquai que la cataracte, quoique remontée, étoit toute détachée de la circonférence de l'uvée. Je lui dis que je croyois qu'elle se dissiperoit. Cette femme revint chez moi un mois après. J'observai que la cataracte commençoit à se rompre; je lui dis que la vue de cet œil pourroit revenir. Elle sortit de chez elle peu de temps après, pour aller se promener à Montmartre; mais elle n'eut pas si-tôt passée la porte de la ville, qu'elle s'écria qu'elle étoit enforcillée, qu'elle voyoit des mouches & des chenilles de toutes sortes de couleurs; qu'une mouche beaucoup plus grosse que les autres, dont une aîle étoit verte & l'autre jaune, dont la tête étoit rouge & le corps bleu, lui vouloit entrer dans l'œil. Cette pauvre femme effrayée de cette maniere, entra chez un taillandier & envoya quérir un prêtre, qui la consola le mieux qu'il put, mais qui avoua qu'il n'avoit jamais oui parler de diables bigarrés de cette façon. On ramena cette femme chez elle; elle me renvoya quérir le lendemain. Je vis son œil, & j'apperçus que la cataracte étoit en plusieurs pieces, dont quelques-unes se touchant formoient comme de petits prismes; il y en avoit aussi qui étoient les unes sur les autres, comme des glaçons lorsque la riviere n'a pas gelé tout-à-coup. Je lui demandai si les mouches & les chenilles lui paroissoient aussi formées, & les couleurs aussi vives que dans le moment qu'elle les avoit apperçues: elle répondit que non. Je la rassurai sur sa peur, & je lui dis qu'elle verroit bientôt de son œil; ce qui arriva en dix ou douze jours, pendant lequel tems les figures & les couleurs de ces petits animaux s'effacerent entierement.

D'après ce qu'on vient de lire, il résulte qu'on doit bien prendre garde de ne pas trop aisément ajouter foi à ce que l'on nous dit très-souvent sur les apparitions, de peur d'être pris pour dupe.

*

ARTICLE

L
& do
petite
doigt
sur les
que l'
des g
quinz
20°. d
toutes
extrav
croit l
des dé
Paris p
bla l'al
& du
officien
plus au
du mag
« C
» la v
» les
» été
» con
» bagu
» en a
» jusq
» va d
» M. l
» prif
» il va
» Il le
» la b
» tour

Superstitions des peuples pour la Baguette Dévinaire.

LA baguette dévinaire, qui fit tant de bruit dans le siècle dernier, & dont le docteur Thiers a pris la peine de faire l'histoire, est une petite branche fourchue, ordinairement de coudre & grosse comme le doigt (*fig. XVI.*) Tenue dans les deux mains, elle tourne, dit-on, sur les endroits où il y a de l'eau, des métaux, & diverses autres choses que l'on veut découvrir. Cette sorte de superstition ne fut connue ni des grecs, ni des romains, ni des autres peuples de l'antiquité. Le quinzième siècle la vit naître & presque périr. Elle n'eut qu'environ une 20^e. d'années de regne; & pendant cet espace de tems, elle bouleversa toutes les têtes, & fit débiter une foule de fables absurdes & également extravagantes. Jacques Aymard, paysan du Dauphiné, fit, si l'on en croit le docteur Thiers & plusieurs autres écrivains tout aussi crédules, des découvertes surprenantes à Lyon & à Grenoble; mais transporté à Paris pour y donner le spectacle de ses tours de gibecieres, son art sembla l'abandonner, & il ne remporta de cette capitale que de la honte & du mépris. La première preuve que fit ce paysan, en présence des officiers de justice de la ville de Grenoble, en 1688, est l'une des plus authentiques & des plus importantes. M. Thiers, qui dit l'avoir apprise du magistrat même qui étoit présent, la rapporte en ces termes :

« On avoit volé les hardes à M. . . dans un tems où l'on disoit dans » la ville que ceux qui trouvoient les bornes, savoient aussi découvrir » les vols; le désir d'en voir l'expérience & de recouvrer ce qui avoit » été pris, fit demander un homme à baguette. Aymar est appelé & » conduit dans l'endroit où l'on croyoit que le vol avoit été fait. La » baguette y tourne : elle continue à tourner en sortant du logis; & » en avançant dans les rues, on vient aux prisons & l'on passe même » jusqu'à une porte qu'on ouvrit sans la permission de M. le juge. On » va demander cette permission : ce qu'on expose pour l'obtenir étonne » M. le juge. Il veut être témoin de l'expérience; il se rend donc à la » prison & fait ouvrir la porte. Aymar entre, & guidé par sa baguette, » il va vers quatre frippons qu'on avoit enfermés depuis peu de jours. » Il les fait ranger sur une ligne, met son pied sur le pied du premier; » la baguette ne remue point; il le met sur le pied du second, la baguette » tourne. Aymar assure que c'est là le voleur, quelque serment qu'il

Tome IV.

E c

» fit pour se disculper. On passe au troisieme, la baguette ne se meut
 » point ; mais elle tourne rapidement sur le quatrieme. Celui-ci tou-
 » tremblant avoue le fait, déclare le second complice ; ils confessent
 » tous deux que le vol étoit dans une grange auprès de la ville. On y
 » va ; & les fermiers interrogés ne donnant pas la satisfaction qu'on sou-
 » haitoit, la baguette découvrit sur le champ ce qu'ils avoient caché
 » avec soin. »

La relation suivante, rapportée par le même auteur, fit grand bruit dans le tems à Lyon & dans toute l'Europe. Elle présente des circonstances très-surprenantes qu'il n'est pas possible d'attribuer à aucune cause physique & naturelle : le lecteur en jugera. « Le 5 juillet 1692, » un marchand de vin furent tués à coup de serpe dans une cave, & leur » argent fut volé dans une boutique qui leur servoit de chambre. On » ne put ni soupçonner, ni découvrir les auteurs du crime, & un voisin » fit venir à Lyon le payfan dont on vient de parler. Aymar arrive, & » promet à M. le procureur du roi d'aller sur les pas des coupables, » pourvu qu'il commence par descendre dans la cave où l'assassinat avoit » été fait. M. le lieutenant criminel & M. le procureur du roi l'y con- » duisent. On lui donne une baguette du premier bois qu'on trouve. Il » parcourt la cave, & la baguette ne fit aucun mouvement que sur le » lieu où l'artisan avoit été assassiné. Dans cet endroit Aymar fut ému ; » son poulx s'éleva comme dans une grosse fièvre : la baguette qu'il » tenoit en ses mains tourna rapidement ; & toutes ces émotions redou- » blèrent sur l'endroit où l'on avoit trouvé le cadavre de la femme. » Après quoi, guidé par la baguette, ou par un sentiment intérieur, » il alla dans la boutique où le vol avoit été fait ; & delà suivant dans » les rues la piste des assassins, il entra dans la cour de l'archevêché, & » sortit de la ville par le pont du rhone, & prit à main droite le long » de ce fleuve. Trois personnes qui l'escortoient furent témoins qu'il » s'appercevoit quelquefois de trois complices ; quelquefois il n'en comp- » toit que deux. Mais il fut éclairci de leur nombre, en arrivant à la » maison d'un jardinier, où il soutint opiniâtement qu'ils avoient en- » touré une table vers laquelle la baguette tournoit ; & que de trois » bouteilles qu'il y avoit dans la chambre, ils en avoient touché une sur » laquelle la baguette tournoit aussi. On veut favoir du jardinier si lui » ou quelqu'un de ses gens n'avoit point parlé aux meurtriers : mais on » n'en peut rien tirer. On fait venir les domestiques, la baguette ne les » connoit point. Enfin, deux enfans de neuf à dix ans paroissent, la

fig. 1.

F. 3

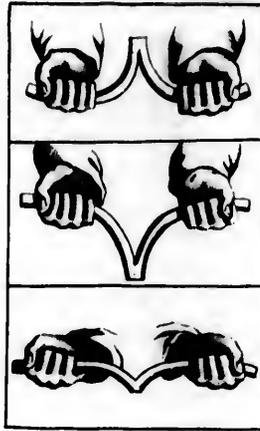
F. 5

F. 7

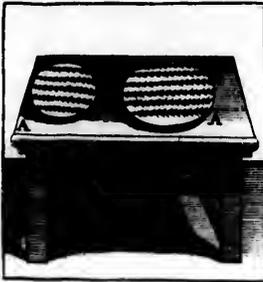
Fig. 1.



F. 2 Tom III p. 5



F. 3



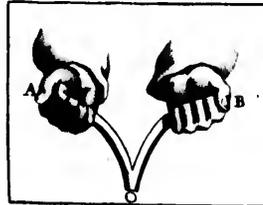
F. 4



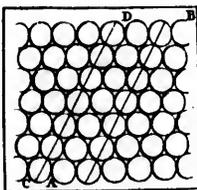
F. 5



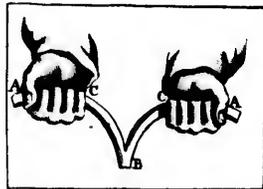
F. 6



F. 7



F. 8



e meut
ci tout
nfessent
On y
on sou-
caché

d bruit
irconf-
aucune
1692,
& leur
re. On
n voisin
ive, &
pables,
at avoit
y con-
uve. Il
sur le
t ému;
e qu'il
redou-
femme.
érieur,
nt dans
ché, &
e long
s qu'il
comp-
t à la
nt en-
e trois
ne sur
r si lui
mais on
ne les
nt, la



EPREUVE par l'EAU.



EPREUVE par la BAGUETTE.



Diverses EXPERIENCES par la BAGUETTE.



Diverses EXPERIENCES par la BAGUETTE.

» bag
» ba
» da
» la
«
» ava
» fai
» tro
» aut
» M.
» hon
» tou
» l'in
» dan
» tou
«
» arc
» à d
» fabl
» exa
» des
» mai
» s'éc
« I
» les
» foit
» ils
» ver
» C
» suac
» pou
» Fra
« C
» mar
» fuit
» mar
» ver
« I

» baguette tourne ; on les interroge , & on leur fait avouer qu'un di-
 » nait au matin trois hommes , qu'ils dépeignirent , s'étoient glissés
 » dans la maison , & avoient bu le vin de la bouteille que l'homme à
 » la baguette indiquoit. »

« Cette découverte fit croire qu'Aymar n'en imposoit pas. Toute fois,
 » avant de l'envoyer plus loin , on crut qu'il étoit plus à propos de
 » faire une expérience plus particulière de son secret. Comme on avoit
 » trouvé la serpe dont les meurtriers s'étoient servis , on prit plusieurs
 » autres serpes de la même grandeur , & on les porta dans le jardin de
 » M. de Montivrol , où elles furent enfouies en terre sans que cet
 » homme les vit. On le fit passer sur toutes les serpes , & la baguette
 » tourna seulement sur celle dont on s'étoit servi pour le meurtre. M.
 » l'intendant lui banda les yeux ; après quoi on cacha ces mêmes serpes
 » dans l'herbe , & on le mena au lieu où elles étoient. La baguette
 » tourna toujours sur la même serpe , sans remuer sur les autres. »

« Après cette expérience , on lui donna un commis du greffe & des
 » archers pour aller à la poursuite des assassins. L'on fut d'abord du Rhône,
 » à demie lieue plus bas que le pont ; & leurs traces imprimées dans le
 » sable , montrèrent visiblement qu'ils s'étoient embarqués. Ils furent
 » exactement suivis par eau , & le paysan fit conduire son bateau dans
 » des routes & sous un arche du pont de Vienne où l'on ne passe ja-
 » mais ; ce qui fit juger qu'ils n'avoient point de batelier , puisqu'ils
 » s'écartoient du bon chemin sur la rivière. »

« Durant ce voyage , le villageois faisoit aborder à tous les ports où
 » les scélérats avoient pris terre , alloit droit à leurs gîtes , & reconnois-
 » soit , au grand étonnement des hôtes & des spectateurs , les lits où
 » ils avoient couché , les tables où ils avoient mangé , les pots & les
 » verres qu'ils avoient touchés. »

» On arrive au camp de Sablon ; le paysan se sent ému : il est per-
 » suadé qu'il voit les meurtriers , & n'ose pourtant faire agir sa baguette
 » pour s'en convaincre , car il craint que les soldats ne se jettent sur lui.
 » Frappé de cette peur , il revient à Lyon. »

« On le renvoie au camp dans un bateau , avec des lettres de recom-
 » mandation. Les criminels en sont partis avant son retour. Il les pour-
 » suit jusqu'à Beaucaire ; & dans la route , il visite toujours leurs logis ,
 » marque sans cesse la table & les lits qu'ils ont occupés , les pots & les
 » verres qu'ils ont maniés pour boire. »

« Lorsqu'il fut à Beaucaire , il reconnut par sa baguette qu'ils s'étoient

» séparés en y entrant. Il s'attacha à la poursuite de celui dont les
 » traces excitoient plus de mouvement à sa baguette. Il s'arrêta devant
 » la porte d'une prison, & dit positivement qu'il y en avoit un là-dedans.
 » On ouvrit; on lui présenta douze ou quinze prisonniers, parmi les-
 » quels un bossu qu'on y avoit enfermé depuis une heure pour un petit
 » larcin, fut celui que la baguette désigna pour un des complices. On
 » chercha les autres. Aymar découvrit qu'ils avoient pris un sentier
 » aboutissant au chemin de Nismes, & le bossu fut conduit à Lyon.
 » Au commencement il nioit d'avoir eu la moindre connoissance ni des
 » forfaits, ni des coupables, & même d'avoir jamais été à Lyon. Ce-
 » pendant comme on le conduisoit sur la route où il avoit passé en des-
 » cendant à Beaucaire, & qu'il fut reconnu dans toutes les maisons où
 » il s'étoit arrêté, il avoua qu'il avoit bu & mangé avec les complices,
 » généralement dans tous les lieux que la baguette avoit indiqués; &
 » ayant été interrogé à Lyon dans toutes les formes, il déclara qu'il
 » avoit été présent à l'assassinat & au vol, & que les deux complices
 » qu'il nomma, avoient tué l'un le mari, l'autre la femme. »

« Deux jours après, Aymar avec la même escorte, fut renvoyé au
 » sentier dont on a parlé, pour y reprendre la piste des autres com-
 » plices; & sa baguette le ramena dans Beaucaire, à la porte de la
 » même prison où l'on avoit trouvé le premier. Il affuroit qu'il y en avoit
 » encore un là-dedans, & n'en fut détrompé que par le géolier, qui
 » lui dit qu'un homme tel qu'on décrivoit un de ces deux scélérats, y
 » étoit venu depuis peu demander des nouvelles du bossu. On se remet
 » ensuite sur leurs vestiges. On fut jusqu'à Touton, dans une hôtellerie
 » où ils avoient dîné le jour précédent; on les poursuivit sur la mer
 » où ils s'étoient embarqués. On reconnut qu'ils prenoient terre de tems
 » en tems sur nos côtes, qu'ils y avoient couché sous des oliviers; &
 » malgré les tempêtes, la baguette les suivit inutilement sur les ondes
 » journée par journée jusqu'aux dernières limites du royaume. »

« Le procès du bossu s'intruisoit cependant avec une singulière exac-
 » titude, & quand le paysan fut de retour, ce criminel qui ne se
 » donnoit que dix-neuf ans, fut condamné le 30 août, à être rompu vif
 » sur les terreaux. »

Les lumieres du siecle où nous vivons, la saine philosophie qui
 guide aujourd'hui toute l'Europe, ne nous permet pas de nous appé-
 fantir d'avantage sur une matiere dont la futilité est aussi manifeste. Le
 prétendu secret qui, dans le dernier siecle, valut à Jacques Aymar

une r
 succè
 de l'ig
 à la p
 invoq
 éclair
 phénc
 riens à
 vaife
 des ég
 la foib
 folies.

No
 ce pr
 baguet
 de que
 cher d
 en Da
 dans l
 que se
 mais d
 de dée
 raniific
 s'expri
 dans l

La
 présen
 occasi
 ment,
 même-
 poigne
 centro
 faitem
 convul
 la four

Tou
 la prof
 qu'il re

une réputation si brillante, n'est plus à nos yeux qu'une chimère ; ses succès une imposture évidente & les éloges de ses panégyristes, le fruit de l'ignorance & de la prévention. Envain le docteur Thiers a recours à la puissance du démon & à la force des enchantemens, en vain on invoque les secrets de la physique occulte, envain des personnes plus éclairées cherchoient dans les ressources de la nature l'explication de ce phénomène ; tous les efforts que l'on peut faire pour justifier les historiens à ce sujet, contribueroient à prouver leur ignorance ou leur mauvaise foi ; & ce seroit participer à l'ignominie dont s'est couvert, à bien des égards, un siècle superstitieux, crédule, pusillanime & livré à toute la foiblesse de ses préjugés, que de vouloir défendre ses erreurs ou ses folies.

Nous avouons pourtant que si de nos jours on n'ajoute aucune foi à ce prétendu secret d'Aymar de découvrir la trace des coupables, la baguette divinatoire n'a pas encore perdu tout son crédit dans l'esprit de quelques âmes foibles ou prévenues. Notre siècle a aussi à se reprocher diverses foibles à ce sujet. La plupart des prestiges pratiqués en Dauphiné par Jacques Aymar, ont été renouvelés il y a deux ans dans la même province, par le nommé Barthelemy Bleton. Ce paysan, que ses panégyristes n'ont pas osé nous représenter comme un forcier, mais comme doué d'une constitution extrêmement sensible, avoit l'art de découvrir les sources, de suivre leurs eaux dans leurs différentes ramifications, & tout cela à la faveur d'une baguette. Voici comme s'exprimoit à ce sujet un médecin de Lorraine, qui paroît l'avoir suivi dans la plupart de ses opérations.

La première impression que faisoit éprouver au corps de Bleton la présence de l'eau souterraine, se portoit sur le diaphragme, & lui occasionnoit un serrement & une oppression considérable. Un faiblessement, un tremblement & un refroidissement général s'emparoit en même-tems de sa personne. Ses jambes chanceloient, les tendons des poignets se roidissoient & entroient en convulsion. Le pouce se concentroit & diminueoit peu-à-peu. En un mot, cet état caractérisoit parfaitement l'invasion d'une véritable attaque d'un spasme convulsif. Cette convulsion subsistoit ainsi avec diverses nuances, tant qu'il restoit sur la source ; elle disparoissoit entièrement lorsqu'elle en étoit éloignée.

Tous ces symptômes étoient plus ou moins marqués suivant le volume & la profondeur de l'eau. Les convulsions étoient beaucoup plus vives lorsqu'il remontoit vers la source, que quand il suivoit le cours naturel des

eaux. Ces sensations étoient beaucoup plus fortes à jeûn qu'après ses repas ; & si dans ce dernier cas , il lui arrivoit de travailler longtems sur des sources abondantes , sa digestion s'interrompoit , où il étoit obligé de rejeter sa nourriture par le vomissement. Les tems chauds & secs étoient beaucoup plus favorables à ses opérations que les tems pluvieux. Aussi les suspendoit-il pendant les hyvers. Quant à la baguette dont Bleton se servoit , peu importoit de quel bois elle fût composée ; mais il falloit qu'elle fût un peu courbe & non fourchue. Une baguette droite ne faisoit , dit notre Medecin crédule , que de se soulever un peu aux extrémités , par des petits sauts , en faisant effort sur les deux doigts ; mais elle ne tournoit pas. Pour peu qu'elle fût courbe , elle tournoit sur son axe plus ou moins rapidement , plus ou moins longtems , selon la quantité & la force de l'eau qui couloit sous les pieds du sourcier. L'auteur du mémoire physique & médicinal , assure avoir compté jusqu'à quatre vingt tours de cette baguette par minute.

Ceux qui seroient jaloux de suivre les prétendus prodiges du sourcier Bleton , pourroient avoir recours à l'ouvrage même que nous venons de citer ; & si les témoignages multipliés peuvent suffir pour constater l'existence de tant de merveilles , on en trouvera un assez grand nombre pour convaincre les plus incrédules. Nous placerons ici une lettre d'un militaire , qui , par la naïveté de ses expressions , sembleroit devoir mériter quelque confiance. « Si l'homme , dit-il , sur lequel vous me demandez des détails , Monsieur , n'est point hydroscopé ; s'il ne voit point bouillonner l'eau dans les entrailles de la terre , au moins il la sent ; & les sensations qu'ils éprouve sont bien extraordinaires. C'est un dérangement général dans toute l'habitude de son corps , une variation étonnante dans son pouls , une contraction prodigieuse dans le système de ses nerfs , lorsqu'il est sur une source. »

« J'étois , je l'avoue , prévenu contre cet homme , & décidé à ne pas croire les choses merveilleuses que j'entendois raconter , même par des personnes très-raisonnables ; mais j'ai vu de mes yeux ; j'ai examiné comme je l'ai voulu ; j'ai tâté le pouls ; j'ai placé moi-même la baguette ; j'ai fait toutes les chicanes que mes doutes m'ont inspirées ; enfin , j'ai mis mon sourcier à toutes les épreuves possibles , sans jamais le trouver en défaut. »

« Quoi qu'il en soit , ce n'est pas la baguette qui m'étonne , je sens que ce peut-être une affaire d'adresse ; mais le pouls & les nerfs avec lesquels on ne plaifante guere. »

«
le m
il arr
suran
il pré
« I
une p
« J
chez
plaifan
« R
march
pieds
« Il
puits q
M. G.
vienne
« R
moi le
menois
où il n
employ
« En
suivime
élévatic
Bleton.
« On
vinrent
chacune
quand j
s'écriere
de cet h
cher la f
« Vo
avons du
que l'ob
« Le
des fossé

« Au premier pas que fait cet homme pour s'éloigner d'une source, le mouvement de sa baguette cesse; & lorsqu'en marchant lentement, il arrive à une certaine distance, elle revient sur elle-même. Alors mesurant la distance du lieu où la baguette tourne à celui où elle retrograde, il prétend que c'est la profondeur de la source sous terre. »

« Pour ne vous laisser rien à désirer, Monsieur, je vais vous détailler une partie des choses que j'ai vues. »

« J'étois à Santenay, & j'appris que Bleton opéroit à Chassagne, chez M. G... je m'y rendis, un peu tard à la vérité; mais par complaisance, M. G... me procura la satisfaction que je cherchois. »

« Retrouvons, dit-il à Bleton, notre source du matin. Après avoir marché longtems, Bleton dit je suis dessus. En effet, il avoit sous les pieds une marque mise à son infçu. »

« Il suivit la source jusqu'à un puits, & dit en fouriant : voilà un puits qui doit fournir bien peu d'eau. — Cela n'est que trop vrai, répondit M. G... quand on en a tiré quelques sceaux, il faut attendre qu'il en vienne. »

« Rempli d'étonnement, je priai cet homme singulier de venir chez moi le lendemain; & il y vint, en effet, la nuit tombante. Je me promenois avec M. de S..., & nous le rencontrâmes assez loin du bourg où il n'étoit jamais venu. L'obscurité nous favorisoit, & ce moyen fut employé pour mettre Bleton à une très-forte épreuve. »

« En passant dans le bourg, il s'arrêta & annonça de l'eau. Nous le suivîmes dans l'obscurité; il entra dans le verger & alla droit à une élévation qu'il prit pour un tas de pierre. La source est là-dessous, dit Bleton. En effet, c'étoit la fontaine du château. »

« On envoya chercher les dames pour voir tourner la baguette; elles vinrent avec des flambeaux & Bleton leur dit : Mesdames tenez-moi chacune par la main, je ne dirai rien, c'est vous-même qui m'avertirez quand je passerai sur de l'eau. On rebroussa chemin, & les deux dames s'écrièrent en même-temps : je sens une agitation extrême dans la main de cet homme. Il étoit sur le même point d'où il étoit parti pour chercher la source dans le verger. »

« Vous sentez, Monsieur, que la connoissance parfaite que nous avons du local, nous donne une certitude complete à cet égard, & que l'objection de l'obscurité ne peut subsister. »

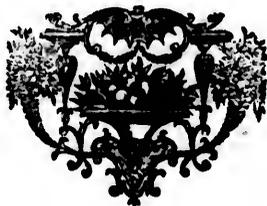
« Le lendemain M. de S... voulut savoir par où s'écouloit les eaux des fossés de son château. Bleton en fit le tour, désigna plusieurs endroits;

mais s'arrêta plus particulièrement dans un. On suit cet homme, on saute par-dessus des haies; on franchit des murs; on traverse plusieurs héritages, & l'on arrive à un grand chemin très-pierreux. Bleton poursuivant toujours, passe par-dessus un mur, & tombe dans une eau courante inconnue. Voilà, dit-il, Monsieur, l'eau de votre fossé.»

« Le lendemain Bleton trouva chez moi une source peu profonde, très-près d'un puits de quatre-vingt pieds, qui manque d'eau. J'ai fait creuser; il s'est trouvé pour obstacle un rocher très-dur, qu'il a fallu faire sauter avec la poudre.»

« Voilà, Monsieur, où j'en suis; au reste, je vous donne comme certain que M. F... a trouvé à Monpaté, près de Couches, une source indiquée par Bleton, à la profondeur de quatorze pieds, & qu'il existe dans la même maison un puits très-profond sans eau. Si quelques raisons peuvent vous engager à examiner vous-même, venez, je vous procurerai pour témoins les gens les moins crédules du pays, &c.»

Nous ignorons qu'elle a été la suite de ces prétendus prodiges, & ce qu'est devenu celui qui les opéroit. Eclairés par les vrais philosophes, ses admirateurs n'ont retiré de leur réflexions, de leurs panégyristes, de leur enthousiasme, que la honte d'avoir préconisé un homme ordinaire. Le fourcier Bleton a eu le sort de tous ses semblables, un oubli profond ont couronné sa carrière.



H
A de
Dirg o
autrefo
l'entrée
Frugad
truit un
geurs q
il voyoi
impostu
des irlan
la terre
diteurs
apostola
quelqu'u
nombre
ner, pri
visions n
affreuses
fortemen
Après l'a
la cavern
voyageur
ment tou
son pays
superstici
Cette
de préte
Deux sei
envoyere
découvri
verne. Ils
cellule, c
Cette cav
Tom

HISTOIRE DU PURGATOIRE

DE SAINT PATRICE.

A deux lieues , à l'orient de Dungall , est un petit lac , nommé Dirg ou Derg , anciennement Liffer , au milieu duquel est une île autrefois fort célèbre , par l'opinion où l'on étoit que là étoit située l'entrée du Purgatoire. Cette île est appelée par les irlandois *Ellanu Frugadory* , ou l'île du Purgatoire. Les moines , qui y avoient construit une cellule près d'une caverne profonde , persuadoient aux voyageurs que quiconque entroit dans cet antre , alloit en Purgatoire , où il voyoit des choses extraordinaires. Pour donner quelque poids à cette imposture , ils assuroient que Saint-Patrice , prêchant dans cette île à des irlandois obstinés & incrédules , obtint de Dieu par ses prières que la terre s'ouvrit en cet endroit jusqu'au Purgatoire , afin que ses auditeurs fussent convaincus par leurs propres yeux de la vérité de son apostolat , & de l'existence des peines après cette vie. Lorsqu'il venoit quelqu'un dans l'île , pour faire le voyage du Purgatoire , un petit nombre de moines , qui demeuroient près de la caverne , faisoient jeûner , prier & veiller le pèlerin , en l'entretenant continuellement des visions merveilleuses auxquelles il devoit se préparer. Toutes ces idées affreuses de diables , de flammes , de feu , de damnés , s'imprimoient fortement dans la cervelle affoiblie par les jeûnes & les insomnies. Après l'avoir préparé ainsi à des rêves surprenans , ils l'enfermoient dans la caverne , & l'en retiroient au bout de quelques heures. Le pauvre voyageur croyoit avoir vu tout ce qu'on lui avoit prédit , & vivement touché des péchés qu'il avoit commis , il alloit raconter dans son pays les merveilles dont il avoit été témoin. Nous verrons dans nos *superstitions orientales* que cela ressembloit assez aux oracles des Grecs.

Cette imposture , propre à deshonorer la religion qui lui servoit de prétexte , ne fut découverte que vers la fin du regne de Jacques I. Deux seigneurs , Richard Boyle & Adam Loftre , chancelier d'Irlande , envoyèrent alors sur les lieux des personnes de probité , avec ordre de découvrir ce qui avoit occasionné la réputation dont jouissoit cette caverne. Ils trouvèrent que cet antre n'étoit autre chose qu'une petite cellule , creusée dans le roc , où il n'entroit de jour que par la porte. Cette caverne étoit d'ailleurs si basse & si étroite , qu'un homme de

grande taille pouvoit à peine s'y tenir debout, & qu'elle ne contenoit que six ou sept hommes à la fois.

Nous avons une histoire du Purgatoire de S. Patrice, composée il n'y a pas long-temps par le R. P. François Bouillon, cordelier & bachelier en théologie de la Faculté de Paris. J'ai suivi cet écrivain le plus scrupuleusement qu'il m'a été possible dans une matiere aussi importante. J'ai abrégé quelquefois la narration qui auroit été ennuyeuse, sans rien omettre cependant d'essentiel : & j'ai suppléé plusieurs faits qu'il a omis & que j'ai tirés des chroniques de divers ordres.

Oenus, dit notre historien, étoit incessamment agité du souvenir de ses désordres passés; il ne pouvoit jouir d'aucun repos à la vue d'un Dieu justement irrité contre lui. La nuit qui sert de délassément aux malheureux en suspendant leurs travaux, n'apportoit aucun soulagement à ses peines : il la passoit dans des frayeurs mortelles & des alarmes continuelles. Frappé par des songes fâcheux & des visions nocturnes qui lui revenoient sans cesse dans le sommeil & en interrompoient le cours : tantôt il étoit immobile comme une statue, ou comme un homme qui seroit frappé du feu sacré : tantôt se reveillant en sursaut, il lui sembloit entendre les foudres & les carreaux gronder sur sa tête criminelle : souvent il s'imaginoit voir la terre s'entrouvrir sous ses pieds, l'engloutir tout vivant dans les abymes : quelquefois il croyoit entendre retentir à ses oreilles cette terrible & redoutable trompette qui appellera un jour les hommes au jugement dernier ; & il éprouvoit en lui-même dans le moment une partie de l'accablement & du désespoir dont seront saisis les réprouvés, lorsqu'ils entendront de la bouche de leur juge inexorable l'arrêt foudroyant de leur condamnation. La lumière même du soleil qui réjouit la nature par les bénignes influences qu'elle répand, & qui fait renaître la joie dans les cœurs les plus tristes & les plus abattus, la lumière lui étoit insupportable : il sembloit qu'elle ne l'éclaircit que pour lui faire voir sa difformité, & lui mettre devant les yeux l'horreur de ses crimes.

Tant de pèlerinages dans les lieux célèbres par quelques fameuses reliques ; tant de voyages de devotion dans lesquelles il avoit espéré trouver quelque adoucissement à son mal, paroissent l'aigrir, bien loin de le soulager. Semblable au cerf blessé qui porte avec lui en courant le trait meurtrier qui lui a percé le flanc, les indulgences de Rome & les bénédictions copieuses de notre saint-pere le pape, répandues à grands flots sur sa tête, avoient suspendu pour quelque temps le sentiment de

fa do
n'avoit
augme
inquié
le pre
torren
devien
fleur d
ture ;
de ses
mens d

Enfi
au pie
à ses r
il ente
» tu si
» dans
» dras
» nes
comme
leve, p
l'évêqu
du mor
Patrice

Cette
& le pl
à la fois
telle à
doux ra
tendres
des hibe
La cam
toujours
lieu des
ne prod
ques fru
des &
entreten
T

sa douleur ; mais elle en étoit devenue par là plus violente : elles n'avoient fait que couvrir la plaie sans la guérir , & par là l'avoient augmentée , & l'avoient rendue presqu'incurable. Les troubles , les inquiétudes , les remords de conscience , les terreurs paniques l'agitent , le pressent , le tourmentent plus fort qu'auparavant. C'est comme un torrent impétueux arrêté pour quelque temps , qui rompt ses digues & devient beaucoup plus furieux. Il sèche sur pied à vue d'œil : tel qu'une fleur coupée par la faux du moissonneur , il ne prend plus de nourriture ; le sommeil ne ferme plus ses paupières , il ne fait que remplir l'air de ses gémissemens : les vallées & les montagnes retentissent des hurlemens qu'il pousse.

Enfin accablé de lassitude , & épuisé de force , il s'étoit jetté par terre au pied d'un arbre , n'attendant plus que la mort qui devoit mettre fin à ses maux ; il n'espéroit plus aucune consolation , lorsque tout-à-coup il entend une voix claire & distincte qui lui dit : « Pourquoi cherches-tu si loin , Oenus , ce que tu ne peux trouver que chez toi : retourne dans ta patrie , descend dans le Purgatoire de Saint-Patrice , tu obtiendras par là la remission de tous tes péchés , & la délivrance des peines qu'ils méritent ». Oenus , fortifié par ces paroles , & soulagé comme un malade auquel un miracle vient d'enlever son infirmité , se leve , part , court & semble voler. Il arrive en Hybernie , va trouver l'évêque de l'île & reçoit de ce prélat des lettres adressées au prier du monastère situé près de la caverne qui conduit au Purgatoire de Saint-Patrice , afin qu'il lui fût permis d'y descendre.

Cette fameuse caverne est située dans l'endroit de l'île le plus sauvage & le plus affreux. Elle ne peut contenir tout au plus que neuf hommes à la fois. On y arrive à travers un bois de cyprès , dont l'ombre est mortelle à ceux qui y demeurent trop long-temps. On n'y entend pas le doux ramage des oiseaux ; ils le fuient , & vont soupirer ailleurs leurs tendres amours. On y entend seulement les cris lugubres des chouettes , des hiboux , le croacement des corbeaux & le sifflement des serpents. La campagne qui l'environne est ingrate & stérile ; elle y est presque toujours couverte de glace & de neige ; il y regne un éternel hyver : au lieu des belles fleurs du printemps & des doux fruits de l'automne , elle ne produit guères que des ronces & des épines , ou tout au plus quelques fruits sauvages. Les herbes & les légumes qui y croissent , sont fades & insipides ; ils n'ont point ces sels & ce suc nourricier propres à entretenir la vigueur du corps ; ils ne forment qu'un sang épais &

grossier qui circule à peine dans les veines ; rarement ils parviennent à une parfaite maturité. Le soleil même ne paroît prêter sa lumière qu'à regret pour éclairer un si triste séjour.

Autour de cette caverne est un lac, duquel il s'éleve incessamment des vapeurs malignes qui corrompent l'air, & des vapeurs grossières qui forment d'épaisses ténèbres, & changent le jour en un sombre crépuscule presque continuel. Les eaux en sont noires, amères, empoisonnées, & ne nourrissent que des aspics, des serpents & d'autres animaux vénimeux. Tout le long du lac on entend des voix tristes & plaintives, des gémissens comme des personnes qui souffrent de cruels tourmens, des cris & des soupirs, tels que les poussent les femmes qui sont dans les douleurs de l'enfantement. On y voit voltiger aux environs des feux follets, des spectres, des fantômes sous différentes formes; & les rives y sont bordées d'une prodigieuse multitude d'ames qui rôdent de côté & d'autre, implorant les prières des vivans & cherchant quelque soulagement à leurs peines.

Les habitans de cette infortunée contrée ne goûtent ni joie ni consolation, & rarement on les voit rire : presque tous sont défectueux & inéptes à tout, l'air farouche, sauvage; ils parlent entr'eux un jargon barbare & inconnu au reste des mortels. Ils quittent la plupart leur pays qui ne leur fournit pas de quoi vivre, & se répandent dans les royaumes voisins; mais ils en emportent avec eux toutes les manières dont ils ne se défont presque jamais, & à leur grossiereté & leur mal-propreté ils sont aussitôt connus.

La vue de tous ces objets si tristes & si lugubres fit quelque impression sur l'esprit d'Oenus. Les catastrophes funestes & encore toutes récentes arrivées à quelques pèlerins qui étoient restés dans ces sombres demeures, sans qu'on eût pu en savoir des nouvelles, amollirent son courage. Il étoit flottant entre la crainte & l'espérance; mais la voix qu'il avoit entendu fit cesser ses craintes & le rassura.

Avant que d'entrer dans la caverne, il s'y disposa par les préparations ordinaires, afin de se rendre propre à l'être souverain qui exerce son empire dans les lieux souterrains. Il fit pendant neuf jours le tour du lac dans un bateau si petit qu'il pouvoit à peine y tenir seul, jeûnant au pain & à l'eau. On lui donna ensuite deux jours pour se reposer au monastère où il fit une confession générale. Il alla à l'église visiter la relique de Saint-Patrice. C'est une pierre où les vestiges de ses pieds sont miraculeusement imprimés. Il baïsa cette pierre

plu
qu'il
tous
que c
la tro
une n
leur c
lens,
Ap
dans
il y d
pour
faire
dans
austé
redoub
plus o
& on

Enfi
clergé
retourn
conde
sent,
de cet
ges de
sur Oe
les aut
l'embr
plusieu
monde
hardim
Il y e
referme
pagné,
fir des
s'ils le

A f
épaisse

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 5

plusieurs fois , l'arrosa de ses larmes , en prit un peu de poussiere qu'il avala détrempée dans un verre d'eau. On connoit presque toujours en buvant cette eau quel sera le succès du voyage ; parce que ceux qui sont appellés du ciel pour descendre dans la caverne ; la trouvent douce , favorable au goût ; elle les fortifie & leur donne une nouvelle vigueur : elle est au contraire amere pour les autres , leur cause de grandes foibleesses d'estomac , & des vomissemens violens , & ils sont contrains de la rejeter.

Après qu'Oenus eut fini sa priere , il fut conduit par le prieur dans une petite cellule de la forme & de la grandeur d'un tombeau : il y demeura sept jours sans parler à personne , & n'en sortoit que pour aller à l'église , où il descendoit sept fois par jour pour y faire sa priere qui étoit d'environ une heure chaque fois. Il la faisoit dans une posture humble , dévote , pénitente , & l'accompagnoit des austérités que ses forces lui pouvoient permettre. Le huitieme jour il redoubla ses prieres & ses pénitences , passa dans une cellule encore plus obscure & plus profonde , où il n'y avoit ni siege ni couche ; & on lui retrancha le pain & l'eau.

Enfin le dernier jour de la neuvaine , le prieur assembla tout le clergé des environs , qui accourut de tous côtés à la cérémonie. Oenus retourna à l'église pour se confesser & communier encore une seconde fois : un prêtre de l'assemblée fit un discours sur le sujet présent , où il fit voir d'un côté les dangers , de l'autre les avantages de cette entreprise ; & lui prescrivit les moyens pour éviter les pieges de satan. A la fin de la messe qui étoit de *requiem* , le célébrant fit sur Oenus les encensemens & les aspersions d'eau bénite ; le *libera* & les autres prieres pour les défunts furent chantés. Tout le clergé l'embrassa tendrement , & la larme à l'œil. Le supérieur le munit de plusieurs signes de croix , & d'un brevet ou passeport pour l'autre monde , au nom de Saint Patrice. Oenus avec son passeport avance hardiment vers l'ouverture de la caverne , conduit processionnellement. Il y entre tout seul : car quel hardi mortel auroit osé le suivre ? On referme la porte sur lui. Les prêtres & le peuple qui l'avoient accompagné , retournerent dans le temple , saisis d'effroi & de crainte , offrant des vœux & des sacrifices pour son heureux retour & , incertains s'ils le reverroient jamais.

A son entrée dans la caverne , Oenus trouva sur sa droite une épaisse muraille qu'il cotoya : elle aboutissoit à une épaisse & dure

roche posé au milieu du chemin par où il lui falloit passer. Il ne marchoit qu'à tâtons & en tremblant; parce qu'il ne voyoit ni porte pour sortir, ni lumiere qui l'éclairât. Mais tournant les yeux vers la main gauche, il aperçut par la fente du rocher une lueur sombre & obscure, telle qu'on la voit pendant la nuit, & il découvrit un petit sentier qui tiroit vers le bas.

Il prit cette route; mais à mesure qu'il avançoit, il lui sembloit que la terre devenoit mouvante, & qu'elle alloit fondre sous lui. Le peu de lumiere qui l'avoit guidé, disparut: il se trouva enveloppé dans d'épaisses ténèbres. Alors il entendit l'empire souterrain mugir, le ciel s'arma d'éclairs; les foudres & les carreaux qui tombaient de toutes parts à côté de lui, font retentir toute la caverne. L'endroit où il est, en est ébranlé. Il voit les abymes ouverts sous ses pieds pour l'engloutir. A cette vue les forces lui manquent, ses genoux chancelent, les cheveux lui dressent à la tête, une sueur froide s'empare de tout son corps, le sang se glace dans ses veines, un battement de cœur violent le fait, & d'une voix foible & tremblante: Grand Dieu, s'écria-t-il, secourez-moi. Prononçant ces paroles, tout l'endroit où il étoit fut renversé. Il tomba d'une hauteur prodigieuse & peu s'en fallut qu'il ne fût enseveli sous les pierres & fracassé des débris.

Il étoit encore tout étourdi de sa chute, & ne favoit pas bien où il étoit; mais s'étant un peu remis, il se trouva dans une salle fort spacieuse: le jour n'y étoit que comme le crépuscule du matin lorsque le soleil va paroître sur l'horison. Au milieu s'élevoit une haute pyramide faite d'une pierre incorruptible, où l'on voyoit plusieurs figures relevées en bosse. Tandis qu'Oenus jettoit les yeux de côté & d'autre, il vit venir à lui douze hommes vénérables, qui à leur air parurent être des religieux. Ils avoient une longue barbe blanche qui leur descendoit jusqu'au bas de la poitrine, leur visage étoit doux & benin, leur front chauve & majestueux, la taille grande & noble, le corps droit malgré le nombre des années, l'œil vif & perçant, la parole pleine de graces & de charmes: leur robe étoit de fin lin, ils avoient par dessus une écharpe qui leur servoit de ceinture.

Ils aborderent Oenus d'une maniere honnête & civile, & l'un d'eux prenant la parole lui dit: « Béni soit à jamais le Dieu tout puissant » qui vous a inspiré le dessein de satisfaire à vos péchés. Vous aurez, » ô mon fils, à combattre aujourd'hui l'enfer, & à surmonter tous ses » tourmens. A peine vous aurons-nous quitté que cette salle se trou-

» ver
 » fai
 » leu
 » po
 » ma
 » fian
 » des
 » just
 » Oe
 Escalier
 Dans
 si terr
 s'il n'
 prits r
 ces po
 le dar
 pu l'é
 cruaut
 de fer
 chaîne
 vert d
 feu qu
 ne fut
 faire s
 Au
 breux
 gemen
 que le
 atômes
 tomber
 sans di
 les mo
 dans l
 de fol
 qui le
 ils étoi
 de div
 le mal

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 7

» vera remplie de démons qui feront tous leurs efforts pour vous
» faire retourner sur vos pas : mais donnez-vous de garde de fuivre
» leur conseil ; car vous seriez perdu sans ressource, & vous resteriez
» pour toujours dans ces lieux ténébreux. Continuez votre route
» malgré les dangers que vous aurez à essuyer. Mettez votre con-
» fiance en Dieu. Vous verrez les supplices des damnés, & la gloire
» des bienheureux ; & vous sortirez d'ici pleinement reconcilié à la
» justice divine ». Après avoir ainsi parlé, les religieux disparurent.

Oenus fortifié par cette vision se met aussitôt en prières au bas d'un escalier de bronze, pour voir de quel côté viendroient les démons. Dans un instant ils remplirent la salle ; mais ce fut avec des hurlemens si terribles, sous des figures si hideuses, qu'il seroit mort de frayeur s'il n'eût été soutenu intérieurement par Saint-Patrice. Ces malins esprits ne manquèrent pas d'employer toutes sortes de ruses & d'artifices pour le détourner de son dessein. Ils lui mirent devant les yeux le danger qu'il alloit courir, & l'incertitude du succès. Mais n'ayant pu l'ébranler, ils commencèrent à exercer sur lui toutes sortes de cruautés ; ils le battirent à coups de bâtons nouveaux & de crochets de fer, lui garotèrent les pieds & les mains, le chargerent de grosses chaînes, & le traînerent par tout le cloître ; & dans cet état couvert de sang & de poussière, ils le jetterent au milieu d'un grand feu qu'ils avoient allumé. Mais il en fut délivré miraculeusement. Ce ne fut encore là que le prélude de ce que les démons devoient lui faire souffrir.

Au sortir de la salle Oenus avance vers une vallée que les Hébreux appellent *Sophet*, les Grecs *Dicafterion*. C'est la vallée du jugement. Les ames y abordoient de tous côtés en aussi grand nombre que les grains de sable qui couvrent les rivages de la mer, que les atômes qui voltigent dans les airs, & que les floçons de neige qui tombent pendant l'hiver. Les grands & les petits, tous y paroissent sans différence de sexe & de condition ; les princes & les rois, comme les moindres de leurs sujets, mais dans un état bien différent de celui dans lequel ils sont sur la terre. Ils y paroissent sans cette garde de soldats qui veillent à leur défense, sans cette foule de courtisans qui les entourent. Depouillés de cet état & de cette gloire dont ils étoient revêtus, & qui les faisoient regarder comme des especes de divinités de leurs vils adulateurs, ils n'emportent que le bien & le mal qu'ils ont fait.

Au milieu de la vallée étoit élevé un trône sur lequel étoit assis le juge à qui les ames devoient rendre compte de toutes leurs actions. Au pied du trône étoient douze vénérables vieillards , qui étoient comme assesseurs & ses conseillers pour l'assister dans ses jugemens ; à quelque distance étoient les ministres exécuteurs de la sentence. La voix du juge étoit forte, puissante, & faisoit retentir toute la vallée; son visage austere, son regard terrible & menaçant. Il sortoit de ses yeux des rayons plus éclatans que ceux du soleil; personne n'en pouvoit soutenir l'éclat : en vain les impies voudroient-ils pouvoir s'y soustraire.

Le premier qui fut présenté au juge , étoit un abbé de l'ordre de Saint-Benoît dans l'Apouille. Il étoit si gros & si gras , qu'il ne pouvoit se remuer. Quatre démons puissants & robustes le portoient avec beaucoup de peine dans un brancard & suaient à grosses gouttes. C'est donc toi, lui dit le juge, qui as persécuté les freres mineurs, qui les empêchois de prêcher, & détournois les fideles de leur faire l'aumône ? Qu'on le mette à gauche avec son frere l'évêque, & ses deux cousins, & qu'on le jette dans l'enfer. Le malheureux consterné & abattu étoit déjà saisi par les diables. Mais deux freres mineurs qui se trouverent là présens, obtinrent du juge, un delai, afin qu'il eût le temps de faire pénitence parmi eux, & de s'y fauver.

Après cela comparurent un archidiacre & un abbé de Gascogne. Ils avoient passé toute leur vie dans le jeu & la débauche. Est-ce donc là, leur dit le juge, l'usage que vous avez fait de vos revenus ecclésiastiques, qui sont le patrimoine des pauvres, le prix des péchés & les vœux des fideles ? Qu'ils soient tourmentés autant qu'ils ont été dans les delices. Qu'on prenne cet abbé avec ses religieux, & qu'on les jette dans les ténèbres extérieures. L'archidiacre également coupable, étoit saisi d'effroi, attendant un pareil sort. Le juge se tournant devers son côté : & toi, lui dit-il, compagnon de ses debauches, tu le feras de son tourment. A ces mots un des diables qui étoient autour de lui, *commence à lui mettre une griffe croche dans le ventre, & le terrasse par terre*, son confesseur religieux mineur, qui étoit là présent, interceda pour lui. Il vaut mieux, seigneur, dit-il qu'il soit avec nous qu'avec les démons. Si vous l'avez pour agréable, nous en ferons un bon frere mineur : le juge y consentit, quoiqu'avec peine.

Trois prieurs bénédictins parurent ensuite. Ils ne faisoient que de
fortir

fortir
viande
Car ils
Les di
voient
parole
des tal
son aff
juge. I
tranche
au lieu
présent
lieu, &
embarr
répond
le mêm
d'effroi
juge, q
qu'en n
d'autre
de se r
jette au
de voulo
toujours
supplie
juge su
nitence.
très-dév
profit au
Hé
des abb
dre ! L
de jour
arrivé i
viennen
sur la te
priere d
Franc
Tom

fortir de table , & ils avoient encore l'estomac plein des vins & des viandes qu'ils avoient pris avec excès, & qu'ils n'avoient pu digérer. Car ils avoient été suffoqués, en se reposant sur le lit après dîner. Les diables les portoient chacun dans des hotes, parce qu'ils ne pouvoient marcher, tant ils étoient pleins de vin. Le juge adressant la parole au premier : voilà donc, lui dit-il, l'usage que tu as fait des talens que je t'ai confiés ? A ces mots ce malheureux, revenu de son assoupissement, fut consterné de se voir devant le tribunal de son juge. Il voulut parler : mais le juge sans lui en donner le temps, dit : *tranchez-lui la tête, & la jetez avec le corps en enfer.* Ils le firent ; & au lieu de sang, il n'en sortit presque que du vin. Le second fut présenté, & le juge lui demanda : *dis-moi comment, tu es venu en ce lieu, & comment tu as fait ton office ?* Le prieur avoit la langue trop embarrassée, & la tête trop remplie des fumées du vin pour pouvoir répondre. A peine pouvoit-il marcher, il ne faisoit que chanceler. Il eut le même sort que le premier. Le troisieme étoit saisi de crainte & d'effroi, & servoit déjà de jouet aux démons. *Qu'on l'égorge,* dit le juge, *qu'on le jette en enfer, & qu'on lui donne autant de tourmens qu'en merite l'horreur de ses crimes.* Cet infortuné prieur n'eut point d'autre ressource pour éviter la rigueur du redoutable tribunal, que de se recommander à S. François qui assistoit au jugement. François se jette aux pieds du juge, & lui dit : *Seigneur je vous supplie humblement de vouloir pardonner à ce mien dévot, lequel pour l'amour de vous m'a toujours honoré : il aime aussi beaucoup mes religieux. Seigneur, je vous supplie de lui donner le temps & le loisir de satisfaire à ses fautes.* Le juge suspendit sa sentence, & donna au prieur le temps de faire pénitence. Il profita de ce bienfait signalé : car il prit l'habit de son très-dévoit pere Saint-François, en la religion duquel il fit beaucoup de profit aux saintes vertus.

Hé quoi ! disoit Oenus, ne verra-t-on donc que des prieurs & des abbés jugés & condamnés ? Si tel est leur sort, qu'il est à plaindre ! L'ombre qui étoit à côté de lui, lui dit, il ne se passe point de jour qu'il n'en arrive ici un grand nombre ; & si vous fussiez arrivé ici plutôt, vous en auriez vu quatre de Naven en Bohême, qui viennent d'être tout récemment jugés, dont trois ont été renvoyés sur la terre pour faire pénitence ; & le quatrieme a été décapité. La priere de François a apaisé le juge.

François étoit là effectivement tout puissant, & tenoit la seconde

place après le juge : il lui laissoit le jugement des freres mineurs, assisté de Saint Antoine de Padoue, & de Louis de Toulouse. Ils en condamnerent un qui n'avoit pas observé la regle : déjà les démons l'enlevoient. Je vous le cède dit François : *mais dépouillez-le de son habit ; laissez son capuchon qui est la marque de l'ordre ; & rendez-moi ce jeune homme que vous plongez dans une chaudiere d'huile bouillante.* C'étoit un jeune bachelier de Paris. Il le tira des griffes de satan, & l'ayant revêtu du capuchon qu'il avoit en main, il l'envoya au couvent de Paris, où il exerça l'office de chancre pendant plusieurs années avec beaucoup d'édification.

Il sauva encore une ame qui venoit de sortir de son corps, & que les démons emportoient en grande pompe dans les enfers. Les anges d'un autre côté s'opposoient à ce transport. Pour terminer le différend, on apporta des balances : on mit dans un des plats les abominations, les sacrileges, les blasphêmes, les meurtres, les injustices du gentilhomme ; de l'autre, on mit pour tout bien la velléité qu'il avoit eu de se convertir. Le côté gauche emporta le côté droit, comme une montagne comparée à un grain de sable. Le juge alloit prononcer la sentence. Seigneur, encore un moment dit l'ange : *ici défaut, la paille que cette nuit il a apporté pour accommoder le lit aux pauvres religieux mineurs.* Qu'on l'apporte, dit le juge ; elle fut mise dans la balance, & la partie des merites pesa davantage. Le juge à l'instant donna la sentence en sa faveur, & les anges emporterent son ame au repos éternel, laissant aux diables confus la paille pour les brûler.

De rage & de désespoir les démons se jettent sur Oenus, & le transportent dans une terre dure & noirâtre, où souffloit un vent de bise si froid, qu'il lui glaça tous les sens. C'étoit le commencement de l'enfer. Ils le firent passer par une muraille si étroite, que les deux murailles étoient presque contigues. Elle aboutissoit à une cave obscure & profonde. Les démons y étoient pressés les uns contre les autres, comme les briques dans un four, sans pouvoir ni se tourner ni se remuer, ni même respirer. Tourmentés par la faim & la soif au milieu de cette fournaise ardente, on leur refusoit une goutte d'eau pour se rafraichir. La rage & le désespoir étoient peints sur leurs visages. Ils appelloient la mort à leur secours pour mettre fin à leurs tourmens : mais la cruelle mort, sourde à leurs cris & à leurs prières, n'avoit point d'oreilles pour les entendre. Ils souhaitoient l'anéantissement, mais en vain : ils sont réservés pendant toute une éternité

aux f
ce tas
qu'on
main

Au
étend
suppli
le cor
les pie
toient
matier
tentati

Alc
rage,
camp
plus r
la cha
des tas
appliq
avec v
ardent
des fo
la rou
plus
bains,
neige
idolâtr
sentinc
cun de

Oe
de mar
sieurs
tagés
palpita
digieus
condui
ceux
confre

aux flammes vengeresses. Les démons prennent Oenus, le jettent dans ce tas de malheureux, l'y pressent & l'y serrent comme la vendange qu'on foule dans le pressoir. Il crut qu'il alloit être suffoqué ; mais la main invisible qui le conduisoit, le soutint contre toutes ces violences.

Au sortir de cet endroit, il vit une campagne d'une prodigieuse étendue, remplie de malheureux qui souffroient différens genres de supplices. Les uns étoient étendus contre terre, la face en bas, & tout le corps émaillé de gros cloux de feu : d'autres attachés seulement par les pieds & par les mains, étoient rongés par des serpens qui les infectoient de leur venin, & leur chair renaissant fournissoit une nouvelle matière à leur supplice. Les démons firent encore ici une nouvelle tentative pour ébranler la constance d'Oenus ; mais inutilement.

Alors devenus plus furieux, grinçans des dents & écumans de rage, ils le saisissent à travers le corps, & l'enlèvent dans une autre campagne encore plus vaste, & où les supplices des damnés étoient plus rudes : les uns étoient entourés de dragons qui leur déchiroient la chair & leur arrachent les entrailles : d'autres étoient plongés dans des tas de neige, au-dessus desquels étoient des boureaux qui leur appliquoient des aiguilles par tout le corps, & qu'ils retiroient après avec violence : d'autres étoient attachés par les pieds avec des chaînes ardentes, à une roue pleine de pointes de fer, la tête posée sur des foyers de souffre ; & lorsque les démons donnoient le branle à la roue, les corps de ces infortunés étoient mis en pièces. Un peu plus avant on voyoit une maison fort élevée, où il y avoit deux bains, l'un d'huile & de poix bouillante, & l'autre de glace & de neige, dans lesquels étoient alternativement plongés ceux qui avoient idolâtré leurs corps. Au haut de ces bains étoient des démons en sentinelles, armés de fourches & de piques, pour empêcher qu'aucun de ces malheureux ne mit la tête dehors.

Oenus tournant à gauche, aperçut une grande place en forme de marché, & au milieu une boucherie où étoient exposés en vente plusieurs corps. Les uns étoient coupés en pièces, les autres étoient partagés en deux ; d'autres étoient écorchés, le corps tout saignant & palpitant encore. Il s'approcha de plus près ; il vit une multitude prodigieuse de réprouvés, semblable à un troupeau de bêtes, que l'on conduisoit à cette boucherie pour égorger. C'étoit-là le supplice de ceux qui s'étoient moqués de l'indulgence de la portioncule & des confréries du scapulaire & du rosaire. Aux uns on leur mettoit le cou-

teau à la gorge ; aux autres on leur fendoit le ventre , & on leur arrachoit le foie ; à ceux-ci , on leur coupoit les extrémités des membres ; quelques-uns étoient assommés à coups de massue ; d'autres comme des pourceaux , couverts de paille , étoient grillés à petit feu. Des torrens d'un fang noir & épais couloient à grands flots & inondoient la campagne.

Tandis que Oenus étoit occupé à considérer ce lieu terrible , des cris redoublés vinrent tout-à-coup frapper ses oreilles ; & tournant la tête , il vit plusieurs religieux qui faisoient des hurlemens épouvantables. Il sortoit de leurs bouches & de leurs narines des tourbillons de flammes. C'étoit des bénédictins , qui , bouffis d'orgueil , avoient méprisés les freres mineurs qui avoient réclamé chez eux le droit sacré de l'hospitalité. Ce lieu étoit contigu à celui où étoient les moines débauchés & libertins , qui avoient deshonoré la sainteté de leur état par une vie criminelle ; & leur supplice étoit d'autant plus rigoureux qu'ils avoient eu plus de facilité à se sauver. Là étoient ces religieux voluptueux & amateurs d'eux-mêmes , qui au lieu de la vie pénitente qu'ils devoient mener , n'avoient cherché que leurs commodités. Là étoient ces religieux vains & orgueilleux , qui , sous l'humilité apparente d'un habit vil & grossier , avoient cherché avec empressement l'estime & l'applaudissement des hommes ; ces religieux défobéissans & discoles , qui n'avoient pu supporter le joug de la soumission ; ces religieux propriétaires , qui s'étoient accumulé des pécules , & n'avoient fait aucun cas du vœu de pauvreté.

Parmi ces religieux , plusieurs paroissoient souffrir plus cruellement , sans que personne compatit à leurs douleurs. Ils étoient en horreur & en exécration à tout l'enfer. Sous prétexte du bien de la communauté , leur disoit-on , vous avez été plus insatiables de richesses dans les cloîtres , que les séculiers ne le sont communément dans le monde ; entassant revenus sur revenus , possessions sur possessions , vous avez ruiné les familles , dépouillé la veuve & l'orphelin , abusé de la crédulité des fideles. Vous avez fait servir la piété & la religion au démon de l'avarice ; vous n'avez omis ni fraudes ni chicanes pour enrichir vos maisons ; vous avez arraché de force , ce que vous n'avez pu enlever par surprises. Recevez , avares , la récompense de vos infâmes travaux.

Le chevalier Oenus ne fut pas peu surpris de voir parmi les réprouvés plusieurs personnages célèbres que leur hypocrisie avoit fait passer dans ce monde pour autant de saints. Jaloux de les considérer

de près
étoit
pas co
eux ,
dans c
leur p
ils éto
on les
étoit le
& la r
déchiro
mens d

Après
témoig
bres de
la joie
grande
Le feui
y faiso
lieu , en
mena q
région
entassée
foient l
tons no
cruautés
sensibles
par la
d'instan
terre ét
pressem
pirent a
ciel , ils
gueur d
maniere
plus ils
table. L
vité est

de près, il s'approcha d'eux ; mais ceux-ci fuyant la lumière qui leur étoit odieuse & insupportable, ils se couvroient le visage pour n'être pas connus. Ils eussent désiré que les montagnes fussent tombées sur eux, & les eussent écrasés, de leur chute. Ils cherchoient à se cacher dans cet étang de soufre & de bitume ; ils ne pouvoient souffrir leur propre vue, & ils auroient voulu se dérober à leurs yeux, tant ils étoient horribles à eux-mêmes ; mais tous leurs efforts étoient vains ; on les voyoit au grand jour, & tels qu'ils étoient. Leur conscience étoit leur plus cruel boureau. Ils portoient dans eux-mêmes, la cause & la matière de leur supplice. Les remords, la rage, le désespoir leur déchiroient le cœur, & les rendoient presque insensibles aux autres tourmens dont leurs corps étoient dévorés.

Après avoir parcouru ainsi, toutes les classes des réprouvés, Oenus témoigna le désir qu'il avoit de sortir de l'enfer. En quittant ces sombres demeures, la tristesse accablante dont il avoit été saisi, se dissipa ; la joie commença à renaître au fond de son cœur ; il entra dans une grande & spacieuse allée d'arbres touffus rangés dans un très-bel ordre. Le feuillage épais & les branches entrelassées les unes dans les autres y faisoient un frais délicieux. Un doux zéphir qui souffloit dans ce lieu, en augmentoit encore la douceur & l'agrément. Oenus s'y promena quelque temps pour s'y délasser ; de-là il passa dans une vaste région qu'il trouva toute embrasée de flammes. Là, les âmes étoient entassées les unes sur les autres en gros pelotons ; les démons attisoient le feu, & les frappaient rudement à coups de massue & de bâtons noueux. Parmi ces tourmens, ces âmes presque insensibles aux cruautés qu'exerçoient contre elles les ministres de satan, n'étoient sensibles qu'à la privation de l'objet qu'elles aiment. Jamais pilote battu par la tempête, & sur le point de faire naufrage, ne désire avec tant d'instance d'arriver au port ; jamais voyageur qui se trouve dans une terre étrangère & parmi des barbares, ne souhaite avec tant d'empressement de se revoir dans sa famille, que ces illustres captifs soupièrent après la patrie céleste. Les yeux & les mains élevés vers le ciel, ils demandent amoureusement à Dieu la grâce d'abrèger la longueur de leur exil. Leur amour envers la divinité, fait en quelque manière la cause de leurs tourmens. Plus il est grand cet amour, plus ils souffrent, & plus le délai de le posséder leur paroît insupportable. L'ardeur de leur charité est comme un feu violent, dont l'activité est d'autant plus grande qu'on approche plus de son centre.

Dieu seul est le centre de ces âmes, elles se portent à lui de toutes leurs forces. Mais une main invisible semble les en repousser. Elles jouissent cependant déjà de la béatitude, par l'expérience qu'ils ont, & qui fait pour elle un puissant motif de consolation & de joie : l'espace qui les sépare de la divinité est presque imperceptible ; mais un obstacle invincible les empêche de s'y unir tout-à-fait. Dans cet état désolant elles se plaignoient ; mais c'étoit des plaintes pleines de résignation au bon plaisir du souverain des êtres ; elles gémissaient, mais c'étoit des gémissements formés dans leurs cœurs par l'esprit saint, & entremêlés de cantiques qu'elles chantoient à la gloire du très-haut.

A la sortie du purgatoire, une multitude prodigieuse de démons vinrent pour la dernière fois assaillir Oenus, & redoubler tous leurs efforts pour le faire retourner sur ses pas. A la tête de cette troupe infernale étoit satanube suivi de Béhémoth. Celui-ci étoit un monstre horrible. La tête & le col étoient d'un dragon, la poitrine, le ventre & l'estomac d'un vautour, & la partie d'en bas d'un lion. L'autre étoit un géant prodigieux, dont les pieds étoient dans les abîmes & la tête se perdoit dans les nues. Son visage étoit de la grosseur d'une montagne. Quand il respiroit, on auroit dit que c'étoit le mont Erhna qui vomissoit des feux & des flammes. Le seul souffle de sa gueule béante & enflammée auroit été capable de renverser les villes & les provinces. Ça, dirent-ils, jettant une œillade terrible sur Oenus, retourne en arrière, ou c'est fait de toi ; nous allons te fricasser dans ce fleuve avec cette boue puante & noirâtre qui te fait soulever le cœur. Oenus étoit trop avancé pour reculer. Les démons pouvoient bien le menacer & lui faire même quelque insulte ; mais ils n'avoient plus de pouvoir sur son corps : non-seulement il les mit tous en fuite, comme un aigle donne la chasse à une troupe de timides oiseaux ; en fuyant ils poussèrent un cri qui fit trembler tout l'empire souterrain & mugir les cavernes infernales.

Oenus victorieux de cette dernière attaque ne fut pas moins embarrassé, parce qu'il lui falloit passer le fleuve Techelor. Il n'y avoit qu'un petit pont d'une hauteur prodigieuse fait d'une seule glace fort unie, & si polie qu'on ne pouvoit s'y tenir droit : il étoit en forme de bascule, tantôt montant, tantôt baissant & sans le moindre appui. Il y regnoit un vent impétueux capable de renverser les plus forts édifices. Rouah Jedola pouffoit par derrière Oenus, afin de lui faire faire

quelques
remplis
sifflemens
s'élevoient
du pont
Oenus eut
accident.

mencement
Il prit
à la droite
aperçut
pour appro
homme a é
homme v
accès à E
ici de me
ce lieu,
par ses dé
gatoire de
satisfaire à
misère ne
le tira aus
ce vénérab
faïsi d'un
Patrice, &
thentique
entrée à C

Cette va
peut produ
étoient cha
des peuplie
petit sentie
flattoient a
ché de fleu
après avoir
& plus pur
loit avec u
une glace d

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 35

quelques faux pas. Au dessous du pont ce n'étoit que précipices affreux, remplis d'une infinité de serpens & de reptiles v. neux dont les sifflemens horribles jettoient l'effroi & l'épouvante dans les cœurs: ils s'élevoient du fond de l'abyme pour pouvoir atteindre à la hauteur du pont, & précipiter les passans dans ces gouffres épouvantables. Oenus eut le bonheur de passer le pont qui trembloit sans aucun accident. Tout le reste de son voyage fut aussi agréable que le commencement avoit été dangereux.

Il prit sa route vers une allée qui étoit à droite. Un chérubin qui étoit à la droite avec une épée flamboyante, en gardoit le passage. Dès qu'il apperçut Oenus venir à lui, il lui cria de loin: qui es-tu, mortel assez hardi pour approcher de ce lieu? C'est ici le paradis terrestre, d'où le premier homme a été chassé. La garde m'en a été confiée, & il n'est permis à aucun homme vivant d'y entrer. Ce n'est qu'avec peine que j'y ai donné accès à Enoch & à Elie, quoique chéris du ciel. Je ne viens point ici de moi-même, dit Oenus, & je ne prétends point entrer dans ce lieu, sans votre agrément. Je suis le pécheur Oenus, si fameux par ses désordres, dont le cri est monté jusqu'au ciel. Je fors du purgatoire de S. Patrice. C'est le regret de mes péchés & le desir de satisfaire à la justice divine qui m'y ont conduit. Si ma douleur & ma misère ne vous touchent pas, ayez du moins égard à mon brevet. Il le tira aussitôt de son sein & lui montra. Le chérubin à la vue de ce vénérable passeport, qu'il n'avoit pas vu depuis long-temps, fut saisi d'un saint respect. Il le prit, le lut, y reconnut la signature de Patrice, & le contre-seing du Prieur. A ces marques il le jugea authentique & en bonne forme. Il ouvrit la porte de feu & donna entrée à Oenus dans la vallée.

Cette vallée étoit émaillée des plus belles fleurs que le printemps peut produire. Deux grands côteaux de part & d'autre la bordoient. Ils étoient chargés d'une vigne dont les branches entrelassées avec celles des peupliers, faisoient des berceaux à perte de vue. Il suivit un petit sentier bordé de jasmin & de roses, dont l'odeur & la couleur flattoient agréablement & sa vue & son odorat. Le chemin étoit jonché de fleurs d'oranges & d'œillets qui reprenoient un nouvel éclat après avoir été foulés. Un ruisseau dont les eaux étoient plus claires & plus pures que les rayons du soleil, arrosoit ce sentier, & couloit avec un doux murmure dans un lit de cristal, transparent comme une glace de miroir.

Ayant fui ce sentier, il arriva dans une prairie spacieuse : la vue s'y perdoit, & s'y confondoit par la multitude & la variété des objets qui s'y présentoient en foule. La prairie étoit partagée en plusieurs vergers & une infinité de bosquets, dont la beauté alloit toujours en augmentant. De grandes & vastes terrasses, posées de distance en distance, faisoient voir d'un coup d'œil des millions de parterres tous diversement travaillés. La broderie étoit de chiffres artistement arrangés; le romarin en étoit taillé en forme de lettre, & marquoit par là ce qu'il y avoit de mystérieux dans chaque plante & dans chaque fleur. Des quatre angles de chaque carré partoient un nombre prodigieux de jets-d'eau qui en s'élevant dans les airs, & tantôt se mêlant ensemble & tantôt en se séparant, représentoient une infinité d'objets différens, & offroient à la vue un spectacle toujours nouveau.

Là, dans un petit bocage il aperçut deux hermites qui avec la majesté de vénérables vieillards avoient toute la force de l'âge viril : ils avoient le front chauve, mais sans rides, le teint frais & vermeil, malgré la longueur des années. Le premier étoit nus pieds avec des sandales, un grand capuchon & ceint d'une corde : l'autre étoit couvert d'un manteau sur une robe brune avec un scapulaire. Ces habits n'étoient pas pour les garantir des incommodités de la saison, ou pour les vêtir; mais c'étoit pour l'ornement & une marque de l'état qu'ils avoient autrefois embrassé sur la terre. L'un d'eux avoit à la main un livre qui contenoit la généalogie de son ordre; il en arrangeoit la succession, en dispoit la suite, en regloit tous les événemens; repassoit tous les grands hommes qu'il avoit déjà produit, & qu'il devoit produire par la suite; considéroit leurs actions, leurs emplois, le génie, les mœurs & la destinée d'un chacun.

Dès qu'il eut aperçu Oenus, il se leva, alla au devant de lui, l'aborda & lui dit d'un air gracieux : mortel chéri du ciel, & il le paroît bien, puisque vous êtes entré dans ce jardin de délices; venez, vous serez admis à notre compagnie. Je suis le prophète Elie; personne n'ignore l'histoire de mon ravissement dans un char de feu. Celui que vous voyez ici, est le patriarche Enoch. Lorsque les moines Cinéens commencèrent à se pervertir, il fut presque le seul qui sçut plaire à Dieu; & à cause de sa justice, il mérita d'être retiré de la corruption du siècle. Il s'intéresse plus que jamais à la conservation de l'état monastique, qui lui a coûté tant de larmes & de fatigues : & s'il étoit

ici

ici fut
relâché
autrefois
pour l

Ne
devoit
vigour
aucune
c'est qu
décrép
des cru
faim,
dans ne
aucune

On y j
profond
qui l'aff
objet sé
volupté
porte a
canicule
vicissitud
& temp

Tand
la vérité
concupis
que nous
nous po
vers le r
lonté, u
aujourd'
du péché
étoient,
suader q
pour les

Vous
dessus d
nouver

To

ici susceptible de quelque chagrin, ce seroit de voir le prodigieux relâchement qui regne dans quelques cloîtres ; & que ces lieux , asyle autrefois de la piété & de l'innocence , sont un écueil fatal à plusieurs pour le salut.

Ne soyez point surpris si , malgré le nombre des années qui devroient nous accabler , vous nous voyez le corps droit , sain & vigoureux , comme si nous étions dans la force de l'âge ; sans rides , ni aucune de ces fâcheuses incommodités qui accompagnent la vieillesse : c'est qu'on ne vieillit point ici ; & bien loin d'y vieillir , les vieillards décrépits y rajeunissent. Nous y vivons sans aucune indigence , exempts des cruelles craintes de la mort. Nous y avons des alimens contre la faim , l'arbre de vie contre la caducité de la vieillesse. Il n'y a rien dans notre corps qui puisse nous en faire appréhender la dissolution ; aucune maladie du côté du dedans , aucun accident du côté du dehors. On y jouit toujours d'une santé parfaite : tous les sens sont dans une profonde paix , & l'ame dans le calme le plus heureux : rien de triste qui l'afflige , rien de vain qui l'éleve , sans trouble ni agitation. Aucun objet séduisant ne fait illusion à son imagination : aucun attrait de la volupté n'irrite ses desirs : aucun mouvement de la concupiscence ne la porte au mal. Jamais on n'y ressentit ni les violentes ardeurs de la canicule , ni les rigueurs du froid aquilon , ni les inégalités & les vicissitudes des saisons. Le ciel y est toujours calme & serein , l'air pur & tempéré ; & il y regne un éternel printemps.

Tandis qu'Elie parloit , Oenus éprouvoit au dedans de lui-même la vérité de ses paroles. Il lui sembloit qu'il étoit sans passion & sans concupiscence. Quelle différence , disoit-il , entre cette vie & celle que nous menons sur la terre ! Conçus & engendrés dans l'iniquité , nous portons au dedans de nous-mêmes un poids qui nous entraîne vers le mal , l'ignorance dans l'entendement , la foiblesse dans la volonté , un désordre général dans toutes les facultés de l'ame : tout aujourd'hui est pour l'homme une occasion de chute , funeste effet du péché de nos premiers peres. Mais comment , aussi éclairés qu'ils étoient , ont-ils pu se laisser séduire au serpent ? Pouvoient-ils se persuader qu'il eût le don de la parole ? Et cela seul ne suffisoit-il pas pour les faire tenir en garde contre ses ruses ?

Vous me demandez , mon fils , lui répondit Elie , ce qui est au-dessus de votre portée. Plusieurs se sont égarés en cherchant le dénouement de cette difficulté. Contentez-vous de savoir qu'Adam & Eve

sont tombés ; n'en cherchez pas davantage. Moÿse instruit dans la philosophie des Egyptiens, a imité ici leur maniere d'enseigner ; & sous des emblèmes & des similitudes, il leur a proposé des vérités très-simples & très-naturelles, que vous connoîtriez, si vous étiez au fait de la philosophie égyptienne. Il le conduisit dans les différents endroits du paradis, & lui en fit voir ce qu'il y avoit de plus singulier. Ici, lui dit-il, est le lieu où a été formé le premier homme. C'est de cette terre rouge que son corps a été pétri de la main du fils de Dieu : ce qui lui a fait donner le nom d'Edom ou Adam. Il fut formé dans l'âge d'homme parfait, avec toutes les qualités requises pour le corps & pour l'ame, telles que les doit avoir un ouvrage qui sort immédiatement des mains du souverain ouvrier, & qui doit porter le caractère de ses attributs. C'étoit dans la riante saison du printemps. Dans son sommeil extatique & mystérieux la femme fut tirée de son côté pour lui servir de compagne ; car il ne convenoit pas qu'il fût seul. C'étoit dans cette allée où l'ange du seigneur conversoit avec eux familièrement. Voilà l'arbre de la science du bien & du mal, qui a cette propriété admirable, d'ouvrir & de déciller les yeux de ceux qui en mangent. Funeste expérience qu'eurent nos premiers peres, dès qu'ils en eurent goûté ! Car qui pourroit raconter cette foule de maux qui a inondé la terre ; les mortels soucis, les cruelles inquiétudes, les guerres, les pestes, les famines, la mort & les maladies plus redoutables que la mort même ! Voilà encore le figuier dont ils prirent des feuilles pour couvrir leur nudité.

Parlant ainsi, ils arriverent à la fontaine d'Eden, qui se divise en quatre branches, & arrose tout le paradis. Ils s'assirent sur le gazon pour manger : le repas fut simple, mais exquis par la bonté & la faveur des fruits qui étoient d'un goût délicieux. Des oiseaux de toutes especes avec des plumages de différentes couleurs, perchés sur leur tête, faisoient un ramage agréable, & sans craindre le chasseur, chantoient leurs amours innocentes. A la fin du repas ils goûterent de l'arbre de vie. Enoch & Elie s'en servent de temps en temps pour se garantir de la vieillesse. Oenus en goûtant de ce fruit sentit au dedans de lui une vigueur toute nouvelle, il lui sembloit que tout ce qu'il y avoit de foiblesse & d'infirmité dans son corps disparoissoit, & qu'il devenoit un nouvel homme. Jamais il n'avoit rien éprouvé de semblable.

Oenus auroit volontiers resté dans ce lieu : il avoit regret de quitter un si aimable séjour. Ce que vous avez vu, lui dit Elie, n'est presque

rien en
parfaite
la gloire
Continu
vez voi
du juge
techrif.
terrestre

Deve
n'y par
gent. Le
roître s
qu'au m
pénétran
lais. Oe
rejailliss
d'un seu
ordre,
bienheur
flottante
des, po
leur dig
des cant

La pr
nérables
l'ayant e
retourna

A pe
firs infir
restre. S
son cœu
enivrés
commun
la terre.
corps gl
plus pou

La ne
dont ils
Ton

rien en comparaison du bonheur des saints. La félicité n'est ici qu'imparfaite, ce n'est qu'un léger crayon, qu'un foible échantillon de la gloire dont jouissent les fortunés citoyens de la Jérusalem céleste. Continuez, mon fils, votre route : allez où le ciel vous appelle : suivez votre haute destinée. Enoch & moi nous sommes ici jusqu'au jour du jugement, & nous reparoîtrons sur la terre pour combattre l'antechrist. Il dit, l'embrassa amoureusement, & le fit sortir du paradis terrestre par la porte d'Ouranie.

Devers cet endroit s'élevoit un palais d'une superbe architecture. Il n'y paroissoit ni pierre ni bois : on n'y voyoit briller que l'or & l'argent. Le soleil à son lever, lorsqu'il sort du sein de l'océan pour paroître sur l'horison, & y répandre ses plus pures lumieres, ou lorsqu'au milieu de sa course ses yeux sont plus vifs, & ses rayons plus pénétrants ; le soleil n'a pas pour-lors tant d'éclat qu'en avoit le palais. Oenus ne pouvoit en soutenir ni la lumiere ni la splendeur, qui rejaillissoit de tout côté. Comme il approchoit, on ouvrit la porte faite d'un seul diamant, & il en sortit une procession dans un très-bel ordre, précédée de riches bannieres avec des dévisees mystérieuses. Les bienheureux qui composoient cette procession, vêtus de longues robes flottantes, plus blanches que la neige, enrichies de perles & d'émeraudes, portoient chacun sur une petite tunique d'argent la marque de leur dignité. Au milieu étoient deux chœurs d'anges qui entonnoient des cantiques de joie.

La procession dans cet ordre vint au-devant d'Oenus ; & deux vénérables vieillards en habits pontificaux l'ayant pris par la main, & l'ayant embrassé tendrement, le mirent au milieu d'eux. La procession retourna dans le même ordre qu'elle étoit venue.

A peine Oenus fut-il entré dans ce palais, qu'il y goûta des plaisirs infiniment au-dessus de ceux qu'il avoit sentis dans le paradis terrestre. Son ame nageoit dans la joie : un torrent de volupté inondoit son cœur. Tous ses sens jouissoient de délices exquises, & en étoient enivrés : mais c'étoient des délices pures & chastes qui n'ont rien de commun avec celles que les hommes grossiers & charnels goûtent sur la terre. Son corps, sans poids, sans foiblesse, participoit aux qualités des corps glorieux. C'étoit-là le séjour des bienheureux ; le soleil ne se couche plus pour eux. Cette céleste cité est toute brillante de la gloire du très-haut.

La nourriture de ces esprits est la vérité immuable & éternelle, dont ils sont rassasiés, & dont cependant ils sont toujours affamés ;

elle est l'aliment incorruptible dont ils font répus , & le festin que leur fait l'éternel pendant la durée des siècles. Cette lumière, qu'aucun œil mortel n'a vue, les éclaire; en les éclairant, elle les pénètre tout entiers plus parfaitement que les rayons du soleil ne pénètrent les corps les plus déliés : elle se glisse dans la substance de leur ame, & les transforme en elle. Ils ne contemplent plus la divinité sous des ombres & des figures, mais telle qu'elle est en elle-même. Son immensité n'a rien de trop vaste pour eux; son éternité de trop éloigné, sa faiblesse de trop élevé; sa puissance de trop grand. Ils aiment sans dégoût ce qu'ils voient sans erreur. Ce n'est qu'un cercle continu de connoissance & d'amour, dont le centre est la divinité, & la circonférence l'éternité.

Les années passent à leur égard avec plus de rapidité, qu'une heure à l'égard d'un homme qui jouit sur la terre des plus grands plaisirs. Il y a déjà plusieurs siècles qu'ils sont dans la félicité, & il semble que leur bonheur ne fait que commencer. Du haut du ciel ils regardent avec compassion les mortels qui vivent ici bas : ils ont pitié de leurs égaremens : leurs occupations les plus sérieuses ne leur paroissent que comme des amusemens d'enfans. C'est que le fini comparé à l'infini, le temps à l'éternité, n'a presque ni prix ni valeur. L'univers entier seroit ébranlé dans ses fondemens, qu'ils n'en seroient point émus.

Patrice conduisit Oenus dans toutes les demeures célestes, & lui fit voir les différens degrés de gloire dont les saints jouissent dans la Jérusalem céleste : « Tu vois, mon cher fils, lui dit-il, le séjour des » bienheureux qui t'est préparé, pour ton grand courage & ta ferme » confiance; puisque tu n'as pas craint d'entrer dans ma caverne, » & de traverser le purgatoire & l'enfer. Te voilà maintenant affranchi » & exempt de toutes les peines dues à tes péchés, & aussi pur que » le jour de ton baptême. Retourne sur la terre pour le salut de plu- » sieurs, & consacre-toi dans un monastere pour y servir Dieu le » reste de tes jours ».

Patrice ayant achevé ces paroles, embrassa amoureuxment Oenus. Il reprit sa route sans rien craindre des démons. Il rencontra les douze religieux qu'il avoit déjà vus, qui le féliciterent de l'heureux succès de son voyage. Il eut encore quelques aventures à essayer, & les mêmes qu'à l'entrée de la caverne. Il fut plusieurs fois dans les ténèbres, sans connoître la route qu'il devoit tenir. La terre s'écroula sous ses pieds : le tonnerre gronda plus d'une fois sur sa tête; il fut souvent

renver
au bo
venu
Jam
cours
rende
petite
regulie
vécut

Extrai

UN
qu'on
S. Patr
Derg,
pelle E
morcea
& les
à le pla
cien m

« Or
» mon
» vis q
» de c
» foien
» & fe
» reme
» ce p
» retor
» que
» & lu
» moul
» moul
» & qu
» dedar
» adon

renversé, mais enfin il arriva heureusement à la porte de la caverne au bout de vingt-quatre heures, dans le temps que le prier étoit venu pour l'ouvrir.

Jamais joie ne fut plus grande que celle des fideles qui étoient accourus à un spectacle si étonnant. On conduisit Oenus à l'église pour rendre grâce à Dieu d'une telle faveur. On le remit reposer dans une petite cellule l'espace de neuf jours. Il demanda l'habit de chanoine regulier, d'autres disent de tisterciens dans le monastere d'Ule, où il vécut & mourut faintement.

Extrait du Purgatoire de Saint-Patrice, tel qu'on le lit dans le manuscrit 208 de la bibliothèque de Berne.

UN auteur anonyme dont le récit nous a beaucoup servi dans ce qu'on vient de lire, après avoir fait l'histoire de la révélation de S. Patrice & de l'établissement des chanoines reguliers dans l'île de Derg, développe le récit du pelerinage du chevalier Oenus qu'il appelle *Elans*. La naïveté de cette narration, le desir de conserver un morceau propre à caractériser les mœurs du siecle auquel il appartient, & les divers objets de curiosité qu'il présente, nous ont déterminés à le placer à la suite de cette histoire, tel qu'on le lit dans un ancien manuscrit. Cet auteur s'exprime ainsi :

« Ors de cette maison fut mené le chevalier des deables en une »
 » montaigne qui estoit plaine de gens de divers aages, & lui feu ad- »
 » vis que tout ce qu'il avoit veu par avant si nestoit que ung peu »
 » de chose au regart de celle vision, car celle gent la devant fe »
 » soient tous sur les dois de leurs pies, & si regardoient vers *Galerie*, »
 » & sembloit pour vrai qu'ils attendissent la mort tant trembloient du- »
 » rement, & adonc lui dist ung deable, tu t'émerveilles pour quoy »
 » ce peuple cy a si grand paour & qu'il atanst, mais se ne te veult »
 » retourner tu le sauras tantost. A peine avoit le deable dit ce mot, »
 » que soudainement tout a cop ung estorbillon de vent leva & ravi »
 » & lui & les deables, & si les getta en ung fleuve froit & puant »
 » moult loing de celle montaigne, la pleuroient & se complaignoient »
 » moult amerement, car ils mouroient de froit, de paour & de puour, »
 » & quant ils s'efforcoient de issir hors, les deables les replungoient »
 » dedans, mais le chevalier si appella le nom de nostre seigneur, & »
 » adonc fut tantost delivré de ces tormens ».

« Les deables de rechief se retrainerent vers le chevalier, & le me-
 » nerent vers orient, & il regarda devant lui, si vit une flamme toute
 » noire & toute puante aussi d'un goffre denfer, aussi comme se ce
 » feust de souffre toute puante, & celle flambe se commençoit à mon-
 » ter se lui estoit advis, & si y estoient ilec hommes & femmes de
 » divers aages tous nus ardens qui vouloient en lair, aussi comme se
 » ce feussent estancelles, & quant la flambe se rabaissoit elle les fla-
 » tissoit dessoubs le feu, ainsi qu'ils vindrent pres, il sembla au che-
 » valier que cestoit ung puis dont la flambe faillloit, & adonc les
 » deables lui distrent, ce puis que tu vois, cest l'entrée du goffre den-
 » fer, or vois tu bien cy est nostre habitacle, & pour ce que tu nous
 » as si bien suivi jusques maintenant, tu y demourras tousjours avec
 » nous, car cest le loier de ceulx qui nous servent, & saches de vray,
 » que se tu y entres tu perdras & corps & ame, mais se tu nous veulx
 » croire comme par avant tavons dit, & ten retourner nous te me-
 » nons sain & sauf à la porte par ou tu entras, le chevalier tousjours
 » aiant fiance en Dieu, leurs paroles point ne pensoit ne ne doubtoit,
 » adoncques le prindrent, & le getterent ou puis, & tant plus avaloit
 » & plus large le trouvoit, & ainsi plus grant peine y souffroit, &
 » tant y souffrit & endura si angoisseuse douleur que bien peu s'en
 » failli qu'il ne oblia le nom de nostre seigneur, toutefois ainsi comme
 » Dieu le velt, il nomma le nom de Jesuscrist & tantost la flambe
 » le getta en lair avec les autres, & descendi delées le puis & la fut
 » il grant pieça tout seul, & se trait a terre, & adonc ainsi comme
 » il estoit tout en paix, & ne favoit quele part il deust aler, &
 » adonc aucuns deables qui ne cognoissoit pas issirent alors du pui,
 » & vindrent à lui & lui disoient que cestoit enfer, mais nostre couf-
 » tume si est de mentir tousjours, car nous te decevons volentiers
 » par mentir puis que par bon voir dire nous ne te povons decevoir,
 » si n'est mie encore le lieu denfer, mais nous ty menrons.

» Grant tempeste & grant noise faisoient, & le menerent les deables
 » loing de la, & vindrent a ung fleuve moult long & moult large
 » & moult puant, & si sembloit que ce fleuve feust couvert de flambe
 » embrasée & de souffre puant tout enlume, & avec ce il estoit
 » tout plain de deables, & adoncques les deables qui la lavoient
 » amene lui dirent, Saiches que enfer si est cy dessoubs ce fleuve, &
 » dessus ce fleuve avoit un pont, lors lui dirent ces deables la, il te
 » convient aler sur ce pont, & si tost comme tu y seras, le vent

» qui
 » ceste
 » gero
 » nant
 » & l
 » chof
 » chof
 » tant
 » estro
 » haul
 » d'aut
 » de c
 » feign
 » se al
 » avan
 » pont
 » ou de
 » Adon
 » la riv
 » & qu
 » firent
 » quils
 » avoit
 » dessou
 » tous
 » lui g
 » ne nu
 » le ch
 » tourb
 » de lo
 » que l
 » Or
 » devar
 » & en
 » soit c
 » de pi
 » demie
 » en iss

» qui nous gettera en l'autre fleuve te flatera & te gettera arriere en
 » cestui & nos compaignons qui sont la dessoub sans nombre te plun-
 » geront dedens , & te getteront au plus profont denfer & mainte-
 » nant sauras quel aler il y fait , & adonc le prindrent les deables ,
 » & le jetterent sur ce pont. Toutefois ce pont avoit en lui trois
 » choses qui faisoient moult a rasongier & a doubter , la premiere
 » chose si estoit si glaissant posé quil fut bien large si nestoit il homme
 » tant feust soubtil qui se peust soustenir dessus. Lautre il estoit tant
 » estroit quil sembloit que on ny peust passer. La tierce , il estoit si
 » hault , que c'estoit moult doubteuse chose a regarder dune part &
 » d'autre , adonc lui disrent : Se tu nous veulx croire , tu eschapperas
 » de ce torment. Lors se pourpenfa le chevalier de quels perils nostre
 » seigneur lavoit gette & mis hors ; adonc il monta sur le pont , &
 » se ala de petit en petit plus que avant , & comme plus qu'il aloit
 » avant & plus aloit seurement , & trouvoit plus large voie , car le
 » pont par sa vertu divine se elargissoit par tele maniere que ung char
 » ou deux si sen feussent bien passez par dessus lun de coste lautre.
 » Adonc les deables qui avoient amene la le chevalier sarresterent a
 » la rive du fleuve , & quant ils virent quil estoit au milieu du pont ,
 » & quil aloit tout oultre le pont seurement & ainsi sainement , si
 » firent moult grant dueil , & se firent ensemble uns si terribles cris
 » quilz greverent plus le chevalier que la doute des tormens quil
 » avoit eus , & avec ce , les deables qui estoient en espece de poisson
 » dessoubz ce pont , tant comme il mist a passer ledit pont braioient
 » tous en une terrible voix en l'espoentant , afin quil chait dedens &
 » lui gettoient cros de fer , mais oncques point ne le peurent toucher
 » ne nul mal faire par la vertu du nom de Jesuscrist , & ainsi passa
 » le chevalier sur ce pont ainsi comme sil ny eust este , qui leust des-
 » tourbé. Et quant il vit bien avant se regarda le pont & le fleuve
 » de loing , car il ne l'avoit osé regarder de près , & ce fut apres ce
 » que les deables l'eurent laissie , & sen furent retrait dentour lui .

» Or sen va le chevalier tout delivré des deables , & adonc vit
 » devant lui ung mur bien hault , & de moult merveilleuse façon ,
 » & en ce propre mur avoit une porte moult merveilleuse qui relui-
 » soit comme or , & si estoit toute artificielement construite & faite
 » de pierres precieuses & si estoit toute cler & lors quant il vint a
 » demie lieue pres de la porte adonc la porte sen ouvri pour soy &
 » en issi si grant odeur que se tout le mont eust este plain d'espices

» aromatiques , il lui sembloit bien que ils neussent pas peu rendre
 » plus grant odeur , & le remit en si grant force & en si grant vertu
 » que il lui sembloit que il eust bien souffert sans peine & sans douleur
 » tous les tormens qu'il avoit veus par avant. Et adonç il regarda de-
 » dens la porte , & vit ung pais moult tres bel & cler , asses plus que
 » nest la clarte du soleil. Et adonc , il eut moult grant desir den-
 » trer la dedens , mais ains qu'il y entraist au devant de lui vint une
 » grant procession que oncques mies navoit veu en ce monde si grande
 » ne si belle , si portoient croix , cierges , bannieres & rams de pal-
 » mes , qui sembloient estre de fin or. La adonques vindrent hommes
 » de divers aages , la estoient arcevesques , evesques , abbez , moines
 » prestres & dautres clers asses si comme ils sont establis pour faire le
 » service de Dieu en sainte eglise , & si estoit chacun vestu de tele
 » robe comme a son ordre appartenoit , & comme en ce siecle avoient
 » estes vestus tout semblablement en tels maniere ne plus que ne moins.
 » Et ainsi adonques fut le chevalier receu a grant honneur & a
 » grant joie & le menerent avec eulx la dedens , & chantoient moult
 » doucement une maniere de chansons quil navoit oncques mais oyes ,
 » & quand ils eurent assez chantes , vindrent a lui deux arcevesques
 » qui le prindrent par le poing , & le menerent deduire & esbatre
 » en celle contree & aussi pour regarder les merveilles qui ilec es-
 » toient , avant quilz parlassent a lui , ils loerent & benoient notre
 » seigneur qui si ferme propos & si ferme creance lui avoit donné
 » pour quoi avoit ainsi vaincus & surmontes les temptations des enne-
 » mis denfer , & que il estoit ainsi sainement eschapé de leurs mains
 » avec tant de tormens ou il avoit este , & de la apres le menerent
 » par tous ces lieux & lui monstrerent asses plus de solaz & de joies
 » quil neust sceu ne peu raconter , & ce y faisoit bel & cler , car tout
 » ainsi comme une lampe ardent soit extainte par vertu de la clarte du
 » soleil , tout aussi eust este apres midy au regart de la clatte qui leans
 » estoit le soleil obscurcy & tenebreux. Le pais si estoit tant long &
 » large que on ne pouvoit veoir la fin de nulle part , & si estoit tout
 » plain & habondant de toutes delices & plaisirs que cestoit joieuse
 » & plaisant chose a raconter , comme de pres verts , d'arbres portans
 » nobles & precieux fruiz , herbes souefues & odorans & toutes autres
 » semblances de plaisirs que on pourroit au monde desirer ou souhaier ,
 » ne nul temps ny est nuit , car la grant clarte du pur ciel il reluist tous
 » jours yver & esté.

» La

» La
 » lui au
 » nez e
 » dordre
 » dedui
 » lun av
 » nostre
 » plus n
 » excell
 » dor ,
 » de bla
 » Dieu
 » endro
 » & tra
 » de cy
 » estoit
 » en fut
 » mais
 » par l
 » quil a
 » christi
 » & vra
 » somm
 » que n
 » les pe
 » nous
 » joie t
 » avoit
 » nous
 » de pu
 » fetes
 » es tor
 » purge
 » du pu
 » vieng
 » nous
 » solem
 » plus c

T

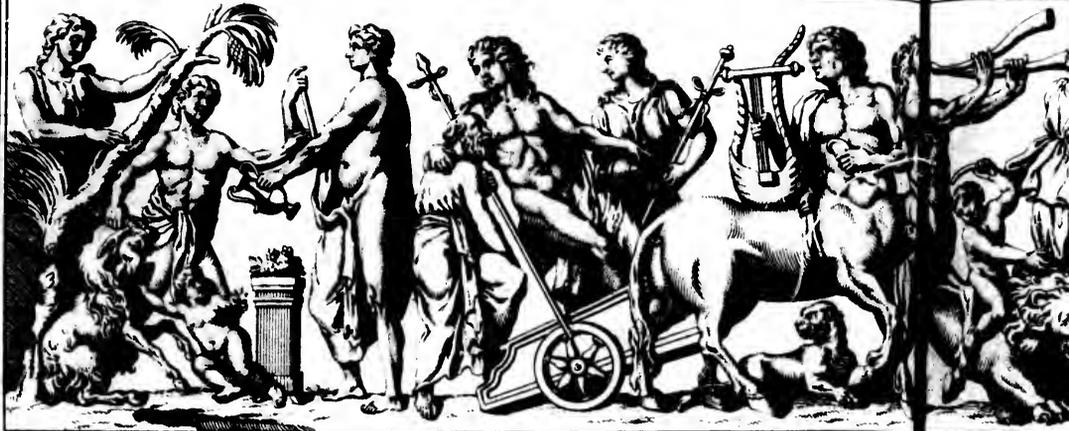
» La avoit si grant planté de gent quil ne cuidoit mie que lui ne
 » lui autre eust point veu autant de ce monde cy, & si estoient ordon-
 » nez ensemble chacun selon son ordre, par couvens si comme gens
 » dordre, mais ils aloient a leur voulonte veoir lun lautre pour eulx
 » deduire esbatre & folacier, & se faisoient moult grant feste ensemble
 » lun avec lautre, & chantoient par moult grant soiepnite en louant
 » nostre seigneur & aussi comme vous voies que aucunes estoilles sont
 » plus reluisant les uns que les autres, tout aussi estoient les uns plus
 » excellemment vestus que les autres. Les uns si estoient vestus de draps
 » dor, les autres de drap de pourpre, les autres de vert, les autres
 » de blanc, & tout en celle forme comme ils avoient en ce monde
 » Dieu servi, & la lui raconterent comment le premier homme de la
 » endroit par son peche en avoit este gecte hors, & puis en fut cheus
 » & trabuches en la douleur du monde, & avec ce lui diserent ainsi:
 » de cy endroit veoit il Dieu nostre creatour en toute la joie du ciel, &
 » estoit en la compagnie des anges, mais par son pechie comme dit tavons il
 » en fut mishors & nous tous avons este conceus & enfantez endouleur,
 » mais depuis pour lamour de la charite nostre seigneur Jesus crist, &
 » par le baptesme & sainte foy & autres moult belles ordonnances
 » quil a ordonnees & baillees a garder a tous vrais catholiques & à tous
 » christians, & aussi pour ce que nous eusmes tousjours ferme creance
 » & vraie esperance que apres la mortelle vie la ou nous estions, nous
 » sommes par la grace de Dieu cy venus, mais pour aucuns pechies
 » que nous avons faits ou temps passé, il nous a fallu avant passer par
 » les peines de purgatoire que tu as passees, touteffois combien que
 » nous qui avions tousjours esperance, & ferme creance davoir ceste
 » joie toutelois nous navions pas si clere cognoissance comme Adam
 » avoit eu, car il en avoit eu ja cognoissance par experience comme
 » nous avons ja dit & ce que nous sommes ainsi passez par les peines
 » de purgatoire ce a este pour aucuns pechies dont nous navions pas
 » fetes ne accomplies les penitences, & ceux que tu as veu ainsi
 » es tormentes de purgatoire, venront ici avec nous quant ils seront
 » purgez & quittez de leurs pechies, excepté eux qui sont en la gueule
 » du puis denfer, & fachiez de vray, quil nest jour que aucun ne
 » viengne a nous & nous alons ainsi a lencontre de lui, aussi comme
 » nous avons fait a lencontre de toy, & le recevons a grant joie &
 » solempnite, & de ceulx qui sont en purgatoire, lun y demeure
 » plus que lautre, & si ny a celluy deulx qui sache quant il en istra,

» mais par les messes que on chante pour eulx, ils sont allegez de
» leurs torments, jusques a tant qu'ils soient delivres, & quant ils vien-
» gnent cy, ils ne scavent combien ils y demourront, car nulz ne
» le scet, fors tant seulement Dieu delaisus, (en haut) & tantost
» ainsi comme ils ont esperance, & sont pour leurs pechies espurger,
» aussi nous qui sommes cy avons esperance de y demourer, selon les
» biens que nous avons faits, & combien que nous soions delivrés des
» peines de purgatoire ja ne sommes nous pas dignes encore de monter
» es joies du ciel, & touteffois nous sommes cy en grant joie & repos
» comme tu vois, mais quant il plaira à Dieu nous monterons en la joie
» predurable quant nous partirons dicy, & sachez bien que nostre com-
» paignie croist & descroit chaque jour, ainsi comme de ceulx du pur-
» gatoire qui chascun jour en partent & viennent de nouveaulx a
» nous quant ils sont espurgiez, ainsi est il de nous autres qui sommes
» en ce paradis denfer, car chascun jour montent de nos compaignons
» ou paradis celestiel ».

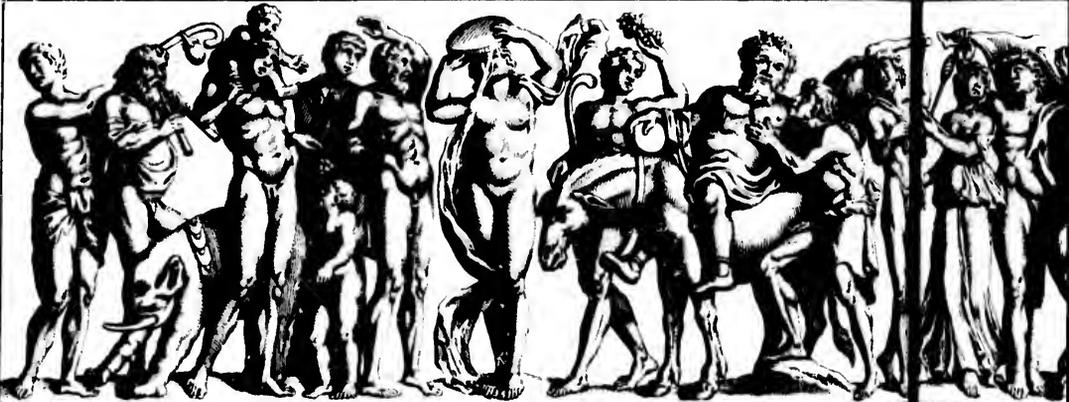


egez de
ils vien-
nuz ne
: tantost
spurger,
elon les
vres des
monter
& repos
n la joie
re com-
du pur-
eaulx a
fommes
aignons

Procession



Balique



Procession



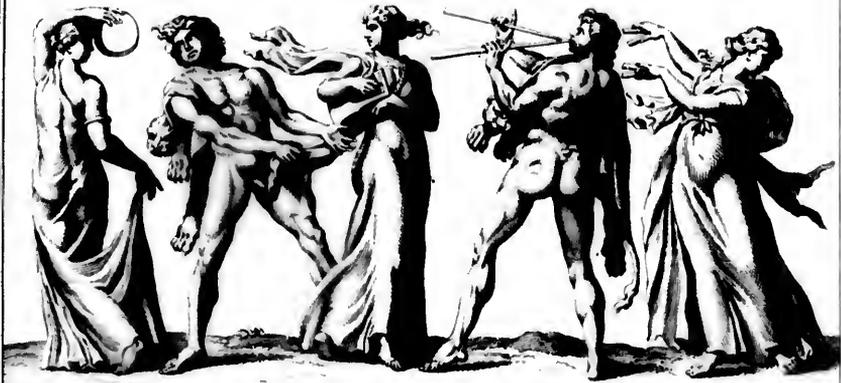
Bastique



ORGIES & BACCHANALES



tirés des ANTIQ. ROMAINES



autres

E

BAC

O

LES ro
l'honneur
verrons a
folies du
& la diff
& mystér
elles une
destiné à
confécuti
& les fer
aux myst
cérémonie
On s'affer
cence &
nia, qui
introduire
firent aull
ensuite le
bientôt le
Alors on
mode que
devinrent
on les pr
joignit de
épargnée
tres diver
vin. Cete
mes & le
des instru
autres, fa
Tome

BACCHANALES ET SATURNALES
DES ANCIENS.

ORIGINE DU POEME SATYRIQUE.

LES romains appelloient *Bacchanales*, les fêtes qu'ils célébroient à l'honneur de Bacchus. Ces sortes de solemnités qui, comme nous le verrons ailleurs, ont vraisemblablement donné naissance à nos folies du carnaval, avoient pour base la plus dangereuse licence, & la dissolution la plus effrénée. Elles étoient originairement lentes & mystérieuses. Un certain nombre de femmes, qui formoient entre elles une espèce de société, s'assembloient, tous les ans, dans un lieu destiné à cet usage, & célébroient les Bacchanales pendant trois jours consécutifs. On n'admettoit jamais aucun homme dans cette assemblée; & les femmes ne pouvoient y avoir accès, qu'après s'être fait initier aux mystères de Bacchus. On choissoit toujours, pour présider à la cérémonie, des femmes mariées & recommandables par leur gravité. On s'assembloit en plein jour, & tout se passoit avec beaucoup de décence & de tranquillité. Une femme de Capoue, nommée *Paucula Minia*, qui avoit été choisie pour présidente de la fête, se hazarda d'y introduire ses deux fils. Les autres femmes, voulant imiter son exemple, firent aussi entrer dans l'assemblée, d'abord leurs plus proches parents, ensuite leurs amis & leurs voisins; & cet abus fut poussé si loin, que bientôt les mystères furent communiqués indifféremment aux deux sexes. Alors on changea le temps de l'assemblée : & la nuit parut plus commode que le jour pour célébrer cette fête (fig. 32). Les assemblées devinrent aussi beaucoup plus fréquentes. On les fit tous les mois, & on les prolongea pendant cinq jours. Aux cérémonies religieuses, on joignit des festins somptueux, où la liqueur de Bacchus n'étoit pas épargnée, & qui étoient suivis de danses (fig. 33), de concerts & d'autres divertissemens bruyans & convenables à des gens échauffés par le vin. Cette fête dégénéra enfin dans la plus infâme débauche. Les hommes & les femmes, dont la tête étoit tournée par le vin & par le bruit des instrumens, se mêlèrent & s'unirent indifféremment les uns aux autres, sans honte & sans pudeur. Toutes les infamies que la passion peut

Figures.

suggérer, furent pratiquées dans ces abominables assemblées. Enfin la licence & la dissolution monterent à un tel point, que le senat abolit ces détestables fêtes, & défendit de les célébrer, non-seulement dans Rome, mais dans toute l'Italie. Cet édit fut publié l'an 567 de la fondation de Rome.

Les Saturnales, que quelques écrivains ont confondues avec les Bacchanales, ont à peu près la même origine que ces dernières. On les célébroit le 17 du mois de décembre. On y représentoit l'égalité qui regnoit, du temps de Saturne, parmi les hommes vivans sous les loix de la nature, sans diversité de conditions. Elles commençaient le 17 de décembre, & duroient trois jours qui se passaient en réjouissances & en festins. Les romains quittoient la toge & paroissaient en public en habits de table. Les jeux de hasard, qui étoient défendus en tout autre temps, étoient alors permis. Le senat vaquoit, les affaires des barreaux cessoient, les écoles étoient fermées, l'on se faisoit des présens, & l'on allumoit des cierges par-tout. La statue de Saturne, qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, en étoit dégagee pendant sa fête. Les enfans l'annonçoient en courant dans les rues & en criant *io Saturnalia*. Tout étoit alors en confusion dans Rome; les esclaves, égaux à leurs maîtres, mangeoient avec eux, & refusoient de les servir. Il regnoit néanmoins beaucoup plus de décence pendant cette solemnité qu'aux Bacchanales. C'étoit alors que les ennemis se reconcilioient, que la piété bienfaisante versoit ses aumônes dans le sein du pauvre, que les maîtres dédommagoient les esclaves des injures qu'ils avoient pu leur faire, qu'ils les affranchissoient, qu'ils conversoient familièrement avec eux. En un mot, ce temps de jubilé, étoit celui du pardon universel, & le tableau de l'innocence & de l'amitié reciproque, que l'on présuinoit avoir regné dans l'âge d'or. La piece suivante traduite de Lucien, fera parfaitement connoître les usages qui s'observoient dans cette fête, & l'objet primitif de son institution. Ce petit ouvrage, dans lequel on trouve beaucoup de sel & de délicatesse, porte le titre de *Chronosolon*, c'est-à-dire, le Solon ou le législateur des Saturnales.

« Voilà ce que dit *Chronosolon*, prêtre de Saturne, interprète de ses volontés, & auteur des loix qui concernent les Saturnales. J'ai déjà prescrit dans un autre petit ouvrage, intitulé *Saturnales*, & qui est un dialogue entre Saturne & son prêtre, aux pauvres leurs devoirs, & je ne doute pas qu'ils n'y soient fidèles, s'ils veulent éviter les peines décer-

nées contre
dresse: qu'
donner. Sa
sance imp
dant les té
chargé de
tent dans l
poètes. Il
vigoureux
m'apparut
peinte sur
aussitôt la
tune, qui
seul habit
me procur
des Saturn
autres faiso
en m'abor
je, vénéra
pus qui reg
& celui de
le mien. N
rétablirez-
me répond
dans ce mo
j'y puis ren
ment. Je v
riches de
& de les c
législateur
prit Satur
Lorsqu'il e
Publicz ha
ne les obs
armé d'une
de la part
1°. « Qu
quelqu'affa

nées contre les contrevenants. Aujourd'hui c'est aux riches que je m'adresse : qu'ils prennent garde de négliger les ordres que je vais leur donner. Saturne au nom duquel je parle, ne laisseroit pas leur desobéissance impunie. J'ai vu dernièrement ce dieu, non pas en songe ni pendant les ténèbres, mais en plein jour & étant éveillé. Il ne m'a pas paru chargé de chaînes, ni dans cet état misérable que les peintres lui prêtent dans leurs tableaux, d'après les fables absurdes de ces radoteurs de poètes. Il tenoit en main une faux très-aigue, avoit le visage gai, l'air vigoureux & sain ; & son équipage étoit digne d'un roi. Lorsqu'il m'apparut ainsi, je me promenois seul, rêveur, pensif, & la tristesse peinte sur le front. Le dieu s'aperçut de mon chagrin, & en comprit aussitôt la cause. Il connut que je déplorais en secret l'état de ma fortune, qui me laissoit exposé aux rigueurs du plus cruel hyver, avec un seul habit bien mince & bien léger, & qui ne me permettoit pas de me procurer ce qui étoit nécessaire pour passer joyeusement les fêtes des Saturnales, tandis que j'étois témoin des grands préparatifs que les autres faisoient aux approches de cette fête : Eh quoi ! me dit Saturne en m'abordant, vous êtes triste, Chronosolon ! J'en ai sujet lui répondis-je, vénérable Saturne. Je vois une infinité d'hommes vils & corrompus qui regorgent de richesses, tandis que la pauvreté est mon partage & celui de plusieurs autres sages dont le sort est aussi malheureux que le mien. Ne détruisez-vous donc jamais cette odieuse inégalité, & ne rétablirez-vous pas toutes choses dans l'ordre ? Il seroit assez difficile, me répondit Saturne, de réformer une infinité de choses qui arrivent dans ce monde par l'arrêt immuable des Parques. Quant à la pauvreté j'y puis remédier, du moins pour le temps de ma fête, & voici comment. Je vous charge de faire des loix par lesquelles il soit ordonné aux riches de faire part de leurs biens aux pauvres pendant les Saturnales, & de les célébrer en commun avec eux. Mais, repris-je, je ne suis point législateur, & je ne fais point faire de loix. Je vous l'apprendrai, reprit Saturne ; & sur le champ il commença à me tenir promesse. Lorsqu'il eut achevé de me donner toutes les instructions nécessaires : Publiez hardiment ces loix, me dit-il, & déclarez aux riches, que s'ils ne les observent pas, ils sentiront que ce n'est pas en vain que je suis armé d'une faux. Ecoutez-donc, riches, les loix que je vous propose de la part de Saturne, & craignez sa vengeance si vous les violez ».

1°. « Que personne pendant le cours des Saturnales ne s'applique à quelqu'affaire que ce soit, soit publique, soit particuliere ; que tout

le monde ne songe qu'au jeu & au plaisir, & que les cuisiniers & les confiseurs soient les seuls qui travaillent; qu'il y ait une égalité parfaite entre les maîtres & les esclaves, les riches & les pauvres; que personne ne se fâche, ne s'emporte en injures ou en menaces contre qui que ce soit; que ceux qui sont employés pour la célébration des Saturnales soient dispensés de rendre compte de la conduite qu'ils auront tenue dans leur emploi. Défense de compter de l'argent, de mesurer une étoffe, de faire aucun mémoire pendant les Saturnales. Les exercices du corps, ceux du barreau sont interdits: on ne doit point alors entendre d'autres discours que des plaisanteries agréables, & des bons-mots pleins de sel & d'enjouement.

2°. « Quelque temps avant la fête, que les riches aient soin de marquer exactement sur un registre les noms de tous leurs amis; qu'ils tiennent toute prête une somme d'argent, qui soit au moins le dixième de leur revenu annuel; qu'ils mettent à part tout ce qu'ils ont d'habits superflus, ou trop grossiers pour qu'ils puissent décentement s'en servir; qu'ils en préparent aussi une quantité assez considérable. Au reste, la veille de la solemnité, qu'ils aient soin de bien purifier leur maison, & sur-tout d'en chasser l'avarice, l'intérêt sordide & l'avidité du gain; qu'ils offrent ensuite des sacrifices à Jupiter distributeur des richesses, à Mercure libéral, à Apollon magnifique; puis, sur le soir, qu'ils fassent la lecture du mémoire où sont écrits les noms de leurs amis, & qu'ils envoient à chacun d'eux une partie des choses qu'ils auront mises à part dans ce dessein; que tous ces présens soient rendus avant le coucher du soleil; que les esclaves destinés à les porter soient choisis parmi les plus vieux & les plus fideles de la maison, & qu'ils soient au nombre de trois ou quatre tout au plus; que chaque présent soit accompagné d'une lettre d'avis qui marque exactement en quoi consiste le présent, afin que la fidélité des porteurs ne puisse être suspectée; que les esclaves qui porteront ces présens ne puissent boire chacun qu'un coup dans chaque maison où ils iront, & qu'ils s'en retournent aussitôt, sans rien demander autre chose; qu'on envoie aux savans deux fois plus qu'aux autres; leur mérite les rend dignes d'une double portion: que les riches dans leurs lettres d'avis, ne vantent point leurs présens, & n'exaltent point leur libéralité; qu'ils se contentent de spécifier ce qu'ils envoient modestement, simplement & en peu de mots; qu'un riche se garde bien d'envoyer quelque présent à un autre riche; qu'il ne reçoive à sa table que des gens au-dessous de lui; qu'il ne se

réserve au
envoyées,
avec regret
été privé d
année. Que
solvables;
ils aient fo
de pouvoir
plaignent ja
& qu'ils re
voudra leur
gibier, son
sans pour sa
teur des pré
sent quelque
tant; que le
tôt en devo
Saturne: qu
un pauvre
que l'on ven
ple de Satur
cent cinqu

3°. *Loi de*
où le hasard
pour la dign
vin, & le r
des foiblesse
égale portion
aucune distir
à l'autre un
mâchoire. L'é
& son propre
Toutes les co
s'inviter mutu
tres; mais on
ne fera pas p
un joueur de
bons-mots, l

réserve aucune des choses qu'il aura une fois mises à part pour être envoyées, & qu'il le fasse avec joie & de bon cœur, & non pas avec regret. Si quelque pauvre ayant été absent l'année précédente avoit été privé du présent des Saturnales, qu'il en soit dédommagé cette année. Que les riches acquittent les dettes de leurs amis qui sont insolubles; qu'ils payent même leur loyer: sur-tout qu'avant la fête ils aient soin de s'informer quels sont les besoins d'un chacun, afin de pouvoir leur donner les secours nécessaires: que les pauvres ne se plaignent jamais de la médiocrité des présents qui leur seront envoyés, & qu'ils regardent comme précieux & considérable tout ce qu'on voudra leur donner. Une bouteille de vin, un lièvre, une piece de gibier, sont des présens de peu de valeur, & qui ne sont pas suffisans pour satisfaire à la loi des Saturnales. Que le pauvre envoie à son tour des présens aux riches. Si c'est un savant, qu'il envoie pour présent quelque vieux livre dont le sujet & le style soit joyeux & plaisant; que le riche reçoive ce livre avec joie, & qu'il se mette aussitôt en devoir de le lire; si non, qu'il prenne garde à la faux de Saturne: que d'autres envoient des couronnes ou des grains d'encens. Si un pauvre envoie à un riche quelque présent au-dessus de ses facultés, que l'on vende ce présent, & qu'on en mette la valeur dans le temple de Saturne; que le lendemain ce pauvre trop libéral, reçoive deux cent cinquante coups de fouet de la main du riche ».

3°. *Loi des festins.* « Chaque convive se placera à la table, à l'endroit où le hasard l'aura conduit. Chacun sera servi à son tour, sans égard pour la dignité, la naissance ni les richesses. Tous boiront du même vin, & le riche ne pourra prétexter, pour en boire de meilleur, ni des foiblesses d'estomac, ni des douleurs de tête. Tous auront une égale portion de viandes; ceux qui serviront, ne feront à cet égard aucune distinction. Ils ne donneront point à l'un un grand morceau, à l'autre un petit, à celui-ci une cuisse de sanglier, à celui-là une mâchoire. L'échanson aura l'œil attentif au moindre signe des convives; & son propre maître sera celui auquel il prêtera le moins d'attention. Toutes les coupes seront de la même grandeur. Les convives pourront s'inviter mutuellement à boire & se porter la santé les uns des autres; mais on ne forcera personne de boire plus qu'il ne voudra. Il ne sera pas permis d'introduire dans la salle du festin un danseur ou un joueur de flute encore apprentif, ou peu versé dans son art. Les bons-mots, les railleries seront de mise, pourvu qu'elles soient inno-

centes & n'outragent personne. On jouera aux dez ; mais on n'y pourra jouer que des noix. Celui qui jouera de l'argent , sera condamné à jeûner jusqu'au lendemain. Chacun des convives pourra s'en aller ou rester selon son bon plaisir. Lorsqu'un riche traitera ses esclaves , lui-même , accompagné de ses amis , les servira à table. Que chacun des riches grave ces loix sur une colonne d'airain , qu'il placera au milieu de la cour de sa maison ; qu'il les lise souvent , pour s'en rappeler le souvenir ; qu'il sache que tant que cette colonne subsistera , sa maison sera exempte de la peste , de la famine , du feu & de tous les autres fléaux. Mais s'il ne conserve pas ce monument de la liberté des Saturnales , je frémis à la seule pensée des maux dont il sera la victime ».

Il est assez vraisemblable que ce fut au milieu des Bacchanales & des orgies des romains , qu'on vit naître les saillies enjouées , les traits mordans , qui , dans la suite prirent le nom de satyres. Ces satyres donnerent elles-même naissance à un genre de spectacle connu chez les Grecs sous le nom de *spectacle satyrique*. Le poëme satyrique n'est ni tragédie ni comédie ; mais il tient le milieu entre l'un & l'autre. Il participe de la première par la conduite , le dessein , la noblesse de quelques personnages , le sérieux , le pathétique , & le tour de quelques scènes. Il tient aussi un peu de la seconde par la gaieté libre , & souvent très-polissonne de quelques jeux de théâtre , par versification sautillante & vive , par l'issue toujours agréable & jamais tragique. Son but principal étoit de remettre les esprits dans une situation plus douce après les impressions causées par la tragédie ; & sa matière ordinaire étoit Bacchus , soit parce que l'on jouoit ces pièces dans la joie des fêtes bacchiques , soit pour ne paroître pas avoir oublié entièrement ce héros , comme le fit successivement la tragédie en s'annoblissant.

Il est inutile de remonter à la source ténébreuse de l'origine de ce spectacle ; son nom seul , dit le savant P. Brumoy , fait assez connoître qu'il est né du même germe que la tragédie & la comédie informes , dans la liberté des fêtes célébrées par les paysans. Horace le fait de peu postérieur à l'un & à l'autre , quand il dit que , « celui qui dit » put le prix du bouc dans le genre tragique , s'avisa bientôt d'offrir » aux spectateurs des satyres nuds & grossiers » ; mais c'est toujours la même origine. Ainsi , les vendanges ou le bouc immolé , les quolibets de village & la licence rustique , assez semblables à ceux des satyres , furent les sources des quatre spectacles qui amusèrent long-temps la

ville

ET

ville d'Athènes

Le spectacle de la trépanement , ni voit dans A. Brumoy , av comédie n'est beaucoup m cœur humain sous-divisé de divertisse athéniens s'a tant de soin peuples se l du comique fare & du Mais les poë qu'on a sou nouvelles , des satyres gédie inform la tragédie s'annoblir. F fois , prisser & moins t spectacle sa point de fat sérieux trist poésie , ce devoit pas t & la coméd des avorton qui est de toujours.

Cependant satyrique , mérite une changement

Tome

ville d'Athènes; le tragique, le comique, le satyrique & les mimes.

Le spectacle satyrique s'éloignoit davantage de la comédie ancienne que de la tragédie, & l'on n'y monroit sur la scène, ni le gouvernement, ni les particuliers de la république athénienne, comme on le voit dans Aristophane. Le plaisant bon ou mauvais, ajoute le P. Brumoy, avoit ces degrés bien caractérisés dans l'antiquité. Celui de la comédie n'étoit pas celui des mimes, & le plaisant des mimes étoit beaucoup moins que celui des piéces satyriques. L'étude profonde du cœur humain, & de l'aliment qu'il lui faisoit pour le rejouir, avoit sous-divisé cela d'une manière très-marquée. C'étoit autant de classes de divertissemens, dont aucunes n'osoient anticiper sur les autres. Les athéniens s'appliquerent à cultiver le genre satyrique presqu'avec autant de soin que le plus noble dont il n'étoit qu'un délassement. Ces peuples se laisserent peu-à-peu du tragique qui faisoit pleurer, & même du comique qui faisoit rire. On voulut du merveilleux outré, du bizarre & du nouveau, comme on en veut quelquefois de nos jours. Mais les poètes en secondant cette manie, ne firent pas tout-à-fait ce qu'on a souvent tenté en France. Loin de se perdre dans des idées nouvelles, ils ne firent que rajeunir les anciennes. Ils se ressouvinrent des satyres qui avoient amusé le peuple dès le premier âge de la tragédie informée. Ils les ajusterent un peu à la mode & sur le goût de la tragédie formée, qui les avoit exclus dès qu'elle avoit songé à s'annoblir. Elle souffrit que les satyres devenus moins rustiques qu'autrefois, prissent un peu de son air, pour divertir aussi régulièrement qu'elle & moins iéricusement. Les romains même qui suppléerent au vrai spectacle satyrique des grecs par leurs piéces atellanes, où il n'entroit point de satyres, n'introduisirent ces farces que pour mitiger un peu le sérieux triste du tragique; & c'est ce qui prouve que ce genre de poésie, considéré soit par son essence, soit par sa destination, ne devoit pas former un spectacle immortel, comme le sont la tragédie & la comédie. Il en est de ce genre bizarre comme des mimes. C'étoit des avortons de spectacles. Ils devoient avoir le sort du faux goût, qui est de passer pour naître, mais non pas de durer & de plaire toujours.

Cependant, ajoute le judicieux auteur du théâtre des grecs, l'œuvre satyrique, quelque méprisable qu'elle paroisse au premier coup d'œil, mérite une attention particulière, en ce qu'elle a produit par un changement imperceptible & fin, une sorte de spectacle qui a sans

Figure.

contredit son mérite. C'est la pastorale. On substitua , quoique tard , des bergers gracieux à d'infâmes satyres. On mit l'idylle en action , & l'on prit un milieu entre le tragique & le comique , qui fit un spectacle imité de l'un & de l'autre , sans être presqu'aucun des deux. C'est à l'Italie moderne que l'on doit cette ingénieuse invention.

Les satyres & les silènes , personnages différens , ou par leur âge , ou par quelqu'autre basarerie poétique , composoient le chœur des piéces saryriques. Les poètes lui donnerent leur nom & en caractériserent l'essence. C'étoit des divinités fabuleuses , nées du pinceau des peintres & de l'imagination des enfans du parnasse. L'allégorie , figure qui plaïoit tant à l'antiquité grecque étoit l'ame de ce poëine ; & c'étoit par-là que les écrivains instruisoient souvent leurs compatriotes des vérités importantes qu'ils n'eussent peut-être pu appercevoir sous un autre emblème. Dans tous les temps les sages prirent le parti d'amuser la populace pour lui montrer les points principaux de ces devoirs.

L'usage des masques ne s'introduisit sur le théâtre des grecs , que long-temps après la naissance des spectacles. Les acteurs se déguisoient en se barbouillant le visage de lie. Ils s'aviserent , dans la suite , de se faire des especes de masques avec des feuilles d'arbres ; mais , lorsque le poëme dramatique se fut perfectionné , la nécessité où se trouverent les acteurs de représenter des personnages de différens genres & de différens sexes , les obligea à chercher quelque moyen de changer tout-à-coup de forme & de figure ; & ce fut alors qu'ils imaginerent les masques dont la matière varia selon que les arts se perfectionnoient.

Comme les grecs & les romains avoient différens genres de piéces , ils avoient des masques & des habits pour les différens caractères ; & ceux que les derniers employoient à la fête tumultueuse des Bacchantes (fig. 34) , étoient aussi distingués de ceux qui se montroient sur le théâtre. En général , tous les masques étoient une espece de casque qui couvroit la tête , & qui , outre les traits du visage , représentoit la barbe , les cheveux , les oreilles & jusqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur parure ; tous avoient une grande bouche ouverte.

La forme des masques comiques portoit au ridicule. Il n'y en avoit presque point qui n'eussent les yeux louches , la bouche de travers , les joues pendantes , ou quelqu'autre difformité semblable , qui les rendoit plus comiques & plus propres à exciter à rire.

oiquo
le en
qui fit
n des
ntion.
âge,
r des
raclé-
nceau
orie,
ême;
mpa-
evoir
parti
e ces

que
oient
de se
rrique
erent
e dif-
tout-
nt les
oient.
eces,
s; &
ccha-
t sur
sque
bi.
nmes
ou-

voit
ers,
ren-



• Masques et mascarades en usage Chez



regardes a usage Chez les anciens.

Les
énorme
fent dé
le regar
front qu

Les r
tous, C
poètes,
ne repr
les faty
tres &
masques

Il l'é
& aux
qu'ils av
les acte
se trou
différen
avoit p
qui jou
pieces.

Ta

Les tragiques étoient encore plus affreux ; car , outre leur grandeur énorme & une grande bouche ouverte dont il sembloit qu'ils voulussent dévorer les spectateurs , la plupart avoient encore l'air furieux & le regard menaçant , le poil hérissé , & une espee de fureur sur le front qui ne servoit qu'à les rendre encore plus terribles.

Les masques pour les pieces satyriques étoient les plus affreux de tous. Car , comme le genre n'étoit fondé que sur l'imagination des poëtes , il n'y avoit pas de figures si extravagantes que leurs masques ne représentassent. On y voyoit non-seulement les faunes , les pans , les satyres , mais encore les cyclopes , les centaures & tous les monstres & les animaux de la fable. Aussi étoit-ce le genre où l'usage des masques fût le plus nécessaire.

Il l'étoit aussi beaucoup dans la tragédie , pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de majesté qu'on supposoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Mais une dernière raison qui mettoit les acteurs dans l'impossibilité de s'en passer , c'étoit la nécessité où ils se trouvoient de représenter des personnages de différens genres , de différens caractères , de différens sexes ; car il faut observer qu'il n'y avoit pas d'actrices chez les anciens , & que c'étoient des hommes qui jouoient tous les rôles de femmes qui se trouvoient dans leurs pieces.





ESSAI SUR L'ORIGINE ET LES PRATIQUES DES FRANCS-MAÇONS.

ON a ignoré jusqu'à présent l'origine de cette association singulière, vulgairement connue sous le nom de *Société des Francs-Maçons*. M. l'abbé Grandier, bénéficiaire du grand chœur de Strasbourg, vient de nous apprendre qu'elle a eu pour berceau la capitale d'Alsace, & qu'une louable émulation, née parmi les constructeurs de la cathédrale de Strasbourg, avoit rassemblé les premiers membres de cette compagnie. La tour de la cathédrale, dit ce savant écrivain, fut achevée en 1439. Ce travail religieux porta au loin la réputation des maçons de Strasbourg. Vienne, Cologne, Zurich, Landshutt, Fribourg, &c, firent construire des tours à l'imitation de celle de Strasbourg : mais elles ne l'égalèrent ni en hauteur, ni en beauté, ni en délicatesse. Les Maçons de ces différens monumens & leurs élèves se repandirent dans toute l'Allemagne, où leur nom devint bientôt fameux. Pour se distinguer du commun de la Gent Maçonne, ils formerent des associations, auxquelles ils donnerent le nom allemand de *Hutten*, ce qui signifie loges en françois. Toutes ces loges s'accorderent à reconnoître la supériorité de celle de Strasbourg, qui fut nommée *haupt-hutte*, c'est-à-dire, *grande loge* ou *loge métropole*.

Ces différentes associations firent dès-lors une seule société pour toute l'Allemagne : mais elle ne prit une consistance solide que treize ans après l'entière construction de la tour de Strasbourg. Jodogue, ou Joffe Dotzinger de Worms, qui succéda en 1449 à Jean Hultz dans la place de Maçon-architecte de la cathédrale, forma en 1452 un seul corps de tous les maîtres-Maçons répandus dans l'Allemagne. Il leur donna un mot & un signe particuliers, par lesquels ils pourroient reconnoître ceux qui étoient de leur confraternité. Les différens maîtres des loges particulières s'assemblerent à Ratisbonne le 25 Avril 1459, & y dressèrent leurs premiers statuts. L'acte de confraternité, rédigé dans cette assemblée, établit Jodogue Dotzinger & tous ses successeurs dans la place d'architecte de la cathédrale de Strasbourg pour grands-maîtres

uniques &
l'Allema

La sec
Spire le 9
confraterr
année un
qui vivoit
remplacer
thédrale
l'Allema
obtint de
& des stat
3 Octobre
cesseurs re

Cette c
prentifs,
des autres
de l'Allen
aujourd'hu
lui étoient
bitans de
relatifs aux
entièrement
année la fo
velli en
hutzen-brief
coup dimi
loge de Str
Cette supp
autorité.

Les statu
d'abord au
réglemens
semblée gé
le 29 Sept
compagnon
Marc Scha
doient par

uniques & perpétuels de la confrerie générale des Maçons libres de l'Allemagne.

La seconde & troisieme assemblées générales des loges se tinrent à Spire le 9 Avril 1464 & le 23 Avril 1469. Les constitutions de la confraternité y furent confirmées, & on y statua qu'on tiendrait chaque année un chapitre provincial dans les différens districts. Jean Hammerer, qui vivoit en 1486 & Jacques de Landshutt, qui mourut en 1495, remplacerent Jodoque Dotzinger dans la place d'architecte de la cathédrale de Strasbourg, & dans celle de grand-maitre des Maçons de l'Allemagne. Conrad Wagt, qui leur succéda dans la même place, obtint de l'empereur Maximilien I la confirmation de l'établissement & des statuts des loges. Le diplôme de ce prince est daté de Strasbourg 3 Octobre 1498. Charles-Quint, Ferdinand I, en 1563 & leurs successeurs renouvelerent ces privileges à différentes reprises.

Cette confraternité, composée de maitres, de compagnons & apprentifs, formoit une juridiction particuliere, indépendante du corps des autres Maçons. La Société de Strasbourg embrassoit toutes celles de l'Allemagne. Elle tenoit son tribunal dans la loge qu'on nomme aujourd'hui le *Maurerhofs*; elle jugeoit sans appel toutes les causes qui lui étoient portées selon les regles & les statuts de la confrerie. Les habitans de Strasbourg y avoient recours pour tous les cas litigieux relatifs aux bâtimens. Le magistrat de cette ville lui en remit même entierement la connoissance en 1461, en lui prescrivant la même année la forme & les loix qu'elle devoit observer; ce qui fut renouvelé en 1490. Les jugemens qu'elle rendoit portoient le nom de *huten-brief*, ou *lettres de loges*. Sa juridiction est aujourd'hui beaucoup diminuée, sur-tout depuis 1620, que le magistrat ôta à la loge de Strasbourg l'inspection qu'il lui avoit confiée sur les bâtimens. Cette suppression fut produite par les fréquens abus qu'elle faisoit de son autorité.

Les statuts ou constitutions des Maçons libres d'Allemagne, bornés d'abord au nombre de treize, puis portés à celui de soixante-dix-huit réglemens, furent renouvelés & rédigés en meilleur ordre par l'assemblée générale de la grande loge tenue le 24 Août 1563 à Bâle & le 29 Septembre suivant à Strasbourg. Soixante-douze maitres & trente compagnons se trouverent en personne à cette assemblée présidée par Marc Schan, architecte de la cathédrale. Vingt-deux loges dépendoient particulièrement de la grande loge de Strasbourg. Celles des

Maçons de Souabe , de Hesse , de Baviere , de Franconie , de Westphalie , de Saxe , de la Misnie , de la Thuringe & des pays situés le long de la Moselle & jusqu'aux confins de l'Italie , reconnoissoient généralement l'autorité de la même loge. Au commencement même du siecle où nous vivons , les maîtres Maçons de la fabrique de Strasbourg condamnerent à une amende les loges de Dresde & de Nuremberg , & cette amende fut payée. Ce ne fut que par un recès de la diete de Ratisbonne du 16 Mars 1707 que la correspondance de la grande loge de Strasbourg avec les loges de l'Allemagne , fut interdite. La grande loge de S. Etienne de Vienne , dont relevoient les loges de l'Autriche , de la Hongrie , de la Stirie & de tous les pays voisins du Danube ; la grande loge de Cologne , qui avoit dans sa dépendance les endroits en deçà du Rhin ; celle de Zurich , dont le ressort s'étendoit sur les loges de Berne , Lucerne , Schaffhausen , S. Gal & des cantons à la Suisse ; toutes ces grandes loges avoient elles-mêmes recours à la loge métropole dans les cas graves & douteux.

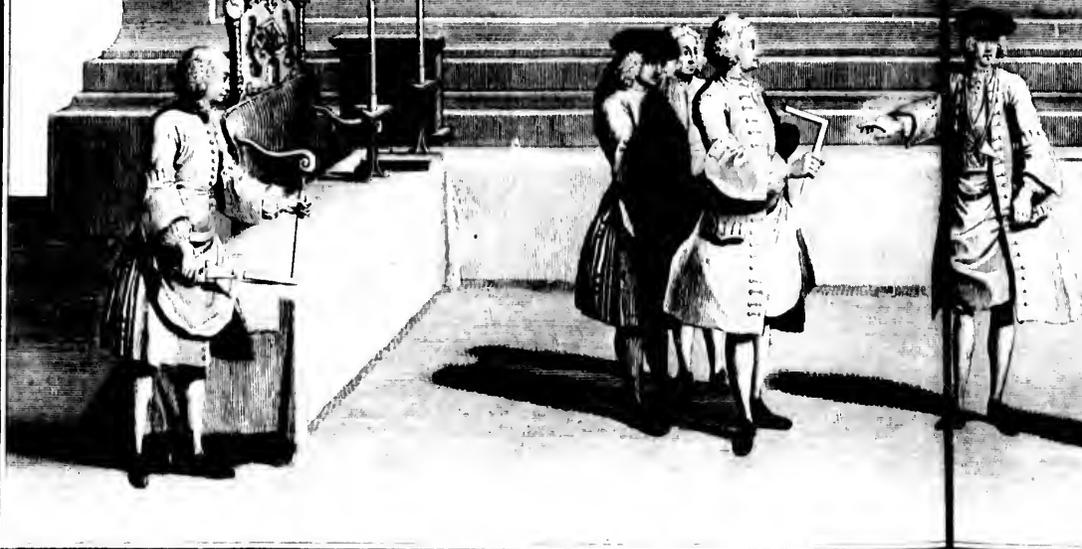
Tous les membres de cette société n'avoient aucune communication avec les autres Maçons qui ne savoient employer que le mortier & la truelle. L'entreprise des bâtimens & la taille des pierres formoient leur principal travail. Aussi le regardoient-ils comme un art bien supérieur à celui des autres Maçons. L'équerre , le niveau , le compas devinrent leurs attributs & leurs marques caractéristiques. Résolus de faire un corps à part dans la foule des ouvriers , ils imaginerent entr'eux des mots de ralliement , des attouchemens pour se distinguer. Ils nommerent cela le *signe des mots* , *das Wortzeichen* , le salut , *der Gruss* , le *signe manuel* , *das Handschenk*. Les apprentifs , les compagnons & les maîtres étoient reçus avec des cérémonies particulieres auxquelles ils faisoient présider le secret. L'apprentif élevé au degré de compagnon prêtoit serment de ne jamais divulguer de bouche ou par écrit les mots secrets du *salut*. Il étoit défendu aux maîtres , ainsi qu'aux compagnons , d'instruire les étrangers des statuts consecutifs de la Maçonnerie. Le devoir de chaque maître de loge étoit de conserver scrupuleusement le livre de la société , afin que personne ne pût en transcrire quelques réglemens. Il avoit le droit de juger & de punir tous les maîtres , compagnons & apprentifs établis dans sa loge. L'apprentif qui vouloit devenir compagnon , devoit être proposé par un maître , qui , comme parrain , rendoit témoignage de ses vie & mœurs. Il prêtoit serment d'obéir à tous les réglemens de la société.

lt-
le
nt
ne
as-
n-
la
la
te.
ges
ins
ce
n-
n-
ars

on
la
eur
eur
ent
un
des
ne-
s,
&
les
m-
crit
aux
la
ver
en
nir
ge.
par
&
été.



Ludgate Street 1	In Holborn 2	Westminster 3	Horse head 4	Behind the Royal Exchange 5	Ten Bells 6	Two Brewers 7	Devil Temple Bar 8	Noble Street 9	Ten Bells 10	Knave's Head 11		
Anchor 21	Fifth Street 22	Cheapside 23	White Gate Street 24	London Street 25	Ball Mall 26	Cheapside 27	City of Bath 28	Brutal 29	City of Norwich 30	City of Winchester 31		
Holborn 41	Bullmarket 42	Strand 43	Long Lane 44	Without Bishopgate 45	Greenwich Street 46	Rope Walk 47	Aldersgate Street 48	Holborn 49	St. Dunstons Street 50	Gibraltar 51	St. Dunstons Street 52	St. Dunstons Street 53
Butcher Row 63	Without Temple Bar 64	Near Duchery 65	Great City of Canterbury 66	St. Dunstons Street 67	Long Lane 68	Rope Walk 69	Aldersgate Street 70	Cheapside 71	East India 72	Lincoln 73	St. Dunstons Street 74	St. Dunstons Street 75
St. Dunstons Street 85	St. Dunstons Street 86	St. Dunstons Street 87	St. Dunstons Street 88	St. Dunstons Street 89	St. Dunstons Street 90	St. Dunstons Street 91	St. Dunstons Street 92	St. Dunstons Street 93	St. Dunstons Street 94	St. Dunstons Street 95	St. Dunstons Street 96	St. Dunstons Street 97
DALES COFFEE HOUSE 107	Dales Coffee House 108	Dales Coffee House 109	Dales Coffee House 110	Dales Coffee House 111	Dales Coffee House 112	Dales Coffee House 113	Dales Coffee House 114	Dales Coffee House 115	Dales Coffee House 116	Dales Coffee House 117	Dales Coffee House 118	Dales Coffee House 119





 Knowl 11	 Druy Lane 12	 Great Garden 13	 Great Lassen Street 14	 Fushowk 15	 BEDFORD COURT COFFEE HOUSE Bedford Square Greenwich 16	 St. Giles 17	 Ludgate Hill 18	 Aldersgate 19	 Long Acre 20
 City of Duchester 21	 City of Duchester 22	 City of Duchester 23	 Gomerton South Mills 24	 Gomerton Flampshire 25	 Red Lingston Duchester 26	 St. Giles Fields 27	 Dunside 28	 Fench Lane 29	 Ludgate Street 30
 Gibraltar 31	 London 32	 London 33	 London 34	 London 35	 London 36	 London 37	 London 38	 London 39	 London 40
 London 41	 London 42	 London 43	 London 44	 London 45	 London 46	 London 47	 London 48	 London 49	 London 50
 London 51	 London 52	 London 53	 London 54	 London 55	 London 56	 London 57	 London 58	 London 59	 London 60
 London 61	 London 62	 London 63	 London 64	 London 65	 London 66	 London 67	 London 68	 London 69	 London 70
 London 71	 London 72	 London 73	 London 74	 London 75	 London 76	 London 77	 London 78	 London 79	 London 80
 London 81	 London 82	 London 83	 London 84	 London 85	 London 86	 London 87	 London 88	 London 89	 London 90
 London 91	 London 92	 London 93	 London 94	 London 95	 London 96	 London 97	 London 98	 London 99	 London 100
 London 101	 London 102	 London 103	 London 104	 London 105	 London 106	 London 107	 London 108	 London 109	 London 110
 London 111	 London 112	 London 113	 London 114	 London 115	 London 116	 London 117	 London 118	 London 119	 London 120



FREE ANNSONS

Le com
statuts ;
à la ma
religion
étoient
dans la
maître o
pagnon
maître. C
maîtres d
employé

Si l'ori
tout nous
à celles
sicle (*fi*
ministres
de figures
dans cett
ordres &
à côté d'u
à côté de
allemands.
caractere
donner à
des peuple
à la Franc
De leurs d
& dans qu
composées
passer agré
la liberté.

Nous ter
ridicule qu
& *jaloux* ,
ches dont
Maçonnerie

Le compagnon étoit soumis au maître jusqu'au temps fixé par les statuts ; qui étoit de cinq ou sept ans. Alors il pouvoit être admis à la maîtrise. Tous ceux qui ne s'acquittoient pas des devoirs de leur religion , qui menoient une vie libertine ou peu chrétienne , ou qui étoient reconnus infideles à leurs époufes , ne pouvoient être admis dans la société ou en étoient exclus , avec défense à chaque frere , maître ou compagnon d'avoir aucune liaison avec eux. Aucun compagnon ne pouvoit sortir de la loge , ou y parler , sans permission du maître. Chaque loge avoit une caisse : on y remettoit l'argent que les maîtres & compagnons donnoient à leur réception. Cet argent étoit employé pour les nécessités des freres pauvres ou malades.

Si l'origine qu'on assigne ici à la Franc-Maçonnerie est véritable ; tout nous porte à croire que les sociétés allemandes donnerent naissance à celles d'Angleterre , qui étoient si fameuses sur la fin du dernier siecle (fig. 35). Les princes anglois , les plus grands seigneurs , les ministres d'état , s'honoroiert d'appartenir à la loge de Londres , & de figurer parmi ses associés ; & , ce qu'il y avoit de plus singulier dans cette association , c'est qu'on y recevoit des gens de tous les ordres & de toutes les conditions. Souvent un manœuvre étoit placé à côté d'un prince , un crocheteur auprès d'un évêque , & un maître à côté de son valet. Les françois imiterent en cela les anglois & les allemands. Ils introduisirent chez eux la Franc-Maçonnerie ; mais leur caractère léger , inconstant , toujours frivole , ne leur permit pas de donner à leurs assemblées cette consistance , dont elles jouissoient chez des peuples plus sérieux & plus réfléchis. Les prétendus secrets attachés à la Franc-Maçonnerie se divulguerent ; les associations se détruisirent. De leurs débris on en vit former d'autres qui subsistent encore à Paris & dans quelques villes des provinces de France , mais qui ne sont composées que d'un petit nombre de bourgeois , dont l'objet est de passer agréablement quelques instans dans le sein de l'amitié & de la liberté.

Nous terminerons cet article , peut-être trop sérieux pour le sujet ridicule qu'il a pour base , par une chanson sur l'air : *Un tonnelier vieux & jaloux* , que rapporte M. l'abbé Grandidier , à la suite des recherches dont nous venons de rendre compte sur l'origine de la Franc-Maçonnerie en Allemagne.

PAR le compas l'homme est instruit
 A toujours mesurer l'espace ,
 Et le cercle, que retrécit
 Le temps qui ne fait pas de grace.
 La regle est à nos actions
 Ce qu'est le soleil aux saisons.
 Travailler à dégrossir un moellon ,
 C'est polir ses mœurs & son ton.

Toujours le vulgaire jaloux
 Proferit & fronde tout emblème.
 Le mystère établi chez vous
 Vous expose à son anathème.
 Faites connoître vos desirs ,
 Et vos devoirs & vos plaisirs ;
 Tous alors s'écriront à l'unisson :
 J'aime & j'honore un Franc-Maçon.

Fidele à Dieu , fidele au roi ,
 A sa patrie , à sa bergere ,
 Loyal au jeu , ferme au tournoi ;
 Plein d'indulgence pour son frere ,
 Tendre ami de l'humanité ,
 Esclave de la vérité ,
 C'est à ces traits , que nous reconnoissons
 Les véritables Francs-Maçons.

Un , sage exempt de passions ;
 Se rapprochant de la nature ,
 Prouva jadis que la raison
 Sourit à la volupté pure.
 Bacchus , appuyant la leçon ,
 Demande une libation.
 Au vénérable adressons le Caré :
 Feu par-tout & de lui jeté.

M É M O I R E S

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE LA

FÊTE DES FOUX.



F
CONTEN
Bourgo
dons,

QUOIQU
ment de
historiens
temps du
Marre, p
Bourgogr
ce que ne

Telle c
ciété, à
peut-être
qui avoit
poursuit c
espece de
qu'il nom
les ans au
mois d'Oc
niere, &
éelifant un
res de ce
ment conf

Tom



M É M O I R E S

P O U R S E R V I R

A L'HISTOIRE

D E L A

FÊTE DES FOUX,

CONTENANT l'histoire des réjouissances qui se faisoient autrefois en Bourgogne, & ailleurs, sous le nom de MERE - FOLIE, gaillardons, &c.

QUOIQ'ON ne puisse rien dire de certain touchant le premier établissement de cette compagnie, on voit cependant dans le *Prospectus* des historiens de Bourgogne de M. DE LA MARRE, qu'elle étoit établie du temps du duc PHILIPPE le Bon. Elle fut encore confirmée, dit M. de la Marre, par JEAN D'AMBOISE, évêque & duc de Langres, gouverneur de Bourgogne en 1454. *Festum Fatuorum*, ajoute M. De la Marre, c'est ce que nous appellons la *Mere-Folie*.

Telle est l'époque la plus reculée, que je puisse trouver de cette société, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. *Meneftrier*, qu'elle vient peut-être d'Engelbeut de Clèves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui avoit introduit à Dijon cette espece de spectacle; car je trouve, poursuit cet auteur, qu'Adolfe, comte de Clèves, fit dans ses Etats une espece de société composée de trente-six gentilshommes ou seigneurs, qu'il nomma la *compagnie des Foux*. Cette compagnie s'assembloit tous les ans au temps des vendanges, le premier ou second dimanche du mois d'Octobre, où ils mangeoient tous ensemble, tenoient cour pléniere, & faisoient des divertissemens de la nature de ceux de Dijon, élisant un roi & six conseillers, pour présider à cette fête. Voici les lettres de cette institution, traduites sur l'original Allemand, très-fidèlement conservé dans les archives du comté de Clèves.

4 MEMOIRES POUR SERVIR
L E T T R E S

De l'Institution de la société du Fou établie à Clèves en 1381.

Nous tous qui avons mis nos sceaux à ces présentes lettres, favoir faisons, & reconnoissons, qu'après une meure délibération de notre bonne volonsé, & pour l'affection & amitié particuliere que nous nous portons l'un à l'autre, nous avons résolu & conclu de faire entre nous une société qui sera appellée *la société du Fou*, en la forme & maniere qui s'enfuit, à favoir:

1. Que chacun de nous doit porter un Fou d'argent ou brodé ou cousu à son habit, selon sa volonsé, & quand quelqu'un de nous ne portera pas ce Fou journellement, celui de nous qui s'en appercevra, lui fera payer l'amende de trois vieux tournois, qui seront donnés aux pauvres en l'honneur de Dieu.

2. Nous associés devons tous les ans faire une assemblée, où nous nous trouverons tous à Clèves le second dimanche après S. Michel, & nul ne pourra départir de son hôtellerie, ni sortir de son écurie, qu'il n'ait auparavant payé la part de la dépense faite en ladite assemblée; dont nul ne pourra s'absenter que pour cause de maladie, ou que sa résidence ordinaire fût éloignée de plus de six journées de ladite assemblée.

3. Si quelqu'un des associés avoit querelle ou quelque inimitié avec un autre, la société les devra accomoder entre le lever & le coucher du soleil, le jour du jeudi.

4. Nous devons tous dans l'assemblée élire entre les associés un roi avec six conseillers, pour ordonner des affaires de la société, particulièrement pour régler le cours de l'année suivante, & exiger les dépenses, dont les chevaliers & écuyers payeront également leur cote-part. Les seigneurs un tiers plus que les écuyers & chevaliers, & les comtes un tiers plus que les seigneurs.

5. Le matin de la fête de l'assemblée, nous tous associés irons ensemble dans l'église de Notre Dame de Clèves, prier pour ceux de nos confreres qui seront décédés, & chacun y présentera son offrande. En foi de quoi, nous avons tous attachés nos sceaux à ces lettres, l'an de notre seigneur 1381, le jour de S. Rambert.

Ces patentes sont scellées de trente-cinq sceaux en cire verte, qui étoit la couleur des Foux. Celui du comte de Clèves est en cire rouge. L'original de ces lettres étoit conservé dans les archives du comte de Clèves.

On l
de chev
Foux,
tement
teaux u
d'un ca
des char
coupe p
fête de
qu'ils ne
il est plu
ginal se t
BECK. O
nous ave
en cire v
Les arme
Schooneb
qu'on per
il y a de
l'original
On lit
l'an 1381
seigneurs
se trouver

Le co
Dideric
Le feig
Arent S
N... V
Guillau
Othon
Jean de
Reinau
Evert V
N... de
Guillau
Henry

A L'HISTOIRE DE LA FETE DES FOUX. 5

On lit encore dans l'histoire des ordres religieux qu'il y a eu un ordre de chevalerie, institué à Clèves en 1380 sous le nom de *la société des Foux*, le jour de S. Rambert, par ADOLPHE, comte de Clèves, conjointement avec trente-cinq seigneurs, qui devoient porter sous leurs manteaux un Fou d'argent, en broderie, vêtu d'un petit justaucorps, & d'un capuchon tissu de pieces jaunes & rouges, avec des sonnettes d'or, des chausses jaunes & des souliers noirs, tenant en sa main une petite coupe pleine de fruits. Ils s'assembloient le premier dimanche après la fête de S. Michel, & devoient tous se trouver à l'assemblée, à moins qu'ils ne fussent malades, où à plus de six journées de Clèves, comme il est plus amplement porté par les lettres de cet établissement, dont l'original se trouve dans les archives de ladite ville, au rapport de SCHOONEBECK. On en peut voir la copie dans l'histoire des ordres religieux que nous avons déjà citée. Ces lettres sont scellées de trente-six sceaux, tous en cire verte, excepté celui du comte de Clèves qui est en cire rouge. Les armes de ces seigneurs sont aussi à la première page, lesquelles Schoonebeck a fait graver dans son histoire des ordres militaires. Il ajoute qu'on peut lire le reste de ce qui en est contenu dans son histoire. Mais il y a de l'apparence que ce n'est qu'une traduction qu'il a donnée de l'original, puisque le style ne se ressent pas de l'antiquité.

On lit dans l'histoire de Cambrai, que l'ordre des Foux fut institué l'an 1381, par Adolphe, comte de Clèves, en mémoire de trente-cinq seigneurs, qui s'entraïmoient comme freres, dont les noms qui suivent, se trouvent encore dans les registres de la ville de Clèves.

Le comte de Meurs.
Dideric Vaneyl.
Le seigneur de Meghen.
Arent Snoeck.
N... Van Bellincharen.
Guillaume de Vorst.
Othon Van-Hall.
Jean de Bylan.
Reinaud Van-Reys.
Evert Van-Hulst.
N... de Meurs.
Guillaume de Loël.
Henry Van-Veste.

H. Rudger de Dornick.
H. Van-Ameyde.
N. Van-Hatmolen.
Jean Van-Hetterscheyde.
Jean de Bylant.
Guillaume seigneur d'Abcoude.
Henry de Bylan.
N... de Buderick.
Stanon de Sculemberghe.
H. de Dipenbroeck.
Hebert Van-Lewen.
Guillaume de Roede.
Evert Van-Veste.

6 . MEMOIRES POUR SERVIR

Gery d'Ossembruck.	H. de Gratteswich.
Bernard Van-Inghenave.	Orthon de Bylen.
N. de Willacken.	Jean de Bronchorst.
Ernest de Stomey.	Jean de Ruckehem.

Et Walvare de Benthem.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette institution, & la mere-folle de Dijon, laquelle avoit, comme le comté de Clèves, des statuts, un sceau, & des officiers, que j'embrace volontiers le sentiment du P. *Mensurier*, qui croit que c'est de la maison de Clèves, que la compagnie a tiré son origine : les princes de cette maison ayant eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour desquels ils étoient le plus souvent.

La plupart des villes des Pays-bas, dépendantes des ducs de Bourgogne, avoient de semblables fêtes. Le *prince d'Amour* de Lille se nommoit autrefois le *prince des Foux* : & parce que la musique faisoit une partie de cette fête, qu'on nommoit de l'*Epinette*, des haut-bois en étoient la marque : & ces haut-bois se mettent encore autour des armoiries de la ville, en certaines occasions de réjouissances.

La troupe du prince d'amour de Tournay portoit le chapeau vert. L'an 1547 on célébra à Lille la fête de la principauté des Foux ; celle de plaifance fut solennisée à Valenciennes, l'an 1548. On faisoit à Douay la fête aux *Anes* ; à Bouchain celle du *prévôt des Etourdis*. DOUTREMAN a décrit ces fêtes au chapitre seizieme de la seconde partie de son histoire de Valenciennes. On fit sur la fin du seizieme siecle à Langres une mascarade de la mere-folle, qui instruisoit de jeunes foux, & qui leur apprenoit à chanter & à danser un branle que l'on nommoit des *fabots*, parce qu'on y frappoit fréquemment des pieds en cadence avec des fabots.

Il y avoit alors peu de villes, qui n'eussent de ces bouffoneries, où l'on introduisoit des musiques ridicules. Tantôt c'étoient des ânes qui chantoient, tantôt des loups, des singes, des renards, ou d'autres animaux jouoient de la flûte ; tantôt on frottoit des grils de fer avec des limes, au lieu de violons, & ces folies étoient les divertissemens les plus ordinaires du carnaval. Le mardi-gras, l'an 1511, on joua aux halles de Paris le jeu du prince des fots, & de la mere-folle, où il n'y avoit rien de raisonnable, qu'un trio chanté par la mere-folle, & deux jeunes fots. Les paroles de ce trio étoient.

On lie
de rappo
lira avec

« Ce t
» l'explic
» ailleurs
» anciens.
» temps p
» niers jo
» S'il vou
» comme
» s'en div
» parlé da
» tribunau
» qu'on ap
» temps, l
» Abbas
» appelloi
» quelle il
» sident ét
» c'est-à-d
» sur ce qu
» ner lieu
» nardorun
» Les c
» divertiss
» alors le t
» Tous les
» avant l'é
» le XVI^e

A L'HISTOIRE DE LA FÊTE DES FOUX. 7

Tout par raison:
Raison par tout,
Par tout raison.

On lit dans le mercure de France une lettre curieuse, qui a beaucoup de rapport avec la mere-folle de Dijon, & je crois que le lecteur la lira avec plaisir.

Lettre écrite d'Evreux le 8 Février 1725.

Par M. L. C. D. V. D. à M. D. L. R.

« Ce terme *Abbas Conardorum*, dont vous me demandez, Monsieur, » l'explication, après l'avoir cherchée inutilement dans *du Cange*, & » ailleurs, se trouve dans plusieurs chartres & dans quelques rituels » anciens. Vous ne pouviez au reste, me faire cette demande dans un » temps plus convenable, car ma réponse vous arrivera dans les der- » niers jours du carnaval, & vous aurez de quoi en rire avec vos amis. » S'il vous prend envie de faire insérer cette réponse dans le mercure, » comme vous avez fait quelques-unes de mes lettres, le public pourra » s'en divertir, autant que de la mere-folle de Dijon, dont il est » parlé dans celui du mois de Janvier 1724, & comme dans plusieurs » tribunaux, on plaide sur la fin du carnaval une cause choisie exprès, » qu'on appelle la *cause gaye*, ou *grassè*, ma lettre sera la pièce du » temps, la pièce joviale du mercure.

» *Abbas Conardorum*, l'abbé des conards ou cornards. C'est ainsi qu'on » appelloit ce personnage à Evreux, où la facétieuse compagnie de » quelle il présidoit, s'est distinguée autant, ou plus qu'ailleurs. Ce pré- » sident étoit le maître, le chef & le premier des conards ou cornards, » c'est-à-dire des chansonniers, diseurs de bons-mots, plaisanteries &c. » sur ce qui s'étoit passé pendant l'année dans la ville, qui pouvoit don- » ner lieu à la médifance, à la satire &c. Cela s'appelloit *facetia Co-* » *nardorum*.

» Les conards avoient droit de jurisprudence pendant le temps de leurs » divertissemens, & ils la tenoient à Evreux dans le lieu où se tenoit » alors le bailliage, lieu qui a changé depuis l'établissement du présidial. » Tous les ans ils obtenoient un arrêt sur requête du parlement de Paris, » avant l'établissement de celui de Rouen; & de celui de Rouen depuis » le XVI^e siècle, pour exercer leurs facéties. C'étoit entr'eux à qui

8 MEMOIRES POUR SERVIR

» seroit l'abbé des conards. Ils briguoient, & se supplantoient les uns les
» autres. Enfin la pluralité des suffrages l'emportoit.

» Voici deux vers de ce temps-là, qui prouvent ce que je viens de
» dire, & nous font connoître deux familles qui subsistent encore au-
» jourd'hui dans notre ville & dans le pays, lesquelles ont fourni des
» abbés à la compagnie.

» Cornards sont les Bufots, & non les Rabillis.

» *O fortuna potens, quàm variabilis!*

» On menoit promener Monsieur l'abbé par toutes les rues de la ville,
» & dans tous les villages de la banlieue, monté sur un ane, & habillé
» grotesquement. On chantoit des chansons burlesques pendant cette
» marche, dont voici quelques couplets :

» De asino bono nostro

» Meliori & optimo

» Deberis faire fête.

» *En revenant de Gravinariâ,*

» *Un gros chardon reperit in viâ,*

» *Il lui coupa la tête.*

» Vir monachus in mensè Julio

» Egressus est è monasterio,

» *C'est Dom de la Bucaille.*

» Egressus est sine licentiâ,

» *Pour aller voir Dona Venissia,*

» *Et faire la ripaille.*

» Il est inutile, Monsieur, de vous dire davantage de ces couplets ;
» que nous entendons encore chanter à nos bonnes gens. Ils regardent
» tous quelques personnes de la ville, ou quelque lieu particulier, dont
» la connoissance ne se peut avoir qu'ici.

» *Gravinaria*, par exemple, signifie Gravigny, terre aujourd'hui du
» faux-bourg Saint-Leger d'Evreux, dont les Chartreux de Gaillon sont
» seigneurs & patrons. *Dom de la Bucaille* étoit un prieur de l'abbaye de
» Saint-Taurin, lequel, au gré des conards, rendoit de trop fréquentes
» visites à la Dame de Venisse, pour lors prieure de l'abbaye de Saint-
» Sauveur de la même ville, dont le nom se trouve dans le nécrologe
» de cette abbaye. Cela ne veut pas dire cependant que ces deux per-
» sonnes causassent du scandale, & fussent répréhensibles. Ces censeurs
» publics n'épargnoient qui que ce soit, & la vertu même étoit aussi
» souvent maltraitée que le vice, tant ils se donnoient de licence : li-
» cence qui alla toujours en augmentant ; car des bouffonneries on passa
» aux impiétés, à des débauches insolentes & scandaleuses, que per-
» mettoit le libertinage d'un jeu qu'on appelloit le *jeu des Foux*, & qui
» étoit

A
» étoit
» temps
» Un
» sur ce
» l'aboli
» endro
» Ensuiv
» apôtre
» Capran
» Barna
» la fête
» les ora
» célébré
» pour a
» que les
» de Mo
» où éto
» sieurs a
» créateu
» Paul
» & cam
» nica, &
» Baluze
» Baptiste
» d'Evreu
» féré l'é
» Cantier
» Voi
» dorum
» Tail
» Rouen
» à notr
» consul
» CHIERS
» bits. M
» cela fu
» qu'on a
» & éléc
» Tom

» étoit une imitation trop exacte de la fête des, Foux qui a duré long-temps dans plusieurs villes comme vous savez.

» Un ancien registre du présidial de cette ville m'a beaucoup instruit sur cette matiere. Il m'a aussi édifié ; car j'y trouve la condamnation & l'abolition de la compagnie & des égaremens en question. Voici un endroit de ce registre qui mérite d'être rapporté. On y lit ces paroles :
 » *Ensuivent les charges de la confrairie de monseigneur Saint - Barnabé, apôtre de N S. J. C. créée, & instituée par R. P. en Dieu, Paul de Capranie, au nom de Dieu, notre créateur, & d'icelui Monsieur Saint-Barnabé, en délaissant une dérision, & une honteuse assemblée nommée la fête aux cornards, que l'on faisoit le jour d'icelui Saint, & ensuivent les ordonnances ainsi faites, &c. Ladite confrairie de nouvel fondée & célébrée en l'hôtel-dieu de la ville d'Evreux, en forme de conversion, pour adnuler, & mettre à néant certaine dérision, difformité, & infamie, que les gens de justice, juges & autres de ladite ville commettoient le jour de Monsieur Saint-Barnabé, qu'ils nommoient l'abbaye aux cornards, où étoient commis plusieurs maux, crimes, excès ou mal-façons, & plusieurs autres cas inhumains, au deshonneur & irrévérence de Dieu notre créateur, de S. Barnabé, & sainte église.*

» Paul de Capranie dont il est parlé ici, étoit un italien, secrétaire & camerier du pape *Martin V*, frere du cardinal *Dominique de Capranica*, &c. Voyez le troisieme tome des œuvres mêlées de Monsieur *Baluze*, où il rapporte l'oraison funebre de ce cardinal, faite par *Baptiste Poggio*, le fils. *PAUL*, frere du cardinal, fut nommé à l'évêché d'Evreux l'an 1420, par le pape, à cause que le chapitre avoit différé l'élection de plus de deux ans, après la mort de *Guillaume de Cantiers*.

» Voilà, Monsieur, ce que j'ai à vous dire sur le terme d'*Abbas conardorum*, &c.

» *Taillepiéd* dans son livre *des antiquités & singularités de la ville de Rouen*, dit, que dans cette ville les conards avoient leur confrairie à notre - Dame de Bonnes-Nouvelles, où ils avoient un bureau, pour consulter de leurs affaires. Ils ont succédé, dit-il, aux *COQUELUCHIERS*, qui se présentoient le jour des Rogations, en diversité d'habits. Mais parce qu'on s'amusoit plutôt à les regarder qu'à prier Dieu, cela fut réservé pour les jours gras, à ceux qui jouent des faits vicieux, qu'on appelle vulgairement *conards*, ou *cornards*, auxquels, par choix & élection, préside un abbé mitré, croisé, & enrichi de perles, quand

» solemnement il est traîné en un chariot à quatre chevaux, le
» dimanche-gras, & autres jours de bachanales.

Revenant à la mere-folle, ou à l'infanterie Dijonnoise, dont nous
nous sommes un peu écartés, c'étoit une compagnie composée de plus
de cinq cens personnes de toute qualité; officiers du parlement, de la
chambre des comptes; avocats, procureurs, bourgeois, marchands, &c.

Je ne puis donner une plus juste idée de cette société, que par les
paroles suivantes de *M. de la Marre*:

REMARQUES SUR LA SOCIÉTÉ

De la Mere-Folle de Dijon.

*De Stultorum sodalitate Divionensi, autore Domino
Philiberto Lamarræo, senatore Divionensi.*

FLOREBAT olim apud nos amantissimus quorundam Divionensium con-
ventus, hujus societatis titulus, *matr Stultorum*, erat: cui nomen suum
aliquando dedere viri principes, magnates atque etiam ex ordine sacro,
ac senatorio nonnulli, viri alioquin graves atque eruditi.

Ut obscura sunt omnia penè rerum principia, ita quo tempore nata
sit illa societas, non liquet: Vetus tam illi esse originem, hinc conjicere
licet, quod annos ante ducentos super triginta Philippi Burgundiæ ducis,
cognominati, & reverà boni, autoritate confirmatam fuisse, publicis ta-
bulis, quæ apud me servantur, constat.

Et si conviviis primò indulgeret societas hæc ad bonam postea frugem
conversa, pravis hominum moribus emendandis vacabat postea, adeò ut
si quis deliquisset, is severà ac publicà censurà promixis bacchanalibus
exciperetur. Si quæ virgo, sexûs sui verecundiam oblita, pari
contumeliâ (innominata tamen) corripere.

Et, ut inter homines nihil reputatum ineptius, quàm de re incertâ
spondere; ideò jure quodam veteri (cujus principium non existat) sta-
tutum fuerat, ut sponsiones, qualescumque essent, in communem so-
cietatis Stultorum usum cederent. Quamobrem ut primùm innotuerat
sponsiones aliquas Titium inter atque Mævium initas fuisse, ut pœniten-
tiæ locus daretur, ad Fiscali Viridis (id publici actoris nomen erat)
postulatum pignoris pretium à fecialium altero assignabatur, Stultorum
societati adjudicandum, finitâ sponsione.

His, quæ suprâ, breviter decursis, ad equestrem societatis pompam

A
venio, r
tics regun
natales,
tunc con
blicâ dico
ceâ, auro
monem h
coeteris p
bus rogab
fita, diesq
equis ve
flipatores
tura sequ
Le but
occupation
dit le P. M
long-temps
taclés se fi
qualité, de
sons & des
ce temps-l
proverbe l
Cette co
états du d
confirmati

PHILIPPES,
Duc de Bour
De Lothier,
Tenant à bo
Comte de Fl
Et de Bourg
Palatin de H
Et de Namur

Tome

A L'HISTOIRE DE LA FÊTE DES FOUX. 11

venio, non quotannis tantum haberi maximo apparatu solitam; sed quoties regum, & regii sanguinis principum, ac etiam proregum connubia, natales, & in Burgundiæ metropolim solemnes introitus celebrabantur, tunc convocati in amplissimum cœnaculum socii à facialibus de republicâ dicebant. Quique sericèa veste tricolori induti, viridi, rubrà & crocèa, auro argentoque supertextâ, eâ verò lege in his congressibus sermonem habebant, nulli, ut nisi carmine, proloquliceret.... Tum, quæ cœteris præerat, Stultorum mater, orsa loqui, sententiam ab adstantibus rogabat (ad ritum prisçi senatûs). Respondebant singuli ad proposita, diesque dictus, quo convenirent ad pompam, lectis in provinciâ equis vestî, triumphale spectaculum præcedebant sex tubicines, dein stipatores centum Helvetii, Galli totidem centum, tum Catapultariorum turina sequebatur.

Le but de cette société, dont nous rapporterons plus au long les occupations & les statuts, étoit la joie & le plaisir. La ville de Dijon, dit le P. Menestrier qui est un pays de vendanges & de vigneron, a vu long-temps des spectacles..... qu'on nommoit *la mere-folie*. Ces spectacles se faisoient tous les ans au temps du carnaval, & les personnes de qualité, déguisées en vigneron, chantoient sur des chariots des chansons & des satyres; qui étoient comme la censure publique des mœurs de ce temps-là. C'est de ces chariots à chansons, & à satyres, que vint le proverbe latin des chariots d'injures, *plausra injuriarum*.

Cette compagnie, comme nous l'avons déjà dit, subsistoit dans les états du duc PHILIPPE LE BON avant 1454, puisque l'on en voit la confirmation accordée cette même année par ce prince, en ces termes:

M A N D E M E N T

D U D U C P H I L I P P E

Pour la Fête des Foux.

PHILIPPES, par la grace de Dieu,
Duc de Bourgoigne, ce bon lieu,
De Lothier, Brabant, & Lambourg,
Tenant à bon droit Luxembourg,
Comte de Flandres, & d'Artois,
Et de Bourgoigne qui sont trois,
Palatin de Hainault, Hollande,
Et de Namur, & de Zélande:

Tome IV.

Marquis du Saint-Impérial,
Seigneur de Frises, ce fort Val,
De Salins, & puis de Malines,
Et d'autres terres, près voisines.
A tous les présens qui verront,
Et ceux à venir qui orront
Ces nos lettres, sçavoir faisons;
Que nous, l'humble requête avons

B 2

Reçue du haut-bâtonnier
 Qu'est venu sus des avanthier
 De notre chapelle à Dijon ,
 Contenant que par méprison ,
 Ou par faute de bien garder ,
 Aucuns envieux pour troubler
 Des Foux joyeux la noble fête ,
 Ont , long-temps a , mis à leur tête
 De la toute sus abolir ,
 Qui seroit moult grand déplaisir
 A ceux qui souvent y fréquentent ,
 Et de cœur & de corps l'augmentent ,
 Et ont ravi furtivement ,
 Ou du moins on ne fait comment ,
 Mis au néant le privilege
 En quoi n'avoit nul fortilege ;
 Mais étoit joyeuse Folie ,
 Le plus triste , si qu'on en rie ,
 Ce qui ne se peut recouvrer ,
 Sans par nous de nouvel donner
 Sur ce notre Commandement ,
 Ou à tout le moins Mandement ,
 Qui contiegne permission ,
 Ou nouvelle fondation ,
 Pour désormais entretenir
 Ladite fête sans faillir :
 Dont humblement il nous requiert ;
 Et , car c'est raison ce qu'il quiert ,
 Le Legier lui avons passé ,
 Et consenti , & accordé ,
 Et par ces présentes passions ,
 Voulons , consentons , accordons ,
 Pour nous , & pour nos successeurs ,

Cette piece est scellée du sceau du duc , en cire verte , avec lacs de
 foie rouge , verte & clinquant.



Des lieux ci-dessus dits Seigneurs ,
 Que cette fête célébrée
 Soit à jamais un jour l'année ,
 Le premier du mois de Janvier :
 Et que joyeux Foux sans dangier ,
 De l'habit de notre chapelle ,
 Fassent la fête bonne & belle ,
 Sans outrage ou dérision ,
 Et n'y soit contradiction
 Mise par aucun des plus saiges ;
 Mais la feront les Foux volaiges ,
 Doucement tant qu'argent leur dure ,
 Ung jour ou deux ; car chose dure
 Seroit de plus continuer ,
 Ne les frais plus avant bouter
 Par leurs finances qui décroissent ,
 Lors que leurs dépenses accroissent.
 Sy mandons à tous nos sujets ,
 Qu'en ce ne soient empêchiez :
 Ains les en feussrent tous joir
 Paisiblement à leur plaisir.
 Donné sous notre Séal secret
 Et en l'absence du decret
 De notre étroit & grand conseil ,
 Le jour Saint-Jehan ung vendredi ,
 Devant diner après midi
 De Décembre vingt-septieme ,
 Des heures quasi la deuxieme ,
 Avec le seing de notre main ,
 Qu'y avons mis le lendemain ,
 Sans plus la matiere débattre ,
 Mil quatre cent cinquante quatre.

Par JEAN
 & Lieu
 Gouvern

Nous , Jean
 de Langre
 En Bourgogne
 Et Jean aussi
 Audit pays ,
 Savoir faisons
 Guy Baroſet
 Protonotaire
 En présence
 Nous remon
 Que puis les
 Mil quatre ce
 Le duc Pheli
 battre
 Lettres paten
 Leur octroya
 Lesquelles n
 Saines , entier
 A ces présent
 Et sous son scé
 Par lesquelles
 Et octroyé de
 Que tous les
 De l'église , &
 De la chapelle
 Au premier jo
 Faire la fête ,
 Du Bâtonnier
 Se nonobstant
 A ce cas-là ve
 Au préjudice
 Le Bâtonnier
 Quin'est pas el

(a) Le roi Louis X
 Nancy , le 5 Janvier

C O N F I R M A T I O N

De la Fête aux Foux en 1482.

Par JEAN D'AMBOISE, Evêque & Duc de Langres, Pair de France,
& Lieutenant en Bourgogne, & du Seigneur de BAUDRICOURT,
Gouverneur.

<p>Nous, Jean d'Amboise, évêque, duc de Langres, En Bourgogne lieutenant, pair de France, Et Jean aussi de Baudricourt, seigneur, Audit pays, régent & gouverneur, Savoir faisons, qu'est venu en personne Guy Barofer, honorable & sage homme, Protrotaire & procureur des Foux, En présence de plusieurs & de tous, Nous remonter par exposition, Que puis les temps de l'Incarnation Mil quatre cent avec cinquante quatre, Le duc Phelippe, sans conclure ou dé- battre Lettres patentes de déclaration Leur octroya & de provision, Lesquelles nous a cejourd'hui montrées Saines, entieres, & en rien vitiées A ces présentes sous notre scel fixées Et sous son scel, & de son seing signées, Par lesquelles il a puissance donnée Et octroyé de sa permission, Que tous les Foux de la profession De l'église, & qui auront l'habit De la chapelle pourront sans contredit Au premier jour qui sera de l'année Faire la fête, & porter la livrée Du Bâtonnier qui fera son édit. Se nonobstant aucun Fou par dépit A ce cas-là veuille contrevenir, Au préjudice, même pour vitupère Le Bâtonnier & tous ses vrais supots, Qui n'est pas chose qui se doit endurer,</p>	<p>Et mêmement un nommé Présfo, Par ce moyen venant directement Contre l'octroit, aussi le mandement Du feu bon duc, requerant humblement Avoir de nous quelque provision, En ensuivant la déclaration, Qu'a fait le roi (a) par sa lettre écrite Que tous édits faits par ledit Phelippe Seront tenus en leur force & vigueur. A ce moyen, lui, comme procureur, Sy nous a fait la supplication Que voulzissions par confirmation Autoriser la licence avant dite, Octroyée par le bon duc Phelippe Ensemble aussi & tout le contenu; Pourquoi, le tout considéré & vû De point en point assez a apparu Du mandement aussi de la teneur Par le pouvoir qu'avons dudit Seigneur De point en point sans recitation Avons donné la confirmation Du mandement, aussi du privilege (Pour lesdits Foux, & non point pour les saiges) En déclarant par exprès nos corraiges, Que nous voulons, que selon leurs usages, Et à tels jours qu'ils ont ci-devant prins, Ils jouissent sans en être reprins: Et en ceci voulons être comprins Ceux qui seront de ladite chapelle, Et non autres, car s'aucuns font surprins Contrevenans, nous voulons qu'ils soient prins,</p>
---	---

(a) Le roi Louis XI qui se rendit maître de la Bourgogne après la mort du dernier duc Charles le Hardi, tué devant Nancy, le 5 Janvier 1477.

Et qu'ils amendent, nonobstant leur appel,
 Auqué appel ne voulons différer;
 Car c'est raison de iceux préférer,
 Qui de tout temps ont eu la jouissance,
 Le Bâtonnier, ne ceux de l'alliance;
 Cer nous voulons ce mandement en ce
 Être guidé par-tout en toutes fins,
 Et pour cela que nous sommes enclins,
 Que la chose soit à tous publiée,
 Nous ordonnons celle être signifiée
 Aux carrefours où l'on fait cri publique
 Afin qu'à tous si soit notifiée
 Et que de nul ne puisse être ignorée,

De tout en tout l'avons autorisée,
 Et demeure pour édit authentique
 En commandant à tous Officiers,
 Baillifs, Majeurs, Prevôts, Justiciers,
 Qu'en ce fait ci diligemment entendent,
 Et contre tous les supplians défendent,
 En leur baillant aide, & aussi confort,
 Si besoin est, qu'en nous en soit l'effort,
 Et tellement qu'ils en deviennent maîtres,
 Ainsi nous plaît, & tel le voulons être.
 Donné par nous, au conseil de la chambre,
 Deux quatre-vingt & mille & quatre cent.
 Ainsi signé, d'Amboise, duc de Langres,
 Et Baudricourt, le jour des Innocens.

Au bas sont les feings dudit seigneur évêque & duc de Langres, & du seigneur de Baudricourt, à double scéel pendant à queue de parchemin en cire rouge.

Cette compagnie étoit composée d'infanterie. Ils tenoient ordinairement leurs assemblées dans la salle du jeu de paume de la *Poissonnerie*, à la requisition du procureur-fiscal, ou *Fiscal verd*, comme il paroît par les billets de convocation, composés en vers burlesques, & les trois derniers jours du carnaval, où ils portoient des habillemens déguifés & bigarés de couleur verte, rouge, & jaune; un bonnet de même couleur à deux pointes, ou deux cornes avec des sonnettes, & tenoient en main des marotes ornées d'une tête de Fou.

Les charges & les postes étoient distingués par la différence des habits; & cette compagnie étoit commandée par celui des associés qui s'étoit rendu le plus recommandable par sa bonne mine, ses belles manieres & sa probité, & qui étoit choisi par la société, lequel s'appelloit *la Mere-folle*. Il avoit toute sa cour comme un souverain, sa garde suisse, & ses gardes à cheval, ses officiers de justice & de sa maison, son chancelier, son grand écuyer, & toutes les autres dignités de la royauté.

Les jugemens qu'ils rendoient s'exécutoient nonobstant l'appel qui se relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la Cour du 6 Février 1579 qui confirme un pareil jugement.

L'infanterie qui étoit de plus de deux cens hommes, portoit un guidon ou étendart dans lequel étoient peintes des têtes de Foux sans nombre, avec leurs chaperons, & plusieurs bandes d'or, & pour devise; *Stultorum infinitus est numerus*

A
 Ils por
 verte & j
 Bourgogn
 pareillem
 une maro
 infinité d
 les fentes
 reille à ce
 jaunes.

Les let
 étoient su
 sceau de c
 gure d'un
 en main,
 lettres av
 signées par

Quand
 plat. La m
 riches arti
 lors que l
 de la salle
 reserve de
 de l'infanté

Lors qu
 avec de g
 nés, & av
 cher & leu
 ceux qui r
 être les per

La comp
 rucs de la
 ensuite dev
 devant cell
 leurs habit

Quatre
 taine des g
 ensuite, pr
 Elle étoit f

A L'HISTOIRE DE LA FÊTE DES FOUX. 15

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la même figure & grandeur que celui de nos ducs de Bourgogne, au corps duquel étoit dépeinte une femme assise, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, ayant en sa main une marotte à tête de Fou, & un chaperon en tête à deux cornes avec une infinité de petits Foux coëffés de même, qui sortoient par-dessous, & par les fentes de sa jupe, avec de pareilles bandes d'or; & une devise pareille à celle de l'étendart, & garni autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les lettres patentes, qui étoient expédiées à ceux que l'on y recevoit, étoient sur parchemin, écrites en lettres de trois couleurs, avec un sceau de cire, aussi de trois couleurs, dans lequel étoit empreinte la figure d'une femme assise, portant un chaperon en tête, avec une marotte en main, avec la même inscription qu'à l'étendart. Il étoit attaché aux lettres avec un cordon de soie rouge, verte & jaune, & elles étoient signées par le Griffon verd, comme greffier.

Quand ils s'assembloient pour manger ensemble, chacun portoit son plat. La mere-folle avoit cinquante Suisses pour sa garde. C'étoient des plus riches artisans de la ville, qui ne refusoient pas d'en faire la dépense, lors que l'occasion s'en présentoit. Ces Suisses faisoient garde à la porte de la salle de l'assemblée, & accompagnoient la mere-folle à pied, à la réserve de leur colonel, qui montoit à cheval, aussi-bien que les officiers de l'infanterie, quand elle marchoit.

Lors que la compagnie marchoit dans les occasions solennelles, c'étoit avec de grands chariots peints, trainés chacun par six chevaux caparassonnés, & avec des couvertures des trois couleurs, conduits par leur cocher & leur postillon vêtus de même. C'étoit sur ces chariots qu'étoient ceux qui recitoient des vers bourguignons, habillés comme le doivent être les personnages qu'ils représentoient.

La compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la ville, & les poësies se recitoient devant le logis du gouverneur; ensuite devant la maison du premier président du parlement, & enfin devant celle du maître: tous marchant en bon ordre, masqués, & avec leurs habits de trois couleurs, suivant leurs offices.

Quatre hérauts avec leurs marottes marchoient en tête devant le capitaine des gardes, après lequel venoient les chariots, & la mere-folle ensuite, précédée de deux hérauts, & montée sur une haquenée blanche. Elle étoit suivie de ses dames d'atour, de six pages, & de douze laquais,

après lesquels suivoit l'enseigne; puis soixante officiers, les écuyers, fauconniers, grands veneurs & autres. A la fin marchoit le guidon suivi de cinquante cavaliers, & à la queue le *Fiscal verd*, & ses deux conseils, habillés comme lui; puis les Suisses qui fermoient la marche.

La mere-folle montoit quelquefois sur un chariot fait exprès, tiré par deux chevaux seulement, lorsqu'elle étoit seule. Toute la compagnie précédoit & suivoit alors ce char en bel ordre. Mais d'autrefois on y mettoit dix ou douze chevaux richement capparassonnés; par exemple, lorsqu'on avoit construit sur les chariots un théâtre capable de contenir, avec la mere-folle, des acteurs habillés suivant la cérémonie, lesquels recitoient aux coins des rues des vers françois & bourguignons conformes au sujet. Une bande de violons & une troupe de musiciens étoient sur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la ville quelque événement singulier, comme larcins, meurtres, mariages bizarres, séduction du sexe, &c. pour lors le chariot & l'infanterie étoient sur pied, & l'on habilloit une personne de la troupe de la même manière que ceux à qui la chose étoit arrivée, lesquels on représentoit au naturel; & c'est ce qu'on appelloit faire marcher la mere-folle, ou l'infanterie Dijonnoise.

Si quelqu'un reçu dans la compagnie s'en absentoit, il devoit apporter une excuse légitime, sinon il étoit condamné à une amende de vingt livres. Personne n'y étoit reçu que par la mere-folle, & sur les conclusions du *Fiscal verd*. On expédioit ensuite au nouveau reçu des provisions en la forme que nous allons dire ci-après, pour lesquelles on payoit une pistole.

Quand quelqu'un se présentoit pour être admis dans la compagnie, le fiscal lui faisoit des questions en rime. Il étoit assis. Le récipiendaire debout en présence de la mere-folle & des principaux officiers de l'infanterie, devoit aussi répondre en rimes, & avec ingénuité, sinon on différoit sa réception. S'il étoit de condition, ou d'un rang distingué, il répondoit assis.

Étant reçu, on lui donnoit les marques de confrere, en lui mettant sur la tête le chaperon de trois couleurs, & on lui assignoit des gages sur des droits imaginaires, ou qui ne produisoient rien, comme on le verra par quelques lettres de réception, insérées ci-après.

Si quelqu'un qui n'étoit pas de la compagnie, avoit mal parlé d'elle, ou fait tort à quelqu'un de ses membres, il étoit cité par devant la mere-folle, qui le condamnoit pour sa punition, tantôt à boire plusieurs verres d'eau,

d'eau,
grandes
foit de
lui en
splendid
On déte
moderat
les hérau
& les S
le chaper
houffe de
sur des f
On lit
roi Louis
Le voici
» long-t
» que, p
» cens ho
» entend
» fance»

Il y av
poësie fran
Vellepelle
Malpoid,
Le der
lier Quar
le capitai
premier h
Le der
folle, a é
die des E
duc de B
honnêtes
son beau
telligence
Tom

d'eau , ou à d'autres semblables peines , & quelquefois même à de plus grandes ; tantôt enfin à une amende pécuniaire. Et si le coupable refusoit de comparoître ou de subir la peine ordonnée , on envoyoit chez lui en garnison six gardes de la mere-folle , qui se faisoient régaler splendidement par le plus prochain traiteur , jusqu'à ce qu'il eût fatistait. On détendoit les tapisseries , & on vendoit ses meubles , & le tout sans modération , ni appel. Tandis que l'on portoit ces sortes de jugemens , les héraults accompagnoient la mere-folle , avec leur marotte en main , & les Suisses avec leur hallebarde ; la mere-folle avec son conseil , tous le chaperon en tête , la premiere assise dans son fauteuil à bras , avec une housse de fatin de trois couleurs , & le reste des officiers de son conseil sur des formes de même couleur.

On lit dans la relation de ce qui s'est passé à Dijon à la naissance du roi Louis XIV un passage qui nous fournit une idée de la mere - folle. Le voici : « L'infanterie dijonnaise , que la douceur de la paix a dès » long-temps élevée dans une honnête licence , à une récréation publi- » que , parut alors dans son lustre , & étoit composée de plus de quatre » cens hommes à cheval masqués , en habit de diverses couleurs , & fit » entendre les rimes bourguignonnes sur le sujet de cette heureuse naif » sance ».

(*Consuevere jocos nostri quoque ferre triumphi*).

Il y avoit pour lors de bons esprits à Dijon , qui s'occupoient à la poésie françoise , & à la poésie bourguignone , comme M. *Legoux de Vellepelle* , avocat général au parlement ; & MM. *Lambert* , *Richard* , *Malpoid* , *Pérard* , *Brechillet* , *Nicolas* , *Godran* & *Morisot* , avocats , &c.

Le dernier capitaine des gardes de la mere-folle , a été M. le chevalier *Quarré* , & son lieutenant étoit M. *Desbarre* , vulgairement appelé le capitaine *Fracassé*. Le dernier porte-enseigne fut le sieur *Carrelet* , premier huissier du parlement.

Le dernier qui a occupé la place de chef de l'infanterie , ou mere-folle , a été le sieur *Philippe des Champs* , procureur du parlement & syndic des Etats de Bourgogne. Il étoit honoré de la protection de M. le duc de *Bellegarde* , gouverneur de la province , & chéri de tous les honnêtes gens. Il avoit succédé en cette place au sieur *Jean Baudouin* , son beau-pere , aussi syndic des Etats , qui , pour sa probité & son intelligence dans les affaires , fut choisi & député de tous les habitans

auprès du roi HENRI IV après la bataille de Fontaine - Françoisé , pour féliciter sa majesté , & l'assurer de leur fidélité. Le roi lui ayant trouvé beaucoup d'esprit lui fit l'honneur de lui parler quelquefois pendant la route.

Après la mort du sieur *Baudouin*, le sieur des *Champs* épousa *Marguerite Baudouin* sa fille , & fut choisi par les suffrages unanimes de la compagnie , mere-folle , ou chef de l'infanterie dijonnaise.

J'ai dit plus haut que cette compagnie comptoit parmi ses membres des personnes de la premiere distinction. En voici des preuves dans leurs actes de réception.

ACTE DE RECEPTION

De HENRI DE BOURBON, *Prince de Condé*, premier Prince du Sang, en la compagnie de la Mere-folle de Dijon, l'an 1626.

LES superlatifs , mirelisques , & scientifiques Loppinans de l'infanterie dijonnaise , régens d'apollon & des muses. Nous légitimes enfans figuratifs du vénérable pere Bon-Temps, & de la marotte ses petits-fils, neveux & arriere-neveux , rouges , jaunes , verts , couverts , dé-couverts, & forts en gueule. A tous foux , archifoux , lunatiques , hé-téroclites , éventés , poètes de nature , bizarres , durs & bien mols , al-manachs vieux & nouveaux , passés , présens & à venir ; *Salut* : doubles pistoles , ducats & autres especes , forgées à la portugaise , vin nouveau sans aucun malaise ; sçavoir faisons , & schelme qui ne le voudra croire , que haut & puissant seigneur *Henri de Bourbon*, prince de Condé , premier prince du sang , maison & couronne de France , chevalier &c. à toute outrance , auroit S. A. honoré de sa présence les felsius & goguelus mignons de la mere-folle , & daigné requérir en pleine assemblée d'infanterie , être immatriculé & recepturé , comme il a été reçu & a été couvert du chaperon sans pareil , & pris en main la marotte , & juré par elle & pour elle ligue offensive & défensive , soutenir inviolablement , garder & maintenir Folie en tous ses points , s'en aider & servir à toute fin , requérant lettres à ce convenables : à quoi inclinant , de l'avis de notre très-redoutable dame & mere , de notre certaine science , connoissance , puissance & autorité. Sans autre information précédente à plein confiant de S. A. avons icelle avec allé-gresse par ces présentes , *herelu*, *burelu*, à bras ouverts & découverts ,

reçu &
dijonna
cabinet
elle y é
aux hor
le ciel ,
à ce qu
débit de
tout , &
ter , si f
anté , fa
la mach
assignon
qu'elle l
à S. A.

A Dij
Et ou

Signé
& contre

L'AN m
les volai
perlatifs
vieux &
présens ,
contre é
généreux

Aimé d
Pour l'
Et fidèle
A son
Contre
Encore
Qu'il e
Tom

reçu & impatronisé, le recevons & impatronisons en notre infanterie dijennoïse, en telle forte & maniere, qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'inteste, & généralement tant que Folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à son choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puissance, que le ciel, sa naissance & son épée lui ont acquis. Prêtant S. A. main forte, à ce que Folie s'éternise, & ne soit empêchée, ains ait cours, & décours, débit de sa marchandise; trafic & commerce en tout pays, soit libre partout, & en tout privilégiée. Moyennant quoi, il est permis à S. A. ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc sur franc, *antè, sub antè, per antè*, sans intermission, dialogue, ou interlocutoire que le branle d la mâchoire: & ce aux prix de sa valeur, qu'avons assignés & assignons sur nos champs de bataille, & dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ses mains, sans en être comptable. Donnè & souhaité à S. A.

A Dijon, où elle a été
Et où l'on boit à sa fanté

L'an six cent mil avec vingt-six,
Que tous les Foux étoient assis.

Signé par ordonnance des redoutables seigneurs buvans & folatiques,
& contre-signé, DES CHAMPS mere, & plus bas, le GRIFFON VERD.

ACTE DE RECEPTION

De M. le Comte d'HARCOURT.

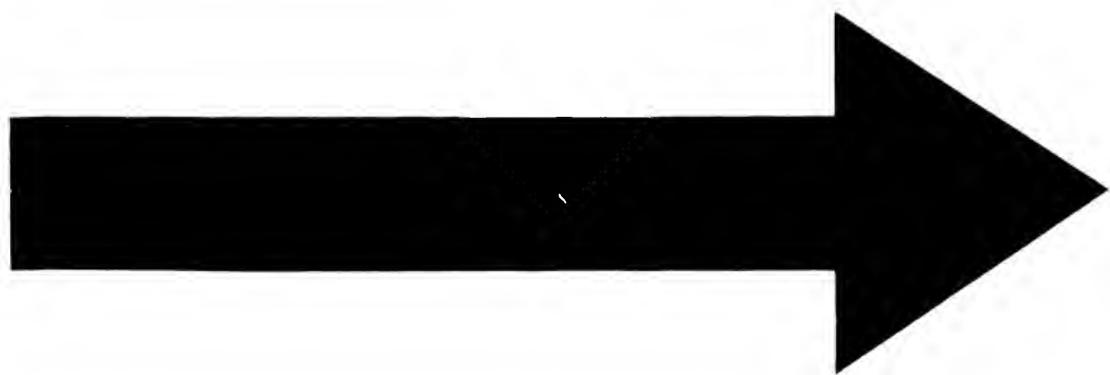
L'AN mil courant après celui Climaterique de la Rocelle, au mois où les volailles sont de saison, les enfans de par mere mirelisiques, & superlatifs Loppinans de l'infanterie. A tous foux, archifoux, lunatiques, vieux & nouveaux almanachs, sans calendriers, passavans, sans arrêts, présens, futurs, & à venir; *Salut*: bisque, ducats à cent têtes, écus, contre écus à pistolet. Savoir faisons, que le vaillant comte d'HARCOURT, généreux & guerrier,

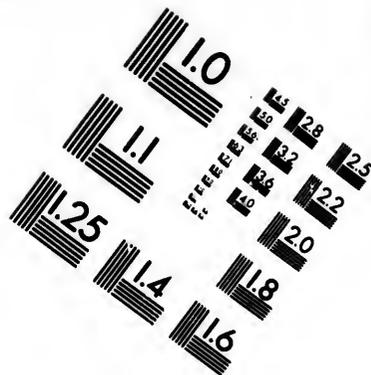
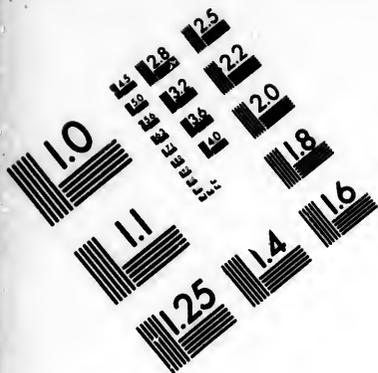
Aimé de tous, chéri des Dames,
Pour l'heureux succès de ses armes,
Et fidèle service rendu
A son roi par lui, & combattu
Contre l'Anglois, le Rochelois;
Encore plus aimé mille fois,
Qu'il est franc Bourguignon françois;

Tome IV.

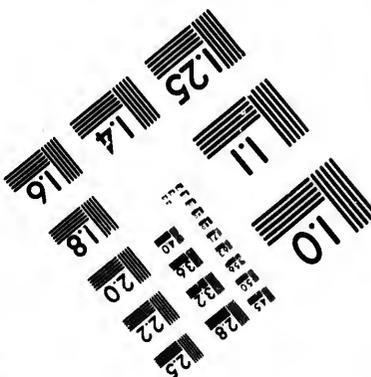
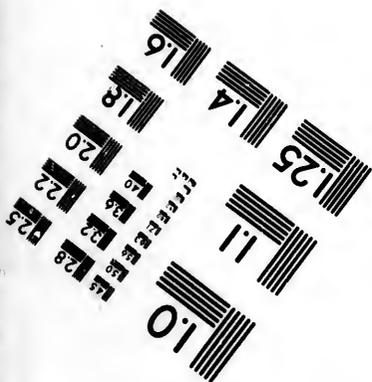
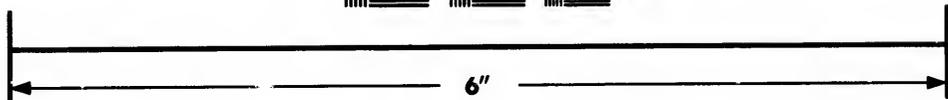
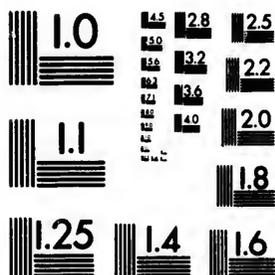
Qu'il va au coup comme à la fête,
A pris de nous le chaperon en tête,
Et juré sur la marotte,
De ne quitter jamais la botte,
Qu'il n'ait mis la Folie au-dessus.
Si lui donnons mandement & pouvoir,
Ainsi qu'il est de son vouloir,

C 2





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8
2.0 2.2
2.5 2.8
3.2 3.6
4.0 4.5

5.0 5.6
6.3 7.1
8.0 9.0

D'établir dedans l'Angleterre ,
 La secte folle fumeterre ;
 Malgré les fondateurs des lieux
 Qui s'appellent battus bleux ,
 Pour avoir été battus dans la France ,
 Rebattus à outrance ,

Et dans leur parti tant de morts ,
 Qui feront autant de recors
 De la folie d'Angleterre ,
 Qui est venu grossir la terre ,
 Et les champs de l'isle de Rhé ,
 Où on leur a callé du gré.

Si avons icelui comte empaqueté & empaquetons , inscrit & inscrivons au livre infini sans définition : force de livres & chapitres , incorporé & incorporons au nombre des nombres à millions , des enfans de notre redoutable mere : & par ces présentes , *hurelu* , *berclu* , avons impatronisé & impatronisons icelui seigneur & prince en l'infanterie dijonnaise , dérogeant à la Gregibize , mis & introduit au plus secret & étroit cabinet de l'inteste , tant , si long-temps , & pour toujours que Folie durera & prendra cours , pour en icelle infanterie choisir , rechoisir , sans quitter telle charge qu'il lui plaira , avant & après l'établissement fait par lui dans la grande Bretagne de la fête des battus bleux , prendre tels honneurs , prérogatives ; privileges & prééminences , autorité & puissance , dedans & hors le royaume , & par toute notre étendue au-delà des mondes vieux , anciens & nouveaux , des terres neuves , que le ciel , sa naissance , & ses armes lui ont donné. Ajoutant sans diminution folie sur folie , & entassant degré sur degré pour le comble de nos droits , aux gages pris sur son épargne , que nous lui avons assigné néanmoins , & assignons sur la généralité de ses libéralités , sans retranchement , en retenant pour lui toutes especes mises pour deniers livrés sans compte ; car ainsi plait à ce seigneur ,

Et à nous & à notre mere ,
 Qui veut qu'en tout lieu lui prospere ,

Donné les an & mois que dessus ,
 A Dijon où il a le dessus.

ACTE DE RECEPTION

De M. DE LA RIVIERE , Evêque & Duc de Langres , Pair de France.

LES superlatifs & mirelisques Loppinans de l'infanterie dijonnaise ; nourrissons d'apollo & des muses , enfans légitimes du vénérable pere Bon-temps. A tous foux , archifoux , lunatiques , éventés , poètes par nature , par becarre , & par bemol , almanachs vicieux & nouveaux , présents , absens , & à venir ; *Salut* : Pistoles , ducats , portugaises , jacobus ,

A
 écus & au
 gneur de
 se trouver
 fanterie d
 de trois co
 les allégre
 & expérie
 cabaret ,
 pris en m
 dite Folie
 nombre d
 qualité d
 pagnée de
 & mere ,
 recevons ,
 terie , de
 teste , tant
 être mérit
 gatives , p
 a donné ,
 cer les ac
 tout aux
 ennemis d
 aux espec
 Donné à

LES super
 archifoux
 nouveaux
 tres espec
 informés
 especes p
 horison ,
 res , vitéf

A L'HISTOIRE DE LA FETÉ DES FOUX. 21

écus & autres triquedondaines. Sçavoir faisons, que haut & puissant seigneur de la Riviere, évêque, duc & pair de Langres, ayant eu desir de se trouver en l'assemblée de nos goguelus & aimables enfans de l'infanterie dijonnaise, & se reconnoissant capable de porter le chaperon de trois couleurs, & la marotte de sage Folie, pour avoir en eux toutes les allégresses de machoires, sineffes, galantises, hardiesse, suffisance & expérience des dents qui pourroient être requises à un mignon de cabaret, auroit aussi reçu & couvert sa caboche dudit chaperon, pris en main la célèbre marotte, & protesté d'observer, & soutenir ladite Folie à toute fin; voulant à ce sujet être empaqueté, & inscrit au nombre des enfans de notre très-redoutable dame & mere, attendu la qualité d'homme que porte ledit seigneur, laquelle est toujours accompagnée de Folie. A ces causes, nous avons pris l'avis de notre dite dame & mere, & avons par ces présentes, *burelu, berelu*, reçu & impatronisé, recevons, & impatronisons ledit seigneur de la Riviere en ladite infanterie, de sorte qu'il y demeure, & soit incorporé au cabinet de l'inteste, tant que Folie durera, pour y exercer telle charge qu'il jugera être méritée par son instinct naturel, aux honneurs, privileges, prérogatives, prééminence, autorité, puissance, & naissance que le ciel lui a donné, avec pouvoir de courir par tout le monde, & vouloir exercer les actions de Folie, & y ajouter ou diminuer, si besoin est; le tout aux gages dûs à sa grandeur, assignés sur la défaite & ruine des ennemis de la France, desquels lui permettons se payer par ses mains, aux especes qu'il trouvera de mise. Car ainsi il est desiré & souhaité. Donné à Dijon.

A C T E D E R E C E P T I O N

De M. VAN DE NESSE.

LES superlatiques, loppinans de l'infanterie dijonnaise. A tous foux; archifoux, lunatiques, éventés minimes, crochus, almanachs vieux & nouveaux, à qui en voudra, santé & gard. *Salut*: écus, ducats, & autres especes, selon le poids, vaille la piece. Savoir font que duement informés, imbus & alicalement alimentés de viandes solides & autres especes pansardides, suivant le temps & la levation des pors sur notre horison, & suffisamment imbus des mœurs, sens, allégresses de machoires, vitesse, hardiesse, suffisance & expérience, tant des dents, qu'au-

tres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu *Jean van de Nesse*; avis pris, reçu, oui, entendu & empaqueté de notre très-redoutable mere. A ces causes, par ces présentes les notres, vaille que vaille, l'avons, *hurelu*, *berelu*, logé & hébergé, logeons & hebergeons en ladite infanterie, de sorte qu'il y demeure; & soit incorporé, tant que Folie durera, au cabinet de l'inteste, pour exercer orfineusement la charge de chevalier aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité, franchise & liberté convenables à l'évaporation de son humeur, & de valoir ce qu'il pourra à table, grand guerrier, comme bon chevalier, tenir toujours le verre, & ne faire la guerre qu'aux levreaux & connils, aux pots & au bon vin; le tout aux gages ordinaires assignés sur nos revenus de Champ-Moron, & autres lieux & places, auxquels selon le cours de la lune avons droit & propriété. Si mandons à notre receveur le satisfaire de ses gages, à la forme ancienne, de sorte qu'il n'ait cause à se plaindre des especes, sauf notre droit, & celui des autres. Donné le dos au feu, le ventre à table, le dimanche avant carême-prenant, de l'an six cent quatre après, & mille devant.

Par ordonnance des Ebluans & redoutables Foliatiques seigneurs,

LE GRIFFON VERD.

Comptant Or.

MASSON.

Sur le repli, *Visa*, auquel est attaché un sceau de cire rouge & grise représentant la mere-folle avec ces paroles:

Stultorum est infinitus numerus.

Q U I T T A N C E

Des frais de Lettres & Réception.

J'ai reçu de M. VAN DE NESSE la somme de six livres pour sa réception, & expédition de ses lettres de fou de l'infanterie, & sur la présente lui seront expédiées lesdites lettres. Fait le 5 de Mars 1604.
Signé MASSON.



LES super
A tous les
almanachs
écus, du
faisons, q
viandes so
formé de
hardiesse,
qu'autres
d'Erquele
très-redou
vaille que
logeons &
& soit in
y exercer
honneurs
& liberté
qu'il pou
le verre,
bons vin
fossés de
cours de
notre tré
pour qua
se plaind
portant c
tumée, f
le dos au

ACTE DE RECEPTION

De RENÉ D'ERQUELEN.

LES superlatiques & mirelifiques loppinans de l'infanterie dijonnaife. A tous les foux, archifoux, lunatiques, éventés, minimes, crochus, almanachs vieux & nouveaux, à qui en voudra, falut & gard., fanté, écus, ducats, nobles à la rofe, millerai & autres especes; ſçavoir faiſons, que dignement informés, remplis & alicalement alimentés de viandes folides, & autres especes penſardides, ſelon le temps, & informé de la légéreté des ſens, mœurs, allégreſſe de mâchoires, vîteſſe, hardieſſe, galantife, friandife, ſuffiſance & expérience, tant des dents qu'autres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu *René d'Erquelen*; avis pris & reçu, oui & entendu, & empaqueté de notre très-redoutable dame & mere; à ces cauſes, par ces préſentes les nôtres, vaille que vaille, l'avons, *hurelu, berelu*, logé & hébergé, recevons, logeons & hebergeons en ladite infanterie, de forte qu'il y demeure, & ſoit incorporé, tant que Folie durera au cabinet de l'intefte, pour y exercer orfineuſement la charge de chevalier de ladite infanterie, aux honneurs, prérogatives, prééminence, autorité, privileges, franchiſes & libertés convenables à l'évaporation de ſon humeur, & de valoir ce qu'il pourra à table, bon guerrier, comme bon chevalier, tenir toujours le verre, & ne faire la guerre qu'avec levraux & connils, aux pots & bons vins; le tout aux gages ordinaires aſſignés ſur notre pêche des foſſés de Saux-le-Duc, & autres nos lieux & terres, auxquels ſelon le cours de la lune, avons droit & propriété. Si donnons en mandement à notre tréſorier & payeur, ſans plus avant faire cérémonie, le ſatisfaire pour quartier de lune de ſedits gages, en forte qu'il n'ait occaſion de ſe plaindre deſdites especes. Ce qui lui ſera paſſé en ſes comptes, rapportant quittance du plein ou du défaut, en la forme ancienne & accoutumée, ſauf notre droit & celui des autres. Car ainſi va le vent. Donné le dos au feu & le ventre à table.

En l'an mil ſix cent avec ſix

Etant à l'aiſe & bien aſſis.

Signé LE GRIFFON VERD, & ſcellé.



ACTE DE RECEPTION

De FRANÇOIS TRISTAN.

LES superlatiques loppinans de l'infanterie dijonnaïse; A tous foux; archifoux, éventés, minimes, crochus, almanachs vieux & nouveaux; à qui en voudra, fanté & gard; *Salut*: écus, ducats & autres especes, selon le poids, vaille la piece; favoir font que duement imbus & alicablement alimentés de viandes solides, & autres especes pansardides, selon le temps & la levation des pots sur notre horison, & suffisamment imbus des mœurs, sens, allégresse de mâchoires, vitesse, hardiesse, suffisance & expérience, tant des dents, qu'autres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu, *François Tristan*. Avis pris, reçu, oui & empaqueté de notre très-redoutable dame & mere; A ces causes par ces présentes les nôtres, vaillent que vaillent, l'avons, *hurelu, berelu*, reçu, logé & hébergé, recevons, logeons & hébergeons en ladite infanterie, de sorte qu'il y demeure & soit incorporé, tant que Folie durera, au cabinet de l'intelle, pour y exercer orfineusement la charge de conseiller jouant, loppinant, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité, privileges, franchises & libertés convenables à l'évaporation de son humeur, & valoir ce qu'il pourra, séant en la parlance, retenir nos conseils en si grand silence, qu'à tous ne soient secrets, le tout aux gages ordinaires assignés sur notre pêche des fossés de Talent & Vergy, & autres lieux & places auxquels, selon le cours de la lune, avons droit & propriété. Si mandons à notre payeur le satisfaire de ses gages à la maniere ancienne & accoutumée, de sorte qu'il n'ait occasion de se plaindre des especes, sauf notre droit & celui des autres. Donné le dos au feu, le ventre à table.

*En l'an mil six cent & deux ;
Où étoient tous les foux joyeux.*

Par ordonnance des ébluans & redoutés folastiques seigneurs:

LE GRIFFON VERD.



PROVISIONS

Ton

P R O V I S I O N S

De l'Office d'Intendant des Finances de l'Infanterie Dijonnoïse,
pour JEAN MONIOT.

LES superlatiques & mireliques loppinans de l'infanterie dijonnoïse; A tous foux, archifoux, lunatiques, éventés, minimés, crochus, almanachs vieux & nouveaux, à qui en voudra; *Salut & gard*; fanté, écus, ducats, pistoles, jacobus & autres especes. Etant imbus, & alicalement alimentés de viandes folides & autres especes pansardides, selon le temps, & dignement informés de la légéreté des sens, mœurs, allégresse & vitessé des mâchoires, hardiessé, friandissé, galantissé, suffisance & expérience des dents, qu'autres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu *Jean Moniot*; avis pris, reçu, oui & entendu & empaqueté de notre très-redoutable mere; A ces causes, l'avons par ces présentes les notres, vaille que vaille, *hurelu*, *berelu*, logé & hébergé, recevons, logeons & hébergeons en ladite infanterie, pour y être incorporé tant que Folie durera, au cabinet de l'inteste, pour y exercer orfineusement la charge d'intendant de nos finances & à garnir nos panfes, comme grand intendant de notre argent, aux honneurs, prérogatives, prééminences, franchises & libertés convenables à l'évaporation de son humeur, & de valoir ce qu'il pourra; le tout aux gages ordinaires assignés sur la pêche de nos étangs des chaumes d'Auvenet, & autres lieux & places auxquels selon le cours de la lune, nous avons droit & propriété. Si mandons à notre receveur le payer & satisfaire de ses gages par chacun quartier, suivant la forme ancienne & accoutumée, en sorte qu'il n'ait occasion de se plaindre des especes. Ce qui lui sera passé en ses comptes, en rapportant la quittance du plein ou du défaut, sauf notre droit & celui des autres; car ainsi le vent fait-il aller les girouettes. Donné le ventre à table, le dos au feu.

En Février & en carnaval,
Que les foux montent à cheval,
Et qu'ils n'avoient la bouche clofée
En mil six cent quatorze.

Par ordonnance des redoutés, ébluans, & folatiques seigneurs.

LE GRIFFON VERD.

P R O V I S I O N S

*De la charge de l'un des Gardes de la Compagnie de l'Infanterie
Dijonnoise, pour MICHEL POIGNIÉ.*

LES superlatiques & mirelifiques loppinans de l'infanterie dijonnoise ; A tous foux , archifoux , lunatiques , éventés , minimes , crochus , almanachs vieux & nouveaux , présens , absens & à venir , à qui en voudra , fanté & gard ; *Salut* : écus , ducats , pistoles & autres especes ; savoir font , que duement imbus , remplis , & alicalement alimentés de viandes solides & autres especes pansardides , selon le temps , des mœurs , allégresse de mâchoires , vitesse , hardiesse , suffisance & expérience , tant des dents , qu'autres membres de notre cher & bien aimé mignon & goguelu , MICHEL POIGNIÉ ; avis pris , reçu , oui , entendu & empaqueté de notre très-redoutable dame & mere ; à ces causes , l'avons par ces présentes les nôtres , reçu , logé & hébergé , recevons , logeons & hébergeons en ladite infanterie ; de sorte qu'il y demeure , & soit incorporé , tant que Folie durera , au cabinet de l'inteste , pour y exercer orfèusement la charge de l'un des gardes de ladite compagnie , aux honneurs , prérogatives , prééminences , autorité , privileges , franchises & libertés convenables à son humeur , & de valoir ce qu'il pourra ; le tout aux gages ordinaires , assignés sur nos revenus de grottes d'anières , & autres lieux & places , auxquels le cours de la lune a droit & propriété. Si mandons à notre receveur le satisfaire de ses gages , à la forme ancienne & accoutumée , par chacun quartier de la lune , & faire en sorte qu'il n'ait occasion de se plaindre des especes : ce qui lui sera passé en ses comptes , rapportant quittance du plein ou du défaut. Car ainsi va le vent , sauf notre droit & celui des autres. Donné le dos au feu , le ventre à table , en présence des foux notables.

En l'an mil six cent dix-huit ,
De beau plein jour & non de nuit ;
En Février le vingt-huitieme ,
Ayant tous les panses bien pleines.

Par ordonnance des ébluans & folatiques seigneurs.

LE GRIFFON VERD.

Scellé en cire rouge , verte & jaune , à lacs pendans de même , avec le sceau de la mere-folle , autour duquel est écrit , *Stultorum plena sunt omnia.*

*De Ma
Charge*

L'ILLU
noise ,
beau mi
légitime
nobles à
ni pou
arsenals
remplé l
rentriou
vrir , &
maître d
avis cert
éclipsé u
& très-re
ciaux &
jadis , né
conduite
diverses
voyages
bois & f
de chemi
& aveug
& duels ,
& demer
ses du tou
pouffés d
les laisser
lieu de le
capitale e
directem
un pied e
l'herbe ;
Tom

I N S T I T U T I O N

De Maître JEAN FACHON, Auditeur de la Chambre des Comptes, en la Charge d'Ambassadeur de la Compagnie de l'Infanterie Dijonnoise.

L'ILLUSTRISSE & clarissime compagnie joyeuse de l'infanterie dijonnoise, gayement assemblée au son des instrumens musicaux, au plus beau mirelifique, & ébluant appareil que faire s'est pû; tous enfans légitimes & successeurs de la marotte; *Salut*: écus, ducats, millerais, nobles à la rose, portugaises, sequins, pistoles & pistolets sans balles, ni poudre, & autres semblables especes en quantité, pour remplir les arsenaux de leurs escarcelles éventées; après avoir revolu la sphère, contemplé la situation des pôles sur notre horison, levé l'aiguille du septentrion au midi, & humé le nectar du bon pere Denis, avons fait ouvrir, & lire brusquement par notre Griffon Verd les paquets reçus d'un maître de nos postes & relais, tant deçà que delà la mer, contenant avis certain ou environ, que la fiere atropos, pour passer son temps à éclipsé un grand nombre d'ambassadeurs généraux de notre très-chère & très-redoutable dame & mere. Qu'à ce moyen plusieurs des provinciaux & locaux, pour n'être surveillés, ne avertis, comme ils étoient jadis, négligeoient le gouvernement de ceux qui dépendent de notre conduite, lesquels par ce défaut couroient comme chevaux débridés à diverses sortes de périls, les uns entreprenant de longs & dangereux voyages, traînant avec eux leurs biens & celui d'autrui, au travers des bois & forêts & montagnes, à la façon des bêtes sauvages, quêteurs de chemin, & autres tels inconvéniens; les autres poussés d'une manie, & aveugle fureur, se jettant à l'aveugle, à la suite des armes, batailles & duels, couroient au devant de celle qui ne les attrape que trop tôt, & demeurant estropiés le reste de leur vie, avec peine & langueur, choses du tout contraires à nos joyeux déportemens; d'autres encore plus poussés d'une très-grande avarice, & cupidité d'amasser des biens, pour les laisser à tels qui n'en savent gré, lesquels abandonnent la terre, vrai lieu de leur origine, s'exposent à la merci, & à l'inconstance de l'eau, capitale ennemie de nos joyeuses & gaillardes assemblées, contrevenant directement aux vœux de nos foux ancêtres, lesquels protestoient d'avoir un pied en terre ferme, & tant que faire se pourroit, torcher leur C. sur l'herbe: de toutes lesquelles précipitations arrivoit la perte ou la ruine

des colonies & peuplades que nous avons par tout le globe terrien. Sur quoi l'affaire mise en délibération, a été résolu, à la pluralité des voix qui ont été exhibées par B. Carre & par B mol, & à toute game, que pour braver cette si téméraire & outreucidée mort, qui ne respecte les foux, que quand bon lui semble, il falloit rendre la Folie immortelle en dépit des envieux, établissant d'autres ambassadeurs, aux lieu & place des décédés, sous lesquels notre autorité prendroit soigneusement garde au régime & gouvernement de ceux qui seroient sous leur conduite, selon que nos foux ancêtres l'ont appris par fait, mines, gestes ou autrement. Pour ce est-il, qu'informés fantastiquement de la naturelle & artiste Folie de notre très-cher & bien aimé mignon, & goguelu, *Jean Fachon* à présent prenant repas & repos sous notre domination en cette ville, sous la gayeté de ses sens, allégresse de mâchoires, légèreté de la main, galanterie d'esprit, friandise de gueule, vitesse de ses membres: vû aussi ses faits héroïques, sa dextérité au maniment des armes bachiques, entre deux trétaux icelui examiné à l'usage de *Jean le Coqs* sur le titre de Folie à livre ouvert, *cap. stultè coequitare, fol. 20 & 11.* Oûi aussi ses solutions légèrement fournies à chacun des folâtres argumens à lui faits; protestation par lui faite sur le chaperon, de bien vivre, boire, manger & rire; en tout, & par tout folâtrer & se divertir, tant qu'appetit & argent subsisteroient & assisteroient, & mourir

Fou folâtrant, fou lunatique,
 Fou chimérique, fou fanatique,
 Fou jovial, fou gracieux,
 Fou courtifan, fou amoureux,
 Fou gauffant, fou contant Heurette,
 Fou gaillard, fou voyant filette,
 Fou fin, fou écervelé,
 Fou alteré, fou gabellé,
 Fou à caboche légère,
 Fou cherchant à faire bonne chere,
 Fou aimant les morceaux choisis,
 Fou verd, fou teint en cramoisi,

Fou en plain-chant, fou en musique,
 Fou faisant aux sages la nique,
 Fou riant, fou gai, fou plaisant,
 Fou bien faisant, fou bien disant,
 Fou éventé, fou humoriste,
 Fou caut, fou pantagrueliste,
 Fou léger, fou escarbillaire,
 Fou indiscret, fou sans éclat,
 Fou sur la terre, fou sur l'onde,
 Fou en l'air, fou par tout le monde,
 Fou couché, fou assis, fou debout,
 Fou çà, fou là, fou par tout.

Et de plus, embrasser, tant que vie lui durera, toutes sortes de folies auxquelles il pourra atteindre. Conclusions extravagantes, débagoulées par le fiscal verd à notre dame & mere; Nous à ces causes, & mille autres aisées à deviner, l'avons reçu, empaqueté, & emballé, recevons, empaquetons, & emballons en notre compagnie; en sorte qu'il y soit uni, toute sagesse cessante, pour y exercer toute Folie, en l'état &

office d'
 lui donn
 de sa lé
 veront d
 fement,
 nous vou
 lesquelles
 de dresse
 fiscal ven
 couriers
 ment de
 ment; &
 prérogati
 qu'il pou
 bâtons de
 compte f
 FON VER
 foux, ar
 curialistes
 ques & t
 charge d'
 nos disgr
 ses pensio
 à l'un qu'
 ne reçoiv
 dant très-
 soit léger
 cune diffic

Je viens de
 Mere aux f
 Vous dire d
 Elle n'a vû
 Voici le jo
 Qui l'enten
 Le bon per

A L'HISTOIRE DE LA FETE DES FOUX. 29

office d'ambassadeur du levant au ponant, pour notre dame & mere; lui donnant & attribuant gros, gras & plein pouvoir sur tous les foux de sa légation; les tenant avertis de jour à autre des avis qu'ils recevront de nous, d'autant que c'est pour le bien de nos affaires, accroissement, augmentation & multiplication sans chiffres de nos foux, que nous voulons & entendons être toujours d'un nombre infini, de toutes lesquelles diligences, & charges d'ambassadeur auxdits pays, il sera tenu de dresser de beaux & amples mémoires, dont il emburluquera notre fiscal verd, les lui envoyant à toutes les postes, & en donnant avis par couriers exprès, afin de remédier en toute occurrence au bien & soulagement de tous nos sujets, pour d'icelle charge d'ambassadeur jouir pleinement; & le moins à vuide que faire se pourra, aux honneurs, privileges, prérogatives, prééminence, autorité, franchise & liberté de valoir ce qu'il pourra; profits, revenus, émolumens, tant ordinaires, que de rudes bâtons dûs à ladite charge, assignés sur l'épargne de nos deniers, tout compte fait, ayant à ces fins fait expédier les présentes, signées LE GRIF-FON VERD, & scellées de notre sceau. Si donnons en mandement à tous foux, archifoux, extravagans, hétéroclites, joviaux, mélancoliques, curialistes, saturniques, lunatiques, timbrés, fanatiques, gais, colériques & tous autres, de lui obéir follement, en ce qui dépendra de sa charge d'ambassadeur, sous peine de désobéissance, & même d'encourir nos disgraces; & à nos trésoriers, receveurs, & payeurs, de le payer de ses pensions & appointemens par quartier, & également, non pas plus à l'un qu'à l'autre, en la forme ancienne & accoutumée, de sorte qu'il ne reçoive espee, qui ne soit de mise; voulant, ordonnant & commandant très-expressément, que sur la simple quittance, ladite somme leur soit légèrement passée & allouée, en notre chambre des gets, sans aucune difficulté, sauf notre droit & celui des autres. Donné à Dijon.

I N V I T A T I O N

Pour se trouver à l'Assemblée de l'Infanterie Dijonnoise.

Je viens de la part de la mere,
Mere aux foux, & sages prospere,
Vous dire que depuis long-temps,
Elle n'a vu son cher Bon-temps.
Voici le jour qui nous éveille,
Qui l'entend ne faut qu'une oreille;
Le bon pere est si curieux

De rendre ses enfans heureux,
Qu'il ne veut pas que l'on leur vende
Chapon, perdrix, canard, ni viande
Quelle qu'elle soit, à ce jour,
(Crainte de perdre son amour)
Plus qu'il faut, à ce que sa table
Soit en toute sorte agréable.

Bon temps voit bien qu'un mécanique
 Aux levreaux mêmes fait la nique.
 Il ne peut l'outrage endurer ;
 Sa table il veut toujours durer.
 C'est maintenant qu'en la Folie,
 Les foux sous la mere on allie.
 Foux , venez tous, l'habit décent
 Aux qualités. Si quelque absent
 Se vouloit prévaloir d'excuse,
 Il fera traité comme buze.

Le lieu est la place au tripot
 Ordinaire de pot à pot.
 Vous le savez par ma sémonce,
 A tous les foux je le dénonce,
 Qu'aucun ne vienne que couvert,
 Des couleurs jaune, rouge & verd.
 Quiconque apportera la viande
 Il aura part à la prébende,
 Et puis, après tout notre éclat,
 Chacun remportera son plat.

MANDEMENT DE CONTRAINTÉ

De l'Infanterie Dijonnaise.

Du mercredi Février dixieme,
 Et le premier devant carême,
 Et l'an mil six cent & vingt-six,
 Où étoient six cent foux assis,
 Verds galands de l'infanterie,
 Au jeu de la poissonnerie,
 Foux héraults, foux exempts,
 Et vous tous, gardes diligens,
 Contraignez sans remise
 Les foux dessous nommés,
 Après avoir été sommés,
 De mettre ès-mains exquisés
 De notre receveur
 Promptement sans faveur,

M. *Navault*, Chevalier.
 M. *Verrier*, Notaire, Chevalier,
 M. *De Roy*, Gentil-homme.
 M. *Granger*, Exempt des Gardes.
 M. *Houffé*, Gentil-homme.
 M. *Thibaut*, Exempt des Gardes.

Ni excuse frivole,
 Chacun une pistole,
 Pour le droit opulent
 D'être fou postulant,
 Reçu dans notre troupe.
 Et s'ils en font refus,
 Rendez-les plus confus,
 Qu'un qui répand sa soupe.
 Rompez les cabiners,
 Prenez jusqu'aux bonnets,
 Et enfoncez les portes.
 Bref, faites tant d'exploits,
 Que nos folâtres loix
 Soient enfin les plus fortes.

M. *Naulot*, Garde.
 M. *Roy*, Chevalier.
 M. *Massaut*, Gentil-homme.
 M. *Begin*, Exempt des Gardes.
 M. *Bollenot*, Exempt des Gardes.

Encore ces deux ayant disculpé leur défaut,
 Et que par devant nous représenter il faut.

M. *Joly*, Avocat.

M. *Barthelemy*, Procureur.

Par NOTRE MERE,
 Signé LE GRIFFON VERD, avec paraphe.

C O M M I S S I O N

Pour assigner le Sieur TURREL à comparoir devant l'Infanterie Dijonnoise.

L'infanterie bien avertie
Des humeurs, & folles faillies,
Dont le sieur *Turrel* est rempli,
Trouve que les foux ont failli,
De voir ce fou le vent en poupe
Sans lui avoirauté en croupe,
Et lui dire qu'on le veut voir.
C'est pourquoi faites-lui favoir,
Et lui dites que l'on desire
De le voir, & avec lui rire,

En lui demandant des raisons
Qui ne seront hors de raisons.
Et à ces fins qu'il s'appareille,
Dites-lui le jour à l'oreille,
Et avertissez les vieux foux,
Afin qu'ils s'y trouvent très-tous.
S'il vient, qu'il n'apporte point d'armes,
Car les foux craignent les allarmes,
Si ce n'est avec bons jambons,
Patés, bouteilles & flacons.

C O P I E D' U N E L E T T R E

Ecritte par M. FOURNIER, à M. DES CHÂMPS, alors Mere-Folle de l'Infanterie Dijonnoise.

M O N S I E U R,

Vos affectionnés neveux, enfans de bonne vie, desquels par vos lettres m'avez donné la conduite, vous supplient très-humblement, suivant que vos enfans de Dijon, qui sont en ce lieu, par leurs lettres ci-jointes le font aussi, nous tant obliger, qu'à venir ici pour passer le temps avec eux, & nous, à une montée que desirons faire mercredi, Dieu aidant au sujet de la réception, & bien-venue en ce lieu de M. François *Jachets* enfant de Dijon, & nous essayerons à vous recevoir le mieux qu'il sera possible, vous conjurant permettre que le porteur apporte les casques de ceux qui sont ici, & qui vous en feront demander la permission, comme aussi les habits de taffetas de vos tambours; pour revêtir quelques-uns des notres, nouvellement reçus, & ces messieurs avec ces porteurs les remporteront à leur retour: esperant que vous nous ferez cet honneur & faveur; je prierai Dieu qu'il vous conserve, & qu'il me fasse la grace de vous témoigner au nom de tous vos enfans, que je suis & serai à jamais, vous priant bien le croire,

M O N S I E U R,

&C. FOURNIER.

L E T T R E

*De Fiscal Verd de l'Infanterie Dijonnoise à M. DES CHAMPS ,
Mere-folle.*

Mere pour avoir du plaisir ,
Vous pouvez prendre le loisir ,
Si vous jugez le temps commode
De venir vous coucher à nuits
Demain pour quitter tous ennuis ,
Boire avec les foux à la mode.
Le bonjour d'un fou de bon cœur
Du fiscal , & seigneur majeur
Vous recevrez par bienfiance ,
Qui vous conjurent cette fois
D'avoir votre folle présence
En la loge des foux françois.
Le porteur de mes foux écrits
Vous dira que leur cœur éprie

De vous rendre une sérénade ,
M'a fait prendre la plume en main.
A voir ces foux faire gambade ,
Vous rendrez tous vos foux contens ,
En dépit des fâcheux temps
Desquels ils reçoivent l'injure.
Votre *Fournier* vous y invite ,
Et le fiscal vous en conjure ,
Les honorer d'une visite.
Votre folâtre serviteur ,
Tant en la fiscalité verte ,
Qu'en quelqu'autre charge d'honneur
Qui n'est maintenant découverte.

LE FISCAL VERD.

Deffous le cachet , représentant un griffon de cire rouge , il y a de
la foie verte sur cette lettre originale :

De ce petit lieu , sans poisson
On peut trouver bonne boisson ,
Du logis nous aimons le change ,

Et pour avoir bon traitement ,
Nous allons du mouton à l'ange ,
Pour boire à vous présentement.

L E T T R E

De DIBIDONDENNE , Herault , à M. DES CHAMPS , Mere-folle.

S S N N E T.

Mere , le seul objet de notre infanterie ,
Par qui les sages foux respirent à l'envi ,
Autant que le soleil dans l'olympé reluit ,
Ainsi puissent durer & ton los , & ta vie !
Que tous ces vieux suppots , qui vers toi
se rallient
Puissent s'éterniser dans l'oublieuse nuit !
Que l'on n'entende rien retentir que le bruit
De trompette & tambour de la Mere-
Folie !

Bref , bref , cher nourrisson d'apollon &
minerve ,
Pour qui les sages foux du siècle se re-
servent ,
Les tutelaires dieux puissent favoriser
Toujours vos beaux desseins & que chez
vous les graces
Puissent sympathiser , & toujours trouver
places ,
Et tous vos vœux enfin toujours autoriser !

A

A. M. DES CHAMPS,

Mere de l'Infanterie Dijonnoise, sur son départ pour Paris en 1627.

Puisque le fort troj mutiné
Jaloux de ma réjouissance,
Veut dans un temps inopiné
Me priver de votre présence,
Avant que plus vous éloigner,
Ma muse vient vous témoigner,
Le service qu'elle doit rendre,
En ce départ & au séjour,
Pareil que le devez attendre
A votre heureux & bon retour.

Puissez-vous donc bien commencer,
Et favorablement poursuivre,
Au chagrin jamais ne penser,
Toujours joyeux, & toujours yvre!
Et puis en ce louable accès,
Dieu veuille qu'un heureux succès
Vous fasse reprendre la route
Devers la ville de Dijon,
Pour boire avec les foux la goutte
Du meilleur qui soit au Donjon.

Recevez la simplicité
Qui est en mon rimeur langage,
Preuve de la prospérité
Qu'il vous soulaite en ce voyage.
Je prends les foux, jeunes & vieux,
Pour mes témoins comme en tous lieux,
Je voudrais vous faire service;
Car pour votre perfection,
Je-fois atteint d'un maléfice,
Si je n'ai point d'affection.

*Enfin peu qu'ai fai qu'ai lai cor,
Vos aulein faire ce viaige,
Tretô lé fô ai soin d'aicor,
Chevalié, gentil-homme & Paige,
Pu tô mà que vo sein po lai,
Faité vote paipié palai,
Po ro dire queique nôvelle;
Et peu cetu lai-ne feré
Anfan de lai Fôlle-semelle;
Qui bé to ne vo récriré.*

Le Fiscal rouge, jaune & verd
Le cœur duquel vous est ouvert.

LE REVEIL DE BON-TEMS,

Par l'Infanterie Dijonnoise, au carnaval de l'an 1623.

Un Vigneron parle le premier.

Je vai, je ven, je me proméne,
Depeu le jor des bone étréne,
Ay l'y é bé deu mois vou tan,
Por charchai le Peire Bon-tan.
Bon-tan depeu son mairiaige,
Depeu qu'on l'é mi en manaige
Lai vaille de Cairemantran,
Qu'on no baillôdo du ry frian,
Du ry qu'on en lochôdo son peuce,
Ma du ry por dezò lai queusse,

Tome IV.

On noz é Bon-tan récelai,
Qu'on no le rande aivò no plai,
Por réjoui lai Meire-fôlle,
Et tretô lé fô de son rôle.

Le second Vigneron.

Croit-on que lai garre', & lou tan
Puissein faire paidre Bon-tan ?
Que le fô de l'infanterie
Sein tô mor dan lai baiterie ?
Que lou rouge, lou jaune & lou var
Sein éjaulai pendant l'hyvar ?

E

Que lé vieu fò, le fò nôvice
Scin tretò mor de lai jaunice?
Qu'ai ny é pu de Chairiò?
Por lai Muficle & l'Oriò?
Ni de crevaiffe au for dé fée?
Qu'ai n'y ò pu de cor tan ton,
Qui fon l'òtraige ai requefon?

Premier Vigneron.

Tò cè jan lai boiffein lai tête
Quand lé garro faifein lai fète,
Ma por célaï, compèire Ancea,
Ai l'étein têt en ein moncea,
Qu'ai se faicoutein ai l'òreille
Lou soir qu'ai l'alfein an lai vaille,
Vé lai rue de sain Pheulebar;
Ma ai craignien les Heurebar
L'é Lansquenai qu'eitein fu Sone,
Dan de Bairea de vé Auxone,
Et portan ai faivein tretò.

Second Vigneron.

Bon-tan étò dan ein cròtò,
Vé lai tor de lai Pote d'Oûche,
Ecrepi anfein qu'èné mouche
Qu'ai n'allo n'au marché, n'au bor,
Tant ai l'aivò pô dé tambor
De fé portou de Potuzaine,
Qu'aulein ai prté lé capitane,
Ma tòjor quelqu'un de no fò
Aivò lou varre, aivò lou brò,
Le venò voi por dezò tarre,
Tan qu'è duré lai maule garre,
Por l'y faire passai le tan
Et le defengraignai d'autan.
Lé fò li difein monte chòse
Su quei Bon-tan faisò se glòse.
Ma peu que nos aivons le tan
Saighon d'òu ça que vein bon-tan.

Bon - tems.

Je fors du profond des deserts,

Où font éternels les hyvers,
Où le soleil jamais n'éclaire:
Là par l'espace de deux ans,
J'ai vécu comme un solitaire
Sans plaisir & fans passe-tems.
Mais ores que l'air des tambours,
Ne trouble plus l'heur de mes jours,
Et que la paix par la sageffe,
Et le bras vainqueur de Louis
Remettant aux fers la tristesse,
Rend tous ses peuples réjouis.
A vous je reviens, chers enfans,
En ma belle humeur de Bon-tems,
Et pour vous conter des merveilles,
Ouvrez seulement vos oreilles,
Dans mes certaines visions,
Il n'y a point d'illusions.
J'ai vù au bout de l'Océan,
Un jeune & valeureux géant,
Mépriser les flots de Neptune,
Et l'inconstance de la lune.

Premier Vigneron.

N'é vo pâ vù an eine chaire,
Ecatrée quatre chambleire,
Qui se faifein fò lé poi
De lai tête aivò ein razoi,
Don l'ene ma foi fu bé greigne,
Car on l'i còpi lai babaigne.

Second Vigneron.

N'é vo pâ vù de tò coutai
Dé Fò mouillé, de Fò côtai?
De Fò, Fò du lon de l'année,
Dé Fò, Fò por faire laigrenée?

Bon - tems.

J'ai vù Saturne qui disoit,
Que Jupiter le méprisoit,
En voulant couper à sa guife,
Les cheveux de sa barbe grife.

N'é vo pâ
Dé Fò qu
Qui von d
Dépeulé

Dé Fò fan
Pôche dar
De brave
Et qui on

J'ai vù un
Et des cor
Qui devor
Aux enviro

N'aivé vò
Soti du gra
Dé Fò beff
Qu'on é po

Dé Fò, do
Qu'on é po
Et dé Fò t
Qu'on é pri

J'ai vù Pol
Dessus son
A quiles P
Oterent la

N'é vo pâ v
Fò au çan,
Dé Fò qu'o
Sôti de lai

Tom

A L'HISTOIRE DE LA FETE DES FOUX. 35

Premier Vigneron.

N'é vo pâ vù de Fô coran ,
Dé Fô qui son Fô tò por ran ,
Qui von du lon de lai riveire ,
Dépeu lé Chaireu ai Pleumeire ?

Second Vigneron.

Dé Fô sans rime , ni raison ,
Pôche dans le cor de Suzon ;
De brave Fô qui on fai gille ,
Et qui on passai por lai Tille.

Bon - tems.

J'ai vù un ours & un lion ,
Et des corbeaux un million ,
Qui devoient une charogne
Aux environs de la Bourgogne.

Premier Vigneron.

N'aimé vò pâ vù tò de vrai ,
Soti du gran paquei de Brai ,
Dé Fô beficle , de Fô loûche ,
Qu'on é poché au crò de l'ouche :

Second Vigneron.

Dé Fô , don je feu tò ravi ,
Qu'on é poché darrei lonvi ,
Et dé Fô tò du lon de lone ,
Qu'on é pri tò frai dan lai Sone ?

Bon - tems.

J'ai vù Polyphème vaillant ,
Dessus son troupeau surveillant
A qui les Pigmées d'envie ,
Oterent la vue & la vie.

Premier Vigneron.

Né vo pâ vù dé Fô tò ron
Fô au çan , Fô au quateron ,
Dé Fô qu'on van ai lai dôzaine ,
Sôti de lai bôsse d'ein chène ?

Second Vigneron.

Dé Fô côvar , dé Fô réti ,
Dé Fô qui on bon aupeti ,
Qui vende en moïn de troi semaine ,
Lô bôticle & lô boête pleine ?

Bon - tems.

J'ai vù d'étranges accidens ,
Des loups qui n'avoient point de dents ,
Dévorer les bois & les plaines ,
Les maïsons , les champs , les fontaines.

Premier Vigneron.

Né vo pâ vù darei Vaïsson ,
Dé Fô qui pipein lò leçon ,
Dé Fô bé qu'ai sein filôsôfle ;
Ai qui on é foaillé lé môfle ?

Second Vigneron.

Dé Fô qui n'on j'aimoi repô ,
S'ai non le groin au tor du brô ,
Et qui au bou de l'ai jonée ,
Se laisse modre au bou du née.

Bon-tems.

J'ai vù des Harpies de cour ,
A l'aide d'un jeune vautour ,
Jusques-ici faire leurs courfès ,
Et sucer le sang de vos bourfès.

Premier Vigneron.

Né vo pâ vù dé Fô vaïllan ,
De qui lé Fô se von raïllan ,
Qui pote dé gran quoue de caïsse ,
Qui ne son pô qu'ai dé limaiïse t

Second Vigneron.

Dé Fô , qui son tan derivai
Qui de neu baite le paivai ,
Peu von couchei au cemeteire
Quant ai l'on cassai lé vorreire ?

Bon-tems.

J'ai vù Atlas tout plein de fiel
 Vouloir abandonner le ciel,
 Pour le laisser tomber à terre,
 Etonné du bruit de la guerre.

Premier Vigneron.

E' vo vù dé Fô s'en aïlan
 Aivô Denise vé Tailan,
 Qui n'ai vò ran que fai feteine,
 Quant on l'ai prin dé dan fonteine ?

Second Vigneron.

Dé Fô de neu, dé Fô de jor
 Dé Fô qui son devan lo jor
 Dé Fo qui von ai lai Charmote,
 Por piquai lé bro & lai mote ?

Bon-tems.

J'ai vù Roland le furieux,
 Qui le cerveau ne s'alembique
 Et de voir n'est point curieux,
 Que Médor courrife Angélique.

Premier Vigneron.

N'é vo pâ vù dè le maïcin
 Dé Fo to vetu de faitin

Second Vigneron.

Dé Fo deçai dé Fo delai
 Qui on le groin vormisselai,
 Dé Fo qui méprisan Suzanne
 S'en von trinquai ché l'oreffe Anne ?

Bon-tems.

J'ai vù des dieux le plus avare
 Faire la guerre à Phaëton,
 J'ai vù tomber du ciel Icare,
 Sans se fairè nul mal, dic-on.

Premier Vigneron.

E' vo vù ai droite ai rebor
 Du desu & du ba du bor,
 Dé Fo qui on prin lai calote,
 Po du chau de lai chapelote ?

Second Vigneron.

Dé Fo gran come dé porcéa,
 Dé Fo fo, come des paifféa,
 Dé Fo triste & dé Fo de joie
 Qui foire, faute de monnoie ?

Bon-tems.

J'ai vù au son d'une trompette
 Répondre deux fois un écho,
 Et faire ensuite la conquête
 Des murailles de Jerico.

Premier Vigneron.

N'é vò pâ vu ai lai Sain Jan
 Dé Fo, mà dé Fo, moître Jan,
 Dé Fo qui faïson dé rîsse,
 Ai qui on fai moïnte feusse ?

Second Vigneron.

Dé Fo qui allem fan recor
 Qui se sauvire an ene cor,
 De lai po qu'ai l'eure an lai rue
 Vou ai faïsein le pié de grue ?

Bon-tems.

J'ai vu un Fou en grand colere,
 Et en extrême marisson,
 De voir un malheureux cerbere,
 Crever les yeux de sa maison.

Premier Vigneron.

Aivé vo vu dehors, dedan,
 Dé vieu Fo qui n'on pu de den,
 Dé Fo fondai su d'ancien titre,
 Et qui son dé Fo les arbitre ?

A L'HISTOIRE DE LA FETE DES FOUX. 37

Second Vigneron.

Dé Fo ligei, dé Fo pefan,
Dé Fo qui vive fan quefan,
Dé Fo qui son to fo dé fille,
Por to lé carre de lai ville ?

Bon-tems.

J'ai vu un second Prométhée
Qui déroba le feu du ciel,
A qui les corbeaux par curée
Devoiroient le cœur & le fiel.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu ein gran mantéa,
Qui é pain dé Fo le chaintéa,
Dé Fo triste & dé Fo to morne,
Qui mainge dé patai de corne ?

Second Vigneron.

Tu n'é pà Fo épeluan,
Tu é ein Fo gra & ruuan,
Croi-moi, gro Fo, que tu te moque,
C'été dé patai d'équivoque.

Bon-tems.

J'ai vu Appollon en posture
Tout enchainé de diamans,
Et si l'ai vu en pourriture
Tout réduit presqu'en un moment.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu d'autre coutai
Dé Fo qui se son écoutai,
Dé Fo faivan & dé Fo bête,
Dé peu lé pié jusqu'ai lai tête ?

Second Vigneron.

Dé Fo peunai & gloriou,
Dé Fo ai lame de vieu lou,
Dé Fo qui n'on latin, ni glofe,
Dé Fo qui ne rime qu'ea prose

Bon-tems.

J'ai vu une provision
Contre droit & contre raison
Convertir en définitive
Malgré, bon gré, Monsieur S. Yvé

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu de to métei
Dé Fo qui etein fans Chairici,
Qui ne son que daignai & boire,
Ché le pleurou vò ché lai noire ?

Second Vigneron.

Dé Fo joyeu, dé Fo paillar
Dé Fo qui son tojor gaillar,
.....
.....

Bon-tems.

J'ai vu une marmite d'or
Où l'on cuisoit pour un malade
Un restaurant de pied de porc,
Et pour dessert une salade.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu en cette ville
Six fanne dé den si haibille,
Dépendre ai lo colation,
Vingt-quatre francs, ce disoit-on ?

Bon-tems.

J'ai vu une dame en discours
Avec une sienne voisine,
Du profit de sa basse-cour,
Et de l'ordre de sa cuisine.

Second Vigneron.

N'é vò pà vu cinq escharre,
Qui maingire au Fo-bor sain Pierre
En ein logi onze couchon,
Sans le beu, le véa, le moton ?

Bon-tems.

J'ai vu une ville de glace
Où à peine verroit-on jour,
Céder à Jupiter la place,
Moitié par force & par amour.

Premier Vigneron.

N'é vò pà vu en cette ville,
Dé jan ai prarre ben-haïbille,
Qui por se sauvi fure aidroi,
De gagné vitemen lé doi ?

Bon-tems.

J'ai vu un gros mylord de France,
Sage, discret & bien appris,
Qui dispoit de la finance,
Et si pourtant il n'a rien pris.

Second Vigneron.

N'aivé vò poin vu d'avanture
Dezo lai tarre dé monture
De lucifar qui ne fon ran
Que boire & maudire dé Jan ?

Bon-tems.

J'ai vu un facheux Héraclite
Qui prend toute chose à l'envers,
Et le bon vieillard Démocrite,
Qui se moque de l'Univers.

J'ai vu Aristide forcé
D'une prompte & juste colere,
Ayant les Tritonsterrassé
Prendre pitié de leur misere.

J'ai vu les irrités destins
Arracher à Jupin la foudre ;
Pour punir les Médiafins
Et les reduire tous en poudre.

Premier Vigneron.

Morbei, qu'a çan que di Bon-tan ?
To son jargon poin je n'entan,
Je queude qu'ai lé lar sovaige

Li é-t-on épri ce langaige
En queique paï vé l'ai mar ?

Second Vigneron.

To ce quai di a ben aimar.

Bon-tems.

J'ai vu, mais je l'ai vu souvent
Plusieurs Rodomons faire rage
A escrimer contre le vent,
Et au fort manquer de courage.

J'ai vu un Aëton qui voit
Souvent Diane toute nue
Et si pourtant il n'aperçoit
Qu'il porte la tête cornue.

Premier Vigneron.

N'é tu pà vu Nostradameusse
Qu'éto logé ché Jan Flaimeusse,
Parissei au mitan du Bor ?

Second Vigneron.

To çan qu'aïdi vai ai rebor,
En son pairolai ne te fie,
Ce n'a ran que filosofie.

Bon-tems.

J'ai vu un prêtre qui n'avoit
Mangé prune de prophétie,
Et si pourtant il devinoit
Sans penser à sa poésie.

J'ai vu sur le bord de la mer
Des Oïsons pris à la panteine,
J'ai vu des Cyclopes en l'air,
Epouvanter toute la plaine.

J'ai vu un faux conseil tenu
Pour mettre le monde en chemise,
Et à la fin le rendre nud
Si Aristide n'y avise.

Premier Vigneron.

Je voi bé que ça de bon tan,

Compeire
M'a de to
Ai n'é tar

Sec

Ce feré po
Que lé Fo
Cependan
Bon tan é
Vo le reva
Se reinjai
Corre le g
To defand

Pre

Seré dan la

Voici le rev
Que tous l
De voir l'H
Mes amis,
Qu'à ce cou
Reverront
Mes amis,
Qu'à ce cou
Meneront

Les Foux
Ils ont tous
Ce n'est pa
Mes amis,

Les Foux
Et ne font
Ni sans rim
Mes amis,

R E T

P

Divines ma
Après avoir
Vous laissés
mes,

A L'HISTOIRE DE LA FETE DES FOUX. 39

Compeire, ai lé le cœur contan
M'a de to ce quai di en fonge
Ai n'é tan vu de lai Venonge.

Second Vigneron.

Ce feré por le moi de Mai,
Que lé Fo revaron to gai,
Cependant je feron morvaille,
Bon tan é lai couleur vermaille,
Vo le revarei ai ce jor
Se reinjai aivo lé Fo,
Corre le grei, ou bé l'anguille,
To defandée de file en file.

Premier Vigneron.

Seré dan lai plaice fain Jan,

Vou s'écraferon mointe Jan,
Vo voirei mointe maingance,
Treto lé Fo corre lai lance
Tirai contre ein home de boè,
Qui bailleré du poin au doè,
Vo varei dire mointe chose,
Vo varei découvri lai glofe,
Vo reconnoitré que le Fo
Pove, & faive bé dire ai to,
Que to lé Fo n'y faisein faute,
Je les y aiffigne ai voi haute,
Aidei vo di jeuqu'ai ce tan,
J'aillon to boire aivo Bon-tan.

C H A N S O N.

Voici le reveil de bon-tems. *bis*
Que tous les Foux seront contens
De voir l'Infanterie,
Mes amis, Je vous dis
Qu'à ce coup, Tous les Foux
Reverront la Folie
Mes amis, Je vous dis
Qu'à ce coup, Tous les Foux
Meneront bonne vie.

Les Foux ne font plus endormis, *bis*
Ils ont tous leur chaperon mis
Ce n'est pas mocquerie,
Mes amis, &c.

Les Foux font toujours de faison, *bis*
Et ne font jamais sans raison,
Ni sans rimallerie.
Mes amis, &c.

Les Foux parleront librement, *bis*
Et se plaindront à la maman
Des tours de rusterie,
Mes amis, &c.

Les Foux ont du jaune & du verd, *bis*
Et du rouge pendant l'hyver,
Pour boire à la Folie,
Mes amis, &c.

Les Foux demaitt s'assembleront, *bis*
Et des couleurs vêtus feront
De notre Infanterie,
Mes amis, &c.

Que tous les Foux sur leur ferment, *bis*
Y viennent boire ensemblement,
Pour faire raillerie,
Mes amis, &c.

RETOUR DE LA MERE-FOLIE
PANTALLONADE AUX DAMES.

Divines maitresses des cœurs,
Après avoir ravi nos ames,
Vous laissés nos corps pleins de flam-
mes,

Et faites des Foux serviteurs.
Ainsi permettez-nous de vous faire une
offrande
Des postures & pas de notre folle bande.

Première entrée de la Merc-Folle, étant seule.

Enfin mes maux s'en vont finis,
 J'ai quitté ces lieux solitaires,
 Où tant de facheuses affaires
 Tenoient mes passe-tems bannis.
 Pour mieux me divertir de ma triste
 demeure
 Je me rends à Dijon pour regner un
 quart-d'heure.
 Autrefois mon train piaffant
 En sa plaisante braverie
 Escortoit avec raillerie
 La pompe d'un char triomphant.
 Au lieu que maintenant, sans être ca-
 resmée,

Je me vois de mes gens tristement dé-
 laissée.
 Mais d'où vient tout ce changement ?
 On voit des Foux en abondance.
 Le jeu, l'amour & la science
 En fournissent à tout moment.
 Cependant aujourd'hui la Mere de Folie
 Se trouve seule ici dans la mélancolie.
 N'importe, il faut que le bon-tems
 Chasse bientôt cette tristesse,
 Qu'il me remette en allégresse
 Et rende tous les Foux contents
 Que si je me peux voir hors de ce précipice
 Je mettrai la fagesse en daube & en épice.

Seconde entrée des enfans de la Mere-Folle.

Nos cris cesseront à ce jour,
 En faisant un si beau rencontre;
 Quel bonheur aujourd'hui nous montre
 Notre mere dans son retour ?

Courons pour l'embrasser, & lui faisons
 caresse,
 Bannissons désormais le fouci qui la presse.

Troisième entrée d'un maître Fou, qui vient faire présent d'une Marotte à la Mere-Folle.

Ravi d'un si charmant retour
 Je viens présenter à ma Reine
 Une Marotte souveraine,
 Afin de rétablir sa cour.
 Et si je viens à bout de ma noble entre-
 prise,
 Je trouverai bientôt des sujets à sa guise.

Aussi qu'on ne s'étonne pas,
 Si je fais voir quelque posture:
 Pour charmer toute la nature,
 La Folie a de grands appas,
 Même pour établir la vertu de ses charmes,
 Je veux faire sentir le pouvoir de ses ar-
 mes.

*Quatrième entrée d'un Amant amoureux qui offre le portrait de sa Maitresse à la Mere-Folle pour sa Marotte, & d'un Joueur.**L'Amant.*

Beauté dont les puissans attraits
 Me font une éternelle guerre,
 Vous réduisez toute la terre
 A souffrir les coups de vos traits.

Mais si je suis contraint de rendre cet
 hommage,
 Je ne puis autrement que vous donner
 pour gage.

Le

Mon art,
 Relevent
 Si je passe
 C'est en l

Cinquiem

Je sçais fa
 Et je tiens
 Pour bien

Nous fec
 Maître G
 Mais du

Au diable
 Si ce n'est
 Avec la m
 Comme

Pour moi
 Mes airs
 Pour en f
 A la mere

J'ai quitté
 J'amene
 Afin de r
 Et porter

T

L'HISTOIRE DE LA FETE DES FOUX. 41

Le Joueur.

Mon art, mon adresse, & mon jeu Etant donc obligé d'affermir sa puissance,
Relevant de Mere-Folie, J'apporte mon Cornet, pour lui livrer ma
Si je passe mélancolie, chance.
C'est en lui présentant un vœu.

*Cinquieme entrée de Maître George & de ses deux Garçons qui
viennent régaler la Mere-Folle.*

Je sçais faire sauce & ragout, Toutefois pour flatter son gout,
Et je tiens ouverte l'Ecole, Je viens lui faire part de cette fricassée
Pour bien régaler Mere-Folle. Que je fis pour des Foux la semaine passée

Ses deux Garçons.

Nous secondons votre dessein Doit embellir notre festin.
Maître George, la sauce est bonne; Aussi nous apportons les plats & la bouteille
Mais du moins le jus de la tonne Pour mêler à la fois les ragouts & la treille.

Sixieme entrée d'un Plaidcur.

Au diable soient tous les procès, Je viens à son retour lui donner ma pra-
Si ce n'est pour faire alliance tique,
Avec la mere de Jouvence, Mes papiers & mes sacs, & toute ma
Comme un de ses premiers fujets. boutique.

Septieme entrée d'un Musicien & d'un Poëte.

Le Musicien.

Pour moi j'apporte mes chansons, Et pour mieux entonner la tierce & la
Mes airs, ma note & mon caprice, quinte,
Pour en faire un beau sacrifice A sa santé buvons & la quarte & la pinte.
A la mere des Foux qui ranime nos sons,

Le Poëte.

J'ai quitté ces superbes lieux, Sans son heureux retour, mes mufes sont
J'amene le cheval Pégase, muettes,
Afin de ravir en extase, Ou du moins tous mes vers ne sont que des
Et porter Mere-Folle aux cieux, sornettes.

HOMOLOGATION

D'une Délibération de la Chambre de Ville de Châlon, qui abolit la Mere-Folle.

LE 31 Janvier 1626 (a) a été homologuée la délibération de la chambre de ville de Châlon, contenant défense aux habitans de ladite ville (b) de faire aucunes assemblées en public ou en secret, sous les noms de mere-folie ou *Gaillardon*, (c) marcher en troupe à pied, ou à cheval en masque & sans masque, réciter ni chanter vers, satyre, prose, dialogue, ou autres choses semblables. Et à ladite cour ordonné aux peres, de tenir la main, à ce qu'il n'y soit contrevenu par leurs enfans & domestiques, à peine d'être procédé contr'eux, ainsi qu'il appartiendra, & que l'information commencée contr'eux pour ce regard, par le maire de la ville, sera parachevée.

R É T A B L I S S E M E N T

De la Compagnie, dite GAILLARDON.

LE 18 Février, (d) sur la requête présentée par la jeunesse de Châlon, il fut fait arrêt, par lequel lesdites défenses ont été levées, & permis à

(a) Voy. des délibérations de la grand'chambre, & celui des arrêts civils.

(b) On voit par-là qu'il y avoit à Châlon une société de la Mere-Folle, à l'imitation de celle de la capitale.

(c) Le prince de Condé, pere du grand Condé, se fit recevoir dans cette société, selon le pere *Perry*, jésuite, dont voici les paroles. « Durant le peu de séjour qu'il y fit, (à Châlon), il s'y divertit assez agréablement, & voulut être reçu dans une compagnie qu'on appelloit des *Gaillardons*. Elle étoit composée des meilleurs esprits de la ville, des plus enjoués, & qui ne demandoient qu'à rire ». Voy. *l'Histoire de Châlon*, page 434.

(d) Reg. de la grand'chambre, & des arrêts civils.

cette j
ladite v
ni scan
de rep
public,
liberté

Le r
habitan
sonnes
l'amenc
ordonne
que les

Qui abo

P AR éc
le 5 Jui
été faire
d'une a
de pure
encore
de la vi

(a) *Ibid*

(b) Re

(c) On
qui s'est p
Dijon 16
» de plus
» rendre
dant, &
neurs, co

A L'HISTOIRE DE LA FÊTE DES FOUX. 43

cette jeunesse de s'assembler sous le nom de *Gaillardon*, marcher par ladite ville de Châlon, & faire toutes sortes de récréations, sans bruit, ni scandale, & avec la permission du magistrat, auquel ils feront tenus de représenter les vers qu'ils composeront, avant que de les réciter en public, pour ôter tout sujet de plainte; & à la charge de n'user de cette liberté, sinon au temps que les récréations seront permises à un chacun.

Le 16 Juin 1578. (a) à l'audience publique, défenses ont été faites aux habitans de cette ville, de ci-après élire aucuns d'iceux, ou autres personnes, pour tenir rang de roi entr'eux à la fête des rois, sur peine de l'amender arbitrairement. La même chose, ou à peu près de même (b) fut ordonnée le 16 Avril 1616 au sujet d'un prince, abbé, ou capitaine que les enfans de Cuifery élifoient tous les ans entr'eux.

E D I T

Qui abolit & abroge, sous de grosses peines, la compagnie de la Mere-Folle de Dijon.

PAR édit donné à Lyon le 21 Juin 1630 (c), vérifié & enregistré à la cour le 5 Juillet suivant, il est dit : considérant aussi les plaintes qui nous ont été faites de la coutume scandaleuse observée en ladite ville de Dijon, d'une assemblée d'infanterie, & Mere-Folie (qui est vraiment une mere de pure Folie) des desordres & débauches qu'elle a produit & produit encore ordinairement contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la ville, avec mauvais exemples. Voulant déraciner ce mal & empê-

(a) *Ibid.*

(b) Reg. des Art. Prep. Crimin.

(c) On croiroit que cet édit ne fut pas d'abord observé, puisque l'on voit dans *le recit de ce qui s'est passé en la ville de Dijon pour l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin* (Louis XIV) Dijon 1638, que « l'infanterie dijonnaise parut alors dans son lustre, & étoit composée de plus de quatre cent hommes à cheval, masqués, en habits de diverses couleurs, & fit entendre les rimes bourguignonnes sur le sujet de cette heureuse naissance ». L'édit eut lieu cependant, & l'on ne s'assembla plus d'autorité privée, mais seulement avec la permission des gouverneurs, comme en 1638, 1650, &c.

44 *MEM. POUR SERVIR A L'HIS. DES FOUX.*

cher qu'il ne renaisse si vite à l'avenir, nous avons, de notre pleine puissance & autorité royale, abrogé, révoqué, & aboli, & par ces présentes signées de notre main, abrogeons, revoquons & abolissons ladite compagnie d'infanterie & Mere-Folie; défendons à tous nos sujets de ladite ville & autres, de s'assembler ci-après, s'enrôler & s'associer sous le nom d'infanterie, ou Mere Folie, ni faire ensemble festins pour ce sujet, à peines d'être déclarés indignes de toutes charges de ville, dont dès à présent nous les avons déclarés indignes & incapables d'y être jamais appelés: & outre ce, à peine d'être punis comme perturbateurs du repos public (a).

(a) Je suis persuadé que bien des gens trouveront qu'on auroit dû retrancher de cette dissertation la plus grande partie des vers qui en remplissent les dernières pages; d'autant plus qu'ils sont généralement insipides & d'assez mauvais goût. Mais outre que ce qui déplaît & paroît inutile aux uns, n'est pas jugé tel par les autres, il me semble que l'ouvrage d'aurui doit être sacré, & qu'il est aussi peu permis d'en retrancher quoi que ce soit, que de s'en approprier le tout ou quelque partie.

Fin de la Mere-Folle.



*Dessin de la Mère-folle, tiré sur une figure en bois
du Cabinet de feu M. l'Abbé Bousot.*



Dessin d'une Estampe représentant la Folle.

Combien de curieux empressés à me voir,
Pourront en me voyant se passer de miroir!

*Dessin du Chariot de l'Infanterie Dijonnaise
du Cabinet de M. du Tillot.*



Le monde est plein de Foux, et qui n'en veut pas voir
Doit se tenir tout seul et causer son miroir.

Dessin

Dessin
tiré sur

Des.
Céle

N^o 9.

Dessain du bonnet de la Compagnie, tiré du Cabinet de M. du Tilliot.



Dessain du Chapeau du Guidon, couvert de Velours vert, et galonné d'argent, tiré du Cabinet de M. l'abbé Gillet.

Dessain de la Mavette que la Mere-felle tenoit en sa main dans les cérémonies, tiré sur l'Original du Cabinet de feu M. Parise, tresorier de France à Dijon.

N^o 10.

Dessain d'une Cruche de Porcelaine dont on se servoit dans les repas de Cérémonies à la ~~reception~~ d'un Chevalier, tiré du Cabinet de M. du Tilliot.

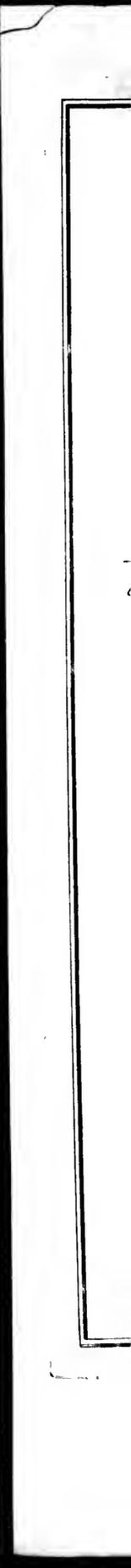
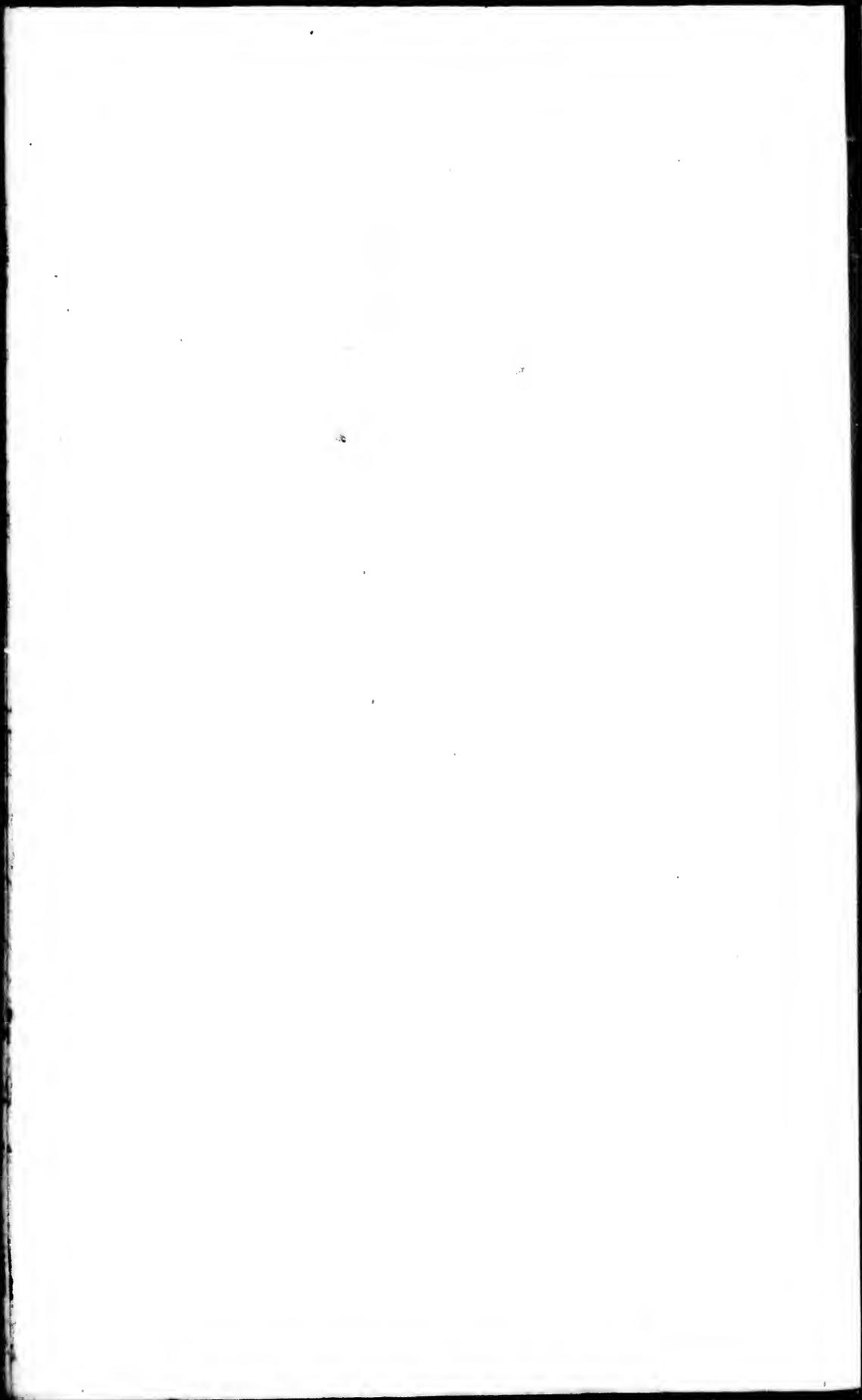
N^o

N^o 7.

Revers du Guidon de l'Infanterie Dijonnaise.

N^o 8.

Dessin de l'habit du Guidon de la Compagnie, de Velours vert galonné d'Argent; les manches entièrement de Velours rouge galonnés de même avec des grelots entre la distance des galons, tiré sur l'Original qui étoit entre les mains de M. l'Abbé Gillet.



N^o 5.

Dessain de l'Étendart de cette Compagnie, dont l'Original est entre les mains des heritiers de Monsieur Carrelet, à Dijon.

N^o 6.

Dessain du Guidon de la Compagnie dont l'Original est entre les mains de M. du Tilliet.

De
les



*Dessain d'un Sceau en Cire rouge, tiré sur l'Original
qu'avoit feu M. De Vandenesse Apoticaire à Dijon.*



*Dessain du bâton de cette Compagnie, dont l'Original étoit entre
les mains de Monsieur Poissonnier maître Apotiquaire à Dijon.*

CON
&
M

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

ARTIC

T A B L E
D E S M A T I E R E

CONTENUES dans le *quatrième Volume* des Cérémonies
& Coutumes Religieuses de tous les Peuples du
Monde.

	I N T R O D U C T I O N.	Pag. 5
ARTICLE I.	<i>Tableau de quelques pratiques Religieuses, communes à tous les Peuples de la terre.</i>	17
ARTICLE II.	<i>Tableau des foiblesses que la Superstition inspira aux Egyptiens & aux autres Peuples de la terre pour les bêtes.</i>	33
ARTICLE III.	<i>Tableau des forfaits que la Superstition fit commettre autrefois envers les vieillards & les enfans.</i>	82
	<i>Superstitions des Nations pour l'Astrologie Judiciaire,</i>	99
ARTICLE IV.	<i>La Superstition suggéra-t-elle aux Peuples l'usage abominable de l'antropophagie ?</i>	113
ARTICLE V.	<i>Usages que la superstition suggéra à toutes les Nations d'ensevelir dans leurs tombeaux des richesses, des animaux, des hommes & l'épouse du mort,</i>	127
ARTICLE VI.	<i>Quels furent les Peuples à qui la Superstition suggéra de faire couler le sang des hommes sur les Autels. Digestion sur les Flagellans.</i>	141
ARTICLE VII.	<i>Superstitions des Peuples pour les Sorciers.</i>	177
ARTICLE VIII.	<i>— pour les enchantemens.</i>	189
ARTICLE IX.	<i>— sur l'apparition des Esprits.</i>	203

S U I T :

L'HISTOIRE DU PURGATOIRE DE S. PATRICE.

BACCHANALES & SATURNALES DES ANCIENS.

ORIGINE DU POEME SATYRIQUE.

ESSAI SUR L'ORIGINE ET LES PRATIQUES DES
FRANCS-MAÇONS.

MÉMOIRE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA
FÊTE DES FOUX.

Fin de la Table du quatrième & dernier Volume.

